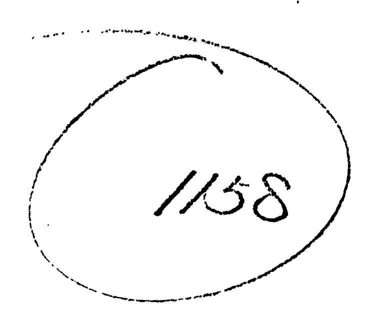



1158

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

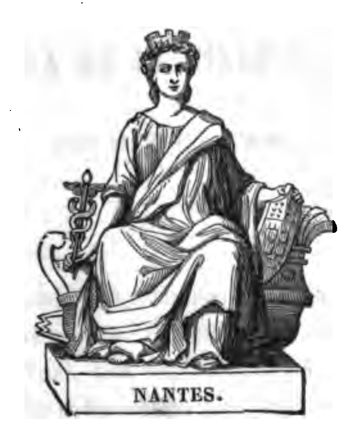
DE NANTES

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME XXIII.

TOME 3.e DE LA TROISIÈME SÉRIE.



IMPRIMERIE DE M.me V.e CAMILLE MELLINET,

Imprimeur de la Société Académique.

1852.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

MOUVEMENT

DE LA

POPULATION DE LA VILLE DE NANTES,

PAR M. J.-C. RENOUL.

Le dénombrement, à certaines époques, des habitants qui viennent se grouper dans une cité, peut paraître, au premier coup-d'œil, sans importance réelle. Cependant, de nos jours et avec la législation qui nous régit, cette constatation a une utilité administrative qu'on ne peut contester. A un autre point de vue, on peut dire aussi qu'elle devient le sujet d'études également profitables. L'accroisse-

ment ou la réduction de la population peut, en effet, servir de mesure pour apprécier la salubrité, la prospérité d'une ville, l'importance des travaux qui s'y exécutent, les ressources qu'elle peut offrir ou qui lui manquent. C'est donc là comme une conséquence, comme une déduction dont les hommes pratiques sont appelés à rechercher la cause, et de ces études résultent presque forcément des améliorations dont le pays profite. . . . .

Le travail que nous vous livrons, n'a sans doute qu'une importance bien secondaire. Nous avons voulu seulement réunir dans un cadre resserré les divers tableaux de la population de notre ville. Ce but, croyons-nous, n'est point sans utilité. En tout cas, la position que nous occupons, nous a permis de donner à ce travail le plus grand mérite qu'on pouvait en attendre, celui de l'exactitude.

En présentant ainsi le mouvement de la population de Nantes, nous aurions désiré pouvoir le signaler dans le passé, en suivre la marche progressive, et constater ainsi le développement successif de notre belle cité. Mais, quel qu'ait été notre désir à cet égard, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de le réaliser. Les nombreux documents que nous offrent nos archives municipales ne nous ont rien fourni à cet égard, et nous pouvons douter encore que, sous l'ancienne Monarchie, il ait été fait un dénombrement régulier de notre population.

1789 Mais une ère nouvelle commence; l'heure de notre émancipation politique vient de sonner; et, en 1789, un des premiers soins des Pouvoirs nouveaux qui venaient de se constituer en France, fut d'ordonner un dénombrement général de la population, afin de répartir les charges publiques d'une manière plus rationnelle et plus équitable.

La ville de Nantes fut divisée en quinze districts; pour la première fois, le numérotage des maisons fut obligatoire; puis, on procéda au recensement par chaque district.

Comme ce document est le premier qui fixe d'une manière précise la population de notre ville, nous croyons devoir le reproduire à peu près textuellement :

			Habitants.
1.er district.		Saint-Jean, Saint-Laurent, Sainte-Radégonde et Notre-Dame......	2,310
2.e	id.	Saint-Denis et Saint-Vincent.....	2,734
3.e	id.	Saint-Léonard..................	2,467
4.e	id.	Saint-Clément, aller à la chaussée de Barbin et à l'Éperonnière......	7,916
5.e	id.	Saint-Similien, la partie en ville, place Bretagne, Marchix, Sainte-Élisabeth..................	4,794
6.e	id.	Saint-Similien, aller jusqu'à Saint-Lazare au Guémoreau.........	9,833
7.e	id.	Saint-Saturnin..................	2,902
8.e	id.	Sainte-Croix, jusque y compris le pont de la Belle-Croix.........	3,097
9.e	id.	Ile-Feydeau, les quais de l'Hôpital, de l'Ile-Gloriette et de la Maison-Rouge..................	3,534
10.e	id.	Les Ponts et quartiers de la Magdeleine..................	2,094
		Grande et Petite-Biesse.........	1,529
11.e	id.	Vertais, Pirmil, Saint-Jacques, Bonne-Garde, Pont-Rousseau.........	4,711
		A reporter..........	47,921

		Habitants.
	Report.............	47,921
12.e district.	Saint-Nicolas, dans la ville, quai Brancas et pont...............	3,129
13.e *id.*	Port-au-Vin, la partie de la Fosse jusqu'à la rue Dauphine.........	7,034
14.e *id.*	Quai de la Fosse, depuis la rue Dauphine jusqu'à la Verrerie.....	4,637
15.e *id.*	Le quartier du Sanitat, Launay....	1,930
	L'Hermitage....................	3,547
		68,198
131 barques et bateaux, en activité sur la rivière, à 5 personnes par bateau...........		655
Voyageurs des deux sexes, non compris dans le dénombrement, évalués à..................		2,000
1/10.e d'habitants omis ou qui se sont soustraits aux recherches..........................		6,818
	Total de la population..........	77,671

Ce chiffre de 77,671 se subdivisait comme suit :

Hommes :	Chefs masculins.........	13,990	37,900
	Enfants.................	14,950	
	Domestiques............	1,781	
	Ouvriers et pensionnaires..	7,179	
Femmes :	Femmes et filles.........	32,385	39,771
	Domestiques............	5,415	
	Ouvrières et pensionnaires.	1,971	
			77,671

Le nombre des ménages était reconnu de 17,659.

Les hommes de garde étaient recensés par....	10,103
— exempts......................	3,910
Total des hommes de garde......	6,193

Cette population de 77,671 âmes était certainement l'une des plus élevées d'aucune ville de France à cette époque. Mais il faut aussi se rappeler que Nantes jouissait alors d'une prospérité commerciale qu'elle n'a guère revue depuis.

En 1796 (l'an IV de la République), un nouveau recensement fut ordonné par les administrateurs de la commune. 1796
Le résultat en diffère peu de celui de 1789. Le voici, tel qu'il fût arrêté et certifié, le 11 vendémiaire an V, par les administrateurs municipaux, alors en fonctions, Haudaudine, D. Colas, Jacques Leçadre, Ogier, Douillard père, Fourny père, et par Caveneau, commissaire en chef, et J.-M. Dorvo, commissaire.

Hommes mariés ou veufs........	15,799
Femmes mariées ou veuves......	19,364
Garçons de tout âge............	14,999
Filles *id*....................	24,656
Défenseurs de la patrie.........	2,344
	77,162

Ce recensement présente cette seule observation à faire : c'est que le nombre des femmes excède d'une manière notable celui des hommes, puisque, sans tenir compte des militaires, cet excédant est de près de 14,000. Mais il ne faut point aussi perdre de vue que l'on était alors presque encore à ces jours néfastes où le sang des hommes surtout avait tant coulé à Nantes, où l'émigration et bien d'autres causes

tenaient éloignée de notre pays la population virile. On verra, du reste, que cette différence entre le nombre des hommes et des femmes s'est toujours présentée dans notre ville, mais évidemment dans de moindres proportions.

1802 En 1802, divers documents apprennent que la municipalité regardait le chiffre de la population comme fixé à 77,356, et c'était sur cette base que s'établissait la matrice des contributions.

1804 En 1804 (24 floréal an XII), le préfet Belleville écrit au Maire pour connaître le montant de la population. Le maire, M. Deloynes, répond bravement que cette population est de 100,000 âmes. Le Préfet a le bon sens de trouver cette évaluation exagérée, et il prescrit un nouveau recensement, qui donne à peu près le même résultat que les précédents.

1806-1807 En 1806 et 1807, une correspondance, qui caractérise bien l'époque, s'établit entre le Préfet du département et le Maire de Nantes, au sujet d'un nouveau recensement. Nous pouvons, entre autres, citer cette partie d'une lettre du préfet Belleville, à la date du 20 octobre 1806.

« Je vous prie de m'adresser, ***sous huitaine,*** un état
» comportant le nombre de garçons, filles, hommes ma-
» riés, veufs et veuves existant maintenant dans la ville de
» Nantes, et celui des militaires fournis par votre com-
» mune et qui sont encore présents aux armées. »

Et cette autre, d'une lettre du 28 mars 1807, du préfet Decelles :

« Si, ***dans trois jours,*** MM. les Commissaires n'ont pas dé-
» posé leur travail dans vos bureaux, j'en porterai plainte
» et provoquerai leur destitution, en informant le Ministre

» que c'est à leur négligence qu'on peut attribuer la non-
» exécution de ses ordres. »

On le voit, la volonté si ferme du chef de l'État trouvait dans ses délégués directs une volonté aussi énergique que la sienne. La forme était sans doute un peu brutale, mais chacun savait qu'il fallait obéir et agir, et chacun obéissait et agissait. Les choses marchaient ainsi, et chaque affaire arrivait à point. Nous sommes aujourd'hui un pèu loin de ce système administratif, auquel, du reste, on aurait peine à se soumettre. Mais nos formes bureaucratiques, les lenteurs, les tergiversations que viennent provoquer et augmenter encore cent degrés de juridiction, valent-elles mieux pour l'expédition des affaires? Parfois, en vérité, il serait permis d'en douter.... Mais passons.

Les huit jours fixés par le Préfet pour faire un pareil travail, ne pouvaient évidemment suffire. Le Maire y mit toute l'activité possible, et, le 26 novembre, ce recensement était achevé et constatait une population de 77,234 individus.

Ce chiffre du recensement de 1806 fut seul reconnu comme authentique par le Gouvernement, jusqu'en 1820. Seul aussi il servit jusqu'à cette époque à établir à Nantes la base des contributions et celle du contingent de la conscription. Nous verrons plus tard à quelle vive réclamation il donna lieu de la part du Maire.

En 1808, on voulut contrôler ce recensement de 1806, 1808
évidemment fait un peu à la hâte. Ce nouveau dénombrement donna cependant à peu près le même résultat. Il se résumait, en effet, ainsi :

Population effective.........	67,553
Militaires aux armées........	6,607
Marins au service...........	3,196
	77,356

Cette population municipale de 67,553, présentait : { 29,681 hommes. 37,872 femmes.

Ainsi, à cette époque, une des plus brillantes de l'Empire, sur une population virile, recensée à Nantes, de 39,484,

29,681 formaient la population sédentaire, composée surtout des hommes mariés, vieillards, enfants, etc.

9,803 c'est-à-dire à peu près toute la population valide était aux armées.

39,484

Il faut l'avouer, en présence de pareils chiffres, on est bien forcé de reconnaître que la gloire militaire a sans doute un éclat qui peut séduire; mais, qu'en réalité, elle coûte cher aux nations.

Mais alors le prestige de cette gloire enivrait toutes les têtes, et l'on croyait même devoir se montrer fier des sacrifices que l'on s'imposait. Cet état de recensement, que nous venons de reproduire et qui nous paraît aujourd'hui si affligeant, porte en marge, comme un titre d'honneur, ces mots écrits à l'encre rouge :

« Mis sous les yeux du chef du Gouvernement à son passage à Nantes, le 8 août 1808. »

1809 1809. Comme on le voit, plusieurs recensements suc-

cessifs avaient eu lieu à Nantes, et le chiffre de la population semblait stationnaire.

Cependant, par lettre du 7 juin 1809, le préfet Decelles réclame encore un nouveau recensement, fait, pour la première fois et pour plus de régularité, par canton de justice de paix. Le principal motif qu'il met en avant pour demander ce travail, est : « Que la matrice du rôle de la contri- » bution personnelle de Nantes, qui a servi à l'expédition » des rôles de 1808 et 1809, est tellement surchargée de » chiffres et de ratures, qu'il paraît impossible d'en faire » usage pour l'exercice de 1810. »

Ce motif, pour un travail toujours long et difficile, nous paraît aujourd'hui assez futile ; mais à une demande, qui n'était autre chose qu'un ordre précis, il n'y avait pas alors d'objection à faire.

Aussi, le 16 juin, arrêté du Maire, qui ordonne ce recensement pour le 1.er septembre, au plus tard. Une instruction minutieuse et détaillée est rédigée pour les Commissaires de police, qui sont autorisés à s'adjoindre le nombre de collaborateurs qu'ils croiront nécessaires. Il est alloué 10 c. par article pour frais de confection et mise au net des états ; un crédit de 2,000 fr. est ouvert au budget de 1809 pour frais de ce recensement.

Le travail se fit dans les mois suivants et fut arrêté au mois d'octobre. En voici le relevé :

1.er	Canton.	9,052	habitants.
2.e	—	11,161	
3.e	—	14,384	
4.e	—	11,685	
A reporter.....		46,282	habitants.

Report......	46,282	habitants.
5.e Canton.	15,697	
6.e —	6,455	
	68,434	habitants.

Comme on peut le remarquer, le chiffre de 67 à 68,000 âmes paraît avoir été, à cette époque, celui réel de la population de Nantes; car, dans les précédents recensements, on n'arrivait à celui de 77,000 qu'en y comprenant les militaires et les marins au service, et il est clair que ce n'était que bien fictivement qu'ils figuraient ainsi dans la population normale.

Ce recensement de 1809 fut le dernier fait sous l'Empire.

1814 1814. Nous sommes en 1814. Le canon des batailles a cessé de gronder, et un avenir de paix semble s'ouvrir enfin. L'autorité préfectorale réclame un nouveau dénombrement de la population de la ville.

Ce recensement eut lieu dans les derniers mois de 1814, et fut arrêté en avril 1815, par M. le baron Bertrand-Geslin, qui remplissait momentanément les fonctions de Maire.

Le résultat en était :

1.er Canton.	9,579	habitants.
2.e —	11,902	
3.e —	14,960	
4.e —	11,000	
5.e —	13,684	
6.e —	5,942	
	67,067	habitants.

On le voit, ce chiffre de 67,000 âmes se retrouvait encore.

Il paraît cependant que, jusque-là, les divers recensements ne s'étaient pas faits avec toute la régularité désirable. C'était l'opinion du Préfet, et l'Administration municipale elle-même semblait la partager. Nous en trouvons la preuve dans plusieurs lettres. Le 23 juillet 1816, entre autres, M. Brosses, préfet, en faisait l'observation et invitait le Maire à lui donner des renseignements exacts sur la population de Nantes. Voici un extrait de la réponse du Maire, à la date du 5 août :

« Le recensement fait fin de 1814, n'offre, par sa ré-
» capitulation, qu'une population de 67,067 individus ; et,
» dans ce nombre, ne sont point comprises les parties
» rurales des 1.er, 2.e et 4.e cantons. Cette omission, avec
» ce qui a été négligé dans les 5.e et 6.e, peut présenter
» un surcroît de 3 à 4,000 habitants. »

Il faut aussi savoir qu'alors le contingent pour l'armée était fixé en raison du chiffre de la population reconnue. Le Gouvernement mettait ainsi beaucoup de sollicitude à connaître si ce chiffre était exact où s'il ne recevait pas quelque accroissement. Mais cette disposition de la loi était fort onéreuse aux villes, et il n'est point étonnant qu'elles cherchassent de leur côté à dissimuler un peu le nombre de leurs habitants. Les lois du 11 octobre 1830 et 21 mars 1832, qui établissent le contingent sur le nombre de ceux appelés à en faire partie, sont de beaucoup plus conformes aux vrais principes de raison et de justice.

Du reste, quel qu'eût été le résultat des divers recen-

sements faits depuis 1806, celui-là seul, qui fixait la population à 77,234 individus, était toujours admis par le Gouvernement; jusqu'en 1820, il ne voulut point en reconnaître d'autre.

1816 1816. Cette prétention donnait lieu à d'incessantes réclamations de la part de l'Administration municipale. En 1816, elle en souleva une que nous croyons devoir faire connaître : il s'agissait de fixer le montant du cautionnement des notaires. Ces fonctionnaires, se prévalant du relevé qu'offraient les derniers recensements, maintenaient que le nombre des habitants *intra-muros* était au-dessous de 70,000, et que leur cautionnement devait être fixé en conséquence.

Le Préfet, de son côté, maintenait vivement le contraire. Par lettre du 31 août, il consulta le Maire à cet égard. Il alla même jusqu'à demander que le dénombrement de la population fût renouvelé. Mais le temps de l'Empire était passé; le Maire ne jugea point convenable de faire ce nouveau travail. Il répondit seulement au Préfet, à la date du 5 septembre, qu'en effet, d'après le dernier recensement, la population urbaine était au-dessous de 70,000 âmes.

1819 1819. L'époque quinquennale du recensement était 1819. Le 24 juillet 1818, M. Louis Levesque, alors maire, fit donner aux Commissaires de police l'ordre et les instructions nécessaires pour y procéder. Ces derniers se mirent à l'œuvre; et, le 8 août 1820, ce recensement reçut la sanction du Maire.

Le résultat en était :

1.er Canton.		10,205	individus.
2.e	—	12,840	—
3.e	—	14,512	—
4.e	—	9,996	—
5.e	—	14,259	—
6.e	—	6,615	—
		68,427	individus.

Dans ce dénombrement, la population rurale était comprise pour........................ 4,374

Ce qui laissait, pour la population agglomérée.............................. 64,053

68,427

Ce dernier chiffre se décomposait, du reste, comme suit :

Hommes..............	30,829	68,427
Femmes.............	36,162	
Militaires aux armées...	1,436	

Ménages, 21,254.

A l'occasion de ce recensement, la lutte dont nous avons parlé devint plus vive entre le Préfet et le Maire de Nantes. M. Levesque renouvela ses réclamations de la manière la plus pressante. Il soutenait, du reste, avec raison, qu'en présence du résultat de ce recensement, il n'y avait pas justice à maintenir le contingent sur la base du chiffre de 77,234 habitants, donné par le recensement de 1806.

M. le préfet Brosses s'y refusait encore et prétendait même faire recommencer le travail aux Commissaires de

police ; M. Levesque s'y opposa énergiquement et maintint l'exactitude du recensement dont il ordonna l'insertion aux registres des arrêtés municipaux.

Jusqu'ici, depuis 1789, nous avons vu la population de Nantes se réduire plutôt que s'accroître. Dans la période de 1789 à 1815, l'émigration, la guerre civile, l'appel aux armées, les difficultés d'un commerce régulier, durent évidemment en être les causes principales. De 1815 à 1820, nous avons deux recensements qui ne signalent encore aucun accroissement, mais nous ne sommes pas éloignés de croire que l'intérêt communal entra, comme nous l'avons dit, pour quelque chose dans un résultat que l'on n'était pas fâché d'obtenir.

1825 1825. Maintenant, nous allons voir des dénombrements mieux faits et constatant aussi une progression graduelle et successive de la population.

Il est vrai de dire que ce fut vraiment à partir de cette époque que les bienfaits de la paix commencèrent à faire sentir leur salutaire influence. On se rappelle, en effet, combien furent agitées les premières années de la Restauration, combien furent surexcitées les passions politiques que la rentrée de l'Empereur et les événements qui en furent la conséquence, étaient venus raviver.

Ce ne fut donc, en réalité, qu'à partir de 1820, que les esprits plus calmes purent se livrer à des projets d'avenir, et que le commerce, les travaux qui se multipliaient, purent prendre une activité et une extension toutes favorables au développement de la population des villes, en y attirant un grand nombre d'étrangers.

Ce résultat se fait remarquer d'une manière sensible

dans le recensement qui eut lieu en 1825, et qui fut ainsi arrêté :

1.er	Canton.	11,188	individus.
2.e	—	15,755	—
3.e	—	16,147	—
4.e	—	12,329	—
5.e	—	17,975	—
6.e	—	8,303	—
		81,697	individus.

Ce chiffre de 81,697 individus se décomposait comme suit :

Population urbaine agglomérée..	67,067	71,739
— rurale.............	4,672	
— mobile, se composant des ouvriers ambulants, voyageurs, marins, mariniers, etc.........	9,958	
	81,697	

Le nombre de 71,739, formant la population municipale, présentait :

Hommes.............	30,181	71,739
Femmes.............	41,558	

1830.-Nous aurons désormais peu d'observations à présenter sur les divers recensements qui vont se succéder. Tous se font régulièrement aux époques déterminées, et le soin qu'on semble y apporter, donne lieu de croire qu'ils sont, autant qu'il est possible dans un pareil travail, l'expression de la vérité. 1830

Voici le relevé de celui qui fut fait en 1830, et arrêté le 6 septembre 1831, par M. Soubzmain, alors maire de Nantes :

1.er Canton.	12,393	habitants.
2.e	—	16,045	
3.e	—	15,262	
4.e	—	13,324	
5.e	—	17,745	
6.e	—	8,912	
		83,681	habitants.

La décomposition de ces 83,681 habitants donnait :

Population municipale :

Hommes.......	31,860	75,935
Femmes......	44,075	
Mobile................		7,746
		83,681

On peut toujours remarquer que le nombre des femmes continue à se maintenir plus élevé que celui des hommes.

1836 En 1836, nouveau recensement dont le résultat est à peu près le même que celui du précédent.

Il présente une population municipale de 75,895 individus, ainsi répartie :

1.er Canton.		11,084	
2.e	—	14,497	
3.e	—	13,950	
4.e	—	13,080	
5.e	—	15,382	
6.e	—	7,902	75,895

Report....................	75,895
Population mobile................	10,000
Total de la population...........	85,895

La population municipale présentait :

Hommes.......	31,936	75,895
Femmes.......	43,959	

Le nombre des ménages fut constaté de 20,713.

Ce recensement fut arrêté par le Maire, M. Ferdinand Favre, le 22 novembre 1836, et adressé à M. Maurice Duval, alors préfet.

Un crédit de 1,200 fr. avait été demandé au Conseil municipal pour indemnité aux Commissaires de police, et inscrit au Budget supplémentaire de 1836.

1841. Le recensement suivant eut lieu en 1841. Il signale un nouvel accroissement de population. 1841

1.er Canton.		12,160
2.e	—	18,124
3.e	—	14,183
4.e	—	14,390
5.e	—	15,088
6.e	—	9,444
		83,389 individus.

Ce chiffre de 83,389 individus présentait les subdivisions suivantes :

Population municipale..................	76,870
Mobile recensée, comprenant la garnison, les hôpitaux, colléges, etc................	6,519
	83,389

Population urbaine agglomérée......	78,146
— rurale..................	5,243
	83,389
Hommes.................	37,095
Femmes.................	46,294
	83,389

Ménages : 21,889.

On a pu voir que, sur les derniers recensements, on a cessé de faire figurer les militaires sous les drapeaux. A partir de celui de 1841, on cesse aussi de comprendre une population mobile fixée à peu près par approximation. La population flottante est elle-même soumise au recensement, sous le titre de : *Population flottante en bloc*, mais forme toujours un article distinct.

Dans cette même année de 1841, en conformité des instructions du Ministre des Cultes et d'une dépêche du préfet, M. Chaper, en date du 11 novembre 1840, il fut procédé au dénombrement spécial des habitants de Nantes, appartenant au culte hébraïque. Il fut constaté que la population israélite était ici seulement de 154 individus.

1847 1847. L'accroissement constaté dans le recensement de 1841 se prononce encore davantage dans celui de 1847, qui présenta :

1.er Canton.		14,738	âmes.
2.e	—	20,422	
3.e	—	14,740	
4.e	—	15,406	
5.e	—	17,167	
6.e	—	11,721	
		94,194	âmes.

Dont les subdivisions s'établissaient :

Population municipale...........	88,250
— flottante en bloc......	5,944
	94,194
Population urbaine agglomérée......	88,937
— rurale.................	5,257
	94,194
Hommes.................	44,654
Femmes.................	49,540
	94,194

Maisons : 5,758.

Ménages urbains..... 21,642 } 22,809
— ruraux....... 1,167. }

Les frais de ce recensement s'élevèrent à 2,800 fr.

1851. Nous arrivons enfin au dernier recensement fait cette année même. Un soin particulier a présidé à ce travail, que nous croyons pouvoir regarder comme régulièrement fait. 1851

Voici quel en est le résultat :

1.er Canton.		15,402	
2.e	—	17,445	
3.e	—	15,885	
4.e	—	13,998	
5.e	—	16,916	
6.e	—	11,657	91,303 population municipale.

Population flottante en bloc recensée à part....... 5,059

Total de la population... 96,362

Soit : population agglomérée sédentaire...		85,869
— —	flottante....	5,059
— —	rurale......	5,434
		96,362

Ainsi, la population municipale de Nantes est aujourd'hui de 91,303 habitants, ce qui présente un excédant, sur le précédent recensement de 1847, de 3,053 individus.

Voici comment se décompose ce chiffre de 91,303 :

Garçons..........	24,237	41,621
Hommes mariés...	15,926	
Veufs............	1,458	
Filles............	28,527	49,682
Femmes mariées...	15,789	
Veuves...........	5,366	
		91,303

Français d'origine.....	90,607	90,669
— naturalisés....	62	
Étrangers....................		634
		91,303

Catholiques romains............	90,686
Autres communions............	617
	91,303

Ce recensement constate également qu'il existe dans la commune :

24,786 ménages.

6,133 maisons.

534 rues.

125 villages et hameaux.

Un crédit de 7,000 fr. a été voté par le Conseil municipal pour couvrir les frais de ce dernier recensement.

Nous avons ainsi parcouru les divers recensements de notre population que nous avons vue s'accroître successivement d'une manière assez notable. Il nous reste maintenant à rechercher quels ont pu être les éléments de cet accroissement.

Mais, pour faire cette appréciation, nous ne remonterons point, comme nous l'avons fait pour le recensement, jusqu'à 1789. Les années qui suivirent cette première période virent, en effet, se dérouler de si tristes événements, tant de difficultés, et parfois même tant de dangers existaient pour faire régulariser les actes de l'état-civil, que les documents que l'on pourrait offrir présenteraient naturellement de très-grandes incertitudes.

Puis, dans quel but mettre en regard les naissances et les décès à une époque de deuil et de guerre civile? A une époque qui pût produire une pièce authentique telle que celle-ci, que nous avons trouvée dans nos archives municipales, et que nous avons lue la rougeur au front et l'amertume dans l'âme!

« Rapport général des inhumations des cadavres et » enfouissement des animaux crevés, depuis le 6 nivose » jusqu'au 30 thermidor, l'an deuxième de la République » française une et indivisible et impérissable.

Cadavres humains :

Cadavres route de Rennes...........	5,659
A reporter............	5,659

Report............	5,659
Cadavres à Gigant..................	4,658
Brigands à l'arche de Mauves..........	88
Brigands à l'Éperonnière.............	24
Cadavres à la maison de la Marière....	40
A l'ancien cimetière, dit le Grand-Brigantin, cadavres..................	1,500
Total général des cadavres.......	11,969

Et cela, dans 7 mois !! lorsque la mortalité annuelle de Nantes est d'environ 2,200.

Ce rapport est d'un sieur Dobigny, nommé par arrêté du Conseil général de la commune de Nantes, en date du 26 nivose : *Commissaire aux inhumations des cadavres et enfouissement des animaux crevés.*

Un autre document peut, du reste, donner la mesure de l'importance des fonctions de ce sieur Dobigny.

Cette pièce porte pour titre :

« État des paiements faits par les commissaires chargés » de l'inhumation des morts de cette commune et de » l'enfouissement des animaux d'icelle, depuis le 21 ger- » minal jusqu'au 9 thermidor, inclusivement. »

Cet état constate qu'une somme de 12,740 fr. fût payée par la commune, pour ce service d'inhumations, pendant moins de quatre mois.

Nous le répétons, ce n'est point une semblable époque qu'il faut consulter, lorsque l'on veut se faire une idée exacte du mouvement normal de la population.

Nous avons vu, d'ailleurs, que, depuis 1789 jusqu'en 1810, le chiffre de la population était demeuré à peu

près stationnaire. Nous ne croyons donc pas devoir remonter au-delà de cette dernière époque pour les tableaux des naissances et des décès que nous allons présenter.

Pour rendre plus faciles les déductions à tirer de ces tableaux, nous les diviserons par séries de dix années.

La première comprend les 10 années de 1810 à 1820 exclusivement, et présente :

Naissances..............	19,576	
Décès..................	17,942	
Excédant des naissances..............		1,634

La seconde, les années 1820 à 1830.

Naissances..............	24,040	
Décès..................	22,585	
Excédant des naissances..............		1,455

La troisième, les années 1830 à 1840.

Naissances..............	25,808	
Décès..................	25,169	
Excédant des naissances..............		639

Dans cette période se trouvent les deux années 1832 et 1834, qui furent signalées par le choléra et qui présentèrent :

La 1.re, 3,460 décès, contre 2,411 naissances.
La 2.e, 3,149 — 2,565 —

La quatrième, les années 1840 à 1850.

Naissances..............	28,278	
Décès..................	26,150	
Excédant des naissances..............		2,128
A reporter..............		5,856

Report..............		5,856
Dans cette dernière période se trouve aussi l'année 1849, qui fut pareillement frappée de choléra et qui offrit :		
3,596 décès, contre 2,796 naissances.		
		5,856

Ainsi, dans cet espace de 40 années, de 1810 à 1850, l'accroissement de la population à Nantes, par l'excédant des naissances sur les décès, a été seulement de 5,856 individus.

Or, en 1810, nous trouvons la population, à Nantes, de..............................		68,434
Le dernier recensement constate qu'elle est aujourd'hui de....................	96,362	
La différence en plus est donc de..		27,928
	96,362	96,362
Si donc, comme élément de cette différence de.		27,928
on fait entrer le chiffre de..........	5,856	
représentant l'excédant des naissances,		
on trouve encore un surcroît de....	22,072	27,928

Il est manifeste que ces 22,072 individus qui sont ainsi venus accroître la population de Nantes, depuis 1810, sont, comme nous l'avons dit dans un précédent travail, des étrangers et surtout des habitants de nos campagnes qui ont pris leur domicile dans notre ville.

Nous allons maintenant décomposer ce chiffre des naissances, afin que l'on puisse établir quelques comparaisons.

La période de 1810 à 1820 présente, d'après les relevés officiels, 19,576 naissances, soit :

Enfants légitimes.	garçons..	8,728	16,801
	filles.....	8,073	
Enfants naturels..	garçons..	1,237	2,345
	filles....	1,108	
Exposés...........................			430
			19,576

Mais il y a ici une remarque à faire. Le chiffre de 430, pour les enfants abandonnés, ne s'applique qu'à 1818 et 1819. Avant cette époque, l'état général des naissances ne comprenait ni les enfants anonymes ni ceux abandonnés, qui figuraient sur un relevé particulier. Or, le nombre de ces enfants, pour les années 1810 à 1817, a été:

Anonymes......	810	2,406
Abandonnés....	1,596	

Le nombre de ces enfants, pour la période de 1810 à 1820, a donc été, en réalité, de 2,836.

Période de 1820 à 1830. — Naissances..... 24,040

soit :

Enfants légitimes.	garçons..	9,609	18,923	
	filles....	9,314		
— naturels..	garçons..	1,347	2,754	
	filles....	1,407		
— exposés..	garçons..	1,196	2,363	
	filles....	1,167		
				24,040

Période de 1830 à 1840. — Naissances.... 25,808

Soit :

Enfants légitimes.	garçons..	10,536	20,523	
	filles.....	9,987		
Enfants naturels..	garçons..	1,544	2,960	
	filles.....	1,416		
Enfants exposés ..	garçons..	1,194	2,325	
	filles.....	1,131		
				25,808

Période de 1840 à 1850. — Naissances.... 28,278

Soit :

Enfants légitimes.	garçons..	11,393	22,354	
	filles.....	10,981		
Enfants naturels..	garçons..	1,955	3,754	
	filles.....	1,799		
Enfants exposés..	garçons..	1,104	2,170	
	filles.....	1,066		
				28,278

Ainsi, dans cette période de 40 années, de 1810 à 1850, le chiffre total des naissances a été de....... 97,702

A quoi il faut ajouter, pour le nombre des enfants anonymes et abandonnés, non compris dans le relevé de 1810 à 1817............ 2,406

Total général des naissances. 100,108

Et ce chiffre se décompose comme suit :

Enfants légitimes.	garçons..	40,246	78,601
	filles.....	38,355	

Report.............			78,601
Enfants naturels..	garçons.. 6,083	filles..... 5,730	11,813
Enfants exposés..	garçons.. 4,520	filles..... 4,364	8,884
— anonymes de 1810 à 1817...			810
			100,108

Et la proportion se trouve être :

Pour les enfants légitimes...	79	15 p. %
— naturels.....	11	90 —
— exposés.....	8	95 —

Disons, à l'honneur de notre ville, que cette proportion des enfants naturels est bien moins élevée à Nantes que dans la généralité des autres villes. A Paris, elle est de plus de 32 p. %; à Bordeaux, elle s'élève même jusqu'à 35 p. %.

Le nombre des enfants abandonnés a présenté une moyenne pour chaque année :

De 1810 à 1820 de.... 203
1820 à 1830 de.... 236
1830 à 1840 de.... 233
1840 à 1850 de.... 217

Les documents officiels que nous avons eus sous les yeux, établissent que cette moyenne a, depuis quelques années, sensiblement baissé. Doit-on en attribuer la cause au développement d'un sentiment moral, ou à des mesures administratives ? Nous l'ignorons. Ce que nous pouvons dire, c'est que le nombre des enfants exposés qui, dans les années 1840 à 1847, avait semblé s'accroître et s'était

constamment élevé chaque année de 250 à 280 ; qui, même, avait encore été, en 1847, de 266, est subitement tombé, en 1848, à 60

1849, à 113.

1850, à 82

Quelle que soit la cause de cette réduction, on est toujours heureux de la constater.

Les enfants morts-nés n'entrent point dans le relevé des naissances. Nous nous contenterons d'en donner le nombre depuis 20 ans :

1830....	138	1840....	144
1831....	159	1841....	159
1832....	131	1842....	134
1833....	132	1843....	153
1834....	142	1844....	145
1835....	138	1845....	180
1836....	153	1846....	177
1837....	148	1847....	203
1838....	165	1848....	174
1839....	141	1849....	177
	1,447		1,646
		3,093	

Ainsi, c'est à peu près la proportion d'un enfant sur 20.

Nous terminerons ces aperçus sur les naissances par une dernière remarque : c'est que les naissances moyennes annuelles des garçons présentent un excédant sur celles des filles. Cet excédant est d'environ 1/16. C'est la proportion qui existe aussi généralement en France.

Nous pourrions présenter sur les décès à peu près le même travail que sur les naissances, mais nous n'en voyons pas l'utilité. Nous dirons seulement que les relevés

nous ont permis de constater que les décédés jusqu'à l'âge de 16 ans entrent pour à peu près un tiers dans la totalité des décès.

Voici, du reste, le relevé général des décès qui ont été, comme nous l'avons établi, de 91,846 dans la période que nous examinons.

	Enfants au-dessous de 16 ans.	Hommes.	Femmes.
1810 à 1820....	6,264	5,331	6,347
1820 à 1830....	7,450	7,327	7,808
1830 à 1840....	8,209	8,181	8,779
1840 à 1850....	8,667	8,492	8,991
	30,590	29,331	31,925
	91,546		

Une chose qui frappe, c'est que, à Nantes, le nombre des naissances des filles est inférieur à celui des garçons; que, néanmoins, la population des femmes excède constamment celle des hommes, et que, par une conséquence naturelle, la mortalité des femmes est plus élevée que celle des hommes.

La seule explication que nous puissions donner à cette anomalie, c'est que les femmes étrangères à notre ville doivent y arriver en plus grand nombre. C'est la seule cause, suivant nous, qui puisse expliquer cet excédant dans la population et dans la mortalité des femmes.

Les mariages, à Nantes, ont été:

De 1810 à 1820, de.... 5,462
1820 à 1830, de.... 5,813

De 1830 à 1840, de.... 6,587
1840 à 1850, de.... 7,256

Il y a ici une marche ascendante assez marquée, mais elle est en raison de l'augmentation progressive de la population.

Nous terminerons ce travail, en donnant l'état des naissances et des décès de 1850 et 1851, qui ne se trouve point compris dans les relevés que nous avons présentés.

	1850.	1851.
Les naissances ont été de..........	2,528	2,896

		1850.		1851.	
Enfants légitimes	garçons...	1,063	2,089	1,189	2,365
	filles......	1,024		1,176	
Enfants naturels.	garçons...	198	359	214	436
	filles......	161		222	
Enfants exposés.	garçons...	46	82	47	95
	filles......	36		48	
			2,528		2,896

	1850.	1851.
Les décès ont été de..........	2,136	2,424

	1850.	1851.
Au-dessous d'un an....	311	455
De 1 à 5.........	171	275
De 5 à 10.........	61	115
De 10 à 15.........	61	50
De 15 à 20.........	63	78
De 20 à 30.........	221	194
De 30 à 40.........	214	186
De 40 à 50.........	193	173
A reporter........	1,295	1,526

Report..........	1,295	1,526
De 50 à 60.........	222	231
De 60 à 70.........	229	239
De 70 à 80.........	249	259
De 80 à 90.........	122	152
De 90 à 95.........	14	13
De 95 à 100.........	5	4
	2,136	2,424

	1850.	1851.
Les enfants morts-nés ont été de...	187	205
Les mariages de.................	772	733

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, ce travail n'est que la reproduction des matériaux officiels que possède notre municipalité. Notre seul mérite est de les avoir réunis et d'en avoir fait un corps qui peut offrir des points de comparaison. Nous avons pensé que ces documents pourraient, parfois, être bons à consulter. Nous aurons ainsi rendu service aux hommes d'étude à qui la recherche de ces matériaux n'eût pas été sans difficulté.

Nantes, 15 janvier 1852.

LITTÉRATURE PERSANE.

CHAPITRE IX.

SUITE.

Quatrième et cinquième rencontres.

L'improvisateur turkoman s'est déjà révélé à nous sous plusieurs aspects : nous l'avons vu fils soumis et guerrier intrépide; après s'être montré poète énergique et guerrier, il a exprimé d'une manière touchante les sentiments du plus tendre père ; à présent, nous l'allons voir amoureux.

Les amours de Mars et Vénus sont un vieux symbole d'une éternelle vérité. La beauté est facilement séduite par la gloire ; et, suivant la loi des contrastes sans doute, son cœur timide et compatissant s'enflamme au simple récit des actions d'un brave; l'éclat des armes éblouit ses yeux faits pour des spectacles plus doux, et cet éblouissement une fois produit, elle ne voit plus rien de comparable au héros qu'elle a rêvé ; son imagination lui prête des charmes dont la réalité évidente ne le dépouille pas. Les cheveux blancs de Zal Zer n'ont point empêché Roudabeh de se donner à lui ; on connaît la funeste passion de Desdémone, la noble

fille de Venise, pour son aventurier more, brutal et jaloux ; à présent, c'est Nighara, rien moins que la fille de Mourad (1), sultan de Constantinople, qui, sur l'écho de sa renommée, s'éprend d'un violent amour pour le héros de Tchamly Bill. « Ne parle pas d'homme devant les femmes, nous a déjà dit Firdousi, car le cœur de la femme est la demeure du Div, et ces discours font naître des ruses en elle. » Nighara confirmera la vérité de cette parole du sage.

Malgré les hautes murailles dont le sérail est entouré sept fois, la belle et amoureuse princesse trouve le moyen de faire parvenir à Kourroglou, par l'intermédiaire d'un pauvre bère nommé Belly Ahmed, son portrait et un billet doux, dont voici la teneur littérale :

« O toi, qui es appelé Kourroglou ! La gloire de ton nom a jeté un charme sur les régions de Turquie. J'ai appris que tu avais enlevé le bel Ayvaz de la citadelle d'Orfa. Mon nom est Nighara. Je suis princesse et fille du sultan Mourad. Je te dis, pour que tu l'apprennes, si tu ne le sais déjà, que depuis longtemps j'éprouve un ardent désir de te voir. Si tu es homme de courage, viens à Stamboul et enlève-moi. »

Ce poulet est clair, précis, d'un bon style, et tel enfin que ne le pourrait mieux dicter une pensionnaire de couvent bien élevée. Kourroglou ne se donne pas le temps de le lire deux fois, son imagination prend feu, il enjambe Kyrat et le voilà parti pour Constantinople. Sa conduite dans cette grande ville ennemie mériterait qu'on l'y suivît pas à pas ; mais, abréviateur critique autant que traduc-

(1) Amurat IV, très-probablement.

teur, j'irai plus droit au but, non pas sans inviter, ceux qui le pourront faire, à lire en entier l'épopée de Kourroglou. Ils y trouveront la source des émotions les plus vives et les plus variées : à l'admiration succédera chez eux l'indignation ou la colère ; au rire le sentiment ; ils y trouveront du bouffon et du sublime, du terrible et du tendre, du passionné et du délicat, du Rabelais et du Shakspeare, du Molière et du Victor Hugo, du Byron et du Lamartine, car c'est un merveilleux assemblage de tous les contrastes, de toutes les oppositions.

Kourroglou est donc maintenant dans la capitale du Grand Turc, auquel il va jouer un tour de son métier. Après avoir terminé ses préparatifs, pour lesquels il n'a point épargné les tomans, car, avant Figaro, il savait que l'or est le nerf de l'intrigue, il revêt la longue robe blanche des mollahs, couvre sa tête d'un turban, cache un poignard dans son sein, et, le rosaire dans une main, le bâton de pèlerin dans l'autre, il se présente aux portes du sérail, se donnant pour un envoyé du sultan alors en pèlerinage à la ville sainte de la Mecque. Grâce à un firman apocryphe qu'il a fait fabriquer, il franchit les sept redoutables portes du palais : « De cette manière, dit le rapsode, qui ne peut contenir son indignation dans cette circonstance critique, il fut permis à ce truand des truands, à ce larron capable de couper le sein d'une mère allaitant son enfant, de pénétrer dans le harem. » On ne voyait, de tous côtés, que parterres fleuris, et quatre vastes pièces d'eau servaient de réservoirs à autant de fontaines jaillissantes. Kourroglou plia son manteau, le posa au bord de l'un des bassins, s'y accroupit les jambes croisées, et jetant les yeux sur ces magnifiques

jardins, au milieu desquels s'élevait le palais de la princesse Nighara entouré de kiosques élégants, il l'aperçut elle-même en compagnie de plusieurs belles jeunes femmes de sa suite vidant des flacons de vin, en digne fille de son père (1).

Une des femmes qui s'était détachée du groupe pou aller puiser de l'eau, — quoiqu'il ne paraisse pas, suppose assez peu charitablement George Sand, que Nighara ait eu l'habitude d'en mettre beaucoup dans son vin, — aperçut le faux mollah. Il tenait les yeux modestement baissés et demi-clos comme un pieux derviche, et débitait ses oraisons sur les grains de son rosaire, d'un air de componction hypocrite. — « Homme, que cherches-tu ici dans le harem du Grand-Seigneur? lui dit la suivante. »

— Homme!... Quel nom est-ce là? Fille impure, ta bouche n'est-elle pas assez grande pour prononcer le saint nom d'Hadji (2)? Ne peux-tu me féliciter mieux que cela de mon heureux retour de la Mecque; et ta maîtresse craindrait-elle d'user à moitié ses babouches en se dérangeant un peu pour me venir saluer?

— Qui donc es-tu?

— Je suis le royal Tchavosch Rouschan et j'apporte un message de la part du sultan Mourad. »

(1) En dépit des lois de Mahomet, Amurat IV permit ouvertement l'usage du vin et en fit lui-même un tel abus, qu'il avança le terme de ses jours par ses débauches.

(2) *Hadji*, pèlerin. Ce titre d'honneur se donne à tout musulman qui a fait le voyage de la Mecque et se conserve toute la vie. Le conducteur des pèlerins prend aussi le titre de *Tchavosch*, que Keurroglou se donne quelques lignes plus bas.

A ces mots, la camériste oublie dans sa joie de remplir son vase, et court annoncer à Nighara l'arrivée du saint homme. A peine entrée dans le pavillon, elle s'empare du turban de sa maîtresse et fait main basse sur plusieurs précieux joyaux qui traînaient sur le tapis. — « Que signifie cela? s'écria la princesse. Es-tu ivre pour t'emparer, avec une familiarité mal séante dans ta vile condition, et de mon turban et de mes bijoux? » — La suivante répondit : — « N'est-ce pas toi, plutôt, qui es ivre? ce que je prends-là m'est bien légitimement acquis; c'est le prix de la bonne nouvelle que j'apporte (1). Un mollah arrive de la Mecque, envoyé par le sultan.

— Si tôt! c'est impossible.

— Je te le jure par ta propre tête, maîtresse. Le saint homme est là. Un feu céleste brille dans ses yeux, et toute sa personne projette ses rayons vers le soleil.

— Debout, mes filles, allons saluer ce pèlerin. J'ai lu dans nos saintes traditions que les feux de l'enfer ne sauront jamais brûler celui qui se sera empressé d'aller au-devant des vrais croyants revenant de la Mecque, de manière à être couvert de la poussière soulevée par les pieds de leurs chevaux. »

Kourroglou, remarquant tout ce mouvement, arrache son turban et sa robe de mollah, se coiffe sur l'oreille de son bonnet d'Astrakan, rajuste les plis de sa tunique vert-olive, se noue élégamment autour de la taille sa

---

(1) On sait que les présents de bonne nouvelle sont en usage dans tout l'Orient, et nul, surtout s'il est riche, ne peut s'y soustraire. C'est ordinairement la pièce la plus précieuse de son vêtement que l'on abandonne en pareil cas. A. C.

ceinture de fin cachemire, d'où sort le manche d'un poignard enrichi de gros diamants, et prélude amoureusement sur sa guitare.

La princesse ne tarda pas à paraître avec ses femmes, et fut grandement scandalisée de trouver, au lieu d'un saint homme de Dieu, un superbe brigand à longues moustaches. Transportée de colère contre la malheureuse qui s'est si grossièrement trompée, et supposant qu'elle a dû être embrassée par l'effronté coquin qui a osé s'introduire dans le sérail, elle fit apporter des verges, et ordonna de lui administrer, sous la plante des pieds, une vigoureuse bastonnade. S'approchant ensuite de Kourroglou, qui demandait grâce pour la pauvre innocente, elle le traita d'infidèle, de bandit, et lui appliqua, en manière de péroraison, un coup de pied dans la poitrine. — « Princesse, dirent les suivantes, c'est grand dommage de profaner ton pied mignon contre la poitrine non lavée de ce malotru crasseux.

— Que savez-vous, sottes que vous êtes, reprit Kourroglou, si ma poitrine n'est pas plus précieuse que le talon de votre maîtresse ? Et se tournant vers Nighara, il chanta ainsi :

— « Ton haleine est suave comme la violette et la ja-
» cinthe ; comme elles tu fleuris dans la solitude. Tu es
» une flèche au fond de mon cœur. Le ciel te punira de
» n'avoir pas prêté l'oreille à mes plaintes. »

Nighara l'écoutait le regard plein de colère, mais son cœur commençait à battre sous la gaze de sa tunique ; Kourroglou continua de chanter :

— « Tu es le fruit le plus frais dans les jardins du prin-
» temps. Tu es le coing parfumé et la grenade vermeille.

» O Nighara ! ô la bien-aimée de Kourroglou ! Ne crois » pas que le monde ignore ta beauté. »

Loin d'être apaisée par de si flatteuses paroles, Nighara ordonne à ses suivantes de fustiger l'audacieux chanteur. Elles ne se le font pas dire deux fois, et, sur le champ, les coups de gaule tombent comme grêle sur le dos de Kourroglou, qui dit en son cœur compatissant : — « O mon Dieu! préserve tout honnête homme de tomber jamais sous la griffe d'une femme courroucée. » Mais les coups pleuvent toujours, et en moins de rien ses vêtements sont mis en lambeaux. — « Princesse, dit-il, si tu n'as aucune pitié de moi, sois au moins miséricordieuse pour ces pauvres filles ; leurs mains et leurs pieds vont devenir calleux à force de frapper. »

En retournant avec ses femmes prendre un peu de vin dans son kiosque, afin de se donner de nouvelles forces pour recommencer le jeu, Nighara regarda par derrière, remarqua la taille avantageuse, la beauté virile du bandit, et bien certainement ne le trouva pas trop laid. Ranimé par ce coup-d'œil, Kourroglou oublie ses souffrances, reprend sa guitare et improvise :

— « O Nighara ! princesse aux yeux de gazelle, verrai» je ton sein se changer en rocher ? Tu m'as fait tomber » le visage contre terre ; puissent tes yeux se remplir » de larmes !.... Livre ma tête aux bourreaux, mais ne » trahis pas notre secret. »

Nighara, peu touchée en apparence, se fait servir d'autre vin, et tandis qu'elle boit, Kourroglou la regarde et chante :

— « Donne l'ordre de me mettre à mort. Taris dans mes

» yeux la source de mes larmes. Fais remplir ton verre » de mon sang et bois-le ! »

Nighara, s'adoucissant, fait porter à Kourroglou une infusion de *moumiah* (1).—« Allez, dit-elle à ses femmes, qu'il boive, et qu'ensuite il s'en aille.» — Mais Kourroglou peu flatté du fade breuvage, dit aux suivantes d'aller demander à leur maîtresse de la liqueur qu'elle buvait elle-même. — « Bravo ! dit la princesse. Le saint homme veut donc tâter aussi lui de la liqueur défendue. »

Par ses ordres, des tapis sont étendus sur le bord de la pièce d'eau et couverts de bouteilles et de sucreries ; et, à l'exemple de leur maîtresse, toutes les esclaves s'asseyent sur le gazon.

— « A la requête du seigneur Hadji, dit Nighara, nous allons lui verser du vin, mais ensuite il dansera pour nous divertir, puis nous le châtierons de nouveau pour le chasser enfin honteusement du harem. »

Les tapis avaient été déployés en face de Kourroglou. Il pensa que, s'il ne faisait pas entendre en l'honneur du retour de la princesse, une de ses meilleures chansons, il se perdrait dans son esprit ; après un court prélude sur son instrument, il chanta donc les strophes suivantes :

— « O Aghas, mes frères ! Nighara est revenue près » de moi. Des pleurs de joie inondent ma paupière, ma » princesse est revenue !

---

(1) Sorte de pétrole balzamique, très-estimée en Perse, et que l'on prend dans du beurre fondu pour guérir les courbatures. A. C.

» L'Arménien aime tendrement sa croix, bien que son
» prophète ait souffert la mort sur une croix.

» Je ravierai un baiser à sa joue argentée. Voyez comme
» elle a orné ses cheveux noirs, auxquels elle permet de
» tomber sur son cou délicat... Nighara est revenue ! »

La princesse qui s'était levée se promenait au bord de l'eau, révélant dans ses moindres mouvements une taille élégante et souple, une démarche pleine de volupté. De temps en temps ses yeux se fixaient sur ceux de Kourroglou. Il en éprouva une joie vive et improvisa :

— « M'est-il permis d'espérer encore ? Ah ! ta pensée
» a établi sa demeure dans mon sein (1). Je contemple
» ma Nighara : elle est venue pour me révéler toute sa
» beauté ; elle est venue pour faire couler mes pleurs,
» elle veut en épuiser la source. Nighara est revenue,
» afin de faire mourir Kourroglou. »

Il disait assez vrai, dans son langage métaphorique. Quand il eût fini de chanter, la princesse appela ses femmes et dit : — « Qu'on me fouette encore ce truand ! » — Et une nouvelle grêle de coups vint fondre sur les épaules du pauvre amoureux, qu'on se plaît à voir si fort et si faible à la fois. Mais lui, pour échapper au martyre, n'imagine rien de mieux que de se jeter à l'eau et de gagner en nageant une colonne de marbre élevée au centre du bassin et de laquelle l'eau jaillissait. Vaine manœuvre ! Pour lui commence un nouveau genre de sup-

(1) Littéralement : *A planté son camp dans mon sein.*

plice : les pierres succèdent aux verges. On l'avait bâtonné, on le lapide.

Cependant Nighara ne cessait de le regarder ; mais, *comme les femmes de chez nous* — c'est George Sand qui le dit, — elle se montrait toujours plus cruelle pour se faire aimer davantage. — « O Belly Ahmed ! tu m'as trompé, pensait Kourroglou. Elle ne m'a jamais aimé. » — Alors il se met à chanter, et dit de si belles choses, que le sein de la cruelle commence à palpiter plus vite, et qu'elle l'écoute avec un plaisir croissant.

— « Le soleil s'est levé sur la colline de l'Orient (1).
» Elle est le jardin des fleurs. Les boutons de roses éclo-
» sent sur ses joues. Ne laissez aucun ennemi jeter un
» regard indiscret dans le jardin de l'amant. Qui donc
» aura le privilége d'en cueillir les roses ? O Nighara, que
» Kourroglou respire enfin la fraîcheur de tes lèvres !
» Celui qui touchera ta ceinture une fois seulement de-
» viendra immortel. Moi, je suis ton esclave dans la bonne
» comme dans la mauvaise fortune. »

Comment résister à tant de soumission et d'amour ? Kourroglou est rappelé à terre, on lui donne même, en remplacement de ses vêtements déchirés et trempés d'eau, un des plus riches caftans du sultan, oui, du sultan lui-même, et il lui sied à ravir. La princesse et Kourroglou se passent amoureusement le bras autour du cou l'un de l'autre et entrent dans un kiosque où, suivant l'usage de Turquie, ils boivent tous deux dans la même coupe. Enfin,

---

(1) Allusion au sein et à la jeunesse de Nighara.

la conversation se prolongeant, ils tombèrent dans une douce ivresse produite par le vin moins que par leurs tendres propos. Kourroglou était ravi ; le bonheur l'inspirant, il improvisa :

— « J'aperçois le village de ma bien-aimée. Ses lèvres » sont faites pour mes baisers amoureux. Son sein pal- » pite, il soulève impatiemment la gaze qui le tient captif; » Son sein est semblable à la grenade vermeille. »

Cependant la princesse qui l'aime déjà tout de bon tremble qu'il ne se trahisse ; elle lui dit tendrement à l'oreille, qu'entouré d'ennemis, de surveillants jaloux, i doit agir avec circonspection. L'avis est prudent ; Kourroglou en profite, et tirant de sa guitare des sons moins éclatants, il ne chante plus qu'à demi-voix.

En deux mots, terminons le récit de cette amoureuse aventure : rendez-vous est donné sur l'esplanade de Constantinople, et là, au milieu de ses femmes et de ses eunuques, à la barbe de ses janissaires, Kourroglou enlève sa chère princesse et l'emporte sur Kyrat. Parvenu à une certaine distance de la ville, comme il n'a pas fermé l'œil depuis longtemps et qu'il a enduré bien des fatigues, le sommeil le gagne, il faut qu'il descende de cheval, se couche et dorme. Sa maîtresse veillera sur lui et le réveillera dès que Kyrat signalera l'approche du danger. En effet, l'intelligent animal sait éventer l'ennemi de loin : d'abord il hennit ; puis il secoue l'oreille en s'ébrouant, si l'ennemi continue d'avancer ; s'il approche tout à fait, Kyrat s'agite davantage, couvre son mors d'écume et creuse la terre de son pied. Soyez attentive à ce dernier signal, belle Nighara, c'est le moment de pousser le cri d'alarme, de réveiller votre amant endormi.

Cependant Burdji sultan, le fils du Grand-Seigneur, ne peut se déshonorer à jamais en laissant sa sœur aux mains d'un ravisseur renégat (1) et proscrit. Il se met à la poursuite des fugitifs, et, dans son ardeur, devance les hommes de son escorte ; mais, comme il est peu jaloux d'en venir seul aux mains avec un aussi rude joûteur que Kourroglou ; et que celui-ci, de son côté ; ne veut faire aucun mal au frère de peur d'affliger la sœur, tous deux se bornent d'abord à faire assaut d'esprit et d'invention poétique.

Burdji sultan commence par une stance de la composition de Kourroglou lui-même (paroles et musique), ce qui ne dût pas flatter médiocrement son amour-propre d'auteur. Le prince ajouta ensuite l'improvisation suivante de son propre crû :

— « Je suis le fils du sultan, et mon nom est Burdji. Je » tranche la tête à mes ennemis. Allons, croisons le fer » recourbé de nos cimeterres. Il faut que cette femme soit » à toi ou à moi. »

Kourroglou répliqua : — « Écoute-moi, gentil épagneul de harem. Les chants de provocation et de guerre sont les fils qui me survivront d'âge en âge. Mes chants sont infiniment plus beaux que les tiens. Écoute et sois convaincu. » — Là dessus, il accorde sa guitare, prélude fièrement et chante :

— « Mon nom est Kourroglou. Je suis Kourroglou. Mon » cheval est fou et je suis fou comme lui. Je suis un bé-

(1) Il ne faut pas perdre de vue que Kourroglou, qui était, comme tous les Turcs, mahométan sunni, a embrassé la secte des Persans en se faisant schia.

» lier, le bélier qui marche en tête du troupeau humain.
» Je suis Kourroglou! »

Les gens de l'escorte du prince continuaient d'approcher, mais leur capitaine leur dit : — « Mes enfants, cet homme est Kourroglou en personne. Lorsqu'une montagne couverte de neige entend sa voix, elle en tremble de peur et secoue la neige qui blanchit son sommet. La femme grosse qui l'entend accouche de frayeur. Je jure par les quatre premiers kalifes qu'il nous exterminera tous, jusqu'au dernier. Pour moi, je m'en retourne à Stamboul, et bien fou qui ne me suis pas. »

Kourroglou remarquant l'hésitation des soldats turcs, dit à Nighara : — « Courage, chère princesse! Il me semble que la troupe de ton frère n'attendra pas que je tire l'épée du fourreau pour tourner le dos. » Et dans son cœur il ajouta : — « Bravo, Kourroglou! Épouvante-les par tes chansons et ils sont en pleine déroute. » Alors il chanta :

— « Je sais distinguer un homme de cœur et je ris à
» la face d'un lâche. Je mâche le fer entre mes dents et
» j'en crache les miettes contre le ciel. Je suis Kourro-
» glou, entendez-vous, mécréants! Mon cimeterre est
» égyptien, le bois de ma lance est un bambou; et moi,
» je suis Kourroglou! »

Une seconde troupe de cavaliers qui avait succédé à la première semblait vouloir faire bonne contenance; Kourroglou continua donc ses chants :

— « Je suis Kourroglou! Je traîne les cadavres sur
» l'arène. Je sèmerai de l'orge sous vos pieds. Je suis
» Kourroglou, Kourroglou le bélier! »

En prononçant ces derniers mots, il lança son cheval

contre l'ennemi, et alors tu aurais dit qu'un loup affamé se jetait au milieu d'une bergerie. Dix-sept Turcs mordirent la poussière, et le surplus prit la fuite à travers champs comme un troupeau de timides gazelles. Le prince Burdji seul était resté et se montrait disposé à attaquer Kourroglou. Celui-ci se demandait intérieurement : — « Que ferai-je?... Si je le tue, sa sœur ne pourra me le pardonner et remplira mes jours d'amertume. » — Il remarqua qu'à ce moment-même elle fondait en larmes, et comme il lui en demandait la cause, elle lui dit : — « Je n'ai qu'un frère, ô Kourroglou ! je t'en conjure, ne le tue pas. »

— « Chère âme, n'aie pas peur ! »

Au même instant, évitant avec adresse le coup de lance que lui portait Burdji sultan, il dit à ce prince : — « Le chef de tes écuries gagne bien mal le pain qu'il mange. Il ne s'est pas seulement donné la peine de serrer la sangle de ton cheval, ta selle va tourner. Descends, serre les courroies, et après cela nous combattrons si tu veux. »

Croyant à ces paroles, le Turc stupide mit pied à terre; et Kourroglou profitant du moment qu'il examinait la sangle de sa monture, le pousse, le culbute, saute à bas de cheval, s'asseoit sur la poitrine du prince et brandit son kandjiar comme pour lui donner la mort. Alors le malheureux Burdji lui dit en pleurant : — « Sultan Mourad n'a qu'un fils et qu'une fille au monde : si tu poignardes l'un et que tu enlèves l'autre, notre famille sera éteinte. »

— « Eh bien ! répond Kourroglou, donne-moi ta sœur en mariage. Si tu le veux, je te fais grâce de la vie. Je

suis d'ailleurs aussi savant qu'un mollah. J'ai étudié à fond les sept volumes des commentaires arabes sur le Coran, et je sais par cœur toutes les formules de prières pour la bénédiction de deux époux. »

Le prince tremblant pour ses jours consent à tout, et prononce lui-même l'oraison nuptiale conformément au rite musulman. Kourroglou s'empresse alors de relever son beau-frère, il l'embrasse sur le front et lui dit : —« A partir de ce jour je serai le plus fidèle serviteur du sultan. En son nom et par son autorité, je régnerai à Tchamly Bill. Où donc eût-il pu trouver pour sa fille un parti meilleur que moi ? »

Cela dit, Kourroglou tourne bride, emmenant avec lui sa nouvelle épouse, tandis que le pauvre Burdji restait là planté sur ses étriers, regardant fuir sa sœur ; et ce fut seulement lorsqu'il l'eut tout à fait perdue de vue qu'il se décida enfin à rentrer dans Constantinople.

La course des deux amants jusqu'à Tchamly Bill ne fut pas constamment paisible ; de nombreuses aventures en varièrent l'uniformité en fournissant à Nighara plus d'une occasion de montrer la bonté de son cœur, et à Kourroglou de déployer son courage belliqueux. L'espace nous manque pour les raconter ; nous continuons de renvoyer les plus curieux au volume de M. Chodzko. Disons seulement que Kourroglou sût si bien se retourner qu'il fit grassement payer ses frais de noces et de voyage aux caravanes qui eurent le malheur de se trouver sur son chemin. La douce Nighara aurait bien voulu prévenir ces violences ; mais lui répondait naïvement son brave larron : *Je ne laboure ni ne trafique, il faut bien que je vole.*

Enfin les voilà près de Tchamly Bill. Dès que les gardes avancées eurent signalé l'arrivée de leur seigneur, Ayvaz sortit au-devant de lui, à la tête des sept cent soixante-dix-sept cavaliers, qui fêtèrent par des cris joyeux et de turbulentes fantasias le retour de leur chef.

Sixième rencontre.

L'histoire contenue dans ce chapitre offre un intérêt assez piquant. Il semble à George Sand que si la sultane Scheherazade l'eût racontée au sultan Schariar, il ne s'en fut pas plaint plus que des autres, et n'eût pas fait couper la tête à la belle rapsode. Nous sommes tout à fait de cet avis, mais l'histoire étant passablement longue, nous nous permettrons de l'abréger.

Hassan pacha est le chef d'une puissante tribu nomade d'Anatolie, celle des Haniss. Il n'a pas, comme plusieurs de ses voisins, la manie des riches habits, ni celle des femmes, ni même celle des lévriers ou des faucons; mais il aime les chevaux par dessus toute chose, et ne recule devant aucun sacrifice pour satisfaire une fantaisie très-excusable dans le chef d'un peuple, pasteur et guerrier. Ses écuries sont donc remarquables par le choix des sujets qu'elles possèdent; mais, ainsi que tout amateur de collection à laquelle il manque un échantillon rare, notre pacha anatolien est désolé de ne pas avoir le cheval de Kourroglou en sa possession, de ne pas voir figurer sur son *Stud-Book* le nom célèbre de Kyrat. Dans sa douleur, il s'épanche en ces termes dans le sein de son premier ministre :

— « O mon vizir! Que ne donnerais-je pas pour acquérir ce joyau?

— Pacha, ce n'est pas chose aisée. Kourroglou n'a pas besoin d'argent, et lui prendre son cheval de force n'est pas besogne faite.

— A l'homme qui me livrera Kyrat, vizir, je donnerai la moitié de mon autorité. S'il dit : « Ce n'est pas assez, » je lui donnerai en sus la moitié de mes richesses. S'il trouve que c'est encore trop peu, j'ai sept filles parmi lesquelles il sera libre de choisir la plus belle pour sa femme, qu'il soit jeune ou vieux, riche ou pauvre, seigneur ou mendiant. J'en fais serment sur le Coran et en baisant les pages du Saint Livre. Va, mon vizir, va faire proclamer cette résolution à son de trompe, dans la direction des quatre vents, dans chaque campement de notre tribu. »

Il fut fait ainsi qu'il avait été dit. La récompense était vraiment tentante; mais, comme disait le bon vizir, l'exécution n'était pas facile, ni l'entreprise exempte de dangers. Aussi le nombre des prétendants se réduisit-il à un seul, et encore, qui était-ce ? Le marmiton Hamza, pauvre hère crasseux, déguenillé, disgracié de sa personne, le visage grêlé, chauve de la tête et chauve des sourcils; mais au moral, adroit, hardi, persévérant, et de plus amoureux ; oui, amoureux fou de la plus jeune, de la plus gentille des sept princesses, filles d'Hassan pacha. Il avait chance de succès.

A force d'esprit, de patience et de ruse, le marmiton Hamza parvient à se faire recevoir comme *groom* ou garçon d'écurie chez Kourroglou. Celui-ci, cependant, tient trop à son Kyrat pour confier à personne la clé du cadenas qui retient à la mangeoire ce fidèle coursier; il le veille avec sollicitude, avec amour. Aussi Hamza désespérant de pou-

voir jamais s'en rendre maître, change de projet et se décide à user de toutes les ressources de son esprit pour s'emparer du cheval d'Ayvaz, de Durrat, produit excellent de Kyrat et d'une jument arabe du plus pur sang. — « Durrat, se dit-il, est une magnifique bête, et comme Hassan pacha n'a jamais vu ni lui, ni Kyrat, il me sera facile de faire passer l'un pour l'autre. Il me croira sur parole et me donnera sa plus jeune fille en mariage. Si plus tard la vérité se découvre, il ne me reprendra toujours pas la princesse après que je l'aurai épousée. »

Une nuit qu'il a tout préparé pour une évasion, il grise Daly Mehter, son chef d'écurie; puis profitant de son ivresse, change avec lui de vêtement, lui dérobe la clé de Durrat, apprête le cheval, monte en selle et, comme une étoile filante, s'enfuit dans la direction de sa tribu.

Cependant Kourroglou, le maître vigilant par excellence et qui surtout se défiait du filou Hamza, entra de grand matin dans l'écurie, regarda Kyrat et le vit à sa place ordinaire, mais il vit aussi que Durrat avait disparu. Il n'hésita pas un instant à penser qu'il avait été volé par cette maudite tête chauve. Il appela Daly Mehter d'une voix tonnante. L'écuyer, couvert des haillons d'Hamza, se hâta de se lever, et vint, en se frottant les yeux, saluer son maître. — « Quelle farce est-ce là? dit Kourroglou. Que signifient ces guenilles? »

Le pauvre écuyer regardait son triste accoutrement et n'en pouvait croire ses yeux. Mais Kourroglou l'interpellant de nouveau : — « Où est Durrat? »

— Seigneur, c'est sans doute Hamza qui l'aura emmené pour le promener ou le faire boire.

— Ne t'ai-je pas dit vingt fois que cet Hamza n'était qu'un voleur de chevaux ? Allons, vite ! qu'on selle Kyrat. »

Kourroglou prit ses armes et galopa sur une colline élevée où se tenait un poste de ses gens, balaya la plaine avec sa longue-vue, et bientôt aperçut son voleur qui fuyait avec la rapidité d'une flèche. A cette vue, un violent accès de rage le saisit et il cria du haut de la montagne : — « Larron infâme, où fuis-tu ? Quand tu irais aussi loin que Stamboul, je saurai t'y suivre et t'y atteindre. »

La voix de Kourroglou, lorsqu'il était en colère, s'entendait à un farsang (environ 8 kilomètres) de distance. Hamza, qui n'avait pas perdu un mot de ses menaces, dit dans son cœur : — « O père céleste ! la vie est douce ; malheur, malheur à moi ! ».

Au fond du ravin était un moulin. Le meunier était absent et la meule immobile. Hamza y courut, attacha Durrat à la porte, et se précipitant dans le bâtiment désert, aperçut la casaque de peau du meunier qu'il s'empressa de jeter sur ses épaules. Puis il se frotta de farine de la tête aux pieds.

Chacun sait que lorsqu'un cavalier a fourni une course longue et rapide, ses yeux se couvrent d'une sorte de nuage, et pendant quelque temps sa vue n'est pas très-claire. Kourroglou, à son arrivée, ne reconnut pas Hamza, il lui demanda : — « Meunier, où est l'homme qui montait le cheval attaché à ta porte ?

— Mon Agha, cet homme est entré précipitamment ici pâle de terreur, et a couru se cacher sous la roue. »

Kourroglou tremblant de fureur mit pied à terre, jeta

la bride à Hamza en disant : — « Tiens mon cheval. » — Puis tirant son poignard, il se mit en quête de son infidèle garçon d'écurie.

Kyrat avait cette qualité que, rétif pour tout autre que pour son maître, il obéissait néanmoins avec docilité à quiconque il était remis par Kourroglou lui-même. Le cheval se laissa donc conduire comme un enfant, et Hamza, qui n'était point un sot, se dépouilla rapidement de la casaque du meunier, sauta sur le dos de Kyrat, courut un temps de galop et revint ensuite, plein de sécurité, attendre Kourroglou. Celui-ci, après une recherche inutile, sort du moulin, aperçoit Hamza sur son cheval, le reconnaît et comprend du premier coup de quelle perte il est menacé. Il emploie alors toutes les ressources de son esprit pour décider Hamza à lui rendre Kyrat. Mais ni menaces ni promesses n'ébranlent le rusé marmiton.

— « Je ne serai pas ta dupe, ô Kourroglou ! Ce que je désire n'est pas en ta possession. Apprends la vérité : J'aime la plus jeune des filles d'Hassan pacha. Il me l'a promise pour femme en échange de Kyrat. Pendant plus de six mois j'ai langui de désespoir à Tchamly Bill. Regarde ! aujourd'hui, tu m'as donné Kyrat et tu es la cause de mon bonheur. Puisse-tu vivre longtemps et prospère ! Adieu, je m'en vais prendre femme. »

Kourroglou insiste encore pour ravoir son Kyrat, mais en vain. Hamza lui jure, par la plus pure essence de Dieu, qu'il ne le lui rendra pas. Kourroglou tire un long soupir du fond de sa poitrine et dit : — « Hamza beg ! laisse-moi chanter un air qui me revient à la mémoire. » — Et il improvisa :

— « Sans Kyrat la vie et le monde sont un péché pour » moi. Pauvre Kourroglou ! Kyrat est sorti de tes mains, » meurtris donc ta tête de douleur. Pauvre Kourroglou, » tu ne peux plus redemander Kyrat qu'à Dieu seul. La » queue de Kyrat était un bouquet de fleurs. Monter » Kyrat, c'était monter le bonheur en personne. Je me » noie dans une mer profonde : le regret de la perte de » Kyrat pèse comme une pierre sur mon âme, et m'en- » traîne au fond de l'abîme. Je ne suis plus qu'un manant, » qu'un meunier. Loin de moi cette épée. Kourroglou, tu » n'as plus qu'à crier : *du bled! du bled!* (1)

Hamza répondit : — « O Kourroglou ! tes paroles m'ont brûlé le foie. Retourne à Tchamly Bill et demeures-y en repos pendant six mois. Ce temps écoulé tu prendras une robe d'Auschik (2) et tu viendras au camp des Haniss. Moi, je vais emmener Kyrat et épouser la fille d'Hassan pacha. Mais je te jure que de même que je viens de recevoir ici Kyrat de ta main, de même je te rendrai de mes mains et la bride et le cheval.

— Comment puis-je savoir, ô Hamza ! si tu es sincère ou non dans ta promesse ?

— J'en jure par la plus pure essence de Dieu. J'ai l'âme noble ; et, je te le répète, je prendrai Kyrat par la bride, je te l'amènerai et te le rendrai. » — Cela dit, il tourna la tête du cheval dans la direction du camp des Haniss et partit.

---

(1) Allusion au cri qu'élèvent sur la plate-forme de leur moulin les meuniers persans lorsqu'ils veulent annoncer qu'ils n'ont plus de grain à moudre. A. C.

(2) Chanteur nomade, comme on l'a vu dans l'introduction.

Kourroglou, en vrai cavalier turkoman, plus malheureux cent fois d'avoir perdu son cheval que s'il avait reçu le dernier soupir de Nighara, retourna triste et désolé à Tchamly Bill et y passa dans le deuil, les six mois de terme assigné par Hamza. Ce délai expiré, il se leva, se déguisa en Auschik, et, après avoir embrassé Nighara, il se mit en route pour l'Anatolie, se promettant bien fermement d'en ramener Kyrat ou d'y perdre la vie.

Rien de notable n'interrompit sa marche. Près d'arriver au camp des Haniss, et comme il se disposait à passer une large rivière, il remarqua sur le sable la trace des pieds d'un cheval qui, d'un bond, avait sauté d'un bord à l'autre. Il dit dans son cœur : — « Nul cheval au monde, excepté mon Kyrat, n'est capable d'une telle prouesse. Hamza doit être avec lui près d'ici. » — Ayant pénétré dans le camp, il mit un temps considérable à faire le tour des tentes et des longues cordes qui en dépendent. Fidèle à son rôle, il marchait en chantant de sa plus belle voix, égayant ceux qui l'écoutaient, et prenant les louanges du cheval pour sujet exclusif de ses chansons.

La nouvelle de son arrivée parvint bien vite aux oreilles du pacha. Hassan était d'humeur maussade de n'avoir pu parvenir à monter Kyrat depuis qu'il lui avait été amené. On le tenait donc à l'écurie où nul, hormis Hamza beg, ne pouvait l'approcher. Hassan manda Kourroglou en sa présence, l'accueillit gracieusement et le fit même asseoir sous sa tente. — « J'apprends, lui dit-il, que tu es habile dans l'art de louer les chevaux. Tu arrives précisément dans un lieu où tu peux visiter une écurie qui n'a pas sa pareille au monde. » — Pendant ce temps, Kourroglou craignant

d'être reconnu et trahi par Hamza, jeta un coup-d'œil furtif autour de lui, mais n'apercevant pas sa tête chauve, il improvisa l'éloge suivant :

— « Laissez-moi chanter l'éloge d'un cheval arabe. » Sa crinière doit être comme faite de fils de soie, ses » jambes sont peu charnues, mais couvertes d'une peau » tendue en perfection. On dirait que ses sabots ont été » tournés ; chacun de ses fers ne doit pas peser plus d'un » okka d'argent. Il doit être robuste et de taille moyenne. » Son cou est long, mince et lisse comme un ruban. » Quand on le sort de l'écurie il est joyeux et se joue de » mille manières. Il mange comme un loup vorace, et son » ventre doit remplir la sangle exactement. »

— Bravo, auschik! s'écria le pacha, jamais je n'entendis faire l'éloge du cheval avec autant de science. Le fameux Kyrat qu'Hamza beg m'a procuré, possède toutes les qualités que tu as énumérées. Mais à quoi me sert-il? il est fou et méchant. Jusqu'ici il m'a été impossible de le monter. » — Kourroglou dit : — « Longue vie au pacha. Un cheval fou est le meilleur à monter.

— Pour quelle raison? » — Alors Kourroglou chanta :

— « Un noble cheval marche intrépidement, comme » s'il voulait désarçonner son cavalier. Il agite ses oreilles » et tire si fort sur la bride que le cavalier doit la tenir » serrée et ne laisser aucun repos à sa main. Le cheval » d'un guerrier bélier doit être aussi fou que son » maître. »

Le pacha appela ses gens pour aller chercher Hamza beg, afin qu'il eût le plaisir d'entendre si éloquemment glorifier le cheval.

Hamza beg, après avoir amené Kyrat, avait épousé la plus jeune des filles du pacha, duquel il avait reçu en même temps le titre et les fonctions de premier vizir. Il ne paraissait plus devant son beau-père qu'en cafetan de martre zibeline; son turban était fait d'un soyeux tissu de cachemire, et non moins de trois cents hommes formaient sa suite. Lorsqu'il entra, Kourroglou fut émerveillé de voir tant d'éclat et de gravité répandu sur un homme qui, il y avait six mois à peine, n'était rien de plus qu'un chétif marmiton. Il se leva et lui fit un profond salut. Un frisson lui courut par toute la peau; et en s'inclinant il plaça sa main sur son cœur, ce qui voulait dire dans le langage des signes : « Hamza beg, sois miséricordieux, ne me trahis pas. » En réponse, Hamza porta sa main sur ses yeux, voulant dire par là : « Patience et courage! » Le pacha dit ensuite : — « Auschik, encore un mot à la louange du cheval, afin qu'Hamza beg t'entende. »

Kourroglou improvisa ce qui suit :

— « Kourroglou dit : Quand un homme a sous lui un » bon cheval, en sa main un *djerid* du roi des braves (1), » il peut alors brandir son sabre au-dessus de sa tête » et charger l'ennemi, Mahomet et Ali lui seront en » aide. »

La conversation continuant, le pacha fit cette réflexion qu'un homme sachant aussi parfaitement célébrer le cheval dans ses vers, ne pouvait manquer d'être un excellent écuyer. Le feint auschik s'en défendit d'abord en pleurant,

---

(1) Un des surnoms d'Ali, gendre de Mahomet.

prétendant que le pacha ne tenait ce langage que dans l'intention de lui jouer un mauvais tour, en le mettant aux prises avec quelque bête méchante et vicieuse qui le tuerait et priverait de leur père ses pauvres enfants. A la fin cependant, après avoir reçu la promesse d'une forte somme d'argent pour monter Kyrat (argent qui, en cas de mort, serait compté à ses héritiers), il se décida à tenter l'aventure, tout en ayant l'air d'avoir grand peur.

Le prudent Hamza Beg avait tout prévu : convaincu que Kourroglou n'était point armé, il avait, en sellant Kyrat, glissé une masse d'arme sous la housse et suspendu un cimeterre au pommeau de la selle. Puis il avait bridé le noble animal et relevé sa queue en y faisant un nœud. Six hommes suffisaient à peine pour le contenir et le sortir de l'écurie, tant il était devenu gras et sauvage après six mois de repos. De ses nazeaux l'écume ruisselait. Kourroglou fit toutes ces remarques et chanta :

— « O toi que j'ai eu pour la première fois entre mes » mains dans le Turkestan, viens Kyrat, viens délices de » ma vie! Tu étais tombé au pouvoir d'un vilain ; viens » Kyrat, toi qui es la chose la plus chère de ma vie! De » quinze livres de fer j'ai fait forger un mors pour toi! Lors- » que tu es irrité tu restes trois jours sans toucher à ta » nourriture. Tu fais sans broncher des courses de qua- » rante farsangs. O Kyrat! toi qui m'es la chose la plus » chère de la vie, viens, viens! »

Alors le pacha : — « Je perds patience, auschik, et t'ordonne de monter de suite à cheval. » — Kourroglou répondit : — « Ce cheval me tuera, j'en suis sûr. Bénit soit le sel que tu m'as donné! mais promets-moi que tu seras le protecteur de mes pauvres orphelins.

— Que ton âme se rassure, auschik ! ce cheval ne te tuera pas. Je t'ai recommandé au quatre saints premiers califes. » — En disant ces derniers mots, Hassan vida une bourse de deux cents tomans dans le pan de la robe de Kourroglou, qui lui dit : — « Longue vie au pacha. »

Sans se faire davantage tirer l'oreille, il s'approcha de son cher Kyrat, dont Hamza-beg lui mit les rênes dans la main en lui disant tout bas : — « Guerrier, la parole d'un guerrier est une parole. J'ai rempli au pied de la lettre la promesse que je te fis il y a six mois. » — Kourroglou lui répondit du même ton : — « Je te jure, pour ton généreux procédé, que tant que j'aurai un morceau de pain dans la main, je le partagerai avec toi jusqu'à la dernière bouchée. » — Enfin Hamza beg coupa court en disant : — « Prends le cimeterre attaché au pommeau de la selle et cherche sous la housse, tu y trouveras une masse d'arme. »

Kourroglou monta sur Kyrat, se ceignit l'épée et, retirant la massue de dessous la housse, la fit tournoyer au-dessus de sa tête. A cette vue, Hamza beg recula comme saisi d'effroi et courut se cacher dans la foule. Aussitôt que Kourroglou sentit que Kyrat était bien véritablement sous lui, il en fut pris d'un tel accès de joie qu'il en perdit la raison et toute présence d'esprit. Il fit trotter le fidèle animal dans tous les sens. Le pacha lui cria : — « Auschik ! donne-moi le cheval. Il paraît doux comme un agneau aujourd'hui. Je veux essayer de le monter. » — Mais Kourroglou disait dans son cœur : — « J'aimerais encore mieux te laisser monter sur mon cou. » — Puis il ajouta à haute voix :

— « Pacha, laisse-moi d'abord chanter un petit air, ensuite je descendrai. » — Et il improvisa :

— « Ce cheval peut galoper, en un jour, d'Ardebil à » Kaschan (560 kilomètres). Qu'importe le sultan, et » qu'importent tous les pachas à celui qui est sur ce che- » val: Kyrat ne s'arrête qu'une fois tous les trente far- » sangs! O toi! délices de ma vie, tu es encore à moi! »

Hassan pacha l'interrompit brusquement : — « Aus- chik, descendras-tu? Es-tu sourd?

— Pacha, je me rappelle encore un air, écoute-le :

— « Ce coursier est à moi! J'aurai son précieux dos » couvert de housses de soie. Je le ferai baigner dans » tout un fleuve de vin rouge. Il est le préféré des préférés » parmi les cinq cents chevaux de Kourroglou. Le cœur » trouve en lui toutes ses délices. »

Le pacha dit : — « Assez de chansons comme cela. Descends sur l'heure. » — Et Kourroglou : — « Ce cheval ne te laissera monter sur son dos que si je le tiens par la tête. Écoute donc encore quelques vers :

— « Laisse-moi chanter les louanges d'un coursier » arabe. Dès sa troisième année, tous les traits extérieurs » du cheval sont distinctement accusés. La peau est for- » tement tendue sur ses jambes; ses sabots sont polis » comme de la main d'un ouvrier; ses côtes sont pa- » reilles aux côtes d'un jeune taureau, et ses jambes de » devant ressemblent aux jambes d'un cerf. Entre quatre » et cinq ans, un homme assis sur la selle ne peut at- » teindre sa tête avec la main. En un jour de bataille il » fait tête à l'ennemi; ses yeux regardent le ciel fixement, » et il hume le vent de ses nazeaux large-ouverts. Entre » sept et dix ans, sa robe devient de plus en plus douce. » A dix ans, enfin, le cheval a pris la couleur qu'il gar- » dera toujours. »

Le pacha dit : — « Auschik, tu m'as confisqué mon cheval! Ce cheval est à moi et non à toi. Ai-je insulté ta mère? dis, scélérat. Parce que ce cheval s'est laissé tranquillement monter par toi, s'en suit-il qu'il t'appartienne? »

Cet excellentissime pacha est touché de main de maître; c'est le véritable modèle des *Chaabâham* passés, présents et futurs; aussi Kourroglou s'en donne-t-il à cœur joie et lui répond : — « Très-bien, pacha. Cela te convient-il? Allons trouver le mufti à son tribunal, pour qu'il décide entre nous. J'ai bon moyen de lui prouver que ce cheval est à moi; car moi, je suis Kourroglou, et toi, tu n'es qu'un imbécile.

— Du moment que tu es Kourroglou, s'écria le pacha, j'en remercie Dieu. Je t'ai cherché dans le ciel et je te trouve sur la terre. Je vais te faire mettre en pièces et ne laisserai pas trace de toi sur la terre. » — Hassan pacha grossissait la voix, mais il n'en tremblait pas moins de tous ses membres. Il ordonna pourtant encore une fois à Kourroglou de descendre, mais l'enragé lui répondit par de nouvelles chansons.

Le pacha, poussé à bout, ordonne de s'emparer de l'insolent; mais Kourroglou jette son cri d'invocation : *O Ali!* dégaine son sabre et s'élance sur les nomades comme un loup ravissant sur un troupeau de brebis. Dans un instant il eut entassé autour de lui des monceaux de cadavres. Voulant ensuite donner à Hamza beg une preuve de sa reconnaissance, il courut après Hassan pacha qui avait tout d'abord tourné le dos, l'atteignit dans sa fuite, et, d'un coup du plat de son cimeterre, lui écrasa le crâne *comme une tête de pavot.*

La victoire, ainsi assurée, chacun se soumit au vainqueur. Il institua immédiatement son ami Hamza pacha des Haniss, et repartit pour Tchamly. Bill, emmenant en croupe avec lui une des plus belles filles du pacha mort, pour la donner en mariage à son premier écuyer, Daly Mehter, afin de consoler cet officier fidèle de la rigueur avec laquelle il l'avait traité lors de la perte de Kyrat.

Décidément, Kourroglou le brigand n'est pas un mauvais cœur ! —

Septième rencontre.

Après avoir textuellement traduit toute cette histoire si piquante et si originale du marmiton chauve, George Sand s'apprête à raconter la *septième rencontre* du poème, aventure triste, fatale, et qui est comme le point culminant dans l'existence de Kourroglou. Jusque là, il a grandi et monté toujours ; à partir de là, sa fortune s'en va déclinant, et la main de la destinée s'appesantit sur sa tête. Mais, ayant de dire très-sommairement en quelques lignes cette dernière moitié de la vie de l'héroïque brigand, l'auteur de *Lélia*, faisant un retour sur les débuts de Kourroglou, et anticipant sur sa décadence, s'arrête un instant pour rechercher, d'un point de vue élevé, le côté philosophique et moral de son étrange et populaire épopée. Nous regrettons de ne pouvoir citer qu'une seule de ces belles pages.

« Maintenant, — c'est George Sand qui parle, — Kourroglou arrive à un épisode de sa vie qui se distingue de tous les autres par sa brièveté et sa couleur sinistre. Il y a un crime dans la vie de ce héros, et, à partir de ce

moment, on voit le signe de la colère divine se lever à son horizon et envahir peu à peu la splendeur de son ciel. Le rapsode n'en fait pas la remarque, il ne dogmatise pas; on voit même qu'il raconte sans figures et sans complaisantes métaphores, comme à regret et pénétré d'effroi, le crime de son héros. Mais l'admirable instinct philosophique, qui est dans la conscience des poètes populaires, se révèle dans l'enchaînement des aventures de Kourroglou. Qu'on ne croie donc pas que ce sont des épisodes pris au hasard dans le roman capricieux de sa vie errante. Non; la mémoire populaire est un artiste ingénieux, un poète qui ne manque pas de profondeur. Au premier coup d'œil, nous avions pensé que la vie de Kourroglou n'était qu'un conte héroïque et comique; mais, arrivés à la septième rencontre, et voyant ensuite se dérouler la suite de ses derniers succès, puis de ses imprudences, puis de ses revers et de ses profondes douleurs, enfin de ses infortunes jusqu'à sa mort déplorable, nous avons reconnu que c'était là un véritable poème, avec son sens philosophique, sa moralité et sa personnification de l'être humain (d'une race peut-être en particulier), dans un individu poétique. »

Quelle est donc cette rencontre terrible que George Sand vient de nous laisser entrevoir sous un voile si sombre? Le narrateur persan va parler : écoutons!

Un jour, Mohamed beg de la tribu des Kadjars, vint faire une visite à Tchamly Bill avec douze mille hommes de cavalerie. Ils y passèrent le temps à boire et banqueter jusqu'à ce que le cellier fût vide aussi bien que l'office. Le sommelier et le chef de cuisine allèrent trouver leur

maître et lui dirent : — « Tes hôtes ont tout mangé, jusqu'au dernier morceau ; tout bu, jusqu'à la dernière goutte. Ils n'ont rien laissé, pas même une croûte, pas même la lie. » — Aussitôt Kourroglou dépêcha des hommes à la découverte. Bientôt on vint lui annoncer qu'une riche et nombreuse caravane avait fait halte dans une prairie dépendante de la forteresse. Kourroglou fit seller Kyrat, et, armé de pied en cap, marcha vers la prairie.

Il regarda et vit campée sur ses pâturages une immense caravane dont le chef, selon toute apparence, devait être un négociant puissamment riche. On apercevait, sous une tente dressée pour la circonstance, deux Turcs assis et jouant au tric-trac. Kourroglou se dirigea vers eux et dit : *Salam !* Un des joueurs l'aperçut et cria : — « Homme, descends de cheval !

— Non, je ne veux pas descendre.

— De quel lieu viens-tu ?

— Eh ! quoi, n'avez-vous pu déjà reconnaître Kourroglou ?

— Ah ! c'est différent. Kourroglou est un grand homme. Nous lui paierons l'*haratch* (1) pour le séjour que nous faisons sur ses terres. »

Kourroglou se figura que le marchand voulait se défaire de lui par une mauvaise plaisanterie, car il ne s'était pas même levé pour lui témoigner son respect lorsqu'il avait proclamé le nom de Kourroglou. Naturellement, il crut aussi qu'on ne lui donnerait pas un seul toman, sans coup

(1) Sorte de tribut ou de droit seigneurial.

férir; alors il prit du champ, et visant avec sa lance le Turc qui continuait d'être assis, il poussa son cheval en avant. Le Turc lui dit froidement : — « Retire ta lance, Kourroglou. » — Le fer effleurait déjà la poitrine du Turc, mais Kourroglou fit reculer Kyrat et s'arrêta. Le Turc lui dit : — « Tu devrais jeter sur ta figure un voile de femme. Il ne sied pas à un homme de se conduire ainsi. J'ai entendu raconter beaucoup de choses de toi; mais à présent je t'ai vu et tu ne mérites pas ta renommée. L'homme courageux avertit son ennemi afin qu'il ait le temps de se mettre en défense; une femme seule frappe avant de prévenir et tue par surprise. Laisse-moi le temps de finir ma partie, après cela je prendrai mes armes et mon cheval et nous nous battrons en duel. Si je te tue, si j'arrache *le collet du monde à ta main rapace*, on pourra dire des prières pour ton âme. Si, au contraire, tu réussis à me tuer, toutes les richesses, toutes les marchandises que tu vois ici rassemblées t'appartiendront. »

Kourroglou avait écouté patiemment. Il reconnut que les paroles du Turc étaient justes et voulut bien attendre qu'il lui plût de s'armer et de monter à cheval. Quand cela fut fait, le Turc dit : — « Kourroglou, à toi de commencer; tu es libre de m'attaquer comme bon te semblera et avec telles armes qu'il te plaira. »

Kourroglou avait sur lui dix-sept armes différentes; il attaqua d'autant de manières, mais toutes ses attaques furent parées ou repoussées. Le Turc l'appela et lui dit : — « Approche; prends-moi par la ceinture et vois si tu peux m'enlever de cheval. Je désire éprouver ta vigueur. » — Kourroglou saisit le marchand par la ceinture et fit

tous ses efforts pour le démonter ou l'ébranler; mais le Turc demeura ferme sur sa selle comme s'il y avait été cousu. — Le Turc dit: — « Maintenant, à mon tour, laisse-moi te faire connaître ma force. » — Il saisit alors Kourroglou à la ceinture et le secoua si rudement qu'il s'en fallut de peu qu'il ne tombât; déjà même un de ses pieds avait perdu l'étrier.

Le Turc alors, comme s'il eut dédaigné de tirer parti de son avantage, lâcha prise, descendit de cheval, quitta son armure et invita Kourroglou à venir, comme son hôte, se reposer sous sa tente.

Kourroglou mit docilement pied à terre, se glissa dans la tente comme un rat et s'assit humblement dans un coin. Il était si honteux qu'il osait à peine respirer. Le Turc baissait la tête comme auparavant et continuait de jouer au tric-trac avec son compagnon. Kourroglou vit que le Turc avait une âme noble et fière. Fidèle à sa coutume de dire en face à un brave, tu es un brave; à un lâche, tu es un lâche, il accorda sa guitare et chanta au marchand l'air qui suit:

— « J'ai demandé à ses esclaves et à ses gens qui il » était. Tous ont répondu: — « C'est le seigneur des sei- » gneurs, un marchand guerrier. Il possède plus d'or » qu'on n'en pourrait trouver dans Alep ou Damas. Il est » le lion des jongles. Son cheval d'honneur (1) est couvert » d'une peau de léopard. Il ne daigne jeter un regard ni

(1) Textuellement son *ghedek*. En Perse, on appelle ainsi le cheval de rechange qui, en voyage, marche devant son maître, couvert d'un riche harnois et de housses brodées. A. C.

» sur son ennemi, ni sur son ami. J'ai lancé mon cheval » contre lui, j'ai levé ma massue sur sa tête; et le mar- » chand a jeté un cri et s'est élancé de sa place. »

Le Turc sourit et regarda l'autre joueur d'un air significatif. Kourroglou dit dans son cœur : — « Le scélérat se raille de moi. » — Puis il reprit son chant :

— « O mon Dieu! Tu l'as créé sans défaut. Il ne sert » que toi; pour le reste du monde, il est impérieux et su- » perbe. Il a amassé des montagnes de marchandises et il » s'est reposé. Il a jeté un coup-d'œil à son compagnon et » il a souri. Il a baissé la tête et a joué au tric-trac. »

Le Turc dit : — « Guerrier Kourroglou, je te paierai un haratch de cinq cents tomans (1) pour tes vers. » — Kourroglou qui avait fait connaissance avec les robustes poignets du marchand, était bien convaincu qu'il n'en tirerait pas même un mamoudi; mais dès qu'il eût entendu parler de cinq cents tomans, sa cervelle recouvra toute sa santé; il fut transporté de joie et improvisa ainsi :

— « Il a mis sur ses oreilles son bonnet à la *Bek-* » *tasch* (2); sur ses épaules est un manteau d'hermine. » J'étais Kourroglou; je lui ai chanté un air, et le mar-

(1) Le toman est une monnaie fictive ou de compte valant 49 fr. Ainsi 500 tomans équivalent à la somme de 24,500 fr. Le mamondi vaut 0 fr. 49 centimes.

(2) Bektasch est le nom d'un fameux derviche qui jouissait d'une grande faveur à la cour d'Abbas II. Ce personnage mystique et facétieux à la fois s'habillait toujours d'une manière fantastique et se coiffait d'un bonnet dont la longue houppe lui retombait jusque sur l'épaule. A. C.

» chand m'a fait donner cinq cents tomans pour ma ré-
» compense. »

L'argent ayant été apporté, le Turc le compta et dit : — « Voici mon haratch de cinq cents tomans. Maintenant veux-tu devenir mon hôte? Grâce à Dieu nous ne manquons ici ni de vin, ni de kabab (1); et des mets de toutes sortes ont été préparés. Si, au contraire, tu ne peux rester, si tu préfères partir, fais ce qu'il te plaira, tu es maître du choix (2). — Kourroglou répondit : — « Si tu daignes le permettre, j'aime mieux me retirer. »

Kourroglou, après avoir mis l'argent dans sa poche, prit congé de son hôte et retourna à Tchamly-Bill. Les bandits, voyant l'argent qu'il apportait, le félicitèrent de sa victoire. Kourroglou dit : — « Ne m'insultez pas, bâtards que vous êtes. Ce ne sont pas là des tomans, ce sont autant de gouttes de mon propre sang. Cet homme m'a vaincu, mais il n'a pas voulu me tuer, et de plus il a racheté mon sang avec cet argent. » — Il ordonna à ses gardes de guetter le moment du départ du marchand et de venir l'en instruire.

. . . .

---

(1) Viandes rôties, préparées d'une certaine manière particulière au nord de la Perse.

(2) Toute cette scène est le tableau fidèle des mœurs aristocratiques de l'Asie. Nous voyons Kourroglou condescendre à chanter les louanges du négociant turc, tandis que celui-ci, jaloux de prouver qu'il ne lui est pas inférieur en belles manières, lui donne une récompense dissimulée sous le nom de *haratch*, ou de tribut payé par un vassal à son seigneur. A. C.

Kourroglou rougissait d'avouer devant ses bandits qu'il était tourmenté incessamment par le souvenir de la supériorité du Turc qui l'avait vaincu. Il avait décidé qu'il reverrait, au moins une fois, son heureux antagoniste. Ayant fait prendre des informations, il sût quel jour le marchand devait partir d'Erzeroum, et fit en sorte de se trouver sur son chemin. Il s'embusqua dans un défilé de la montagne par lequel il devait passer en sortant de la ville. Le Turc, seul et sans défiance, précédait à cheval sa caravane qui le suivait d'assez loin. A sa vue, Kourroglou se sentit transporté de fureur; il lança sur lui Kyrat, le fit tomber de cheval et trancha la tête de l'*homme tombé!* Bientôt il sentit refroidir sa rage; et, désolé de ce qu'il avait fait, il chanta l'improvisation suivante :

— « Begs, écoutez-moi! Sur le chemin d'Alep j'ai » rencontré un marchand. J'ai rencontré un lion sous une » armure d'acier. Il était couvert de ses armes et montait » un cheval arabe. J'ai rencontré un lion affamé. Je souf- » flais comme la bise au matin; je me suis mis en em- » buscade sur son chemin, non loin d'Erzeroum. J'ai tran- » ché sa tête à Erzengan. J'ai rencontré un marchand. »

L'ayant dépouillé de son armure, Kourroglou reconnut que ce n'était pas un Turc comme les apparences le lui avaient fait croire jusque là, mais un chrétien d'Arménie. Alors il chanta :

— « Sa mort m'a guéri de mille tourments. Je l'ai ac- » ceptée avec délices et comme un bouquet de roses (1).

(1) Vitellius a dit : *Le corps d'un ennemi mort sent tou-*

» J'ai dépouillé son cadavre et j'ai vu que c'était un Ar-
» ménien. Oh! que les montagnes se couvrent de brouil-
» lards, que de leurs sommets les torrents ruissellent! (1)
» Kourroglou, puisse ton bras se dessécher!... J'ai ren-
» contré un marchand! »

« Cette dernière strophe, si courte et si bizarre, dit George Sand, que nous citons une dernière fois, nous paraît la plus belle et la plus orientale des improvisations de Kourroglou. Elle a la concision mystérieuse du style biblique. L'âme coupable s'y dévoile en voulant cacher sa honte et son effroi sous des métaphores. L'orgueil blessé, la colère, la vengeance, toujours vivantes dans le cœur du meurtrier, entonnent le chant de triomphe; les méchantes passions acceptent la mort de l'homme juste et généreux *comme un bouquet de roses*; puis aussitôt le désespoir du maudit étouffe l'hymne impie : *Oh! que les*

---

jours bon. Ce mot est sinistre, c'est le mot d'un tyran cruel autant qu'hypocrite. *J'accepte ta mort comme un bouquet de roses*, est l'expression poétique du même sentiment; mais, pour la trouver, il fallait être à la fois Kourroglou le ménestrel et Kourroglou le chef de bandits.

(1) M. Chodzko pense que Kourroglou n'appelle la chute des torrents que pour laver en quelque sorte son déshonneur d'avoir tué un homme par surprise.

Par différence de sectes religieuses les Persans ressentent contre les Turcs sunnites une haine plus violente que contre les chrétiens eux-mêmes. C'est pourquoi Kourroglou éprouve ici une sorte de soulagement en découvrant que l'homme qui s'est montré en tout si supérieur à lui n'était pas un Turc sunnite, mais un Arménien.

montagnes se couvrent de brouillards!... La nuit descend sur les yeux de Caïn. *Kourroglou, que ton bras soit desséché!* Et le bon refrain si bête et si sombre : *J'ai rencontré un marchand!* en dit plus qu'il n'est gros. Nous connaissons certains refrains romantiques des ballades modernes, qui cherchent le terrible et le naïf, à l'imitation de ces formes populaires. Aucun ne m'a fait l'impression de ce : *J'ai rencontré un marchand*, qui vient si à point, qui résume si bien le souvenir d'une action qu'on ne veut pas s'avouer à soi-même.

» Quant à cet Arménien, c'est évidemment le plus grand personnage du roman de Kourroglou : et n'est-il pas remarquable que ce héros si supérieur à Kourroglou lui-même par son sang-froid, son courage, sa force et sa générosité, soit resté chrétien dans l'imagination des rapsodes?... Il faut que, dans ces têtes poétiques de l'Orient, le chrétien soit un être supérieur, en dépit de la répulsion fanatique. »

J'ai dit que cette citation de George Sand serait la dernière; c'est, qu'en effet, M.me Sand termine brusquement ici, et en moins de deux pages, le récit des aventures de Kourroglou. J'ai été heureux qu'elle fournît quelquefois à ma traduction l'expression élégante ou pittoresque; et plusieurs de ses réflexions, que j'ai toujours eu soin d'indiquer, ont enrichi mon travail : je l'avouerai cependant, son voisinage m'était importun, pénible; la présence seule du géant m'écrasait; il était, pour moi, comme le marchand arménien pour Kourroglou. Maintenant il me laisse. Je vais respirer plus à l'aise et marcherai seul désormais, sinon dans ma force, du moins dans toute ma liberté.

C.-G. Simon.

L'ENFANT ET LE COQUILLAGE,

FABLE,

PAR M. CALLAUD.

Un jeune enfant portait à son oreille
Une conque au bord large, aux contours sinueux ;
Écoutant le bruit sourd de sa coupe vermeille,
D'un air avide et curieux :
— Mère, s'écriait-il, dites, que signifie
Cette voix infinie,
Ce murmure confus aux étranges accents ?
Ce prêtre au bon regard qui sourit aux enfants,
Notre curé si vénérable,
M'a dit : — C'est la voix du Seigneur
Qui bénit l'innocent et gronde le coupable.
— Je n'ai pas cru cela. — Mon savant professeur
M'enseigna que les sons répandus dans l'espace
Dans son cône en spirale arrivaient s'engouffrer,
Puis, se répercutant de surface en surface,
Sur le nerf acoustique allaient se concentrer.
— Je ne l'ai pas compris. — Soupir de l'âme en peine !

Me dit un vieux-soldat : il vient de Sainte-Hélène,
Tout, du héros captif, les flots, la terre et l'air,
Porte au rivage anglais un long reproche amer.
— Je ne crus pas qu'un homme ait fait gémir la mer.
J'avisai le berger qui s'accroupit à l'âtre,
Celui-là dit : — Enfant, veux-tu de l'avenir
Connaître les secrets ?... Quand tu verras venir
Cette teinte bleuâtre
Qui précède le jour,
Le jour du nouvel an, dans ton naïf amour,
Fais à Dieu ta prière ; et de ton coquillage,
Avec attention, écoute le langage,
Et pour l'an qui va suivre il te dira ton sort.
— Je n'ai pu, dans ce bruit, saisir aucun accord.

Jeune et naïve aussi, la mère, à son élève,
Répond : — C'est la mer en courroux
Qui hurla dans ta conque, en roulant ses cailloux,
Ces bruits tumultueux que répand sur la grève
L'onde que l'Aquilon soulève.
On se souvient des sons qui nous bercent longtemps ;
Cher enfant, des leçons que te donna ta mère,
Garde en ton souvenir un écho salutaire,
Et que dans tes vieux ans,
Tous ceux qui t'entendront sachent qu'une voix chère,
T'inspira des vertus l'amour et les accents.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

GRANDES ÉPIDÉMIES QUI ONT RÉGNÉ A NANTES,

PAR LE DOCTEUR G. LEBORGNE.

(ANALYSE DU PREMIER MÉMOIRE) (1).

Le plan de ce grand travail est indiqué dans le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1850, et se résume ainsi :

1.re PARTIE. — *Pestes* (année 583 et suivantes).

2.e PARTIE. — *Typhus* (1793).

3.e PARTIE. — *Choléra* (1832, etc.)

L'auteur, dans plusieurs lectures successives, ayant terminé son premier mémoire, et ce mémoire, de 200 pages environ, ne pouvant paraître ici intégralement faute d'espace, nous en extrayons les faits suivants.

1.re *Peste Nantaise en* 583, probablement petite vérole.

---

(1) Faite par le Secrétaire général.

— Grégoire de Tours l'appelle *lues cum vesicis, pustulæ.* (*De miraculis sancti Martini*, III, 34.)

Combien de victimes?

Quel traitement médical?

Quelles mesures administratives? L'histoire se tait sur tout cela.....

2.e *Peste en* 591. — Processions ordonnées par l'évêque de Nantes NONNICHIUS.

3.e *Peste en* 1160......

4.e *Peste en* 1222, sous Pierre de Dreux. — Celle-ci dut être favorisée par un grand remuement de vases dans l'Erdre et la Loire, Pierre de Dreux ayant détourné ou seulement resserré le lit de l'Erdre, dans la traverse de Nantes, et creusé deux ports sur la Loire : 1.° le port de *Pierre de France*, près l'église de Sainte-Radégonde, aujourd'hui disparue; 2.° le port de *Briand-Maillard*, du nom de l'entrepreneur, au bout de la rue de ce nom.

5.e *Peste au* XIV.e *siècle.* — C'est la peste noire, appelée ainsi des pétéchies dont elle bleuissait la peau. Appelée encore la *mortalega granda*, la grande mortalité, avec raison, puisqu'on évalue ses victimes, en Europe, à 25,000,000. — Elle a dû sévir sur Nantes comme sur toutes les autres grandes villes de France. Cependant, silence de nos historiens.

6.e *Peste en* 1404. — Le comté de Nantes est affligé d'une grande mortalité. « Mais le jour de la translation de Saint-Martin, qui est le quart de jour du mois de juillet, s'assembla le clergé de Nantes. Assemblée moult solemnelle et devote, car clercs et laiz etoient tous nus pieds et confez, et portoient les reliques des sainets par toutes les eglises

de la cité ; après laquelle procession cessa le mal sur terre et au païs. » (*Le Baud.*)

7.e *Peste en* 1487 (1), à la levée du siége de Nantes par le roi de France Charles VIII. — Probablement le typhus :

« Le 16 août, année suivante, le conseil de la ville fit publier au bourg du Pellerin, à l'assemblée qui s'y tenait, défense à ceux qui étaient d'un lieu où il y avait de la contagion, de ne point passer par Nantes à leur retour. » (*Travers.*) Cette première et faible indice locale, de *police sanitaire*, donne occasion de rappeler que c'est du règne de Jean II, surnommé le Bon, que date en France la création de cette police sanitaire dont l'Italie eut cependant la glorieuse initiative ; car les premières ordonnances de salubrité publique furent publiées en 1374, par Bernabo Visconti, duc de Milan.

8.e *Peste en* 1501. — « Audit temps, la peste eut cours et mourut 4,000 personnes et plus, et demeura Nantes quasi inhabitable de la plupart des gens de puissance... Les grands vicaires furent du nombre des fuyards... (*Le Compte du Miseur.*) Bougie offerte à Saint-Sébastien, qui mesurait 2,000 brasses et faisait le tour de la ville. »

9.e *Peste en* 1522. — François I.er était à Nantes. Deux sergents, gagés à 3 liv. par mois, sont chargés d'exécuter les précautions anti-épidémiques qu'on employait alors, et qui consistaient à faire évacuer les maisons dans lesquelles étaient morts des pestiférés et à les sceller du sceau de la ville, en signe d'interdiction.

---

(1) Qu'on ne perde pas de vue qu'il ne s'agit toujours ici que des GRANDES ÉPIDÉMIES, des grandes pestes. En plus de celles ici énumérées, l'histoire en mentionne beaucoup de petites.

10.e *Peste en* 1529.— Précédée et occasionnée comme toutes les autres par une disette. (*Guépin.*)

11.e *Peste en* 1532.— Au typhus, qui fait de nouveaux ravages, se joint la syphilis dans toute l'horreur de sa première apparition. « Cette maladie fut occasionnée par le long séjour du roi François I.er à Nantes, tant la cour avait beaucoup de gens infectés du *mal de Naples.*» (*Travers.*) « Cette maladie était un présent que les Espagnols reçurent du Nouveau-Monde en échange des calamités qu'ils y portèrent... Naples surtout, où les Espagnols étaient alors très-puissants et très-nombreux, fut promptement infectée de la maladie ; c'est là que nos Français, pendant les guerres d'Italie, allèrent la chercher. » (*Meuret.*) — Les syphilitiques, les nouveaux pestiférés furent internés par ordre dans une maison louée, à cet effet, et appelée l'Anerye, qui devint, par aggrandissement, le Sanitat du bas de la Fosse, démoli aujourd'hui et remplacé par l'hôpital de Saint-Jacques.

12.e *Peste en* 1545. — Aux sergents qui frappaient d'interdit les maisons fut ajouté un inspecteur. « Julien Martin fut commis, pendant dix-huit mois, pour visiter et faire le rapport des maisons de la ville et des fauxbourgs où il y avait de la contagion et des pestiférés. (*Travers.*) »

13.e *Peste en* 1563. — « Item a esté achepté pour 43
» sols 3 deniers de bonnes herbes, lesquelles estaient jet-
» tées et espendues chachun dimanche et bonnes festes par
» l'Eglise, à cause *de la maladie* et qu'il sentait mal en la-
» dite église. (*Compte de Fabrique de* 1562. — Paroisse
» Saint-Nicolas.) »

14.e *Peste en* 1569. — Celle-ci est la peste d'Orient avec son symptôme caractéristique : les bubons, — MALADIE

INORDINAIRE. (*Grégoire de Tours.*) Curieuse délibération municipale à ce sujet (Mardi, 10 e jour de mai 1569) où il est dit :

« Il a ésté proposé, etc.... que M. Pierre, demeurant à la Saulzaie, duquel en a esté pour de demande 200 liv., outre que les riches le paieront des drogues et pencemens qu'il leur administrera, et que il y a ung jeune homme au Marchix qui s'est offert à pencer les dits malades. . . . . M. Roucaut le jeune examinera ledit jeune homme sur la théorique et la pratique. . . . afin que si on ne peult *marchander* avec ledit M. Pierre de la Saulzaie, on *marchande* avec ledit jeune homme. » La médecine au rabais ne date pas de nos jours, comme on le voit !

Julien Pesche, les autres chirurgiens ayant refusé de soigner les malades durant la peste, reçut en récompense, de la part de l'Administration : 1.° la maîtrise; 2.° la place de chirurgien du Sanitat en cumul avec la place de chirurgien de la ville. Pour appointement, il eut : « Le lieu, manoir, jardins, vignes, saulzaies, fruits et revenus, appartenances et dépendances de l'Asnerye.... aux conditions.... entrautres qu'il ne pourra aller par la ville et *forsbourgs* quavec permission du gouverneur des poauvres et avec. . . . une grande écharpe rouge, et une grande verge blanche. . . . au bout de laquelle. . . . deux sonnettes de letton, et outre, criera et huchera : Place ! place ! »

15.° *Peste en* 1582. — Julien Pesche succombe. Jean Piot le remplace aux conditions de 20 écus d'or par mois, payés d'avance. — Somme énorme, qui témoigne et de l'effroi général et du peu de bravoure des médecins d'alors.

Un arrêté, le plus ancien sur la matière, interdit l'inhu-

mation des pestiférés dans l'intérieur des églises. « Es eglises parochiales ne seront ensepulturés aucuns morts de contagion de quelque qualité qu'ils soient. » En outre, sera ordonné qu'aucunes immondices soient mises ou gestées sur les rues tenues nettes et mundes, sous peine d'un escu d'amende applicable au Sanitat.... »

« Seront faicts feus publics jusques un mois les jours de dimanche, mercredy, et vendredy, sur les sept heures du soir, en chachun carrefour, et, pour cet effet, tous les habitans fourniront chachun un fagot de bois sec, à peine de cinq sols d'amende. » — Chachun dizainier fera rapport promptement de ceux qui seront tombez malades en leurs dizaines auxquels commissaires du dit Sanitat. — Seront établis commissaires en chachun cartier, gens de bien et d'honneur pour avoir l'œil à ce que les ordonnances cy devant soient gardées. »

« On ne peut donner trop de louanges à la vigilance et à l'étendue de la charité de nos anciens magistrats, » dit à cette occasion Travers. Leur *chirurgien*, au Sanitat, était payé de 10 écus d'or par mois; mais ils proposèrent en vain le double pour avoir *un médecin*.

16.e *Peste à Nantes en* 1595, pendant la ligue. — Cette contagion se combina avec une disette, un froid excessif, et une inondation, et fut toutefois moins désastreuse que les antérieures. Elle devint le sujet de deux ouvrages, l'un par *Gabriel Clément*, médecin attaché à la maison du roi; l'autre, par le sieur *Mello*, docteur-régent en la Faculté de médecine de Nantes (*Mellinet*). M. Leborgne n'a pu, malheureusement, mettre la main sur ces deux ouvrages.

17.e *Peste en* 1597. — Les médecins s'assemblent et

rédigent une consultation dans laquelle ils prescrivent : « De faire sortir de la ville tous les vagabonds, d'échanger et de brûler la vieille paille des lits de l'hôpital, de tenir les rues propres, et d'y faire, trois fois la semaine, deux feux à deux cents pas de distance, de défendre la vente du pain chaud, et tout ce qui serait susceptible de provoquer la corruption ; de ne point faire usage de fruits verts, de concombres, etc. ; d'interdire la circulation des porcs dans la ville. »

18.e *Peste en* 1602. — « La frayeur est générale ; et ce n'est qu'à des *conditions très-onéreuses* que la ville engage un ecclésiastique pour porter aux pestiférés du Sanitat les secours spirituels, et un homme de l'art pour les visiter. » Pierre Silvestre, maître chirurgien, accepté aux conditions ci-après : — un logement rue de la Boucherie, proche la porte de Sauvetout ; 10 écus d'or d'ameublement, et 70 écus par mois payés d'avance. Plus, une promesse de gratification un mois après la cessation de la peste, de 80 écus d'or.... C'était la peste d'Orient ; elle fut des plus meurtrières. Silvestre en fut victime, et on ne put lui trouver de successeur. Description des tumeurs et autres symptômes de l'affection dans un rapport d'inspecteur, document de l'époque, cité *in extenso* par l'auteur.

19.e *Peste en* 1612. — Aux moyens préventifs ci-dessus s'ajoute une défense de la part du Chapitre de faire sermons le dimanche dans les églises. Les Capucins et les Récollets bravèrent seuls la contagion, et en furent victimes. Le chiffre des personnes atteintes fut considérable, si on lui donne pour mesure le chiffre des dépenses ; car la ville paya, rien que pour médicaments, la somme de 15,000 francs.

19.e *Peste en 1631*. — Toujours la peste d'Orient, qui sévissait cette année dans tout le Midi, apportée notamment à Montpellier par un capucin qui avait le charbon aux jambes.

Le traitement médicinal de cette époque est connu.

Vomitif avec : huile d'olive ou de noix battue dans de l'eau tiède et quelques gouttes de vinaigre.

Lit chaud et renouvellement de linge.

Boissons : de l'eau ou tisane de chardon bénit, de germandrée, etc., avec un peu de thériaque pour provoquer la transpiration. Puis, bouillon acidulé avec chicorée ou jus de citron.

Pansement des bubons avec cataplasmes d'oignons cuits dans la cendre, thériaque, levain de froment, etc.

Ouverture, et, au moyen d'une goutte d'huile bouillante, cautérisation des charbons ; puis, application d'un onguent fait avec jaune d'œuf, huile et sel.

20.e *Peste en 1636*. — Toujours celle d'Orient. Les remèdes, cette fois, restant inefficaces, *le bureau de la ville, sur l'avis du procureur-syndic, proposa des prières publiques.* L'épidémie continua jusqu'en 1641.

L'hôpital d'Erdre, dit encore Notre-Dame-de-Pitié, fut jugé par trop insalubre, environné qu'il était des eaux marécageuses de l'Erdre et des émanations de 3 cimetières : celui des Pauvres, celui des Suppliciés et celui des Calvinistes. En conséquence, fut décrétée l'érection d'un nouvel hôpital, prairie de la Magdeleine, justement l'Hôtel-Dieu actuel, qui doit lui-même, à son tour, être remplacé.

A ce tableau de la peste, nom générique placé par nos ancêtres sur des épidémies extrêmement diverses, diverses

de symptômes, de provenance, d'étiologie, de malignité, de traitement, l'auteur des *Recherches Historiques* ajoute celui de la LÈPRE et des LÉPROSERIES du moyen-âge. Il mentionne, en courant, le mal des ardents, et ces étranges affections nerveuses qui ont effrayé nos pères.

La fin de sa première partie traite de son sujet pendant le XVIII.e siècle, de 1720 à 1760 et à 1789. Mairie de Gérard Meslier, gouvernement du duc d'Aiguillon, préludes de la révolution. Il insiste sur trois points :

1.° Modification architectonique de la ville de Nantes.

2.° Suppression des inhumations au-dedans des églises.

3.° Établissement des lazarets et des quarantaines.

MODIFICATION ARCHITECTONIQUE. — Il peint avec largeur et coloris la ville de Nantes, passant de l'insalubrité féodale à l'hygiène des temps modernes.

« Les murs, dit-il, et les portes qui resserraient la ville ont été abattus. Les remparts du moyen-âge et de la ligue ont disparu, l'air et la lumière pénètrent dans les rues étroites, sinueuses et sombres des siècles passés..... Elles vont être élargies et pavées, des égoûts vont être construits..... Sortant de sa vieille et triste enceinte, Nantes, qui n'est plus la capitale des ducs, mais qui est appelée à devenir une des capitales du commerce, s'étend sur son beau fleuve. La création de la nouvelle cité date de Gérard Meslier, magistrat populaire, si justement orgueilleux du plus beau titre que peut ambitionner un citoyen. »

INHUMATIONS A L'INTÉRIEUR DES ÉGLISES. — *Fait significatif.* — « Jusqu'en 1760, trois paroisses faisaient leurs inhumations dans le seul cimetière de Saint-Clément, lequel n'avait que 170 pieds de long et 132

de large. » L'intérieur des églises servait comme de supplément forcé aux cimetières; on enterrait beaucoup dans les églises paroissiales de Sainte-Radégonde, Saint-Laurent, Saint-Denis, Saint-Vincent.

Le 10 septembre 1760, les recteurs et les délégués de ces paroisses font appel contre ces inhumations malsaines et délétères à l'autorité du duc d'Aiguillon. Mais l'opiniâtreté des usages et la divergence alors des Pouvoirs locaux ont fait qu'il n'a fallu rien moins que la révolution pour mener à fin cette réforme des sépultures.

LAZARETS ET QUARANTAINES. — Dans cette question des quarantaines, M. Leborgne mentionne la polémique récente sur leur abolition ou leur maintien. Il n'est pas abolitionniste. Il pense, avec feu Aubert Roche, que l'esprit d'innovation ne doit qu'amoindrir la durée des quarantaines en conservant leur existence. Il résulte, dit-il, de 64 faits scientifiques et d'une expérience de 124 années, que la *période d'incubation* de la peste à bord des navires n'a jamais dépassé 8 jours. Que, conséquemment, on peut admettre, *en libre pratique*, passé ces 8 jours, le 9.e ou le 10.e après son départ, tout navire venant du Levant, et qui n'aurait pas eu de cas de peste dans son équipage. Le CONGRÈS SANITAIRE INTERNATIONAL, ouvert à Paris le 23 juillet de cette année 1851, décidera, du reste, de cette question comme de bien d'autres.

Les quarantaines contre la peste du Levant (1) et les

---

(1) Sur cette peste du Levant, M. Leborgne met en présence deux opinions diverses :

bureaux de santé maritime furent établis à Nantes dès 1720 et 1721, par ordre du maréchal d'Estrées et sous l'administration Meslier. Documents et pièces officielles à cet égard.

Ici se termine le premier mémoire de M. Leborgne, et, par conséquent aussi, notre analyse.

Le secrétaire général,
J.h Foulon.

Celle de Papon et Lassis, qui paraissent la confondre avec toutes les autres.

Celle de Pariset, qui lui donne pour date précise d'apparition l'année 542 de l'ère chrétienne; et, pour cause génératrice, *la putréfaction des corps qui cessèrent d'être embaumés comme dans l'antiquité, et ne furent plus qu'enfouis à peu de profondeur dans le sol ou dans des caveaux mal clos.*

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. L'ABBÉ DELALANDE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

PAR M. MARESCHAL,

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Je ne veux en ce moment qu'ajouter quelques mots à ce que je vous ai dit, dans notre dernière séance, sur M. l'abbé Delalande, dont nous regrettons si vivement la perte récente.

D'autres que moi, qui l'ont plus particulièrement connu, vous esquisseront avec plus de détails ses travaux, les éminentes qualités de son cœur et de son esprit.

Né dans ce département, à Saint-Gildas-des-Bois, d'une honnête famille d'agriculteurs, on le destina de bonne heure à l'état ecclésiastique; il fut placé, dans cette intention,

au Petit-Séminaire de Nantes, où il commença et acheva ses études scolastiques.

Ceux qui ont été à portée de l'observer dans sa première jeunesse avaient pu déjà remarquer en lui ces tendances admiratives, ces habitudes de collection, indices presque toujours certains d'une aptitude précoce pour l'étude et l'observation.

Ces indices ne furent pas trompeurs : *M. l'abbé Delalande, devenu prêtre*, ne cessa point de se sentir entraîné par ce goût innocent, quoique passionné, qui porte à la contemplation des êtres qui nous entourent. Car, à ce point de vue et à tout prendre, ces êtres de la création sont aussi un aliment aux inspirations religieuses ; en sorte qu'on peut avec vérité leur appliquer cette belle pensée de *Rousseau le Pindarique :* qu'ainsi que les Cieux, ils instruisent la terre à révérer son auteur.

M. Delalande, devenu prêtre, tout en exerçant les devoirs de son état, et remplissant en même temps (au Petit-Séminaire) la place de professeur d'histoire naturelle, se rapprocha des hommes qui pouvaient l'éclairer dans ses études de prédilection ; notamment, dans la botanique, science remplie d'attraits, qui, par la facilité de ses abords, séduit toujours la première les regards des jeunes naturalistes.

MM. Hectot, Pesneau, Vaudouer, Desvaud, Lloyd et autres, devinrent ses amis et ses guides.

J'ai cité d'abord M. Hectot, dans cette série de naturalistes remarquables, parce que, contrairement à quelques injustes appréciations, il devra toujours être considéré comme le père de presque tous les botanistes qui lui ont succédé à Nantes. Qu'il me soit permis, en passant, de

donner un mot de souvenir à ce savant modeste, à qui il n'a manqué qu'un plus grand théâtre et des circonstances favorables pour développer les hautes aptitudes qu'il devait à son organisation physique et intellectuelle. Doué d'une perspicacité peu commune, d'un jugement sain et droit, il joignit à une connaissance approfondie de la botanique toutes celles qui étaient nécessaires à sa profession de pharmacien. On lui doit l'introduction, dans ce pays, de plusieurs plantes utiles ou d'agrément, et des méthodes de culture dont les jardiniers et les horticulteurs ont conservé la tradition.

Mais, je reviens à M. Delalande. De même qu'Hectot, il s'est formé pour ainsi dire seul, grâce à son activité et ses heureuses dispositions. Il fut accueilli avec empressement dans plusieurs Sociétés savantes, et particulièrement, en 1847, par la Société Académique, où il ne tarda pas à être promu à la place très-laborieuse de secrétaire de la Section des Sciences Naturelles, puis à celle de secrétaire adjoint de la Société-mère. Ces différents titres, en multipliant les devoirs qu'ils lui imposaient, ne ralentirent nullement les élans de son esprit investigateur; il consacra les loisirs que lui laissait l'époque des vacances à faire des voyages proportionnés au temps qu'il pouvait y donner, et à la modicité de ses ressources pécuniaires; il parcourut surtout avec soin les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Inférieure.

Il se mit en rapport avec les naturalistes les plus distingués, étudia les grandes et belles collections qui sont dues à leur habileté; il put même contribuer à enrichir celles-ci de plusieurs espèces et variétés végétales et animales, dont ces savants ignoraient l'existence dans les localités qu'ils

parcourent depuis longtemps. De ce nombre sont : le *Cirsium acaule*; l'*Euphrasia Jaubertiana* qu'il décrit, le *Filago Jussiæi*, l'*Œnanthe Lachenalii*, plantes nouvelles pour la Charente-Inférieure, etc. Vous vous rappelez les détails pleins d'intérêt qu'il vous a donnés sur la *Couleuvre glaucoïde*, qu'il trouva dans les environs de Surgères, et dont nos Annales représentent un bon dessin.

Dans les communications que M. Delalande a faites à notre Société, nous avons été à même d'apprécier son talent d'exposition, où, sans nuire à la clarté des descriptions, à la fidélité des simples énumérations, il introduisait avec art ses impressions de voyages, des anecdotes racontées avec chaleur, ou des comparaisons d'où sortaient toujours d'utiles enseignements.

Un autre voyage fait aux îles d'Houat et d'Hœdic, nous a valu, de la part de notre collègue, une communication des plus remarquables, dans laquelle la partie historique, économique et morale ne le cède en rien à celle du naturaliste. Ce travail de M. Delalande est une monographie complète, qui lui fait beaucoup d'honneur, et qu'on lira toujours avec plaisir et profit. Il y donne la mesure de ce dont l'auteur était capable. La mort, en le frappant au milieu de sa course, car il n'était âgé que de 43 ans, nous a privé d'un collaborateur qui était certainement appelé à une grande distinction scientifique.

Dans cette courte ébauche de notice nécrologique, je ne saurais mieux faire, pour donner une idée des dispositions générales de l'esprit et du cœur de celui que nous regrettons, qu'en citant textuellement ce qu'il écrivait lui-même en se préparant au voyage des îles de la Charente-Inférieure : « Je vais avoir le loisir, disait-il en 1848, de

» feuilleter encore le grand livre de la nature, de chercher
» à en deviner les admirables secrets, de contempler ses
» merveilles : elles me raconteront la gloire de son auteur,
» et je pourrai encore m'écrier :

» Que seront donc les cieux, si la terre est si belle ! »

Les fatigues auxquelles notre collègue s'était livré dans ses dernières courses, à travers un pays et dans une saison où des fièvres endémiques, où des effluves paludéens agissent comme causes débilitantes sur les constitutions les plus robustes, ont développé en lui le germe de *la maladie de nature ataxique*, qui l'a si douloureusement enlevé à sa famille et à ses amis.

Messieurs, la perte si regrettable de celui dont nous venons d'esquisser l'histoire, laisse un grand vide dans notre Section des Sciences Naturelles. Nous devons nous occuper de le combler autant que possible, et je vous invite pour cela à procéder de suite à un scrutin secret, selon nos usages habituels.

J'ajoute, en terminant cette notice, que M. l'abbé Delalande avait exprimé le désir motivé, qu'à sa mort, ses livres et ses collections fussent donnés à la Société Académique. Ce vœu, pour être exaucé, a besoin d'être soumis à quelques conditions qui seront examinées en comité central. Déjà, une Commission de *cinq membres a été nommée pour cet objet.* Elle aura à apprécier, dans son rapport, la valeur morale et matérielle du legs honorable qui nous est fait, et les moyens dont nous pouvons disposer pour remplir les conditions attachées à la possession de ce legs.

7 janvier 1852.

NOTE NÉCROLOGIQUE

SUR M. VALLIN,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

LUE A LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1852,

PAR M. MARESCHAL,

PRÉSIDENT.

Messieurs,

Il y avait naguère deux mois que, nous réunissant, le cœur navré, autour d'une tombe, la mort nous enlevait l'abbé Delalande; et voilà qu'à peine remis du trouble où nous a jetés ce coup funeste, un événement non moins inattendu vient encore de nous ravir un autre collègue, presque du même âge, doué, comme lui, d'une grande vocation pour le culte des sciences, méritant l'un et l'autre, par d'éminentes qualités, les sympathies de tous

ceux qui, ainsi que nous, avaient pu apprécier leurs mérites respectifs sous le double rapport des qualités du cœur et de l'esprit.

Feu François-Auguste Vallin, sur lequel j'ai rassemblé quelques notes, est né le 10 décembre 1803, à Nantes, où son père, peu fortuné, occupait la place de contrôleur dans la direction des contributions directes et du cadastre. Ses inclinations l'ayant porté vers l'étude de la médecine, il se rendit à Paris, où il acheva des études commencées à l'École de Nantes; il y subit ensuite les examens de rigueur, et fut admis, le 5 mars 1827, à subir la thèse qui devait lui faire obtenir le grade de docteur en médecine. Cette thèse avait pour sujet le *tétanos*. J'ignore si M. Vallin, reçu docteur, revint de suite habiter sa ville natale; je sais seulement qu'y étant arrivé, il y épousa Mlle Martel, née à Saint-Domingue, et qu'il en eut 14 enfants, dont trois garçons ont survécu. Après quelques années de veuvage, M. Vallin contracta un nouveau mariage en épousant Mlle *Anthus*, issue d'une ancienne famille très-honorablement connue dans ce pays. C'est de cette épouse, aujourd'hui désolée, que notre collègue vient de se voir à jamais séparée par un accident dont vous connaissez tous les tristes détails. Une fille, seul gage d'une union si bien assortie, reste à Mme veuve Vallin pour essuyer ses larmes. Puisse sa douleur être également adoucie en songeant qu'elle est bien vivement partagée par les amis intimes de son mari, et par tous les membres de cette Société, qui le comptait, avec orgueil, dans ses rangs, depuis l'année 1835.

A l'époque où Vallin suivait des cours, à la Faculté de

Médecine de Paris, l'étude de l'orthopédie occupait spécialement les esprits du monde médical. Cette partie de la science, qui a pour but de remédier aux diverses défectuosités du corps humain, donna naissance à beaucoup d'ouvrages et de mémoires. Dans les diverses Académies, les questions sur l'orthopédie étaient constamment à l'ordre du jour. Enfin, on vit s'élever un grand nombre d'établissements destinés au traitement des incurvations vicieuses de la colonne vertébrale et aux autres affections du même genre. La mécanique animale reçut une nouvelle impulsion et donna lieu au perfectionnement ou à l'invention d'un grand nombre d'appareils. Notre collègue, qui n'était pas étranger aux études mathématiques, ressentit l'influence de cet entraînement; il visita les établissements, en étudia l'organisation intérieure, et chercha surtout à connaître l'arsenal de ces appareils que l'expérience a depuis ramenés dans de plus justes bornes. C'est ainsi qu'entraîné vers cette spécialité de l'orthopédie, il conçut dès-lors le projet de doter notre ville d'un établissement qui répondît à la fois à ses goûts, à l'intérêt du public et à ses propres intérêts. Il persista d'autant plus dans ce projet, que les essais qui déjà y avaient été tentés, laissaient beaucoup à désirer. Toutefois, cette détermination, prise sous l'influence du milieu intellectuel qui l'avait inspirée, *ne pouvait*, *de sitôt*, se voir réalisée.

De retour dans notre ville, M. Vallin s'attacha, comme médecin orthopédiste, à l'établissement que M.me Villette possédait sur la prairie de la Magdeleine, maison qui passa ensuite aux mains des demoiselles Jacob-Van-Goor qui en avaient déjà une semblable dans la rue Bel-Air.

Une maison du même genre, mais qui n'a pas eu une longue durée, avait été fondée, rue de Gigant, par les frères Mignard de la Charmois, à peu près à la même époque.

En 1842, M. Vallin fut nommé pour un établissement dépendant du Bureau de Charité pour le traitement orthopédique des pauvres : j'ignore en quel lieu était placée cette institution charitable, à moins qu'elle n'ait existé que nominativement à l'Hôtel-Dieu, où elle était à peu près réduite à la délivrance des bandages herniaires.

Enfin, après bien des hésitations, motivées par les dépenses dans lesquelles il fallait s'engager, M. Vallin se décida à faire construire, à l'entrée de la route de Paris, la Maison de Santé que vous connaissez, et qui ne date que de 5 ou 6 ans. Il la disposa de telle sorte, qu'outre les cas d'orthopédie qu'il avait particulièrement en vue, il en réserva une partie pour le traitement des aliénés ; mauvaise pensée ! qui devait, plus tard, tourner à la perte de celui qui l'avait conçue ! Car, dans ce rude métier de l'apprentissage et de l'exercice de la médecine, il n'est point de position qui puisse en éloigner complétement les dangers, soit qu'on l'observe dans les services militaires ou dans les hôpitaux, soit dans la pratique civile, ou même dans les établissements privés, où l'exercice de l'art salutaire de la médecine semblerait devoir être entouré d'une plus grande sécurité.

Quoi qu'il en soit, nous voyons le chef de ce nouvel établissement consacrer désormais tout son temps à perfectionner les moyens d'action qui sont du ressort de la spécialité à laquelle il s'était voué. Cette persévérance,

jointe à une aptitude décidée, l'avaient mis à même de rendre de nombreux services aux personnes qui se livraient avec confiance à ses soins éclairés, et sa pratique fut généralement heureuse. Elle lui a, de plus, fourni l'occasion de recueillir des notes importantes dont les plus remarquables ont été consignées dans les deux recueils périodiques que publie la Société Académique, c'est-à-dire ses *Annales* et le *Journal de la Section de Médecine*.

Je vais vous donner, Messieurs, une indication sommaire des principaux écrits dus à la plume de notre collègue : Je trouve d'abord, dans le 13.e volume du *Journal de la Section de Médecine*, un mémoire ayant pour titre : « *De la torsion qui accompagne constamment les déviations* » *latérales de la taille.* » La recherche de la cause initiale des Courbures anormales de la colonne vertébrale se rapporte, on peut le dire, à un des problèmes de mécanique animale les plus compliqués et les plus difficiles à résoudre : on le concevra, si l'on considère qu'il ne s'agit de rien moins que de trouver, dans l'accouplement d'une multitude d'os, entourés de substances hétérogènes et réagissant les uns sur les autres, le point de départ des lésions qui, en rompant le jeu naturel de leur équilibre et de leur mouvement synergiques, dérange, de plus en plus, les rapports qui existent dans la continuité de cette chaîne osseuse formée par le rachis. Sachons gré à M. Vallin d'avoir abordé ce problème ; et quoique l'idée de *torsion*, à laquelle il semble donner une trop grande valeur, en ce sens que la torsion désigne ici évidemment *un effet*, plutôt *qu'une cause*, il n'est pas moins vrai qu'il était bon d'en tenir compte dans le traitement, pour mo-

tiver l'emploi des appareils à plans mobiles, dont les orthopédistes font d'utiles applications, quand elles ne sont ni exclusives ni exagérées.

Cette même idée de la torsion qui n'a pas été admise par tous les orthopédistes, M. Vallin la fait aussi intervenir dans le mécanisme de la formation des pieds-bots : c'est ce qu'on peut voir dans un autre mémoire inséré au 16.e volume du même journal et intitulé : « *Considérations pratiques sur les pieds-bots.* »

Ce mémoire est fort remarquable ; l'auteur décrit avec beaucoup d'exactitude les diverses espèces de pieds-bots, *qu'il divise seulement en simples et en composés* ; il en recherche les causes, qui sont organiques ou accidentelles ; il est conduit à blâmer l'abus qu'on a fait de la section des tendons qui font mouvoir les pieds, lorsqu'on pourrait, dit-il, réussir par de simples appareils mécaniques.

Le 14.e volume du même *Journal de Médecine* contient deux mémoires de M. Vallin, savoir : l'un, sur un cas d'amputation de la jambe, après brûlure, chez une femme qui avait tenté de s'asphyxier ; l'autre, relatif à une double inflexion de l'épine dorsale, et *double torsion*, en sens opposé ; ce dernier cas est accompagné d'un dessin représentant le sujet de l'observation, avant et après le traitement.

On trouve, dans les 70.e, 72.e et 73.e livraisons du même journal, *des réflexions pratiques sur les pieds-bots* et une suite d'observations de cette infirmité, traitée par lui avec succès ; c'est presque un traité *écrit ex-professo sur la matière.*

Le torticolis lui a également fourni l'occasion de donner deux observations intéressantes dans le 14.e et le 18.e

volume de nôtre recueil de Médecine; dans l'une de ces observations, il cite *un cas* où les *muscles sterno et cléido-mastoïdien, étaient simultanément rétractés*; choses dont l'existence avait été contestée, comme on le peut voir dans la *Gazette médicale de Paris*.

Il a inséré, dans le 18.e volume, deux autres mémoires intéressants : l'un, sur un cas de renversement complet du *doigt indicateur et du pouce*, sur la face dorsale de la main; l'autre, sur un double varus de naissance, et dont la cure a été obtenue avec un succès éclatant, qui a valu à notre collègue les éloges de ses confrères, dans une des séances de la Section de Médecine, où le malade fut conduit et examiné.

Dans le 19.e volume du même *Journal de Médecine*, M. Vallin a inséré plusieurs cas de cataracte opérée par lui avec succès. Le seul titre de ce travail indique l'objet que s'était proposé l'auteur; le voici ; « La guérison de la » cataracte peut dépendre autant des soins qui précèdent » et de ceux qui suivent l'opération, que de l'opération » elle-même. »

M. Vallin n'a pas toujours renfermé l'activité de son esprit dans les bornes de ses études primitives. Nous en avons la preuve dans un mémoire inséré en 1840, dans le 11.e volume de vos Annales, ayant pour titre : « *Canal d'Erdre, Loire et Mayenne.* »

Dans ce travail de haute portée, l'auteur avait pour objet d'indiquer la possibilité de faire un canal de jontion entre l'Erdre et la Maine. Il trace le trajet de ce canal en suivant les vallées où coulent les petites rivières ou ruisseaux de Groissel, de Rome, des Essards, etc. Une

commission, dont M. Cottin de Melleville fut le rapporteur, fit connaître son opinion sur ce projet; et, tout en louant le but que s'était proposé l'auteur du mémoire, elle regrette de n'y avoir *trouvé aucun de ces détails indispensables* sans lesquels on ne peut juger la possibilité de l'exécution. Ce rapport suit immédiatement le mémoire, dans le même numéro des Annales.

Messieurs, je termine ici ce que je devais à la mémoire de M. Vallin. Les principales circonstances de sa vie publique, que je viens de tracer, suffiront sans doute pour rappeler l'étendue de la perte que nous avons faite. La mort de ceux qui ont bien vécu laisse à ceux qui survivent d'utiles et grands enseignements; nous les puisons ici dans les exemples qu'il nous a donnés d'une active collaboration; d'autres les trouveront dans le tableau des vertus de sa vie privée; d'autres aussi dans le mérite d'une vive reconnaissance pour le soulagement des maux dont ses mains habiles les avaient délivrés.

MÉDECINE CHARITABLE

OU

ORGANISATION DES SECOURS MÉDICAUX

POUR LES PAUVRES,

DANS LES VILLES ET SURTOUT DANS LES CAMPAGNES.

Mémoire de M. VERGER, *D.-M. à Châteaubriant, couronné par la Société Académique de la Loire-Inférieure.*

Année 1850-51 (*).

Vir bonus medendi peritus.

Organisation. Efficacité et économie dans l'organisation.

La Société Académique de la Loire-Inférieure a mis au concours, pour l'année 1850, la question suivante :

Quels seraient les moyens les plus efficaces et en même

(*) Ce travail vient de paraître dans le *Journal de notre Section de Médecine*, 140.e livraison, 1852, et nous en reproduisons ici un nouveau tirage.

temps les plus économiques d'organiser la médecine des pauvres dans les villes et dans les campagnes?

Faire l'historique des essais tentés à ce sujet.

Par respect pour mes juges, je dois à la vérité de déclarer ici que, par suite de circonstances imprévues, qu'on pourra vérifier si mon nom vient à être décacheté, je n'ai eu que dix jours, dans les circonstances les plus défavorables possibles, pour écrire avec la plus grande rapidité et sans pouvoir ni recopier ni même relire plus d'une fois et à la hâte, un travail que je médite et sur lequel j'écris depuis près de vingt ans dans les journaux de médecine et ailleurs. Ce travail a rempli ma vie médicale presque tout entière, et a fait surtout l'objet de ma pratique dans les campagnes. Je demande pardon à mes juges de leur envoyer un travail si incorrect et si imparfait.

Mon mémoire se trouve naturellement divisé, par la position même de la question, en deux parties.

La première traitera des moyens les plus efficaces et les plus économiques d'organiser la médecine des pauvres dans les campagnes. Je commence par celle-là, parce que c'est celle dont le besoin se fait le plus vivement sentir. C'est aussi celle que j'ai le plus étudiée et pratiquée.

Je la diviserai en deux paragraphes.

Le premier traitera des médecins cantonaux, ou du service médical des pauvres par abonnement à la campagne. La question des médecins cantonaux est une des plus controversées et des plus épineuses. J'espère qu'elle le paraîtra moins après la lecture des pièces justificatives et du résumé que j'en ai fait.

Le deuxième paragraphe traitera du service médical au moyen de billets de demandes pour chaque malade, et, au besoin, pour chaque visite. Je citerai pour modèles deux services médicaux qui ont le même règlement : ce sont ceux de l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure) et de l'arrondissement de Laval (Mayenne). Ils me semblent avoir résolu la question d'une manière pratique surtout.

La seconde partie traitera des moyens les plus efficaces et les plus économiques d'organiser la médecine des pauvres dans les villes.

Je citerai pour modèles deux services médicaux qui ont le même mécanisme : ce sont ceux des dispensaires de Paris et de Lyon.

A ces deux divisions capitales, j'ajouterai deux chapitres.

Le premier, afin de traiter la partie de la question qui demande l'historique des essais tentés à ce sujet ;

Et un autre, afin de traiter à part une question plus importante encore, celle du budget du service médical des pauvres, tant dans les campagnes que dans les villes.

CHAPITRE PREMIER.

Historique des essais tentés pour l'organisation de la médecine des pauvres dans les villes et dans les campagnes.

Pour répondre catégoriquement au programme, il me semble qu'il faudrait distinguer les essais qui ont un but d'organisation de ceux qui n'ont qu'un but de charité locale.

J'aurai lieu de faire ces distinctions dans le courant de mon travail, ou bien j'en dirai un mot seulement dans l'historique, afin d'abréger.

Le premier essai d'organisation efficace et économique dont nous trouvions des traces dans l'histoire de la médecine, c'est le dispensaire de Paris, organisé en 1780. Jusque-là, c'était de l'anarchie charitable pleine d'arbitraire.

Nous voyons, dans une Notice historique sur les Dispensaires de Paris, qui en fait remonter l'origine au siècle de Louis XIV, au temps de Vincent de Paul, une certaine organisation pour les malades; mais elle était plutôt charitable que médicale, puisqu'elle se faisait par des sœurs, comme cela se pratique encore dans certaines villes.

Nous trouvons, dans les archives de plusieurs communes et dans la tradition, qu'autrefois, les communes faisaient des allocations pour le traitement des pauvres: l'une de 100 livres, l'autre de 150 livres, d'autres de 300 livres, selon leur population et leurs ressources.

Ailleurs, les seigneurs, les couvents, les propriétaires riches faisaient traiter les pauvres par leurs médecins.

Aujourd'hui, quelques communes, quelques Bureaux de Bienfaisance, quelques curés et quelques riches bienfaisants le font encore, mais partiellement et sans organisation.

En Italie, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Espagne, il existe un service médical pour le traitement des indigents, comme en France pour la vaccine.

Un rapport officiel de M. Cerfbeer constate que, de temps immémorial, ces pays jouissent d'un service médical rural des pauvres à domicile, et de l'admission des malades indigents des campagnes aux hôpitaux des chefs-lieux.

A Rome et dans la campagne romaine, sous le nom de visites, existe un service médical à domicile, dont les frais sont pris sur les revenus ecclésiastiques. L'Etat alloue un encouragement.

Depuis 1803, il existe un service médical rural des indigents dans le département du Haut et du Bas-Rhin; depuis 1823, dans la Moselle et dans la Haute-Saône; depuis 1843, dans le département de Saône-et-Loire. Les secours alloués par les Conseils généraux sont de trois, quatre et cinq mille francs par an. Les Conseils municipaux et les Bureaux de Bienfaisance y ajoutent leurs allocations.

La Charente, le Pas-de-Calais, la Loire, l'Ardèche, etc., sont en voie d'organisation ou plutôt en tentatives, qui ne peuvent aboutir à bien.

Le préfet de la Meuse n'a pu faire consentir que quelques rares communes à voter des fonds pour l'organisation du service médical. Son louable essai a échoué.

Le préfet du Finistère, par le zèle le plus digne d'éloges, a invité les maires à se réunir au chef-lieu de chaque canton, pour examiner la question, la désignation des médecins et la cotisation des communes.

Les procès-verbaux de ces réunions constatent le dévouement des médecins. Cependant, M. le préfet déclare qu'il faudra encore du temps pour surmonter les difficultés.

La maladie attendra-t-elle aussi que les communes se soient décidées!

Heureusement, la loi y pourvoira, nous l'espérons, mieux que les effets incertains du temps et de la persévérance de ceux qui s'en sont momentanément occupés.

Les Conseils généraux du Finistère et d'Ille-et-Vilaine ont émis des vœux pour que la nouvelle loi sur la médecine pourvoit à cette organisation, que le Gouvernement prenne l'initiative et pose une allocation au budget de l'Etat.

Il existe des services médicaux partiels dans les arrondissements de Châteaubriant, de Laval, de Sancerre, de Joigny, de Baugé, de Montargis, d'Angers, etc., et dans quelques arrondissements de Seine-et-Oise. Le Conseil d'arrondissement de Quimperlé s'est plusieurs fois occupé de l'organisation du service médical rural des indigents.

Dans tous les Conseils où l'on traite cette question, ce n'est pas sur les besoins qu'on discute; là-dessus tout le monde est d'accord, mais c'est sur le moyen d'organisation.

Déjà, l'Académie Nationale de Médecine s'était occupée du service médical rural des indigents pendant plusieurs mois, en 1834.

En 1845, le Congrès médical a donné à cette question le plus grand retentissement qu'elle eût eu jusqu'à lui. Les cahiers envoyés au Congrès furent unanimes, sauf ceux de quelques grandes villes, tout-à-fait étrangères au service médical rural des indigents, pour demander son organisation, pourvu qu'elle différât de l'établissement des médecins dits *cantonaux*. Après avoir rejeté la création des médecins cantonaux, le Congrès, sur la proposition de M. Rigal (de Gaillac), émit le vœu que tous les médecins fussent appelés, par circonscription, à concourir au service médical rural des indigents, sauf à trouver un moyen d'éviter les abus et les contestations dont plusieurs membres arguèrent avec raison.

Ce moyen me semble avoir été trouvé et mis en pratique dans le service médical de l'arrondissement de Châteaubriant et dans celui de Laval, comme on le verra dans la suite de ce mémoire.

M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, écrivit en 1847, lors de la discussion du projet de loi sur la médecine, dans tous les chefs-lieux de sous-préfecture, pour demander des renseignements sur les secours médicaux établis ou à établir dans les communes de moins de deux mille habitants, c'est-à-dire dans les communes rurales. Cette circulaire prouve que le besoin était vivement senti.

Les trois Facultés de médecine de France, consultées par M. Salvandy, sur l'opportunité d'un service médical des pauvres, répondirent unanimement que ce ne sont pas les médecins qui manquent en France, mais leur égale répartition sur la surface du sol ; que les pays pauvres en sont privés, et que le seul remède est dans la création d'un service médical rural des pauvres à domicile.

La Chambre des Pairs accorda, en 1847, à la question du service médical rural des indigents, le plus haut degré d'intérêt qu'elle eût obtenu depuis le Congrès médical. Elle vota, dans les articles 48 et 49 de la loi sur l'exercice de la médecine, un service médical rural des indigents, qui serait un grand bienfait, si l'allocation des Conseils municipaux eût été déclarée obligatoire au lieu d'être facultative. La Chambre des Députés était saisie de cette loi au moment où éclata la Révolution de février.

Mais le mouvement de l'opinion publique ne s'est pas ralenti. D'année en année, il vient à notre connaissance, par la presse et par la voie administrative, que de nou-

veaux Bureaux de Bienfaisance viennent augmenter le nombre de ceux qui, peu à peu, comprennent le besoin de consacrer, dans leur budget, un article au service médical des pauvres. Déjà, dans toutes les villes, petites et grandes, chaque Bureau de Bienfaisance a un service médical; mais c'est encore une exception dans les campagnes; un mot dans la loi mettra la règle à la place de l'exception.

Le 27 septembre 1848, M. Bertin, d'Ille-et-Vilaine, a, sur la proposition de MM. Anglade et Durieu, représentants du peuple, fait au comité d'administration un rapport favorable à l'établissement de médecins pour les indigents des campagnes. Le rapport a été approuvé : il conclut à l'adoption de la mesure.

On le voit, sur tous les points de la France et surtout au sein de nos Académies, dans nos Facultés, à l'Institut, à la Chambre des Députés, à la Chambre des Pairs comme dans l'Assemblée constituante, il s'est manifesté, depuis longtemps, un travail d'organisation du service médical des pauvres.

La commission d'assistance publique de l'Assemblée législative s'en est également occupée. Un chapitre spécial doit être consacré à cette organisation dans la loi sur les secours à domicile. Malheureusement, les questions politiques font ajourner toujours les questions de bienfaisance.

Après cet exposé historique trop imparfait où j'ai évité d'entrer dans des détails de critique et d'appréciation un peu étendus, je vais examiner en détail ce qui a été tenté jusqu'ici. Je choisirai entre tous ces différents services médicaux celui qui a produit les meilleurs résultats, qui les a produits avec le plus d'efficacité et d'économie, tant dans les campagnes que dans les villes.

Je parlerai d'abord, je le répète, du service médical des campagnes, parce que, de l'aveu de tous, c'est là surtout qu'il est besoin de l'établir. Il existe dans les villes, il n'y a plus qu'à l'y perfectionner.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Des moyens les plus efficaces et les plus économiques d'organiser la médecine des pauvres dans les campagnes.

§ I.er — *Des médecins cantonaux et du service médical des pauvres par abonnement, par marché à forfait ou par traitement fixe, à la campagne.*

Quand on s'occupe du service médical des pauvres à la campagne, le premier moyen d'exécution, le plus simple en apparence, celui qui se présente tout d'abord à la pensée, c'est de transporter dans les campagnes la méthode qui réussit si bien dans les villes, celle de l'abonnement, d'un traitement fixe pour tous les pauvres inscrits sur la liste des indigents, tant par indigent inscrit sur la liste. Mais la pratique ne tarde pas à faire voir que les distances, la difficulté et les frais de transports font dégénérer la visite en simple consultation, et que les malades pauvres ne sont visités que par occasion, lorsque le médecin est appelé dans le voisinage pour des malades payants; et que le meilleur service est celui qui a ses garanties, non pas dans le prorata des malades, mais dans celui des visites.

C'est par ces motifs et par beaucoup d'autres, qui se trouveront développés en plusieurs endroits de ce mémoire,

qu'ont été mus les médecins et les fondateurs de divers services médicaux par cartes et par billets de demandes.

Je développerai plus bas, très-longuement, ce moyen d'exécution par billets de demandes.

Ceux qui se sont occupés du service médical des pauvres à la campagne se sont demandé, et on leur a demandé sur tous les points de la France, et jusqu'au sein des Académies, des Sociétés de Médecine et du Congrès médical, en 1845, s'il convient de prendre la circonscription cantonale et de transporter dans les autres parties de la France le service des médecins cantonaux, tel qu'il existe dans six à huit départements.

A peu près partout, on a répondu non! La réprobation universelle avec laquelle les praticiens des campagnes ont accueilli le projet d'établissement de médecins cantonaux privilégiés, a fait justice de ce mode de service médical des pauvres à la campagne. Autant l'œuvre du service médical des indigents, auquel tous les praticiens des campagnes sont conviés à concourir, chacun pour sa part, excite la sympathie, autant l'œuvre monopolisée et impraticable des médecins cantonaux soulève parmi les praticiens des campagnes une explosion de blâmes. L'expression seule de médecins *cantonaux* (ou de médecins *communaux* (1), comme on a

(1) Voir au *Moniteur*, du 15 janvier 1848, le projet de loi présenté à la Chambre des Députés où les médecins du service médical des pauvres échangent le nom de médecins cantonaux pour celui de médecins communaux. C'est déjà un très-grand progrès. Toutefois, le monopole et le traitement fixe ou abonnement se révèlent clairement dans les articles 28 et 29.

voulu les appeler en seconde édition, pour sauver l'institution du naufrage) est doublement odieuse, parce que la première suppose un double monopole : celui de quelques médecins privilégiés et celui de quelques malades privilégiés par leur résidence à proximité du médecin cantonal, et parce que la seconde suppose ce privilége pour les médecins qui obtiendront les places de médecins communaux.

Rien n'est mauvais, impraticable et odieux comme le monopole de quelques médecins, qui ont trois fois plus d'indigents qu'ils n'en peuvent visiter, tandis que leurs confrères les voient languir autour d'eux sans avoir mission de partager ce service.

Dans les cantons de landes et de montagnes, où il y a le plus d'indigents (or, c'est le quart du territoire), les médecins cantonaux seraient obligés de faire, chaque jour, dix à quinze lieues (40 à 60 kilomètres, aller et retour), pour aller visiter quelques indigents épars à plusieurs lieues les uns des autres ; de passer pour cela à la porte des autres médecins du canton, et d'aller traiter les indigents dans les communes où les médecins de la résidence traitent les payants. Or, n'est-il pas aussi absurde qu'impraticable de faire parcourir 15 ou 20 kilomètres au médecin cantonal pour aller traiter un malade, tandis que le médecin du bourg n'a que quinze ou vingt pas! Et s'il survient des accidents! un accouchement! S'il faut aller la nuit! Et le temps perdu! et la jalousie! et les frais plus grands! Au reste, il en serait bientôt ici comme de la vaccine et de la médecine des épidémies, qui ne prospèrent que dans la résidence même des médecins qui en sont chargés ; elles sont abandonnées, négligées, omises en proportion de l'éloigne-

ment, et cela va de soi. Que serait-ce donc de la médecine des indigents, qui est de tous les jours? Nous le répétons avec insistance, parce qu'il y va de la vie des indigents; oui, c'est une voix unanime parmi les praticiens des campagnes, qu'il n'y a de service médical rural profitable aux *indigents*, *à tous les indigents*, que par l'emploi de *tous les médecins* des campagnes, pouvant et voulant y concourir pour leur part, dans une circonscription médicale déterminée, et la plus petite possible.

J'ai lu, dans la brochure de l'abbé Heslot, curé d'Andouillé, sur le service médical des pauvres, ce qui suit; à la page 66 de son *Essai sur l'extinction de la mendicité*. L'abbé Heslot a beaucoup contribué à importer le service médical de Châteaubriant dans la Mayenne :

« Quelque temps, le Gouvernement a songé à organiser un service de médecins cantonaux. . . . .
Mais il est bien évident qu'un médecin par canton ne suffirait pas à la besogne, quand même il ne donnerait des soins qu'aux pauvres, attendu qu'il y à des cantons qui ont 24 kilomètres et plus de diamètre (six lieues).

» Et puis, le traitement fixe, quels inconvénients n'entraînerait-il pas? Ne serait-il pas une source d'importunités et d'exigences de la part des pauvres! Au reste, il paraît que MM. les médecins sont, en général, opposés à ce genre d'organisation. »

Nous voyons par ce livre, qui a déjà deux éditions, que, sur tous les points du territoire, dans les campagnes, il y a répulsion contre les médecins cantonaux, par instinct. Nous allons voir tout-à-l'heure ce qu'en pensent les médecins cantonaux eux-mêmes. Les renseignements qui nous

parviennent et les brochures que nous lisons témoignent autant de l'amour des médecins pour un service médical des pauvres bien organisé, conviant tous les praticiens de bonne volonté à y concourir, que de leur aversion pour un service médical monopolisé.

Il faut des règles, des garanties contre l'arbitraire de part et d'autre. Au Congrès et à la Chambre des Pairs, cette malencontreuse expression de médecins *cantonaux* fut une pomme de discorde, qui brouilla toutes les idées et faillit faire échouer l'urgente institution du service médical des indigents des campagnes, en faveur de laquelle il n'y a qu'une voix. Le mode seul excite des divergences pour l'exécution.

J'ai voulu avoir des notions exactes sur cette institution, qui existe depuis quarante ans dans l'Est, dans l'Alsace, dans le Haut et le Bas-Rhin; j'ai écrit aux médecins cantonaux les plus renommés du pays. On trouvera leurs réponses aux pièces justificatives. Je savais que l'institution avait été importée dans le département de Saône-et-Loire depuis six ans; j'ai également écrit au docteur Garnier : on trouvera sa réponse sous le n.° 4.

Il résulte de toutes ces réponses et de toutes ces pièces authentiques jointes au présent mémoire, ce qui suit :

N.° 1. Le docteur Sadoul, médecin cantonal à Woërth, candidat à la représentation nationale, m'a répondu : Le service médical des malades est à peu près nul hors de la résidence du médecin; la vaccine prospère admirablement.

Il n'y a qu'un médecin dans mon canton pour 13,000 habitants et 21 communes, il en faudrait trois, c'est-à-dire 1 pour 4,000 habitants et 7 à 8 communes.

Il faudrait que le concours des Bureaux de Bienfaisance fût obligatoire et que leur caisse cessât d'être une caisse noire, que le Maire seul connaît.

N.° 2. Le docteur Correau, lauréat de Faculté, médecin cantonal à Villé, m'écrit : Notre service médical est mauvais; chaque médecin cantonal a 600 fr. imposés d'office au budget des communes; nous avons des distances énormes et impraticables aux extrémités de notre canton. Il faudrait que tout cela fût partagé.

Rien n'est réglé; notre service médical est mauvais, presque nul hors de la résidence du médecin. J'admire le vôtre, d'après ce que j'en connais et d'après vos questions. Propagez-le, faites-le convertir en loi, si vous pouvez, c'est urgent.

N.° 3. Le docteur Luroth, lauréat d'Académie, médecin cantonal à Bèschwiller, répond comme les précédents; j'y remarque ceci : Mauvais service médical; les maires envoient quelquefois des billets. Les essais de concours ont échoué. La vaccine est parfaitement faite; la médecine judiciaire aussi, par les médecins cantonaux. L'hygiène et la police médicale, qui sont de nos attributions, ont mal réussi. Mais surtout le service médical des malades est la partie faible; trop peu de médecins du service médical; trop longues distances, par exemple, à 20 kilomètres. Au-delà de 10 kilomètres, l'action d'un médecin des pauvres est nulle. Le règlement nous prescrit des tournées mensuelles en chaque commune, c'est d'un ridicule amer. Très-mauvaise organisation; et, cependant, l'institution est populaire, malgré ses imperfections. La charité légale nous gagne; or, c'est un instrument de démoralisation, je le vois

de mes yeux. Prenons de grandes précautions contre le paupérisme.

N.° 4. Le docteur Garnier, médecin de circonscription médicale dans le département de Saône-et-Loire, à Saint-Sorlin, m'écrit qu'il a obtenu du Préfet que les cantons fussent divisés en plusieurs circonscriptions médicales ; qu'il a eu une de ces circonscriptions ; ainsi, voilà déjà un progrès sur l'Alsace. Il y a, en Saône-et-Loire, plusieurs médecins du service médical par canton : c'est un progrès. L'allocation du budget communal est trop minime pour exciter le zèle des médecins. Les circonscriptions de Saône-et-Loire sont de 10 kilomètres de diamètre au plus ; maintenant ; avant, elles étaient de 20 kilomètres. Les maires envoient souvent des billets. Le concours est impraticable. Très-bonne institution, mais encore très-imparfaite. Services médicaux, spéciaux et locaux.

N.° 5. Le docteur Reigner, d'Angers, auteur d'une petite brochure, m'écrit que, dans la ville d'Angers, il n'y a rien d'organisé ; à Beaufort, Trélazé, Corné, petits services médicaux irréguliers, point de visites à domicile ; des consultations seulement et des médicaments. Ce n'est pas là un service médical. Le vôtre, dit-il, est un véritable service médical.

N.° 6. M. de Quatre-Barbes m'écrit qu'il a établi à Chanzeaux (Maine-et-Loire) une espèce de service médical mixte comme il y en a beaucoup : les sœurs font la médecine, et un médecin leur sert de gérant responsable. M. de Quatre-Barbes paie tout. Ce n'est pas là un service médical digne de ce nom, et il coûte beaucoup plus. Le médecin n'est appelé que dans les cas les plus graves.

N.° 7. Le docteur Dutouquet, auteur de brochures sur la médecine rurale, plus théoriques que pratiques, m'écrit de Saint-Aignan (Charente-Inférieure) qu'il remue ciel et terre autour de lui : par la presse, au Conseil général, au Conseil de salubrité, pour l'organisation d'un service médical; vains efforts, et pourtant besoins immenses. Il va encore écrire, demander, importuner, jusqu'à ce qu'il ait obtenu un service médical rural des indigents.

Voilà donc la question si controversée des médecins cantonaux éclaircie, jugée, exposée, développée, par les plus distingués d'entre eux, dans plusieurs départements. Voilà des faits, et non de la théorie.

Ce n'est pas là un service médical des malades, c'est de la vaccine, de la médecine légale, je n'ai vu rien de plus dans leurs réponses. A la résidence du médecin, oui les pauvres sont traités; hors de là, non; les médecins sont unanimes à le dire.

Voici maintenant l'analyse du règlement des médecins cantonaux :

TITRE I.er — CONSEIL DE SALUBRITÉ.

Nous n'avons rien à prendre dans ce titre.

TITRE II. — DES MÉDECINS CANTONAUX ET DE LEURS FONCTIONS.

Art. 6. Un médecin par canton. Ils sont chargés :

1.° Du traitement des malades indigents (seulement sur le papier, ainsi que nous venons de le voir).

2.° De la vaccination : elle est parfaite.

3.° De l'hygiène publique (nulle, disent les médecins cantonaux).

4.° De la police médicale (nulle, disent les mêmes médecins).

Art. 10. Ils font, chaque mois au moins, une tournée dans chaque commune du canton. (Cet article est taxé d'impraticable et même de *ridicule*, par les médecins de canton.)

Art. 11. Un jour par semaine, consultations publiques et gratuites.

Art. 12. Ils visiteront, tous les 3 mois, les enfants des hospices.

Chapitre 3. De la vaccination : très-bien pratiquée.

De l'hygiène publique et de la police médicale.... Cela n'est plus de notre sujet.

(Voir aux pièces justificatives les sept lettres ci-dessus analysées et le règlement imprimé en français et en allemand.)

Donc, l'institution des médecins cantonaux est bien loin de produire le résultat qui fait l'objet de ce concours : *efficacité*. Donc, la solution du problême n'est pas là.

Ce qui a fait jusqu'ici que le service médical et l'institution des médecins cantonaux ont été si diversement appréciés, c'est qu'ils réussissent bien dans les villes, tandis qu'ils sont nuls dans les campagnes, comme nous venons de le voir.

Ce que je viens de dire des médecins cantonaux, je l'applique à tout systême qui consiste dans un abonnement pour le service médical des pauvres à la campagne, dans toute population non agglomérée, et au-delà de 3 à 4 kilomètres. Une expérience de près de 20 années et les renseignements que j'ai pris, ce que j'ai vu et pratiqué moi-même, ont fixé mes idées sur ce point d'une ma-

nière irrévocable. Je vois que, dans toutes les petites villes, les 3, 4 ou 5 médecins qui les habitent, courent gratuitement, à qui mieux mieux, pour le service médical gratuit des pauvres de la ville et des faubourgs, jusqu'à 2 kilomètres. Mais qu'au-delà de 2, de 3 ou de 4 kilomètres surtout, un pauvre vienne demander un médecin, on se le renvoie de l'un à l'autre, et c'est à peine s'il peut en obtenir; quelquefois, il ne le peut. On trouve toujours des raisons pour ne pas y aller; tandis que, dans la ville, on y court, au point qu'il n'est pas rare d'être deux à traiter le même pauvre.

D'où j'ai conclu bien des fois avec d'autres confrères que l'abonnement à la campagne est une source de conflits, de désagréments, etc., qui font qu'un service médical ainsi organisé finit par dégoûter et le médecin et les pauvres, et ceux qui ont établi le service.

De vieux confrères m'ont raconté leurs désagréments et leurs conflits dans de pareils services : ils ne m'en parlaient qu'avec irritation.

Ici, c'est un propriétaire riche qui dit à tel médecin : Je vous donne tant par an pour traiter les pauvres de la commune. Les pauvres envoient chercher le médecin pour l'ouverture d'un panaris, pour le plus petit mal, le médecin se fâche; plus tard, on l'envoie chercher pour une pneumonie ou une pleurésie, il a l'idée du panaris, du petit rhume, il refuse; de là, conflits, injures, plaintes au riche propriétaire qui paie, reproches de celui-ci. Alors, le médecin renonce aux quelques cents francs qu'il lui donnait, et le service médical est aboli.

Je pourrais citer des faits, des noms propres, et dési-

gner les communes de ces services médicaux ainsi expirés presque aussitôt qu'éclos. Je vois souvent un vieux médecin, qui se met en colère chaque fois qu'on lui parle de service médical par abonnement. Malheur ! malheur ! s'écrie-t-il, au médecin de campagne qui acceptera un service médical par abonnement. L'abonnement met le malade à la discrétion du médecin, et le médecin à la discrétion du malade. Quelle source de conflits et d'abus dans un service pénible ! Le médecin se débarrasse en envoyant un médicament au lieu d'aller lui-même visiter le malade.

Dans les villes et au milieu des populations agglomérées, l'abonnement est le mode le plus simple. Le déplacement est si peu de chose, qu'il n'y a point à craindre d'abus ni de conflits ; tandis que la méthode des billets dont nous parlerons bientôt pour les campagnes serait, dans les villes et les populations agglomérées, un embarras.

Donc, le service ne doit pas avoir le même mécanisme dans les villes que dans les campagnes, et réciproquement.

L'expérience m'a appris à juger la méthode des villes comme la méthode des campagnes ; puisque j'exerce et à la ville et à la campagne.

J'ai, sur tout cela, des faits et une pratique qui me permettent d'être très-précis et très-positif.

Je conclus qu'il y a une grande différence dans la réglementation de la médecine des villes et des populations agglomérées, et la médecine des campagnes et des populations disséminées. Qui appliquerait aux unes et aux autres la même règle, ferait de l'impossible, de l'impraticable.

Plus bas, je donnerai, en détail, un modèle du service médical des villes ; mais donnons-en d'abord un du service médical des campagnes.

§ 2. — *Du service médical des pauvres des campagnes au moyen de billets.*

Pour éviter les conflits, les abus signalés dans les modes précédents, afin que ceux qui paient tiennent toujours dans leurs mains et le nombre des visites et le taux des frais, et la somme qu'ils jugent convenable de consacrer au service médical des pauvres, voici ce qui a été imaginé dans le département de la Loire-Inférieure, arrondissement de Châteaubriant, et dans l'arrondissement de Laval (Mayenne). Dans ces deux localités, il y a un service médical qui, à en juger par les comptes-rendus imprimés et publiés dans la *Revue Médicale* et par une brochure de M. Chauvin, représentant du peuple, et Verger, médecin du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant, et par un livre de l'abbé Heslot, curé d'Andouillé, satisfait à tous les besoins avec la plus grande économie.

Voici ce que nous lisons à la page 85 de l'organisation du service médical pour les indigents des campagnes :

« *Mécanisme simple, facile et peu dispendieux du service médical rural des pauvres de l'arrondissement de Châteaubriant.* »

En lisant le règlement du petit service médical établi par souscription dans l'arrondissement de Châteaubriant, sur le modèle de celui de M. le préfet Maurice Duval, et aussi en partie sur le modèle de ceux de certaines villes, Paris, Lyon, etc., on voit que rien n'est simple et facile comme de l'établir dans toutes les communes, même les plus pauvres.

Pour cela, il ne faut que trois choses : 1.° un médecin

qui veuille bien consentir à faire, en faveur des indigents, le sacrifice de la moitié de ses honoraires; 2.° une ou plusieurs personnes bienfaisantes, ou un Bureau de Bienfaisance, ou un Conseil municipal, qui veuille bien consentir à donner des billets de visite et de consultation aux malades indigents qu'il leur plaira de secourir, et autant qu'il leur plaira d'en délivrer; 3.° un ou plusieurs billets de visite et de consultation, qui reviennent, terme moyen, à 3 ou 4 fr. chacun, et qui sont renvoyés à la fin de la maladie aux souscripteurs, avec le mémoire détaillé contenant les prix ordinaires et les prix réduits en regard, et, de plus, des notes sur les maladies et le résultat du traitement. Les billets de visite ne se paient que lors du compte-rendu, jamais d'avance, comme les cartes des dispensaires des villes.

Moyennant cette petite organisation, aussitôt que, dans une commune, un souscripteur est instruit qu'un malade indigent est sans secours médicaux, il lui délivre un billet de visite ou de consultation, au moyen duquel il obtient du médecin les soins et les médicaments dont il a besoin et à prix réduit, conformément au règlement arrêté d'avance, d'un commun accord, avec le médecin et le pharmacien, s'il y a lieu.

Que, si la personne bienfaisante habite loin de ses propriétés, dans une grande ville, elle charge son régisseur, le curé, le maire, ou toute autre personne de confiance, de délivrer les billets en son nom. Cette fonction est très-honorable: elle donne une grande influence; elle équivaut à celle qui était connue autrefois sous le nom de *Père des Pauvres.*

A la fin de l'année, les billets sont remis aux souscripteurs, avec mémoire détaillé. Jusqu'ici, le terme moyen des frais de traitement a été de 3 ou 4 fr. par billet et par malade. Le mémoire le plus élevé qui ait été fourni pour le traitement, pendant un an, de tous les pauvres d'une commune de deux mille six cents habitants, laquelle contient plus de six cents indigents, a été de cent vingt-six francs pour trente-quatre malades, y compris les mémoires des pharmaciens.

Dans cette commune, celle de Rougé, il y a une lingerie et un petit dispensaire, dont les frais ne s'élèvent pas au-delà de vingt francs chaque année. Les frais de premier établissement ont été de deux cents francs à peu près.

Les pauvres de Rougé doivent ces bienfaits à une pieuse demoiselle qui habite la ville de Nantes. Elle n'a point mis en oubli les pauvres de la commune où sont ses propriétés. Daignent les pauvres des autres communes faire des vœux pour qu'elle ait des imitateurs parmi les riches propriétaires qui habitent les villes.

Pour moins de 5 fr., une personne bienfaisante ou un établissement de bienfaisance peuvent se procurer la consolation de faire traiter au moins celui des malades indigents qui leur paraît en avoir le plus besoin. Depuis que le service médical existe, il n'est pas encore parvenu à notre connaissance qu'une seule personne bienfaisante, qu'un ecclésiastique placé dans cette alternative, ou de laisser un malade sans médecin, ou de lui donner un billet de visite d'une valeur de 3 ou 4 fr. au plus, ait hésité un seul instant. Le tout est de mettre le malade et la personne

bienfaisante en présence l'une de l'autre, au moins par la pensée. La connaissance du besoin et la facilité des secours font accomplir nécessairement la bonne œuvre.

Voilà l'ensemble des moyens absolument nécessaires pour l'organisation du service médical; et, en effet, dans quelques communes, il en est encore à ces éléments si simples et si faciles. Nos comptes-rendus contiennent des communes qui n'en sont que pour dix francs de frais par an, d'autres même pour moins. Et, avec cela, elles ont sauvé la vie à plusieurs malades.

Il serait aussi urgent que facile d'inaugurer partout, au moyen de souscriptions, le service médical, avec ces éléments si simples et si peu dispendieux. Considérant, toutefois, que la charité légale est le plus puissant encouragement des souscriptions et de la charité privée, leur plus solide gage de durée et de généralisation, à l'occasion du projet de loi sur l'exercice de la médecine, nous avons cru devoir démontrer longuement que nos moyens d'organisation se prêtent merveilleusement à toutes les exigences administratives, soit en combinant la charité privée et les souscriptions avec la charité légale, comme dans les Sociétés de Charité maternelle, soit en employant la charité légale seule, ce qui, toutefois, est entièrement opposé à notre avis, et nous en donnerons bientôt les raisons les plus péremptoires. Elles prouveront que la charité légale, quand elle ne se borne pas à être l'auxiliaire de la charité privée, et qu'elle veut en être la dominatrice, fait plus de mal que de bien, et coûte immensément. Elle est le plus puissant moyen de démoralisation des pauvres, comme nous l'écrit avec tant de raison le docteur Luroth, qui habite un département où elle règne.

Ainsi, même mode de visite que dans la clientelle payante, au moyen de billets de visite ou de consultation délivrés par les souscripteurs ou par les administrateurs du service médical.

Même mode de recouvrement des honoraires sur mémoires détaillés. Méthode aussi simple que facile et expéditive par l'inscription du mémoire détaillé au bas de chaque billet de visite et à la marge de chaque ordonnance remplie par le pharmacien. Règlement facile sur le nombre et l'époque des visites. Expérience tout-à-fait favorable du service médical de M. le Préfet, pendant la grande épidémie de 1834 et de 1835. Expérience plus favorable encore du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant et de l'arrondissement de Laval.

Parmi les populations agglomérées, et jusqu'à 3 kilomètres parmi les populations non agglomérées, il est plus commode et sans inconvénient d'employer l'abonnement; et le règlement du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant est disposé à cette double fin, ainsi que nous le verrons par les art. 5 et 8.

Mais, parmi les populations non agglomérées et au-delà de 3 kilomètres, afin de ne pas exposer les médecins à succomber à la tentation d'envoyer un médicament au lieu de faire une visite, il faut rejeter le mode d'honoraires par abonnement. Cette méthode met trop le médecin à la discrétion du malade, et le malade à la discrétion du médecin, dans un service tout-à-fait pénible et dispendieux par les frais de transport; elle devient par là une source d'abus, d'omissions, de conflits et de récriminations, et, par suite, de part et d'autre, d'abandon du service : *Experientiâ constat.*

Voici ce règlement, tel que nous le trouvons dans les comptes-rendus imprimés, envoyés aux souscripteurs :

Règlement du service médical des indigents de l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure) et de l'arrondissement de Laval (Mayenne).

Nota. Ce règlement a reçu la sanction du temps et de l'expérience ; il est mis en pratique, depuis 1840, dans 16 communes de l'arrondissement de Châteaubriant et dans une commune du département de Maine-et-Loire.

Art. 1er. Le service médical rural des indigents a pour but de faire administrer gratuitement les secours de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie et de l'art des accouchements aux malades indigents inscrits sur la liste des pauvres, ou munis d'un billet de visite ou de consultation délivré par l'administration municipale, par des délégués, par les administrateurs des Bureaux de Bienfaisance ou par les souscripteurs.

Art. 2. Tous les médecins, tous les pharmaciens, toutes les sages-femmes qui veulent bien y contribuer pour leur part, en faisant, sur leurs honoraires, une réduction spécifiée au tarif, sont chargés de la circonscription médicale dont ils sont convenus entre eux et avec les souscripteurs.

Art. 3. Toute personne, tout établissement de bienfaisance, toute commune qui veut bien y contribuer pour sa part, en prenant un ou plusieurs billets de visite ou de consultation, est inscrite au nombre des souscripteurs, et a le droit d'adresser des indigents au médecin et à la sage-femme de la circonscription.

Art. 4. Dans toute circonscription médicale à population

agglomérée et en deçà de 3 kilomètres de rayon, il est plus convenable, plus commode et sans inconvénient d'établir le service par abonnement. Toutefois, les médecins et les souscripteurs doivent préalablement en convenir, ainsi que des conditions de l'abonnement.

Art. 5. Dans toute circonscription médicale à population disséminée et à plus de 3 kilomètres de rayon, le service est fait au moyen de billets de visite et de consultation imprimés, délivrés par le comité ou par les souscripteurs.

Les médecins ne donnent leurs soins, soit par visites, consultations ou médicaments, qu'aux indigents qui en ont préalablement obtenus.

En cas d'urgence, une simple demande écrite ou verbale suffit pour que le médecin donne les premiers soins; mais elle est échangée contre un billet du service médical dans le plus bref délai.

Art. 6. Si le médecin, les administrateurs ou les souscripteurs en témoignent le désir, il faut un nouveau billet pour chaque voyage, et même pour les consultations trop multipliées pour le même malade. Il n'en est pas besoin pour les simples visites par occasion ou par tournée de visites, à moins qu'elles ne soient trop multipliées.

Art. 7. Il y a, pour chaque circonscription médicale, un médecin ordinaire et un médecin suppléant.

Art. 8. Outre les visites extra-périodiques qui se font au moyen de billets, il y a chaque semaine, selon les conventions, une ou deux visites périodiques et des consultations à jour et à heure fixes à la Mairie.

Art. 9. Il y a une liste des pauvres, revue tous les six mois

dans la réunion du comité; mais, en dehors de cette liste, chaque membre du comité et chaque souscripteur peut, sur sa responsabilité personnelle, délivrer des billets à quiconque est reconnu par lui incapable de faire les frais de sa maladie : sont dans ce cas, notamment, les pauvres honteux et ceux que des malheurs, ou l'effet seul de la maladie, y ont réduit.

Art. 10. Si le médecin, les souscripteurs et les administrateurs s'aperçoivent que celui qui a obtenu un billet a trompé sur ses ressources celui dont il l'a obtenu, ils en avertissent le comité, qui en délibère.

Art. 11. Au bas et au dos des billets de visite ou de consultation, les médecins et les sages-femmes écriront le mémoire détaillé de leurs honoraires avec les prix ordinaires et les prix réduits en regard.

Le billet contient le nom et la demeure du malade, la signature de celui qui l'a délivré, le genre et la terminaison de la maladie.

Art. 12. Les médicaments sont fournis par le pharmacien de la circonscription, sauf le cas d'impossibilité ou d'urgence, sur ordonnances imprimées, autant que possible, et signées du médecin, contenant le nom et la demeure du malade. Les pharmaciens écrivent leurs mémoires à la marge même de l'ordonnance, avec les prix ordinaires et les prix réduits en regard, dans une colonne destinée à cette fin.

Art. 13. Dans les remèdes que les médecins prescrivent aux malades indigents, ils indiquent toujours (à vertu à peu près égale) ceux qui sont les plus économiques.

Art. 14. Le service médical ne fournit, que par excep-

tions, les sangsues et sur l'autorisation écrite d'un membre du comité ou d'un souscripteur. Quand le médecin juge ne pouvoir les remplacer par la saignée ou les ventouses, on a recours aux aumônes particulières pour s'en procurer.

Art. 15. Il y a un tarif à prix réduit, réglé d'avance, pour tous les cas et tous les honoraires. La réduction est de la moitié du prix ordinaire, sauf conventions particulières.

Les mémoires d'un prix élevé sont réduits au tiers et même au quart du prix ordinaire. Sont compris dans ce cas, les voyages éloignés, les maladies chroniques, les opérations et le traitement des fractures.

Art. 16. Le comité du service médical distribue, argent comptant, aux souscripteurs qui en témoignent le désir, des bons de visite et de consultation, dont il règle le prix. De même que les billets, ils ne peuvent servir qu'aux indigents.

Art. 17. Les intérêts de l'administration sont régis par un comité. Il peut réduire les mémoires à raison de l'inobservation du tarif.

Art. 18. Ce comité est composé de conseillers municipaux, des membres des Bureaux de Bienfaisance de la circonscription et de souscripteurs. Les maires et les curés en font nécessairement partie. Il est composé d'un nombre triple de celui des communes qui forment la circonscription médicale.

Art. 19. Il se réunit tous les six mois, dans les mois de janvier et de juillet. A la réunion de juillet, tous les souscripteurs sont convoqués, ainsi que le médecin et le pharmacien. Ils votent, au scrutin secret, avec les membres

du comité, pour le renouvellement triennal, s'il y a lieu, des membres sortants, qui sont indéfiniment rééligibles. Le médecin et le pharmacien assistent aux délibérations du comité; mais avec voix consultative seulement.

Art. 20. Tous les six mois, ou tous les ans au plus tard, les billets et ordonnances sont remis au comité avec les mémoires détaillés et des notes sur les maladies et le résultat du traitement. Suivant l'usage des services médicaux des villes, les médecins y ajoutent quelques observations. Il y a des modèles imprimés pour les comptes-rendus, afin de faciliter et d'abréger le travail des médecins. Il est lu dans l'assemblée du comité et des souscripteurs.

Art. 21. Suivant les usages des dispensaires et des autres œuvres de bienfaisance, le service médical rural des indigents tient une liste des souscripteurs et des donateurs.

Art. 22. L'adjonction des lingeries et autres secours fournis par les dispensaires deviennent, au fur et à mesure des ressources et des souscriptions, le complément du service médical dans les campagnes comme dans les villes.

RÈGLEMENT SPÉCIAL POUR LES LINGERIES CHARITABLES ET AUTRES SECOURS DITS DE DISPENSAIRES.

Art. 1er. Dans les circonscriptions où il existe des lingeries, et au chef-lieu d'arrondissement, pour celles qui n'ont pu encore s'en procurer, on prête aux malades secourus par le service médical, sur la demande écrite du médecin ou de la sage-femme, des draps, des chemises, des gilets de laine, et une couverture pour 8 jours, au bout desquels les objets doivent être rapportés et échangés, s'il en est encore besoin, contre d'autres blancs et propres.

Art. 2. Le dépôt de la lingerie est confié à deux personnes désignées par le comité; une femme en fait nécessairement partie.

Art. 3. Elles écrivent sur un registre *ad hoc* le nom et la demeure du malade, le nom et le nombre des objets, le quantième de la sortie et de la rentrée.

Art. 4. Les indigents, avant de remettre le linge, le passent seulement à l'eau; ils ne le lessivent point. Cet office est confié à une personne aux frais de l'œuvre.

Art. 5. S'il arrivait qu'un objet, prêté à un indigent, fût égaré, les dépositaires de la lingerie exigeraient qu'il fût rendu à sa place un autre objet de même nature, et, autant que possible, de la même valeur, sous peine de radiation de la liste.

Art. 6. On fournit aussi, au fur et à mesure des souscriptions, les gardes-malades, les bandages, les pessaires, le linge à pansement, les appareils à fracture, la charpie, les bandes, le bouillon, le sucre, le miel, le vin et les aliments aux convalescents, sur ordonnance écrite du médecin.

(Voir aux pièces justificatives les modèles de billets, de compte-rendu, etc., qui rendent l'exercice du service extrêmement prompt, régulier, facile et simple.)

Huit médecins, dont quatre docteurs en médecine et trois sages-femmes, concourent à ce service médical, ainsi que deux pharmaciens. Deux autres docteurs en médecine y concourent, mais sans suivre la lettre du règlement, non par leur faute, mais par celle des membres du Bureau de Bienfaisance. Trois autres médecins, dont un docteur en médecine, avaient accepté et le règlement et le mécanisme du service dans toute sa

rigueur, pour la commune la plus populeuse de l'arrondissement. Il y a eu un revirement subit parmi les souscripteurs, qui ont fait venir une sœur, dont la pension seule coûte plus que tout le service n'eût coûté. La commune a, sur plusieurs points, 7 kilomètres de rayon ; or, le règlement que les souscripteurs ont été forcés de faire à la sœur qui n'a point de cheval, c'est qu'elle n'irait pas au-delà de 3 à 4 kilomètres. Voilà bien des malades mis hors le règlement.

Un petit encouragement, un petit motif de plus, et le service médical, avec toute son efficacité et son économie, qui sont au-delà de tout ce qu'on peut désirer, ainsi que nous allons le voir en analysant les comptes-rendus, le service médical, avec tous ses bienfaits, arrivait aux pauvres de la commune la plus populeuse de l'arrondissement de Châteaubriant. Il est ajourné jusqu'à ce que ses bienfaits soient devenus plus populaires et plus connus.

Le service médical de l'arrondissement de Châteaubriant comprend seize communes et une de Maine-et-Loire, dont les noms sont inscrits dans les comptes-rendus imprimés. Elles comprennent plus de trente mille habitants et plus de cinq mille indigents. Il traite par an deux à trois cents indigents avec un soin et des visites si multipliées, une telle abondance de médicaments pris chez les pharmaciens ou fournis par les médecins, que les paysans les plus riches sont à peine aussi bien traités.

Il résulte des comptes-rendus imprimés que ce service remplit le plus complétement qu'il soit possible de désirer le programme de la Société Académique : *efficacité* et *économie* ; et aussi organisation parfaite et sans lacune,

marchant avec une régularité dont les comptes-rendus nous donnent une haute idée. Malheureusement, cette organisation n'est que locale ; mais elle peut s'étendre à toute la France au moyen d'un seul article de loi, et aux villes comme aux campagnes. L'article 4 de son règlement l'applique aux villes au moyen de l'abonnement. Nous ferons plus bas un article à part au sujet du service médical des pauvres des villes.

J'ouvre le premier compte-rendu imprimé sans nom d'auteur, et j'y lis que le service médical a été fondé en 1840 ; que, dès 1841, dans la séance du 3 septembre du Conseil général, il reçut une approbation très-remarquable et très-explicite. Je cite textuellement :

« Le département de la Loire-Inférieure compte dix hos-
» pices, mais ils sont tous communaux et n'admettent gé-
» néralement que les malades appartenant à la commune.
» Il en est ainsi des dispensaires... Pour prouver com-
» bien il serait facile et peu dispendieux d'organiser un
» service médical des pauvres dans nos communes, nous
» citerons ce qui se fait dans une commune de l'arrondis-
» sement de Châteaubriant, à Rougé : Le curé, aidé de
» quelques-uns de ses paroissiens riches, s'est entendu avec
» plusieurs médecins du voisinage. Ceux-ci se sont en-
» gagés à visiter tous les indigents malades de la com-
» mune, sur la demande écrite du curé, certifiant leur
» état d'indigence, et à faire l'abandon des deux tiers
» des honoraires et du prix des médicaments. Cette com-
» mune compte deux mille quatre cent trente-sept habi-
» tants, dont plus de quatre cents sont indigents. La
» moyenne des frais de ce service ne se monte qu'à 50 fr.
» par an.

» Nous croyons que l'emploi d'une partie des revenus
» des Bureaux de Bienfaisance, affectée à cette destina-
» tion, suffirait pour organiser, dans un grand nombre
» de communes, un semblable service. Partout on trou-
» vera des médecins et des pharmaciens disposés à se
» contenter, soit d'honoraires réduits, soit du rembour-
» sement du prix réel des médicaments... Quel que soit
» le mode adopté pour venir au secours des malades in-
» digents de nos campagnes, il est urgent de s'en occu-
» per. Nulle classe d'infortunés n'est aussi complétement
» oubliée et délaissée.

» Supposons un instant que, dans nos grandes villes,
» à Nantes, par exemple, tous les hôpitaux, tous les dis-
» pensaires, tous les services médicaux des pauvres soient
» supprimés!...

» Eh bien, où sont les hôpitaux des campagnes, où
» sont leurs dispensaires, où sont leurs pharmacies des
» pauvres (1)? »

Nous trouvons ici, dans les comptes-rendus, la longue énumération des discussions, des modifications que la pratique fit apporter au règlement qui fut discuté et fait d'un commun accord entre les médecins, les pharmaciens et les souscripteurs. Il y eut beaucoup de pourparlers de part et d'autre, et la pratique modifia et décida toutes les questions en litige. Le règlement fut modifié presque chaque année, au fur et à mesure qu'il était mis en pratique. Enfin, après dix années d'exercice et de modification, mé-

(1) Procès-verbal des séances du Conseil général de la Loire-Inférieure, session de 1841, page 77.

decins, souscripteurs, pharmaciens et sages-femmes en sont arrivés au règlement que nous avons rapporté plus haut.

Nous venons de relire, dans le premier compte-rendu, le contraste entre les communes qui jouissent du bienfait du service médical et celles qui n'en jouissent pas. Ceci est remarquable. Il y a, entre ces communes, la différence qu'il y aurait entre deux villes dont l'une aurait un hôpital et l'autre n'en aurait point. Il faut le lire de ses yeux dans le compte-rendu, pour pouvoir s'en faire une idée.

Nous trouvons, dans le deuxième compte-rendu, une petite note assez piquante. Plus de 200 billets de maires des communes où n'existent pas le service médical, ont été adressés à un seul médecin, pour le prier d'avoir la charité d'aller, *gratuitement*, visiter tel et tel indigent, le tout bien marqué du cachet de la mairie, qui semble à Messieurs les maires de campagne un talisman. Le même médecin raconte dans cette note avoir même reçu de ces invitations de la part de l'administration supérieure. Le 6 septembre 1844, nous reçûmes de la sous-préfecture la lettre suivante :

« M. le docteur,

» Je suis informé que des malheureux de la commune de M..., qui sont gravement malades, sont privés de tous soins et de tous conseils. Je m'empresse de vous donner cet avis, qui m'est transmis par M. le maire, persuadé que, si vous aviez l'occasion de faire quelques courses de ce côté, vous ne vous refuseriez pas à visiter ces malheureux.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le sous-préfet*, H. D. »

Nous n'attendîmes pas à avoir l'occasion de faire *quelques courses de ce côté*, nous partîmes dès que nous eûmes reçu cette lettre gratuitement, et à nos frais bien entendu, quoi qu'il fallût faire dix lieues (aller et retour). Quand nous arrivâmes, on venait de porter la femme en terre; le mari était mort depuis trois jours, les petits enfants étaient hors de danger, mais ils étaient réduits à la mendicité.

Et, maintenant, comprenez l'importance de l'établissement d'un service médical des indigents; comprenez s'il ne conviendrait pas que M. le sous-préfet eût à sa disposition quelques fonds pour faire visiter les malades, comme M. le Procureur de la République en a pour faire visiter les morts.

Nous trouvons, dans le dernier compte-rendu, la remarque suivante : Nous sommes effrayés du montant des mémoires qui sont de 50 fr., 100 fr. et 150 fr. par commune, quand nous pensons que cet argent sort d'une seule bourse, et quelquefois de celle d'un pauvre desservant ou d'un vicaire plus pauvre encore. Que serait-ce donc sans les prix réduits? Que serait-ce si, au lieu d'être traités à domicile, les malades eussent été traités dans les hôpitaux? D'après la moyenne établie par M. de Gérando, dans son beau *Traité de la bienfaisance publique*, les 650 malades pour lesquels nous avons des mémoires exacts, eussent coûté quinze mille francs; au lieu des deux mille cent quarante-quatre francs.

L'une des personnes bienfaisantes qui entretient le service médical des pauvres dans sa commune, a fait placer un malade à ses frais à l'hôpital de Châteaubriant, parce qu'il était sans asile. Il a coûté plus, chaque année, tout

seul, que les 25 à 30 autres que cette excellente dame fait traiter à domicile : il lui a coûté 180 francs par an, tandis que tous les autres ne lui coûtent que 130 fr. à 150 fr.

Les lingeries annexées au service médical sont le complément des bienfaits envers les malades. Elles exigent quelques soins, comme tout ce qui est bien, et l'exécution ponctuelle du règlement. Que de fois, par leur moyen, nous avons étanché les sueurs, préservé d'un refroidissement subit, tiré de la malpropreté et procuré une amélioration sensible. Les gilets de laine, surtout, contribuent à procurer ces heureux résultats.

Il résulte du tableau du dernier compte-rendu du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant, qu'au 1.er juillet 1849, il y avait eu 1,200 billets de demande, 1,469 malades, 242 s'étaient rendus aux consultations, 930 alités, 970 guérisons, 14 décès de malades visités dès la première période de la maladie ; 21 décès de malades visités pour la première fois, à la deuxième période seulement ; 80 décès de malades visités pour la première fois, à la troisième période seulement ou par maladies chroniques : en tout, 115 décès ; 65 malades incurables ou encore en traitement, 1,420 consultations, 991 visites peu éloignées ou par occasion, 1,180 voyages exprès, 943 ordonnances remplies par les pharmaciens, 947 fr. 60 c. pour honoraires des pharmaciens, d'après le tarif du prix réduit ; 2,862 fr. 05 c. pour honoraires des médecins, d'après le tarif du prix réduit (médicaments compris) ; 165 fr. pour honoraires des sages-femmes ; le total de tous les honoraires se montait donc à 3,975 fr. 60 c. Le prix moyen du traitement de chaque malade a été de 3 fr. 10 c.

A la suite de cette statistique, se trouve, dans les comptes-rendus, un grand nombre d'observations recueillies dans les divers services. Il y en a en tout 34.

Si l'on en croit le docteur Cayol, rédacteur en chef de la *Revue Médicale*, les médecins du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant auraient fait, au moyen de leurs comptes-rendus, non-seulement une œuvre philanthropique, mais une œuvre médicale et scientifique. Ils auraient donné là un bon exemple médical.

Nous racontons, nous ne jugeons pas.

Nous venons de traiter longuement des moyens d'organiser avec efficacité et économie la médecine des pauvres dans les campagnes. Nous n'avons trouvé encore qu'une seule organisation qui produisît l'efficacité et l'économie. C'est celle de l'arrondissement de Châteaubriant et de l'arrondissement de Laval. Quant aux médecins cantonaux des divers départements et aux divers modes d'abonnements qui existent çà et là sans organisation, nous avons vu qu'ils ne remplissent aucune des conditions du beau programme de la Société Académique de la Loire-Inférieure : *efficacité, économie et organisation.*

Le service médical de Châteaubriant est *efficace*, puisque ses comptes-rendus et la notoriété publique constatent que les indigents des campagnes les plus éloignées des médecins sont aussi bien traités que les propriétaires des campagnes qui ont trois mille francs de rente ; c'est une expression et une comparaison qui se trouve répétée en plus d'un endroit. Il est *efficace*, puisqu'il y a un contraste frappant entre deux communes contiguës, dont l'une jouit du service médical et dont l'autre n'a pas le bonheur d'en jouir en-

core, ainsi qu'en témoignent les comptes-rendus. Il est essentiellement *économique*, puisque nous venons de voir, d'après les comptes-rendus, que 1,469 malades ont été très-bien traités et très-bien fournis de médicaments pour la somme de 3,975 fr. 60 c.; qu'avec cela, on a procuré aux malades le service de huit médecins, de deux pharmaciens et de trois sages-femmes, et que le prix moyen du traitement de chaque malade a été de 3 fr. 10 c., bien qu'il y en eût 930 alités et que 242 seulement se fussent rendus aux consultations. Il est remarquable que chaque malade coûte un franc à peu près chez le pharmacien, d'après le tarif du prix réduit. Plusieurs tableaux très-détaillés, consignés dans les comptes-rendus, font voir ces détails au premier coup-d'œil.

(Voir la *Revue Médicale*, cahiers de mars 1844, avril 1846 et mars 1850.)

Le service médical de l'arrondissement de Châteaubriant fut importé, en 1849, dans 7 communes de l'arrondissement de Laval (Mayenne), par l'abbé Heslot, curé d'Andouillé. Il l'établit dans sa paroisse au moyen de l'association qu'il y a fondée pour l'extinction de la mendicité; laquelle association est parvenue à l'extinction complète de la mendicité depuis cinq ans. Le service médical est un de ses moyens d'action les plus puissants. Puis, ce service médical a été étendu aux six communes limitrophes au moyen d'associations à peu près semblables, mais moins étendues, et ne s'appliquant qu'au service médical et non à la mendicité.

L'association du service médical de l'arrondissement de Laval garantit un *minimum* aux médecins. Une partie des honoraires est fixe, l'autre partie est casuelle.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la seconde édition de l'*Essai de l'abbé Heslot sur la question de l'extinction de la mendicité*, à la page 63 : « § V. *Secours médicaux*. La loi sur l'assistance publique venant ainsi au secours des indigents invalides, ne pourra manquer de s'occuper également des malades..... S'il est un fait constaté, c'est assurément celui-ci, que, dans nos cantons ruraux, qui n'ont souvent qu'un ou deux médecins, un grand nombre de malades pauvres succombent par défaut des secours de l'art. Voilà ce que nous autres, curés de la campagne, voyons de nos yeux avec une amère douleur. Mon Dieu! nous ne voulons pas dire que MM. les médecins refusent leurs soins à cette classe de malades; mais, en général, un malade pauvre ne demande point le médecin, surtout quand ce malade est éloigné de sa résidence. Il ne le demande point, parce qu'il n'ose pas, ne pouvant payer ni soins ni remèdes.

» Le même motif arrête le plus grand nombre de ceux qui, sans être pauvres reconnus, ne sont point dans l'aisance. Que si ceux-là se décident enfin à consulter, ce n'est pas un médecin qu'ils appellent, c'est quelque empirique, un *rhabilleur*, un *affranchisseur*. Que sais-je? *un jugeur d'eau*.... Dieu sait ce que deviennent ces pauvres malades entre de pareilles mains! Joignez à ces causes fatales le malheureux préjugé qu'ont généralement contre la plus efficace de toutes les médecines, la diète, les infortunés dont nous parlons! Oui, en général, ces pauvres gens croient que c'en est fait d'un malade s'il ne mange pas; et, là-dessus, ils le bourrent de nourriture.... (1)

---

(1) Partout où il y a des médecins des pauvres fréquentant

» Le médecin doit vivre, lui et sa famille, de son honorable profession, comme l'avocat, le notaire, etc. Or, quand il trouve un travail fructueux auprès de la classe aisée, n'est-il pas naturel que la nécessité de vivre lui fasse négliger de préférence les malades indigents? Ce n'est pas tout de faire sonner bien haut les mots d'humanité et de philanthropie; en fait d'économie sociale, il faut prendre l'homme non tel qu'il devrait être, mais tel qu'il est, sans quoi l'on s'expose à tomber à chaque instant dans le faux. Tous les hommes, en général, ont besoin, pour bien faire, que leur intérêt s'accorde avec leur devoir; cela n'empêche pas de reconnaître les dévouements généreux et entièrement désintéressés qui honorent la religion et le cœur humain; mais ces dévouements sont rares et font exception.

» Que fera maintenant le législateur? Quelle mesure prendra-t-il pour assurer au malade pauvre les soins médicaux? (1) »

---

chaque jour les campagnes, ces abus cessent, les habitudes médicales s'y établissent comme dans les villes, notamment relativement à la diète. (*Note du concurrent.*)

(1) Nous voyons, par ce qui précède, que le clergé, par l'organe de ses membres les plus éminents, implore les secours de la charité légale loin d'y être opposé. Les ecclésiastiques des campagnes, tel que le curé d'Andouillé, en sentent surtout le besoin, ainsi que les médecins des campagnes. Il ressort de la lecture du livre du curé d'Andouillé que c'est comme coopération éclairée et vérifiant l'emploi, et non comme direction centralisée, maîtresse et dominatrice. (*Note du concurrent.*)

Nous lisons encore ce qui suit à la page 70 du livre de l'abbé Heslot, déjà bien des fois cité :

« Nous devons faire connaître un excellent service mé-
» dical qui existe dans l'arrondissement de Châteaubriant
» (Loire-Inférieure):

» C'est pour nous un devoir et un bonheur de faire con-
» naître cette admirable organisation...... » Ici suit l'analyse de l'exposition et du mécanisme du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant. Nous renvoyons à l'exposé que nous en avons fait à la page 112 de ce mémoire, parce que : 1.° elle est puisée dans un livre fait par deux médecins ; 2.° parce qu'elle émane des fondateurs eux-mêmes qui l'ont pratiqué pendant dix ans avant de le livrer à la publicité.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des moyens les plus efficaces et les plus économiques d'organiser la médecine des pauvres dans les villes.

Nous avons commencé par traiter des moyens les plus efficaces et les plus économiques d'organiser la médecine des pauvres dans les campagnes. C'est là, en effet, que le mal est grand, urgent, meurtrier, que l'abandon est affreux ; et je dirai, en passant, que je regrette que le programme n'ait pas demandé la démonstration des besoins d'un service médical dans les campagnes, parce que je vois tous les jours, en traitant les pauvres, que les administrations et même les personnes bienfaisantes des campagnes ferment les yeux sur ces besoins. Quant aux villes, il ne reste

à désirer qu'une organisation à la place de l'anarchie qui y règne pour le service médical des pauvres. Mais les pauvres sont tous traités, bien traités, et cela est facile, parce qu'il y a beaucoup de médecins, beaucoup de sœurs et très-peu de déplacement, point de frais de transport. Les villes donc ont le nécessaire pour le traitement des pauvres; il n'y manque qu'une organisation. Quelle serait la meilleure? Il serait téméraire à moi, médecin des campagnes, peu compétent en pareille matière, de me montrer ici aussi affirmatif que je l'ai été relativement au service médical rural des indigents. Là, j'avais près de vingt années d'expérience pour moi; là, j'étais sur mon terrain, j'avais essayé toutes les méthodes, j'avais pratiqué avant d'enseigner; j'étais sûr de ce que j'avançais, et je pouvais affirmer que nul n'avait pratiqué plus que moi la matière que je traitais; que nul ne l'avait étudiée et aimée plus que moi; que nul n'avait été plus avide de tout ce qui a été dit et écrit sur un pareil sujet. Mais, bien que j'exerce aussi le service médical des pauvres dans une petite ville populeuse et considérable, où je fais beaucoup de médecine des pauvres, je me sens hésitant pour remplir cette partie de mon programme de concours, parce que j'ai pour juges les plus distingués d'entre les médecins des villes. Essayons cependant. J'ai vu pratiquer et j'ai aidé à pratiquer le service médical des pauvres dans deux villes, modèles sous ce rapport, Paris et Lyon. J'ai vu et fréquenté leurs dispensaires, et je crois qu'il n'y a encore eu rien, dans aucune autre ville, qui en approche.

Dans chacune de ces deux villes, il y a eu différents quartiers des locaux affectés au siége du dispensaire. Les

fonds sont fournis par souscriptions; chaque souscripteur a une carte qui coûte 30 fr. et qui sert pour un deuxième malade, dès que le premier est guéri, si le souscripteur le désire. Chaque dispensaire est administré par une commission de cinq membres, qui règle les dépenses et tout ce qui concerne le service; elle veille à l'exécution du règlement, etc. Outre un médecin et un chirurgien ordinaire, il y a un chirurgien et un médecin conseillant. Les Dupuytren, les Marjolin, les Boyer ont d'abord été chirurgiens ordinaires, puis chirurgiens conseillants des dispensaires de Paris, et nous trouvons leurs noms dans les comptes-rendus. Des élèves en médecine, des pharmaciens, des sœurs et un agent comptable complètent le personnel. Les consultations gratuites se donnent à jour et à heure fixes, au siége du dispensaire. Si le malade ne peut se transporter, le médecin, sur la présentation de la carte (comme dans le service médical de l'arrondissement de Châteaubriant, sur la présentation du billet), se rend auprès du malade et continue à le visiter tant qu'il en est besoin. A la fin de la maladie, il veille à ce que la carte soit renvoyée au souscripteur, avec une lettre de remercîment imprimée, et alors le souscripteur peut la donner à un autre malade.

Dans les règlements, il y a ordinairement un article, qui a été mis aussi dans le règlement du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant, c'est que, si le médecin ou qui que ce soit des administrateurs ou employés du dispensaire s'aperçoit qu'un individu a trompé sur ses ressources et surpris un billet ou une carte, on en avertit le bureau, qui en délibère.

Les dispensaires de Paris ont été organisés en 1780, puis réorganisés en 1803 par l'Empereur, qui se fit souscripteur ainsi que tous ses ministres et tous les grands de l'empire. Depuis lors, ils ont toujours pris du développement.

Veut-on savoir les beaux résultats obtenus par les dispensaires de Paris; nous les trouvons dans un beau travail publié par M. Cochut, dans le numéro du 15 avril 1845, de la *Revue des Deux-Mondes*, sur le budget de la ville de Paris...

« ... Sait-on combien coûtent ces secours à domicile, » auxquels, suivant les comptes du Bureau de Bienfai- » sance, 86,400 personnes ont eu part? Nous avons » honte de répondre: c'est, pour chaque malade, 15 fr. » par an, moins d'un sou par jour!... Tandis que cha- » que malade des hôpitaux coûte 1 fr. 80 par jour!

» Il est curieux de rapprocher ce chiffre de 86,400 ma- » lades secourus à domicile, en 1845, par les dispensaires » de Paris, comme preuve de la prédilection des classes » ouvrières pour ce mode de secours. »

Voici, d'après la même statistique de M. Cochut, la population qui fréquentait les dispensaires: ouvriers, domestiques, employés, petits marchands, artistes, instituteurs, militaires en congé, et tous, au moyen de cartes qui leur avaient été confiées par des souscripteurs.

En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux le rapport des cinq dispensaires de Paris pour l'année 1806. Nous y trouvons: 1.° un rapport de M. de Montmorency. En 1806, il y eut 11,734 malades; la dépense, pour chaque malade, fut de 19 fr. 64 c.;

2.° Un rapport du trésorier, qui prouve que la somme

des dons et souscriptions s'est montée à 51,788 fr. 76 c.;

3.° Un rapport de M. Lerminier, au nom des médecins et chirurgiens des cinq dispensaires, qui se résume par un tableau dans le genre de ceux que les médecins de l'arrondissement de Châteaubriant semblent avoir eu en vue d'imiter, ainsi que le rapport médical et le récit des observations médicales;

4.° Nous trouvons ensuite la liste complète des souscripteurs, avec le chiffre de leurs souscriptions, se montant à 51,788 fr. 76 c.;

5.° Nous trouvons ensuite les tableaux de la dépense et du mouvement des cinq dispensaires. Nous y voyons que le médecin ordinaire avait un traitement de 757 fr. 17 c., le chirurgien ordinaire *idem*, et l'élève en chirurgie 274 fr. 87 c.

Puis, viennent le montant des mémoires et honoraires des pharmaciens.

Parmi les noms des médecins et chirurgiens, nous distinguons les suivants : Corvisart, Lerminier, Boyer, Renaudin, Lassus, Fizeau, Audry, Louyer-Villermay, Percy, Roux, Touret, Pinel, Husson, Pelletan, Béclau, Nistèr, Hollé, Dubois, Sabathier, Marjolin, Dupuytren, etc.

6.° Nous trouvons, en dernier lieu, le règlement qui m'a toujours paru un modèle de sagesse, et qui m'a toujours servi quand j'ai été appelé à donner mon avis dans des questions semblables.

Nous passons maintenant au dispensaire de Lyon, que j'ai eu le bonheur de voir en pleine activité, et qui a beaucoup contribué à me donner du goût pour des œuvres semblables. Il a été organisé à Lyon en 1816. Il y a pris des développements admirables.

J'ai sous les yeux le compte-rendu du dispensaire de Lyon pour les années 1828, 1829 et 1830. J'y remarque d'abord le règlement et les améliorations que la pratique y a introduites, surtout dans le service des cartes et dans le comité médical. Les cartes ont produit un revenu de 13 mille francs à peu près ; la ville donne 2 mille francs.

Je lis que le chirurgien a un traitement de 700 fr. ; que le dispensaire a 13 années d'existence, et qu'il prend de plus en plus du développement.

Puis, vient un rapport médico-chirurgical fait par le docteur Comarmond, l'un des médecins les plus distingués de Lyon, au nom de ses collègues. Il constate qu'en 3 ans le dispensaire a secouru près de 4 mille malades. Là se trouve une statistique à peu près semblable à celle que nous avons puisée dans les comptes-rendus du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant. Si nous en jugeons par la confrontation des comptes-rendus des dispensaires de Paris et de Lyon, les médecins du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant nous semblent avoir pris à tâche d'imiter le plus fidèlement possible les rapports des Lerminier et des Comarmond.

On voit, par l'énumération des noms des médecins du dispensaire de Lyon, que, comme à Paris, la médecine des pauvres porte bonheur, et que les médecins des dispensaires sont les premiers médecins de la ville de Lyon.

Il résulte de la lecture de ce compte-rendu que chaque malade coûte 10 fr. au dispensaire, et qu'à Paris, il coûte 20 fr.

Il paraît qu'en 1845, d'après M. Cochut, chaque malade ne coûtait que 15 fr.

Et dans l'arrondissement de Châteaubriant, malgré un service rural pénible, dispendieux, à cause des distances, nous avons vu que chaque malade ne coûte que 3 fr. 10 c.

Combien il a fallu que les médecins de l'arrondissement de Châteaubriant fissent de sacrifices pour parvenir à une telle économie!

Mais il paraît, d'après les comptes-rendus, qu'il n'y avait pas de milieu entre laisser les pauvres mourir sans secours ou descendre à une telle économie.

Je trouve ensuite dans les comptes-rendus de Lyon la liste des souscripteurs qui sont presque tous à 30 fr. On voit des princes y figurer pour 2 mille fr.

Je trouve, à la fin de ces documents, les statuts et le règlement des dispensaires en 36 articles, suivis d'un supplément pour le service médical et d'un autre pour le service des cartes, en 42 articles, avec un supplément; puis, un vote du Conseil général tout-à-fait favorable.

Voilà tout ce que je connais de plus parfait, relativement au service médical des pauvres des villes. Je cite exprès des dispensaires, des cartes et des souscriptions, parce que je suis l'ennemi déclaré de la charité légale qui ne s'appuie pas sur la charité privée; j'y vois le socialisme s'infiltrant à l'aide de la centralisation.

Pour moi, et je suis affirmatif autant qu'on peut l'être après y avoir beaucoup réfléchi: tout service médical, dans les villes comme dans les campagnes, qui ne prendra pas pour mobile principal la charité privée *aidée* de la charité légale, je dis *aidée* et non *dirigée*, toute bonne œuvre qui ne prendra pas racine dans la charité privée, est une œuvre que je réprouve et à laquelle je refuse mon concours,

parce qu'elle ne produira point les deux conditions du programme de la Société Académique : *Efficacité et Économie.*

Sans la charité privée, l'organisation devient bureaucratique et paperassière. Je n'y trouve point la vie et la sève. Je n'y trouve point des souscripteurs et des représentants de la charité privée se rassemblant pour entendre des rapports et des comptes-rendus, dans le genre de ceux que je viens d'analyser.

Renonçons à organiser la médecine avec efficacité et économie, ou bien organisons-la sur les modèles des dispensaires de Paris et de Lyon; faisons-en une œuvre de la charité privée, recevant un secours du budget communal comme le dispensaire de Lyon en reçoit deux mille francs, et deux mille francs du Conseil général, puis quelques secours de l'Etat, des ministres, des princes, etc.

Mais point de charité légale dominatrice se mettant au lieu et place de la charité privée, des cartes à 30 fr.; voilà le secret du succès à Nantes, comme à Paris et à Lyon.

Quand on lit dans les comptes-rendus de Paris et de Lyon les listes des souscripteurs de cartes à 30 fr., on sent le courage naître, et on se dit : ce qui se fait là peut se faire partout, plus ou moins; et, en effet, les comptes-rendus des pauvres campagnes de l'arrondissement de Châteaubriant et de Laval nous apprennent que, jusqu'au fond des plus pauvres communes, il s'est trouvé des souscripteurs de billets de visite et de consultation.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Du budget du service médical.

Voici un abrégé très-succinct des calculs qui ont été faits par ceux qui ont traité la question, soit comme administrateurs, soit comme législateurs, soit comme publicistes.

Il y a à peu près trois mille cantons ruraux (2,835) en France. Il y a à peu près 6,000 médecins faisant un service actif dans ces trois mille cantons, deux médecins par canton, terme moyen.

Les uns ont proposé de donner cinq cents francs à chaque médecin, et de les employer tous; les autres ont proposé de n'en employer qu'un par canton, et de lui donner mille francs.

Dans tous les cas, on arrive au chiffre de trois millions de part et d'autre.

Les uns, et ce sont les partisans exclusifs de la charité légale, ont proposé de prendre ces trois millions uniquement sur le budget de l'Etat; les autres, et ce sont les partisans exclusifs de la charité privée, ont proposé de s'en rapporter uniquement, pour le recouvrement de cette somme énorme, à la charité privée.

Quant à ceux qui croient, et il y en a beaucoup, grâce à Dieu, que la charité privée et la charité légale peuvent et doivent y contribuer; que leur concours simultané est désirable et réalisable; qu'il y a gloire et mérite à le tenter, à l'encourager, au lieu de mettre trois millions au compte de l'Etat, ils n'y mettent que six cent mille francs; et voici comment ils y parviennent, voici comment ils ré-

partissent les 3 millions qui effraient tant les partisans exclusifs de la charité légale et plus encore les partisans exclusifs de la charité privée :

Avant tout, vient la part de la charité privée et celle des médecins, des pharmaciens et des sages-femmes acceptant les conditions du service médical des pauvres. Nous traiterons en détail, de cette part, en terminant ce qui régarde le budget. Puis, la part de chacun des quatre budgets qui ont l'habitude de contribuer aux œuvres de la bienfaisance publique et privée : 1.° la part du budget du Bureau de Bienfaisance, là où il y en a un, et des commissions d'assistance à domicile, projetées par la loi d'assistance pour chacune des 37 mille communes de France ; 2.° la part du budget municipal ; 3.° la part du budget départemental ; 4.° la part du budget de l'Etat, mais seulement à titre de secours, d'allocation, d'encouragement aux souscriptions volontaires et aux allocations des autres budgets.

Moyennant cette quintuple répartition, la part de chacun serait peu lourde :

1.° La part des Bureaux de Bienfaisance ou des commissions d'assistance à domicile et des souscriptions conditionnelles à l'allocation de l'Etat, là où il n'y a point de Bureau de Bienfaisance, serait de vingt francs par commune, ou, comme nous allons le démontrer, d'autant de fois 20 fr. qu'il y aurait de fois 833 habitants ; ce qui représente la commune type en France. Cela donne 25 millions d'habitants pour les campagnes, ce qui concorde avec la statistique. En cas qu'il y eût erreur, elle serait insignifiante.

2.° La part du budget municipal serait de 50 fr. par commune, terme moyen; un nombre immense de communes donnent déjà cette somme, ou même davantage, pour les accouchements seulement. Chaque circonscription médicale comprendrait 5 communes, à 833 habitants par commune, ou 4,165 habitants par circonscription. La part des communes serait, en totalité, de 250 fr. par circonscription, ou, en d'autres termes, autant de fois 50 fr. qu'il y aurait de fois 833 habitants. La statistique démontre que le terme moyen de la population est de 800 à 900 habitants par commune rurale. Il y a des localités où il faudrait de 7 à 8 communes, et même plus, pour former 4 mille habitants; dans d'autres, il n'en faudrait que deux ou trois, ou même une seule.

3.° La part du budget départemental serait de 50 fr. par circonscription médicale, 100 fr. par canton, c'est-à-dire de 3,500 fr. par département, terme moyen. C'est moins que ne donne, en ce moment, le département de la Moselle, dont l'allocation, pour le service médical, est de 5 mille fr. Beaucoup de départements donnent déjà 2 et 3 mille fr., pour la vaccine seulement. Celui de la Loire-Inférieure donne 2,400 fr. Ce serait donc à peine une augmentation de quelques cents francs pour avoir un service médical des pauvres dans le département de la Loire-Inférieure.

4.° La part de l'Etat serait extrêmement minime : elle ne serait que de 600,000 francs, c'est-à-dire 100 fr. par circonscription médicale ; ce serait 200 fr. par canton.

Toutes ces allocations sont d'une modicité surprenante ; et, cependant, à notre avis, elles sont suffisantes, et elles

peuvent réaliser la belle devise du programme du concours pour le service médical des pauvres : *Efficacité et Économie.*

L'allocation de l'État, que nous portons à 600 mille francs, est d'une modicité telle qu'elle surprendra tout le monde, si on fait attention que l'État alloue 1 million 284 mille francs aux seuls théâtres de Paris, et 600 mille francs à l'Opéra, juste ce que nous lui demandons pour le service médical des six millions d'indigents des campagnes sur les vingt-cinq millions de population rurale. Beaucoup moins pour tous les pauvres d'un département qu'il ne donne à chaque acteur et actrice.

Afin de traiter en connaissance de cause la question si importante du budget du service médical, nous avons fait prendre des renseignements exacts près de la commission d'assistance publique de l'Assemblée nationale ; voici ce qui nous a été répondu :

La commission d'assistance publique pour les indigents comprend, au nombre de leurs besoins, leur traitement à domicile en cas de maladie ; mais elle n'en règle pas les conditions. Elle crée une administration spéciale, composée à peu près comme celle des Bureaux de Bienfaisance, mais avec adjonction d'administrateurs représentant la charité privée, et pris parmi les plus forts souscripteurs de l'œuvre. Les ressources seraient prises sur les dons volontaires et les souscriptions, les revenus ordinaires des Bureaux de Bienfaisance, les allocations communales.

Beaucoup sont d'avis que l'État ne vienne qu'en dernier lieu et en cas d'insuffisance avec la contribution la plus minime possible, sous forme de secours, avec des condi-

tions rigoureuses d'initiative de la charité privée; ces secours seraient accordés dans les mêmes formes et aux mêmes conditions que ceux qu'il alloue déjà aux associations de bienfaisance, de secours mutuels, pour les constructions d'église, d'école, de presbytère, etc.

Deux grands avantages en résultent en se faisant équilibre: le premier, un encouragement à la charité privée dans les localités pauvres; le deuxième, un obstacle au socialisme et à l'augmentation des impôts par la condition rigoureuse d'initiative de la charité privée.

Quelques bons esprits excluent tout secours de l'État, regardant comme un moindre mal l'abandon de la charité privée à elle-même, c'est-à-dire souvent à son impuissance absolue dans les localités pauvres, où le besoin s'en fait le plus vivement sentir que l'introduction du socialisme sous le couvert d'un ministre et au moyen des abus de la centralisation.

Dans les villes, un des plus puissants moyens de la charité privée, c'est, comme nous l'avons vu pour Lyon et Paris, les cartes de dispensaire à 20 ou 30 francs.

Dans les campagnes, ce sont les billets de visite distribués sous forme d'imprimés aux souscripteurs, puis délivrés à chaque malade indigent, ainsi qu'il a été dit au règlement.

J'ai souvent admiré combien les partisans exclusifs de la charité légale et les partisans exclusifs de la charité privée se réfutent les uns les autres.

Les premiers ne veulent s'en rapporter qu'à la charité légale, sous prétexte que la charité privée est avilissante, impuissante, capricieuse et facile à lasser, surtout dans les

campagnes, où les souscriptions succombent dès qu'elles sont abandonnées à elles-mêmes.

Les seconds ne veulent point de la charité légale, sous prétexte qu'elle tend au socialisme, qu'elle augmente le budget, qu'elle coûte immensément et ne produit presque rien, qu'elle ne secourt pas les pauvres, mais les fonctionnaires.

De ces opinions, je conclus qu'il faut que la charité légale vienne en aide à la charité privée, qu'elle l'encourage par des secours. Mais à la charité privée la direction et la gestion des œuvres, sous peine de donner raison aux partisans exclusifs de la charité privée et de tomber dans le paupérisme, dans le droit à l'assistance et dans le socialisme.

Il faut aussi nécessairement que la charité privée accepte, invoque même l'assistance de la charité légale, surtout dans les campagnes, sous peine de laisser mourir les pauvres sans secours. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les campagnes, d'ouvrir les yeux et de lire en chaque Mairie la table des décès de ceux qui n'ont pu avoir de secours médicaux.

Afin de justifier de plus en plus le concours de tous, il nous paraît nécessaire de donner quelques détails sur la part que nous réclamons.

Nous réclamons à la fois le concours des médecins, des pharmaciens et des sages-femmes, parce qu'il en est qui veulent rejeter tout le fardeau sur les premiers, sans leur donner aucune indemnité. Le rejeter sur les médecins, c'est la même chose que de le rejeter sur les pharmaciens, puisque les médecins des campagnes sont pharmaciens forcément. Il faut aussi qu'ils fassent les accouche-

ments des femmes indigentes, sous peine de les laisser mourir dans les douleurs de l'enfantement, puisqu'il n'est pas rare de trouver des circonscriptions de 10, 15 et 20 mille habitants qui n'ont pas de sages-femmes ; aussi est-ce un fait de notoriété publique, qu'après avoir porté ce fardeau, au-dessus de leurs forces, pendant un ou deux ans, les médecins des campagnes y renoncent généralement, pour ne pas dire universellement. Jusqu'ici, la loi n'indique pas de moyen de les y forcer, pas plus que de forcer les médecins et les sages-femmes des villes à les désencombrer et à aller se fixer dans les campagnes. Puisqu'il y a des raisons de faire contribuer chacune des parties que nous venons de nommer à la charge sociale du traitement des malades indigents, qu'on les impose proportionnellement d'après les règles du droit commun, ou plutôt du devoir commun.

Et comme la chose en vaut la peine, et que tous s'accordent à dire que la partie financière est le nœud gordien de la question, on me pardonnera d'insister beaucoup sur le budget et de le composer de diverses parties contribuantes.

Il est évident que chacun doit contribuer, pour sa part et selon ses moyens, aux charges de la bienfaisance publique.

En conséquence, qu'on fasse une forte réduction sur les honoraires des médecins (de la moitié à peu près), lorsqu'ils sont employés au service médical des pauvres, comme cela se pratique d'après ce que nous avons vu plus haut dans le règlement du service médical de l'arrondissement de Châteaubriant et dans celui de l'arrondissement de Laval.

Qu'on les rétribue avec la même modestie que les médecins d'hôpitaux, quoique leur service dans les campagnes soit beaucoup plus pénible et moins honoré (non pas, certes, moins honorable), et enfoui dans l'obscurité et dans l'éloignement; qu'on leur donne seulement une légère indemnité pour leurs fatigues, leurs frais de voyage et leurs médicaments, qui se montent souvent à un prix énorme, à cause de leur multiplicité. Outre l'économie, ceux qui redoutent, non sans raison, le *fonctionarisme*, trouveront, dans ce prix réduit, un moyen de diminuer l'ambition et la recherche des places de médecin du service médical.

J'ai admiré souvent avec mes confrères, partisans comme moi du service médical des pauvres à prix réduit, combien les partisans du service médical tout-à-fait gratuit (car il y en a, dit-on, surtout dans les villes pour les campagnes), et ceux qui proclament, sans l'avoir expérimenté, que le service médical à prix réduit est presque une utopie; qu'il ne sera accepté que par les médecins à dévoûment héroïque, se sont chargés de se réfuter les uns les autres, sans s'en douter, comme les partisans exclusifs de la charité légale et ceux de la charité privée.

Je dirai aux partisans du service médical tout-à-fait gratuit : quand vous l'aurez pratiqué 15 ou 20 ans, ou seulement pendant une année entière, si vous en avez le courage, je vous permettrai de dire ce que vous en pensez.

Je dirai à ceux qui déclarent d'avance que le service médical à prix réduit est une utopie, qu'il n'offre point assez d'avantages aux praticiens des campagnes : vous changerez d'avis quand vous l'aurez pratiqué seulement pendant un an ou deux, quand l'expérience vous aura appris, ainsi

qu'à beaucoup de médecins, que la moitié, ou même le tiers des honoraires de cette immense menue clientelle, bien payés, vous donnent des sommes assez rondes pour approcher un peu (*si parva licet componere magnis*) des honoraires que nos grands confrères des villes reçoivent de l'administration des hôpitaux, de celle des prisons, de celle des sociétés de secours mutuels, etc., ou de ceux que vous recevez vous-mêmes pour la vaccine, pour la médecine des épidémies, pour la médecine judiciaire, etc.

Quant au reste, l'expérience vous aura convaincus qu'il n'y a point de milieu entre laisser mourir les pauvres des campagnes sans secours médicaux, ou les traiter à prix réduit. Vu la modicité des ressources, vous opterez pour l'un ou pour l'autre. Que dis-je! vous opterez pour le prix plus ou moins réduit, selon les besoins, puisque déjà vous consentez à traiter les petits domestiques, les petits journaliers et les membres des associations de secours mutuels à prix réduit, c'est-à-dire à moindre prix que les riches.

J'ai puisé une partie des détails de ce mémoire, des idées surtout, dans une brochure déjà plusieurs fois citée, et qui vient d'être publiée par MM. Chauvin et Verger. J'aurais pu appuyer mon expérience personnelle à ce sujet par un plus grand nombre de citations; j'aurais pu faire la démonstration de l'impossibilité pratique de la médecine gratuite des indigents dans les campagnes, sans un service médical puissamment organisé, soit sur les bases que ces deux praticiens indiquent et que j'indique aussi, soit sur des bases à peu près semblables, tant pour la partie essentielle du budget que pour éviter l'abonnement au-delà de la distance de trois à quatre kilomètres; j'aurais pu m'auto-

riser de leurs détails statistiques, en y joignant les documents que j'ai puisés dans ma correspondance avec les principaux médecins cantonaux de la France, documents annexés à ce mémoire comme pièces justificatives.

Maintenant, il est facile de conclure que tout service médical à la campagne, qui abandonnera les billets de demande et la charité privée, pour se jeter dans l'abonnement et la charité purement légale, n'existera hors des villes, comme celui des médecins cantonaux, que sur le papier, et en faveur des médecins et non en faveur des pauvres paysans malades, surtout dans les pays à population disséminée. Tandis que la pratique a démontré sur plusieurs points que l'organisation par billets de demande, a pourvu à ce que pas un malade indigent, pas une cabane, quelque perdue qu'elle soit dans les landes ou dans les montagnes, n'échappent au règlement du service médical au moyen de billets de demande.

J'ai démontré aussi que, dans les villes et parmi les populations agglomérées, l'abonnement ou le traitement fixe est le moyen le plus commode; que là, il n'a plus les inconvénients qu'y apportent les distances.

On peut voir dans la brochure de l'abbé Heslot, sur l'*extinction de la mendicité*, que, pour attirer de plus en plus les médecins vers le service médical à prix réduit, on peut leur garantir un *minimum*, ou, comme on l'a fait ailleurs, une partie en honoraires fixes et une partie en honoraires casuels et proportionnels aux nombres des visites.

J'ai démontré par ma correspondance, que, dans l'Alsace, le service des médecins cantonaux réussit parfaitement dans les villes, et que le même service est tout-à-

fait nul dans les campagnes ; d'où j'ai conclu, ce qui, du reste, ressort de tout mon mémoire et de tout ce que l'expérience a appris à ce sujet dans vingt contrées différentes et dans vingt services médicaux différents, que l'organisation du service médical des pauvres doit être différente dans les campagnes de celle qui réussit si bien dans les villes. J'ai dit en quoi consistait cette différence, j'ai coté les règlements qui l'établissent d'une manière aussi catégorique que pratique et expérimentale.

J'ai prouvé que les médecins des villes qui, au Congrès médical, demandaient que le service médical fût gratuit, avaient répondu à ceux qui disent que le service médical des pauvres à prix réduit est une utopie, et réciproquement, que ceux qui disent que c'est une utopie répondent à ceux qui le veulent tout-à-fait gratuit.

D'un côté, impossibilité d'un service médical des pauvres à gros budget ; de l'autre, impossibilité de la médecine tout-à-fait gratuite dans les campagnes.

Donc, nécessité d'un service médical à prix réduit, nécessité qu'il soit fortement organisé et réglementé.

Appel à tous les médecins, à tous les pharmaciens et à toutes les sages-femmes qui voudront bien y contribuer pour leur part et en accepter les conditions :

Point d'abonnement ni de médecins cantonaux pour les campagnes ;

Billets de demandes imprimés pour le service médical des campagnes, cartes ou simple abonnement pour celui des villes ;

Souscription et charité privée : base et condition essentielle de tout bon service médical des pauvres ;

Concours de la charité privée et de la charité légale ;

Secours alloués par les quatre budgets qui ont l'habitude de venir en aide à la bienfaisance publique et privée : complément toujours utile et souvent nécessaire de la charité privée dans les campagnes, jamais dangereux quand il n'est donné que comme encouragement et supplément à la charité privée.

Oui ! tout cela ressort d'une manière certaine, incontestable de la lecture de ce mémoire, ou bien notre plume a défailli quand nous avons voulu lui faire démontrer, avec trop de précipitation, ce que vingt années d'expérience, d'entretien avec les administrateurs et les personnes bienfaisantes, de correspondances et de lectures, nous ont appris à ce sujet.

CONCLUSION PRATIQUE.

1.° Demander qu'on inscrive dans la loi sur les secours à domicile, qu'une Commission élabore en ce moment à l'Assemblée législative, que chacun des quatre budgets qui sont dans l'habitude de concourir aux œuvres de bienfaisance, contienne un article obligatoire et non facultatif d'allocation, de secours, d'encouragement à la charité privée, pour secours médicaux aux malades indigents ;

2.° Demander, avant le vote de la loi, à l'exemple des départements de l'Est, un secours, une allocation au Conseil général, pour tout Bureau de Bienfaisance, toute commune qui témoignera d'un essai, d'un effort, d'un sacrifice pour organiser et réglementer le service médical des pauvres ;

Comptes-rendus annuels des résultats de ce service et de l'emploi des secours alloués, ainsi que des sacrifices faits par la charité privée ;

Notification de ce vote à tous les Bureaux de Bienfaisance et à tous les Conseils municipaux du département ;

3.° Demander à M. le Préfet d'écrire à chaque administration de Bureau de Bienfaisance des communes rurales (car les villes ont devancé cette demande), qu'il les engage et les autorise à inscrire à leur budget une allocation pour secours médicaux aux indigents.

Répétons à ce sujet, en finissant ces mots, que nous trouvons à la page 77 du procès-verbal des séances du Conseil général de la Loire-Inférieure, session de 1840 :

« Nous croyons que l'emploi d'une partie des revenus » des Bureaux de Bienfaisance affectée à cette destination, » suffirait pour organiser, dans un grand nombre de com- » munes, le service médical des indigents à domicile. Par- » tout on trouverait des médecins et des pharmaciens dis- » posés à se contenter soit d'honoraires réduits, soit du » remboursement du prix réel des médicaments. »

COMMUNE

DE

COMPTE-RENDU

DU

SERVICE MÉDICAL DES INDIGENTS.

ANNÉE

du

au

Pharmacie de M.

Nombre des Ordonnances remplies........................

Montant des mémoires d'après le prix réduit..........

(*Voir les mémoires détaillés et les Art.* 12, 13 *et* 14 *du Règlement.*)

Observations.

COMMUNE

DE

Service Médical des Indigents.

BILLET

DE

VISITE OU DE CONSULTATION.

N.°

M *est prié d'avoir la bonté de donner ses soins*

à *indigent, demeurant*

Le 18

Genre de maladie : **Terminaison :**

Dates.	*Mémoire détaillé.*	**Prix ordinaire.**	**Prix réduit.**

COMMUNE

DE

Service Médical des Indigents.

ORDONNANCE

N.°

Pour *demeurant*

Prix ordinaire.	Prix réduit.

COMMUNE DE ______ | ANNÉE 18 — Du au ______

COMPTE-RENDU
DU
SERVICE MÉDICAL DES INDIGENTS.

ART. XXVII DU RÈGLEMENT : « Tous les six mois, ou tous les ans, au plus » tard, il y a, pour chaque commune en particulier, un compte-rendu, qui doit » être porté à la connaissance de chaque souscripteur. On y joint les billets et » les ordonnances remplies, avec mémoires détaillés. Suivant l'usage des ser- » vices médicaux des villes, les médecins y ajoutent quelques observations. Il » y a des modèles imprimés pour les comptes-rendus. »

Service de M.

Nombre... { Des Billets...
Des Malades...

Malades... { Qui se sont rendus aux consultations.....................
Alités...

Guérisons...

Décès..... { Des malades visités dès la 1.re période de la maladie.
— — à la 2.e période seulement....
— — à la 3.e période ; maladies chroniques, etc.................................... }

Malades incurables ou encore en traitement.........................
Consultations...
Visites peu éloignées ou par occasion.............................
Voyages exprès...
Nombre des ordonnances remplies par les Pharmaciens..................

Honoraires. { Des Pharmaciens, d'après le prix réduit............
Des Médecins, d'après le prix réduit (médicaments compris)................................ }
(Voir les mémoires détaillés et les art. 12, 13 et 14 du Règlement.)

Prix moyen du traitement de chaque malade.........................

Maladies prédominantes ou constitution médicale..... { Hiver.....
Printemps.
Été......
Automne..

Épidémies...
Médication le plus en succès.

Observations.

OBS. I.

NOTICE

SUR

JEAN-ALEXANDRE HECTOT,

PAR M. LE D.r DE ROSTAING DE RIVAS.

Jean-Alexandre Hectot, apothicaire, fils de Laurent Hectot, fabricant de tricots, et de Louise-Catherine Launay, naquit le 6 janvier 1769, à Vatou, district de Falaise, dans le département du Calvados. Dès l'âge de dix-huit ans, muni d'une instruction à peine élémentaire, il vint à Nantes, chez un de ses oncles maternels qui se livrait au commerce de l'épicerie et de la droguerie. Le jeune Hectot, tout en aidant son parent dans les travaux de sa profession, se mit à lire avec une ardeur telle, qu'il finit par garder mot à mot dans sa mémoire, le *Dictionnaire des drogues simples de Nicolas Lemery*, seul livre qu'il eût à sa disposition.

Un goût si prononcé pour l'étude le fit bientôt remar-

quer de quelques hommes instruits, avec lesquels les affaires de sa maison le mettaient en relation. L'un d'entre eux, M. Grimault-Dezallais, directeur de l'officine de l'Hôtel-Dieu, lui procura la place d'aide apothicaire de cet hôpital. Alors, les diplômes des professions libérales, confondus avec les maîtrises, venaient d'être supprimés; ce qui permit à Hectot de ne subir aucun examen, pour occuper sa nouvelle position, dont il acquit, au reste promptement, les connaissances nécessaires.

Quelque temps après sa nomination, au mois de février 1794, le typhus, après avoir fait de nombreuses victimes à la prison de l'Entrepôt, dans laquelle plus de deux mille Vendéens étaient entassés, commençait à étendre ses ravages dans les rues voisines. Un jeune chirurgien, nommé Darbefeuille, adressa des représentations au Maire, le peintre Renard, sur les dangers que courait la ville de Nantes. Il les réitera au club Vincent, en présence du Comité révolutionnaire qui, les prenant en considération, le nomma chef d'une Commission de salubrité, qu'il fut chargé de composer. Hectot en fit partie, et fut même spécialement chargé d'exécuter les prescriptions de Darbefeuille, pour opérer la désinfection de l'Entrepôt; mission périlleuse, qui pensa lui coûter la vie. Dans toutes les salles où l'on entrait, dit M. Guépin, dans ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*, l'odeur la plus infecte se faisait sentir. Çà et là, l'on voyait des cadavres violacés, les uns étendus à terre, les autres tombés dans les bailles; une mère récemment accouchée et son enfant qui n'en était pas encore séparé, furent trouvés, avec d'autres victimes, couverts d'une couche de vermine

et à demi putréfiés, sous des planches qui servaient de lit. Hectot employa largement les fumigations de Guyton de Morveau, découverte alors récente; il fit laver et aérer ce foyer d'infection, et bientôt la ville se vit délivrée du péril qui la menaçait. Ce beau trait parvint jusqu'à la Convention, qui lui envoya une gratification de mille écus en assignats.

Dès que la hache révolutionnaire eut cessé de frapper, que l'on n'eut plus chaque jour à trembler pour sa vie, pour ses intérêts les plus chers, quelques membres du jury d'instruction publique de Nantes voulurent fonder une société dans laquelle on pût s'occuper de l'étude des sciences, des lettres et des arts. Ce projet fut réalisé en 1798; la Société prit le nom d'Institut départemental, et Hectot fut un de ses fondateurs, un de ses membres les plus actifs. A la suite de cette notice, nous donnerons la liste des principaux articles qu'il a publiés dans les annales de cette association, appelée, depuis 1818, Société Académique de la Loire-Inférieure. Mais l'étude qui eut surtout la prédilection d'Hectot, fut la botanique dont il avait appris les premiers éléments de Lemeignen, professeur à l'École centrale. Indépendamment de plusieurs mémoires écrits sur cette science, il a fourni des notes nombreuses à de Candolle, pour la *Flore française*, la liste des plantes les plus particulières à l'Erdre, publiée par Édouard Richer, dans la description qu'il a faite de cette rivière. On lui doit encore la découverte d'un grand nombre de végétaux croissant spontanément dans le département qu'il habitait, et la création d'un herbier considérable, devenu la propriété de M. le docteur Écorchard. Enfin, comme

membre du Jury de Médecine de la Loire-Inférieure, en collaboration de MM. Palois, Fouré, P. Danet, Godefroy et Boisteaux, il a concouru à la rédaction d'une brochure intitulée : *Instruction sur les Champignons*. Cette brochure in-8.°, de 9 pages d'impression, publiée en 1809, chez la veuve Malassis, avait été composée à la requête du préfet, M. de Celles ; son but était de populariser la connaissance des champignons comestibles, et de les faire distinguer des champignons vénéneux.

Son dévouement, ses travaux, lui acquirent une véritable popularité. Les jeunes gens recherchaient ses avis ; les administrateurs de la ville et du département savaient également l'apprécier. Aussi, lorsque sur la demande de M. Louis de Saint-Aignan, alors maire de Nantes, M. le comte de Brosses, préfet de la Loire-Inférieure, eût pris, le 4 mars 1817, un arrêté créant un Conseil de salubrité, Hectot en fut un des trois membres : les deux autres étaient MM. Fouré et Le Sant père. Hectot, comme toujours, rendit des services signalés à cette institution importante, établie près de l'autorité, pour l'éclairer sur ces débats que la loi n'a pas prévus, et cependant où elle doit statuer sur cette infinité de questions administratives où il s'agit de concilier les intérêts particuliers avec le premier de tous les intérêts publics, qui est la conservation.

Il nous faut citer encore, avant de terminer, une autre institution, à l'organisation de laquelle Hectot a pris une part active : nous voulons parler de la Société Nantaise d'Horticulture, fondée en 1828, par M. Lecadre. Les connaissances pratiques en horticulture, les végétaux utiles ou d'agréments qu'il avait naturalisés en grand nombre

dans la culture du pays, tous ces titres firent élire Hectot président du jury de la Société, dès sa création. Cette fonction, qu'il remplit avec zèle, il l'a conservée jusqu'au moment de sa mort, arrivée à Nantes, le 17 octobre 1843.

En outre des travaux dont nous avons eu déjà occasion de parler, J.-A. Hectot a présenté à l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, l'an IX de la République, un *mémoire* en collaboration de Ducommun, *sur une source d'eau minérale, découverte par eux dans les environs de Nantes*. La même année, il a lu, devant la même Société, *un tableau des classes et des genres de Linné*, ainsi qu'une *note sur la filasse que l'on peut extraire de la guimauve.*

Il a publié, dans les Annales de la Société Académique de la Loire-Inférieure, les travaux suivants : En 1830 : *Culture du chanvre; Mémoire sur le noir animal; sur la gelée des vignes; Note sur la piqûre des abeilles*. En 1833: *Mémoires sur le défrichement des landes; la culture des betteraves; la culture des bois; les banques agricoles; les Conseils d'agriculture*. En 1834 : *Expériences sur du pain de munition; sur la nature du seigle ergoté; le charbon du froment; la napée; la propolis naturelle et artificielle; un mémoire sur les sirops de pomme et de raisin; des analyses des eaux minérales de la Plaine et de Pornic*; enfin, *une note sur l'orage de mai* 1834. En 1837 : *Instruction sur la culture du houblon; Nouveau mode de greffe en fente et en écusson; sur la carie des blés*. En 1838 : *Mémoires sur la culture de la vigne de Malvoisie; sur divers engrais*. En 1839 : *un mémoire sur une plante convenable pour la fixation des dunes*. En

1840 : *Note sur la culture du chanvre et du lin*. En 1841 : *Mémoires sur la propriété vénéneuse d'un champignon ; la quantité d'alcool contenu dans les diverses espèces de vignes ; la culture du blé Lama ; l'emploi du noir animal ; la menthe poivrée*. En 1842 : *Observations sur les empoisonnements des bestiaux avec diverses plantes, et sur la maladie de la météorisation ; Mémoires sur la construction des foudres en chaux hydraulique, et sur l'introduction, dans le département de la Loire-Inférieure, de la vigne de Malvoisie* (1).

Nantes, 29 septembre 1851.

---

(1) Nous devons adresser de sincères remercîments à M. Le Sant, auquel nous devons des notes sur Hectot.

RAPPORT

FAIT A LA COMMISSION DU MUSÉE

SUR LES

OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE

RÉCOLTÉS PAR M. F. CAILLIAUD,

EN 1851,

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Messieurs,

Chargée de vous rendre compte des nouvelles acquisitions faites par le Musée d'Histoire Naturelle, pendant l'année 1851, votre Commission commencera par rendre un hommage mérité à l'activité incessante et au zèle ardent de notre savant conservateur, M. F. Cailliaud. Chaque

année, vous pouvez vous convaincre, par l'exposition du produit de ses recherches, de l'intelligence avec laquelle elles sont dirigées et de l'habileté qu'il apporte dans la préparation de ses échantillons. La collection qu'il vient de mettre sous vos yeux, tout en présentant les mêmes qualités, et annonçant les mêmes soins de la part du préparateur que celles des années précédentes, offre bien plus d'intérêt, en raison d'un grand nombre d'espèces de coquilles nouvelles pour le département, qui vont ajouter à l'importance du catalogue que, l'année dernière, il croyait à peu près complet. Enfin, les observations qu'il a pu faire à cette occasion, l'ont mis à même d'éclairoir certains points controversés de l'histoire des mollusques perforants.

Les objets qui vous ont été présentés se rapportent tous à la géologie, la minéralogie et la conchyliologie : dans les deux premières catégories, nous signalerons de nombreux spécimens des roches qui constituent le sol de notre département, les uns récoltés comme doubles de ceux des années précédentes, ou comme offrant des caractères plus tranchés, les autres entièrement nouveaux. Parmi ces derniers, nous remarquons de petits cristaux d'un métal rare, le Wolfram, appelé aujourd'hui Schéelin ferruginé, qui vient d'être, pour la première fois, rencontré dans la Loire-Inférieure, dans la mine d'étain de Piriac, d'où il a été rapporté avec de curieux échantillons d'étain oxydé, dont l'un, du poids de 1 kilog. 5 hectogr.; un Mica hexagonal dans la pegmatite de Piriac, une Amphibolite schistoïde verdâtre mêlée d'harmophanite ; une curieuse Eclogite grenatifère de Bouvron, et surtout une nombreuse

série de fossiles du dépôt calcaire d'Arthon, dont les plus importants sont : le Fuseau géant, la Cérite géante, le *Trochus agglutinans*, des olives assez remarquables, des spondyles, des corbeilles, de nombreux oursins, des miliolites, tous caractéristiques du terrain tertiaire, et permettant d'établir incontestablement que le bassin d'Arthon est constitué par du calcaire grossier.

Nous appellerons plus longuement votre attention sur les richesses conchyliologiques récoltées cette année par M. Cailliaud. Et d'abord se présente cette intéressante découverte de la perforation mécanique des pierres par les pholades, dont la coquille, entièrement composée de substance calcaire, acquiert, en raison de l'arrangement de ses molécules sous l'influence de la vie, assez de dureté pour user la roche dans laquelle on la trouve engagée ; et, non-seulement elle use de la sorte des pierres calcaires dont la composition chimique portait à croire que, comme d'autres mollusques, elles dissolvaient la roche au moyen d'une sécrétion acide ; mais des pholades de la plus grande dimension ont été trouvées à la profondeur de 25 à 30 centimètres dans des roches primitives, dans le gneiss sur micacé. Cette découverte, qui fait si bien ressortir le talent d'observation de M. Cailliaud, a permis d'apprécier l'origine de certaines perforations remarquées dans des roches très-dures, dans des roches volcaniques, par exemple, qui s'étaient trouvées pendant un certain temps en contact avec l'eau de la mer. Parmi les fragments calcaires envahis par les coquilles perforantes, il en est qui contiennent à la fois des pholades et des saxicaves ; et qui ont subi ici la dissolution chimique, là, la perforation mécanique.

Une partie des spécimens de calcaire perforé qui vous ont été soumis, sont des pierres apportées de Rouen comme lest, et jetées par les navires sur la côte du Croisic où les pholades s'en sont emparées; les autres viennent du rocher du Four. Quant aux échantillons de gneiss, ils appartiennent tous aux roches de nos côtes.

Nous venons de parler du rocher du Four: c'est un point que, jusqu'ici, M. F. Cailliaud n'avait pas exploré, et qui a fourni ample matière à ses observations et à son activité collectrice.

Ce rocher, situé à 10 kilomètres en mer à l'ouest du Croisic, sur lequel existe un phare, et qu'il ne supposait être qu'une masse de roches primitives de même constitution que le reste de notre littoral, est, au contraire, un plateau de calcaire grossier, qui, au moment des plus basses marées, peut avoir de 5 à 6 kilomètres de circonférence, et qui présente la plus grande analogie avec le calcaire d'Arthon et de Machecoul. M. Cailliaud est resté 20 jours à la tour du phare, à l'époque des plus basses marées d'août et de septembre, et il a pu recueillir une vingtaine d'espèces ou de genres de coquilles nouvelles pour notre département, parmi lesquelles le gastrochène à tube est, sans contredit, la plus intéressante, parce que sa découverte fait cesser les incertitudes qui existaient sur la détermination des espèces du genre gastrochène.

Il y a dix ans, M. Cailliaud avait trouvé ce même mollusque sur les côtes de l'Adriatique et de l'île de Malte, et il eut l'honneur d'en donner le premier au Muséum de Paris, qui n'en possédait pas.

Les caractères de cette coquille avaient fait penser à

notre savant compatriote qu'elle ne différait pas de celles qui se trouvent sur les côtes d'Angleterre, de la Charente-Inférieure et du Finistère ; l'absence du tube dans celles-ci ne tenant qu'à la différence des conditions d'habitation. En effet, celles de l'Océan n'avaient été rencontrées jusqu'ici que dans l'épaisseur des valves de l'*Ostrea hippopus*, et dans des galets qu'il fallait briser pour avoir la coquille. Comment le tube fragile aurait-il pu résister au roulis? Mais voilà qu'au rocher du Four, dans une station plus tranquille, le gastrochène se retrouve avec un tube semblable à ceux des gastrochènes de l'Adriatique; néanmoins, la violence des vagues, le sable et le goémon qu'elles entraînent avec elles, brisent souvent ces tubes, qui n'atteignent jamais la solidité de ceux de la Méditerranée, et qui présentent, dans leur longueur, de nombreux raccords attestant les fréquents travaux de réparation auxquels l'animal est obligé pour résister aux causes de destruction. M. Cailliaud conclut avec raison que le gastrochène à tube n'est autre que le *G. modiolina* de Lamark, en état de parfaite conservation, et que MM. Costa et Valenciennes avaient eu tort de se croire fondés à en faire une espèce nouvelle sous le nom de *G. tarentina*.

Nous joignons ici la liste des nouveautés conchyliologiques fournies par le rocher du Four.

Gastrochæna modiolina, avec son tube.
Chiton gajetanus.
— fascicula
Arca Quoyi.
— tetragona.
— Gaimardi.
Patella Mulleri.
Diplodonta dilatata.
Anatina distorta.
Psammobia tellinella.
Fissurella gibberula.
(Pecten Audouinii), avec ses variétés de couleur.

Cardium echinatum.
— serratum.
Haliotis tuberculata.
Galeomma Turtoni.
Hinnites sinuosus, seule coquille vivante de son genre.
Venerupis perforans.
— nucleus.
— irus.
Corithium perversum.

Les genres :
Histella, Cypricardia, Bernia et Pleurobranchus.
Un Oursin fossile.
Le Mollusque du Galeomma Turtoni, jusqu'ici inconnu, deviendra, pour M. Cailliaud, l'objet d'un mémoire spécial.

Un certain nombre de ces animaux n'avait été trouvé, jusqu'à présent, que dans la Méditerranée : la profondeur à laquelle ils sont obligés d'habiter dans nos contrées pour échapper à l'influence mortelle du froid, les avait toujours dérobés aux recherches des naturalistes.

A la liste précédente, si l'on ajoute les espèces *Pectinaria belgica*, *Tellina donacina* et *Pinna ingens*, rapportées de la Turballe, on comprendra l'importance de la dernière expédition faite par notre conservateur, et l'activité qu'il a dû déployer pendant les heures trop courtes des basses marées, pour disputer à la mer ce qu'elle semblait ne lui céder qu'à regret.

Il nous reste à vous signaler les dons faits au Musée par des particuliers, pendant l'année 1851.

Un dessus de sarcophage, style égyptien, provenant, dit-on, de l'ancienne Ninive, par M. Letorzec, capitaine au long-cours.

Un veau monstrueux, par M. Sebileau, vétérinaire à Champtoceaux.

Deux échantillons de calcaire à scutelles de Bouin (Vendée), par M. Vigneron de la Jousselandière.

Un très-riche échantillon d'étain, celui dont nous avons donné le poids plus haut, par MM. Ardouin, de Paris.

Un lézard à trois queues, par M. Siou, professeur à l'École des Mousses.

Une tête de squelette de sanglier, par M. P. Fruchard.

Par M. Maugras, capitaine au long-cours, une branche de manglier couverte de placunes, d'huîtres et de moules, provenant de la Pointe-à-Pître (Guadeloupe).

Un petit poisson du genre ophidie.

Trois couleuvres, un petit crustacé et deux glauques, des œufs de janthine, de la Pointe-à-Pître.

Six cléodons.

Par M. Pradal, la *Calappa granulata* et deux autres petits crustacés, 1 serpent, 2 petits poissons du genre balistes, une *Gorgona rubra*; le tout de la Martinique.

Par M. Jourdain, capitaine de frégate en retraite, une nombreuse collection de crustacés de la baie de Corigni, au Bengale; tous d'espèces différentes de celles des mers d'Europe.

312 coquilles de 12 espèces différentes.

Par M. Cahours, capitaine au long-cours, un serpent de mer, un poisson, une petite sèche, un crustacé du Bengale.

Par M. Augé de Lassus, un groupe de chaux carbonatée quarzifère en cristaux rhomboïdès, de Fontainebleau.

Une brèche calcaire polie contenant des pointes d'oursin.

Par M. Mary, capitaine au long-cours, des polypiers et un insecte longicorne, de Sumatra.

Telles sont, Messieurs, les richesses qui sont venues, depuis un an, s'ajouter à celles que possédait déjà notre

Musée. Et à la vue de tant d'objets dignes d'intérêt, nous appelons de tous nos vœux le jour où un local plus vaste et mieux approprié au placement des collections permettra d'exposer à la curiosité et surtout à l'étude tous ces trésors aujourd'hui enfouis dans des tiroirs, et, par conséquent, frappés d'inutilité. Ce jour ne peut être éloigné, à présent que l'achèvement du nouveau Palais de Justice laisse à l'Administration municipale la faculté de disposer de l'ancien Hôtel des Monnaies.

La commission de surveillance croit opportun de signaler de nouveau les graves inconvénients de la prolongation de l'état actuel, dont la conséquence inévitable serait la destruction de certaines parties des collections que l'humidité détériore tous les jours. Elle pense qu'on ne saurait trop s'empresser de lever les obstacles qui s'opposent encore à l'accomplissement d'une mesure aussi urgente; et, comptant sur la sollicitude habituelle de l'Administration municipale, elle espère voir bientôt le Musée de Nantes placé dans des conditions dignes de son importance, et de la ville à laquelle il appartient.

Nous ne devons pas oublier, en terminant ce rapport, de remercier le Conseil général de l'allocation qu'il nous a accordée sur la proposition du chef éclairé de notre Administration départementale.

Ces fonds, joints à ceux que nous devons à la libéralité du Conseil municipal, en augmentant nos modestes ressources financières, ont permis d'accomplir des recherches fécondes en résultats importants. Aussi, nous avons l'assurance que M. le Préfet voudra bien réclamer, pour nous, chaque année, de semblables marques de bienveil-

lance de la part du Conseil; et sa voix ne saurait manquer d'être entendue dans une réunion d'hommes si capables de comprendre les questions d'utilité publique.

AUGÉ DE LASSUS; E. PRADAL; MALHERBE, D.-M., *rapporteur*.

NOTE

SUR UN NOUVEAU FAIT

RELATIF A LA PERFORATION DES PIERRES

PAR LES PHOLADES,

PAR F. CAILLIAUD,

DIRECTEUR-CONSERVATEUR DU MUSÉE.

Avant de faire connaître notre nouvelle découverte, nous pensons devoir revenir sur ce que nous avions avancé, et rappeler l'opinion, contraire à la nôtre, de M. Deshayes, qui cherche à prouver que tous les mollusques perforants, en général, creusent les pierres par un moyen chimique, à l'aide d'une sécrétion acidulée. Avec M. Deshayes, nous admettons pleinement ce moyen pour la plupart de ces animaux; mais nous avons dû répondre qu'il y avait des excep-

tions à faire relativement aux pholades et autres que nous citerons plus tard (1).

Notre réponse n'ayant, jusqu'à présent, motivé aucune nouvelle observation, ni approbation, nous rappellerons seulement les faits démontrés par les échantillons ici déposés, comme pièces de conviction. Ils ont attiré l'attention de l'auteur de ce savant mémoire. Nous sommes, en effet, persuadés que M. Deshayes tient, avant tout, à voir éclaircir un fait scientifique qui avait déjà été tant discuté sans avantages, faute de preuves : nous croyons avoir déjà fourni ces preuves ; nous rappellerons ici brièvement une partie de nos arguments.

1.° M. Deshayes s'exprime en ces termes : « Nous engagerions les personnes qui voudraient soutenir l'opinion que nous combattons, celle de la perforation mécanique, d'essayer de creuser la pierre avec une coquille perforante quelconque..... Est-ce sérieusement que l'on a voulu comparer une coquille mince et fragile à un instrument perforateur (2) ? Que l'on présente cette coquille au plus habile ouvrier, en lui disant de creuser avec la pierre calcaire d'où elle a été retirée, et cet homme regardera votre proposition comme dérisoire. »

C'est ce que nous avons essayé de faire, avec la coquille d'une pholade, et, en moins d'une heure et demie, nous avons creusé dans la pierre un trou de 18 millimètres de profondeur sur 11 1/2 de diamètre.

« 2.° On dit encore que l'organisation de ces animaux

(1) *Journal de Conchyliologie*, 1850, p. 363.

(2) Notre Notice sur les Gastrochena, *Magasin de Zoologie*, 1843.

» est sans force pour appuyer leur coquille sur la pierre, et
» que le mouvement de rotation leur est impossible. »

A quoi nous avons répondu par les preuves incontestables du contraire, qui existent dans de nombreux échantillons, dont les trous portent les crénelures creusées par les aspérités des coquilles, preuve certaine, non d'un mouvement de rotation proprement dit, mais d'un mouvement de rotation partiel et de va-et-vient. Par quel moyen opère-t-il ce travail, le mollusque que l'on dit être sans force ? Nous supposons que, de son pied (bien plus petit que l'ouverture de ses valves), il doit fortement happer la pierre (comme le font les patelles), de manière à opérer une pression de sa coquille sur la pierre, et à diriger le mouvement qu'il a besoin d'exercer de haut en bas ; se servant de sa coquille comme d'un pilon pour porter son travail de gauche à droite et prolonger son trou ; et, avec la partie ventrue de sa coquille, qu'il ouvre à volonté pour mieux faire porter sur la pierre les aspérités qui la borde, il hache la pierre par un mouvement de rotation partiel, toujours de va-et-vient. C'est très-probablement ainsi qu'il doit creuser les hachures remarquées jusqu'à dix millimètres de longueur.

Il pourrait agir à l'aide d'un autre point d'appui plus convenable encore ; point d'appui qu'il trouverait par le gonflement de ses siphons comprimés dans son trou au-dessus de sa coquille, laquelle acquerrait alors plus de liberté pour agir dans tous les sens.

On doit reconnaître dans l'état, toujours brisé, des pièces accessoires recouvrant un fort muscle, qu'elles sont, sans doute, appelées à recevoir une pression en opposition à l'échancrure des valves ; et celles-ci, pour gratter la pierre dans cette position, ne feraient que s'ouvrir et se fermer.

D'ailleurs, leur travail doit être favorisé par l'esprit salin et phosphorescent de l'eau de mer; songeons aussi que ces roches sont constamment immergées.

On remarque, sur beaucoup de ces coquilles, une usure très marquée de leurs aspérités, comme si elles appartenaient à des animaux qui viendraient d'achever un long travail de perforation. Dans d'autres, au contraire, au-dessus des anciennes aspérités émoussées par un travail antérieur, s'élèvent sur les bords des coquilles de nouvelles aspérités plus prolongées, qu'on pourrait dire neuves, et sans service encore. Et, de fait, le mollusque les renouvelle plus de trente fois dans le cours de sa vie, tant pour l'accroissement de sa coquille que pour son travail de perforation.

3.° M. Deshayes ajoute : « Comment les partisans de » l'action mécanique des coquilles pourraient-ils concevoir » qu'un animal, au sortir de l'œuf, ou peu de temps après, » pût perforer la pierre avec sa jeune coquille? »

Ici encore nous avons répondu par des faits, en présentant de jeunes pholades de cinq millimètres, qui avaient déjà pénétré de leur longueur, dans la pierre, et dont les trous portaient les empreintes des cercles rotatoires et des hachures proportionnées à leur coquille.

Remarquons bien que l'auteur finit en disant : « On peut déjà préjuger que les mollusques n'attaquent jamais que les substances calcaires; leur sécrétion est donc un acide. »

Persuadés, comme nous le sommes, que l'on est encore généralement dans l'erreur à l'égard du mode de perforation des pholades, nous soumettrons aujourd'hui une nouvelle preuve qui ne sera pas sans intérêt pour la science. Notre bonne fortune nous l'a fait découvrir, durant les

basses marées d'octobre dernier, lorsque nous explorions les côtes de notre département.

Jusqu'à présent, nous ne connaissions de mollusques perforants que dans des terres argileuses et des substances calcaires, comme le fait remarquer plus haut M. Deshayes, qui trouvait là un argument en faveur de son système. Il expliquait cette circonstance en ce que le moyen chimique de la sécrétion dissolvante pouvait bien agir sur le calcaire, mais ne pouvait avoir d'action sur des roches d'une autre nature; la science ne pouvait donc admettre ni conjecturer qu'il en fût autrement, dès-lors qu'il était établi que les mollusques perforants ne vivaient que dans le calcaire.

Comme depuis dix ans nous ne partagions plus cette erreur, persuadés que, dans les pholades, c'étaient les coquilles mêmes qui usaient les pierres, nous ne désespérions pas de trouver un jour ces mêmes coquilles dans des roches de toute autre nature que le calcaire, pourvu qu'elles pussent se laisser user ou désagréger par le frottement, par le moyen mécanique enfin, que nous avons découvert.

Ce n'était encore qu'un rêve pour nous, une lueur d'espérance bien éloignée, une chimère, nous devons l'avouer, après laquelle nous semblions courir; car la nature garde cachés dans son sein tant de faits curieux et importants, que souvent la vie d'un homme n'est rien pour les approfondir : et cependant, Messieurs, ici encore une de ces jouissances ignorées à tant d'autres nous était réservée; sur les côtes du Pouliguen, nous avons trouvé par centaines des pholades perforant un terrain primitif, une roche ignée, le gneiss sur micacé enfin, où ces mollusques, de la plus grande dimension, s'introduisent jusqu'à 20 et 25 centimètres de profondeur.

Nous dira-t-on maintenant qu'une sécrétion acidulée doit dissoudre également le calcaire et le micaschiste? Non, sans doute; et ce dernier fait est assez concluant pour faire reconnaître jusqu'à l'évidence, que le frottement seul de la coquille, dans l'eau de mer, suffit pour creuser les pierres. Ici, ce gneiss sur micacé et grenatifère est traversé par de nombreuses veines de quartz. Cette substance n'est certainement ni dissoute ni usée; mais comme les veines ne sont en partie formées que par du quartz, en grains isolés, çà et là dans le mica, il s'ensuit que le mica étant réduit en poudre par le frottement de la coquille, les grains de quartz s'en trouvent détachés; ils sont désagrégés de la roche et rejetés, avec la poudre de mica, en dehors des trous, par les mollusques.

Nous avions déjà cité la désagrégation d'une roche analogue, dans un calcaire quartzeux perforé par les Gastrochena, des environs de Venise (1).

Ayant déjà nous-mêmes perforé le calcaire, avec la coquille d'une pholade, nous avons voulu en faire autant dans le gneiss; et nous soumettons ici deux échantillons. Dans celui marqué A, on remarquera que nous n'avons pas choisi, en apparence du moins, le rocher le plus facile à entamer; au contraire, nous avons pris celui qui contenait beaucoup de quartz.

Nous avons perforé le trou n.° 1, — de 4 centimètres 1/2 de profondeur, sur 3 de diamètre, — avec la coquille n.° 1, en une demi-heure, agissant toujours dans l'eau, et tournant la coquille par un mouvement de va-et-vient, comme doit agir le mollusque. Au premier abord, on croi-

(1) *Magasin de Zoologie*, 1843.

rait que ce gneiss rempli de grains de quartz, serait beaucoup plus difficile et plus long à perforer que le calcaire ; il n'en est rien : au contraire, dans le gneiss, la désagrégation des grains quartzeux accélère singulièrement le travail. Nous en trouvons la preuve dans la comparaison de notre propre travail; le trou perforé dans le gneiss, nous ayant coûté une demi-heure de temps, tandis que, pour en percer un de 18 millimètres seulement, dans le calcaire, il nous a fallu y mettre une heure et demie.

Nous avons observé que, pour plus de facilité, les pholades, comme des carriers expérimentés, suivent les couches de gneiss, où elles s'introduisent en suivant ainsi le lit de la roche ; assez rarement elles y pénètrent dans le délit. Nous avons voulu ; aussi nous, creuser un trou dans ce sens, et dans le gneiss le plus compact, le plus dur que nous ayons pu trouver (échantillon B, trou n.° 2, coquille n.° 2). Nous avons, en effet, rencontré beaucoup plus de résistance dans ce gneiss, en le perforant ainsi en opposition au lit de la pierre. Pour creuser ce dernier trou, de 3 centimètres de profondeur seulement, il nous a fallu une heure et demie de temps : à la vérité, le gneiss, dans ce dernier échantillon B, est beaucoup plus compact que dans le premier (A).

Nous ferons observer que l'état d'usure des deux pholades dont nous nous sommes servis, est à peu près le même que dans plusieurs autres que nous exposons ici ; et qui ont été mises en mouvement par les mollusques eux-mêmes.

Prétendra-t-on tirer argument de ce que ces dernières avaient pénétré beaucoup plus avant dans la roche ? Il est vrai qu'il en est ainsi; mais nous ferons remarquer : 1.° que,

pour creuser de semblables trous, pour pénétrer quelquefois jusqu'à 25 centimètres dans le gneiss, les mollusques ont dû renouveler, peut-être, vingt ou trente fois leurs aspérités que l'on peut compter sur leur coquille; 2.° que le mollusque passe sa vie entière à ce travail; 3.° que la composition de l'eau de mer doit encore le faciliter; 4.° que, faute de choix, nous avons dû nous servir de coquilles dont les aspérités étaient déjà en partie usées.

Nous travaillons de suite, durant quinze minutes, pour reprendre, plus tard, après un temps de repos. L'échantillon doit être placé verticalement dans l'eau, afin que la substance moulue puisse être évacuée et n'encombre pas le trou, ce qui nuirait au travail.

Étonnés nous-mêmes, nous l'avouons, de voir résister ainsi le test des pholades au contact de la pierre, nous avons voulu nous assurer s'il ne contenait pas de silice. La dissolution dans l'acide nitrique nous a prouvé qu'il en existe une si minime portion qu'elle ne peut pas augmenter la dureté d'une manière sensible.

Les mollusques perforants, en général, sont, sans contredit, les plus laborieux et les plus occupés de tous, puisqu'après la construction de leur enveloppe, comme la produisent les autres mollusques, les habitants des pierres doivent encore, par leur travail, se creuser une demeure, et continuellement veiller à l'agrandir pour faciliter leur propre accroissement, même dans le gneiss, où souvent ils sont recouverts d'une couche de vase et de sable de 10 à 15 centimètres d'épaisseur; fait curieux, qui nous prouve les puissants efforts où sont exposés ces animaux, de dilater leur siphon pour traverser une telle épaisseur de vase, afin

de recevoir et renouveler librement l'eau de la mer qui leur donne l'existence.

Nous objectera-t-on, que le mollusque peut alors agir par les deux moyens mécanique et chimique? Nous dirons encore non; car leur acide, qui agirait sur le calcaire, n'attaquerait pas le micaschiste, et les pholades devraient perforer certain calcaire grossier et dur que creusent les autres perforants, par le moyen chimique, et dans lequel les pholades n'ont jamais été trouvées.

On se flattait qu'avec les réactifs on trouverait la présence de l'acide supposé; nous en avons réitéré l'expérience encore dernièrement, le 5 juin, et le papier sensible n'a souffert aucune altération : il n'y a donc pas d'acide.

Nous ajouterons ici, encore par expérience, qu'en supprimant les siphons, ces mollusques sont un manger fin et délicat.

On sera porté à dire : pourquoi la pholade agirait-elle par un moyen autre que celui employé par ses congénères habitant la pierre? Cette idée avait, jusqu'à présent, prévalu, sans qu'on se fût arrêté à chercher les preuves du contraire.

On nous dira encore que des pholades très-fragiles perforent le bois dans l'eau de mer; nous ne devons pas nous en étonner, car la pierre est encore plus difficile à entamer que le bois.

Maintenant que nous connaissons l'existence des pholades dans le gneiss, nous expliquerons les anciennes perforations citées dans des roches de nature volcanique, et notre ancienne découverte de roche protogynique perforée.

En octobre 1842, nous visitions des carrières à Les-

sines, en Belgique. C'est un porphyre protogynique, à pâte compacte et à cristaux apparents de feldspath et de talc. Nous fûmes surpris de remarquer, à la surface supérieure de cette roche, des trous circulaires d'un centimètre au plus de profondeur, sur un demi-centimètre environ de diamètre; ils sont cylindriques et ont toute l'apparence d'avoir été creusés par un mouvement rotatoire. Dans une roche calcaire, rien n'eût été plus simple sans doute, nous eussions vu là des trous de mollusques perforants, mais un sol primitif, une roche ignée! Nous livrâmes donc à l'examen de la science ces curieux échantillons, où nous reconnaissions plus de cinquante trous ainsi perforés. (Nous disons perforés, car tel fut toujours notre manière de voir.) Des conchyliologistes prétendirent voir là un fait minéralogique, un moule de substance quelconque sur lequel serait venue se mouler la roche; ensuite, ce moule se serait décomposé et aurait laissé son trou. Un célèbre minéralogiste, feu M. Brongniard, au contraire, persista comme nous, à reconnaître des trous perforés postérieurement à la formation de la roche. Ce savant renommé nous disait : c'est encore un fait dont la nature nous cache l'explication; il faut attendre : et nous attendions; sans nous douter sans doute, que les roches de notre littoral de la Loire-Inférieure nous gardaient la révélation de ce qui n'était encore pour nous qu'une énigme.

Durant les cataclysmes, très-probablement les derniers qui bouleversèrent notre globe, ces contrées de la Belgique demeurèrent submergées sous les eaux, et l'état de cette roche protogynique paraît avoir subi, plus ou moins, une forte altération à la surface du sol, laquelle, atténuant sa dureté, a dû favoriser sa perforation; maintenant, quoique

par suite de l'abandon des eaux, elle ait dû reprendre une partie de sa dureté primitive, la lime, en opérant avec de l'eau, a encore une action incontestable sur tous les éléments qui constituent cette roche.

Les pholades que nous trouvons aujourd'hui perforant le gneiss, où abondent parfois des grains de quartz, nous portent naturellement à admettre que les trous que nous observons dans la roche protogynique de Lessines et autres, dans des roches de nature volcanique, ont dû être perforés par quelques mollusques antédiluviens, qui devaient agir, par le frottement de leur coquille, comme les pholades de nos jours le font sur nos côtes.

Cette roche protogynique est encore plus dure que le gneiss, il est vrai ; mais, dans son altération, les cristaux de feldspath pouvaient, comme le quartz dans le gneiss, être désagrégés ; et combien d'efforts ont dû faire ces animaux pour n'arriver encore qu'à de très-petits trous d'un centimètre seulement de profondeur !

Les pholades ne sont pas les seuls mollusques perforants qui agissent par un moyen mécanique, et M. Deshayes est encore dans l'erreur de penser que le taret creuse le bois à l'aide d'une sécrétion dissolvante ; c'est aussi par le frottement de sa coquille, si merveilleusement découpée en mèche de tarière, et taillée comme une lime fine, que le taret s'introduit dans tous les bois, même les plus durs.

Notre découverte de pholades perforant le gneiss, sera, nous le pensons, de nature à attirer l'attention des savants, et nous nous ferons un plaisir de déposer, dans nos principaux Musées, des échantillons de ce mollusque et de pierres forées par son action.

EXTRAIT

D'UN TRAVAIL AYANT POUR TITRE :

RECHERCHES

SUR L'ALTÉRATION DES BRONZES

EMPLOYÉS AU DOUBLAGE DES NAVIRES,

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE.

L'idée de préserver les doublages en cuivre de l'altération par l'eau de mer appartient, comme on le sait, à Humphry Davy.

Les essais effectués à Portsmouth permirent à l'illustre physicien de prouver que le cuivre pouvait être préservé de l'altération lorsqu'il était en contact avec une substance plus oxidable que lui, l'étain, le fer, par exemple, et que si la surface du métal protecteur varie de $\frac{1}{40}$ à $\frac{1}{150}$ de la sur-

face de cuivre, il n'y a ni corrosion ni diminution dans la masse de ce métal. Lorsque le corps préservateur n'est que dans la proportion de $\frac{1}{200}$ à $\frac{1}{150}$, le cuivre éprouve au contraire une perte de poids d'autant plus forte que la surface plus oxidable diminue.

Mais ce que les savants et les marins savent également, c'est que la constitution de l'élément voltaïque formé en pareille circonstance, correspond au dépôt de substances alcalines et terreuses sur le métal négatif. Du carbonate de chaux, du carbonate et de l'hydrate de magnésie ne tardent pas à s'attacher au doublage en cuivre, et des animaux, des plantes marines s'agglomérant bientôt autour du navire, rendent sa marche de plus en plus difficile.

Les inconvénients graves qui viennent d'être signalés firent abandonner le système proposé par Davy. On continua à doubler les navires comme par le passé, c'est-à-dire en cuivre rouge, et bien que le principe scientifique qui avait dirigé les essais de Davy dût être, plus tard, mis à profit pour la solution du problème cherché, les méthodes de préservation proposées par l'illustre savant anglais furent abandonnées avec raison.

On reconnut bientôt que le bronze renfermant 5 à 6 % d'étain, et dont toutes les parties étaient bien homogènes, pourrait offrir de grands avantages à la marine. D'une part, en effet, on peut considérer les molécules de cet alliage comme autant de couples voltaïques dans lesquels l'eau de mer tend sans cesse à enlever l'étain préférablement au cuivre; d'autre part, la force de cohésion étant plus considérable que dans le cuivre pur, la masse du doublage doit

mieux résister à l'action destructive du liquide environnant (1).

Les difficultés du laminage d'un tel composé furent vaincues par M. Francfort, qui organisa, à Imphy, la fabrication du bronze à doublage sur une grande échelle, et bientôt des essais effectués avec soin permirent de reconnaître les avantages remarquables *des bronzes de bonne qualité* pour la marine.

Des observations faites dans les circonstances les plus décisives, par des commissions officielles, il résulta :

1.° Que sur le cutter le *Renard*, mis en expérience à six reprises différentes, la perte du doublage en cuivre fut à celle du doublage en bronze : : 2,15 : 1;

2.° Que ce résultat fut confirmé par les essais faits en Angleterre sur le paquebot le *Frolic*, sous la surveillance de M. Brunel;

3.° Que sur la corvette l'*Ariane*, après un séjour de deux années dans une mer tranquille, le rapport ne fut que de 1,07 : 1 au lieu de 2,15 : 1;

4.° Que sur le brick le *Bisson*, le rapport des pertes fut le même; mais que le cuivre fut tellement corrodé qu'il devint nécessaire de le remplacer, tandis que le bronze put être conservé;

5.° Enfin, que des essais subséquents opérés sur des na-

---

(1) La dureté du bronze est d'autant plus considérable que la densité de cet alliage, trouvée par l'expérience, est supérieure à la densité calculée, c'est-à-dire à la densité du cuivre, plus la densité de l'étain.

vires de l'État et des bâtiments de commerce, donnèrent pour résultat le rapport de 0,52 (1) : 1, puis de 3,04 : 1, et enfin le chiffre primitivement obtenu sur le cutter le *Renard*.

A partir de ce moment, la fabrication des bronzes laminés pour doublages prit une grande extension, et beaucoup d'armateurs substituèrent le nouvel alliage au cuivre qu'ils employaient ordinairement.

Les premiers doublages fournis par l'industrie furent de bonne qualité. On peut citer nombre de navires dont les doublages durèrent 7, 8, 9, 10 ans et même davantage; mais, au fur et à mesure que la concurrence fit baisser les prix, des circonstances anormales se présentèrent : tel capitaine voyait son doublage s'encrasser d'une manière fâcheuse pour la marche; tel autre voyait les feuilles métalliques s'altérer inégalement; tel autre enfin, après quinze ou dix-huit mois de navigation, était obligé de faire changer un bronze qu'il supposait destiné à une durée de six ou huit années au moins.

Chargé, il y a un an, par le Tribunal de Commerce de Nantes, de rechercher les causes qui avaient pu déterminer l'altération du bronze employé au doublage du navire la *Sarah*, j'étudiai comparativement les propriétés de cet alliage et celles d'un grand nombre de doublages dont la durée à la mer m'était connue. La proportionnalité rigoureuse que je ne tardai pas à établir entre la composition de

---

(1) Tout porte à croire que, dans ce cas spécial, la composition du doublage n'était pas homogène.

ces bronzes et leur durée, me prouva que les prétendues anomalies auxquelles on avait souvent attribué l'altération des bronzes à doublage, devaient faire place à l'expression d'une loi. Les recherches que j'ai entreprises et dont la première partie fait l'objet de ce mémoire, paraîtront, je l'espère, dignes d'attention à l'Académie. Je me réserve de décrire, dans un second mémoire, les expériences synthétiques qui en corroborent les déductions.

Le premier échantillon de bronze à doublages que j'analysai, provenait du navire du port de Nantes, la *Sarah*. Appliqué en mars 1849, cet alliage était déjà tellement percé dans quelques-unes de ses parties, en mai 1850, qu'on fut obligé de le remplacer à Calcutta.

Le doublage de la *Sarah* était usé d'une manière à peu près égale : de chaque côté du navire (1) les parties de l'avant et de la flottaison avaient surtout souffert. Le métal était recouvert d'une crasse blanche-verdâtre, dans laquelle je constatai la présence de 22, 2 % d'acide stannique. La couleur de l'alliage se rapprochait plutôt de celle du cuivre rouge ordinaire que de celle du bronze statuaire. Certaines feuilles étaient intactes ; d'autres présentaient des enlevages qui avaient eu lieu sur des surfaces assez grandes terminées par des lignes courbes capricieusement contournées. Sur les feuilles où l'altération s'était manifestée de la manière la plus intense ; le métal était littéralement criblé

---

(1) Le poids du doublage, pris avec soin après son enlèvement de la carène, donne les chiffres suivants : bâbord, 1,562 kilog. ; tribord, 1,492 kilog.

comme par les coups répétés d'une gouge d'un très-minime diamètre. Sur toutes, il était facile de voir, au premier abord, que le grain était grossier, peu serré, le poli médiocre et la nature de l'alliage hétérogène.

Sachant que le navire du port de Nantes le *Paquebot-Ferdinand* avait fait 10 années de navigation avec le même doublage en bronze, je me procurai une feuille de cet alliage. On me remit également un fragment de bronze provenant du doublage de l'*Aline*, ayant subi pendant plusieurs années l'action de l'eau de mer sans s'altérer d'une manière apparente. Enfin, m'étant successivement transporté le long du bord de la *Sarah*, pendant que le navire était couché sur le flanc de tribord et sur celui de babord, je pus me procurer des plaques à un degré différent d'altération.

Je me demandai tout d'abord si la présence de quelque substance étrangère n'avait point été la cause déterminante de l'altération des bronzes employés au doublage de la *Sarah* et de beaucoup de navires placés dans le même cas. L'alliage défectueux, traité par l'acide azotique pur, donna lieu à un dépôt d'acide stannique qui, traité par l'acide chloro-azotique et introduit dans l'appareil de Marsh, fournit un abondant dépôt d'arsenic sur une capsule de porcelaine. Le même essai opéré sur des bronzes de qualité parfaite ayant donné un résultat analogue, je dirigeai mes investigations dans une autre voie et sans me dissimuler les inconvénients que pouvait entraîner la présence d'une trop forte proportion d'arsenic dans les métaux employés à la production du bronze : j'acquis néanmoins cette convic-

tion qu'un doublage en bronze arsenical pouvait avoir une fort longue durée à la mer.

Dans la dissolution azotique séparée de l'acide stannique par la filtration, je constatai la présence de traces insignifiantes d'oxide de fer. Quant au plomb, il me fut facile de le précipiter à l'état de sulfate qui, séparé avec toutes les précautions convenables et pesé, me donna des chiffres variant de 0,005 à 0,015 pour les différentes feuilles plus ou moins altérées du même doublage.

Dans tous les doublages en bronze que j'ai examinés, j'ai trouvé de l'arsenic en notable proportion. Du moment qu'il me fût démontré par l'expérience pratique que la présence de ce corps dans l'alliage ne constituait pas un défaut radical, j'abandonnai l'idée de procéder à son dosage.

Voici les analyses des échantillons classés par ordre d'altération, les plaques les plus profondément altérées du navire la *Sarah*, d'une part, et l'excellent bronze du *Paquebot-Ferdinand*, d'autre part, formant les deux extrémités de la série :

MATIÈRE EMPLOYÉE. — 1,000 PARTIES.

DÉSIGNATION DES PROVENANCES.	CUIVRE.	ÉTAIN.	PLOMB.	ARSENIC.	OBSERVATIONS.
1. Plaque complétement piquée de la *Sarah* (babord).	971	24	5	Traces.	
2. Plaque percée sur deux larges faces (la *Sarah* — tribord).	968	24	8	Traces.	
3. Plaque en bon état (même navire — babord). . . .	959	29	12	Traces.	
4. Plaque en bon état (même navire — tribord). . . .	960	31	9	Traces.	Aspect relativement satisfaisant.
5. Plaque en très-bon état (même navire—tribord)	952	35	13	Traces.	Le morceau analysé a été choisi sur le meilleur endroit de la plaque.
6. Plaque provenant d'un doublage ayant fait un médiocre usage.	959	34	7	Traces.	Échantillon remis par M. Delabrosse, armateur à Nantes.
7. Doublage du *Paquebot-Ferdinand*, ayant été dix années à la mer.	953	41	6	Traces.	Échantillon levé sur le navire en réparation.
8. Autre échantillon du même doublage (même aspect).	847	44	9	Traces.	
9. Échantillons du doublage de l'*Aline*, ayant fait une longue navigation. . . .	935	55	10	Traces.	Aspect analogue à celui du bronze ci-dessus.
10. Chevilles en bronze d'un bel aspect, destinées à la construction des navires.	»	66	»	»	
11. Alliage analogue remis par M. Voruz, fondeur à Nantes. — Bel aspect. .	»	56	»	»	

Il ressort clairement des résultats analytiques consignés dans ce tableau :

Que le métal positif est en très-faible dose dans les doublages défectueux ;

Qu'on peut établir jusqu'à un certain point une proportionnalité entre la dose des métaux les plus oxidables et l'altérabilité de l'alliage ;

Que les doublages ayant fait une longue durée renferment une quantité d'étain au moins égale à 4 % de l'alliage ;

Enfin, que le grain de l'alliage est grossier, que sa couleur est mauvaise, que les taches d'étain apparaissent ; en un mot, que le métal positif est mal réparti dans la masse, lorsqu'il y existe à une dose inférieure à 4 %.

La concordance entre la proportion trop minime d'étain et l'hétérogénéité du bronze une fois admise, il devient facile d'expliquer les altérations qui se manifestent si souvent à la mer, lorsque les doublages sont trop pauvres en métal positif.

On sait qu'un alliage de cuivre et d'étain soumis à la fusion subit une oxidation sous l'influence de laquelle l'étain se brûle préférablement au cuivre.

Un phénomène analogue se produit dans certaines réactions accomplies par la voie humide. Si un alliage de cuivre et d'étain est mis en contact de l'acide chlorhydrique, l'étain est dissous avant le cuivre, et la dissolution ne renferme que fort peu de ce dernier métal, alors que la totalité de l'étain est passée à l'état de protochlorure.

Sans entrer dans l'examen des causes sous l'influence desquelles les alliages de cuivre et d'étain peuvent être constitués d'une manière vicieuse, je constaterai ce que des expériences synthétiques nombreuses m'ont permis de reconnaître : c'est que plus la proportion d'étain diminue plus il est difficile de la répartir uniformément, plus on court de chances dès-lors pour ne point trouver, après le coulage et le laminage, une relation entre les deux métaux identique à celle qu'on supposait devoir obtenir.

L'homogénéité du bronze à doublage est cependant d'une extrême importance. Pour peu, en effet, qu'il y ait inégale répartition du métal oxidable, les couples voltaïques formés dans les différentes parties de la masse agissent avec une inégale intensité; de là, ces dissolutions effectuées sur des points d'élection spéciaux, et qui font souvent ressembler une feuille de doublage métallique à un véritable crible.

Les analyses consignées dans le tableau ci-dessus reproduit démontrent que la quantité de plomb contenue dans les différentes feuilles du même doublage peuvent sensiblement différer. Les variations remarquées entre les numéros 1 et 2 et entre les numéros 4 et 5, sont assez faibles cependant pour qu'on en attribue une part aux erreurs occasionnées par la solubilité de sulfate de plomb, malgré les précautions prises pour son dosage. Il est remarquable que la proportion du plomb diminue au fur et à mesure de l'altération dans les doublages de constitution hétérogène.

De nombreuses analyses effectuées sur des doublages en bronze, employés dans le port de Nantes, m'ont permis de constater que, dans neuf cas sur dix, les doublages, rapidement altérés à la mer, ne renferment que 24, 25, 26, 35 d'étain pour mille au plus de l'alliage. Je n'oserais affirmer que tout bronze bien laminé, homogène, et contenant au moins 40 pour mille d'étain, doive être infailliblement de longue durée; mais tous les bronzes de longue durée que j'ai analysés contenaient cette proportion de métal protecteur. Pour rester dans les bornes d'une sage réserve, je poserai donc simplement en principe qu'un armateur peut, au moyen de l'analyse, acquérir,

sinon une conviction entière, du moins une opinion aussi exacte que possible sur la qualité des doublages en bronze destinés à une longue navigation.

Je ne doute pas que l'emploi du bronze à doublage ne reprenne la faveur méritée que lui avait accordée, il y a quelques années, la marine marchande, si les industriels qui produisent cet alliage arrivent à le livrer dans des conditions plus convenables que les trois cinquièmes des échantillons aujourd'hui sur le marché. Dans le cas contraire, les armateurs abandonneront complétement cet excellent alliage pour reprendre le cuivre rouge, dont l'impureté fréquente d'ailleurs et l'épaisseur trop faible déterminent fréquemment aussi l'altération inattendue.

Dans un mémoire adressé au duc de Feltre, ministre de la guerre, et inséré dans les *Annales de Physique et de Chimie, année* 1817, M. le commandant d'artillerie Dusaussoy a établi l'inégale répartition de l'étain dans les alliages destinés à la fabrication des canons. M. Dusaussoy a démontré clairement l'effet des différences de densité et de fusibilité du cuivre et de l'étain sur les qualités du bronze obtenu. J'ai repris ces essais, en tenant compte d'un élément important de la question : je veux parler du rapport entre la proportion d'étain d'un bronze et la régularité de sa répartition dans l'alliage.

Les résultats des expériences auxquelles je me livre depuis quelque temps à cet égard, sont de nature à intéresser la marine et les ingénieurs chargés de la fonte des bouches à feu. Leur publication sera l'objet d'un second mémoire.

Nantes, 20 mars 1852.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. NUAUD,

PAR M. MARESCHAL.

Messieurs,

La mort vient encore de frapper dans nos rangs. M. Nuaud (Pierre-Mathurin-Jean), qui était, depuis trente-quatre ans, membre de cette Société, a succombé le 26 du mois dernier, à l'âge de 80 ans.

Il fut élu trésorier de la Société Académique, le 18 décembre 1818, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1850, avec ce zèle et cette exactitude qui étaient les attributs inséparables de tout ce qu'entreprenait notre collègue, maintenant décédé.

Né le 26 février 1775, sur la paroisse de la Trinité d'Angers (Maine-et-Loire), ainsi que nous l'a appris M. Gouraud (1), M. Nuaud vint terminer sa première éducation à Nantes. Ses études, en matière de finances, le portèrent, plus tard, à entrer à la Recette Générale, et il remplit

---

(1) Voir le journal l'*Alliance*, du 27 mars 1852, p. 3.

même par intérim, en 1827, à Bourbon-Vendée, la place de Receveur général.

M. Nuaud n'a rien publié, si ce n'est un article sur l'agriculture, dans le journal le *Breton;* mais il prenait part quelquefois, dans nos réunions mensuelles et particulières, aux délibérations de l'Académie, et il n'est aucun de ceux qui ont été à portée de l'entendre, qui ne puissent témoigner de la justesse de ses observations, de la distinction de ses manières et de son langage. Ses relations intimes étaient pleines de franchise, de bienveillance et d'urbanité.

Il avait cultivé les lettres et la musique, et il n'était point étranger aux sciences naturelles, particulièrement à la botanique : c'est même à ce dernier titre qu'il faisait partie de la Société d'Horticulture.

Il possédait le talent difficile de raconter agréablement; et, soit qu'il s'agit des personnes ou des choses, il le faisait toujours avec ce goût, cet à-propos, cette bienveillance qui procèdent de la bonté du cœur et des ornements de l'esprit.

La position de fortune qu'avait M. Nuaud, lui a procuré les moyens de satisfaire à tous les besoins et les jouissances simples qui entouraient sa vie. Elle n'a pu, toutefois, le mettre à l'abri des grands chagrins qui sont venus le troubler et l'assaillir : tel est le sort de la faible humanité. Quant à nous, Messieurs, quoique privés, pendant plusieurs années, de sa présence et de sa collaboration, je crois être l'interprète de vos sentiments, en exprimant dans cette note les bien sincères regrets que nous occasionne la perte de notre estimable collègue.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1852,

PAR M. E. SALLION,

SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Dans la séance du 16 janvier 1852, M. Bonamy, avant de quitter le fauteuil de la présidence, a fait ressortir la perte que nous venions de faire en la personne de notre collègue M. le docteur Vallin.

M. le docteur Vallin laissera parmi nous un vide bien regrettable.

M. Marcé, élu président pour cette année, lit un discours ayant pour but d'énumérer les travaux de la Section, depuis sa fondation jusqu'à ce jour. Il se montre heureux de rappeler l'activité scientifique de ses collègues, et fier

de leur fermeté, lorsqu'il a fallu élever la voix dans les questions si graves et si hautes de l'économie de la médecine, de sa dignité, de son organisation, de ses intérêts professionnels. Comprenant, aussi lui, la perte que nous venions d'éprouver en la personne de M. le docteur Vallin, il rend un juste hommage à la mémoire de notre digne et laborieux collègue.

Dans cette séance, M. Letenneur a lu un mémoire ayant pour titre : « *De l'avortement provoqué avant le moment où le fœtus est viable.* »

M. Letenneur, vous le savez, Messieurs, était, depuis plusieurs années, membre correspondant de notre Académie. En venant prendre place au milieu de nous, il s'est mis à l'œuvre, et notre Journal lui doit déjà des travaux consciencieux et importants.

Dans son mémoire sur l'avortement provoqué, il s'est inspiré des écrits qui ont paru, dans ces derniers temps, sur ce sujet épineux, où, comme il le dit avec raison, la morale et la religion sont étroitement liées à la pratique médicale.

Appuyé de l'autorité scientifique des *Baudelocque* et des *Capuron*, il a élevé la voix pour blâmer des doctrines que sa conscience ne pouvait admettre.

Disons ici, Messieurs, que, dans une question d'une si haute gravité, des médecins également consciencieux et habiles ont cru devoir repousser en partie les lois posées par M. Letenneur, les regardant comme trop absolues et propres à jeter le blâme sur des confrères que l'honneur et le désir de bien faire avaient mis et mettraient dans la triste nécessité d'employer des manœuvres cruelles, mais salutaires.

La discussion soulevée par M. Letenneur, et soutenue, de part et d'autre, avec un remarquable talent, est venue, d'ailleurs, donner une nouvelle preuve de ce dévouement à la science et au devoir qui anime le corps médical, et qui devra toujours être notre sauvegarde dans les actes de la pratique de l'art. Si donc nos opinions n'ont pas été les mêmes, si nous n'avons pas tous partagé les convictions de notre savant confrère, nous avons, du moins, montré que nous avions tous en vue aussi bien les lois de la morale que l'amour du progrès de la science.

Dans la séance du 13 février, M. le Président nous a donné communication de la démission de M. Bizeul, comme membre de notre Académie, et nous a lu ensuite une lettre de M. Marion, président du Bureau de Bienfaisance, qui faisait appel au zèle et au savoir de la Section de Médecine, pour la rédaction d'un formulaire approprié aux besoins des pauvres de notre cité. La demande a été prise en considération, et une Commission composée de MM. Gély, Saillant, Moriceau, Malherbe, Maguero, Hélie, Blanchette, Maisonneuve et Champenois, a été nommée à cet effet.

Le reste de la séance est consacré à la suite de la discussion provoquée par le travail de M. le docteur Letenneur. Cette nouvelle discussion vient encore nous prouver, qu'en étant d'avis contraire, on peut arriver à l'estime mutuelle, et que, du choc des opinions, il peut naître, sinon la lumière, du moins des aperçus nouveaux et des jalons propres à marquer la route qu'il faut suivre pour toucher la vérité.

Dans la séance du 12 mars, M. Gély continue sa lecture

sur les Plaies intestinales. Infatigable dans ses recherches, M. Gély déploie, comme toujours, sa haute érudition et le zèle pour l'étude qui l'anime. Son travail ne peut que jeter un jour tout nouveau sur l'intéressante question qu'il a abordée.

M. Rouxeau lit ensuite un travail sur l'emploi du tartre stibié *dans les pneumonies.*

M. Rouxeau, auquel notre Journal est redevable de plusieurs mémoires, continue avec persévérance l'étude des maladies que lui offre sa pratique, et il nous présente des chiffres qui semblent lui démontrer la supériorité du traitement par le tartre stibié dans les cas de pneumonie.

La lecture de ce travail soulève une discussion assez animée. Plusieurs des membres de la Section ne partagent pas aussi exclusivement la confiance dans le médicament que préconise notre collègue. Ce médicament est-il toujours applicable? La maladie désignée, la pneumonie, est-elle toujours la même, eu égard aux âges, aux sexes, aux tempéraments, aux idiosyncrasies, aux constitutions médicales? Est-elle toujours inflammatoire? Voilà les questions que l'on peut opposer aux prétentions trop absolues de notre collègue. Aussi, croyons-nous que son affirmation aurait besoin de la sanction d'une plus longue expérience. La statistique des médecins de Paris, sur laquelle s'appuie M. le docteur Rouxeau, n'a pas satisfait l'esprit de plusieurs de nos collègues. Les chiffres, surtout aux yeux des vitalistes, ne sont que des chiffres; ils ne parlent pas à l'intelligence, ils ne satisfont pas l'ecclectisme qui leur semble la base de toute indication pratique; ils conduisent trop fatalement à l'adoption de

méthodes et de moyens de traitement très-commodes, il est vrai, mais, suivant nous, peu rationnels. Aussi, dirons-nous toujours, avec le célèbre Dumoulin, que c'est au lit du malade qu'il faut prendre ses inspirations : *Consilium in arenâ sumere.*

Dans la séance du 16 avril 1852, lecture est faite du rapport de la Commission chargée de rédiger un formulaire pour le service médical du Bureau de Bienfaisance. Le formulaire, basé sur celui des hôpitaux de la ville, est déposé sur le bureau pendant un mois, afin que chaque membre de la Section puisse en prendre connaissance, et soit à même de proposer, à la séance suivante, les modifications qui pourraient être jugées utiles.

M. Aubinais fait lecture d'un travail sur la danse envisagée chez les anciens, au point de vue de l'étiologie de l'avortement et de quelques maladies de l'évolution organique du fœtus, surtout de l'hydrocéphalie congéniale. Ayant démontré les conséquences fâcheuses de cet exercice sur la marche de la grossesse et sur le développement du fœtus, il jette un coup-d'œil sur la danse de notre époque, et cite, à l'appui de ses idées, des faits observés par lui et dont il tire des conséquences pratiques.

M. Letenneur lit la première partie d'un travail ayant pour titre : *Étiologie de la fièvre typhoïde.*

L'auteur a pour but principal de démontrer l'analogie qui existe entre les fièvres éruptives et la fièvre typhoïde ; il insiste surtout sur la contagion.

Il y a quelques mois, Messieurs, j'étais nommé rapporteur d'une Commission chargée d'examiner un mémoire du docteur Piedvache, présenté à l'appui de la demande de membre correspondant de notre Académie. Ce mémoire

tendait à démontrer que la fièvre typhoïde est contagieuse. Notre confrère regardait cette fièvre comme étant aussi contagieuse que la plupart des fièvres éruptives. Une telle opinion devait avoir des contradicteurs, l'expérience d'un bon nombre d'observateurs ne paraissant pas devoir appuyer une opinion aussi absolue.

Comme rapporteur, j'avais dû m'entourer de lumières, pour apprendre si ce que M. Piedvache, et depuis M. Letenneur, avec bien plus de réserve, il est vrai, avançaient était démontré avec toute évidence, à savoir si la fièvre, dite typhoïde, était contagieuse au premier titre dans les campagnes.

La discussion s'est ouverte sur cet important sujet, et chacun de nous est venu y apporter son contingent de savoir et d'expérience. Il en est résulté que le voile qui obscurcit cette question s'est de plus en plus épaissi, puisque des médecins également instruits n'ont pas vu de la même manière; les uns n'admettant pas la contagion, d'autres ne voyant que l'*infection*, là où leurs adversaires admettaient la *contagion*. D'où viendrait donc cette divergence d'opinions? Est-ce que, d'un côté, serait la vérité; et, de l'autre, l'aveuglement? Nous ne saurions l'admettre. Aussi, dirons-nous aujourd'hui ce que nous disions il y a quelques mois; étudions encore, ne nous pressons pas à lancer dans le monde le grand mot de contagion.

On a fait, depuis quelques années, pardonnez-nous d'avoir une pensée qui sera, sans doute, taxée d'arriérée, un grand abus du mot typhoïde : il est des médecins qui voient partout la fièvre typhoïde. Si donc l'opinion que cette fièvre serait contagieuse venait à dominer, quelle ne serait pas

l'inquiétude des familles et des populations? quel trouble, quel désordre dans les relations sociales? Soyons discrets, soyons prudents dans nos expressions à ce sujet. M. Thibeaud, notre collègue, a invoqué l'opinion de M. Bretonneau, qui se montre, de plus en plus, convaincu que la fièvre typhoïde est le produit d'une cause spécifique. Il rapporte que quelqu'un lui disant que la contagion de la fièvre typhoïde et même de la variole était souvent difficile à admettre, car l'œil de l'observateur ne pouvait, dans la plupart des cas, saisir le mode de propagation de la maladie, M. Bretonneau lui aurait répondu : Regardez les plantes qui poussent sur les toits; pouvez-vous savoir d'où viennent les graines qui leur ont donné naissance, et par quels moyens ces graines ont été transportées jusque-là? — Cette réponse nous semble plus spécieuse que propre à éclairer la question. Oui, dans la nature, tout est mystère; mais le rapprochement de notre confrère de Tours n'est pas heureux : car, ce qu'il avance n'a rien de mystérieux, rien qui ne soit fort explicable.

De nos jours, où la science a prétendu tout démontrer, les appareils chimiques et physiques ont été mis en œuvre pour arriver à cette fin. Partout on a allégué des agents matériels pour l'explication des effets que constataient les sens; de là à l'admission d'un agent de contagion pour expliquer la production de certaines maladies, il n'y avait qu'un pas. Peut-être cependant les anciens approchaient mieux de la vérité, en avouant leur ignorance et en admettant le *quid divinum*.

Nous ne disons pas, toutefois, que l'étude, que la recherche des causes intimes des maladies soient inutiles. Nous

sommes, autant que tout autre, ami du progrès; mais nous confessons qu'il est des mystères que notre esprit ne pourra jamais dévoiler; qu'il est des causes qui nous seront toujours cachées.

Dans la séance du 14 mai, M. le Président donne lecture d'une lettre adressée à la Section, par MM. les docteurs Cayol et Sales-Girons, rédacteurs de la *Revue Médicale*. Cette lettre contient un éloge flatteur de la manière dont a été traitée et discutée, au sein de notre Société, la question de l'avortement provoqué.

« C'est ainsi, disent nos honorables correspondants, que » la lumière reviendra de la circonférence au centre. »

Vient ensuite la discussion sur le formulaire du Bureau de Bienfaisance, qui est adopté par tous les membres de la Section.

M. Letenneur fait la lecture de la seconde partie de son manuscrit sur l'*Étiologie de la fièvre typhoïde*.

Dans la séance du 11 juin, M. le Président lit une lettre du vice-président du Bureau de Bienfaisance, adressée à la Section, pour la remercier à l'occasion du formulaire; puis la discussion sur l'étiologie de la fièvre typhoïde est remise à l'ordre du jour.

Le temps consacré à approfondir cette grave question vient prouver encore à tous combien les opinions sont divergentes sur la contagion.

Enfin, dans cette même séance, M. de Rivas lit la première partie d'un mémoire sur les gourmes.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

GRANDES ÉPIDÉMIES QUI ONT RÉGNÉ A NANTES,

DEPUIS LE VI[e] SIÈCLE JUSQU'AU XIX[e],

PAR LE D[r] G. LE BORGNE.

ANALYSE DU II[e] MÉMOIRE. (1)

Le Typhus à Nantes en 93.

De ce dernier mémoire, nous citerons les faits et les passages suivants.

(Nous aurions voulu reproduire les deux intégralement. Malgré leur mérite, nous ne l'avons pu, faute d'espace.) (2)

---

(1) Faite par le Secrétaire général.

Le peu qui est sans guillemets est du Secrétaire; ce qui est entre guillemets simples est de M. Le Borgne; ce qui est entre guillemets continus fait document dans son Mémoire.

(2) Voir les deux Mémoires imprimés *in-extenso* par l'auteur. Brochure grand in-8° de 168 pages. Nantes, imprimerie Busseuil, librairie Guéraud; 1852.

« Les 10, 11 et 12 mars 1793, la *Vendée* s'insurge... *A la guerre civile* se joint bientôt la *terreur*. Nantes devient le théâtre des atrocités d'un proconsul et de ses sbires, et ce règne... à jamais abominable, durera quatre mois. Tout manquait dans la ville, l'air et le pain ; tout, jusqu'aux moyens d'enterrer les morts... Carrier tue des deux mains ; mais les prisons regorgent toujours jusqu'à ce que le *typhus* ne vienne s'ajouter, pour les vider, aux *noyades*, aux *fusillades* et à la *guillotine*. »

DESCRIPTION DE LA MALADIE.

Voici, sur la nature, les effets et les symptômes de cette épidémie, les témoignages de deux personnes qui en furent atteintes, le docteur Pariset et le pharmacien Hectot.

M. Le Borgne fit appel, dans le temps, à leurs souvenirs. — Ils lui répondirent chacun une lettre où nous lisons :

Lettre de Pariset. — « On m'avait beaucoup parlé de l'in-
» fection de l'*Entrepôt;* je crus que j'y rencontrerais une de
» ces odeurs qui révoltent. Pas du tout. En mettant le pied
» sur l'escalier de ce malheureux bâtiment, je ne sentis qu'une
» odeur fade et douce qui me portait à vomir. Je traversai
» lentement les salles. Elles avaient perdu, dans la nuit,
» *plus de cent* de leurs tristes habitants ; spectres pâles, dé-
» charnés, couchés abattus sur le plancher, ou s'y traî-
» nant en chancelant comme dans l'ivresse ou la peste.

» Je ne pense pas que j'aie touché un seul d'entre eux.

» Je ne sais pas quelles mesures prescrivit Darbefeuille ;

» mais ce que je sais, c'est que deux jours après cette
» fatale visite : brisement général, douleur à la tête, au
» col, au dos, aux lombes; envies de vomir, frissons,
» fièvre. Je me mis au lit, je n'en sortis qu'au bout de
» 60 jours. Sur ces 60, 40 entre la vie et la mort.

» J'éprouvai les choses les plus bizarres. J'entendis
» plusieurs jours de suite une musique ravissante, je
» composai une pièce de vers. J'avalai je ne sais combien
» de princes, de princes qui, portés dans de petits cabrio-
» lets, fendaient l'air, s'arrêtaient au pied du lit, abat-
» taient le devant de la voiture, et s'élançaient, chamarrés
» de cordons, jusqu'à ma bouche, qui s'ouvrait pour les
» recevoir et les engloutir... Je sentais directement dans
» mes jambes une volonté contraire à ma volonté rai-
» sonnée.

» J'usais ma tête pendant ma maladie, et je sentais
» qu'une fois guéri, il m'en faudrait une seconde. Mais
» comment ajuster les os, les vaisseaux, les nerfs, les
» muscles, etc., etc.? Cela m'embarrassait furieuse-
» ment.

» *Ma maladie se jugea par une abondante exspuition*,
» qui me fit largement *écumer* pendant une dizaine de
» jours.

» Vers ce temps, je me sentais double, composé d'une
» moitié droite et d'une moitié gauche, inégales, dépa-
» reillées. Je me sentais guéri d'un côté, je me sentais
» encore malade de l'autre. Je dédoublais mon lit comme
» ma personne. Je me disais la nuit : Faut-il que je
» dorme si bien dans ce lit-ci? et si mal dans celui-là?
» N'est-ce pas là l'homme double des médecins?

» Du reste, ma maladie achevée, la convalescence fut » rapide. Je fus sur pied en quelques jours. C'était au » printemps; jamais saison ne m'avait paru si belle.

» Darbefeuillé fut malade comme moi. Dès le début, il » fut plongé dans une sorte de *stupeur méditative* qui dura » deux semaines.

» J'ai vu périr du *typhus* les jeunes gens de la plus » belle espérance : un entre autres, qui se jetait les che- » veux épars sous les lits, marchait à quatre pattes, et » hurlait comme une bête féroce... Quelle voix rauque! » quels cris! quels regards! Je n'ai jamais rien vu de » plus affreux, si ce n'est un prêtre grec, tout jeune, » qui, en 1829, prit de nous la *peste* à Tripoli, et mou- » rut en quelques jours dans les convulsions d'une sorte de » rage.

» Les fumigations de chlore, qu'on *essayait* alors, n'eu- » rent *aucun effet sensible*. Je les répétai plusieurs fois » dans la prison du *Bouffay*. Après la sixième, l'odeur de » la prison n'était pas détruite....

» Le déplacement et le grand air, voilà les vrais re- » mèdes... »

Lettre d'Hectot. — « Il me vint un ordre pour aller faire » des fumigations guytonniennes dans diverses maisons de » détenus. Je ne citerai que l'*Entrepôt*... Je le trouvai dans » un tel état d'infection et de désordre qu'il est difficile » de le peindre.

» Il y avait de la paille en quantité assez minime et » *coupée menue*. C'était pourtant sur cette paille qu'é- » taient couchés les détenus... Les portes et les fenêtres

» étaient fermées; des baquets en bois étaient placés çà » et là et contenaient de l'urine et des matières fécales; » d'autres étaient à 1/4 ou 1/2 pleins d'eau, c'était celle » que ces détenus buvaient; quelques morts, placés de » distance en distance, une femme, entre autres, était » accouchée sans être délivrée, puisque son enfant y était » encore adhérent... L'enfant et la mère étaient d'une » couleur violet-noirâtre. Les autres morts étaient déjà en » putréfaction. L'odeur qui s'exhalait était, en général, » de matière fécale et de putréfaction.

» Je plaçai mes fourneaux allumés avec du charbon sur » lequel je mis des terrassons contenant du muriate de » soude (sel de cuisine) et de l'oxide de manganèse, dans » lesquels je versai, en m'éloignant, de l'acide sulfuri- » que. (1)

» Je m'en retournai à l'*Hôtel-Dieu*; mais, dès ce soir, » plusieurs infirmiers que j'avais amenés avec moi tom- » bèrent malades, et plus tard deux en moururent... » Mes aides en pharmacie furent malades; les docteurs » Blin et Laënnec le furent aussi. Bacqua eut la maladie » et s'en guérit, ainsi que M. Deshays, attaché à la chi- » rurgie.

» Enfin, je fus pris à mon tour. Un mal de tête me » tracassa d'abord. Je pensai que le sang en était la cause; » je fus saigné, il ne diminua pas. La saignée fut faite

(1) Le muriate ou chlorure de soude est décomposé par l'acide sulfurique qui s'empare de la soude et laisse se dégager le chlore sous forme de fumigation.

» à midi et répétée le soir ; le mal de tête continua toute » la nuit. Je ne dormis pas... Je refusai le lendemain une » troisième saignée. J'avais encore ma présence d'esprit. » Mon mal de tête était d'ailleurs insupportable. Ce jour-là, » je préparai tout ce que je croyais avoir besoin pour passer » la nuit, pensant qu'en raison du repos que je croyais » prendre, j'aurais été mieux le jour suivant, d'autant » que je n'avais rien mangé depuis deux jours... Je n'avais » donc rien autre chose que mon indigne mal de tête, » dont je croyais être débarrassé dans la nuit. Mais point » du tout ! je me suis réveillé 22 jours après !

» Il me semblait que c'était la veille que je m'étais » endormi... Je voulus me lever ; mais je tombai par terre. » Aussitôt il arriva du monde pour me remettre au lit.. » Ma peau était devenue sèche et jaune ; j'avais la vue » affaiblie ; j'étais devenu sourd ; tout mon corps était » épilé ; l'intérieur de ma bouche était devenu noir-brun » et se dépouillait par lambeaux.

» Les réflexions se présentèrent à mon esprit. Je fis » questions sur questions. Je trouvais très-extraordinaire » tout ce que l'on me rapportait. Je demandai une infinité » d'individus... Ils étaient morts, pour la plupart, ou dans » un état de maladie qui ne valait pas mieux ! »

ÉTIOLOGIE DE L'ÉPIDÉMIE.

Selon M. Le Borgne et selon aussi l'opinion la plus acceptable, le typhus nantais de 93 n'eut point pour cause une action *contagieuse*, comme celle déterminée par un *virus*; mais bien l'action *infectieuse* et délétère d'un mauvais milieu.

Cette épidémie fut due, en d'autres termes, à la prostration simultanée et prolongée des forces physiques et morales: des forces physiques, par suite d'encombrement, de privations alimentaires, et d'immondices; des forces morales, par suite de désespoir, de chagrins, d'épouvante.

« C'est pour le typhus surtout, dit M. Le Borgne avec raison, que les cordons sanitaires, qui ont été si souvent mis en usage pour circonscrire le mal dans une ville, ont une désastreuse influence sur la propagation et l'intensité de l'épidémie, en entassant sur un seul point des individus qui devraient être placés dans des conditions entièrement opposées. De l'*air* et de l'*espace*, voilà ce qu'il faut à ceux qui sont atteints du typhus, afin qu'ils ne deviennent point des foyers d'*infection* pour tous les autres malades placés dans la même salle. »

De l'air et de l'espace, par leur abondance, eussent été le remède préventif; par leur défaut, ils furent alors, comme toujours, la cause occasionnelle et principale.

Encombrement. — Cette première cause physique de la maladie fut portée successivement à l'excès que voici :

« Au premier moment de l'insurrection, en mars 93, les maisons d'arrêt renferment déjà un assez grand nombre de détenus. Les citoyens Godebert et Bisson sont chargés de soigner les prisonniers de l'ancienne communauté des Saintes-Claires; Laënnec et Darbefeuille, les détenus du Bouffay et du Château.

» Le 27 de ce même mois, la garde nationale combat les rebelles qui occupent les routes de Paris, de Rennes,

de Vannes, et les patriotes font un grand nombre de prisonniers que l'on jette dans les cachots.

» L'encombrement de ces malheureux, le peu de nourriture, leurs déjections, la malpropreté, l'air impur qu'ils respirent, toutes ces causes agissent sur quelques-uns d'entre eux qui tombent malades. Darbefeuille, effrayé des suites que peut amener cet état de choses, présente la situation des prisons...

» Dont la plupart sont tellement encombrées, et l'air » que respirent les détenus si impur, qu'il est à craindre » que le typhus ne vienne à se déclarer. » — (*Rapport de Darbefeuille devant le Conseil de la Commune, séance du 7 avril* 93.)

« Au Château, par exemple, l'on place 30 de ces malheureux dans une chambre qui, à peine, peut en contenir 10. La faim les exténue, la vermine les dévore, et un air méphitique les empoisonne.

» Le 29 juin, Nantes est attaquée.

» Les prisonniers faits sur l'ennemi se multiplient, les blessés remplissent les hôpitaux. L'Hôtel-Dieu, dans le cours de la semaine, reçoit 350 blessés.

» La maison de la Visitation devient un hôpital militaire de 5 à 600 lits.

» En attendant leur déportation, on avait jeté un grand nombre d'ecclésiastiques à bord du navire *la Thérèse*, véritable ponton, tombeau flottant, où, dans un espace de 10 toises de long sur 20 pieds de large, étaient renfermés jusqu'à 200 prêtres.... *De l'air! de l'air! donnez-nous de l'air!* était leur cri général.

» Leur situation fait frissonner. Plus de 20 malades ou

» moribonds poussent des cris affreux pendant la nuit. » Ils sont couverts de plaies gangréneuses. » — (*Rapport au Conseil de la Commune de Gaudin, comme commissaire, de Duluy et Chizeau, comme médecins.*)

« En juillet 93, le Conseil, faisant droit à ce rapport, arrêta que les prêtres vieux et infirmes seraient transférés aux Petits-Capucins....

» En septembre, affluence continue : de nouveaux prisonniers dans les maisons d'arrêt, de nouveaux blessés dans les hôpitaux, de nouveaux *réfugiés* dans la ville.

» On avait poussé dans les *Saintes-Claires* des détenus » jusqu'à ce qu'il n'eût plus été possible d'en faire entrer, » et ils y étaient tellement pressés, qu'il avait fallu en » faire sortir plusieurs pour pouvoir fermer la porte. » — (*Rapport de Laënnec et de Larue.*)

« On mit notamment 80 Vendéens dans une pièce des Saintes-Claires, qui n'avait que 12 pieds de largeur sur 24 de longueur.

» Des petites villes et des campagnes, un grand nombre de réfugiés avec leurs femmes et leurs enfants arrivaient continuellement à Nantes pour y trouver asile et protection. L'émigration de ces malheureux, jointe au grand nombre de détenus et de militaires, met Nantes dans une telle pénurie, qu'on est obligé de supprimer le pain qu'on donne aux prisonniers et de le remplacer par du riz.

» En novembre 93, les arrestations que l'on a opérées dans la ville et dans les campagnes, les prisonniers qui ont été faits par les troupes, dans leurs nombreux combats, ont rempli toutes les maisons d'arrêt, tous les hôpitaux, l'*Entrepôt*, le Château, plusieurs couvents et églises, etc.

» Malgré cet encombrement de tous les établissements publics, Rossignol, général en chef de l'armée de Brest et de l'Ouest, dirige de Rennes sur Nantes 1,800 malades, parmi lesquels 1,200 fiévreux et blessés.

» Enfin, l'année suivante, an II, juin 1794, les femmes enceintes, nourrices, mères de famille étaient encore au *Bon-Pasteur* au nombre de 800, entassées les unes sur les autres, dans une maison qui pouvait à peine contenir 200 personnes. »

La population de la ville, qui se surchargeait ainsi d'un côté, aurait pu se décharger de l'autre. La peur ou la prudence auraient fait partir force familles sans un *arrêté municipal*, à la date du 15 août 93, arrêté qui fit obstacle à ces départs et fut porté à la sollicitation des deux sociétés populaires.

Les motifs en sont curieux :

« Considérant que le prétexte d'aller aux eaux est
» illusoire et n'est employé que pour obtenir la permission
» de se retirer de la ville ;

» Considérant que la sortie de toutes ces personnes,
» hommes et femmes, *occasionne des pertes que supportent*
» les *marchands* et les *ouvriers ;*

» L'autorité arrête :

» Qu'il ne sera *plus délivré de passeport*, sous quelque
» prétexte que ce soit. »

Pénurie alimentaire. — Cette deuxième cause de l'épidémie, nous l'avons déjà mentionnée.

« Depuis que la guerre désolait le pays, la ville de Nantes souffrait plus que toute autre, par les inquié-

tudes que ne cessait de lui donner la Vendée, en la menaçant d'invasion incessante, en la privant des subsistances qu'elle avait coutume d'en tirer, et en frappant par conséquent de disettes la nombreuse et malheureuse population nantaise que les armées considérables n'avaient cessé d'accroître. Arrivages de la haute Loire, du pays de Retz et de la partie d'outre Loire ; envois de l'Amérique septentrionale, tout cela était ou suspendu ou épuisé. »

« Une demi-livre de mauvais pain et une chopine d'eau, voilà quelle était la subsistance des détenus. »

« La difficulté d'avoir du pain chez les boulangers » laisse les détenus dans un besoin extrême : il faut sur » le champ leur fournir du pain, si l'on ne veut pas les » voir périr d'inanition. » — (*Le citoyen Orhont*, *rapport au Conseil de la Commune*, 16 *octobre* 93.)

« Les prisonniers étaient dans la cruelle nécessité ou de mourir de faim ou de manger un aliment malsain, que la cupidité de certains fournisseurs les obligeait à prendre.

» Un pauvre menuisier, le citoyen Perouty, porta leurs plaintes devant le Conseil de la Commune. Il demanda et obtint la création d'une commission dont feraient partie deux prisonniers, afin de surveiller la cuisson du pain et de vérifier la qualité du riz. » — (*Séance du* 26 *octobre*.)

« Huit cents femmes et autant d'enfants avaient été » déposés dans les maisons de l'*Éperonnière* et de la » *Marilière* ; cependant, il n'y avait, dans ces prisons, ni » paille, ni lits, ni vases d'aucune espèce : les détenus » manquaient de tout.... Le médecin Raulin (1) et

(1) « Je forme une commission de salubrité et j'ai chargé le

» moi, nous avons vu périr cinq enfants en moins de » quatre minutes. Nous nous informons des femmes du » voisinage, si elles ne pourraient pas secourir ces malheu- » reuses créatures qui mouraient de faim. Elles répondent : » — Comment voulez-vous que nous fassions? Grandmaison » fait incarcérer tous ceux qui portent des aliments à ces » femmes et à ces enfants. » — (*Récit du médecin Thomas.*)

Tout manquait, non-seulement dans les prisons, mais même à l'Hôtel-Dieu : « Le pain, le vin, la viande, les » légumes, les médicaments, le savon, l'huile, tous les » objets enfin nécessaires à la vie, à la propreté, à la » guérison des maladies; les convalescents réduits, par » ordre formel, au 1/4 de ration pour toute nourriture, » traînant leur misérable existence à travers le tourment » de la faim, la lassitude du mal-être, le découragement » du désespoir, demeuraient constamment susceptibles de » contracter toutes les maladies. » — (*Rapport de Laënnec.*)

Immondices. — 3[e] *cause physique de l'épidémie.* — Ces immondices étaient immenses à l'intérieur des prisons de détention, immenses dans toute la ville.

Une députation de la société Vincent-la-Montagne faisait observer au Conseil municipal :

« Qu'il était urgent de purifier les prisons et de faire » enlever les immondices qui remplissaient les rues et les » places de la ville et qui rendaient l'air insalubre, infect

---

citoyen Raulin, médecin en chef de l'armée, de la diriger. » (Carrier au Conseil de la Commune.)

» et méphitique, ce qui pouvait occasionner de grands » maux. » — (26 *octobre, séance du soir*.)

Les ouvriers qu'emploie le *répurgateur* (le citoyen Lépinay) refusent leurs services, faute de paye suffisante. Réquisition forcée et par voie de commissaires de police, avec amende de 8 livres aux récalcitrants.

« Persistance du mauvais vouloir. »

« L'autorité, craignant les suites de l'état de choses, veut détruire toutes les influences délétères qui agissent sur Nantes. Mais l'état de siége, la longueur de la guerre civile, ont tellement épuisé les ressources de la ville, qu'elle ne peut plus trouver *les moyens de faire* transporter les fumiers, les immondices, les animaux morts qui infectent tous les quartiers. Et, pour les enlever, la municipalité se voit obligée de mettre en réquisition les chevaux de fiacre. » — (*Séance du* 20 *septembre* 93.)

« Malgré les ordres de la municipalité et la surveillance du Comité de salubrité, les rues et les places restent encombrées d'ordures.

» Les *enterre-morts* ne se donnaient pas la peine de faire des trous assez profonds. Le plus ordinairement, la moitié des cadavres n'étaient point recouverts de terre. Le Comité révolutionnaire entretenait pourtant *trois cents fossoyeurs*. »

« Mais c'est en vain que la municipalité faisait mettre en activité une plus grande quantité de tombereaux pour le transport des cadavres; c'est en vain qu'elle faisait connaître, par des affiches, que l'observation des mesures qu'elle prescrivait devait faire cesser l'épidémie... Malgré

tous ses efforts, l'inertie la plus désespérante existait pour tout ce qui avait rapport à la santé publique. »

Le Comité révolutionnaire avait constitué, dans la société Vincent-la-Montagne, *une commission de surveillance pour tout ce qui tenait à la santé publique*. Cette commission s'entendait mal avec le *Conseil de salubrité publique* que présidait Darbefeuille, et ce défaut d'entente paralysait tout.

Carrier, d'ailleurs, avait des principes à lui en fait d'hygiène.

Sabre à la main, il s'écriait à la société populaire :

« La *peste* se fait sentir dans les prisons. Il est à craindre » que bientôt elle ne se répande dans toute la ville. Les » ordres du Comité de salut public et de la Convention » sont d'exterminer tous les brigands... Vous exposerai- » je à périr pour les ménager ? Non... (1) »

(1) « La défaite des brigands est si complète que nos postes les » tuent, prennent et amènent à Nantes par centaines ; la guillo- » tine ne peut plus suffire : j'ai pris le parti de les faire fusiller ; » ils se rendent ici et à Angers par centaines. J'assure à ceux-ci » le même sort qu'aux autres. J'invite mon collègue Francastel à » ne pas s'écarter de cette salutaire et expéditive méthode ; c'est » par principe d'humanité que je purge la terre de la liberté de » ces monstres. » (*Extrait d'une lettre de Carrier, écrite à la Convention nationale, le 30 frimaire* (20 *décembre* 1793), *et lue en séance du* 6 *nivôse* (26 *décembre* 1793), Moniteur, *an II*, *n°* 98.)

Carrier arriva le 8 octobre 1793 (17 vendémiaire an II) à Nantes, d'où il repartit aussitôt pour suivre l'armée de la Vendée.

Cependant, le nombre des morts laissés sans sépulture, sur les lieux d'exécution, est tel, que le 18 janvier 1794, le substitut de l'agent national s'exprime ainsi devant le *Conseil municipal :*

« Tous les brigands ont mordu la poussière, et ceux » qui ont échappé au fer de nos soldats républicains ont » été faits prisonniers dans nos murs, où ils reçoivent le » châtiment dû à leurs forfaits. Le nombre de ces infâmes » est malheureusement trop grand; il est intéressant qu'ils » soient enterrés avec la plus grande précaution, afin » qu'après leur mort ils ne nous fassent pas plus de mal » que pendant leur vie..... Il est bien urgent d'inviter » tous les citoyens à travailler à faire des fosses profondes » et à combler celles qui ne le sont pas assez. Que ceux » qui s'y refuseraient soient *réputés suspects* et traités » comme *tels*. »

En conséquence, le Conseil :

« Considérant combien il était urgent de continuer les » travaux commencés pour l'inhumation des cadavres et » l'enfouissement des chevaux, afin de prévenir la *peste*, » dernier fléau qu'entraîne la guerre civile ;

» Considérant que le 34e régiment, qui s'était porté à » ces opérations, était obligé de quitter Nantes ;

Il rentra à Nantes le 22 octobre (1er brumaire an II). Rappelé par Robespierre, sur la dénonciation de Julien, dès le 10 février 1794 (22 pluviôse an II), il en repartit effectivement le 16. Sa mission à Nantes n'a donc duré, en réalité, que du 22 octobre au 16 février, c'est-à-dire 3 mois et 19 jours.

Qu'eût fait ce misérable, s'il eût séjourné plus longtemps?

(*Note du Secrétaire général.*)

» Arrête, que tous les citoyens valides auraient été » invités, *par bataillon*, à continuer les travaux com» mencés. »

Il était temps d'agir.

« Il est connu qu'une quantité de chiens de toute espèce » errent dans l'étendue des districts du ressort, se nour» rissent de la chair des cadavres qui sont malheureuse» ment épars çà et là... Par les efforts que cet animal » vorace fait pour parvenir à la possession de sa proie, » il donne aux miasmes pestilentiels tous les moyens de » se répandre dans l'air et de l'infecter. Il est à craindre » que les chiens accoutumés à se nourrir ainsi se jettent sur » les enfants, et même qu'ils ne deviennent hydrophobes, » ce qui ajouterait fléau sur fléau. » — (*Un membre du Conseil du département parlant à ses collègues.*)

Le même fait fut signalé au Conseil de la Commune par une députation de *Vincent-la-Montagne*. Elle expose : « Qu'il se trouvait dans la ville une grande quantité de » chiens qui se portaient dans les endroits où l'on avait » inhumé des corps morts, et qu'ils les déterraient pour s'en » repaître ; que cela occasionnait des odeurs infectes et » nuisibles à la salubrité de l'air, et pouvait amener les » plus grands maux dans la cité. »

En conséquence, un arrêté que j'ai sous les yeux, dit M. Le Borgne, fut rendu pour empêcher les chiens de se désaltérer dans les eaux rougies des cloaques, et de se repaître des cadavres que les bourreaux n'ont plus le temps d'enfouir.

D'ailleurs, il ne suffit pas d'enfouir les cadavres, leur putréfaction se manifeste à travers le sol.

« Plusieurs cimetières sont remplis au point d'infecter les passants et les voisins... »

Cet état des cimetières est signalé par les deux Comités de salubrité. C'est alors que le Conseil général de la Commune, comprenant le danger de ces foyers d'infection, arrête :

« 1° Que les membres du Comité des travaux publics et » les Commissions de santé s'occuperont, sans délai, à » chercher des locaux pour y établir des cimetières ;

» 2° Que celui du *Grand-Brigandin* sera fermé de » suite, avec défense d'y enterrer davantage, jusqu'à ce » qu'il en soit autrement ordonné. » — (25 *janvier* 1794, *séance du soir*.)

« Carrier avait beau tuer des deux mains, les cachots regorgaient toujours... Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont encore entassés, particulièrement à l'*Entrepôt*.

» C'est dans cet infâme charnier que l'on déporte chaque jour, des autres prisons, les malheureux sans nombre qui sont destinés à passer par les mains de la Commission militaire ou par les galiotes de Lambertye. »

Cette Commission militaire « avait jugé 4,000 personnes dans l'espace de 20 jours. »

Quant aux galiotes, elles fonctionnèrent de telle sorte, qu'à l'infection du sol s'ajouta l'infection du fleuve, et « une ordonnance de police, affichée dans la ville, fait défense de boire de l'eau de la Loire que les cadavres avaient infectée !!! »

Population concentrée, alimentation insuffisante, éma-

nations délétères. A ces trois causes physiques, il faut mêler, dans l'étiologie du typhus, l'influence des causes de prostration morale; et, à cet égard, contentons-nous du témoignage d'Hectot, car la chose est de soi évidente :

« A cette époque, les arrestations, les emprisonnements, » et plus encore les exécutions, ont dû être en partie la » cause première de l'invasion de la maladie; car la crainte » de la mort, que chacun avait sous les yeux, la grande » mortalité qui avait lieu tant à la guillotine que par les » privations de vivres, les noyades, les fusillades, les » mauvais traitements, agissaient sur le moral des malades » et des détenus... Ce qui m'a prouvé plusieurs fois que » ces motifs tourmentaient les malades, c'est que, dans » les accès de fièvre auxquels ils finissaient par être en » proie, leur délire était la frayeur : ils voyaient la guil- » lotine; on les noyait; on les fusillait. » — (*Lettre d'Hectot à l'auteur du mémoire.*)

EFFETS MEURTRIERS DE L'ÉPIDÉMIE.

La maladie était si intense à l'Entrepôt, que « de 22 sentinelles qui y montèrent la garde, 21 périrent en très peu de jours, et que les membres du Conseil de salubrité qui eurent le triste courage d'y aller, en furent presque tous les victimes... Ils y trouvèrent par centaines des malheureux étouffés ou morts de faim; des femmes qui avaient succombé dans les douleurs de l'enfantement, et que les rats avaient dévorées; des squelettes d'enfants encore cramponnés au sein des squelettes qui avaient été leurs mères. »

« Je trouvai, dans cette affreuse boucherie, une grande

» quantité de cadavres épars çà et là ; je vis des enfants
» palpitants ou noyés dans des bailles pleines d'excréments
» humains... Je traverse des salles immenses, m'efforçant de parler un langage d'humanité, qui semblait
» nouveau aux malheureuses femmes dont j'étais chargé de
» constater l'état. Mon aspect les fait frémir ; elles ne
» voyaient d'autres hommes que leurs bourreaux. Je les
» rassure. Je constate la grossesse de trente... Quelques
» jours après, je vins revoir ces femmes, que leur état
» rendait sacrées et chères à l'humanité. — Ces malheureuses avaient été précipitées dans les flots! » — (*Récit du médecin Thomas.*)

« On évalue à 10,000 le nombre de ceux qui moururent du typhus dans les prisons, dans les hôpitaux et dans la ville. »

La première prison attaquée du typhus fut le Bouffay.

« La peur de la contagion s'est emparée du Comité révolutionnaire ; il demande :

« Un local plus convenable pour juger les détenus publiquement, celui du *Bouffay* étant infecté par les maladies qui y règnent. » — (*Lettre au Conseil de la Commune*, 26 *octobre* 1793.)

La dernière prison attaquée fut l'Éperonnière.

« A l'Éperonnière, il succomba aussi beaucoup de monde. Ce fut là que le typhus exerça ses derniers ravages. » (Juillet 1794.)

Des prisons, il gagna les hospices ; des hospices et des prisons, il s'étendit aux rues voisines, et, par suite, à tous les districts de la ville.

TRAITEMENT MÉDICAL.

Quel fut ce traitement?

L'auteur du mémoire a laissé en blanc cette question.

Pariset déclare que les fumigations de chlore furent sans effet sensible, comme moyen préventif; et comme moyen curatif, du moins sur lui, on a remarqué celui qu'il signale.

« Ma maladie se jugea par une abondante exspuition,
» qui me fit largement écumer pendant une dizaine de
» jours. »

Du reste, le typhus se fit remède à lui-même, en détruisant, de concert avec la terreur, l'encombrement de population, qui était sa principale cause.

10 mille victimes au compte du typhus.

15 mille au compte de la terreur, (1)

et cela dans l'espace de quelques mois, sur une ville dont la population était recensée :

En 1766, à 90,000 âmes. — (*Escadieu et Laurent, Histoire de Nantes, II.* 6.)

En 1789, à 77,671 âmes. — (*M. Renoul, Annales Acad., T. III.* 3[e] *série,* 1852.)

Les ennemis des réformes sociales ont abusé de ces horreurs.

Que les amis s'en souviennent. C'est à eux surtout de ne pas craindre d'en exagérer le tableau.

(Le Secrétaire général.)

---

(1) Lavallée. *Histoire de France, IV.* 170.

LE CORPS MÉDICAL DE NANTES PENDANT LE TYPHUS.

Au milieu de ces souffrances de l'humanité, la conduite des médecins nantais fut des plus courageuses.

Parmi eux, M. Le Borgne cite, comme victimes de l'épidémie :

« *Delatouche,* jeune médecin, qui avait voulu partager le poids du service de ses confrères et qui meurt en se précipitant de sa fenêtre au fort du délire...............

..... *Larue,* qui contracte le typhus aux Saintes-Claires, et qui fut moissonné avec trois ou quatre autres médecins dans la ville ou les hôpitaux temporaires...... »

Il cite comme atteints de l'épidémie :

Pariset et Émile Nouël, élèves à l'Hôtel-Dieu. (Hospice de l'Humanité.)

Hectot, pharmacien.

Herbron, chirurgien du Bouffay.

Darbefeuille et Laënnec, chirurgiens du Bouffay et du Château.

Godebert, chirurgien de l'ancienne École chrétienne. (Hôpital révolutionnaire.)

Deshays, au Sanitat. (Hospice de la Réunion.)

Les docteurs Blin et Bacqua, etc.

Il cite comme l'ayant combattu, sans en être atteints : Bodin, Raulin, Volleteau, et surtout l'intrépide Thomas.

POUVAIT-ON EMPÊCHER LE DÉVELOPPEMENT DU TYPHUS?

L'auteur du mémoire se pose cette question.

« Du typhus, dit-il, cette affection terrible avec son cortége de putridité, avec sa désagrégation du sang, sa fétidité des excrétions, sa teinte noire et son ramollisse-

ÉTUDES

SUR

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

A L'ÉPOQUE DE RICHELIEU ET DE MAZARIN.

BOIS-ROBERT.

1592-1662.

Ridendo....

Deux hommes en France ont été fort occupés sous le règne de Louis XIII : Richelieu et Bois-Robert. Richelieu patronna Bois-Robert, Bois-Robert amusa Richelieu.

Ce n'était pas le savoir de Bois-Robert, quoi qu'il en eût, qui plaisait au cardinal ; ce n'était pas l'agrément d'avoir à son service un homme illustre ou bien famé,

Bois-Robert ne l'était guère ; c'était cette verve inépuisable de saillies dont son esprit hardi lançait sans cesse les traits piquants ; cette audace d'épigrammes dont il aimait à narguer la toute-puissance, pour peu qu'elle y donnât prise ; cet art de se rendre nécessaire, sinon aux manœuvres secrètes du cardinal dans la politique extérieure ou intérieure, comme le P. Joseph ou Laubardemont, mais aux rares distractions de sa vie intime.

Tous les gens gais ont le don précieux
De mettre en train tous les gens sérieux,

a dit Voltaire ; je le crois. Après l'ennui qui se gagne, si l'on bâille, je ne sais pas de contagion plus irrésistible que la gaîté qui se communique, si l'on rit. Bois-Robert arrivait à tout par des bouffonneries, et, comme l'hirondelle qui vit en volant, Bois-Robert faisait sa cour, disait la messe ou déclamait la comédie, jouait et perdait sa fortune, rendait ou obtenait des services, employait son influence ou l'entretenait, toujours en riant. Que n'ai-je, pour le faire connaître, la légèreté de son esprit et son entrain !

François le Metel de Bois-Robert ou de Bois-Robert Metel

Car il n'importe guère
Que Metel soit devant ou Metel soit derrière,

naquit à Caen, en 1592, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Froiderue (1). Sa mère, qui était noble, avait dérogé en épousant son père, huguenot converti et roturier, qui était procureur, mais qu'il nomme avocat. Celui-ci, qui voulait se

(1) Huet, Orig. de Caën, et Hist. du Théâtre français des frères Parfaict.

ménager un successeur dans sa famille, éleva son fils dans sa profession, et Bois-Robert plaida au barreau de Rouen. Bientôt, les clients lui manquèrent-ils ou manqua-t-il aux clients ? L'histoire n'en dit mot ; le fait est qu'il signait, en 1516, un sonnet en l'honneur de frère Martin Lenoir, Augustin, à l'occasion de son *Uranoplée ou Navigation du lit de mort au port de vie*, publiée à Rouen, et qu'il avait déjà quitté et son état et son pays.

De Caen à Rouen, de Rouen à Paris, c'est aujourd'hui l'affaire d'un *adieu*, *je pars*, *à bientôt*. Dans ce temps-là, c'était autre chose. On ne quittait point son pays sans motif, et, en se rendant à Paris, Bois-Robert, qui était encore jeune et inconnu, n'allait pas pour jouir de sa gloire. Cherchons bien ; peut-être trouverons-nous dans la jeunesse de Bois-Robert quelqu'une de ces pécadilles que le coupable est le seul à se pardonner. — Nous y voilà.

Un jour qu'il plaidait à Rouen, une femme, — si vous saviez comme Tallemant la traite ! — se présente au barreau, l'interrompt et lui parle. Est-ce une communication avantageuse à sa partie, un nouveau moyen de défense ? Les juges attendent. Bois-Robert reprend sa plaidoirie, parle, parle, cite grec et latin, oublie sa cause, — ainsi faisaient alors ses confrères, — et s'arrête. On va juger ; nouvel incident. Une femme, la même, revient à la charge. Bois-Robert laisse-là juges et clients et la suit. Qu'est-ce encore? Soyez tranquille ; son père n'est pas au lit de mort, un banqueroutier n'enlève point sa fortune ; mais c'est bien pis, vraiment. Il y va de sa liberté ! Bois-Robert avait *cajolé* (c'est le mot du temps), je ne sais quelle fille, sa voisine, et en avait eu deux enfants. Une brouille survint ; la dame voulut une vengeance et ne trouva rien de mieux que

d'attaquer Bois-Robert en justice. Mais, averti à temps et justement effrayé, il quitte Rouen, court à Paris et se donne au cardinal du Perron. Protégé par ce prélat, Bois-Robert, tranquille sur son sort, parut à la cour. Il y fit la connaissance de l'évêque de Luçon et se mit à adorer le soleil levant : « Gardez moi près de vous, lui disait-il un jour, je vaux bien un chien pour manger vos miettes. » Une autre fois, il le vit essayer un chapeau. L'évêque en choisit un : « Me sied-il bien, Bois-Robert ? — Oui, mais il vous siérait encore mieux, s'il était de la couleur du nez de votre aumônier. » Or, le nez de Mons Mulot était rouge, comme le chapeau d'un cardinal. L'évêque rit beaucoup, mais guère son aumônier. Richelieu, qui ne l'aimait pas encore, ne pouvait déjà se passer d'un courtisan de si belle humeur.

Bois-Robert n'avait pas attendu que le duc de la Rochefoucauld dit que les rois font des hommes comme des pièces de monnaie, pour savoir qu'ils les font valoir ce qu'ils veulent. On connaît ce conte d'un gentilhomme ruiné qui pria Richelieu, pour toute grâce, de lui frapper familièrement sur l'épaule en public. On le crut favori du ministre, on lui fit la cour, et bientôt sa fortune fut rétablie (1). Bois-Robert employa un moyen semblable. Voici comment Sorel raconte ce trait au 5e livre de Francion :

« Il s'en alla un jour effrontément dire au roi : Sire, je reconnais bien que je ne suis pas capable de vous servir, mais j'ai un extrême désir de l'être (servi), et j'espère d'y parvenir, si vous m'y voulez assister. Il plaira donc à Votre Majesté me faire donner de l'argent pour avoir des instru-

(1) L'abbé de la Roche, *Commentaire sur les Maximes de La Rochefoucault.*

ments de musique, afin que je puisse concerter souvent. Il n'y aura après pas un seigneur qui, à votre exemple, ne m'en donne aussi. Le roi, par une bonté de naturel, lui accorda ce qu'il demandait, et aussitôt il s'en alla caimander chez tous les seigneurs. A l'un il demandait une violle, à l'autre un luth, à celui-là une guitarre, à celui-ci une harpe et à quelques autres des épinettes. Lorsqu'il y en eut deux ou trois qui lui eurent donné, tous les autres furent contraints de lui donner aussi, car il y eût eu pour eux une espèce de honte, s'ils se fussent montrés moins libéraux que les autres. Il n'y eut pas jusqu'à leurs valets qui ne donnassent des poches (1) et des mandores, comme si, pour être honnête homme, il eût fallu garnir le cabinet de Mélibée.... Il envoyait son faiseur de luths chez un grand seigneur qui lui avait promis de lui en payer un. Le seigneur le payait plus qu'il ne valait, ce qui allait encore au profit de Mélibée ; et, après cela, le marchand le portait encore à un autre, si bien qu'il s'est remarqué tel luth qu'ils firent acheter à dix seigneurs différents.... Mélibée n'est-il pas le premier qui ait entrepris de gueuser avec honneur ?... Il poursuivit son dessein, et amassa tant de divers instruments, que, lorsqu'il les voudrait revendre, comme je crois qu'il a maintenant fait, il en pourrait avoir une petite ferme en Beauce. »

Tel est le récit de Sorel. De Mélibée faites Bois-Robert, — on a bien fait chez de *apud* (2), — mettez des livres au lieu d'instruments de musique, et vous aurez le vrai

---

(1) Petit violon que les maîtres à danser portaient dans leur poche quand ils allaient montrer en ville.

(2) Voy. Ménage, Origine de la Lang. fr.

tour de Bois-Robert, tel que le raconte aussi Tallemant des Réaux.

Je sais dans le Roman bourgeois de Furetière un passage satirique qui s'applique merveilleusement à Bois-Robert, et qui explique la rapide considération dont il a joui. « La plus nécessaire qualité à un poète pour se mettre en réputation, c'est de hanter la cour ou d'y avoir été nourri. Car un poète bourgeois ou vivant bourgeoisement y est peu considéré. Je voudrais qu'il eût accès dans toutes les ruelles, réduits et académies illustres... Je voudrais qu'il écrivît aux plus grands seigneurs, qu'il fît des vers de commande pour les filles de la reine et sur toutes les aventures du cabinet.... Le meilleur serait qu'il eût assez de crédit pour faire les vers d'un balet du roi, car c'est une fortune que les poètes doivent autant briguer que les peintres font le tableau du mai qu'on présente à Notre-Dame. »

C'est là, tracée d'avance et mot pour mot, l'histoire de Bois-Robert. Dès son arrivée à Paris, il eut des vers à faire pour le ballet des Bacchanales (1623), dont il est le principal auteur.

Le ballet, genre de spectacle inventé en Italie par Léonce de Botta, fut représenté pour la première fois à Tortone, dans une fête offerte à Galéas de Milan et à Isabelle d'Aragon, sa nouvelle épouse.

La division ordinaire de ces compositions, dit Cahusac, était en cinq actes. Chaque acte était composé de trois, six, neuf et quelquefois douze entrées. On appelait entrée un ou plusieurs quadrilles de danseurs qui, par leurs pas, leurs gestes, leurs attitudes, représentaient la partie de l'action générale dont ils étaient chargés.

Souvent les rois figuraient dans ces ballets avec les personnages les plus considérables de la cour, et se plaisaient à faire aux seigneurs et aux dames qui les secondaient des présents précieux, galanterie qui devait faire partie de l'action théâtrale. Des ballets entiers, sous le nom de Sapates, semblaient n'avoir d'autre objet que de fournir une occasion délicate d'offrir ces cadeaux.

Aussi, la cour entière briguait l'honneur de paraître dans les ballets, et les poètes qui se signalaient à en composer, pouvaient tout espérer de la libéralité des acteurs pour lesquels ils écrivaient.

Dans le ballet des Bacchanales, dansé au Louvre le 26 février 1623, Bois-Robort fut secondé par Théophile, Saint-Amant, Duvivyer et Sorel. Bois-Robert écrivit pour ce ballet le récit des esclaves conduisant le triomphe de Bacchus, le récit de Bacchus, des vers pour un coupeur de bourses, pour le grand prieur représentant un coureur de nuits, pour M. de Longueville et M. d'Elbeuf, représentant des donneurs de sérénades, et enfin pour le duc de Montmorency, représentant un débauché pour les mascarades. Nous n'avons rien à citer de ces pièces, toutes très-faibles, mais qui ne laissèrent pas d'avoir pour Bois-Robert les meilleurs résultats. Il n'était pas homme à en jouir longtemps.

Bois-Robert était à la tête légère ; il s'ennuya de la France comme il s'était ennuyé de Caen, et partit pour l'Angleterre avec M. et Mme de Chevreuse, qui devaient assister au mariage de la princesse Marie-Henriette de France avec le prince de Galles, depuis Charles I.

Il y allait, dit Tallament, pour attraper quelque chose.

Le roi lui envoya un jour trois cents écus. Ce fut un précieux dédommagement des malencontres et mésaventures qu'il encourut. Il fut victime de plus d'un mauvais tour et vit tous les rieurs contre lui dans plusieurs circonstances, le jour, par exemple, où Mme de Chevreuse lui fit contrefaire le comte Holland, et cacha derrière une tapisserie le roi et le comte Holland lui-même. Le pis est que le lendemain Mme de Chevreuse lui avoua cette méchanceté. Jugez comme Bois-Robert, qui voyait chaque jour le comte, fut à l'aise avec lui.

Avant de partir pour la France, il acheta quatre haquenées et obtint du duc de Buckingham, alors grand amiral, un passeport gratuit, qui lui permettait d'emmener quatre chevaux, « pour le tirer d'autant plus vite de ce climat barbare. » Ces mots étaient une allusion à un vers d'une élégie qu'il avait faite en Angleterre, et qu'il eut la douleur de ne pas voir passer inaperçue.

Bois-Robert resta peu de temps en France. Vers 1630, il partit pour l'Italie. Ce voyage lui profita. Il vit à Rome le pape Urbain VIII et obtint de lui un petit prieuré en Bretagne. Comment il put gagner les bonnes grâces du Saint Père, je ne saurais le dire; mais ce ne fut pas par l'entremise des cardinaux. L'un d'eux, le cardinal Scaglia, qu'il avait rencontré et salué, ne lui rendit pas sa politesse. Bois-Robert, un Français, qui avait deux estafiers à sa suite, être ainsi dédaigné ! Il rencontra une autre fois le même prélat, ne le salua pas et le regarda effrontément. Le cardinal en colère fait courir après lui. Il se sauve dans une église... Il fallut capituler, et il en fut quitte pour saluer à l'avenir le cardinal fort humblement.

A son retour, il devint chanoine de Rouen. Avec ce titre si sérieux, il trouva moyen d'amuser toute la ville, moins le chapitre ; ses imprudentes railleries irritèrent ses collègues, et le facétieux abbé fut obligé de faire, en présence de tous les chanoines, une sorte d'amende honorable, des excuses, des promesses qui l'humilièrent fort.

Au milieu de ces petits chagrins qu'il s'attirait, il avait, sans parler de son heureuse humeur, de grandes consolations. Le chancelier Seguier, protecteur de tous les gens de lettres, aimait Bois-Robert et donna au père, en faveur du fils, le titre d'écuyer : Bois-Robert nous l'apprend lui-même dans une épître au chancelier :

.... Tu me fis mon père gentilhomme
A mon retour du voyage de Rome...
Avec chagrin j'ai souvent vu ma mère,
Noble de sang, reprocher à mon père
Qu'il n'était pas d'esgalle qualité...
Je te pressay, tu luy fus favorable :
D'un advocat tu fis un escuyer.

Bois-Robert, à cette époque, n'était pas moins en crédit auprès de Richelieu. Il connaissait la passion malheureuse du cardinal pour les pièces de théâtre, et avait composé, dès 1633, une pièce de Pyrandre et Lysimène qu'il dédia à je ne sais quel M. de Cahusac, un des ancêtres, sans doute, de l'auteur du traité intéressant, mais mal écrit, sur la danse ancienne et moderne.

Nous n'avions guère eu encore, sur notre théâtre, que les pièces innombrables de Hardy, celles de Billard de Courgenay, Pyrame et Thisbé de Théophile, quelques-unes de Mairet, entre autres la Sylvie (1622), et Sopho-

nisbe (1629), pièce encore belle, et enfin, la même année, la Mélite de P. Corneille. Il ne faut donc pas demander à Bois-Robert ce que nous serons en droit d'exiger de lui quand le Cid aura paru et fixé les règles essentielles de la tragédie moderne : l'unité de lieu, de temps et d'action, la convenance du dialogue, la simplicité de l'intrigue, sans parler du génie dramatique.

Pyrandre et Lysimène, comme le Cid (1), est une tragi-comédie, c'est-à-dire une pièce qui tient de la tragédie par la noblesse des personnages tous rois, princes et princesses, et de la comédie, par la part faite dans le drame à l'élément comique. C'est un fait à remarquer, que, dans le premier âge de notre tragédie, on avait compris la nécessité du contraste qui naît de la différence des situations, des caractères et des rangs. Corneille, Racine, Voltaire, Ducis, ont négligé cette source facile d'intérêt, et c'est à l'école moderne que nous en devons l'introduction constante et la règle.

Je ne dirai point l'intrigue du drame de Bois-Robert : je ne parlerai du sujet qu'autant qu'il est nécessaire pour l'intelligence d'un fragment destiné à faire connaître et la manière de l'auteur à son début et le style dramatique du temps.

Pyrandre est un prince, Lysimène une princesse : leurs noms, unis par le titre, le seront, au dénouement, par un mariage.

Pyrandre, fils longtemps inconnu du roi d'Albanie, parvint, par sa valeur, aux premières dignités militaires en

---

(1) Le Cid, dans les premières éditions, portait le titre de *tragi-comédie*, sans doute à cause de la scène du soufflet.

Thrace, et gagna l'amitié de Pyroxène, fils du roi de ce pays, si bien qu'il accompagna à la cour d'Albanie le jeune prince qui allait y chercher sa sœur, Lysimène, réfugiée pendant la guerre auprès de la princesse Orante, sœur méconnue de Pyrandre. Orante était aimée de Pyroxène; mais, entraînée sans doute par le cri du sang vers Pyrandre, elle lui donna une assignation, — ce qui veut dire un rendez-vous. Pyrandre, qui aimait Lysimène, cède sa place à Pyroxène; en le voyant entrer, Lysimène, dans un accès injuste de jalousie, avertit Anaxe, frère d'Orante, lequel défonce la porte de sa sœur et n'y trouve qu'elle. L'autre a disparu. C'est Pyrandre sans doute; on le fait arrêter et conduire en prison par deux exempts.

LE GEÔLIER.

Qui vient frapper si tard?

L'EXEMPT.

Ouvre-moi, mon ami.

LE GEÔLIER (*qui craint sans doute d'ouvrir à quelque malhonnête homme*).

Non je n'ouvrirai pas car il est heure indue
Je sçay bien mon métier vous me prenez pour grue.

L'EXEMPT.

Si tu n'ouvres coquin...

LE GEÔLIER.

Quel est ce mangeur d'aulx
Qui fait si peu d'honneur aux concierges royaux?

SECOND EXEMPT.

Connais-tu ce bâton? (1)

---

(1) Il ne faut pas voir ici une intention comique qui n'y est pas. L'exempt ne menace pas le geôlier du bâton; il lui montre son arme distinctive, son attribut.

LE GEÔLIER.

Monsieur, je vous demande
Très-humblement pardon d'une faute si grande.
Je n'eusse pas connu le roi même à sa voix.
J'étais trop en colère. En dormant, je songeois
Que l'on cassait mon verre et répandait ma sauce,
Quand vous avez frappé. Je prends mon haut de chausse.
Je m'en viens vous ouvrir.

L'EXEMPT.

Ce geôlier est plaisant.

LE GEÔLIER.

Eh ! bien, que voulez-vous de moi, Monsieur l'exempt ?

SECOND EXEMPT.

Que tu gardes cet homme et m'en rende un bon compte.

LE GEÔLIER.

Approchez-vous, beau-fils, et n'ayez point de honte :
C'est la maison du roi ! J'ai bien logé chez nous
Des muguets pour le moins aussi frisés que vous.

SECOND EXEMPT.

Allons, il est dedans, réponds de sa personne
Et prends garde aux prisons.

LE GEÔLIER.

Monsieur, je lui pardonne,
S'il en sort sans congé, puisque l'y voilà mis,
Non pas quand il aurait cent diables pour amis....
Monsieur, çà de l'argent ; payez la bien-venue,
Vous aurez ce cachot qui répond sur la rue.

PYRANDRE.

Ami, je le ferai, tu t'en contenteras.

LE GEÔLIER.

A d'autres ! J'aime un tiens mieux que deux tu l'auras. (1)

---

(1) Ce vers est l'original de celui de La Fontaine. M. Leroux de

PYRANDRE.

Mon valet a ma bourse....

LE GEÔLIER.

Et le diable m'emporte
Si le mien n'a la clef aussi de cette porte.
Vous pensez m'escroquer (1). Mais prenez garde à vous.
Je vous mettrai là-bas avec quatre filous
Qui danseront tantost dessous une potence.
Vous tranchez un peu trop de l'homme d'importance.

PYRANDRE.

Oh! l'homme défiant! garde en attendant mieux
Cette bague.

LE GEÔLIER.

Monsieur, voyez de ces deux lieux
Lequel vous voulez prendre. A ce coup, je vous aime,
Soyez sûr d'être icy traité comme moy-mesme.
Ma foi, c'est grand dommage, il a bonne façon
Et l'on juge à le voir qu'il est joly garçon.
S'il doit être branché, je l'irai voir défaire,
Et prierai de bon cœur le bourreau, mon compère,
De secouer pour lui dextrement le jarret,
M'en dût-il coûter pinte après au cabaret.

Pyrandre n'est point branché (2). Reconnu fils du roi d'Albanie, il épouse Lysimène.

Lincy ne cite aucun exemple de ce joli proverbe dont l'idée première semble être de Bois-Robert.

(1) Escroquer n'a ici, comme dans beaucoup d'autres auteurs du temps, que le sens de sa racine italienne *scroccare*, qui signifie obtenir quelque avantage pour rien.

(2) Brancher, pendre un soldat ou un vagabond à la branche du premier arbre. Cela n'a d'usage qu'à la guerre et chez les prévôts. (Furetière.)

Cette pièce, ses poésies déjà publiées, son crédit auprès de Richelieu faisaient de Bois-Robert un personnage considérable.

Ami de Colletet, il voyait nombre de savants et d'hommes lettrés se réunir dans la maison que ce poète avait achetée des héritiers de Ronsard, dans le faubourg Saint-Marcel : sans doute, ils y trouvaient plus d'agrément que dans les greniers où l'opinion place les logis de savants. Voici en quels termes en parle Colletet :

Je ne voy rien icy qui ne flatte mes yeux ;
Cette cour du ballustre est gaye et magnifique ;
Ces superbes lions qui gardent ce portique
Adoucissent pour moi leurs regards furieux.

Ce feuillage animé d'un vent délicieux
Joint au chant des oiseaux sa tremblante musique ;
Ce parterre de fleurs, par un secret magique
Semble avoir desrobé les estoiles des cieux.

L'aimable promenoir de ces doubles allées,
Qui de profanes pas n'ont point esté foulées
Garde encore, ô Ronsard, les vestiges des tiens.

Bois-Robert vit, chez son ami, plusieurs écrivains en prose et en vers qu'il retrouva ensuite chez Conrart, et c'est lui qui donna au cardinal l'idée de fonder, à la gloire de notre littérature, l'Académie française. Lui-même en fut un des premiers membres; et comme il y avait grande influence, il y fit entrer, dit-on, dans son ardeur à rendre service, beaucoup de passe-volants (1),

(1) Comparses à l'usage des capitaines qui, les jours de revue, les employaient pour compléter leurs compagnies. Une ordonnance de 1668 les condamne à être marqués à la joue avec un fer rouge par le bourreau, et confisque leurs équipages.

mouches du coche qui faisaient nombre, recevaient pension, ne disaient rien ou parlaient mal, et n'écrivaient point. On les appelait les enfants de la pitié de Bois-Robert : c'étaient ceux-là sans doute que Furetière, comme P. Corneille, appelait Jetonniers, parce qu'ils étaient assidus à l'Académie, plutôt pour y gagner des jetons, dit-il, que pour servir le public.

Le roi donnait aux académiciens présents 40 livres par séance, à se partager entre eux. Quelques-uns des membres qui venaient en vue de ces jetons entravaient plutôt qu'ils ne servaient les discussions relatives au Dictionnaire dont Chapelain avait proposé la rédaction à l'Académie. C'est ainsi que le jeune abbé Tallemant, lorsqu'il s'agit de définir l'Océan, ne voulut pas admettre que c'est la mer qui entoure les terres, parce que, disait-il, c'est la terre qui entoure la mer. « Cette contestation, dit Furetière (1), ne finit point qu'il n'en eust cousté quarante francs au roy. »

C'étaient de semblables puérilités qui retardaient l'achèvement de cette belle entreprise.

Aussi, Bois-Robert ne se faisait aucun scrupule d'attaquer ses confrères. Il dit dans une épître à Balzac :

> Divin Balzac, père de l'éloquence,...
> Tu me choisis entre tes favoris
> Pour te mander ce qu'on fait à Paris...
> Or, commençons par notre Académie.
> Quoyque toujours puissamment affermie,
> Elle ne va qu'à pas lents et comptez

(1) 2e factum pour Messire Ant. Furetière.

Dans les desseins qu'elle avait projetez
Sous Richelieu, l'ornement de son âge,
Qui luy donna crédit, force et courage.
Le grand Seguier qui marche sur ses pas
Par ses bienfaits entretient ses appas.
Il luy tesmoigne une tendresse extrême;
Mais il faudrait que le roy fit de même
C'est là qu'on voit tous ces graves esprits
Qui du beau style ont emporté le prix.
Séparément, ce sont autant d'oracles;
Tous leurs escrits sont de petits miracles;
Leur belle prose avecque leurs beaux vers
Portent leurs noms au bout de l'univers.
Pour dire tout enfin, dans cette épître,
L'Académie est comme un vrai chapitre.
Chacun à part promet d'y faire bien,
Mais tous ensemble ils ne tiennent plus rien;
Mais tous ensemble ils ne font rien qui vaille;
Et le destin m'aurait fort obligé
S'il m'avait dit: tu vivras jusqu'au G.

Tout impitoyable railleur qu'il fût pour l'Académie, il obligeait volontiers ses confrères. Il se nomme lui-même dans une épître à Bautru :

.... Solliciteur des muses affligées
Appliquant tous ses soins à les voir soulagées.

C'est qu'il était bien bon, M. de Bois-Robert. Personne ne lui contesta ce titre, et moins Gombauld que tout autre.

Ce pauvre Endymion-Gombauld fut toujours *incommodé* et besoigneux. En 1660, au moment où Costar présenta à Mazarin la liste des écrivains les plus dignes de ses bienfaits, il n'avait « pas plus de deux cents écus de

revenu », et cependant nul en France ne tournait mieux le sonnet ou n'aiguisait mieux l'épigramme. Peut-être était-ce à Bois-Robert qu'il devait tout ou partie de cette pension, car c'était Bois-Robert qui avait forcé le cardinal de Richelieu à entendre la lecture qu'il lui fit lui-même du panégyrique composé par Gombauld à l'occasion de la promotion de son éminence à l'ordre du Saint-Esprit. (14 mai 1633.)

Mairet, l'auteur de la Sophonisbe, sans ressources après la condamnation si sévère, mais trop méritée du duc de Montmorency, son protecteur, était dans la nécessité de mourir de faim ou d'implorer Bois-Robert dont il avait bafoué les pièces de théâtre : il chargea Chapelain et Conrart d'intercéder en sa faveur. Bois-Robert, toujours généreux, s'adressa au cardinal et obtint pour son ennemi deux cents écus de pension. « Mairet l'en vint remercier et se mit à genoux devant lui. » (1)

Mlle de Gournay ne dut pas moins à Bois-Robert, qui la présenta à Richelieu et obtint pension pour elle, pension pour Jamyn, sa gouvernante, pension pour ma mie piaillon, sa chatte, et jusque pour les chatons, fils de ma mie piaillon.

Et le maréchal de Vitry, embastillé pour avoir bâtonné l'archevêque de Bordeaux (Escoubleau de Sourdis), et... Mais ce qui précède suffit pour montrer de quelle influence il jouissait sur l'esprit du cardinal et de quelle façon généreuse il en usait.

---

(1) Tallemant des Réaux.

Son crédit ne fit que s'accroître lorsqu'il participa, avec les sieurs Colletet, Rotrou, l'Estoille et Corneille, à la composition de ces pièces dont le cardinal donnait le titre et le plan, et se réservait l'honneur, et il eut tous les ennuis d'un favori. (1)

Cinq-Mars, si intéressant depuis sa mort sur l'échafaud, et surtout depuis l'admirable livre de M. de Vigny, avait, sinon une méchanceté d'esprit habituelle, impossible avec son caractère faible, du moins des emportements d'enfant qui nuisaient parfois à ses amis et les compromettaient : c'est l'histoire de toute sa vie et surtout de ses relations avec son malheureux ami M. de Thou.

La Chesnaye, espion du cardinal, avait desservi M. Le Grand auprès de Richelieu. Cinq-Mars voulut le perdre lui et ses amis; mais il fallait les connaître. Bois-Robert, pensa-t-il, m'a quelquefois adressé des vers; il voit tous les jours le cardinal et sa cour : « Bois-Robert, je vous ai toujours aimé, et mon grand-père aussi : renseignez-moi; quels sont mes ennemis chez le ministre? »

Voilà Bois-Robert fort touché de cette déclaration d'amitié, mais qui ne dit pas oui, qui ne dit pas non, qui se tire d'affaire comme il peut, se désole d'avoir vu M. Le Grand, et jure entre ses dents qu'on ne l'y reprendra plus. Cinq-Mars le cherche-t-il? Il se cache. Cinq-Mars n'eut plus d'autre ressource que de discréditer à l'avance son confident, en cas d'indiscrétion. Si bien il

(1) Les principales sont l'*Aveugle de Smyrne* et la comédie des *Tuileries*, toutes deux représentées en 1638, et enfin, en 1641, *Mirame*, pour laquelle Richelieu fit plus de cent mille écus de frais.

fit que le roi daigna parler de Bois-Robert et dire qu'il déshonorait la maison de son maître.

Pauvre Bois-Robert! que deviendra-t-il? lui, autrefois si fêté, si adulé!

> J'ai veu comme tu vois des grands à mon lever.
> Plusieurs de tes suivants ont mesme esté des nostres,
> Et je pense avoir fait le fat comme les autres.

Eh bien! il n'eut guère moins d'amis après sa disgrâce qu'avant, et ne resta pas longtemps dans ses abbayes ou à Rouen; il dit lui-même comment il était au prieuré de la Ferté:

> Je suis vers Chaumont arrêté
> Au prieuré de la Ferté.
> Situé sur les rives de l'Aube,
> Où je me lève avant l'aube....
> Je n'ay toit, grange, n'y pressoir
> Qui ne tombe ou qui n'aille cheoir....
> Tout me desplaist et tout me choque,
> Dans cette maudite bicoque
> Nos plus honnêtes officiers
> Portent des clous à leurs souliers.....
> Mes moines sont cinq pauvres diables....
> On connaît moins dans leur canton
> Le latin que le bas-breton;
> Mais ils boivent, comme il me semble,
> Mieux que tous les cantons ensemble.
> J'oy braire icy matin et soir
> Cinq paysans vêtus de noir
> Et de ces ignorantes bêtes
> Je n'ay que plaintes et requêtes.

Dignes moines d'un tel abbé. M. de Coupeauville, abbé de la Victoire, ne parlait pas mieux de lui. « La prêtrise, disait-il, en la personne de Bois-Robert, est comme la

farine aux bouffons, et cela sert à le rendre plus plaisant. »

Le reproche que fait ici à Bois-Robert l'abbé de la Victoire fait assez entendre qu'il partageait les vices de ces moines dont il se moque. Heureux s'il n'avait eu que ceux-là! Mais, comme l'a dit Ménage au temps même que le cardinal de Richelieu l'avait éloigné de lui à cause de ses débauches:

> Ce premier chansonnier de France
> Favori de son éminence,
> Cet admirable patelin
> Aymait le genre masculin.

Jeune encore, il souffrait déjà de la goutte, — il n'en jurait pas moins, — et jamais mieux que dans ses accès il n'appréciait le mérite de Citois, médecin du cardinal, son ami.

Citois et Bois-Robert étaient tous deux puissants sur l'esprit du cardinal, qui les honorait d'amitié grande. Aussi, que de jalousies se dressèrent contre eux! Persuadés que l'union fait la force, ils avaient fait, pour résister à leurs envieux et conserver leur protecteur, une alliance qui fut utile à l'un et à l'autre.

Quand Bois-Robert fut exilé, par exemple, ce fut Citois qui obtint son rappel. « *Recipe* Bois-Robert, prenez deux dragmes de Bois-Robert, ajoutait-il, au bas de toutes ses prescriptions; et le cardinal, bien persuadé d'abord qu'il était l'idole du pauvre proscrit, puis que son médecin savait fort bien le remède qu'il lui fallait, fit revenir Bois-Robert. Mazarin était déjà un des protecteurs du bon abbé, et ce fut lui qui donna jour à son client pour venir se jeter dans les bras du cardinal, s'efforcer de pleurer, pa-

raître ému jusqu'à étouffer et se faire saigner, l'hypocrite !

Dans le temps de ses persécutions contre le Cid, Bois-Robert se prêta, comme Scudéry, à la mesquine rancune du cardinal, et parodia quelques scènes de cette tragédie. C'était faire au poète un chagrin sensible. Corneille ne pardonna pas plus tard à Racine, son rival, mais son admirateur, ce vers des Plaideurs, emprunté au Cid :

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.

Il dut être bien plus humilié de voir ce trait :

Rodrigue as tu du cœur?
Tout autre que mon père
L'éprouverait sur l'heure....

devenir sous la plume de Bois-Robert :

Rodrigue as-tu du cœur?
Je n'ai que du carreau.

Pour comble d'outrage, l'auteur eut le tort nouveau de faire jouer cette parodie par des laquais et des marmitons, et, jusqu'où la jalousie de métier entraînait-elle Son Éminence ! devant le cardinal lui-même. J'en rougis pour lui.

Personne, mieux que Bois-Robert, ne saisissait le côté plaisant des objets, personne n'avait plus de sagacité pour démêler les intrigues galantes, de mémoire et d'entrain, pour citer les histoires graveleuses de Beroalde de Verville et de Bonaventure Desperriers : c'est à tous ces mérites, sans doute, qu'il dut l'abbaye de Châtillon et une place au Conseil d'État. Malleville, le poète souvent gracieux, qu'on s'obstine à tort, selon nous, à négliger entièrement, expliquait d'autre façon la fortune de Bois-Robert. Il décocha contre lui ce joli rondeau :

Coiffé d'un froc bien raffiné
Et revestu d'un doyenné
Qui luy rapporte de quoy frire,
Frère René devient messire
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche et fortuné
Sous un bonnet enluminé
En est pour ainsi dire
Coiffé

Ce n'est pas que frère René,
D'aucun mérite soit orné,
Qu'il soit docte ou qu'il sache écrire
N'y qu'il dise le mot pour rire;
Mais c'est seulement qu'il est né
Coiffé.

Il est clair ou que tous les contemporains se sont trompés, en voyant Bois-Robert dans frère René, ou que Malleville ne le connaissait pas. Lui refuser le mot pour rire ! mais c'est retirer son foudre à Jupiter, à Hercule sa massue !

Si Bois-Robert n'avait pas le talent de plaire à Claude de Malleville, il avait celui de charmer, à tort ou à raison, tous ses contemporains. D'ailleurs, il savait fort bien se consoler de l'envie, et se donner les louanges dont ses rivaux le sevraient : on dira, écrit-il à Conrart, que mes vers

Par leur naïfve et nette liberté
De mon récit prennent force et beauté
En récitant de vray je fay merveilles.
Je suis, Conrart, un grand duppeur d'oreilles
Par ce talent j'aurois de Mondory
Comme d'Armand esté le favory.

Il disait vrai dans ces derniers vers. On l'a vu faire

assaut de talent comme acteur avec Mondory, et faire pleurer le plus célèbre comédien, peut-être, qui ait été depuis Roscius, dit Tallemant. Aussi, les plaisants disaient-ils, en faisant allusion à ce mérite, que l'abbé Mondory finirait par aller prêcher le soir à l'hôtel de Bourgogne.

Sans doute, comme plus tard, Racine, qui forma le jeu de la Champmeslé, Bois-Robert dictait à ses acteurs les *intentions* de ses pièces. Car il ne s'en était pas tenu à Pyrandre et Lysimène et à sa part dans les pièces de la société Richelieu et compagnie. Le catalogue du duc de la Vallière cite de Bois-Robert dix-neuf pièces de théâtre, dans la plupart desquelles il loue la conduite et l'intrigue, et quelquefois le style.

Une des meilleures est le couronnement de Darie. Mais quand on songe que cette tragédie parut douze ans après le Cid, neuf ans après Horace et Cinna, il faut se rappeler que Corneille fut une exception jusqu'à Racine, pour trouver encore quelque mérite à l'œuvre de Bois-Robert.

J'aime mieux parler de la *Belle Plaideuse*, comédie qui parut douze ans avant l'*Avare* (1655-1668) : Molière, qui retrouva dans le *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac, la scène de la galère, reprit, car c'était aussi son bien, dans la pièce de Bois-Robert, la scène où le père et le fils se trouvent en présence, l'un pour emprunter, l'autre pour prêter à usure.

Cette scène, d'ailleurs, n'appartenait ni à Molière ni à Bois-Robert : elle était au public, et, pour la cour comme pour la ville, ce n'était ni Amidor ni Harpagnon qui étaient en jeu, c'était le président de Bercy et son fils.

Voici un fragment de la troisième scène entre Ergaste,

le fils d'Amidor, et Nicette, fille au service de la maîtresse du jeune homme. Ergaste se plaint du mauvais accueil que lui a fait celle qu'il aime. Nicette allègue les embarras d'un procès.

ERGASTE.

Nicette, j'allais dire à cette injuste femme
Que ses seuls intérêts inquiètent mon âme;
Que j'ai chez le notaire envoyé Filipin
Où je crois que j'aurai de l'argent à la fin,
Que sa nécessité bien plus qu'elle me touche:
Mais elle m'a fermé trop brusquement la bouche,
Elle n'a pas daigné seulement m'écouter.

NICETTE.

C'était par là, Monsieur, qu'il fallait débuter,
Vous auriez eu sans doute une longue audience:
Mais dans vos compliments on perdrait patience
Vous nous voyez chagrins ainsi que des hiboux,
Et vous vous amusez à faire les yeux doux.
Ma maîtresse a raison: j'ay veu votre faiblesse;
Par ma foy, quand on voit que nécessité presse,
Il faut avoir l'esprit bien chaussé de travers
Pour s'amuser encore à débiter des vers,
A faire des chansons, donner des sérénades.
Si notre procureur se payait de gambades,
Et qu'il eût pris sa part de ces beaux passetemps,
Vous auriez eu raison, nous serions tous contents.
Mais ma foi, ces gens là ne mâchent point à vide
Comme dit ma maîtresse, il nous faut du solide,
Et sur vos bouts-rimés dont on s'est bien mocqué
Nous ne trouverions pas crédit d'un sol marqué.
Cependant il faut vivre, entretenir ménage,
Ce qui ne se fait point avec ce badinage.
Croyez-vous, nous poussant des soupirs si souvent,
Qu'ainsi que les pluviers nous nous paissions de vent.

Et que, gens altérés plus qu'on ne sçaurait croire
S'appaisent par ces pleurs que vous nous faites boire ?
Laissez-là ces beaux mots si doux, si mesurés :
C'est l'or seul qui fait vivre et non les mots dorés.
Si vous n'en trouvez point par l'aide du notaire,
Monsieur, dans ce logis vous n'aurez rien à faire.

Ergaste, comme on le voit, serait mal venu à se croire aimé pour lui-même. Cependant, il répond :

Va, j'en auray, Nicette, et j'y cours de ce pas
Assures-en Argine et ne me dessers pas.
Tiens, prends ces deux louis : ce n'est rien qu'une avance
Tu recevras de moi meilleure récompense.

NICETTE.

Quoy ! j'en aurais encore ?

ERGASTE.

Va, va, cela t'est hoc.

NICETTE.

Ce que je vous disais n'est pas de mon estoc :
Monsieur, je ne suis pas si sotte ni si bête,
Je vous crois libéral, je vous crois fort honnête....

N'est-ce pas que Nicette est fille bien entendue, et Ergaste un véritable amoureux de la comédie ancienne ? Caractères vrais et vers d'un bon comique, Bois-Robert rencontrait parfois assez bien.

A cette comédie, je préférerais peut-être celle qu'il avait donnée en 1653, la *Folle Gageure* ou la *Comtesse de Pembrock*. Qu'on me permette de m'arrêter quelque temps sur le théâtre de Bois-Robert. C'est là, et avant tout, ce qu'il y a de piquant et d'original dans sa vie privée, son principal titre à cette rapide étude que je lui ai consacrée.

Madame la comtesse de Pembrock n'est point une parente de Madame la comtesse de Pimbesche : elle est de la famille des précieuses, non des ridicules précieuses que Molière a *distinguées*, comme Beaumarchais *distingua* Marin, mais de celles qu'aimaient Madame de Rambouillet, Madame de Sévigné, Madame de La Fayette. Le Barsamon de l'hôtel de Rambouillet, — c'est Bois-Robert, — ne raillait point les femmes d'esprit.

La comtesse, malade depuis longtemps, se distrait dans la compagnie d'*honnêtes gens de toute qualité* qui, autour d'elle, *s'entretiennent de vers, de musique et d'amour*; Lidamant et Télame sont ses principaux alcovistes. Lidamant fait et lit des vers ; Télame, qui a fait autrefois des bouts-rimés, ballades et rondeaux, genres de poésie, l'un créé du temps de Voiture par ce fou de Dulot, les autres renouvelés par lui, avoue qu'il n'en fait plus,

Car « ces ouvrages-là ne sont plus à la mode. »

C'était en 1653. Voiture, qui en fit toute sa vie avec succès, mourut en 1648. Cinq ans avaient donc suffi pour diminuer la vogue de ces ballades et rondeaux dont on avait été si engoué.

Mais j'oublie Lidamant, Télame et la comtesse : — à nos moutons !

Un autre personnage lit des stances où il parle de la beauté immortelle dont il est épris. Immortelle ! dit la comtesse :

.... Hé ! quoy, voyons-nous pas
Que la vieillesse suit la jeunesse à grands pas ;
Que le temps affamé de ses propres ouvrages
Dévore et détruit tout jusqu'aux plus beaux visages ?

La conversation roule sur des vers ; on donne une énigme, enfin on pose cette question : quelle est la chose la plus difficile ? — De plaire, même avec du mérite sans noblesse, dit l'un. — D'inspirer de l'amour par l'amour qu'on témoigne, dit un autre. — Pour moi, dit Lidamant :

Pour moi, ce que je trouve encore plus impossible
Est qu'une belle femme à l'amour insensible,
Le puisse être aux langueurs, aux soupirs, aux présents,
Aux vers, à la musique, aux soins des courtisans.

Télame se récrie ; Lidamant soutient son dire ; Télame prend un exemple de femme insensible, — sa sœur ! Sa sœur, qui ne peut voir personne, être connue de personne. L'imprudent ! Lidamant se pique d'honneur : s'il réussit, à lui Diane, la sœur de Télame, et de plus mille jacobus qui sont en jeu. Il a recours à Philippin, un valet dont Figaro n'aurait pas dédaigné l'amitié. Philippin connaît la sœur de Télame, la préfère, c'est fort heureux vraiment ! à Astérie, pauvre femme abusée par Lidamant et qui l'attend le soir même. Le drôle *veut être berné.* (1)

S'il n'endort chien, valet, et servante et maîtresse.

Le second acte s'ouvre par une scène entre Télame et son vieux serviteur Tomire, à qui il avoue son pari et dont il demande le secours. Il sort. Diane, sa sœur, a quelque défiance et cherche à connaître de Tomire le sujet des

(1) Je crois nécessaire de dire que berné signifie souvent moqué, joué, raillé, depuis que l'auteur d'une récente histoire littéraire, à propos de Voiture, qui dit avoir été berné, a déclamé si fort contre le manque de dignité des littérateurs du temps.

inquiétudes de son frère; Tomire se trouble, donne de mauvaises raisons; Diane lui prodigue les caresses : ses reproches affectueux sont charmants :

Mais quelque autre sujet que ta bouche déguise,
Montre que tu n'as plus pour moi cette franchise
Ces respects innocents, cette douce amitié
Dont tu m'as retranché la plus douce moitié !
Qu'ai-je fait à Tomire ? et pourquoi sa maîtresse
N'a-t-elle plus de lui ces marques de tendresse ?
J'ai vu que sans réserve ainsi que sans regret,
Ta bouche de ton cœur m'ouvrait tout le secret.
Ai-je abusé, dis-moi, de cette confiance?
Est-ce que j'ai perdu ma première innocence ?
Non, non, c'est bien plutôt, et j'en meurs de douleur,
Que Tomire a perdu sa première chaleur.
(*A part.*) Il pleure, je le tiens.

TOMIRE.

Ah! plût à Dieu, Madame;
Que votre œil put percer jusqu'au fond de mon âme,
Je scay qu'il y verroit les mêmes sentiments,
Et Dieu qui les voit tous connoît bien si je mens,
Mais la fidélité que je dois à mon maître
M'engage (et vous savez que je ne suis pas traître)
A suivre, malgré moi, des mouvements jaloux
Que souvent, sans sujet, il conçoit contre vous.

Pauvre vieux serviteur! il aime tant sa jeune maîtresse! Comment lui laisser croire que sa tendresse pour elle se refroidit! si encore elle promettait de garder le secret, il lui dirait tout! Et il lui dit tout : à savoir que Lidamant, un cavalier accompli, a parié contre son frère qu'il se ferait aimer d'elle.

DIANE.

Lidamant est hardi d'oser gager ainsi.

Mais mon frère est sans doute impertinent aussi.

TOMIRE.

Hélas ! j'ai trop parlé !

Eh ! oui, malheureux, tu as trop parlé ! un mot d'elle et tu es perdu. Mais, sois tranquille, tranquille jusqu'à ce que toi et Télame soyez bien convaincus, d'abord que tête de femme n'est bien gardée que par elle-même, ensuite que cœur de femme n'est pas à jamais imprenable.

Arrive un marchand français ; « de mille beaux objets sa cassette est remplie. » Tout ce qu'il a est au service de Diane, excepté un seul objet, le portrait d'un jeune gentilhomme.

Brave, beau, libéral, galant, d'égale humeur,
D'un esprit enjoué, mais pourtant déjà meur,

parfait enfin. Je crois bien, c'est Lidamant chanté par Philippin. — Échange de portraits.

Lidamant, dès qu'il l'a reçu, admire le portrait de Diane : il tombe au plus vite amoureux d'elle ; un peu plus, il ferait à Télame des aveux et des excuses, et lui demanderait la main de sa sœur. La comtesse l'arrête, — et son pari ? — puis elle prête à Philippin, pour un tour de son invention, six chevaux, six laquais de même livrée, et des lettres de l'amiral d'Écosse. Avec ce renfort, il introduira Lidamant auprès de sa maîtresse.

La scène reste vide, faute impardonnable à l'époque où cette pièce a paru. Entrent Diane et Lise. Il paraît que Télame a vu sur le lit de sa sœur le portrait de Lidamant ; sa fureur est au comble.

TÉLAME.

Comment l'as-tu donc eu ?..........

DIANE.

Lise, par modestie, ayant les yeux baissés,
En revenant du temple a trouvé sur la place
Ce portrait........,

(*On entend une fanfare.*)

Ou l'oreille me trompe,
Ou quelque cri public se fait à son de trompe.

TÉLAME.

Écoutons.

(Écoutons la formule du crieur) :

« Si quelqu'un a trouvé un portrait dans une boîte d'or émaillée de bleu et garnie de diamants, en le rendant à celui qu'il représente, et qui l'a perdu ce matin, on lui donnera dix jacobus pour le vin. »

Télame est convaincu de l'innocence de sa sœur et lui fait, comme c'est justice, réparation d'honneur.

Il est interrompu par l'arrivée bruyante du chevalier de Finmatois, qui lui apporte une lettre de l'amiral d'Écosse et lui amène de sa part six magnifiques chevaux. Ce fin matois, c'est M. Philippin, qui a entrée dans la maison, qui doit y trouver un appartement, et qui va y faire apporter ses malles, plus son maître dans l'une d'elles.

Philippin suffit à tout : les chevaux à soigner, Télame à tromper, Diane à séduire, Lidamant à aider ; il fait tout à la fois.

Une scène de bas comique, mais assez plaisante, est celle où le pauvre amoureux sort de son coffre.

LIDAMANT.

..... Tire-moi donc d'ici.

(*Il sort la tête et un bras.*)

PHILIPPIN.

Rentrez, j'entends du bruit.

LIDAMANT.

Justes Dieux! qu'est ceci?

PHILIPPIN.

Ce n'est rien.

LIDAMANT.

Sors-moi donc.

(*Il sort à moitié.*)

PHILIPPIN (*fermant brusquement le coffre*).

Rentrez, de par le diable.

Sortez, ce n'est qu'un rat qui courait sur la table.

Lidamant sort enfin de son étrange prison : une entrevue lui était ménagée, par Lise et Philippin, avec Diane, au jardin. Le frère de la jeune fille soupait avec Valère, un certain Valère qui a le tort d'avoir laissé passer trois actes sans se faire connaître. Ami de Télame, amoureux discret de Diane, il se croit aimé d'elle. Oh! s'ils avaient connu, les deux amis, la présence de Lidamant! s'ils avaient pensé que Diane et lui n'attendaient que leur départ pour concerter leur fuite! ils auraient bien appris

Que rien n'est impossible à deux cœurs qui s'entendent.

La nuit vient : Lidamant force le passage avec un pistolet qui effraie et les gardes et le bon vieux Tomire lui-même. Philippin reste dans la place, écarte les ennemis par ruse et emmène, dûment cachée et voilée, Diane à son amant. Les fugitifs rencontrent Télame, qui leur offre, sans reconnaître Diane et Lise, de les accompagner. Ce ne sont pas de semblables offres qu'on pouvait accepter : on le refuse.

Télame allait rentrer quand il rencontre Tomire qui lui apprend l'enlèvement de sa sœur, et Acaste, lieutenant des

gardes, qui l'arrête et le conduit chez la comtesse. Tout se découvre. Télame a perdu son pari et finit par s'en trouver fort heureux. Je n'ai pas à dire que Diane épouse Lidamant, et Philippin Lise. Ainsi finit la comédie et la morale de ceci ; c'est :

> Apprenez sur l'exemple et les soins de Télame,
> Qu'il est très mal aisé de garder une femme.

Après cette longue analyse, je me ferais scrupule de m'étendre sur une autre pièce curieuse que Bois-Robert avait faite « par l'ordre et le commandement absolu du plus grand roy du monde », — les *trois Orontes* : je n'en dirai qu'un mot.

Bois-Robert était toujours à l'affût des contes et nouvelles de la cour et de la ville, et il tirait adroitement parti de tout ce qu'il apprenait ou devinait. Son humeur caustique préférait à un sujet purement d'imagination qui aurait pu amuser, un sujet réel qui pouvait à la fois amuser les uns et narguer les autres. C'est ainsi qu'il a mis en scène déjà le Président de Bercy, et qu'il va jouer encore ce pauvre Racan et trahir le secret d'une des mystifications faites à ce prédécesseur de Poinsinet.

Il n'est pas le seul, d'ailleurs. Tallemant des Réaux, Ménage et Charles Sorel (dans le Francion), nous en ont fait le conte.

Dans Tallemant, dans Ménage, c'est le même fait, le même nom ; mais le récit facile et gai de Tallemant perd de sa grâce et de sa vertu dans Ménage. Sorel ne fait pas rire : les traits les plus amusants, les pointes les plus délicates, les observations les plus fines, tout ce qui fait le mérite de Tallemant se retrouve parfois dans Sorel ; mais

noyé dans les embarras d'un style lourdement sérieux. Comme Bois-Robert, il a changé le nom et le fait. Ce n'est plus Racan se rendant, lui troisième, chez Mlle de Gournay, où l'avaient précédé, sous son nom, Yvrande et le chevalier de Bueil, et se faisant repousser avec perte par l'irascible demoiselle, qui n'admet qu'un sosie; le tour est joué au poète par l'Ecluse et Audebert, qui vont, l'un suivi de l'autre, lire au pédant Hortensius la même églogue, une églogue de Saluste. Le vrai Saluste arrive en bégayant « et il bégayait bien mieux : il s'imitoit bien mieux soi-» même que nous ne l'avions imité. Mais néantmoins quand » il commença à dire qu'il s'appelait Saluste et qu'il lui » vouloit montrer une églogue, il le repoussa de toute sa » force hors de sa chambre, et s'il ne s'en fut fui, » il lui eut fait sauter les montées. Comment, disait-il, » celui-ci est encore pire que les autres, il parle de beau-» coup plus mal. Ne cessera-t-il de m'en venir jusqu'au » soir ?... Quiconque ce soit qui me vienne voir désormais, » je n'ouvrirai point ma porte qu'il ne m'ait dit son nom; » que s'il bégaye ou s'il s'appelle Saluste, il n'entrera pas. »

La pièce de Bois-Robert a pour titre : les *trois Orontes*.

Oronte doit épouser Caliste; mais Caliste aime Cléante et tous deux ont l'appui de Lisette, laquelle a un frère, tout aussi honnête faussaire que l'Intimé, qui donnera à Cléante des lettres pour Amidor, père de Caliste.

Un second Oronte arrive; c'est Cassandre, une femme cette fois, fiancée au véritable Oronte, et qui a la lettre que celui-ci devait remettre à Amidor. Cassandre, déguisée, apprend qu'Oronte s'est déjà présenté avec des lettres de son père : grand désespoir de Cassandre, qui croit que son infidèle amant poursuit Caliste.

Voici venir le véritable Oronte, accompagné de son valet. Ils aperçoivent Cassandre. L'un s'effraie de son ton résolu et de ses jurons, l'autre reconnaît sa maîtresse à qui il a conservé son amour, car l'obéissance filiale seule l'a amené à Paris.

Encore quelques péripéties et on arrivera à un dénouement qui se fait trop attendre, car, dès à présent, il appert ceci : 1° que Cléante épousera Caliste ; 2° qu'Oronte épousera Cassandre ; 3° que Philippin épouse Lisette.

Cette pièce était pour le public ; mais, pour le cardinal et ses domestiques ou familiers, Bois-Robert en avait une autre qui n'avait pas moins de succès : c'était le récit véritable de la mésaventure de Racan. Il le faisait devant Racan lui-même, et le pauvre marquis ne pouvait s'empêcher de rire et de se reconnaître : « Il dit vlai ! il dit vlai ! »

A la mort de Richelieu, Bois-Robert perdit un protecteur dont la bienveillance lui fit souvent défaut. Il fit bien à la nièce du cardinal, Mme d'Aiguillon, des offres de services, mais la duchesse ne l'avait jamais beaucoup plus aimé que les parents d'un homme puissant n'aiment ses favoris. Elle le craignait avec ses caquets médisants : elle ne lui fit pas de mal ; elle n'avait pas besoin de lui : elle ne lui fit pas de bien ; mais elle se crut obligée de le leurrer de promesses vaines, de le bourrer de bonnes paroles sans effet. Bois-Robert sut bientôt reconnaître la sincérité d'une telle protectrice.

— Mon neveu, l'abbé de Marmoutiers, a plusieurs riches prieurés à sa collation : vous en aurez un, Bois-Robert.

— Je remercie Mme la duchesse. Et voilà Bois-Robert

guettant les maladies, épiant les morts de MM. les prieurs, et, à chaque vacance nouvelle, courant solliciter. Jamais il n'arrivait à temps : le prieuré était toujours donné de la veille ou du jour même. Enfin, c'est la dernière fois, le voilà encore une fois chez la duchesse, l'œil en feu, l'air radieux: Madame la duchesse, le prieuré de Kermassonnet est vacant, je viens de l'apprendre. — Ah! ah! ah! vous êtes encore en retard, Bois-Robert, j'ai pensé à vous: mais il m'est venu je ne sais quel pauvre hère avec des lettres si pressantes que je n'ai pu le refuser. Il y a une heure à peine, Bois-Robert. — Madame la duchesse se trompe; ce n'est pas de Kermassonnet qu'elle veut parler. — Oh! je me rappelle le nom, il y a si peu de temps.... Votre heureux rival vient de sortir à peine; vous l'avez dû rencontrer. — Madame la duchesse se trompe. — Non, assurément, c'est bien Kermassonnet. Consolez-vous, Bois-Robert; attendez au premier bénéfice vacant. — Ah! si c'est enfin celui-là qui doit m'échoir, mon Dieu! faites que ce ne soit pas un prieuré en l'air, comme celui de Kermassonnet que vous n'avez pas plus donné à un autre que refusé à moi, Madame, car il n'existe pas.

Je sais gré à Bois-Robert d'avoir donné cette leçon à Mme d'Aiguillon. Je ne l'aime pas avec le voile dont son hypocrisie cachait les mœurs lascives, son avarice, sa jalousie d'amour et d'autorité. Bien! Bois-Robert.

Le sage abbé savait, d'ailleurs, à quel vent tourner son aile. Le cardinal Mazarin, qui le protégeait pendant la vie, le protégea encore après la mort de Richelieu, et comme lui, il accordait aux bouffonneries de son favori ce que les sollicitations les plus humbles des gens les plus ambi-

tieux n'auraient pas obtenu. Quand il demandait, par exemple, une pension pour son frère, Antoine le Metel d'Ouville, une manière d'ingénieur géographe, il savait très-bien et il en convenait, que c'était un homme de nul mérite; il savait que les quelques pièces de théâtre de d'Ouville et ses contes graveleux, n'étaient pas pour lui un titre bien puissant à figurer sur la liste des pensionnaires de l'État; mais il ne recula pas pour si peu. Son frère, inscrit sur les registres, en avait été rayé par M. de la Vrillière, secrétaire d'État. Bois-Robert fit si bien auprès de Mazarin, bafoua si bien son adversaire, que son frère fut rétabli. Peu de temps après, la Vrillière, indigné, voulut annuler le brevet de d'Ouville. Bois-Robert osa le menacer de publier contre lui une satire où il disait :

Le Saint-Esprit honteux d'être sur ses épaules
Pour trois sots comme lui s'envolerait des Gaules.

Et il eut, à la fois, l'agréable et le malin plaisir de servir son frère et d'humilier un ministre.

Ses succès auprès des hommes les plus haut placés ne le rendaient pas plus heureux auprès des femmes. Je ne crois pas qu'il ait obtenu de Ninon autre chose qu'une bonne amitié, cette amitié dont se trouvaient si heureux les gens qui étaient ses amants, ceux qui ne l'étaient pas et ceux qui ne l'étaient plus. Est-il rien de curieux comme la vie de cette moderne Aspasie? Née en 1616, de M. de Lenclos, gentilhomme de Touraine, et d'une demoiselle de Raconis, d'une famille noble d'Orléans, Anne de Lenclos fut élevée au marais. Livrée à elle-même, privée de direction et de frein, par suite de l'exil de son père, qui avait été forcé de quitter la France après un duel, elle fut quelque temps sage et reçue dans les salons les plus prudes.

Mais bientôt Saint-Étienne, le chevalier de Karay, le conseiller Coulon, MM. d'Aubijoux, d'Andelot de Châtillon, de Sévigné et de Rambouillet, le chevalier (Brossin) de Méré, Miossens, maréchal d'Albret, le duc de Navailles, Vassé, d'Elbène, Villarceaux enfin, contribuèrent tour à tour ou simultanément, — et cette longue liste quoique fort incomplète ne permet pas de s'en étonner, — à la compromettre dans la société des dames. Bois-Robert l'aimait aussi; mais comme Charleval, de Brancas et quelques autres, il ne vit pas arriver son tour comme ceux que nous venons de nommer et qui la servaient par quartier. Fourreau, qui payait si cher sa simple amitié; La Châtre, si confiant dans une promesse écrite de fidélité (ah! le bon billet qu'a La Châtre, disait-elle en riant), furent plus malheureux. Mais tous furent dévoués à cette femme extraordinaire, type d'une audacieuse imprudence, que partageaient souvent, mais cachées sous un masque de dignité et de modestie, les autres femmes qui imitaient furtivement sa conduite. Une remarque qui tourne bien à la louange de Ninon, c'est que Mme de Sévigné, dont elle avait séduit le mari, n'en dit jamais de mal, et semble prendre plaisir à citer d'elle quelques bons mots. J'ajoute que ses péchés de jeunesse lui furent pardonnés quand elle cessa d'obéir aux caprices de son fougueux tempérament pour changer de vie, et que Mlle de Lenclos n'obtint pas moins de considération sur la fin de sa vie, que la jeune et séduisante Ninon avait inspiré d'effroi aux femmes et aux mères.

Rois-Robert, qui était très-lié d'amitié avec Ninon, l'appelait *sa divine*. Il lui demandait conseil, lui faisait ses confidences et lui permettait, sur son goût vrai ou faux

pour les jeunes pages, toutes ces railleries qui l'avaient quelque temps brouillé avec Ménage. Un jour, il lui déclare que, pour réformer sa réputation et se faire oublier, il va se retirer chez les jésuites et passer une année en religion.

Deux jours après, il revient : « Je n'ai pas besoin, lui dit-il, d'un si long séjour. Un mois suffira. » Il revient encore : « N'est-ce pas, *ma divine*, que j'aurais bien assez de trois jours au cloître. » Bref, il se contenta d'une visite où il charma, égaya, émerveilla de son mieux les bons pères, qui regrettèrent fort de ne pouvoir conserver ce joyeux compagnon.

Si l'attachement qu'il eut pour *sa divine*, ne lui servit pas, il n'en fut pas même ainsi du dévouement qu'il témoigna à Mazarin pendant la Fronde, et qui faillit avoir pour lui, entre autres conséquences fâcheuses, le funeste effet de lui aliéner tous ses autres protecteurs, partisans du coadjuteur. Il y avait alors, dans les rangs des poètes comme dans ceux de la bourgeoisie et de la noblesse, grande dissension. Scarron d'ici, de là Saint-Amant et Bois-Robert se faisaient une rude guerre ou plutôt soutenaient vaillamment, sans se livrer d'attaques personnelles, les partis contraires de la cour ou du parlement.

Bois-Robert qui, avant et après, et peut-être pendant la Fronde, fut l'ami du coadjuteur, s'avisa cependant de faire sur la Fronde, en certaines circonstances, quelques chansons, qui blessèrent l'amour-propre du cardinal. Le cardinal de Retz ne l'oublia pas. Un jour que Bois-Robert dînait chez lui : « Chantez-moi vos couplets, M. de Bois-Robert. » Bois-Robert se lève, va sans affectation à la fenêtre et

revient s'asseoir. — Eh ! bien ? — Ma foi, Monseigneur, je n'en ferai rien : votre fenêtre est trop haute. Quelle impudence !

Comment s'étonner, en voyant un semblable caractère, de ces malices qu'il fait à tous ceux qui l'approchent de trop près. Tantôt, c'est M. de la Volière, huissier de la reine, qui veut l'arrêter. Bois-Robert passe de force et sort en narguant son ennemi. Tantôt, c'est Picard, le fils d'un cordonnier parvenu, à qui il fait donner des louanges, — le beau héros ! — par le gazetier Loret ; toute la cour en rit, et Bois-Robert se fait un plaisir de raconter ce mauvais tour. Il n'oublie qu'un détail : c'est qu'il faillit recevoir de Picard le traitement qu'il reçut une fois, à Rouen, de la part d'un chanoine, son confrère, des coups de bâton. Tantôt, c'est Sablé ou Saint-Evremont qu'il menace d'une satire, épée de Damoclès dont il les effraie longtemps sans les en vouloir blesser. Tantôt, c'est Costar qu'il prend à partie. Bois-Robert s'appelait lui-même le Trivelin de Longue-Robe. Toute la cour, avec l'abbé de la Victoire, l'appelait l'abbé Mondory. Costar crut pouvoir lui donner ce nom dans sa défense de Voiture, en l'entourant des plus belles louanges. Bois Robert, qui craignait peut-être que ce mot, dans le volume de Costar, ne le compromît auprès de la postérité, ou plutôt qui ce jour-là était d'humeur noire, adressa à Costar la lettre la plus impertinente qu'il put ; le pauvre Costar, pour en finir, n'eut de ressources que dans les soumissions et les excuses.

Bois-Robert jouait gros jeu en maniant si prestement l'arme blessante de la plaisanterie. On se ligua contre lui. On n'eut pas grand'peine à trouver des charges suffisantes

pour le faire exiler. Ne jurait-il pas au jeu ? Avait-il quelque religion? Faisait-il maigre en carême, M. l'abbé? Eh ! non ; et ce fut son malheur! Il fut de nouveau relégué en province, et par son protecteur Mazarin lui-même, comme il avait été déjà exilé par Richelieu. Dans son infortune, il implore la reine ; il lui rappelle son dévouement pendant la Fronde.....

Pour six mois entiers me bannir
C'est trop souffrir, belle Ennemonde
J'en murmure ny n'en grondo :
On m'a cru justement punir.

Si l'on avait fait souvenir
La meilleure reine du monde
De ma vigueur contre la Fronde
Ma disgrâce aurait dû finir.

Quand tout Paris l'a déchirée
Je l'ay constamment adorée ;
Sa gloire a fait tout mon soucy.

Cela n'a point de répartie
Je croy qu'elle m'en ayme aussi ;
Mais qui bien ayme bien châtie.

Il ne tarda pas à être rappelé, grâce aux sollicitations de Mme de Mancini qui, disait-il en riant, voulait se faire payer de quarante pistoles perdues au jeu. Mais il fut soumis à une rude épreuve. On le força de dire quelquefois la messe. Jugez quelle dévotion il devait inspirer à ceux qui le connaissaient. Mme Cornuel croyait sa châsuble faite d'une robe de Ninon. Je dois dire que ce mot lui valut une satire et qu'elle apprit à ses dépens que trop parler nuit. Mais Bois-Robert était sans rancune, et l'affaire finit par s'arranger.

Comme il disait la messe, quelqu'un le crut capable d'assister un pauvre homme qui se mourait dans la rue. Bois-Robert allait dîner. Il consent à s'arrêter. Mon ami, dit-il au mourant, recommandez votre âme à Dieu et dites votre *Benedicite.* Volontiers, Bois-Robert attardé, l'eût dit avec lui, pour n'avoir plus qu'à se mettre à table.

C'est peu de temps après sa rentrée à Paris qu'il publia la seconde édition de ses poésies (1659). Pour la première, achevée d'imprimer en 1646, le 21 juillet, il avait été l'objet d'une rare faveur. Conrart, secrétaire de l'Académie et secrétaire du roi, lui avait signé d'avance un privilége. C'est ce que Conrart lui-même nous apprend dans une épître facile et nette de forme qui, rapprochée de la Ballade du Goutteux, et de la traduction de quelques psaumes, montre que l'auteur, dont les œuvres n'ont jamais été rassemblées, était un homme moins médiocre que sa réputation.

Oui, Bois-Robert, je reconnois
Que je t'ay conseillé cent fois
De rendre tes lettres publiques
Et qu'en patentes authentiques
Je t'ay signé de par le Roy
Un privilége malgré toy.

Dans le second volume, on trouve les mêmes mérites et les mêmes œuvres que dans le premier, et, de plus, quelques pièces satyriques que l'auteur n'avait osé publier du vivant de ceux qu'il attaquait, entre autres contre le riche et puissant Abel Servien, son confrère à l'Académie.

Sa passion pour le jeu le força plus d'une fois à

Mettre son Apollon aux gages d'un libraire.

non pas comme de son temps, du Ryer, à travailler sur commande, mais au moins à faire argent de ce qu'il avait composé, et il était assez accommodé pour pouvoir jouir d'*une carrosse*.

Tallemant raconte que, craignant sans doute la tentation de vendre une maison qu'il avait fait construire à la porte de Richelieu, et de rester sans logis quand il aurait joué et perdu le prix de la vente, il la céda à Villarceaux, sans autre condition que celle-ci : il s'y réservait un logement, sa vie durant. Tallemant ajoute qu'il s'en repentit. Je croirais plutôt encore au repentir qu'à la faute, si je n'avais vu ailleurs M. de Villarceaux appelé l'hôte de Bois-Robert.

Ajoutez à ses dépenses de jeu ses frais de pages, ses frais de table et ses bonnes œuvres. Tallemant, qu'on est obligé si souvent de citer, quand on parle du XVIIe siècle, dit qu'un jour il prêta, sans espérance de les revoir jamais, trois cents pistoles, une valeur de six mille francs de nos jours, au marquis de Richelieu. On l'en blâmait. « Je me souviendrai toujours, répondit-il, qu'il est le neveu du cardinal de Richelieu. » Il eut l'agréable surprise d'être remboursé.

Ce fut après cette *rentrée*, sans doute, qu'il acheta aux champs la maison appelée Villoison, qui convenait parfaitement, disait-il, à ses oisons de neveux, et qu'il voulait leur substituer. Il ne les fit pas trop attendre.

Loret qui, en parlant de son retour d'exil, donne à Bois-Robert cet éloge que le cardinal obtint son rappel

Au gré des plus grands de la Cour
Où l'on chérit cet homme rare,

Qui fait des vers comme un Pindare
Et qu'on aime de tous côtés
Pour ses aimables qualités.

Loret a bientôt l'occasion de reparler de son ami. C'est dans sa gazette du 8 avril 1662 :

Bois-Robert, homme assez notable,
Assez libre, assez accostable ;
Ecrivain assez ingénu,
Sur le Parnasse assez connu.
N'est plus que poussière et que cendre,
La Parque l'ayant fait descendre
Depuis dix jours dans le cercueil,
Dont Apollon en a grand deuil.
Il joua divers personnages ;
Il fit de différents ouvrages ;
Il était tantôt inventeur,
Il était tantôt traducteur.
Il était de Cour et d'Église,
Et pour parler avec franchise
De ce poète signalé :
C'était un vrai marchand mêlé.

Cette citation, outre qu'elle fait connaître le mérite chronologique de la gazette poétique de Loret, me dispense de dire qu'il mourut le 30 mars 1662. Il demandait à Dieu en mourant d'être aussi bien avec notre Seigneur qu'il avait été avec le cardinal de Richelieu, qui l'avait perdu, disait-il ; il n'eut que le temps ensuite de donner au diable un potage à l'oignon, qu'il avait pris chez d'Olonne et qui lui avait fait mal. Mort peu sérieuse, sans dignité, comme pouvait être celle d'un homme qui ne songeait qu'à s'amuser, qui se laissa aller à tous ses penchants, qui ne pratiquait de vertus que celles qui ne gênaient pas ou qui servaient ses

goûts. Il fit peu de mal, quelque bien. Il a beaucoup écrit; mais pour son temps, sans s'occuper beaucoup de la postérité, qui lui a rendu dédain pour dédain, mais qui ne peut l'oublier pourtant parmi les premiers auteurs de notre théâtre, et qui doit un souvenir, sinon au fondateur, du moins à la cause de l'Académie Française.

Voici l'épitaphe que lui fit Loret:

> Ci-gît un monsieur de Chapitre,
> Ci-gît un abbé portant mitre,
> Ci-gît un courtisan expert,
> Ci-gît le fameux Bois-Robert.
> Ci-gît un homme académique,
> Ci-gît un poète comique;
> Et toutefois ce monument
> N'enferme qu'un corps seulement.

Ai-je si mal fait de parler d'un homme à qui Loret a laissé une telle épitaphe?

Ch.-L. LIVET.

LITTÉRATURE PERSANE.

CHAPITRE X.

SUITE DE KOURROGLOU.

Huitième rencontre.

L'épopée de Kourroglou abonde en épisodes d'amour ; car l'effet de sa double renommée comme brave guerrier et galant ménestrel était infaillible sur le cœur des belles ; mais il voulait choisir. Si l'intrépide Turkoman se montrait peu difficile quant à l'enrôlement de ses bandits, s'il admettait volontiers dans sa troupe des gens de toute classe, de toute profession, de toute origine, pourvû qu'ils n'eussent peur de rien, il était extrêmement délicat dans le choix, non de ses maîtresses, — les Asiatiques ne connaissent ni la chose ni le mot, — mais des femmes de son harem. A l'endroit du beau sexe les goûts de Kourroglou étaient fort aristocratiques. On croira sans peine qu'après

avoir ravi et pris pour épouse la fille même du sultan, à ses propres yeux c'eût été trop descendre que de s'adresser plus bas qu'à des filles de pacha. Mais le rapt d'une princesse n'est pas d'une aussi facile exécution que celui d'une simple bergère : il l'éprouva plus d'une fois. Sans son bon ami Moustapha Bey, arrivé certain jour fort à point pour sa délivrance, il courait grand risque, pour avoir tenté d'enlever la fille du gouverneur d'Alep, d'aller au fond d'un cachot méditer longtemps sur les inconvénients de la galanterie.

Le chapitre que nous allons analyser nous raconte une autre histoire du même genre, dont l'issue pouvait devenir beaucoup plus fatale à notre héros : mais grâce à la fortune, éternelle courtisane des audacieux, grâce surtout à la valeur de son fils adoptif Ayvaz, il put revenir à Tchamly bill et se dire en rentrant dans son fort : *Ma foi je l'ai encore échappé belle !*

Si à cause de sa profession on supposait que Kourroglou n'y mît pas toutes les formes, on aurait tort. On a pu rencontrer des chevaliers plus fidèles, jamais de plus délicats. Sa première entrevue avec Nighara nous a montré sa patiente résignation aux plus capricieuses, aux plus dures excentricités, et jamais avec la beauté il ne se permit que de douces violences. Rendons cette justice à Kourroglou, qu'en affaire d'amour le beau rôle est toujours de son côté. Il faut pourtant convenir que dans le long roman de sa vie d'aventures, les femmes tiennent le plus souvent une conduite bien étrange : à notre point de vue du moins. Si nous comparons leurs allures dégagées à la réserve habituelle de la femme chrétienne, que la tolérance de nos mœurs a faite presque unique gardienne de sa vertu, nous

en devrons conclure qu'auprès des hauts murs de sérail, des duègnes revèches ou des eunuques noirs et blancs, une honnête liberté est encore la meilleure des sauvegardes pour la pudeur. Soyons d'ailleurs bien convaincus que les portraits dont se compose la guirlande amoureuse de Kourroglou, ne sont point du tout imaginaires; quiconque aura passé plusieurs années en Orient en reconnaîtra la ressemblance fidèle : M. Chodzko l'affirme lui-même après avoir vu ce monde de près et longtemps.

« Dans l'épopée de Kourroglou, dit le savant observateur polonais, le naturel des femmes n'apparaît pas sous des couleurs très-flatteuses, sans doute parce qu'elles sont trop voisines de la vérité. Traversez l'Asie d'une extrémité à l'autre, il est plus que probable que vous n'y rencontrerez ni Zuléikas, ni Lalla-Rooks, héroïnes écloses dans le cerveau de poètes européens; mais entrez au hasard dans une maison ou turque ou persane, et vous serez bien vite convaincu que les Nigharas, les Parizaddas, les Dunah Pascha, forment, à de très-faibles exceptions près, la population exclusive de tous les harems. La femme de l'Orient et la femme européenne telle que le christianisme et l'esprit chevaleresque du moyen-âge l'ont faite, sont deux êtres complétement différents. Au moral, la femme mahométane nous rappelle ces amazones des auteurs grecs, auxquelles une mamelle avait été retranchée ; c'est-à-dire qu'il leur manque la meilleure part de ces sentiments de pudeur et de délicatesse qui chez nous donnent tant de charme à nos mères et à nos sœurs.

» En Orient, bonté, douceur, charité compatissante, indulgence et résignation sont comptées pour autant de

défauts dans le caractère. La femme douée de pareilles vertus serait montrée au doigt par ses voisines, qui diraient d'elle avec un soupir de commisération dédaigneuse : *Quelle pauvre indolente créature cela fait!*

» Dans toute la Perse, les femmes sont de véritables viragos, pétries d'effronterie, de violence et de dissimulation. Elles commencent la journée par des commérages de bain public, des visites où le prochain n'est point épargné, et la terminent dans des criailleries sans fin, d'éternels bavardages, en fumant le kaléon (1) à la cuisine, parmi des servantes aussi ignorantes que leurs maîtresses. Celui qui a fait élection de domicile dans le voisinage d'un harem, sait bien vite quel ignoble langage on y tient, quelles triviales plaisanteries on s'y permet, avec assaisonnement d'épithètes dégoûtantes et de grossiers jurements.

» L'histoire des temps passés a pu signaler çà et là quelques honorables exceptions; mais nous dépeignons l'état de dégradation où vivent aujourd'hui les femmes musulmanes. Elles visent incessamment à un seul but, la domination. Toutes leurs actions tendent à singer le chef de famille dans l'exercice du pouvoir et de l'autorité. La maîtresse du harem dirige autant de servantes que son mari possède à son service de domestiques mâles; elle fait administrer à son indocile troupeau autant de coups de gaule sous la plante des pieds, ou distribuer autant de récompenses que son seigneur et maître peut le faire avec ses serviteurs et ses esclaves personnels. Elle met enfin son

---

(1) Longue pipe à réservoir d'eau nommée *Narghilé* en Turquie, et *Houka* dans l'Inde.

point d'honneur à se donner dans le monde féminin une importance égale au moins à celle dont jouit son mari parmi les hommes. Ce qui arrive à Kourroglou, et plus tard à Issa Baly dans Constantinople, est donc l'histoire quotidienne des harems de nos jours. Si bien que la femme d'Orient, sans éducation ni principes, n'est, à vrai dire, qu'un jouet futile, une vile poupée que l'on vend, que l'on achète selon son bon plaisir, et que l'on jette au rebut dès qu'on en est las. »

Ceci d'ailleurs est un fait malheureusement trop général et en Asie et partout sur le globe où la foi du Christ n'a pas pénétré : le mari achète sa femme, le père vend sa fille, le fils sa mère, le frère sa sœur. Le déshonneur pour la femme consiste à n'être pas vendue ou à être mal vendue ! Qu'attendre d'un sexe ainsi avili, et comment espérer qu'il se relève de cet état de dégradation morale dans des sociétés qui demeurent fondées sur l'esclavage et la polygamie ? Mais il est temps de revenir à Kourroglou.

Dans le district de Kars (1), était un gouverneur du nom d'Ahmed Pacha. Il avait une fille douée d'une grande beauté, appelée Parizadda (2). Notre héros s'en était épris d'amour sur les merveilleux rapports qu'on lui en avait faits. De son côté, la noble demoiselle n'avait rien négligé pour lui faire connaître que ses vœux ne seraient pas rejetés. Un bon paysan qui venait habituellement de Kars à Tchamly Bill pour y vendre des pommes rouges, servait

(1) Nom commun à une ville, à une rivière et à un district d'Arménie (Turquie d'Asie).

(2) Littéralement : *fille de Peri*, ou comme nous pourrions dire : *fille de fée*.

d'entremetteur aux deux amants. Chaque fois que le marchand de pommes arrivait, il ne manquait pas d'apporter un message de la fille de son pacha, et ne s'en retournait jamais non plus sans emporter la réponse.

Un jour Kourroglou ayant pris ses armes et étant parti pour la chasse aperçut un homme à cheval qui arrivait par la route de Kars.

— Paysan, à qui portes-tu ces pommes, lui demanda-t-il?

Le paysan, qui ne le reconnaissait pas, répondit :

— Seigneur, je les porte à Kourroglou.

— Et combien te donnera-t-il pour ta peine?

— Puisse mon âme être sacrifiée pour lui! Il me paie assez cher la charge d'un âne pour que je puisse, avec cet argent, entretenir pendant l'année entière, moi et toute ma famille.

Kourroglou flatté d'entendre cet éloge désintéressé de sa générosité, reprit ainsi :

— Regarde bien, marchand de pommes, ne reconnais-tu pas ton agha?

Le paysan reconnaissant alors Kourroglou, tomba à genoux aux pieds de Kyrat et baisa respectueusement la terre.

— Ne m'apportes-tu pas des nouvelles de Parizadda?

— Elle m'a chargé de vive voix de t'offrir ses compliments.

— Eh! bien, puisqu'elle ne m'a point écrit, j'irai moi-même la voir à Kars. Porte tes pommes à Tchamly Bill, et Ayvas t'en paiera le prix convenu.

Cela dit, il tourna vers Kars la tête de son cheval.

Le paysan, après avoir fait quelques pas dans la direction opposée, se dit dans son cœur : — Imbécile que tu es ; puisse ta maison tomber en ruines ! Ta famille et toi, ne vivez-vous pas tous du pain de Kourroglou, et ne dois-tu pas l'accompagner dans une aventure où il peut avoir besoin de tes services ?

Le rustaud avait à son côté un méchant sabre de fer rouillé et tout ébréché. Avec ce sabre il scia les cordes qui attachaient sur sa monture le sac de pommes et galopa après son maître.

— Que viens-tu faire ici, lui dit Kourroglou ?

— O mon bienfaiteur, puissé-je être une victime sacrifiée pour toi ! Tu te rends dans ma ville natale, et tu n'y connais personne qui puisse te servir ou tenir la bride de ton cheval.

Kourroglou dit : — Je trouve partout mon pain : premièrement, à la pointe de mon sabre ; secondement, à la tête de ma massue ; et troisièmement enfin, si les deux premiers moyens ne suffisent pas, j'ai toujours à ma disposition mon talent d'improvisateur et d'Auschik. Pourtant, j'accepte tes services ; mais n'oublie pas que tu ne dois révéler qui je suis à personne au monde, car tous les habitants de Kars sont mes ennemis.

— Seigneur, ne suis-je pas un homme ? Comment pourrais-je te trahir ?

Arrivé à Kars, Kourroglou recommanda de nouveau une grande discrétion au paysan, lui dit d'avoir bien soin de Kyrat, et puis s'en alla tout droit frapper à la porte de sa belle, déguisé en *faltchi* ou diseur de bonne aventure. Là se renouvelèrent, à quelque légères variantes près, les

scènes du sérail de Constantinople, jusqu'au moment où Kourroglou, pour mettre fin aux coups de houssine et aux soufflets, jugea convenable de se faire reconnaître. Aussitôt Parizadda lui sauta au coup et l'emmena boire quelques tasses de vin et causer d'amour dans son appartement. Le jeu, sans doute, ne lui déplaisait pas, car elle fut cruellement mortifiée lorsque Kourroglou lui annonça qu'ayant promis de faire honneur ce soir-là à son hôte, il ne pouvait rester à souper avec elle.

Pendant ce temps, que faisait le marchand de pommes? A peine Kourroglou se fut-il éloigné, que le pauvre rustre se rendit au bazar faire ses provisions, afin de servir à son bienfaiteur le souper le plus délicat. Il s'adressa d'abord à un marchand de comestibles pour avoir du beurre et du riz. — Marchand, lui dit-il, donne-moi tout ce que tu as de meilleur. Je veux du beurre et du riz dignes du palais de Kourroglou.

Quand il fut servi, il entra chez le boucher et dit : — Sers-moi de ta plus belle viande, car j'ai ce soir Kourroglou à souper.

De là il se rendit chez le boulanger et dit : — Donne-moi du pain pétri de ta plus fine fleur de farine, afin que je n'aie pas à rougir de honte aux yeux de Kourroglou.

Finalement, il ne fit pas une emplète si ce n'est au nom de Kourroglou.

Des hommes de savoir ont inventé ce proverbe : « Un » sage ennemi vaut mieux qu'un sot ami (1). »

---

(1) Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

(*La Fontaine.*)

Est-il nécessaire d'ajouter que le nom détesté eut bientôt mis toute la ville en émoi. A peine Kourroglou s'était-il assis à table, que la maison fut entourée de soldats turcs et que notre héros pris au dépourvu eut à peine le temps de saisir son arc et ses flèches et de se réfugier sur la plate-forme d'une église arménienne qu'il avait remarquée en entrant dans la ville. Car il est à propos d'observer ici, que dans la crainte de mésaventure, Kourròglou avait toujours soin, avant de s'avancer chez un ennemi, d'examiner quelles ressources la disposition des lieux lui offrirait pour échapper à un danger imprévu. Bien lui en prit dans cette extrémité de n'avoir pas négligé cette bonne mesure de prévoyance.

Reyhan l'Arabe, le commandant des Turcs, convaincu que toutes les armées du monde ne suffiraient pas à déloger Kourroglou d'un endroit d'où un habile archer pouvait tenir tête à cent mille assiégeants, fit cerner l'église et ordonna à des maçons d'en miner les murailles afin de la faire écrouler.

Le paysan désolé du danger où son ineptie a jeté son maître, parvient à se glisser dans l'édifice et peut ainsi recevoir des instructions qu'il s'empresse de porter à Tchamly Bill. Les guerriers de Kourroglou instruits de la situation critique de leur chef, se mettent en marche aussitôt et arrivent à Kars assez à temps pour le secourir. Il y avait plusieurs jours déjà qu'il veillait sur sa plate-forme, assis à la même place et attendant, sans boire ni manger, que l'église tombant en ruine l'ensevelît sous les décombres.

Reyhan l'Arabe était un guerrier redoutable, renommé

pour sa grande valeur : de tous les lieutenants de Kourroglou un seul osa se mesurer avec lui pour la délivrance de son maître, ce fut Ayvaz. Malheureusement l'expérience secondait peu la bravoure du jeune guerrier, et sa témérité pouvait lui coûter cher. Mais Kourroglou qui le voyait du haut de l'église, l'encourageait par ses chants et lui insinuait par quels moyens il devait sortir vainqueur de la lutte.

Après sa victoire, Ayvaz monta vers son père adoptif, et Kourroglou se levant, lui passa les bras autour du cou; l'embrassa sur les deux joues et dit : — Que Dieu bénisse le pain et le sel que je t'ai donnés ! Je vois maintenant qu'en effet j'ai un fils et que le feu ne s'éteindra pas dans l'âtre de ma maison.

Les Turcs ayant fait immédiatement leur soumission, Kourroglou alla reprendre ses armes et son cheval chez le paysan, s'empara ensuite des trésors du pacha et de Reyhan l'Arabe, et puis se rendit seul au palais de Parizadda se disant dans son cœur : — Si elle consent à me suivre de son plein gré, je vais l'emmener avec moi, autrement je n'userai point de violence envers elle..

Or, voici les premières paroles que lui adresse la fille du pacha : — A présent tu vas partir, ô guerrier ! voudras-tu donc me laisser seule ici ? Pauvre affligée, en qui désormais mettrai-je mon espérance ? De grâce ne m'abandonne pas, laisse-moi partir avec toi !

Neuvième rencontre.

Le poème de Kourroglou est une suite variée, rapide de tableaux pleins de couleurs et de vie ; un précieux

recueil de scènes dramatiques, profondément empreintes d'un caractère de vérité inimitable. Il nous en apprend beaucoup plus en quelques pages sur les mœurs des tribus nomades de l'Asie, que les plus longs récits des voyageurs et que tous les cours de géographie réunis. C'est une peinture exacte de la nature, son image fidèle et nue que n'altère ni ne déguise le moindre ornement de convention : mieux que cela, c'est la nature elle-même prise sur le fait et pour ainsi dire fixée sur le métal véridique de Daguerre, plus l'action que le daguerréotype ne rend pas. Sans ces qualités exquises qui, pour nous Européens, donnent un prix spécial et infini à ce curieux volume, aurais-je osé jamais lui consacrer d'aussi longs développements ? Ce mérite particulier de Kourroglou, qui m'excuse et me justifie, brille au plus haut degré dans la neuvième rencontre.

Moustapha beg, fils de Gariz, était venu visiter le seigneur de Tchamly Bill et avait trouvé les sept cent soixante-dix-sept brigands de Kourroglou assis devant la nappe qui leur tombait sur les genoux. Ils étaient tous en train de bien manger et bien boire. Trois officiers du gobelet, Ayvaz, Moussah et Issah Bally avaient à remplir de vin la tasse de leur maître. Le premier de ces trois jeunes hommes, toujours alerte et prêt à servir Kourroglou avec une grâce parfaite, se sentait profondément blessé dans son âme chaque fois qu'on lui ordonnait de présenter le gobelet à Moustapha beg. Kourroglou, qui avait déjà bu une goutte de trop, ne remarquait pas, ou feignait de ne pas remarquer cette répugnance de son fils adoptif. Dans le cours de la conversation, il dit à son hôte :

— Vis-tu jamais un banquet plus splendide que le mien ?

— Jamais, répondit Moustapha beg. Mais il y manque une chose.

— Laquelle, donc?

— J'ai été à Tokat (1) faire visite au pacha de ce district. De l'autre côté de la ville il a fait clore un parc où il entretient une grande quantité de gibier. Tu n'as jamais de ta vie mangé de kabab aussi exquis que celui qu'on prépare avec les oies, les canards, les grues ou les cygnes engraissés dans ce parc. Si, en addition au vin que nous buvons, ton fils Ayvaz voulait nous aller chercher quelques broches de pareil rôt, c'est alors qu'on pourrait vraiment dire qu'il n'y a pas au monde de banquets comparables aux tiens.

Ayvaz pâlit et rougit subitement, et ne prononça pas une parole; il donna une coupe de vin à Kourroglou qui, l'élevant en l'air, s'écria :

— Si l'un de vous, mes guerriers, se sent disposé à nous aller chercher dans l'enclos du pacha de Tokat quel-

---

(1) Ville populeuse et district de l'Anatolie qui ne peuvent manquer d'acquérir bientôt une grande célébrité et une prospérité non moins grande par suite de l'abondance et de l'étendue des gîtes cuprifères, peut-être les plus riches du monde, que possède cette contrée où s'est formée, en 1842, pour les exploiter à l'européenne, une usine dirigée jusqu'à ce jour par des ingénieurs autrichiens. Ce bel établissement, situé à quelques centaines de mètres de la ville de Tokat, renferme trois fourneaux à reverbères dans lesquels s'opère la fonte des minerais de pyrite de cuivre fournis par les mines d'Argana-Madène à l'état de cuivre brut. (*L'Asie Mineure et l'Empire ottoman*, par M. P. de Tchihatchef. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1850)

ques pièces de sa faisanderie, qu'il s'approche et vide cette tasse de vin que ma main lui présente. Je serais curieux de goûter un kabab de ce gibier tant vanté. Moustapha beg est mon hôte et je ne puis souffrir qu'il lui reste quelque chose à désirer sous mon toit.

— Alors donne-moi cette coupe, s'écria Ayvaz.

Mais Kourroglou répugnant à ce qu'il se chargeât de cette mission, répondit : — Tu as eu l'occasion de montrer ta valeur à Kars. Il n'en a pas été ainsi de tes compagnons. Reste donc ici où nous avons besoin de tes services mon hôte et moi.

A ce mot d'hôte, le visage d'Ayvaz changea de couleur plusieurs fois dans une seule minute, et il s'assit sans rien dire; mais aucun des brigands n'osa bouger de sa place de peur de lui faire affront. Ayvaz se leva donc de nouveau et dit :

— Seigneur, je t'ai dit que cette affaire était mienne. Vois-tu ce kandjiar? Si tu ne me laisses pas partir pour Tokat, je me le plonge à l'instant dans la poitrine.

Bien qu'à regret, Kourroglou lui donna la coupe. Ayvaz la vida d'un trait, et, sans perdre de temps, partit à cheval pour Tokat.

Demurtchy Oglou, Kimtchy Oglou et Belly Ahmed qui se trouvaient assis les uns près des autres, commencèrent à se parler tout bas à l'oreille, disant : — Cet enfant est ivre assurément et ne sait pas ce qu'il fait. Demain à jeun, Kourroglou nous punira si nous laissons Ayvaz partir seul. Il arrachera de la surface de la terre la racine de notre existence.

Aussitôt ils se levèrent, quittèrent la salle du banquet,

prirent leurs armes et leurs chevaux et galopèrent jusqu'à ce qu'ils eussent rejoint Ayvaz.

Après une traite de plusieurs jours ils arrivèrent tous quatre à Tokat, et pénétrèrent dans l'enclos signalé par Moustapha beg. Le gouverneur de Tokat, averti de la présence des bandits dans son parc, envoya contre eux une troupe de soldats qui les firent prisonniers malgré leur vigoureuse résistance et après une longue lutte dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire le récit.

Le hasard ayant voulu que le marchand Kodja Yacoub, celui-là même qui avait apporté d'Orfa le portrait d'Ayvaz à Tchamly Bill, se trouvât en ce moment à Tokat, il fut aperçu par Ayvaz qui eut l'adresse de lui faire parvenir un billet pour instruire Kourroglou de sa malencontreuse aventure.

Lorsque les quatre prisonniers furent amenés au pacha, il aurait voulu qu'on leur tranchât la tête sur le champ; mais son visir lui dit : — Puissé-je être une victime offerte pour ton salut! il n'est pas un de tes sujets qui n'ait quelque grief à reprocher à Kourroglou : à l'un, il a enlevé un fils; à l'autre, il a tué un père; à celui-ci, il a dérobé son bétail; à celui-là, il a fait subir la prison. C'est pourquoi, je t'en supplie, ordonne que ces quatre voleurs soient renfermés dans un cachot avec des fers aux pieds et aux mains; et que, pendant quinze jours, ils reçoivent chaque matin la bastonnade. Ordonne en même temps que l'on convoque ici les *katkodars* (notables) de tous les villages soumis à ton autorité et les anciens des tribus. Cela fait, nous verrons alors à percer le cœur de Kourroglou en pleine place publique, avec le fer chaud de l'angoisse, au

milieu de la joie universelle, avec musique et illuminations.

Le pacha répondit : — Tu as raison, visir. Qu'on les mette au cachot.

Cependant Kourroglou, après avoir mis quatre jours à cuver son vin, fut péniblement affecté en se rappelant le départ de son fils Ayvaz. Des chants de douleur et de regret s'échappèrent alors de son cœur, ensuite il se couvrit de sa cotte de maillès, saisit ses armes, monta sur Kyrat et marcha vers les montagnes où stationnaient ses avant-postes. Il examina tout le pays aux alentours. Les chemins étaient déserts; un seul cavalier paraissant venir du côté de Tokat accourait vers Tchamly Bill, rapide comme une étoile filante : c'était le messager d'Ayvaz.

Kourroglou n'eut pas plus tôt parcouru la lettre de son fils adoptif, que le monde devint sombre et confus à ses yeux. Il sortit un de ses pieds de l'étrier, le passa sur le pommeau de sa selle, et après avoir accordé sa guitare, se mit à chanter. Sa voix était si éclatante que les guerriers enfermés dans Tchamly Bill ne perdirent pas une syllabe des paroles suivantes :

— « Bolly bey a fait Ayvaz prisonnier. Son intention, » sans doute, est que les soldats du Turkoman Tuka (1) » portent chez lui la guerre. Qu'est le monde pour moi » après la perte que j'ai faite ? Il souhaite que les guer- » riers du Turkoman Tuka aillent le voir ; il les verra. »

Tous les hommes de Kourroglou comprenant cet appel coururent aux armes, montèrent à cheval et vinrent incontinent se ranger sous les ordres de leur chef.

(1) Les soldats de Kourroglou même.

Moustapha bey avait à ses ordres trois mille cavaliers : il leur commanda de s'armer et les conduisit à Kourroglou comme troupe auxiliaire, d'autant plus porté à prendre part à cette expédition, qu'il en était en réalité la première cause. Alors Kourroglou improvisa :

— « Bientôt je laisserai derrière moi le sommet des » montagnes ; et alors, ô ennemis, le sol de votre patrie » sera emporté par mes guerriers dans leurs sacs à four- » rage. Vos chefs, je les ferai tomber moi-même de leurs » chevaux. Souhaitez-vous de voir arriver les guerriers du » Turkoman ? Ils viennent, les voici ! »

Tous les bandits supplièrent Kourroglou de marcher sur Tokat sans délai, brûlant de venger sous ses yeux mêmes leurs malheureux camarades. Kourroglou dit : — Cette épreuve est la plus dure de ma vie.

Ils marchèrent de halte en halte, jusqu'à ce qu'enfin ils arrivèrent à un farsang de Tokat et s'arrêtèrent sur un tertre d'où l'on découvrait et la ville et la campagne environnante. Daly Ahmed dit : — Seigneur, la prudence et la réflexion ont fait place au chagrin dans ta cervelle. Si nous descendons d'ici en plein champ comme nous voilà, bannières déployées, les habitants de la ville nous apercevant ne manqueront pas d'en fermer les portes, et nous n'avons pas un seul canon pour les battre en brèche. Mais, ce qui est bien pis encore, afin de nous causer plus de peine, ils presseront l'exécution de nos amis. Le mieux serait donc de ployer nos enseignes et de faire faire ici même une halte à nos chevaux. Pendant ce temps, nous trouverons bien moyen d'arrêter quelque habitant de Tokat qui nous dira ce que sont devenus les prisonniers. Si déjà

ils ont subi la mort, nous vengerons leur sang versé ; si au contraire ils respirent toujours, nous aurons à conduire l'affaire d'une façon différente.

— Bravo, Daly Ahmed ! dit Kourroglou. Tes paroles sont pleines de sagesse. Si Dieu permet que nous arrivions à temps pour sauver nos compagnons, tu recevras trois cents tomans pour récompense ; et si à partir de ce jour qui que ce soit osait t'appeler insensé (*Daly*), je brûlerai son père.

Par ordre du chef la troupe de bandits dressa son camp, et un vieillard de Tokat, qu'on avait amené à Kourroglou, lui apprit en ces termes le sort des quatre prisonniers :

— Quand j'ai quitté Tokat, dit-il, ils étaient encore en prison. Dans toute la contrée on a fait publier que chacun eût à se trouver en ville aujourd'hui même pour assister à leur exécution ; laquelle aura lieu au milieu de la joie publique, avec illuminations générales, musique et salves d'artillerie. Je me rends à présent à ce village pour y vendre cette balle de coton et revenir ensuite à Tokat le plus tôt possible, car je voudrais chatouiller Ayvaz avec la pointe de mon couteau, au moins une bonne fois (1). Tu es marchand, et il

(1) L'ignoble cohue que la curiosité rassemble en Europe autour d'un échafaud, n'est rien auprès de ce qui se voit en Orient un jour d'exécution capitale. Non-seulement les spectateurs s'y montrent ardents à contempler le condamné, mais ils tiennent encore à prendre une part active aux tortures qu'on lui fait subir, bien qu'ils n'aient contre lui aucun motif personnel de vengeance, et qu'ils ne l'aient souvent jamais vu. Déchirer la malheureuse victime à coup de couteau, ou tout au moins lui cracher au visage, est un innocent plaisir que les femmes elles-mêmes ne se refusent pas.

n'est pas possible que tu n'aies pas été, fois ou autres, surpris en route par ce gueux de Kourroglou. Cours donc en ville et va tremper ton poignard dans le sang de son fils.

Kourroglou dit à Daly Ahmed : — Les paroles de cet imbécile m'ont brûlé le foie. Ne le retiens pas davantage, laisse-le partir.

Le vieux Turc fut donc mis en liberté ; mais il s'était à peine éloigné de quelques pas que Daly Ahmed courut après lui et lui asséna de sa massue un si terrible coup qu'il en eut la tête brisée en morceaux.

Tel est le fruit d'une éducation abrutissante. L'enfant commence par arracher la tête à des moineaux vivants ; un peu plus grand on lui fait cadeau d'un petit sabre pour qu'il s'exerce à couper en deux, d'abord un poulet vivant, ensuite un agneau, plus tard un mouton, etc. Les jeunes gens considèrent comme un passe-temps du meilleur ton de faire tenir à leurs valets par la tête et par les pieds, sur une botte de paille de peur d'ébrécher par terre leur damas, un pauvre bélier qu'ils taillent littéralement en pièces jusqu'à ce que mort s'en suive.. Soleïman Mirza, parent du roi de Perse actuellement régnant, était le plus fameux sabreur de cette espèce : d'un seul coup de son large cimeterre il coupait un âne en deux ou abattait la tête d'un chameau ; prouesses qui ne l'empêchaient pas d'être le plus grand poltron du monde.

Pour être entièrement vrai, ajoutons que sous le règne des sultans actuels de Perse et de Turquie cette extrême férocité de mœurs tend à s'adoucir. (A. C.)

« Autre fois les pachas étaient de petits souverains, maîtres absolus dans leurs pochaliks ; ils sont aujourd'hui forcés de respecter eux-mêmes les lois qu'ils appliquent. Leur responsabilité est réelle. L'un deux qui avait abusé de la bastonnade, il n'y a pas longtemps, a été jugé à Constantinople et condamné à balayer les rues dans la ville natale de sa victime, châtiment qui n'est dépourvu ni de bon sens ni de caractère moral. » (*Revue des Deux-Mondes* du 1er mars, 1850.)

Kourroglou donna le signal du départ après avoir fait couvrir les chevaux de longs manteaux qui dérobaient les armes à tous les yeux. Les habitants de la campagne accouraient à Tokat en foule et de tous côtés ; il fut donc facile aux bandits de s'approcher de la ville sans éveiller de soupçon. C'est Daly Ahmed qui avait suggéré ce stratagême : pour l'en récompenser, Kourroglou voulut qu'il prît le commandement de l'expédition et lui promit en outre trois cents autres tomans.

— Pendant toute cette affaire, lui dit-il, n'oublie pas d'avoir constamment les yeux sur moi, et dès que je porterai la main à mes moustaches que ce soit pour toi le signal du carnage.

Les bandits réussirent de la sorte à pénétrer dans Tokat, les habitants les prenant pour de simples curieux accourus pour assister à l'exécution des prisonniers.

Kourroglou recommanda aux cavaliers de Moustapha beg de se tenir rangés contre les maisons, des quatre côtés de la place où le supplice devait avoir lieu. Pour lui, il s'enveloppa d'un manteau de Djam (1) et mit les rênes de Kyrat aux mains de Daly Ahmed.

Un siége pour Ahmed pacha fut apporté et dressé à l'un des angles de la place au milieu de laquelle s'élevait l'échafaud. Le pacha escorté de tous les fonctionnaires tant de la ville que de la province, ne tarda pas à paraître. Il s'assit sur l'estrade qui lui avait été préparée et dit à son visir : — Qu'on amène les condamnés.

---

(1) Ce manteau appelé *Képendk*, est invariablement porté par les paysans et les voyageurs. Les plus estimés sont fabriqués à Djam en Khoraçan.

Quelques instants après, parurent Ayvaz, Demurtchy Oglou, Kimtchy Oglou et Belly Ahmed, tous quatre la chaîne au cou. Kourroglou ne les eut pas plus tôt aperçut qu'il eût voulu être aveugle afin de n'avoir pas à regarder ses pauvres compagnons dans ce piteux état.

Le pacha éleva la voix et dit: — Qu'on les mette à mort.

Mais son visir lui répondit: — N'as-tu pas promis, seigneur, que le supplice de ces misérables n'aurait lieu qu'au milieu de la joie universelle, avec musique, chant et danse de corde?

— C'est vrai. Qu'on appelle un Auschik pour nous chanter quelque chose, et fais tirer le canon comme signal des réjouissances.

Kourroglou, qui se tenait debout au milieu de la foule, tira de sa poche une guitare qu'il accorda après en avoir assujéti le manche. Ensuite il passa ses mains sous le bras de deux valets du pacha, leur disant: — Avez-vous besoin d'un Auschik? je suis là.

C'est ainsi que Kourroglou se fit présenter au pacha. Je regrette que le cadre qui m'est imposé me force à supprimer ici de nombreuses improvisations du barde turkoman et les scènes d'excellentes bouffonneries qui les accompagnèrent; je me bornerai à celles-ci, dans lesquelles le fidèle Kyrat n'est pas le moins important personnage.

Cependant le pacha ne cessait de crier: — Qu'on exécute donc ces bandits! — Daly Ahmed en perdait patience; il regardait son maître et se tirait la moustache comme pour dire: Pourquoi tant tarder à nous donner le signal convenu? Kourroglou lui fit entendre que le moment n'était

pas encore arrivé. Dans sa colère, Daly Ahmed s'était tellement approché pour faire comprendre son impatience à Kourroglou, que les yeux du pacha tombèrent sur Kyrat. Il contemplait un cheval pareil à une montagne. Les écuries du sultan lui-même ne possédaient pas un coursier qui lui fût comparable.

— A qui est cette bête? demanda-t-il.

— Elle appartient à l'Auschik ici présent.

— Très-bien, Auschik! Il faut que tu me cèdes cette mazette-là.

— Daigne la recevoir en présent de ma main.

— Je t'en donnerai trois cents tomans en or, et de plus tu seras libre d'aller dans mon écurie choisir pour toi celui de mes chevaux qui te plaira le mieux.

Kourroglou répondit : — Ne t'ai-je pas dit déjà d'accepter mon cheval en cadeau?

Le pacha ordonna de compter de suite trois cents tomans à Kourroglou. Kourroglou enveloppa la somme dans un mouchoir et dit à Daly Ahmed en la lui donnant : — Tiens, voici toujours les trois cents premiers tomans que je t'ai promis pour ta récompense.

Se tournant ensuite du côté du pacha, il ajouta : — Puisse le palais de ta générosité subsister éternellement! »

Ahmed pacha ordonna à l'un de ses écuyers d'emmener le cheval. En marchant vers l'écurie, Kyrat devint rétif et se cabrait : le pacha qui en perdait la raison dit à son visir : — Cette bête est pleine de feu et de vigueur.

Cependant Kyrat voyant qu'on l'éloignait de son maître, se dressa sur les jambes de derrière et posa ses pieds de devant sur les épaules de l'écuyer. Le pacha et le visir qui

le regardaient toujours, se mirent à rire en voyant de quelles gentillesses il était capable. Mais Kyrat fléchit l'encolure, saisit entre ses dents la tête de l'écuyer, l'arracha des épaules avec toutes ses veines et la lança au loin sur la place.

Le pacha s'écria : — Auschik, que ta maison tombe en ruines ! Ton cheval est anthropophage !

Kyrat abandonné à lui-même la bride sur le cou, se mit à caracoler à travers la place, et tous les Turcs fuyaient devant lui.

Peu de jours avant cette aventure, un ancien chef d'écurie avait été congédié du service du pacha pour une faute assez légère. Ce même écuyer, témoin de ce qui se passait, s'approcha et dit au pacha : — Puisse le pacha vivre longtemps! Ma famille n'a pas cessé d'être au service de la tienne depuis le temps de nos bisaïeuls. Tu m'as chassé pour prendre à ma place cet ignorant palefrenier qui vient de payer de la vie son peu d'expérience auprès des chevaux de noble race. Je sors du bain et n'ai sur moi aucune impureté:

— Alors, c'est bien, dit le pacha; prends ce cheval et conduis-le à l'écurie.

L'écuyer s'avança à pas lents et en sifflant vers Kyrat qui restait immobile; il le frappa sur le dos en l'abordant; mais Kyrat après avoir solidement affermi ses pieds de devant sur le sol lança de ses pieds de derrière une telle ruade au pauvre écuyer, que celui-ci fut renversé du coup, la poitrine large ouverte. Le pacha dit : — Il t'a servi comme tu le méritais; tu es, en effet, un grand connaisseur en chevaux! Auschik, ton cheval vient de tuer deux officiers de mes écuries; Dieu seul sait pour quelles raisons.

— Seigneur, on n'y peut rien faire désormais. Jusqu'ici je n'avais jamais remarqué pareil vice dans ce cheval. Du reste, cela ne prouve pas qu'il ne soit pas de race distinguée. Si tu as le moindre doute à cet égard, montons chacun notre cheval, et nous verrons bien lequel a le plus de fond des deux.

Kyrat, les rênes flottantes sur sa crinière, courait en folâtrant tout autour de la place. Le pacha le contemplait avec ravissement. Kourroglou improvisa :

— « J'ai conquis mon Kyrat au plus épais de la mêlée.
» Il vole de toute sa vitesse vers le champ de bataille. J'ai
» attaché à son peigne deux petites clochettes afin qu'il ne
» s'ennuie pas à l'écurie. Les housses de velours qui cou-
» vriront ton dos seront toujours bon marché pour moi. La
» parole de Kourroglou est toujours confirmée par les
» actes. Kyrat sait distinguer un ami d'un ennemi. Tes fers
» d'argent retenus par des clous d'or sont bon marché
» pour moi. »

Alors Kourroglou dit : — Puisse le pacha vivre et régner longtemps ! Souffre que mon pauvre serviteur tienne un instant le cheval. Après le supplice des voleurs j'irai moi-même le conduire dans ton écurie et je tâcherai de le calmer.

— Auschik, tu parles bien.

En conséquence Daly Ahmed se saisit de nouveau de la bride de Kyrat.

Ahmed pacha renouvela l'ordre de mettre à mort les prisonniers ; mais Kourroglou lui dit : — Puisse le pacha vivre longtemps ! Quelques vers me reviennent à propos à la mémoire ; écoute-les premièrement et qu'ensuite ces voleurs subissent leur sort.

— « Un feu était tombé du ciel sur la terre. Je crus » que ma vie, que mes jours étaient flétris. Ayvaz m'avait » servi une coupe pleine jusqu'au bord. C'était une coupe » d'amertume. Je crus qu'il avait bu mon sang tout rouge. » Il m'a réveillé de mon ivresse. La mort s'est vendue à » moi; et, comme une esclave payée à prix d'or, elle est » là qui attend mes ordres. »

La foule grossissait de plus en plus. Les yeux de Kourroglou tombèrent sur les prisonniers qui étaient là debout, tête nue, et n'ayant sur le corps que leur chemise. Cette vue le toucha, et il chanta :

— « Je regarde à droite et à gauche : partout la terre » est jonchée de roses. Le soleil s'incline au-delà des » montagnes du couchant. La poitrine d'Ayvaz brille à » travers sa chemise lacérée. »

Le pacha persistait toujours dans sa résolution de faire exécuter les prisonniers. Kourroglou vit bien qu'il n'avait à compter sur rien par les voies de douceur. Pour préparer ses hommes au combat, il leur communiqua ses ordres en chantant de la manière suivante :

— « O vous qui mangez mon potage et mon pilau! ô » vous qui par ma générosité montez des coursiers » kholans! en temps de paix et de sécurité vous vous van- » tiez bien haut; chacun de vous disait : — Je suis un » homme, je suis un héros! Poussez donc à cette heure » le même cri sur le champ de bataille et attaquons les » premiers! »

Tous étaient prêts, n'attendant que le signal.

Kourroglou continua son chant :

— « Les sentinelles dorment sur la tour du fort; les

» guerriers sont couverts de poussière et de fange. Le
» premier de vous qui s'emparera d'Ayvaz n'attendra pas
» longtemps sa récompense. »

Daly Ahmed et tous les bandits avaient les yeux fixés sur la main de Kourroglou, attendant impatiemment qu'il la portât à sa moustache ; car, à ce signal, toute la bande devait tomber sur les Turcs. Kourroglou qui toujours se possédait mieux qu'aucun de ses hommes, se dit en lui-même : — Très-bien ! Distribue maintenant les rôles à ces voleurs, et, comme tu te fais vieux, le pacha tout seul sera bien assez pour toi.

Et il chanta :

— « La bataille est mon banquet, mon jour de fête.
» Qu'est le monde pour moi sans un guerrier tel qu'Ay-
» vaz ? Voici la parole de Kourroglou : — Le pacha est à
» moi : sur le champ de bataille, tout le reste est à
» vous. »

Daly Ahmed, prêt à frapper, tenait la main sur la poignée de son sabre. Kourroglou se toucha la moustache. — Hourra, enfants ! Tue ces gueux-là ! cria Daly Ahmed. Aussitôt tirant l'épée les bandits envahirent la place. L'éclat de leur voix, le cliquetis de leurs armes retentirent jusqu'aux cieux. Le pacha tournait les talons au plus vite, mais Kourroglou lui déchargea un coup d'espingôle. Ce fut le premier et dernier coup d'arme à feu qu'il ait jamais tiré dans toute sa vie. Le gouverneur tomba raide. Bientôt après sa tête placée au bout d'une lance fut exposée au milieu de la place publique.

Kourroglou souffrait de voir les prisonniers en si piteux état. Il les envoya tous quatre au bain, et lorsqu'ils furent

purifiés, rasés et habillés, il les manda en sa présence, exigeant en même temps que le visir leur fournît des vêtements neufs et de grand prix. Il nomma cet officier gouverneur à la place du pacha, obtint du district entier l'engagement d'un tribut annuel, et fit entre ses hommes et ceux de Moustapha beg le partage d'un copieux butin. Les deux chefs obtinrent d'innombrables richesses pour leur part. Enfin, ils partirent de Tokat, et marchant d'une halte à une autre, arrivèrent bientôt sains et saufs à Tchamly Bill.

Dixième, onzième et douzième rencontre.

Les improvisations de Kourroglou tiennent assez peu de place dans la neuvième rencontre; la part que les rapsodes s'y sont faite, au contraire, y est beaucoup plus large qu'en aucun autre : le dernier exploit important du héros Tuka en faisant l'objet, ils se sont plu à raconter dans ses moindres détails cette expédition de Tokat, si remarquable par ses nombreux et bizarres incidents : sans doute il leur a semblé qu'en variant ainsi leur narration et la prolongeant au-delà de leurs limites habituelles, ils suspendaient les pas de la fatalité qui désormais et jusqu'à la fin ne doit pas cesser de s'appesantir sur la tête de Kourroglou pour lui faire payer cher les premières faveurs de la fortune. Eh! bien, nous aussi, nous avouons notre faible pour le poète bandit, notre intérêt pour le haut et puissant seigneur de Tchamly Bill. En dépit de son terrible titre de chef de voleurs, nous le demandons, exerçait-il donc, sur ses vassaux ou sur les caravanes qui traversaient son domaine, ses

droits seigneuriaux avec des formes plus iniques et plus arbitraires que la plupart de nos comtes et de nos barons du moyen-âge? Certainement non. Même indépendamment de cette générosité native, de ce haut talent poétique qui donnent une si grande puissance de séduction à Kourroglou, qui de nous n'aurait préféré vivre sous son autorité, tantôt rude et tantôt cordiale, bien plus que sous celle d'un sire de Montlhéry, par exemple, qui avait fait de son inexpugnable forteresse un repaire de voleurs; ou de ce seigneur du Puiset, qui désolait les campagnes entre Chartres et Orléans (1108); ou bien encore de cet impudent Jordan de Lille, « seigneur gascon, dit le continuateur de Nangis, fameux par sa haute naissance, mais ignoble par ses brigandages (1322); » ou enfin de l'infâme maréchal de Retz, Gilles de Laval, le plus exécrable de cette foule de brigands blasonnés et titrés? Maintenant donc que nous avons analysé avec assez de longueur la neuvième rencontre, nous raconterons le plus rapidement possible les dernières phases de la vie de Kourroglou, nous réservant toutefois de donner sans mutilations le chant treizième et final de son épopée, dans lequel nous le verrons abdiquer et mourir, mais non pas sans grandeur ni courage, ni sans exciter dans l'âme du lecteur une sympathie vive et cette fois méritée.

Le chant dixième nous apprend comment un puissant guerrier turc nommé Nadzar Djaleli, venu à la tête d'une nombreuse armée pour combattre Kourroglou, se prend d'admiration pour lui et devient son hôte. A cette occasion un somptueux festin est servi; Ayvaz y remplit encore les fonctions d'échanson, mais l'orgueil de cet enfant trop gâté

profondément blessé de présenter encore le gobelet à un autre que Kourroglou, se révolte et s'indigne. — Ayvaz, lui dit son maître, pourquoi ne nous sers-tu pas du vin? Ayvaz répond : — Maudit soit le père de qui te servira désormais! Et aussitôt quittant la salle du banquet, il court prendre ses armes, monte à cheval et s'enfuit à travers champs.

Le lendemain, Kourroglou apprenant à son réveil la disparition de son fils adoptif, se met à sa poursuite et parvient à l'atteindre sur le chemin de Tokat; mais nulle bonne parole, nulle promesse flatteuse ne put vaincre son obstination. — Oui, dit Ayvaz, je brise tous les liens qui m'unissaient à toi. J'irai soulever contre toi Bolly-beg ou tout autre guerrier et je reviendrai te combattre à la tête d'une nombreuse armée. Je ne veux plus étancher ma soif que dans ton sang.

Ces paroles perçaient le cœur de Kourroglou, qui chanta :

— « Où vas-tu donc Ayvaz? Dans ces montagnes les » sentiers sont rocailleux; ton cheval y perdra et ses clous » et ses fers. Tu meurtriras tes pieds aux pierres du chemin. » Reviens à moi, tu seras l'héritier de mes richesses et de » ma puissance. »

Ayvaz sourd à ces tendres paroles, persiste dans son ingrate obstination et continue de fuir : Kourroglou, le cœur rempli d'amertume, revient s'enfermer seul dans son harem, espérant qu'avant deux jours le fugitif serait trop heureux de venir implorer son pardon. Pure illusion d'un cœur paternel. Ayvaz alla tout droit, comme il l'avait dit, trouver Bolly-beg, l'officier turc qui l'avait fait prisonnier

dans le parc de Tokat, et lui offrir le moyen de venger l'affront que lui avait infligé Kourroglou en venant jusque dans la ville délivrer ses amis et tuer Ahmed pacha.

— Ton armée, lui dit Ayvaz, est trop faible pour battre Kourroglou à la tête de sa bande : mais nous pouvons appeler la ruse à notre aide. Donne-moi cinquante hommes, l'élite de ta cavalerie ; je les conduirai dans les prés dépendant de Tchamly Bill, pendant que tu te tiendras en embuscade avec le reste de tes guerriers. Kourroglou m'aime, il n'aura pas plus tôt reçu la nouvelle de mon arrivée, qu'il accourra seul vers moi pour m'inviter à rentrer sous son toit ; car il ne peut se persuader que je sois devenu son ennemi mortel. Mais moi je m'emparerai de lui, je l'enchaînerai ; après quoi il te sera très-facile de tailler en pièces sa bande entière.

Ce plan perfide fut accueilli par Bolly-beg, et il s'en fallut de peu que la noire ingratitude d'Ayvaz n'obtînt satisfaction. Tout se passa d'abord ainsi que l'opiniâtre jeune homme l'avait prévu ; mais lorsque Kourroglou se vit entouré des cinquante cavaliers turcs, il tira son cimeterre et en porta, à celui qui se trouvait le plus près de lui, un si terrible coup, que la moitié de sa tête avec la machoire tomba par terre *comme une moitié de melon*. Les autres prirent la fuite ; mais Bolly beg accourut avec tout son monde, et Kourroglou se trouva en grand danger d'être pris ; ce qui ne l'empêcha pas de chanter la strophe suivante, tant était grande chez lui la force de l'habitude :

— « Kourroglou le bélier dit : Que puis-je faire? La » coupe de ma vie est pleine de sang jusqu'au bord. Tu » peux voir combien mon ennemi est plus fort que moi. » Jette-toi dans un chemin et échappe par un autre. »

Ainsi chantant, il se rua au plus épais de la troupe ennemie, et tout autour de lui la terre se joncha de cadavres. Mais la masse des Turcs, *comme graine de satan*, grossissait toujours. Il espérait se tirer d'affaire en passant sur la digue de la ravine, mais des cavaliers en occupaient déjà les abords. Que faire donc ? Un rocher escarpé commandait la digue : Kourroglou donna de l'éperon à Kyrat et dans un moment atteignit la cime du roc. Aucun des chevaux de Bolly-Beg n'était capable de gravir un pareil escarpement. Ayvaz dit : — Descendons de cheval ; nous l'empêcherons bien de nous échapper en montant à pied sur ce rocher qui n'offre aucun sentier praticable à de la cavalerie.

Ce qui fut dit, fut fait. Cependant, tandis qu'Ayvaz et Bolly-Beg grimpent sur cette pierre, pour ainsi dire taillée à pic, le fidèle Daly-Mehter, inquiété par un songe, se réveille en sursaut, s'informe de Kourroglou, et apprenant sa sortie matinale, s'empresse de répandre l'alarme et d'accourir dans la plaine à la tête de ses compagnons que suivent les soldats de Nadzar Djalely. La lutte ne fut pas longue : les Turcs, surpris par une brusque attaque, furent bientôt déconfits et taillés en pièces.

Pendant le combat, un petit drame rempli de l'intérêt le plus comique se passait sur la pierre escarpée. Du haut de cet observatoire Kourroglou avait tout vû : il jeta un regard foudroyant à Bolly-Beg ; et celui-ci qui n'était point aveugle non plus, comprenant le danger qui le menaçait à son tour, commença ainsi : — Seigneur, je ne suis pas venu pour te faire la guerre. Ayant su qu'Ayvaz t'avait offensé, je n'ai eû, en accourant à Tchamly-Bill, d'autre but que votre réconciliation.

Kourroglou, devinant sans peine que *la grande écuelle en couvrait une petite*, chanta ainsi :

— « Toujours je répète la même chose. Le verger
» secoue ses feuilles jaunies, incapables de demeurer plus
» longtemps sur les rameaux. Il vaut mieux avoir de l'in-
» différence pour une coquette volage que de l'aimer. »

Cependant les deux armées commençaient à en venir aux mains. Le choc des armes, les cris des combattants, les gémissements des blessés produisaient le bruit horrible qu'on entendra le jour du jugement dernier. Bolly-Beg disait à l'oreille d'Ayvaz : — Méchant drôle, déjà la moitié de mon armée est détruite et tu en es la cause. Essaie au moins de faire ma paix avec Kourroglou. — Et s'adressant à ce dernier : — Guerrier Kourroglou, ce n'est pas le moment de nous chanter de la morale. Fais grâce à ton fils; nous descendrons ensuite vers nos compagnons, et alors tu pourras rire et chanter tant qu'il te plaira.

Kourroglou se dit en lui-même : — Gagnons du temps et tirons cette affaire en longueur jusqu'à ce que son armée soit détruite : nous verrons après à parler de réconciliation. — Puis il ajouta tout haut : — Bolly-Beg, écoute maintenant une romance ; c'est la plainte touchante d'une jeune fille que désole l'infidélité de son amant :

— « Qu'ai-je donc fait, Destin impitoyable ? Les anneaux
» de la chaîne qui m'attache à la vie se sont brisés un à
» un. J'ai perdu mon amant, mon bien-aimé dont la beauté
» était si merveilleuse. Mon âme devient sombre comme
» les cieux à l'approche de la nuit. Ah ! puisse Allah ne
» jamais te séparer ni de ta famille ni de ton amant ! »

Et il ajouta : — Eh ! bien, Bolly-Beg, cette romance

n'est-elle pas charmante?... Quant à l'affaire d'Ayvaz, je t'en fais juge ; je me suis donné infiniment de peine pour lui, j'ai dépensé pour lui de grosses sommes d'argent, je l'avais adopté pour mon fils, je me fiais en lui comme en moi-même ; qu'est-il arrivé de tout cela ? Pour une misérable vétille il m'a abandonné, il est allé chercher un ennemi pour me tuer ! Mais assez là-dessus. Écoute une autre chanson, après nous pourrons partir. Et il chanta ce qui suit pour encourager Daly Mehter :

— « Lorsque deux capitaines descendent dans une » même arène, ils appellent en avant les sentinelles per- » dues. La poussière d'un champ de bataille mord les » yeux d'un lâche. Dans la main d'un brave guerrier brille » admirablement l'épée égyptienne hors de son fourreau. »

Daly Mehter, qui croyait Kourroglou mort, fut transporté de joie lorsqu'il entendit la voix de son maître ; il s'écria : — Béni soit Dieu, là haut ! Réjouissez-vous, frères, notre seigneur est vivant ! Voyez, il est là sur ce rocher avec le chef de nos ennemis. Comprenons ces mots : *L'épée égyptienne brille.* Ils veulent dire, pendez vos masques à vos ceintures et dégaînez vos sabres.

Alors ils se ruèrent sur les Turcs avec une nouvelle ardeur. Bolly-Beg s'arrachait les cheveux de désespoir, et Kourroglou chantait :

— « Les canons rugissent volée à volée, les bombes » éclatent, le plomb meurtrier siffle, les têtes roulent par » terre telles que des melons de rebut, le sang ruisselle » et comme de l'eau coule par torrents. »

Daly Mehter à ces paroles s'écria : — Enfants, coupez les têtes ; tel est l'ordre du maître. Mettez-les en rang, cette

vue réjouira son âme, et le cœur de son ennemi en sera brisé.

Kourroglou continuait de chanter :

— « Les lâches ne marchent pas en avant, s'imaginant » que personne ne périt à l'arrière : mais Dieu est le bou- » clier du brave, il le protége contre le malheur. Les traits » du Destin portent loin et vont frapper le lâche. »

Daly Mehter cria : — Hourra, enfants ! Tue ! tue ! en avant !

Kourroglou chantait toujours :

— « Écoute maintenant ce que fait Ayvaz le traître : » Non jamais je ne souffrirai qu'un rossignol étranger » vienne se poser sur ma rose. Voici la parole de Kour- » roglou : « Ne crois jamais à sa langue mensongère. » Jamais dans ma famille un ennemi invétéré ne sera reçu » comme un compatriote. »

Daly Mehter cria de nouveau : — Enfants ! le chef turc veut faire alliance avec notre maître, mais un ancien ennemi ne peut jamais devenir un ami véritable. Tuons sans relâche jusqu'à ce que nous ayons exterminé tous ses soldats.

Bolly-Beg dit : — Guerrier Kourroglou, tes cavaliers ont massacré mon armée entière, suspend le carnage.

Kourroglou dit à Ayvaz de descendre du rocher et d'aller porter à ses braves l'ordre de cesser le combat. Le malheureux jeune homme se prosterna et descendit. Mais l'enragé Daly Mehter après avoir entendu Ayvaz, lui répondit : — Quel conte viens-tu nous faire, menteur que tu es ?

Et au même instant il lui asséna un tel coup de massue que

le pauvre garçon plia en deux comme un serpent. Kourroglou en fut ému de pitié. Il remonta sur Kyrat et descendit enfin dant la plaine, disant au chef turc : — Tu le vois, Bolly-Beg, mes ordres sont méconnus ; mes gens refusent de m'obéir ; ils ont résolu de tuer tes soldats jusqu'au dernier.

Cependant Daly Mehter, se rappelant qu'il avait été l'hôte de Bolly Beg, après la victoire de Tokat, et qu'il avait mangé son pain et son sel, donna enfin l'ordre de suspendre le carnage et d'emmener prisonniers à Tchamly Bill le petit nombre de Turcs qui restait.

Kourroglou dit : — J'ai ouï dire que Bolly-Beg avait une fille d'une grande beauté, élevée sous le voile de la modestie ; je veux qu'on me l'amène pour la fiancer à Daly Mehter. Elle sera la récompense de sa fidélité et de la brillante valeur qu'il a déployée dans cette bataille.

Bon gré mal gré, Bolly-Beg donne son aveu à cet arrangement qui termine la dixième rencontre.

Sans doute, la fin de cette aventure fut moins fatale à Kourroglou qu'il n'avait pu le craindre ; mais, certainement, elle dut laisser dans son cœur un trait empoisonné. A qui se fiera-t-il désormais, si son fils d'adoption l'a pu trahir ? Incertitude poignante et trop bien fondée ! En effet, peu de temps après cette première trahison, il faillit être assassiné par un de ses plus braves lieutenants qui ne pouvait lui pardonner sa faiblesse pour Ayvaz. Faiblesse dont le jeune étourdi se prévalait trop souvent d'une manière abusive vis-à-vis de ses compagnons. Le hasard vient encore cette fois sauver le héros de Tchamly Bill, mais il ne dut pas moins se plaindre amèrement de son

étoile et surtout de l'ingratitude de ceux qu'il avait le plus comblés de bienfaits.

La première partie de la onzième rencontre est consacrée au récit de cet acte de perfidie. La seconde partie et toute la rencontre suivante ne forment qu'un seul et même épisode, chapitre malheureux, dans la vie de Kourroglou, rempli des aventures les moins attendues du lecteur; les plus outrageantes pour l'amour-propre et la dignité personnelle de Kourroglou et toutes causées par son imprudente confiance dans un lâche ennemi, qu'aurait dû lui mieux concilier le plus généreux des pardons. Mais l'excès de sa confiance devait le perdre dans un pays où la défiance est une nécessité de tous les instants, et, il faut peut-être le dire, une quasi-vertu.

C.-G. SIMON.

LE GÉNÉRAL FOY,

PAR M. ÉVARISTE COLOMBEL.

Où prendrons-nous le général Foy?

A la tribune.

Dans le général Foy, nous rechercherons le soldat intrépide de ces idées libérales et pacifiques, qui germaient dans les grands hommes du XVI[e] siècle; dont le développement se trouve dans les écrivains supérieurs du XVII[e] siècle; que popularisait la philosophie gaie et moqueuse du XVIII[e]; qui ont éclaté vers 89; qu'on retrouve en 91, avec le Consulat, aux derniers soupirs de l'épopée impériale, lors des premières luttes de 1814, qui grandissent si singulièrement et si remarquablement sous la dernière restauration.

Du général Foy, nous ne voulons savoir que les exploits parlementaires. Il s'y peindra tout entier. La parole, plus encore que le style, c'est l'homme. Le style n'est qu'une forme reposée de la pensée réfléchie. Il y a dans la parole toute l'initiative et tout l'entrain du premier mouvement.

Si nous attendons du grand orateur libéral son propre portrait, nous lui demanderions aussi l'esquisse des temps pendant lesquels il a vécu. Ces temps se révèleront d'eux-mêmes, avec cette précision du trait, ce coloris d'actualité, ce relief des choses et des hommes, cette accentuation vraie, que bien vainement nous irions chercher dans une narration qui serait notre œuvre. Dates et événements, tout cela brille d'un singulier éclat dans une parole contemporaine. L'histoire, pour ces luttes orageuses de la pensée, n'a que des reflets éteints, des échos amortis, des tons qui s'effacent et s'indécisent. C'est dans l'arène qu'il faut saisir le lutteur ; car c'est là qu'il déploie ses forces et qu'il multiplie son énergie. Il y a certains spectacles que tous les récits ne sauraient rendre.

Le général Foy avait vingt ans de guerre pour patrimoine ; vingt campagnes, vingt blessures. Comme Lannes, c'était toujours de son sang qu'il payait une victoire.

La paix vint, et, avec la paix, la monarchie constitutionnelle. L'homme de guerre sentit en lui l'orateur. Il voulut être député, pour porter la parole comme il avait porté l'épée, au service de la France de 89. Rien n'a été démenti dans sa noble profession de foi. Il promettait de défendre la cause nationale jusqu'à la mort. Il a tenu son serment. La tribune acheva ce qu'avait épargné le champ de bataille.

L'ordre constitutionnel, refuge des idées libérales, ne pouvait convenir à ces privilégiés de la vieille France, qui avaient préféré l'émigration à la patrie. La Charte consacrait 89. Donc, la Charte ne valait rien. Il y a des hommes pour lesquels la révolution n'est qu'une longue révolte.

Telle était la situation, quand l'arène parlementaire s'ouvrit pour le général Foy.

On a pu comparer la Charte de l'époque à une forteresse. La majorité royaliste l'attaquait chaque jour, tantôt ouvertement, tantôt secrètement, grâce aux intelligences qu'elle avait dans la place. Mais, dans la place aussi, campée au sein de la forteresse, une poignée de braves résistait, résistait encore, résistait toujours. Ils disputaient le terrain pied à pied. C'est dans cette mêlée que nous retrouvons le général Foy. Comme l'a dit un contemporain, la guerre ne cessa point pour lui; il l'avait faite à l'ancien régime et à l'étranger. Dans la Chambre des Communes, il retrouva souvent l'étranger et l'ancien régime.

Ce même contemporain nous a laissé le portrait du général, dans son costume de tribune :

« Une attitude calme et fière, un organe pénétrant, un
» geste plein de noblesse et de grâce, un regard brûlant
» où se réfléchissaient tous les mouvements de l'âme, une
» diction pure et forte, embellie par des tours heureux,
» animée par des images pittoresques ; une sensibilité qui
» ne doit rien à l'art et qui a tout son foyer dans le cœur;
» un air chevaleresque qui rappelait encore le guerrier et
» qui donnait à toutes ses paroles ce charme si puissant
» sur une nation qui, dans la jalousie de sa liberté, aime
» toujours à se souvenir de sa gloire; tels étaient les
» caractères de cette éloquence brillante et sage qui illustra
» la tribune et qui consola la France... »

En transcrivant ici l'éloge d'un ami, j'ai voulu vous faire voir l'orateur avant de vous faire entendre sa parole. Les dates précisent et enferment mieux la pensée. Nous les emploierons.

1819 — 1820.

C'est à la fin de 1819 que le général parut à la Chambre. C'était l'époque ardente d'une réaction qui finit, — d'un ministère qui chancelle, — d'une royauté qu'on trouve trop libérale, — d'une conspiration qui s'ourdit contre nos libertés, — d'un orage qui se forme déjà pour aboutir, à dix ans de là, aux ordonnances de 1830, dont le frère du roi caressait dès-lors la fatale espérance.... Mais à quoi bon ces indications ? On va les voir dans chaque discours. Elles sont apparentes sous les plus simples phrases.

Des réductions considérables avaient été exercées sur le traitement des légionnaires. L'un d'eux, le capitaine Duplan, amputé de Salamanque, adressa une pétition à la Chambre. Foy saisit cette occasion pour ses débuts oratoires. Ce sujet lui convenait. Duplan avait été son compagnon d'armes, le même coup de feu les avait blessés.

Le général plaça les considérations qu'il avait à présenter sous le patronnage d'un mot resté célèbre.

« Pendant un quart de siècle, presque tous nos citoyens » ont été soldats ; depuis la paix, nos soldats sont rede- » venus citoyens. Souvenirs, sentiments, espérances, tout » fut, tout est resté commun entre la masse du peuple et » notre vieille armée. Aussi, les paroles qui s'élèvent de » cette tribune pour consoler de nobles misères, sont- » elles recueillies avec avidité jusque dans les moindres » hameaux : IL Y A DE L'ÉCHO EN FRANCE, QUAND ON PARLE » D'HONNEUR ET DE PATRIE ! »

L'orateur se révèle. Il y a, dans ce même discours du

30 décembre 1819, plusieurs de ces mots, frappés comme des bronzes, conservés comme des médailles.

Il parle de Napoléon :

« On ne joue pas impunément le jeu des batailles. »

Il parle de la Légion :

« La Légion-d'Honneur n'est pas la doublure de l'ordre » de Saint-Louis... »

Il veut la conciliation de tous les intérêts, et il dit :

« La gloire héritée vivra plus paisible et recueillera plus » de respect, quand elle ne sera plus hostile envers la gloire » acquise..... »

La Chambre écoutait avec calme ce nouvel orateur de l'opposition. C'était rare, il faut en convenir. Une interruption arriva et fournit au général une de ses plus belles inspirations.

Le général :

« Les ordres de Saint-Michel, du Saint-Esprit et de » Saint-Louis ont été fondés par des princes impopu- » laires..... »

(Interruption.)

Le général :

« Ces ordres ont eu pour fondateurs des rois très-impo- » pulaires..... »

M. de Villèle, de sa place :

« Nous ne connaissons de monarque impopulaire que » Napoléon..... »

Le général :

« Ces ordres ont eu pour fondateurs des rois très impo- » pulaires, Louis XI, Louis XIV..... »

(Nouvelle interruption.)

L'orateur continua. Mais il lui fallait une revanche, une réponse à clouer M. de Villèle sur son banc. La légion qu'il défendait vint lui en fournir le sujet; il s'écria :

« Les membres de la légion prêtaient un serment qui » est resté gravé dans ma mémoire. Ils juraient de conser- » ver le territoire intact, de défendre le prince, les lois » du pays et les propriétés que ces lois ont consacrées; de » combattre, par tous les moyens que la justice, la raison » et la loi autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le » régime féodal; de concourir de tout leur pouvoir au » maintien de la liberté et de l'égalité, bases de nos » constitutions. Tel était leur serment!... Ce serment, » bien français, bien significatif, n'a rien de discordant » avec les principes politiques proclamés par la Charte. On » l'a remplacé pourtant, et on l'a remplacé par une formule » vague; et on y a ajouté je ne sais quelle obligation de » révéler des complots, qui a l'inconvénient de mêler d'im- » pures idées de police au culte de l'honneur. »

Le début de l'orateur présage toute sa carrière. Ce sera la lutte de la révolution et la contre-révolution ; on la retrouvera presque à chaque citation. A cette époque, les conquêtes de la révolution s'incarnaient dans la Charte constitutionnelle. Aussi, le général disait, dans la séance du 14 janvier 1820 :

« Je m'appuierai sur la Charte, déterminé que je suis à » invoquer la Charte jusqu'au dernier moment de mon » existence! »

Un autre jour, au sujet d'une pétition qui demandait l'anéantissement du pouvoir représentatif, il trouva le moyen de faire, en termes nets et clairs, sa profession de foi politique :

« Avec M. le président du Conseil, nous voulons ce qui » est, tout ce qui est, et rien que ce qui est.... Depuis » cinq ans, l'éducation constitutionnelle se fait dans notre » pays, on y apprend le respect des institutions, l'adora- » tion de la Charte; la France se console de sa gloire » perdue dans son amour pour la liberté...... »

Il y avait souvent, dans les discours du général, un grand bonheur d'expression. Voulant parler du droit de pétition et des formes qu'il a revêtues, il dit :

« Depuis l'humble doléance agenouillée au pied du » trône, jusqu'aux incursions de ces pétitionnaires san- » glants qui venaient demander du pain et la Constitution » de 1793, tous les degrés de l'échelle ont été parcou- » rus...... Toutes les manières d'aborder le Pouvoir ont » été essayées..... »

Le 13 février arriva.

Le déplorable assassinat du duc de Berry devait être exploité. Il le fut. C'est l'habitude des passions politiques de trouver des armes partout et de n'en répudier aucune. Les libertés de la France payèrent le crime isolé de Louvel; et, avant l'assassin lui-même, elles comparurent une à une, sur le banc de l'accusation. Dès le 14 février 1820, le général le prévoyait et le disait. L'événement justifia son présage.

On vint demander d'abord la suspension de la liberté individuelle.

Le débat fut ardent, et le général y prit une large part.

Après avoir rappelé que le bon roi Henri était aussi lui tombé sous les coups d'un fanatique, il fit remarquer que le Pouvoir de l'époque n'avait pas interdit les prédications

des vieux ligueurs. « Que la postérité, dit-il, ne puisse pas » dire qu'aux funérailles d'un autre Bourbon, la liberté » des citoyens fut immolée pour servir d'hécatombe! »

Mais la discussion ne fut pas tenue toujours à cette grande hauteur.

Elle se passionna. Manuel et de Corcelles furent rappelés à l'ordre par une majorité intolérante. Le général Foy intervint, pour que la liberté de la tribune fût au moins sacrée. Vains efforts! il devait bientôt apprendre très-personnellement ce que c'est que la justice des partis.

Après son rappel à l'ordre, Manuel avait continué d'occuper la tribune, et, faisant allusion à la contre-révolution, il avait dit: « M. de Saint-Aulaire vous a déclaré que » le Cabinet actuel était la seule ressource qui restât à la » France, et que, si une contre-révolution avait lieu, il en » serait la première victime. Sans doute, Messieurs, il est » beau de mourrir sur sa chaise curule; mais il est quelque » chose de mieux encore, c'est de ne pas ouvrir les portes » de Rome aux Gaulois. »

Benjamin Constant succéda à Manuel. Jamais ironie plus mordante n'avait été mise au service d'une cause si populaire. Le ministère fut flagellé dans la personne de M. Pasquier. Benjamin Constant conserva jusqu'au bout la verve du sarcasme : « Messieurs, Messieurs de la droite, vous allez » nous ravir la liberté individuelle, vous étoufferez aussi la » liberté de la presse, et, bientôt peut-être, vous allez » nous bannir de cette tribune par des élections privilé- » giées; mes amis et moi pouvons donc dire comme les » captifs à Tibère : CE SONT DES MOURANTS QUI TE PARLENT, » LAISSE-NOUS PARLER! »

Le général Foy fut, de nouveau, appelé à prendre la parole. Il tenait à expliquer quelques-unes de ses pensées que Benjamin Constant n'avait pas comprises et avait mal interprétées :

« Oui, dit-il, c'est à l'aide de l'étranger que cette mino-
» rité est parvenue à établir son empire. Sans les étran-
» gers, dix mille insurrections se seraient succédé, tant
» étaient multipliés les actes arbitraires les plus révol-
» tants, les vexations, les persécutions, les humiliations de
» tout genre ; eh ! croyez-vous, en vérité, que, sans l'étran-
» ger, sans la crainte de voir notre pays livré à toutes
» les horreurs de la dévastation, nous aurions souffert les
» outrages d'hommes que, pendant trente ans, nous avons
» vus dans l'humiliation et dans l'ignominie ? »

M. de Corday, se levant et descendant de la droite : « Vous êtes un insolent. »

Le lendemain, MM. Foy et de Corday se rendirent à la barrière de Belleville, pour se battre au pistolet. Le sort se déclara en faveur de celui qui avait été insulté. Le général Foy tira en l'air. Cela se passait le 14 mars 1820.

Dans la séance du 16, à propos d'une pétition d'un sieur Taillefer, le général Foy trouva l'occasion d'expliquer sa pensée.

« J'ai voulu désigner cette poignée de délateurs de
» 1815, que, dans ma carrière active de trente ans, je
» n'avais rencontrés sous aucune bannière, ni dans aucun
» des chemins de l'honneur... J'ai été offensé par un de
» mes collègues, qui, lui-même, s'était cru offensé par moi
» dans la cause de ses anciens compagnons d'exil. Nous
» avons fait tout ce que font gens de cœur en pareille
» circonstance. »

M. de Corday s'avança vers le général Foy, placé sur le premier banc de la gauche, et tous deux se serrèrent la main.

Dans un des incidents de cette mémorable discussion sur la liberté personnelle, le général Foy fut amené à répondre à l'un des ministres du roi, qui avait cité la *Marseillaise* comme exemple de l'influence des chansons dans des temps de malheur. Le vieux soldat retrouva les souvenirs de ses jeunes années et de ses premières campagnes. Il s'écria :

« La Marseillaise! Elle fut inspirée par un sentiment » qui est de tous les temps et qui devrait être de tous les » régimes, l'horreur de l'invasion étrangère! J'étais, » bien jeune encore, au nombre de ceux qui enlevèrent » les retranchements de Jemmapes en chantant la Mar- » seillaise. A ce titre, j'aurais voulu qu'on épargnât à » nos souvenirs, même l'ombre d'une similitude avec l'es- » prit qui anima les Ravaillac et les Louvel! »

Ces paroles faisaient courir une émotion nationale dans toutes les veines du pays. Les deux camps se séparaient de plus en plus. L'abîme se creusait; or, en politique, les abîmes ne se comblent qu'avec des révolutions.

Benjamin Constant avait deviné juste. Après la présentation de la loi sur la liberté individuelle, le ministère, poussé par les exigences de l'extrême droite, présenta un projet de loi sur la liberté de la presse. De nouvelles luttes éclatèrent. Foy fut à son poste. Il s'agissait de nouvelles immolations de nos libertés publiques.

La discussion sur cette nouvelle atteinte aux droits de la nation fut élevée à une grande hauteur par les orateurs de l'opposition. Les députés libéraux discutèrent pied à pied,

article par article, paragraphe par paragraphe; rien n'échappa à leurs amendements. La majorité ne répondait pas; elle se contentait de voter. Pourtant, dans ces rangs silencieux de la majorité, quelques explosions avaient lieu; elles éclataient sous la discipline du silence. C'est ainsi que M. de Marcellus (séance du 21 mars) ne craignit pas de se rendre le fidèle interprète des sentiments de ses collègues, en disant que : « La liberté était le plus grand fléau qui pût atteindre un peuple. » — Benjamin Constant, Manuel et Foy multiplièrent les efforts pour ne pas laisser sans réponse cette insolente condamnation des principes de 89.

C'est Foy qui, dans la séance du 24 mars, fit cette heureuse comparaison de la liberté de la presse avec la lance d'Achille, guérissant les blessures qu'elle avait faites. Il y avait toujours chez lui une grâce de paroles, un inattendu d'élégance, un caprice d'expression, qui faisaient contraste avec la maturité et le calme de ses réflexions.

Le soldat vaincu trouva le moyen d'inspirer le lutteur de la tribune... A la séance du 30 mars, le général termina son discours par ces paroles véhémentes :

« Nous avons couru à Waterloo, comme les Grecs aux
» Thermopyles, tous sans crainte, presque tous sans
» espoir. Ce fut l'accomplissement d'un magnanime sacri-
» fice; et voilà pourquoi ce souvenir, tout douloureux
» qu'il puisse être, nous est resté précieux à l'égal de nos
» plus glorieux souvenirs... Nous avons marché comme
» avaient marché nos pères, vingt-trois ans auparavant,
» aux cris de l'Europe coalisé contre la France. Vouliez-
» vous que, pour la première fois, nous nous fussions
» arrêtés devant le nombre, demandant : COMBIEN SONT-
» ILS ?... »

Vains efforts! stériles considérations! si on regarde le succès du moment, l'adoption ou le rejet de la loi.... Utiles efforts! fécondes considérations! si on envisage les germes jetés dans l'opinion publique.

De plus grands débats allaient s'ouvrir. Le ministère tenait à justifier toutes les prédictions de Benjamin Constant. Après la liberté de l'individu, après celle de l'écrivain, la majorité légitimiste se décida à attaquer la liberté de l'électeur. Les discussions s'ouvrirent en mai 1820.

Mais, disons-le, avant d'ouvrir cette belle page de sa vie parlementaire, le général Foy ne donnait pas seulement dans les grandes occasions. Il n'avait pas la coquetterie du silence; il n'imitait pas certains orateurs qui n'entrent en lice que dans les circonstances d'éclat, rappelant le *nec deus intersit*. Le général Foy était toujours sur la brèche. La plus modeste pétition le trouvait éloquent.

Ce fut ainsi que, dans l'intervalle qui sépara la discussion sur la presse de la discussion sur les élections, il monta dix à onze fois à la tribune, donnant l'appui de sa parole à ses vieux compagnons d'armes, tantôt au général Alix, tantôt au sergent Thillet. A chaque fois, il trouvait le moyen de protester de ses sentiments de haute et pure nationalité.

Un jour, il s'écrie: « Quoi de plus pénible que l'occu-
» pation ennemie! que de voir l'étranger à vos foyers,
» s'asseoir entre votre femme et votre fille! Ce ne sont
» pas là de ces douleurs qu'une indemnité pécuniaire peut
» compenser.... »

La Chambre demandait des comptes au ministère. Le

ministère, pour échapper aux comptes, disait qu'il avait fait partir les troupes étrangères. « A Rome, répond le » général, Scipion l'Africain, accusé de concussion, » répliqua à ses adversaires : A PAREIL JOUR, IL Y A UN » AN, J'AI VAINCU CARTHAGE, ALLONS AU CAPITOLE RENDRE » GRACES AUX DIEUX ! Scipion, Messieurs, était un fort » mauvais comptable ; mais nos ministres n'ont ni vaincu » Carthage ni délivré la France. Les étrangers sont partis, » parce que la France était lasse de les supporter ; il était » temps, et plus que temps, qu'ils s'en allassent. »

Une autre fois, faisant l'éloge de la courte carrière ministérielle parcourue par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, il disait : « Il a commencé une armée nationale, en lui » apprenant à prononcer ensemble les noms de roi et de » patrie. La France peut pourvoir à sa défense, et plus » jamais elle ne sera réduite à pousser, à l'approche de » l'étranger, ce cri d'alarme au retentissement duquel les » nations se lèvent et le monde est bouleversé. »

Le débat sur les élections, nous l'avons dit, s'ouvrit en mai : c'est le débat capital de l'époque. Les deux partis de la révolution et de la contre-révolution s'y trouvent en présence, avec leurs souvenirs et leurs principes, avec leurs intérêts et leurs théories, avec leurs animosités et leurs défiances.

Effectivement, la loi de 1817 consacrait les classes moyennes en consacrant la petite propriété. L'empire des classes moyennes et intelligentes, c'est 89, 89 au point de vue politique. Le projet de 1820, en consacrant l'aristocratie dans les élections, enlevait toute influence à la petite propriété. Cela va devenir sensible par la suite de la discussion.

« Où sont, continuait Foy, où sont donc vos pouvoirs,
» à vous, dépositaires de tous les intérêts sociaux, pour
» classer arbitrairement la propriété en grande et petite,
» comme si, dans tout pays où l'impôt est proportionnel-
» lement assis, la grande et la petite propriété ne suppor-
» taient pas également les charges publiques ? N'est-il pas
» évident que vous dépassez vos attributions législatives ? »

Plus loin :

« Dans notre pays, comme dans d'autres pays libres,
» les grands propriétaires sont seuls éligibles. On veut
» aujourd'hui qu'ils soient aussi les seuls électeurs. Cette
» attribution inconstitutionnelle, qu'on prétend leur don-
» ner, au profit de quel parti tournera-t-elle ?.. : Les
» Français n'ont pas l'esprit tourné à l'aristocratie... Notre
» histoire, Messieurs, n'est que le récit de la longue
» guerre du tiers-état et de la royauté contre la noblesse.
» La dernière bataille de cette guerre et de notre révolu-
» tion, il faut l'espérer, sera couronnée par le complet et
» glorieux affranchissement du tiers-état... »

Ailleurs, l'argumentation devient plus pressante en deve-
nant plus personnelle :

« Depuis que la noblesse a perdu une partie de ses pro-
» priétés pour avoir voulu sauver ses privilèges, elle a
» vécu ennemie et presque toujours détachée de la masse
» des citoyens. Elle pleurait quand les autres se réjouis-
» saient, et ses joies ont commencé avec nos douleurs ! »

Le général finissait, en disant :

« Deux nations, deux camps, deux bannières : voilà
» malheureusement ce que vous donne le projet de loi...
» Arrêtons-nous, Messieurs, quand il en est temps encore !

» nous qui ne voulons d'autre Charte que la Charte,
» d'autre roi que le roi; arrêtons-nous, pour sauver le roi
» et la Charte. Gardons notre loi électorale que le peuple
» a adoptée avec passion... Mais, malheur à vous, mal-
» heur au pays, si, rebelles aux arrêts du destin, vous
» entreprenez de placer la puissance politique ailleurs que
» là où se trouve la puissance morale! Adosser le trône à
» l'aristocratie, c'est recommencer la révolution! »

On croit entendre comme une lointaine prophétie de 1830.

M. de La Bourdonnaie monte à la tribune pour détruire les impressions de ce beau discours.

Tête ardente, cœur convaincu, esprit chevaleresque, M. de La Bourdonnaie est un de ces hommes rares, il faut le dire, qui ont soutenu, sous la restauration, le dogme pur et inflexible de la légitimité.

Foy avait parlé de 89 et des classes moyennes. M. de La Bourdonnaie ne reconnaît qu'un principe: l'hérédité légitime du trône. En dehors de ce principe, dit-il, il y a la révolution, il n'y a que la révolution. Il arbora hardiment cette bannière. Nous verrons les conséquences électorales que sa dialectique en tirait. Laissons, d'abord, parler les principes:

« Monument de l'expérience et de la sagesse de nos
» pères, établie dans l'intérêt des peuples bien plus que
» dans l'intérêt des rois, la légitimité du trône se perd
» dans la nuit des temps, et fut, pendant des siècles,
» consacrée par nos mœurs avant d'être promulguée par
» nos lois... »

« Sanctionnée par les acclamations nationales, la légiti-
» mité reparut aux jours de la restauration, brillante d'un
» nouvel éclat... »

Ce n'était pas assez de cette proclamation du principe, il fallait à l'orateur la critique de 89 et l'explication de la Charte.

« La légitimité vint enfin se rasseoir sur ce trône » antique, dont l'ébranlement fut le signal de nos cala- » mités, et dont la chute fut l'époque la plus effroyable » de notre histoire... C'est par là que la Charte, OCTROYÉE » ET NON CONSENTIE, monument du retour de la France à » ce principe conservateur, n'eut pas besoin de le consa- » crer par une disposition écrite. Postérieure à la légiti- » mité, engendrée par elle, témoin irrécusable de sa » préexistence, elle eût affaibli son propre témoignage, » en confondant la maxime fondamentale de la monar- » chie dans le recueil des lois qui la modifient, mais qui » ne l'instituent pas. C'est par là que la Charte et la légi- » timité, unies par un lien indissoluble, comme la cause » et l'effet, ne font plus qu'un tout indivisible, le nouveau » droit public des Français, notre pacte social. Et puisque, » comme nous l'avons démontré, l'esprit du pacte social » doit être l'esprit d'une bonne loi d'élection, cette loi » d'élection doit avoir pour but de maintenir à la fois la » Charte et la légitimité. »

On devine le reste. La grande propriété doit dominer. Elle seule est légitimiste et conservatrice. La petite propriété est sans doute respectable; mais elle est à craindre, elle est turbulente, elle est progressive. Il faut la subalterniser. Elle ne doit paraître qu'aux échelons inférieurs, bonne, au plus, pour payer l'impôt.

Selon M. de La Bourdonnaie, la loi présentée par le ministère est bonne; mais elle n'est pas parfaite. Elle a l'inconvénient de ne pas asseoir la grande propriété sur une assez

large base politique. Dans l'avenir, on fera mieux. C'est son espérance. Il est difficile d'être plus explicite :

« Nous reconnaissons que la loi ne sera complète et » durable qu'alors que la puissance électorale, qui émane » de la propriété tout entière, ne sera confiée que par elle » à un nombre déterminé d'électeurs choisis parmi les » plus imposés.... »

La légitimité est la défense du sol, a dit M. de La Bourdonnaie. Il continue en ces termes :

« Eh! comment serait-elle attachée au sol, cette portion » de la classe électorale qui, ne trouvant pas dans le » revenu de ses propriétés de quoi suffire à tous ses » besoins, ne demandant pas ses moyens d'existence à » la culture des champs qu'elle possède, abandonne forcé- » ment le toit paternel pour chercher dans les villes, à » l'aide d'une industrie plus ou moins cosmopolite, ce qui » lui manque pour satisfaire un luxe ou une ambition que » son éducation et ses relations sociales lui ont appris à » connaître? »

Foy avait vanté le tiers-état. M. de La Bourdonnaie le rabaissait, en lui déniant tout pouvoir politique. Il faut voir avec quel dédain il le traite! Il finit par dire qu'à ses yeux, la grande propriété est le représentant naturel de la petite. C'était relever la féodalité, car c'était reconstituer l'aristocratie de la propriété territoriale.

Le parti de M. de La Bourdonnaie le suivit dans cette fausse voie politique qui devait, dix ans plus tard, aboutir aux ordonnances de 1830, qui n'étaient que la mise en pratique des doctrines de la droite en 1820. Nous ne citerons que quelques noms et quelques discours.

M. de Castelbajac s'exprimait ainsi :

« On fait à la nouvelle loi le reproche de créer une » oligarchie... Je regarderais mon pays heureux d'avoir » une oligarchie;... Loin de m'en plaindre, je m'en féli- » citerais, car j'y verrais un moyen de stabilité, un motif » de durée... »

M. de Bonald, à la séance du 16 mai, plus habile que ses collègues de la droite, moins cassant, connaissant mieux l'art de la dialectique et les finesses du langage, ne dissimula aucunement ses sympathies pour un gouvernement aristocratique, appuyé uniquement sur la grande propriété. Il disait notamment :

« La société ne doit donc pas redouter ce qu'on appelle » l'aristocratie des propriétés; et doit bien plus craindre de » ne plus en trouver pour s'en servir... »

Parlant de la loi des successions, l'orateur ajoutait ces mots que nous citons avec plaisir :

« Le sol de la France s'en va en poussière, et la terre, » pour ainsi dire, finit sous nos pas... Le morcellement » toujours croissant de la propriété foncière résout le » problème de physique de la divisibilité de la matière à » l'infini. Bientôt il n'y aura plus de propriété indivisible, » en France, qu'une mécanique à filer le coton... »

L'esprit de M. de Bonald aimait assez à s'élever aux considérations générales.

Du reste, cet argument de désespoir tiré du morcellement indéfini de la propriété n'est pas exact. Ouvrez les Archives de l'Académie des Sciences morales, vous y rencontrerez de savants mémoires de MM. Rossi et Passy, lesquels démontrent :

— Que le nombre tant exploité de nos cotes foncières ne s'est presque pas augmenté sensiblement depuis 1815, à côté d'un accroissement notable de la population ;

— Que l'importance des successions déclarées au fisc va toujours grossissant, tandis que le nombre des héritiers va diminuant.

Mais les partis savent se faire une arme du mensonge, quand le mensonge sert leurs passions.

M. de Villèle, qui préludait à son règne ministériel, intervint dans ce débat. Esprit pratique, d'une élévation commune, fin comme un gascon, rusé comme un intendant de grande maison, M. de Villèle sentit qu'avec une Chambre issue de la loi de 1817, les déclarations trop franches des précédents orateurs étaient compromettantes. Il fallait beaucoup d'habileté pour en atténuer l'effet, sans paraître déserter la cause de l'aristocratie. C'est ce que fit M. de Villèle avec infiniment d'adresse.

On avait parlé d'inégalité de droits politiques et d'aristocratie. Il n'y a rien de tout cela, répondit M. de Villèle.

« Ce n'est pas de l'inégalité, c'est de la hiérarchie.
» Nous serons tous égaux devant la loi d'élection, en ce
» que nul ne pourra être électeur sans remplir les condi-
» tions d'électorat ; il n'y aurait inégalité que dans le cas où
» on admettrait à voter ceux qui seront exclus.

» Ce n'est pas une vieille aristocratie que nous voulons
» faire revivre, mais la juste influence de la propriété...

» L'aristocratie, je le répète, est tout-à-fait étrangère
» à la question que je traite, puisque personne ne fait la
» demande ABSURDE de la rétablir. Il ne s'agit ici que de la
» propriété sans privilége, telle que nous la possédons

» tous, telle que tout le monde peut l'acquérir et la pos-
» séder...

» En Angleterre, l'influence dominante de la grande » propriété vous découvre la base sur laquelle repose sa » robuste constitution, un des plus beaux produits que le » génie social ait présentés au monde!.... »

En somme, M. de Villèle voulait créer une institution, en restituant à la propriété sa juste influence et en lui donnant de nouvelles garanties.

M. Corbière, en émettant les mêmes doctrines, fut encore moins explicite. L'agitation qui se manifestait dans les salons et aussi dans les rues de Paris, faisait regretter l'entrain chevaleresque de M. de La Bourdonnaie, et la témérité de ses aveux.

La gauche presque entière prit sa part du débat, qui s'agrandissait et s'aigrissait tous les jours. Cette longue discussion vit successivement monter à la tribune le comte Français, M. de Courvoisier, Legraverend (d'Ille-et-Vilaine), de Corcelles, Ternaux, le savant Daunou, Bignon, Benjamin Constant, Keratry, Lafayette, Camille Jordan et Royer-Collard.

Ce dernier monta plusieurs fois à la tribune; il votait contre le projet de loi. Les doctrines légitimistes de M. Royer-Collard donnaient à ses discours une véritable importance; ils en puisaient une autre dans de hautes idées noblement exprimées. La palme de cette orageuse discussion appartient bien évidemment à celui que M. Cornet d'Incourt appelait le docte patriarche du libéralisme. Nous ne savons pas résister à la séduction de quelques passages, qui révèlent une vue supérieure et une élévation inaccoutumée.

« L'antiquité ne manque point à la Charte. Les premiers
» alinéa en furent écrits par Louis le Gros, quand il affranchit les communes; ils furent ineffaçables, dès que
» Philippe le Bel eut appelé nos pères aux assemblées nationales; pour notre malheur, les classes de la société
» ne furent plus que des ordres privilégiés. Alors commença sourdement, pour éclater au jour marqué dans
» le cours des siècles, la guerre terrible, mais LÉGITIME,
» du droit contre le privilége... La Charte a consommé
» la révolution. »

Jamais 89 n'a trouvé de plus haute apologie.

« Que chacun le sache, que chacun le reconnaisse : notre
» sol politique, si longtemps le domaine du privilége, a
» été conquis par l'égalité, non moins irrévocablement
» que le sol gaulois le fut autrefois par le peuple franc.
» Le privilégé est descendu au tombeau. Aucun effort
» humain ne l'en feraient sortir; il serait le miracle impossible d'un effet sans cause. Il ne pourrait pas rendre
» raison de lui-même. »

« Les constitutions ne sont pas des tentes dressées pour
» le sommeil. Les gouvernements, quels qu'ils soient, sont
» sous la loi universelle de la création; ils ont été condamnés
» au travail; comme le laboureur, ils vivent à la sueur
» de leur front... Il est temps que la France soit gouvernée.
» Elle ne l'est pas depuis six ans. Toute la discussion se
» réduit à ce mot seul... »

La droite répondait par des épigrammes à ces grandes et solennelles considérations. Si brûler n'est pas répondre, comme disait Camille Desmoulins, lancer des épigrammes l'est bien moins encore.

Le samedi 13 mai, au sujet de l'article 1er du projet, beaucoup plus que pour répondre à un discours de M. Roy, ministre des finances, M. Royer-Collard remonta à la tribune. Les paroles suivantes méritent d'être recueillies:

« Ne confondons point les partis avec les factions, les » factions sont détestables... Les partis sont l'un et l'au- » tre honorables, parce qu'ils ont, l'un et l'autre, une » grande origine et une illustration ineffaçable : d'un côté, » la gloire fabuleuse de vingt-cinq ans de prodiges; de » l'autre, toute la gloire historique de la France, noble » héritage que les révolutions ne sauraient ravir ! Peut- » être aussi que la vérité est partagée entre eux et qu'ils » en ont chacun la moitié; ici, les doctrines nécessaires » de l'ordre; là, les maximes généreuses de la liberté ! Il » ne faut pas les croire l'un sur l'autre; ils se calomnient et » nous les calomnions nous-mêmes beaucoup trop ; une » grande partie de notre mal est dans la peur qu'ils se font » et qu'ils nous font à tous. Nous sommes trop découragés » par le souvenir de nos calamités; nous n'osons plus rien » regarder en face... »

Royer-Collard en tirait cette conséquence, — qu'un gouvernement intelligent devait attirer à lui les partis, pour les soutirer aux factions. Mais on a vu que Royer-Collard se plaignait dans son premier discours que la France ne fût pas gouvernée.

Vains efforts! La droite, nous l'avons dit, répondait par des épigrammes et des saillies.

Le ton de la discussion était le plus souvent très-amer. Les sarcasmes de M. de Puymaurin amenèrent le général La Fayette à la tribune.

M. de Puymaurin avait dit :

« Notre honorable collègue, M. de La Fayette, est bon » père, bon époux, excellent ami. Je le vois avec peine » se jeter de nouveau dans la carrière de la révolution » pour en devenir une seconde fois le jouet ou l'instru- » ment; il aurait dû se rappeler que les cyprès de la » révolution ont flétri les lauriers d'Amérique » (1).

On se demande ce qui valait à M. de La Fayette ces apostrophes véhémentes?...

C'est que l'honorable général, en face d'un régime qu'on voulait reconstituer, s'était permis d'en faire une juste critique. Il avait dit :

« En m'abstenant, pour votre temps, de tracer ici un » tableau, si rapide qu'il fût, de cet ancien régime si » vanté, si regretté, il me suffira de rappeler qu'une » foule d'abus antiques, les oppressions héréditaires, la » tyrannie sacerdotale, la servitude des vœux monastiques, » l'aristocratie des corporations, les gênes intérieures du » commerce, les taxes arbitraires sur l'industrie, les pri- » viléges, le monopole des emplois, la main-morte des » propriétés, les droits féodaux, les banalités, les dîmes, » les vexations du droit de chasse, l'inégalité d'impôt et » de justice, la vénalité des judicatures, la procédure » ténébreuse contre les accusés, l'interdiction des conseils » de défense, l'aggravation des supplices, la torture, et » tant d'autres iniquités consacrées par les autorités reli- » gieuses et civiles, avaient disparu, soit en France, soit

---

(1) La version donnée par M. A. de Vaulabelle est inexacte. Il y a : *et préférer les lauriers de la révolution à ses lauriers d'Amérique*. Nous avons dû puiser au *Moniteur*.

» dans d'autres parties de l'Europe, devant la proclama-
» tion des principes de 89 ! »

Le marquis de La Fayette disait vrai. Personne ne se leva pour le contredire.

Benjamin Constant trouva aussi d'énergiques accents pour défendre le drapeau tricolore. C'est un signe respecté, disait-il, que le signe sous lequel, pendant vingt-cinq ans, l'armée a marché de victoires en victoires. C'est à cette même occasion que Benjamin Constant, défendant M. de La Fayette contre les attaques du malheureux M. de Serre (1), jeta ces paroles lumineuses et devenues célèbres sur certains excès de la révolution :

« En 1789, on provoquait aux actes anarchiques pour
» empêcher ce que la révolution devait produire de bon
» et d'utile ; et c'est dans cette position que les amis de
» la liberté ont eu tant à souffrir, tant à combattre....
» Nous avons appris à connaître la source de ces excès
» dans cette solidarité entre les riches, ennemis du nouvel
» ordre de choses, et la classe la plus misérable, en proie
» à toutes les intrigues et à toutes les suggestions d'un
» parti qui poussait à toutes les violences, parce que,
» disait-il, le bien finira par renaître de l'exagération du
» mal... (Violent murmure à droite.) Et cette solidarité,
» Messieurs, on n'y a pas encore renoncé !.. Aujourd'hui,
» on laisse percer aussi le même système... »

La loi, ou plutôt son projet, disparaissait sous ces aperçus historiques et philosophiques. Nous avons multiplié ces extraits, pour mieux faire connaître le monde par-

(1) Celui-là dont M. Foy devait dire qu'il est en politique des situations tellement descendues qu'elles ne comptent plus devant aucune opinion.

lementaire dans lequel Foy venait d'entrer et les rivaux d'éloquence et de patriotisme qu'il y rencontrait. On en appréciera mieux sa situation personnelle.

Le général Foy reprit la parole dans la séance du premier juin.

Le général avait annoncé l'intention de soutenir un amendement présenté par Camille Jordan.

Camille Jordan, aussi lui, était légitimiste; il avait donné à la royauté et au roi Louis XVIII en particulier les témoignages les moins récusables de dévouement; mais il était de ce parti qui voulait adosser le trône aux libertés publiques. On traitait Camille Jordan de jacobin, parce qu'il s'opposait aux sourdes menées et aux envahissements d'une absurde aristocratie (1).

Un député inconnu, M. Mestadier, s'avisa, dans un petit discours assez obscur, de recommencer un éloge un peu outré du principe aristocratique comme principe de gouvernement. Ses paroles oubliées ne méritent même pas la peine de les recueillir.

Foy monte à la tribune. Il osa dire :

« Qu'a fait l'aristocratie? L'aristocratie avait été épar-
» gnée pendant les Cent-Jours; et pendant que le sang
» des défenseurs du sol national coulait sur les champs de
» bataille, elle n'avait pas perdu un cheveu de sa tête....
» Et cependant elle est venue se placer entre le trône et le
» peuple; elle est venue étendre entre eux son bras armé
» du fer de l'étranger; elle a ensanglanté le sceptre de nos
» rois... »

---

(1) M. de Maistre fut bien soupçonné de jacobinisme. (Lettres et Opinions, 1851, t. 1, p. 6.)

MM. de La Bourdonnaie, de Castelbajac et de Corbière insistèrent pour le rappel à l'ordre du général, et ne l'obtinrent pas.

Dans le cours de cette discussion, comme dans toutes celles qui ont eu lieu à cette époque, et, depuis, sous la restauration, la question se posait inévitablement, fatalement, entre 89 et l'ancien régime. La lutte n'a pas varié. Foy disait :

« C'est un grand pas de fait dans la discussion que de
» l'avoir réduite à sa véritable question, la question de
» la majorité contre la minorité, des droits contre les
» priviléges, de la révolution contre la contre-révolution...
» Dans ces questions, comment pourrais-je douter de la
» voix de mes camarades de guerre, que j'aperçois ici,
» dans cette enceinte, çà et là sur les bancs? S'ils votaient
» contre les hommes qui ont partagé leurs travaux pen-
» dant ces 30 ans, ceux qui sont morts dans les sables
» brûlants de l'Égypte, ceux qui ont péri sur le Mincio,
» à Ulm, à Vissenberg; ceux qui ont été ensevelis dans les
» mers de Trafalgar et d'Alexandrie; — ceux-là se lève-
» raient pour leur crier : Vous avez trahi notre mé-
» moire!... »..

Vus de loin, il y a certains mouvements de tribune qui semblent exagérés et empreints d'une emphase qui convient peu au rationalisme de notre époque. Mais il ne faut pas oublier combien étaient vifs, à cette époque, les souvenirs de notre gloire militaire : il ne faut pas davantage oublier le milieu dans lequel parlait le général : la tribune recouvrait sa liberté; la lutte, ses antipathies. Dans la rue, on sabrait impitoyablement ceux qui criaient : *Vive la Charte!* M. Lafosse apportait à la tribune la douleur du

père dont le fils avait été tué. Plus loin, au Luxembourg, se déroulait rapidement et dans l'ombre le procès de Louvel, Ravaillac et Alibaud tout à la fois!

Le 12 juin 1820, M. Dupont (de l'Eure), renouvela ou plutôt résuma, dans une courte protestation, tous les griefs du libéralisme contre la loi. Vains efforts! il était écrit qu'on marcherait à l'abîme et que des aveugles hâteraient la chute de la monarchie (1). On n'avait pas écouté l'orateur royaliste, on n'écouta par l'orateur libéral. On dédaigna les avertissements de Dupont (de l'Eure), comme on avait dédaigné les remontrances de Royer-Collard et de Camille Jordan. L'ensemble du projet, mis aux voix, fut adopté par 154 boules blanches contre 95 boules noires.

Il faut bien le dire, cette loi n'était qu'un pas dans la marche rétrograde que des esprits à la fois timides et audacieux imprimaient à la royauté de 1815. On rêvait d'autres restaurations. La division à l'infini du sol sous l'action de la loi civile, la création parallèle des grandes fortunes industrielles amenaient chaque jour et surtout devaient amener, dans la suite des temps, un déplacement évident de la puissance politique. L'aristocratie prévoyait ce résultat. M. le duc de Levis émettait à la Chambre des Pairs le projet de multiplier les majorats, pour arriver à l'immobilisation et à la conservation de la portion disponible de toutes les successions. Ces mouvements contre-révolutionnaires agitaient vivement les esprits.. M. le duc de Levis crut devoir échapper au secret des délibérations de

(1) « Les aveugles exigences des ultra-royalistes, » a dit M. de Montalembert, des Intérêts catholiques, p. 66.)

la Chambre des Pairs, et publier une sorte de justification qui, tout en conservant son idée-mère, en affaiblissait les conséquences et en colorait habilement la portée aristocratique. (*Moniteur du* 15 *juin* 1820.)

C'était l'époque des luttes ardentes. Les libéraux étaient traités d'anarchistes. Vieille coutume, toujours rajeunie! travestissements usés, à l'usage de tous les partis! Aussi, M. Bignon, aux applaudissements de la Chambre et de la France, faisant allusion à cette banale tactique du parti de l'ancien régime, pouvait dire:

« Oui, vous avez tous mérité d'être chassés de cette » enceinte, anarchistes, qui foulez l'ordre et la paix; » révolutionnaires, qui demandez le maintien de la Charte » et la stabilité des lois! Il faut vous chasser de cette » enceinte, vous tous, grands propriétaires, riches ban- » quiers, négociants et manufacturiers recommandables, » grands agriculteurs, tous essentiellement amis du trouble » et des bouleversements; vous, oracles du barreau et » publicistes distingués, à qui vos études n'ont pas appris » que le sublime de la législature est dans la variabilité » quotidienne des lois et même de la loi fondamentale; » vous, braves et loyaux militaires, qui croyez que les » devoirs des citoyens au forum ne sont pas ceux du soldat » devant l'ennemi; vous, magistrats intègres, fonction- » naires publics consciencieux, qui, soumis par vos emplois » à la dépendance légale, gardez, comme députés, l'indé- » pendance de votre suffrage; vous tous, enfin, ennemis » de l'arbitraire, criminellement unis à la Charte... Il faut » vous chasser d'ici, et on y réussira peut-être!... »

L'année parlementaire (1820) s'acheva par l'examen du budget des dépenses. Foy y prit une part active. Il prouva

qu'on peut être à la fois orateur et homme d'administration. Les plus minces détails n'échappaient point à sa perspicacité.

Un incident termina, pour cette session, les travaux oratoires du général. Le lendemain de l'assassinat du duc de Berry, un des exaltés du côté droit formula une accusation de complicité contre le duc de Cazes. Cette accusation odieuse, d'abord retirée, puis reproduite, restait enfouie dans le silence. A propos d'une pétition, le débat se renouvela. M. Clausel de Coussergues fut sommé de s'expliquer. Après de confuses explications, la Chambre passa à l'ordre du jour sur cette calomnie, qui peint bien les passions et les emportements de l'esprit politique.

La nouvelle session s'ouvrit sous de sombres auspices.

Le général Foy reprit son poste à la tribune. A chaque instant, la moindre occasion faisait renaître et éclater cette lutte entre les deux partis qui se disputaient l'empire politique de la France.

Dans la séance du 7 février 1821, au sujet d'une pétition présentée par un lieutenant qui avait servi en Espagne, le général fut amené à dire :

« Les boulets anglais ne regardaient pas s'ils avaient (les
» soldats de l'armée d'Espagne) la cocarde rouge ou la
» glorieuse cocarde tricolore.... Oui, Messieurs, je le
» répète, je ne cesserai de le dire, la glorieuse, à jamais
» glorieuse cocarde tricolore !.... ».

M. Dudon se fâcha de l'éloge et demanda le rappel à l'ordre.

Foy se défendit ainsi :

« La cocarde tricolore fut donnée à la France par un
» décret de l'Assemblée constituante, sanctionné par le

» Roi. La cocarde tricolore marque l'époque du plus grand
» développement de l'esprit humain, de la plus haute
» gloire qui ait jamais été accumulée sur une nation!...

» Ce ne seraient pas les ombres de Philippe-Auguste
» et de Henri IV qui s'indigneraient dans leurs tombeaux
» de voir les fleurs de lys de Bouvines et d'Ivry sur le
» drapeau d'Austerlitz!... »

A cette occasion, Manuel, toujours ardent et plus incisif, trouvait moyen de dire :

« Il en est peu parmi vous, Messieurs, j'aime à le croire,
» qui n'aient pas senti combien il était dangereux à cette
» tribune de flétrir les monuments de notre France, en se
» prévalant des excès commis à l'époque de leur existence...
» Vous parlez de ceux qui auraient signalé la révolution et
» que nous déplorons comme vous. Mais ne voyez-vous
» pas là revanche que l'esprit de parti pourrait prendre?....
» Oubliez-vous donc que c'est sous la cocarde blanche
» qu'éclata la Saint-Barthélemy?... Et pourquoi, je vous le
» demande, n'aurais-je pas le droit de repousser vos armes
» par les mêmes armes?... Oubliez-vous donc que les dra-
» gonnades ont eu lieu sous la cocarde blanche, et que
» c'est sous la cocarde blanche aussi qu'a eu lieu la désa-
» streuse révocation de l'Édit de Nantes ?... Je pourrais
» citer des faits plus récents.... Mais laissons-là ces récrimi-
» nations; elles ne sont pas dignes de nous. Laissons à
» chacun ses monuments, sa gloire, ou ses crimes! »

Benjamin Constant ajouta :

« Eh! Messieurs, ne finirons-nous jamais d'accuser le
» passé et de nous accuser avec lui? Les membres qui
» tombent dans cette imprudence finiront par reconnaître

» que ce n'est pas ainsi qu'on fait une fusion et qu'on » arrive à un ordre stable? — On ne déshérite pas une » nation de ce qu'elle a conquis avec tant de gloire. On ne » peut pas lui faire mépriser un signe qu'elle a glorieu- » sement porté et qui lui a valu une immortelle renom- » mée!...

» La liberté est aussi étrangère aux épouvantables excès » qui ont souillé quelques époques de la révolution, que » la religion l'est aux assassinats de la Saint-Barthélemy » et à des assassinats plus récents... Dans nos troubles » révolutionnaires, il est tombé plus d'amis que d'ennemis » de la liberté, et cela, parce que les amis de la liberté » étaient restés aux postes du danger, tandis que ses enne- » mis s'étaient mis en sûreté. »

« Je ne défendrai pas l'Assemblée Constituante, car elle » se défend assez par ses actes... »

M. de Marcellus interrompt : « Dites qu'elle s'accuse! »

Manuel continuant :

« La postérité a commencé pour elle, et si on veut lui » denier ici le tribut de reconnaissance et d'admiration » que méritent ses vertus et ses services, la France le lui » accorde, et l'Europe, je dirai plus, le monde a con- » firmé cet hommage...

» Je sais bien que le moment est venu où tous les efforts » des amis de la liberté doivent être calomniés et pré- » sentés comme des crimes... Ces efforts seront vains! » Un jour viendra où, en France, nul Français, à l'exemple » de ce que nous voyons en Angleterre, ne parlera du haut » de cette tribune de la révolution sans la bénir, sans l'ap- » peler une heureuse et glorieuse révolution... »

Le côté droit en masse se levait et criait : A l'ordre ! Vaines menaces ! La vérité est plus forte que toutes les clameurs.

M. de La Bourdonnaie, s'adressant aux libéraux, leur avait dit que la France royaliste ne voulait plus d'eux. M. de Lameth releva la phrase :

« Et de qui veut-elle donc ? Serait-ce de l'émigration ?
» Mais l'émigration a été blâmée par toute l'Europe...
» Ce n'est ni l'émigration, ni Coblentz qui ont vaincu la
» France !... Vous qui ne nous avez pas vaincus, ne pro-
» noncez pas le *væ victis !* »

Ce fut au milieu de ces vives irritations que Casimir Perier fit ses débuts.

Les événements de Naples arrachèrent au général Foy ce cri d'espoir et de légitime revanche : « Les Autrichiens sont entrés dans les Abruzzes ; ils n'en sortiront pas ! » Et la France applaudissait ! On avait compté sur des soldats et des patriotes ; on ne trouva que des Napolitains. *L'Italie ne fut pas encore le tombeau des barbares.* La droite demandait toujours la clôture. Foy répondait : « Vous vou-
» lez des clôtures et non des vérités, les vérités vous sub-
» mergeront. »

Foy avait le génie du travail, la force de la patience. Son inspiration venait de ses études ; mais elle venait aussi du cœur. Nous en trouvons la preuve dans ses reparties vives, hardies, acérées, par fois foudroyantes, avec lesquelles il écrasait les interrupteurs maladroits. Une voix de la droite lui crie un jour, toujours à propos des événements de Naples, d'envoyer ses nouvelles à la Bourse... « Un
» député, répliqua Foy, vient de me dire d'envoyer ces

» nouvelles à la Bourse : je ne connais point les jeux de la
» Bourse, moi ! je ne joue jamais qu'à la hausse de l'hon-
» neur national... »

Une autre fois, les clameurs l'interrompaient : — « Les
» cris des amis de l'étranger ne m'effraieront pas plus que
» les armes de l'étranger... »

Les plaintes du chef de bataillon Simon-Lorière et sa brutale radiation des cadres de l'armée inspirèrent au général Foy une savante discussion sur les prérogatives de l'état militaire, sur les garanties que cet état réclamait, sur la fondamentale distinction entre le grade et l'emploi, sur l'inviolabilité du traitement. Les souvenirs des camarades d'armes échauffaient l'orateur. Quelques jours après, il réclamait un tombeau pour Marceau, tombé, disait-il, jeune d'âge, vieux de gloire, sur le champ de bataille d'Altenkirchen. Le monument précédemment élevé à Chartres avait, par ordre, été détruit en 1815.

La défense des vieux compagnons du général était une de ses thèses favorites. Il lui doit quelques-uns de ces beaux mouvements oratoires.

Un jour, il s'agissait des pensionnaires de l'empire.

Un orateur de la droite, pour légitimer les mesures ministérielles, avait dit qu'il ne voyait point que le nom des vainqueurs de Rocroy, de Denain ou de Fontenoy fût inscrit sur le grand-livre de la dette publique.

Foy rappela le Clermontois donné au grand Condé, en récompense de ses services ; Chambord donné au maréchal de Saxe. « La différence entre les temps anciens et les nou-
» veaux, disait-il, la voici : c'est que, dans les temps
» anciens, on s'occupait beaucoup moins des officiers infé-
» rieurs et des soldats... »

Mais il n'était pas dans la nature du général de rester sur la défensive ; il reprit l'offensive, et avec éclat. On n'a jamais mieux défendu le drapeau de l'armée.

« Et nos officiers, s'écria-t-il, dira-t-on jamais assez
» comme ils resplendissaient de pureté et de gloire! Vail-
» lants comme les plus vaillants du temps de la cheva-
» lerie, sobres, durs à la fatigue, vrais fils de nos labou-
» reurs, ils marchaient à pied à la tête des compagnies ;
» ils couraient les premiers au combat, les premiers à la
» brèche... »

Béranger n'a pas mieux dit :

« Qui nous rendra,
» Aux bords du Rhin, à Jemmapes, à Fleurus,
» Ces paysans, fils de la République,
» Sur la frontière, à ses cris, accourus?
» Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
» Tous à la gloire allaient du même pas.
» Le Rhin, lui seul, peut retremper nos armes. »

Le poëte s'était inspiré de l'orateur ; car la chanson est de 1823 ; le discours, de 1821.

Foy continuait :

« Exempts pour la plupart des calculs de l'ambition,
» ces martyrs de l'honneur vivaient de la vie morale qui
» se consume dans la résignation au devoir ; et, après de
» pénibles souffrances, qu'avaient-ils à attendre ? La mort
» sur une terre étrangère ; la mort loin des amis et des
» parents, et pas même l'espérance d'un nom dans l'his-
» toire !

» Messieurs! Messieurs! les détracteurs de la gloire natio-
» nale auront beau faire, qu'ils me citent un pays où,

» après une guerre si longue, si chanceuse, avec un maître
» si indulgent par nature, si corrupteur par calcul, il se
» soit trouvé si peu de Verrès et tant de Curius ! »

Les acclamations de la gauche engageaient le général à lui faire connaître tous les magnifiques développements de sa pensée. Il continua :

« Notre armée, Messieurs ! exista-t-il jamais, à quelque
» époque que ce soit, une armée plus française, plus sou-
» mise au pouvoir réel, plus dévouée à la patrie ? Et savez-
» vous pourquoi ? C'est que c'était une armée citoyenne ;...
» c'était la fleur de la population, c'était le plus pur sang
» de la France. Ces hommes, s'élançant au cri de la patrie
» en danger, ont défendu le territoire jusqu'au dernier
» moment. Inaccessibles à la cupidité comme à la crainte,
» ils allaient au combat, à la mort, en chantant... »

On avait parlé de la Terreur. Foy en parla aussi, pour dire qu'elle avait pesé sur l'armée, comme sur le reste de la nation. Elle frappait, disait-il, les chefs les plus illustres, les Custine, les Biron, les Houchard, les Lamorlière... « Mais, ajouta-t-il, elle ne frappait point ceux qui étaient » sur la rive droite du Rhin avec les étrangers. »

Foy pouvait se citer lui-même comme exemple. Il le fit. Il avait été emprisonné dans les cachots de Cambray, par ordre de Joseph le Bon, et, sans le 9 thermidor, il aurait péri comme tant d'autres victimes.

« Savez-vous quel était mon crime ? Mon crime alors,
» comme aujourd'hui, était d'abhorrer le crime, de quelque
» part qu'il vînt. Mon crime alors, comme aujourd'hui,
» était de poursuivre avec une exécration égale, les *jaco-*
» *bins* de la guillotine et les *jacobins* de la potence... »

L'allusion allait frapper un des orateurs de la droite. M. Duplessix-Grenedan, dans un récent discours, violent et acrimonieux (séance du 23 mai), avait soulevé les tempêtes parlementaires. Une scène des plus graves avait porté le scandale à la tribune nationale. De tous les braves de l'armée française, pas un n'avait échappé aux calomnies dénonciatrices de M. Duplessix de Grenedan. Y passèrent tour à tour : Ney, Labédoyère, comte d'Erlon, Lefebvre des Nouettes, Mouton, comte Clausel, Excelmans, Miollis, Lamarque, comte Hullin.

A la séance du 27 mai, M. Dudon, répondant à Foy, voulut affaiblir l'énergique et émouvante peinture que le général avait faite de l'armée française. Il s'y prit, non pas en attaquant les mérites de l'armée, mais en contestant à l'orateur le droit de parler au nom de ses frères d'armes.

« Ceux qui ont commandé en chef nos armées, disait » M. Dudon, ont seuls le droit de parler en leur nom, » et non pas ceux dont le commandement aurait été circonscrit dans le cadre de quelques bataillons... »

Le général Foy : « Mais c'est une injure personnelle ! » Vous ne savez ce que vous dites ! j'ai commandé en » chef en Prusse et en Espagne !... »

M. Dupont de l'Eure : « Liquidez vos comptes et ne » calomniez pas d'honnêtes gens ! »

L'invective se produisait sous toutes les formes.

Manuel parlait un jour.

Voix de la droite : « Courage, bien plaidé ! vous serez » bien payé ! »

Manuel :

« Oui, Messieurs, ce discours (sur les biens nationaux)
» me sera bien payé, mais dans une monnaie inconnue
» de ceux qui m'interrompent : quand on défend les inté-
» rêts de son pays, il est impossible qu'on ne trouve pas
» tôt ou tard sa récompense dans l'estime publique, et
» c'est là le seul prix que j'ambitionne (bravos prolongés
» sur les bancs de la gauche).

M. Lafitte :

« Nous n'avons jamais tendu la main. »

M. de Saint-Aulaire, faisant allusion à ces interruptions et à ces excentricités de la droite, disait avec raison :

« Je ne crains pas de signaler ici un danger imminent...
» Encore quelques discussions pareilles à celle-ci, et la
» guerre civile est à nos portes!... »

Les débats du budget, sauf de rares exceptions, passent inaperçus. La froideur des chiffres glace tout; pourtant il y a des devoirs qu'un député consciencieux ne doit pas négliger. Foy s'y montra fidèle, on le vit successivement prendre la parole sur *nos relations diplomatiques*, *sur l'école polytechnique*, *sur l'instruction publique*, *sur les dépenses de la guerre*, *sur les troupes suisses*, *sur la gendarmerie*, *sur les équipages militaires*, *sur la marine*, *sur les conseils de guerre*, et sur quelques autres objets de moindre importance.

Des idées claires et précises, un exposé lucide, une grande sobriété de style, une grande modération de langage, de remarquables notions sur l'ensemble des services généraux, — voilà ce que le lecteur trouve dans ces discussions d'affaires et de détail, dans lesquelles l'orateur doit assourdir sa voix, calmer son geste, éteindre l'éclair de

ses yeux, sous peine de devenir ridicule. Il y avait dans le général Foy une grande dose de bon sens et de merveilleux instincts d'administration.

Même au milieu des plus calmes discussions il est bien rare que les principes politiques et sociaux ne se fassent pas jour et ne déchirent pas, comme des éclairs, la tranquillité du discours.

C'est ainsi qu'un jour on lui demandait ce qu'il entendait par *aristocratie.*

« *L'aristocratie*, répondit-il, c'est la ligue, la coalition » de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre » sans travailler, occuper toutes les places sans être en » état de les remplir, envahir tous les honneurs sans » les avoir mérités: voilà l'aristocratie.... »

Comme le dit un biographe du général, cette fois la voix contre-révolutionnaire se tut et la nation applaudit.

Ainsi se termina l'année 1821.

1822.

La loi présentée, en 1822, sur la liberté de la presse, ramena les discussions constitutionnelles.

Deux mots sur la loi présentée.

Les lois des 17 mai et 26 mai 1819 avaient réglementé le régime de la presse. De l'aveu de tous les jurisconsultes, ces deux lois étaient suffisantes; mais l'esprit de parti a le verbe plus haut que la doctrine. Les passions politiques s'en mêlèrent, et, comme d'habitude, réclamèrent une répression plus sévère. Quel est donc le parti qui n'a pas cru jusqu'ici qu'une compression outrée était le cachet de la force? A notre sens, toute compression politique exagérée est une marque de faiblesse. Aggravation des péna-

lités, changement des juridictions, création de délits nouveaux, des entraves et des fiscalités partout, tel était, en somme, le projet de loi élaboré par M. de Serre, et que M. de Peyronnet, son successeur, se hâta d'apporter. MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet étaient aux affaires. Louis XVIII avait en quelque sorte abdiqué. Charles X régnait déjà.

La discussion générale de la loi commença le 19 janvier 1822 et ferma le 24. Les bonnes majorités ont l'art d'écouter peu et d'aller très-vite. *Votons*, disait un ministre célèbre.

Dans cette discussion générale, nous devons relever les remarquables passages d'un discours de M. Royer-Collard, qui, allant au fond des choses, dédaignant de futiles détails, parlait de la démocratie dans un langage qui n'a pas été surpassé. Cette profession de doctrines dans la bouche d'un légitimiste est un haut enseignement dont la droite ne sut pas profiter, comme le témoignèrent ses votes et ses emportements.

M. Royer-Collard disait, avec toute la gravité et toute l'importance qui s'attachaient à sa personne, à ses doctrines, à sa vie si pure, à sa philosophie si élevée; il disait :

« Le ministre de la justice (M. de Serre) a dit que la » démocratie était partout en France, et que le torrent » coulait à pleins bords dans de faibles digues qui le con» tiennent à peine.

» A mon tour, prenant, comme je le dois, la démo» cratie dans une acception purement politique et comme » opposée ou comparée à l'aristocratie, je conviens que » la démocratie coule à pleins bords dans la France

» telle que les suites et les événements l'ont faite. Il est » vrai que, dès longtemps, l'industrie et la propriété ne » cessant de féconder, d'accroître et d'élever les classes » moyennes, elles se sont si fort approchées des classes » supérieures que, pour apercevoir celles-ci au-dessus de » leurs têtes, il faudrait beaucoup descendre.

» La richesse a amené le loisir; le loisir, les lumières; » l'indépendance a fait naître le patriotisme. Les classes » moyennes ont abordé les affaires publiques; elles ne se » sentent coupables ni de curiosité, ni de hardiesse d'es- » prit; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà notre » démocratie! Oui, elle coule à pleins bords dans cette » France plus favorisée que jamais du ciel! Que d'autres » s'en affligent ou s'en courroucent; pour moi, je rends » grâces à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bien- » faits de la civilisation un plus grand nombre de ses » créatures.

» Il faut accepter cet état ou il faut le détruire; et, » pour le détruire, il faut dépeupler, appauvrir, abrutir » les classes moyennes. L'aristocratie, la démocratie ne » sont pas de vaines doctrines livrées à nos disputes; ce » sont des puissances qu'on n'élève point, qu'on n'abat » point par la louange ou par l'injure, avant que nous » parlions d'elles, elles sont ou ne sont pas. Toute l'œuvre » de la sagesse est de les observer et de les diriger.

» De même que l'aristocratie n'est pas de tous les lieux, » elle n'est pas de tous les temps, et ce n'est pas l'insulter » que de demander si elle est du nôtre.

» J'entends bien le mot; je ne vois pas la chose... Des » souvenirs de l'Histoire, voilà tout ce qui en reste...

» Un peu d'aristocratie de convention, fiction indulgente
» de la loi, point d'aristocratie véritable ; la démocratie
» partout, dans l'industrie, dans la propriété, dans nos
» lois, dans les souvenirs, dans les choses et dans les
» hommes, voilà le fait qui domine aujourd'hui la société
» et qui préside à notre politique. »

La conclusion de Royer-Collard était celle-ci : accepter la démocratie comme un fait inévitable, nécessaire, fatal, humain, et, partant de là, gouverner avec les instincts de la démocratie ; c'est-à-dire faire produire à la révolution tout ce qu'on en devait légitimement attendre.

L'orateur finissait en disant :

« La monarchie légitime, cette monarchie qui est à
» nous aussi bien qu'aux ministres, se trouve ainsi amenée
» insensiblement, par l'imprudence de la politique ac-
» tuelle, au seul risque véritable qu'elle ait à courir, celui
» d'être regardée comme incompatible avec les libertés
» qu'elle a PROMISES. Dans l'intérêt de cette monarchie,
» dans celui de la paix publique, les yeux fixés sur l'ave-
» nir, je vote le rejet du projet de loi. »

La discussion générale fut fermée, et la discussion des articles commença le 25 janvier. Le général Foy y prit une notable part.

Les larges pensées de conciliation et de haute politique émises par M. Royer-Collard n'avaient point porté leurs fruits ; on s'en aperçut bientôt à propos de l'article 1er du projet de loi, dont Benjamin Constant demandait la suppression ou tout au moins une modification. Cet orateur faisait observer avec juste raison qu'aux yeux de certains juges et aussi avec certains courants d'idées, les *Provinciales*

de Pascal pourraient être condamnées comme tendant à tourner en dérision la religion de l'Etat. Dans l'intérêt des lettres, Benjamin Constant réclamait.

« On nous parle de l'intérêt des lettres, répondit M. de » Marcellus, mais les lettres ne sont pas le premier besoin » d'une nation, ni une condition essentielle de son exi- » stence. On peut être très-heureux sans littérature.... »

Le général Foy monta à la tribune. Il appuyait l'amendement de Benjamin Constant.

Il proposa également des amendements sur les différents autres articles de la loi. Le même sort leur était réservé. Ils furent rejetés. On semblait toujours préluder aux ordonnances de 1830. Foy n'en avait-il pas le pressentiment, quand, dans la séance du 26 janvier, il disait :

« Croyez-moi, Messieurs, la Charte est le lit de repos » de la Royauté, ainsi que de la Révolution. Dans la » Charte sont inscrits les devoirs et les droits de tous. Si » la Charte était déchirée, il n'y aurait plus de devoir ; mais » les droits resteraient, car ils sont écrits ailleurs. »

Les pentes fatales entraînaient bientôt les orateurs aux reproches, aux récriminations, à toutes les exagérations de l'esprit de parti qui ment toujours, même quand il dit la vérité.

Dans la séance du mardi 29 janvier, M. de Castelbajac, répondant à M. Benjamin Constant, prononça ces paroles :

« La France jugera ! et nos antécédents nous sont » garants que nous n'avons rien à redouter de ce juge- » ment ; nous qui pouvons nous présenter avec une con- » science pure et sans tache, toujours conséquents à notre » opinion, n'ayant jamais varié, n'ayant jamais trahi ; » nous ne saurions redouter le jugement public. »

On ne lance pas impunément le mot de traîtrise et de prodition dans une Assemblée française.

Plusieurs voix à gauche : « Quand donc avons-nous trahi ? »

Voix à droite : « Et le 20 mars ! »

Foy : « Nous n'avons pas émigré ! »

Lafitte, Benjamin Constant, Manuel : « Nous avons toujours défendu notre pays. »

Chauvelon et Demarçay : « On nous outrage ! »

M. de Castelbajac : « Je ne vois pas en quoi mes paroles peuvent blesser celui qui n'a rien à se reprocher. »

Foy demanda la parole :

» Je dois répondre à ce que le préopinant a dit sur les » traîtres, parce que c'est à peu près la centième fois qu'il » produit la même déclamation à la tribune. L'opposition » a été fidèle, toujours fidèle à ses serments, parce que le » premier serment, celui qui domine tous les autres, c'est » la fidélité envers la patrie !... »

Voix à droite : « Qu'entendez-vous par la patrie ? »

M. de Granaux. « C'était au Roi qu'il fallait être fidèle. »

Toute la droite : « Oui ! oui, au Roi ! au Roi ! »

Foy, continuant :

« Les membres de l'opposition ne se sont séparés ni du » sol de la patrie, ni de l'immense majorité de la nation.... » La patrie n'a jamais été à Coblentz ou à Gand, mais » sur le sol national !... Le régime légal cesse le jour où » le Roi passe la frontière ! »

Cette vieille doctrine de la fidélité au sol de la patrie, si bien comprise par nos précédents monarchiques, et surtout

par le roi François Ier, amena une contradiction de la part de M. de Lalót.

« Je ne crains pas de répondre au général Foy que la » fidélité au sol de la patrie n'est qu'une fidélité *grossière et* » *intéressée.* La véritable fidélité consiste dans l'attache- » ment à la personne du Roi !... »

Il y avait réponse à cette doctrine dans l'ordonnance de 1600, de Henri IV, sur l'université. M. de Chauvelin se borna, en répliquant à M. de Lalot, à citer les termes de cet édit royal, qui est ainsi conçu :

» Le bonheur et la félicité d'un royaume, surtout dans » un État chrétien, dépendent de la bonne éducation de » la jeunesse, dont le but principal est d'adoucir les » mœurs, de disposer les jeunes gens à remplir dignement » les différentes places auxquelles ils sont destinés, sans » quoi il serait inutile de leur apprendre ce qu'ils doivent à » la divinité, l'attachement inviolable qu'ils doivent à » leurs parents et à leur patrie, et l'obéissance et le » respect qu'ils sont obligés de rendre au prince et aux » magistrats... »

L'attachement au sol de la patrie, concluait M. Chauvelin, passait avant l'obéissance au Roi. La droite éclatait en murmures.

Les orages se succédaient dans cette atmosphère politique, si profondément chargée de courants contraires.

La séance du lendemain, 30 janvier 1822, ne fut qu'une longue tempête : choc toujours renouvelé de deux armées en présence; clameur de la révolution; désespoir de la contre-révolution; le passé et l'avenir perpétuellement en lutte; deux partis profondément divisés cherchant une solu-

tion impossible; nouvelles guerres de religion qui ne s'éteindront que par l'indifférence!

Nous avons vu que M. de La Bourdonnaie avait dit que la Charte avait été octroyée, et non consentie. Cela se passait en 1819. La discussion revint, en 1822, au sujet du pacte constitutionnel. Manuel, faisant allusion à cette doctrine, émit cette pensée :

« Déjà existait la déclaration de Saint-Ouen; oui, Mes-
» sieurs, la déclaration de Saint-Ouen, qui, on le sait, était
» la condition sous la foi de laquelle la France s'est replacée
» sous le sceptre des Bourbons. (Violents murmures.) »

M. de Marcellus. « Le Roi de France est Roi sans condition. »

M. Chauvelin. « Lisez, et vous verrez. »

M. de Puymaurin. « Ce qui vient d'être dit est une
» maxime révolutionnaire. »

Un tumulte considérable suivit ces paroles. Manuel put cependant continuer :

« Quand j'ai parlé d'une déclaration, j'ai eu le droit de
» le faire; elle appartient à l'histoire. Qui donc m'empê-
» chera de citer les faits, et de dire qu'au moment où la
» convention de Saint-Ouen fut signée, il y avait 200 mille
» étrangers en France, et que rien n'avait préparé la
» France à cette grande humiliation? Je n'ai pas à contes-
» ter ni à constater les droits de la famille royale. Que ces
» droits existassent depuis plus ou moins longtemps, ce
» qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'étaient plus reconnus
» en France (murmures à droite); c'est qu'il existait
» alors quelque répugnance contre une famille nouvelle...

(Nouveau tumulte.)

MANUEL. « Une déclaration était donc nécessaire... »

A droite. « C'est faux ! c'est faux ! »

M. de Peyronnet, garde-des-sceaux, répondit à Manuel; il termina ainsi :

« Malheur à ceux, s'il en est, malheur à ceux qui n'au- » raient vu qu'avec répugnance le terme du despotisme » insolent qui pesait sur nous! Malheur à ceux qui n'au- » raient vu qu'avec répugnance relever le trône restaura- » teur de nos libertés! »

L'apostrophe était vive. Ce *væ victis*, étrange dans la bouche d'un ministre de la justice, ramena Manuel à la tribune. Il y confirma l'existence et la signification politique de la déclaration de Saint-Ouen. Une nouvelle tempête se souleva sous ses paroles, quand il revint à dire que la famille des Bourbons avait été, en 1814, reçue avec répugnance, par une génération, qui, depuis 1792, était habituée à considérer ce qui existait avant 1789 comme en opposition avec la masse des citoyens. Nous renonçons à peindre cette agitation parlementaire. Le lendemain, la majorité supprima du procès-verbal de la séance la phrase de Manuel. La discussion fut terminée le 6 février 1822, par l'adoption du projet de loi. Votants, 327; boules blanches, 234; boules noires, 93; abstentions, 42.

Après la loi sur la presse, vint la loi sur la police des journaux et des feuilles périodiques. Le projet ministériel fut accepté; la discussion de ce second projet de loi, commencé le 7 février, dura dix jours. Votants, 356; boules blanches, 219; boules noires, 137; abstentions, environ 25. Le général Foy avait inutilement joint ses efforts à ceux de ses collègues. Son discours du 15 février 1822

restera en souvenir et en argument à tous ceux qui croient que la liberté de la presse est préférable à sa mutilation arbitraire. Qui voulait la liberté? — Le côté gauche, le libéralisme. — Qui voulait la mutilation? — Le côté droit, le parti qui se disait royaliste.

Les deux lois sur la presse furent le principal résultat politique de la session de 1821-1822. Le budget remplit la seconde partie de la session, et aussi une loi sur la police sanitaire. L'irritation des partis ne se calma pas; elle éclatait au sujet des affaires les plus simples.

« J'entends toujours, disait le général, dans la discus-
» sion du traitement des ministres (16 mars 1822), j'en-
» tends toujours invoquer à cette tribune le nom sacré du
» roi; il faut qu'on sache, une fois pour toutes, que ce
» nom respecté ne doit pas être placé dans nos discus-
» sions, et surtout dans nos discussions d'argent. Les
» intérêts du roi sont élevés et perpétuels; les intérêts du
» ministère sont passagers; et je dirai aux ministres du roi,
» gardez-vous d'étendre le manteau royal sur vos guenilles
» ministérielles. »

Ce mot fit sensation; il était dur. Si le temps où nous vivons (1) ne suffisait pas à expliquer ces étranges ardeurs de langage, on en trouverait l'explication dans les outrages dont la droite, trop exaltée, accablait les hommes de l'opposition.

Dans une séance précédente, un membre, M. Creuzé, de Châtellerault, avait dit, en s'adressant au général:

« Ayez un peu plus de bonne foi! »

« Monsieur, dit le général Foy, en fixant l'interrupteur,

(1) 1851.

» je n'en ai jamais manqué, et je désirerais que vous en » eussiez autant que moi ; je désirerais que vos votes fus- » sent aussi indépendants que les miens, et que, comme » moi, vous leur eussiez sacrifié vos intérêts personnels. »

Foy disait vrai ; en entrant dans l'opposition, il avait sacrifié sa carrière militaire.

Quelques jours après, l'orage éclata dans de plus vastes proportions.

Benjamin Constant parlait de nos alliances avec les monarchies absolues, et du dédain que notre diplomatie faisait des gouvernements constitutionnels.

« Je vois, disait-il, que nous avons longtemps entretenu » à notre porte un nouveau Coblentz, oubliant quelle dé- » plorable place l'ancien Coblentz occupe dans l'histoire » de l'infortuné Louis XVI. »

Vive agitation à droite. Plusieurs membres : le roi y était ! — C'est insulter le roi ! . . . à l'ordre ! à l'ordre !

M. de Girardin. « Le roi était à Paris ! »

M. de Lameth. « Il avait accepté la Constitution ! »

M. de Corcelles. « Vous étiez avec les Prussiens. »

M. de Cayrol. « Le roi était prisonnier ! »

Autres voix. « On l'a assassiné ! »

L'orateur put cependant poursuivre pendant quelque temps et déplorer le système de nos alliances. Vers la fin de la séance, un tumulte inexprimable recommença.

M. de Girardin, vivement interpelé par M. de Puymaurin, lui répondit de la sorte :

« Ce que vous dites, M. de Puymaurin, n'est pas con- » venable. Vous ne teniez pas ce langage quand je vous ai » vu, aux Tuileries et à Saint-Cloud, solliciter les faveurs » de celui que vous appelez l'usurpateur !

A droite : Pas de personnalités !

Si de semblables reproches étaient des personnalités, et nous en convenons, si elles devaient blesser bien des membres de la droite, certes, personne ne pouvait être plus blessé que M. Dudon. Il monta à la tribune, et son discours fut un acte d'accusation.

« Sans doute, dit-il, en faisant allusion à des rassem-
» blements que la force armée avait été obligée de dissiper ;
» sans doute, le sang a coulé ! mais ce sang retombera
» sur vous et sur les auteurs des désordres ; sur vous,
» qui, par vos provocations, rendez nécessaire l'interven-
» tion de la force publique ; sur vous, qui, par d'odieuses
» maximes, de perfides flatteries, de criminelles insinuations,
» levez à cette tribune l'étendard de la révolte ; sur vous,
» qui soulevez la jeunesse, parce que vous désespérez de
» soulever la nation. »

Agitation extrême à gauche.

A droit, on demande vivement à aller aux voix.

M. Benjamin Constant :

« Je demande la parole sur un fait personnel. »

Grand nombre de voix à droite : « Il n'a pas la parole. »

M. le Président. « Je ne puis la refuser sur un fait personnel. »

Murmures à droite. « Quelques voix de ce côté : Allons nous en pour ne pas l'entendre. »

Plusieurs membres de la droite quittent leurs bancs.

Voix à gauche. « Vous attaquez et vous ne tolérez pas la défense... vous fuyez la vérité. »

M. Benjamin Constant. « J'ai demandé la parole pour un fait personnel. »

Voix à droite. « Votre personne est bien connue. »

M. Pavy. « Pour prêcher la révolte. »

M. de Sesmaisons. « Collègue de malheur! »

Voix à droite. « Vous déshonorez la Chambre! »

Voix du même côté. « Vous êtes un rebelle, un factieux, l'apôtre de la révolte! »

A ces interpellations, Benjamin Constant pâlit un instant; il parut vivement ému; sa voix fut altérée.

« Les menaces, dit-il, par lesquelles on veut systématiquement m'épouvanter ne m'empêcheront pas de parler. Si quelqu'un croit qu'il faut décréter l'accusation contre moi, qu'il ait le courage de monter à cette tribune et de le dire... Je vous en défie! »

Voix à droite. « Vous n'en valez pas la peine! »

Benjamin Constant. « Ce sont des insolents qui parlent ainsi! »

M. le Président. « J'invite la Chambre à garder le silence. »

Voix à droite. « Levez la séance; couvrez-vous.... »

M. le Président. « M. Benjamin Constant a demandé la parole pour un fait personnel; il doit être entendu. »

Voix à droite. « Non! non!... Assez de sédition comme cela! »

Enfin, Benjamin Constant put obtenir la faveur du silence.

« On a dit que le sang versé retomberait sur nous. »

M. de Sesmaisons. « Oui, sur votre tête! »

« Messieurs, continua Benjamin Constant, ce sang retombe sur les hommes qui, depuis deux ans, s'efforcent de nous ravir toutes nos garanties... Ce sang

» retombe sur ceux qui veulent priver une nation géné-
» reuse de ses droits... Ce sang retombe sur ceux qui
» veulent la contre-révolution ! »

La séance fut levée.

C'est en vain que Foy, parlant de la tribune, avait dit qu'elle était la terre franche de la liberté. Chaque jour les violences des partis y portaient des atteintes dont le plus grand tort était de déconsidérer le régime représentatif et de prolonger les haines.

Si nos citations n'avaient d'autre but que celui de faire revivre le scandale des tumultes parlementaires, nous serions les premiers à les blâmer; mais il nous semble qu'elles peignent bien la situation des esprits, en rendant leur réciproque irritation. Aussi, nous devons les continuer, tout en ayant le soin de choisir.

Un jour (19 mars 1822), M. Mathieu de Montmorency répondait au général Foy. Il employait l'expression consacrée : « L'honorable préopinant. » On lui crie de la droite : « Supprimez le mot honorable ; il est de trop ! »

Quelques jours après, le 28, le général Lafont avait trouvé mauvais qu'on comparât Napoléon à César et à Alexandre. Il avait ajouté :

« Il est loin de ma pensée de vouloir ternir la mémoire
» de ce capitaine, dont j'ai moi-même suivi les drapeaux ;
» mais qu'il me soit permis de dire qu'il y a au moins de
» l'indiscrétion à faire l'éloge de l'assassin du duc d'En-
» ghien, sous les voûtes du palais des Condé ! »

Le général Foy :

« Le préopinant a parlé du grand capitaine, et il a dit
» qu'il avait servi ses drapeaux. Je n'ai servi, moi, que les
» drapeaux de la patrie. »

On interrompt. Plusieurs voix : « Et en 1815, à Nantes? »

Foy continue :

« L'armée française, pas plus que la nation, ne veut » de lettres de grâce, ni de la clémence de personne. Ne » parlez jamais d'amnistie aux armées nationales ni aux » peuples... L'amnistie ne convient qu'à ceux qui ont » combattu sous les drapeaux étrangers contre leur pays ! »

Voix à gauche. « L'impression ! l'impression ! »

Voix a droite. « Non ! non ! »

Et la majorité, comme d'habitude, votait l'impression des discours de ses membres, rejetait l'impression des discours de ses adversaires.

Mais l'impression était faite, malgré le vote.

C'est à l'époque de ces discussions animées que Foy émit sa doctrine sur l'obéissance passive du soldat. Il indiqua très-bien la condition de cette obéissance passive. Cette condition, c'est que l'autorité civile sera là pour autoriser l'emploi de la force armée. A l'appui de son opinion, Foy cita le texte même de la loi du 28 germinal an VI. Cette loi porte qu'en cas d'émeute populaire, la force armée ne peut être employée qu'en vertu d'un arrêté de l'autorité civile, et en présence d'un fonctionnaire civil. Il termina en disant :

« L'obéissance de l'armée doit être entière, absolue, lors» qu'elle a le dos tourné à l'intérieur et la face à l'ennemi; » mais elle ne doit plus être que conditionnelle, lorsque » le soldat a le visage tourné vers ses concitoyens. »

Les lois de finances de 1822 amenèrent souvent le général à la tribune. A la séance du 15 avril, la politique fit encore invasion dans le budget.

« Messieurs, dit le général, la Charte et la France!
» voilà le vrai cri français. Malheur à la faction qui ose-
» rait dire le contraire; elle prouverait qu'elle est contre la
» Charte et contre la France!

» On nous parle, sans cesse, d'usurpation, d'usurpateur.
» En vérité, que veut-on dire? Usurpateur de qui? de
» quoi? Est-ce usurpateur des droits de la nation? nous
» sommes d'accord. Ces droits sont imprescriptibles; et
» celui qui les attaque, soit qu'il porte une épée ou un
» sceptre, est un usurpateur. Or, les usurpateurs, nous les
» détestons tous.

» Il faut en finir avec ces mots sans valeur de légitimité
» et d'usurpation. »

Violents murmures à droite. « A l'ordre! » Le Président se lève.

Peine inutile. Foy renferme ses interrupteurs dans le cercle légal.

« Entendez donc la monarchie telle qu'elle nous a été
» donnée par la Charte! Celui qui veut plus que la Charte,
» moins que la Charte, autrement que la Charte; celui-là
» manque à ses serments!

M. de Marcellus, trouvant que le Roi avait été outragé, le dit; et demanda la parole pour le défendre. La droite eut le bon esprit de demander et d'obtenir la clôture.

La discussion du budget fut close le 18 avril, et la session close le 1er mai.

Dans l'intervalle de cette session et la suivante, dix-sept départements firent leurs élections, sous l'empire de la nouvelle loi électorale et sous la pression énergique des circulaires ministérielles. Le système le plus complet d'intolérance et d'exclusion fut adopté. M. de Serre en fut la

première victime. Triste exemple d'un dévouement aveugle aux haines d'un parti! Triste exemple de l'ingratitude de ces mêmes partis! Expulsé de la Chambre par les ultrà-royalistes, M. de Serre, malade, découragé, portant sa plaie dans son cœur, alla mourir dans une petite maison aux environs de Naples.

Souvent, l'ancien garde-des-sceaux dut se rappeler ces paroles que lui infligea Foy dans un de ses plus beaux mouvements oratoires: — « Pour toute vengeance, pour » toute punition, je vous condamne, Monsieur, à tourner » les yeux, lorsque vous sortirez de cette enceinte, sur » les statues de l'Hospital et de Daguesseau! ».

On peut juger, par l'exclusion de M. de Serre, de la guerre ardente, acharnée, guerre d'extermination qui fut faite aux candidats libéraux. Malgré cette tactique et le haut appui de toutes les forces gouvernementales, la gauche ne perdit que quelques-uns de ses membres. On marchait déjà aux 221.

La nouvelle session (1822-1823) fut inaugurée le 4 juin, par un discours du Roi, et, le 6, par un discours du général Foy sur les élections de la Seine. Les intrigues du pouvoir furent mises au jour avec une énergie et une précision de détails qu'on a pu égaler, jamais surpasser.

« Vous me parlez, disait Foy, de vos colléges électoraux du département et vous en tirez gloire! De ces » colléges, où 150 électeurs sont entourés, pressés, » cernés par l'autorité, soumis à toutes les influences! Et » vous osez me donner leur vœu comme l'expression de » l'opinion publique! Mais venez à Paris; là, vous verrez » l'élite de la population de la France, le grand collége de

» la capitale, trois mille électeurs formant le tribunal
» d'appel que vous avez choisi, repousser vos candidats.

» Et cependant ce n'étaient pas des vicomtes et des mar-
» quis que vous présentiez; c'étaient des bourgeois de la
» grande cité, des hommes honorables sans doute; mais la
» grande cité n'a pas voulu d'eux, parce que la grande cité
» et la France ne veulent pas de vous! »

Il y avait bien du vrai dans ce que disait le général. Un éclatant symptôme de l'opinion publique avait eu lieu aux élections parisiennes. Sur douze nominations faites à Paris, deux seulement appartenaient au côté droit. Le ministère se vengea par des destitutions; mais le langage du pays avait été entendu.

A la date du 27 juin 1822, à propos d'une loi sur les douanes, nous retrouvons avec plaisir le général Foy traitant, avec une lumineuse clarté, la question coloniale des sucres. Le général était anti-prohibitionniste. Il n'allait pourtant pas encore au libre-échange, qui n'était pas inventé.

Timon, dans ses peintures étincelantes d'esprit et de fantaisie, a par fois raison. Il a raison, entre autres, quand, parlant du général Foy, il dit :

« Le général avait pris son rôle au sérieux, et il étu-
» diait jour et nuit. Il compulsait assidument les mémoires
» et les rapports, les ordonnances et les lois. Il dictait,
» il prenait des notes, il analysait ses immenses lectures,
» ceuillant ainsi la fleur de chaque sujet, pour en com-
» poser son miel. »

Le 24 juillet 1822, Foy porta à la tribune la cause si belle, si populaire, si française, de la délivrance de la

Grèce. Ce jour-là, Foy et Châteaubriand combattaient sous la même bannière. La même inspiration animait le grand orateur et le grand écrivain.

Lors du procès du général Berton, qui se déroula à Poitiers, le procureur général près la Cour de cette ville, M. Mangin, avait incriminé la conduite du général Foy et de quelques-uns de ses amis politiques. Foy en fit l'objet d'interpellations à la séance du 1er août 1822. Plus tard, il y eût prise à partie et arrêt de non-lieu.

1823.

L'année 1823 amena les graves discussions de la guerre d'Espagne et les orageux débats de l'exclusion de Manuel. Foy critiqua la campagne d'Espagne, et défendit son collègue contre l'exagération des haines politiques. Dans la discussion sur la guerre d'Espagne on remarque cette péroraison :

« Vieux soldat, je ne saurais me défendre de faire des
» vœux pour le succès de nos armes ! Citoyen, je gémirai
» sur une guerre de parti, sur une guerre où mes anciens
» compagnons d'armes sont forcés de mentir à leur des-
» tinée, et est aussi forcée de mentir à son destin cette
» noble et jeune génération, qui, nourrie dans le pur
» amour de la liberté, était si digne de combattre un
» jour les véritables ennemis de la France ! »

On a fait la guerre d'Espagne. En vérité, à quoi et à qui cette guerre a-t-elle servi ?

1824.

Dans l'intervalle des deux sessions, de nouvelles élections eurent lieu.

On contestait à Foy ses contributions; à Benjamin Constant, on contestait sa nationalité, et on lui refusait l'entrée de la Chambre des Communes. Foy se constitua son défenseur. Ses deux discours sur ce point sont une de ses bonnes discussions :

« M. Benjamin Constant, disait le général, dans son » second discours du 22 mai 1824, a été président de » l'administration municipale de Luzarches, électeur, » tribun; et le rôle qu'il a joué dans le tribunat ne s'est » pas effacé de votre mémoire. Une opposition vive et » chaleureuse s'éleva soudain au sein de cette portion du » Corps législatif, contre l'envahissement de tous les pou- » voirs sociaux, par l'homme du 18 brumaire. Benjamin » Constant fut des athlètes les plus vigoureux et les plus » ardents de cette opposition. S'il n'avait pas été français, » aurait-on souffert son opposition ?... De partout, c'est » du sang français qui coule dans les veines de notre col- » lègue, qui coule sans mélange! »

Les esprits impartiaux en conviendront aisément.

Exclure Manuel, dégrever Foy de sa contribution, contester à Benjamin Constant sa nationalité, c'était là de la bien petite politique; disons mieux, c'était de la mauvaise politique, et l'événement l'a bien prouvé. Il y a toujours deux poids et deux mesures ; le poids du moment et le poids de l'avenir; la mesure des passions contemporaines et la mesure de l'impartiale histoire. L'exclusion de Manuel, basée sur une équivoque de langage, est une tache pour la majorité de 1823. Les deux autres faits ne sont que ridicules. Au fond, c'était la même tendance. C'est ce qu'indiquait Manuel à la fin de sa vive et habile défense:

« Vous voulez me repousser de cette tribune; que

» justice soit faite! Je sais qu'il faut que les passions aient » leurs résultats; je sais qu'il faut que ce qui s'est fait » autrefois se fasse aujourd'hui, parce que les mêmes » éléments se rencontrent. Je serai la première victime; » puissé-je être la dernière! Mais, je le déclare, si je » pouvais être animé de quelque désir de vengeance, vic- » time de vos fureurs, je confierais à vos fureurs le soin » de me venger! »

M. Royer-Collard combattit avec vigueur la proposition de M. de la Bourdonnaye, tendant à exclure Manuel :

« Il faut le dire franchement, la mesure qu'on vous » propose, puisqu'elle n'a pas son fondement dans les » lois, et qu'elle renverse, au contraire, et la Charte et » toutes les lois par lesquelles la Chambre existe, cette » mesure n'est autre chose qu'un recours à la force, et » c'est sous ce point de vue que je vais l'envisager.

» En repassant dans mon esprit les nécessités diverses » qui dominent les choses humaines, je n'oserais établir » d'une manière absolue que le recours à la force puisse » toujours être évité. Il tient toujours une grande place » dans toutes les histoires et y reçoit différents noms selon » son origine. Quand il vient du Gouvernement ou des » Pouvoirs établis, on l'appelle coup-d'État; quand il vient » des peuples, on le nomme insurrection; quand c'est un » État qui l'emploie contre un autre, on lui donne le nom » d'intervention. Ce sont, Messieurs, trois choses toutes » semblables et de même nature. Le recours à la force » dans le cas présent est un coup-d'État. C'est d'un coup- » d'État qu'il s'agit contre M. Manuel. — Je vote contre la » proposition. »

Nous aimons particulièrement à citer M. Royer-Collard.

Sa haute philosophie est connue, et son dévouement à la Restauration n'est pas douteux. La voix du sage est rarement écoutée. M. Hyde de Neuville, qui, plus tard, a conquis une sorte de popularité par de faux semblants de libéralisme; M. Hyde de Neuville, disons-nous, proposa d'exclure Manuel, député de la Vendée, de la Chambre, pour la durée de la session. Cette proposition fut mise aux voix et adoptée par le côté droit et le centre droit. Manuel déclara qu'il ne céderait qu'à la violence.

Le lendemain mardi, 4 mars 1824, le président Ravez invita Manuel à se retirer.

M. Manuel. « M. le président, j'ai annoncé hier que je » ne céderais qu'à la violence, je viens tenir ma parole... »

Le président suspendit la séance et pria la Chambre de se retirer dans ses bureaux.

Au bout d'une heure, le chef des huissiers se présenta dans la salle et communiqua à M. Manuel un ordre du président, prescrivant l'expulsion du député vendéen, et, au besoin, l'emploi de la force armée.

M. Manuel. « L'ordre dont vous êtes porteur est illégal; » je n'y obtempérerai pas. »

M. le chef des huissiers. « Je serai contraint d'em- » ployer la force. »

M. Manuel. « Je persiste dans ma résolution de ne céder » qu'à la force. »

Le chef des huissiers sort de la salle et y rentre quelques instants après, assisté d'un piquet de gardes nationales et de vétérans, qui se rangent dans le couloir placé près de la gauche.

M. de la Fayette : « Comment! de la garde nationale » pour exécuter un pareil ordre! »

MM. Casimir Périer, Labbey de Pompières et autres membres : « C'est déshonorant pour la garde nationale ! »

L'officier du poste ordonne au sergent d'avancer. Celui-ci ne fait aucun mouvement (Bravos à gauche. Foy : Honneur à la garde nationale !)

On fit alors avancer un piquet de gendarmerie. Sur l'ordre du colonel, Manuel fut empoigné et emmené.

La conduite du sergent Mercier fut, le lendemain, appréciée en ces termes par le général Foy :

« Non, vous n'avez pas le droit de repousser la mino-» rité des discussions. On n'étouffe pas les minorités !... » La minorité, Messieurs, a ses droits. Ils sont écrits dans » la Charte ; ils sont écrits dans le cœur de tous les Fran-» çais ; ils sont écrits dans le cœur de cette brave garde » nationale qui a donné, hier, un si noble exemple de son » respect pour la représentation nationale ! Non, non ! la » Charte n'est pas perdue ! Non, le pays ne périra pas, » lorsqu'il renferme de tels citoyens ! » (Bravos à gauche.)

L'éloge mérité que le général faisait de la garde nationale fut-il, plus tard, de quelque poids dans l'ordonnance de dissolution ? Qui sait ? Une fatalité pesait sur la royauté.

Le grotesque gagnait jusqu'à la tribune. Dans une harangue, digne de l'entrée d'Alexandre à Babylone, M. de Marcellus entonnait la trompette guerrière...

« Ici, soldats, s'écriait-il dans un enthousiasme fort peu » communicatif, ici, dans cette guerre d'Espagne, vous pre-» nez les armes pour votre pays que le monstre révolution-» naire menace encore, et pour les autels du Dieu vivant » qu'il brûle de renverser. Allez ! allez ! Songez qu'en sau-» vant l'Espagne, vous sauvez la France, l'Europe et le

» monde (1) : songez que, dans cette noble querelle, guidés
» par un prince aussi vertueux que vaillant, par un prince
» dont les augustes mains ne savent cueillir que des lau-
» riers sans tache :

» C'est votre roi, c'est Dieu pour qui vous combattez ! »

Tout le discours est dans ce genre et dans ce style. Timon a eu tort, en vérité, d'omettre M. de Marcellus dans sa galerie de portraits, ç'aurait été la figure grotesque de la collection, le bouffon de ce musée d'oratéurs.

Au sujet de la proposition faite par M. de Villèle de réduire le taux de la rente, le général avait préparé une opinion écrite, que, malade, il ne put prononcer, mais qui a été retrouvée dans ses papiers. Le sort du créancier de l'État y est tracé avec beaucoup de netteté dans le trait et beaucoup de saisissant. Les désastres du *petit écu* y sont spirituellement racontés, ainsi que ses cascades de banqueroute en banqueroute.

Le 4 mai 1824, remis de sa maladie, de retour à la Chambre, le général Foy combattit de nouveau les projets financiers de M. de Villèle. Le général prouva, par sa science de l'économie, par ses profondes connaissances dans les matières des finances, qu'il n'était pas seulement un orateur de passions politiques, un tribun d'éclat ou d'apparat. Il y avait chez lui un fond sérieux de données positives, gouvernementales, administratives. On voit aisément qu'avant de parler aux hommes éminents de son pays, le soldat avait lu, médité, administré, commandé.

Le 14 mai 1824, il prit part à la discussion sur le

(1) Rien que cela ! Dans tous les temps, on a eu la manie de sauver le pays, qui, grâce à Dieu, se sauve bien tout seul.

projet de loi relatif aux tabacs. Le général s'éleva contre le monopole : « C'est un monopole, disait-il, et le pire » de tous les monopoles, car il est exercé par le Gouver- » nement. »

Le 28 du même mois, le recrutement de l'armée ramena le général à la tribune. Il y trouva cette belle et neuve expression : *l'impôt du sang*.

Le 4 juin, discours contre la septennalité, fatale mesure qui devait précipiter la maison de Bourbon dans la surprise et dans l'aveuglement de ses derniers jours. Dans ce discours, le général toucha aux promesses qui avaient été faites d'organiser la commune et le département :

« Les prédécesseurs des ministres actuels laissèrent » échapper un jour comme une velléité d'organisation » municipale et départementale. Où sont ces promesses? » Que sont-elles devenues?... »

Le 15 juin, il prit la parole sur la modification de quelques articles du Code pénal ; le 28, sur les dépenses extraordinaires de 1823. C'était ramener sur le tapis la guerre d'Espagne, à propos du munitionnaire général, création nouvelle, innovation contre laquelle l'opinion publique s'était soulevée. M. Ouvrard fit les frais de la discussion de compte à demi avec le ministère. Il y a là une peinture de traitant qui ne laisse rien à désirer. La main qui tient le pinceau est la main d'un maître. Elle flagella le scandale des marchés Ouvrard ; marchés pour lesquels M. de Lamartine s'est montré beaucoup trop indulgent.

1825.

Foy est mort le 8 novembre 1825. Nous entrons dans

la dernière année de sa vie. Il n'a plus qu'un an de tribune. Les occasions ne lui manquèrent pas de déployer son courage et son éloquence. Jamais il ne s'éleva plus haut que dans la session qui termina sa vie et sa carrière politique. Il en sortit couronné de palmes, comme un vainqueur aux jeux olympiques ; mais un vainqueur blessé à mort.

Retrouvons quelques-unes des inspirations dernières du général.

Des légionnaires demandaient qu'on leur remit la moitié de leur traitement retenue depuis 1814 jusqu'à 1821. La commission chargée du rapport sur la pétition proposait l'ordre du jour.

Foy. « S'il n'était question ici que d'un simple acte de » munificence, je m'adresserais à votre honneur et à votre » délicatesse, et je vous dirais, au moment du splendide » festin des indemnités : Laissez tomber de la table, oui, » laissez tomber de la table quelques miettes de pain pour » de vieux soldats mutilés, pour de vieux soldats réduits » à l'infortune, pour ces soldats qui ont porté si haut et » si loin la gloire du nom français ; mais il ne s'agit pas » ici d'un acte de munificence, il s'agit de l'acquittement » d'une dette... »

On adopta l'ordre du jour.

La discussion sur le splendide festin des indemnités arriva. Le 21 février 1825, Foy monta à la tribune. Tout son discours est d'une grande élévation de vue et de style. C'est un morceau remarquable.

Le général commença ainsi :

« Le droit et la force se disputent le monde... Le » droit qui institue et conserve la société, la force qui » subjugue et pressure les nations. On vous propose un

» projet de loi qui a pour objet de verser l'argent de la
» France dans les mains des émigrés... Les émigrés ont-
» ils vaincu? Non... Combien sont-ils? Deux contre un
» dans cette Chambre ; un sur mille dans la nation... Ce
» n'est donc pas la force qu'ils peuvent invoquer, c'est
» donc le droit ! »

Le général examine ce droit et l'analyse avec une grande netteté et un grand bonheur d'expression. Il en tira cette conclusion :

« De cet exposé de la législation et des faits, il résulte
» que l'émigration n'est pas créancière de la France; mais
» à défaut d'une créance directe sur le pays, elle somme
» la royauté d'acquitter une dette particulière, et elle lui
» demande avec persistance le prix de sa fidélité et de
» son dévouement, comme si c'était ce dévouement et cette
» fidélité qui eussent ramené le roi dans le palais de ses
» ancêtres ! »

Pour arriver à cette énergique conclusion, l'orateur avait touché aux questions les plus ardentes et les plus envenimées. Il y porta la main courageusement, mais légalement :

« Il n'y a que deux questions à résoudre : l'émigration
» fut-elle volontaire ou forcée? Qu'allaient demander les
» émigrés aux étrangers ?

» Sur la première question, ils vous répondront que la
» grande émigration de 1790 à 1791, celle qui forme à
» elle seule les neuf dixièmes de l'émigration totale, a
» été volontaire. Ils vous le diront, parce que c'est là vérité,
» et parce que déclarer que l'émigration aurait été forcée,
» ce serait enlever à leur cause le mérite du sacrifice.

» A la seconde question : qu'allaient demander les émi-

» grés aux étrangers? Ils répondront : la guerre. La
» guerre et la suite! La guerre avec des soldats dont,
» après la victoire, ils n'auraient pas pu maîtriser l'am-
» bition et la colère! »

Foy trouva sur sa route ce terrible droit des nations qui se défendent, ce droit de la confiscation; il fallait bien en parler :

« La confiscation était de droit commun en France, non
» pas seulement la confiscation judiciaire, mais la confis-
» cation politique. Les premières familles du royaume, les
» Luynes, les Beauvilliers et tant d'autres; des noms véné-
» rés dans la magistrature, les Letellier, les Lamoignon;
» même des dignitaires et des princes de l'Église, le car-
» dinal de Polignac, n'ont pas tenu à déshonneur de
» réunir à leurs vastes domaines la dépouille des con-
» damnés et des proscrits. C'était alors l'usage d'en faire
» des largesses aux courtisans et aux hommes du Pou-
» voir. Il eut été plus régulier et plus moral de les vendre
» aux enchères publiques, et d'en employer le produit à
» réparer le dommage qu'avait supporté le corps social. »

La Charte avait aboli la confiscation. On voulait argumenter de cette disposition pour en faire jaillir une conséquence rétroactive.

Foy : « La Charte a aboli à toujours la confiscation, et
» grâces en soient rendues à la mémoire de son auteur
» (Louis XVIII était mort, Charles X régnait); mais en
» créant en ce point une législation nouvelle, elle n'est
» pas revenue sur les effets de l'ancienne, pas plus pour
» les émigrés de la Révolution que pour les religionnaires
» de la révocation de l'édit de Nantes. »

Le grand reproche que l'orateur adressait au projet de

loi, c'était d'être une loi de menace pour les acquéreurs de biens nationaux.

Sur ce point, M. Dudon éleva un incident en rapportant inexactement certaines paroles du général Foy, à coup sûr en mésinterprétant sa pensée.

« Le même orateur, disait le général, m'a fait dire » encore que les acquéreurs de domaines nationaux ont » éprouvé des avanies pendant trente-deux ans. Eh! com- » ment aurais-je pu proférer une pareille absurdité?

» J'ai dit, et je dis encore, que les acquéreurs ont, » depuis trente-deux ans, couru des chances d'avanies et » de désordres. Ils les ont courues, ces chances, toutes les » fois que les anciens propriétaires ont été sur le point » d'arriver au Pouvoir. Ils les ont courues à la fin de 1793, » lorsque les Autrichiens, maîtres de Valenciennes, Condé » et le Quesnay, n'avaient plus que cinq marches à faire » pour arriver à Paris... Ils les ont courues, en 1795, lors- » que la réaction qui a naturellement suivi les crimes de » la terreur, avait désarmé l'autorité, avait mis le Pouvoir » à la discrétion du premier occupant, et lorsque, sur » plusieurs points de l'intérieur, les ennemis de la Révolu- » tion combattaient armés contre les détachements des » troupes de la République... Ils ont couru, ces chances, en » 1799, lorsque nos armées étant battues en Italie et reculant » sur le Rhin, la France fut sur le point d'être envahie par » les Russes de Souwaroff... Ils les ont courues, ces chances, » pendant les brillantes années de l'Empire, lorsque Napo- » léon, ayant rempli ses administrations et ses anticham- » bres de la fidélité malheureuse, allait, chaque année, » tenter de nouvelles conquêtes, et jouer à quitte ou double » les destinées de la France... Ils les ont courues, ces chances,

» en 1814, lorsque l'Europe en armes a inondé la France » et détruit le Gouvernement né de la Révolution... Ils les » ont courues en 1815, lorsque la puissance royale étant » effacée devant l'occupation militaire, il dépendait des » souverains étrangers d'exproprier les acquéreurs... Ils » courent, ces chances, aujourd'hui plus que jamais, au- » jourd'hui que, même à cette tribune, on les appelle » des voleurs! »

Dans la suite de la discussion, lors de la présentation de quelques amendements (ce qui eut lieu aux séances des 4, 10, 15 mars), le général Foy revint sur l'idée qui termine le passage que nous venons de citer.

« Oui, Messieurs, oui, vous avez fait de votre loi une » déclaration de guerre, vous en avez fait un instrument » de haine, un instrument de vengeance!

» Les propriétaires actuels des domaines nationaux sont » presque tous les fils de ceux qui les ont achetés : qu'ils se » souviennent que, dans cette discussion, leurs pères ont » été appelés VOLEURS et SCÉLÉRATS, sans que les ministres » aient pris leur défense! Et qu'ils sachent que, transi- » ger avec les anciens propriétaires, ce serait outrager la » mémoire de leurs pères et commettre une lâcheté! »

On ouvrait la route de Cherbourg.

Benjamin prononça, au sujet du milliard, un de ses meilleurs discours.

» Le Roi, disait-il, par des actes publics, officiels, » légaux, désapprouva ceux qui émigraient pour chercher » au-dehors des moyens contre l'ordre de choses qui allait » remplacer l'ancien régime. Il ordonna aux émigrés de » rentrer. — L'émigration désobéit! »

Il n'y a rien de plus habile que la réfutation que fit

Benjamin Constant de cette objection : « Le Roi n'était » pas libre ! » :

« Certes, je hais autant et plus que personne ces crises » dégoutantes où une populace déchaînée entoure le trône » pour lui dicter des lois absurdes ou féroces. Mais, j'oserai » le dire, il est des devoirs pour toutes les classes. Les » rangs les plus augustes n'en sont pas affranchis. Dussent » mille poignards être levés sur vos têtes, commettriez-» vous un crime ? feriez-vous une lâcheté ? vos consciences » répondent que non. Messieurs, le devoir du trône est de » rester inébranlable au fort de l'orage, et de ne point » tromper ses sujets par de feintes condescendances et des » désaveux prémédités !

» C'est avilir la monarchie que de transformer le par-» jure en prérogative de la royauté ! »

A la suite du scandale des marchés espagnols, le sieur Ouvrard fut écroué à la Conciergerie, en compagnie de quelques fonctionnaires de l'intendance militaire. Cette mesure fut la conséquence du fameux rapport au Roi du 9 février 1825. La question revint aux Chambres à propos du règlement du budget. Foy revint aussi sur les graves soupçons qu'il avait émis. La commission avait donné raison aux justes défiances du général, en disant que ces marchés du 5 avril devaient être stigmatisés et que *le seul fait de les avoir proposés était un crime dont le souvenir poursuivrait la mémoire de ceux qui l'avaient enfanté, quand ils n'existeraient plus pour en porter la honte* (1).

(1) C'est à ces marchés, nous le répétons, que M. de Lamartine accorde son indulgence, séduit qu'il est, sans doute, par l'*élégance grecque* de M. Ouvrard.

Le général Foy avait inauguré sa mission parlementaire en défendant ses vieux compagnons d'armes. Ses dernières paroles ont retenti en faveur d'une foule d'officiers généraux (150) qu'on mit inopinément à la retraite.

« La mesure est acerbe! disait le général... C'est un » coup de canon échappé de Waterloo, mais un coup » de canon qui arrive dix ans après la bataille! »

Ce fut sa dernière parole. Ses lèvres semblèrent s'ouvrir pour permettre au vieux soldat, au vaincu de 1815, de dire toute sa pensée politique.

C'est comme un dernier souffle martial qui s'échappe de sa poitrine...

« C'est le bon traitement fait aux braves qui entretient » l'ardeur guerrière chez les soldats, et l'esprit de natio- » nalité chez les citoyens. Faites, faites que le feu sacré de » l'honneur se conserve toujours vivace et toujours brû- » lant; et, au jour du danger, les enfants de la France » ne manqueront pas à l'appel; ils n'y ont jamais man- » qué... »

Mais l'anévrisme avait frappé au cœur le courageux soutien de l'honneur national et des libertés publiques. La maladie faisait d'effrayants ravages. Les spasmes commençaient, l'homme public rentra dans sa famille pour y mourir. Nous ne voulons point l'y suivre. — Nous l'avons dit, nous n'avons voulu retrouver dans le général Foy que l'orateur parlementaire.

C'est en parlant de cette carrière de député, si glorieusement parcourue, qu'on peut répéter le mot de Casimir Périer : QUELLE VIE PLEINE ET COURTE !

Il y a eu dans le général Foy deux incarnations. L'incarnation militaire a été l'amour du drapeau Français; l'incar-

nation politique a été l'amour des libertés publiques. Ces deux sentiments, Foy les posséda jusqu'à la dernière heure, ils formaient le battement de son cœur.

La postérité a eu des chances bien diverses pour le général Foy.

L'orateur a fait oublier le militaire. Nous n'avons point à déplorer ce résultat. S'il est vrai de dire que le vieux monde est à bout, c'est surtout du monde héroïque, guerrier, militaire, soldatesque, qu'il faut l'entendre. C'est un phénomène digne de notre époque et qui la caractérise, que cette supériorité de l'idée sur le sabre. César est un grand historien, ses Commentaires ne passent qu'après ses conquêtes. L'idée disparaît sous les lauriers. Foy est un grand orateur; chacun connaît ses batailles parlementaires. Qui se souvient de ses autres champs de guerre, où il répandait son sang avant que de répandre sa parole?

Comme orateur, la renommée du général a subi différentes vicissitudes. Après 1830, la critique a dit qu'on louait beaucoup Foy, sans jamais l'avoir lu, ce qui est un peu vrai; mais ce n'est pas vrai seulement du général. Qui donc a lu Mirabeau? qui donc ne l'admire pas de confiance? C'est le sort des orateurs politiques. Ils sont les soldats d'un moment, ils luttent dans le champ clos d'une époque limitée; passe le moment, passe l'époque, et voilà que l'oubli entoure et couvre la renommée, comme le lierre enserre le chêne. La postérité retient seulement un nom. Mais on compte ces noms dans l'histoire; et l'éloquence politique est si rare qu'on cite Démosthènes, Cicéron, Burke, Mirabeau, Foy... On cite cinquante orateurs de la chaire.

De nos jours, les luttes parlementaires de la Restauration ont repris une sorte de faveur. Certains grands principes

ont été remis en question; certaines solutions qu'on croyait acquises ont été contestées; de là, la nécessité de rouvrir l'arsenal des vieux combats (1).

L'éloge a été prodigué sur la tombe du général, il faut n'accepter cet éloge que sous bénéfice d'inventaire, et cela par deux motifs.

Premièrement, l'esprit d'opposition tendait singulièrement à augmenter le mérite des hommes de la gauche.

Secondement, les contemporains sont généralement de mauvais juges. Ils voient mal ou ils ne veulent pas voir. Montesquieu faisait plus de cas du talent tragique de Crébillon que de celui de Voltaire. Il ajoutait: *Voltaire n'est pas beau; il n'est que joli. Il serait honteux pour l'Académie que Voltaire en fût.* Après cela, fiez-vous donc au jugement contemporain!

Casimir Périer, le général Miollis, M. Mechin, M. Ternaux, le général Sébastiani, Benjamin Constant, prononcèrent des discours sur la tombe qui venait de s'ouvrir. Ce sont de bons documents à consulter, ils sont comme les thermomètres de l'opinion de l'époque, beaucoup d'opposition dans un enthousiasme réel. Lorsque Casimir Périer parla de l'adoption par la France de la famille de son défenseur, cent mille voix s'élevèrent et répondirent par ce cri unanime: OUI! LA NATION LES ADOPTERA! LES DOTERA!

Casimir Périer devait traverser 1830, y trouver le lourd fardeau de l'administration, et échanger les énivrantes séductions de la popularité contre les calomnies et les soucis du pouvoir. On songe à la mort si différente de Foy et

---

(1) Nous le répétons, ceci s'écrivait en 1851.

de Périer, et involontairement on se rappelle ces paroles de Benjamin Constant.

« Il est mort!... Il eut fallu tôt ou tard descendre » dans la tombe. Sa mort eut-elle été, comme aujour» d'hui, un deuil national? Son nom serait-il dans toutes » les bouches; des larmes seraient-elles dans tous les » yeux? Il a choisi la bonne part de la vie. »

M. Étienne, dans le *Constitutionnel*, M. Kératry, dans le *Courrier Français*, Viennet, dans un dythyrambe, M[lle] Delphine Gay, dans quelques vers heureux, déposèrent sur la tombe de Foy l'écho des douleurs publiques.

Nous dirons, comme Benjamin Constant: Foy a choisi *la bonne part de la vie*. L'heure lui a été propice. Il était soldat, il avait porté cet uniforme toujours respecté en France. De grands souvenirs s'y attachaient. La tribune se relevait en France; l'Europe étonnée écoutait des accents nouveaux pour elle. Il s'agissait de défendre la Révolution, non pas dans ses excès sauvages, dans ses emportements, dans ses colères (1); non! il fallait sauvegarder le principe de 89, et prémunir ses conséquences politiques contre les vieilles haines. Le combat ne s'engageait plus dans la place publique, sur la rue, dans les champs de la guerre civile. C'étaient des idées qui combattaient à la tribune. Le général Foy parut et porta pendant sept ans le drapeau de l'opposition libérale. Il convenait à ce rôle, et ce rôle lui convenait. Il y est mort, mais en y trouvant de glorieuses funérailles, comme un peuple libre sait en faire à ses défenseurs. C'est à ce point de vue général qu'il faut se placer

---

(1) Les crimes des nations sont parfois des nécessités. (Molé.)

pour étudier Foy et le comprendre. Descendre dans le détail des motifs secondaires de succès, c'est s'égarer.

C'est ce qu'a fait M. de Cormenin, esprit brillant, rarement juste, dont les portraits un peu fantastiques éblouissent sans instruire, qui trop souvent échappe au néant de la pensée par un tour de force dans le style et dans la phrase : la souplesse de l'écrivain dérobe mal la faiblesse du penseur. Ajoutez à cela que par fois la passion tient les pinceaux et que les rancunes politiques se substituent aux appréciations du biographe.

Foy a représenté un mouvement considérable, le mouvement libéral, bourgeois, du tiers-état, de 1815 à 1830. Il a été une expression très-fidèle des tendances qui agitaient la nation. La démocratie se voyait au loin, on n'en concevait pas encore les applications. La Charte défendait de parler du suffrage universel et la raison aussi, Foy n'en parlait pas. Il n'en devait pas parler; mais rien n'autorise à dire que l'homme d'Etat n'eût pas été conduit par sa logique aux conséquences écloses soudainement, prématurément peut-être, trop prématurément, de la révolution du 24 février 1848. 89 et 1830 ont été les étapes de cette grande route, jadis royale, aujourd'hui nationale, que la France suit depuis longtemps, et qui a nom : *le Progrès*. Parmi les pionniers de ce chemin de l'avenir, la postérité remarquera Foy; c'est assez pour la gloire d'un homme.

Il y a, dans toutes les époques, surtout aux époques agitées, trois classes d'hommes :

Les hommes d'action,

Les hommes de réaction,

Les hommes de transaction.

Les hommes d'action font la Saint-Barthélemy et la Terreur.

Les hommes de réaction révoquent l'édit de Nantes et amènent 1814 et 1815.

Les hommes de transaction lient le passé à l'avenir, modèrent les chocs, ménagent les transitions. Au XVI[e] siècle, on les appelait les politiques, pour les distinguer des huguenots et des ligueurs. LHôpital est leur suprême expression. 89 produit les hommes de transaction. Les réactions royalistes motivent 93. Le Consulat est une transaction; l'Empire réagit; les deux Restaurations réagissent bien davantage. Le libéralisme a été transactionnel. C'est son rôle ; il ne l'abdiquera pas. C'est une force immense, car c'est une modération. Plus que jamais il en a besoin.

C'est sous l'influence de ces idées que nous avons saisi le général Foy, que nous l'avons voulu peindre. Otez lui ce milieu, il est sans signification, il reste sans caractère : aussi ceux qui ont voulu le juger à l'un de ces points absolus, que la logique excite, que la morale repousse, n'y ont rien compris. La légitimité dit : c'est un jacobin ! la démagogie répète : c'est un endormeur ! — C'est le rôle des hommes de transaction d'être méconnus par les partis extrêmes. Ils y trouvent souvent le sacrifice d'eux-mêmes. Mais qui donc ignore que toute immolation consacre une idée ?

Juin 1851.

DE

QUELQUES LOIS ROMAINES,

PAR M. VANDIER.

L'histoire morale d'un peuple est dans son Code. Le peuple qui ne soupçonnerait pas le crime, ne comprendrait pas la loi pénale. Une pareille loi serait dangereuse : loin de prévenir le crime, elle en suggérerait l'idée; ce serait le corps produit par l'ombre.

Les sociétés naissantes se sont distinguées, dit-on, par une parfaite innocence de mœurs. Si cette parfaite innocence de mœurs a existé autrement qu'à l'état de fiction poétique, elle ne s'est pas transmise aux générations suivantes.

Est-ce à dire que les hommes deviennent plus méchants d'âge en âge? — Non. — Les hommes sont ce qu'ils ont été. Les idées ont changé, les passions ont pris un autre cours, voilà tout.

Les Romains, dans l'origine, n'eurent probablement qu'une loi non écrite, tacitement reconnue, loi d'*usage*, loi de *convention*, loi protectrice de la propriété, des personnes, des transactions.

Les infractions à cette loi donnèrent naissance à la *loi pénale*, qui fut suivie de la *loi civile écrite*, copie amplifiée, authentique, légale de la loi de convention; mais copie connue de tous, obligatoire pour tous.

En dehors de ces lois fondamentales, contenant des principes généraux, parurent, dans la suite, des lois destinées à réprimer des excès résultant de la corruption des mœurs, lois qu'on peut appeler lois spéciales, ou mieux *lois de circonstances*. Ces lois se multiplièrent à mesure que le besoin s'en fit sentir.

La loi des Douze tables, empruntée, en partie, à la législation grecque, parut en 304. On en reconnut, plus tard, l'insuffisance; le vide qu'elle laissait, se combla au moyen des *interprétations*, des *édits*, des *sénatus-consultes*, des *plébiscites*. Mais tant de dispositions nouvelles, isolées, firent un cahos de la jurisprudence romaine.

Théodose, Justinien, portèrent la lumière dans cette obscurité.

Après le Code Théodosien, on eut successivement les *Pandectes*, énorme compilation; — les *Institutes*, analyse de haute utilité; — les *Novelles*, recueil des lois postérieures à Justinien.

De ces trois séries de lois, savoir : lois civiles, lois pénales, lois de circonstances, je n'examinerai que quelques-unes de celles de la troisième série. Ces lois de circonstances sont le cachet d'une époque, le daguerréotype de la vie sociale, le miroir de mœurs d'une société.

Les premiers Romains, comme tous les peuples qui commencent, étaient simples, grossiers, incivilisés; ils avaient l'instinct de la conquête : c'était leur seul patrimoine.

Actifs, tempérants, robustes, ils vécurent cinq siècles étrangers à la médecine, comme aux médecins. Leur thérapeutique consistait en quelques prescriptions indiquées par l'expérience.

Ils étaient libres, ils n'étaient pas égaux. Il y eut parmi eux des distinctions légales. Cela devait être, cela fut.

Les distinctions d'homme à homme sont dans la nature; elles sont aussi dans la civilisation.

Dans la nature, c'est la force, le courage; dans la civilisation, c'est l'éducation, la fortune. Il faut aimer les chimères pour adopter l'égalité absolue, pour la croire possible, pour la préconiser.

Avec les besoins nouveaux viennent les lois nouvelles. Les besoins nouveaux sont la conséquence du progrès qui invente, qui perfectionne.

Le perfectionnement, l'invention, se développent dans l'intérêt du bien-être. A-t-on commencé à être mieux, on aspire à être mieux encore. Comme il n'y a pas de mieux absolu, l'esprit d'amélioration s'exerce sans cesse.

Est-ce un bien? — Oui, pour la glorification du génie humain. — Non, pour les mœurs qui se relâchent à mesure que le corps s'amollit.

Pendant que la rusticité s'adoucit, que le langage s'épure, que le goût se perfectionne, la franchise s'altère, la probité s'affaiblit, l'égoïsme se fortifie.

Doit-on conclure de là que la civilisation est mauvaise en elle-même? — Ce serait à tort. — La civilisation est

bonne de sa nature, mais comme l'abus suit l'usage, l'abus amène peu à peu la corruption.

Quand un peuple est corrompu, il n'a plus d'énergie, il n'a plus de force, ou bien il tourne sa force contre lui-même. Dans cette situation, il devient la conquête d'un autre peuple plus viril qui, à son tour, marchera dans les voies de la civilisation qui énerve, qui déifie le repos, la fortune, la sensualité.

En cela, je n'invente rien; je reproduis les enseignements de l'histoire.

Les nations naissent pour mourir comme les hommes, les animaux, les plantes. — Toutes choses se renouvellent :

Rerum summa novatur, dit Lucrèce. (V. 2. V. 74.)

La puissance romaine a subsisté 1230 ans; la puissance française subsiste depuis 1431 ans. Nous avons vécu deux siècles de plus. Déjà nous est acquise la certitude d'occuper le premier rang dans la table de mortalité des empires.

Quand nous y inscrira-t-on? — Avant un siècle, dit l'un, car nous ressemblons à Pélias que l'on a tué en voulant le rajeunir. — Dans mille ans, dit l'autre, car nous ressemblons au Phénix qui renaît de ses cendres. — Le temps prononcera entre ces deux opinions.

Les mœurs romaines ont suivi l'influence des idées de chaque siècle.

Dentatus prenait son repas dans un vase de bois; Lucullus, 200 ans plus tard, prenait le sien dans un vase d'or.

Le premier ne connaissait pas la richesse; le second ne connaissait pas la pauvreté.

Si le temps d'existence de ces deux hommes eût été interverti, peut-être que Lucullus se fût montré sobre, Dentatus magnifique.

1re Loi. — *Loi Orcia.*

La première loi de circonstance qui se présente à notre examen est la loi *Orcia*, rendue, en 572, sur la proposition du tribun Orcius.

Cette loi réglait le nombre des convives, le nombre des mets, la dépense du repas.

Les Romains étaient loin de leur sobriété primitive.

La loi Orcia attentait à la liberté de la vie intérieure. Pour un peuple impatient de toute contrainte, l'atteinte était profonde; cependant elle n'excita point de sédition.

Déjà la fierté républicaine s'était adoucie : l'esprit public, par une pente insensible, se préparait à la domination impériale.

Le peuple souverain, préludant à l'abdication de sa souveraineté, devait applaudir un jour à ces paroles adressées à Auguste :

« Excellent prince, rends la lumière à ta patrie ! Semblable au printemps, dès que ton visage a brillé, le jour s'écoule plus gracieux pour ton peuple; le soleil brille d'un plus vif éclat. »

Lucem redde tuæ, dux bone, patriæ.
Instar veris enim vultus ubi tuus
Affulsit, populo gratior it dies,
Et soles melius nitent. (Horat., livre 4, ode 5.)

Horace, poète philosophe, poète moraliste, était aussi poète courtisan.

Déjà on pouvait appliquer aux Romains, engagés sur le chemin de la servitude, ce passage de Sénèque : — « Celui qui est poussé en bas, ne peut plus se retenir. » — *Nemo resistit sibi, cùm cœperit impelli.* (Epist. 13.)

Rome était divisée par des partis ; les efforts individuels ne tendaient plus à l'affermissement de l'État avec cette communauté de sentiment qui en avait fait la force.

Sous le prétexte de réprimer le luxe croissant, de prévenir la ruine des citoyens, on rendit la loi Orcia. Cette loi avait un autre but, celui d'empêcher les assemblées illicites, c'est-à-dire les assemblées où l'on s'occupait de sujets dangereux.

A la fin du VI[e] siècle, le gouvernement consulaire se tenait sur la défensive envers ce que nous appelons *clubs, sociétés secrètes, banquets patriotiques.* L'éloignement des temps n'empêche pas le rapprochement des situations politiques ; il leur donne, au contraire, un plus haut degré d'intérêt.

2[e] Loi. — *Loi Aquilia.*

Dans cette même année 572, on publia la loi *Aquilia* qui prononçait la réparation des pertes par ceux qui les avaient occasionnées.

Comment une loi si conforme à l'équité n'existait-elle pas déjà ?

Le législateur avait-il oublié de punir une action punissable ? Cet oubli s'expliquerait difficilement.

Avait-il pensé qu'une perte subie ne pouvait provenir que de circonstances fortuites, jamais d'une volonté malveillante ? Cette opinion eût été un magnifique éloge du peuple romain, éloge mérité peut-être.

La loi Aquilia fut le résultat de la haine entre les différentes classes de l'Etat, haine dont le principe avait devancé l'année 260.

Originairement les Romains étaient unis par le désir commun de consolider, d'agrandir leur puissance.

Le défaut d'union entre leurs ennemis leur facilita des succès partiels qu'une coalition eût prévenus.

Un jour vint où, après avoir vaincu isolément leurs adversaires, ils restèrent les dominateurs de l'Italie.

N'ayant plus de guerre à faire à leurs voisins, ils se firent la guerre entre eux.

C'est alors que les différentes classes se considérèrent plus attentivement, les unes avec dédain, les autres avec jalousie.

L'esprit haineux se glissa entre la hauteur d'une part, la susceptibilité de l'autre. On chercha à se nuire, on y parvint, car le mal se fait plus facilement que le bien.

De ce moment, la loi Aquilia devint une nécessité.

Les torts étaient probablement mutuels, comme il arrive en pareille conjoncture. Il en est un, toutefois, qui paraît peu justifiable.

Les patriciens s'étaient placés à une telle élévation dans l'échelle sociale, qu'ils refusèrent l'obéissance aux plébiscites, parce que les plébiscites émanaient du peuple sur la proposition d'un tribun.

Comme Achille, ils se plaçaient au-dessus des lois, prétention étrange dans une république libre.

Vainement les plébiscites furent-ils déclarés obligatoires pour tous en 414 : ils ne le devinrent qu'en 468. L'opiniâtreté des patriciens céda à la force des choses : l'indignation du peuple fit ce que la justice n'avait pu faire.

Sans perdre son caractère de loi d'équité, la loi Aquilia doit être considérée comme une loi accusatrice des mœurs dégénérées à la fin du VIe siècle de l'ère romaine. Toutefois, Rome était loin encore du temps où sa puissance ébranlée sur sa large base, pouvait être comparée au grand arbre dont parle Lucain, arbre qui, ne tenant plus à la terre par ses racines, se soutient par son poids. *Nec jam validis radicibus hærens, Pondere tuta sub est.* (L. 1. V. 82.)

3e Loi. — *Loi Voconia.*

Nous passons à la 3e loi, la loi *Voconia* sur l'hérédité des femmes.

Le droit d'aînesse, en vigueur chez les Hébreux, n'existait pas chez les Romains. Aux yeux des Romains, ce droit était une violation de la loi naturelle.

Depuis, Montesquieu l'a considéré comme ayant pour origine l'esprit de vanité, pour but injuste, le lustre, la splendeur, l'influence des grands noms, des grandes familles.

Sans concentrer tous les biens de la succession dans les mains d'un seul héritier, les Romains, en l'an 579, exclurent les femmes du partage, afin que, par leur mariage, les biens d'une famille ne passassent pas dans une famille étrangère.

Une somme fixée par la loi tint lieu d'héritage à chaque femme.

La loi Voconia ne constituait pas un droit d'aînesse proprement dit, mais un droit de sexe. Au lieu d'être inique envers tous, elle ne le fut qu'envers quelques-uns : c'était encore trop.

Cette loi fut vivement soutenue par Caton le Censeur, qui affectait un rigorisme excessif de principes, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir à justifier de la pureté des siens, dans quarante circonstances différentes.

Caton n'était pas le personnage dont Eschyle dit:

« Il veut être juste, et non le paraître. » Ce vers d'Eschyle, appliqué à Aristide par les Athéniens, n'eut pas reçu une application aussi heureuse dans la personne de Caton.

La tendance à maintenir les fortunes territoriales dans les familles, accuse une disposition à l'aristocratie, une pente vers la forme monarchique.

Une révolution dans les idées gouvernementales se préparait de longue main. Un siècle et demi s'écoula encore avant son accomplissement.

Les institutions politiques ne peuvent se changer que quand le tems favorable au changement est arrivé, de même que les fruits ne doivent être cueillis qu'à leur vrai point de maturité.

Lorsque les hommes désertent les campagnes pour la ville, cette désertion indique un changement dans les mœurs, un attiédissement pour le travail, une tendance vers l'oisiveté, un goût plus vif pour les plaisirs. C'est un symptôme fâcheux, qui menace autant l'ordre public que l'honnêteté publique.

Rome en était à ce point au temps où se rendit la loi Voconia. Sa population augmentait. D'après l'abbé Brottier, on y comptait 450 mille âmes au déclin de la république; 2 millions sous les premiers empereurs, au rapport de Bergier. Pendant le règne d'Auguste, ont eut à subvenir

aux besoins de 200 mille indigents, armée nombreuse, armée redoutable, toujours au service d'un tribun fougueux.

4e Loi. — *Loi Calpurnia.*

De même que les maladies ont nécessité des remèdes, de même les vices ont nécessité des lois.

Cette pensée de Tite-Live se trouve dans le passage suivant :

Sicut ante morbos necesse est cognitos esse, quàm remedia eorum; sic cupiditates priùs natæ sunt quàm leges quæ iis modum facerent. (*XXXIV.* 3.)

On vit paraître, en 604, la loi *Calpurnia* contre les concussions. Pendant 600 ans les magistrats s'étaient signalés par leur intégrité. A l'imitation de la société romaine, ils s'abandonnèrent au courant de la dissolution des mœurs.

En renonçant à la probité, ils renoncèrent à l'estime, ils acceptèrent l'humiliation; une pente insensible les conduisit de l'élévation de la pensée à la bassesse des actes.

Les séductions du luxe produisirent ce changement.

En créant des besoins, le luxe exige des richesses. Chacun voulut être riche; les moyens les plus prompts de s'enrichir furent les moyens préférés.

Toute nation qui méprise l'honnêteté, est une nation corrompue. On peut proclamer sa dégénérescence, on peut prédire sa ruine. Aucun peuple ne se relève d'une pareille chute : il n'y en a pas d'exemple.

On cherche vainement des préservatifs; dans ce cas, comme le dit Virgile, — les remèdes ne font qu'aigrir le mal. — *Exsuperat magis, ægrescitque medendo.* (Œneid. L. 12. 8. 46.)

Rome n'a pas péri pour avoir perdu des batailles, elle a péri pour avoir perdu la droiture du cœur, pour avoir mis l'égoïsme individuel à la place du patriotisme qui sait tout immoler à l'intérêt public.

5ᵉ Loi. — *Loi Didia.*

Malgré des mesures répressives, le luxe allait croissant. A la loi Orcia, dont il a été parlé, avait succédé la loi *Fannia*, rendue vingt ans plus tard. On appela au secours de ces deux lois, frappées d'impuissance, une loi nouvelle, la loi *Didia*, datée de 611.

Déjà les racines du mal étaient profondes, on ne put pas les extirper. Plusieurs moyens furent essayés. Tantôt on limita le nombre des convives, sans limiter la dépense; tantôt on fixa la dépense, sans fixer le nombre des convives. Ces essais furent infructueux. On arriva par degrés aux excès fabuleux des orgies de l'empire.

On a tout dit sur la puissance de l'habitude: elle nous honore ou nous avilit, selon qu'elle est bonne ou mauvaise. Si l'habitude se prend lentement, elle s'abandonne plus lentement encore.

Le duel en est un exemple.

Les Scandinaves avaient l'habitude du duel. Ils portèrent cette habitude en Italie, où elle se maintint pendant l'occupation des Goths, malgré les efforts de leur roi Théodoric.

Avec les émigrations barbares, l'habitude du duel passa en France où elle se maintient depuis plus de douze siècles.

Louis VII, Saint-Louis, cherchèrent à en restreindre

l'usage. Plus heureux, Philippe-le-Bel parvint à l'exclure des causes civiles. Mais quand il s'agit de l'abolition complète du duel, de la destruction radicale de la vieille habitude, on vit se briser contre elle les édits de trois de nos rois, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV.

Le poète Lebrun, dans son poème *de la Nature*, dit aux duellistes :

« Mais vous, héros du meurtre, inhumains par faiblesse,
» Impatients d'un mot, d'un geste qui vous blesse,
» Barbares ! vous plongez au cœur de vos amis
» Ce glaive réservé pour les flancs ennemis. »

L'anathème poétique ne fut pas plus efficace que la sévérité législative. Ni l'humanité, ni la raison ne reconquirent leurs droits.

Irrésistiblement adonnés à leurs habitudes de prodigalité, d'intempérance, les Romains hâtèrent leur ruine. Amollis par le luxe, ils préférèrent la couronne de fleurs du convive, à la couronne de lauriers du vainqueur.

6e Loi. — *Loi Memmia.*

Un vice nouveau avait surgi comme preuve nouvelle de dégradation sociale : c'était la *délation*. La loi *Memmia*, publiée en 613, fut rendue contre les délateurs.

Il y a deux sortes de délations : celle qui dénonce un fait vrai, celle qui dénonce un fait faux. Cette dernière porte le nom de *calomnie* : elle est la plus hideuse, la plus coupable, la plus digne de mépris. Aussi la loi Memmia fit-elle une distinction. Elle condamna le calomniateur à être marqué au front de la lettre K qui occupait alors la place qu'occupe maintenant la lettre C.

Ce châtiment exemplaire, en imprimant un cachet indélébile d'infamie, révèle l'étendue de la dépravation. Un pareil remède ne convient, ne s'applique qu'à un mal invétéré, à un mal devenu contagieux, à un mal qui, comme une émanation pestilentielle, altère, corrompt la moralité des peuples.

Le délateur secret, agissant sous l'inspiration de la haine, de la cupidité, se montre dépourvu du courage de ses vices. Le délateur public, comme on en voit dans les crises politiques ou religieuses, a au moins une sorte d'excuse dans l'excès de son dévouement à une cause avouée.

Mais le calomniateur qui attente froidement à la vie, à l'honneur, à la fortune des hommes, ne peut rien invoquer pour sa justification : il reste sous le poids de l'ignominie.

La loi Memmia fut un acte honorable pour l'époque où elle parut ; mais ces derniers accents de la pudeur publique s'entendirent à peine sous Tibère, où la délation reçut un accueil qui laissait peu d'espérance à un retour aux vertus qui font le principal ornement d'une nation.

7e Loi. — *Loi Gabinia.*

Nous avons vu combien était profonde la division qui régnait entre les ordres; c'était un sillon qui se creusait de plus en plus, qui finit par se transformer en abîme. Si un danger menaçait la patrie, les dissentions se calmaient ; le danger passé, la discorde renaissait comme les jets nouveaux renaissent d'une souche vigoureuse.

Les partis ne dissimulaient pas leur haine, mais le mys-

tère était utile à certains actes individuels, comme l'élection des magistrats.

Un vote public, tel qu'il était pratiqué, plaçait l'électeur entre sa passion d'une part, son intérêt personnel de l'autre. On comprit la nécessité d'un autre mode de votation.

A cet effet, on publia, en 614, la loi *Gabinia* qui établissait le *scrutin secret*. Ce fut l'ère de la liberté des élections, l'ère de l'indépendance des électeurs. On ne pouvait plus dire son avis tout haut, on put le dire tout bas.

On avait besoin de se cacher, on se cacha.

Ce que les Romains étaient en politique, les chrétiens le devinrent en religion. A l'imitation des juifs qui, au jour de l'expiation solennelle, se confessaient mutuellement, les chrétiens, dans le Ier siècle, faisaient en outre publiquement l'aveu de leurs fautes. Plus tard, dans des circonstances urgentes, ils usaient encore de la pratique juive, témoin Joinville donnant une absolution *telle quelle* au connétable de Chypre. Dans la suite, comme chacun sait, la confession s'entoura d'un mystère impénétrable.

En France, depuis la Révolution de 1789, le scrutin secret a été appliqué aux élections.

On en trouve un exemple dans les registres du Parlement, à la date du 9 août 1413.

Il s'agissait de l'élection d'un chancelier. Henri de Marle, premier président, fut nommé à la pluralité des suffrages, malgré le vote contraire du roi. Si le vote royal eût été public au lieu d'être secret, Henri de Marle n'eût

pas été élu ; la conviction des électeurs eût cédé à la crainte de déplaire au souverain.

Le mot scrutin n'a pas toujours exprimé la seule idée de suffrages secrets ; anciennement il s'entendait d'une Assemblée où l'on examinait les dispositions des cathécumènes.

Les mots ont le sort des modes, des usages ; ils vieillissent, s'oublient, pour être remis en honneur avec ou sans modification de sens. Ils subissent, comme tout ce qui existe, la loi suprême : « Tout change, tout périt. »

8e Loi. — *Loi de Vi publica.*

Nous passons à une autre loi, intitulée : « *De Vi publica* », De la violence publique, loi rendue en 664.

La nature de l'homme est d'abuser, de porter à l'extrême, de substituer la licence à la liberté. Il y a dans la liberté exagérée un principe de destruction, comme il y a un principe d'ivresse dans la liqueur la plus bienfaisante : l'effet dépend de l'usage.

Rome avait vu s'accomplir une révolution morale. Elle avait glissé lentement sur la pente du bien au mal ; mais, comme elle avait glissé sans cesse, elle franchit l'intervalle qui sépare le mal du bien.

D'une liberté limitée, les Romains avaient fait une licence effrénée. L'anéantissement du droit avait suivi l'abus du droit. La justice n'étant pas au service des passions individuelles, les individus se firent justice à eux-mêmes : c'était plus sûr, plus commode, plus prompt.

Le préteur Sempronius Asellio avait voulu réprimer les exactions de l'usure. Les usuriers mécontents l'assassinèrent en plein jour sur la place publique. Par des meurtres iso-

lés, mais fréquents, on préludait aux sanglantes proscriptions de Marius, de Sylla. Quand arrivèrent ces grandes scènes, on éprouva plus de terreur que de surprise : la route était tracée, on n'avait fait que l'élargir.

En rendant la loi *de Vi publica*, les magistrats remplirent leur devoir, mais il était trop tard pour avertir les citoyens de l'oubli du leur. Lorsque la loi se heurte contre les mœurs, le choc la brise.

9e Loi. — *Loi Calpurnia.*

Les vices n'altèrent pas seulement les mœurs, ils portent atteinte à l'ordre, troublent la sécurité, ébranlent les gouvernements, préparent la ruine des nations.

Durant un temps, les charges se donnaient aux plus dignes ; dans la suite, elles se donnèrent aux plus intrigants. Ce fut alors que parut la loi *Calpurnia* contre la *Brigue*. Cette loi est de 686.

Devenue rouage important dans l'élection, la brigue ne s'en tint pas à l'astuce, au mensonge, à la calomnie ; elle eut recours à l'intimidation, à la violence, à la corruption. Elle marcha tantôt dans l'ombre, tantôt au grand jour, ayant pour escorte tous les mauvais instincts.

Un homme de bien tente-t-il de réformer les mœurs populaires ? — Sa tentative a l'effet d'un mécanisme aux ressorts brisés. Il y avait encore quelques-uns de ces hommes de bien, témoins les lois que nous avons vues ; mais ils échouèrent devant l'ambition, la cupidité qui avaient effacé des cœurs le patriotisme, la vertu, la probité.

Salluste, vicieux quoique combattant les vices, a tracé d'un pinceau vigoureux le tableau des premiers âges de

Rome, en regard du siècle où il a vécu. Il a flétri les désordres, mais personne n'a été plus désordonné que lui. Soumis à ses penchants, il ne fortifia point le précepte par l'exemple : il a eu de nombreux imitateurs.

10e Loi. — *Loi Pappia-Poppea.*

Je terminerai cet examen des lois de circonstances, en rappelant la loi *Pappia-Poppea* contre les *célibataires*, observant, d'après Tacite, que les deux consuls qui donnèrent leurs noms à cette loi étaient eux-mêmes célibataires.

Une mesure législative est un acte sérieux, accusant un besoin sérieux. Vers la fin de la République, les célibataires étaient en grand nombre; leur existence, libre des soins de la paternité, avait pour objet les délices de la vie qui s'accordent mal avec le progrès des bonnes mœurs. Aussi la dissolution existait-elle dans toutes les classes, avait-elle pénétré dans tous les rangs.

Tels furent les motifs de la loi Pappia-Poppea.

Cette loi déclarait les célibataires inhabiles à hériter par testament, à moins que les légataires ne se mariassent dans les cent jours. Quand le legs était considérable, il déterminait l'intéressé à vaincre sa répugnance. Plutarque dit à cette occasion : — « Qu'on ne se mariait plus pour » avoir des héritiers, mais pour devenir héritier. »

C'était effectivement une chose grave que de perdre le bénéfice des testaments. Les mourants, pour la plupart, distribuaient leurs biens à des compagnons de débauche, à des flatteurs, au préjudice de leurs héritiers naturels. Pour assurer à ces derniers le quart de la succession, il

fallut une loi, loi devenue célèbre sous le nom de *Falcidie*, en 713.

La recherche des successions testamentaires était l'occupation de beaucoup d'hommes qui élevaient l'édifice de leur fortune, non pas par un labeur honorable, mais par une conduite déshonorante. Horace flétrit ces hommes dans la 5e satire du livre 2. Il enseigne à Ulysse, par l'organe du devin Tirésias, les avantages de la ruse, de la bassesse, de l'hypocrisie, pour se faire coucher sur le testament d'un vieillard.

Ce code d'habileté était particulièrement à l'usage des célibataires qui, étrangers aux exigences de la vie de famille, avaient plus de loisirs pour l'appliquer à leur profit.

Il est à remarquer que, longtemps avant, les célibataires avaient été l'objet de sévérités législatives. Dès l'an 312, le célibat, considéré comme un état hors nature, en dehors de la vie sociale, était puni d'une amende. En France, à l'époque où nous sommes, il en est à peu près ainsi : l'impôt mobilier est élevé d'une moitié en sus pour les célibataires.

A Sparte, le célibat était méprisé. Tout le monde connaît le refus d'un jeune spartiate de se lever devant un illustre capitaine célibataire, parce que, dit le jeune homme, ce personnage n'avait point d'enfants qui pourraient un jour lui rendre le même honneur.

Les célibataires romains, célibataires par inclination, ne pouvaient justifier leur état civil par la difficulté des formes matrimoniales.

On était marié dès qu'une femme avait habité avec un

homme pendant un an, sans s'absenter plus de deux nuits. Cette manière de contracter mariage s'appelait *usu*.

Une seconde manière, nommée *coemptio*, était aussi fort simple. On était censé s'acheter mutuellement. La femme apportait trois as : l'un, qu'elle tenait à la main, représentait le prix d'acquisition de son mari; l'autre, placé dans sa chaussure, s'offrait aux dieux lares; le troisième as, mis sous un hangar construit exprès, lui achetait l'entrée de la maison.

Quant à la troisième manière, la plus solennelle des trois, elle se compliquait d'une foule de cérémonies; elle portait le nom de *confarreatio*. Pendant le sacrifice, les époux mangeaient une espèce de pain de froment *far*. On exigeait la présence de dix témoins, celle du grand-prêtre, celle du flamine de Jupiter. Les formalités pouvaient durer plusieurs jours; on les recommençait si, durant leur accomplissement, un coup de tonnerre s'était fait entendre, ou si un présage sinistre était apparu.

Comme la brièveté s'accorde avec les usages de notre tribune académique, j'ai dû resserrer un sujet susceptible de plus longs développements, sans me préoccuper de ce que dit Horace :

« Je veux être court, je deviens obscur. »
Brevis esse laboro, obscurus fio.
(*De Arte poët.*, 8, 25.)

Mon but est celui-ci :

Montrer ce que peut l'oubli, le mépris, la violation des lois établies ;

Ce que peut le luxe effréné, remplaçant la simplicité des goûts ;

Ce que peut la mollesse dans les habitudes de la vie, remplaçant la vigueur, l'énergie dans l'action;

Ce que peut l'ambition des richesses, des distinctions, se substituant à l'esprit de médiocrité de fortune, à l'esprit d'humanité dans les positions individuelles de l'ordre social;

Ce que peut la haine des partis, se substituant à l'union entre les citoyens des différents ordres;

Enfin, j'ai voulu tirer des faits empruntés à l'histoire romaine, cette conclusion: — Que les lois sont insuffisantes pour ramener à leur pureté originelle les mœurs dégénérées d'un grand peuple; — conclusion justifiée par cette maxime:

Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?
(*Horat*, *od.* 24, *lib.* 3.)

Que font de vaines lois sans les mœurs?

Nantes, 28 janvier 1852.

NOTICE

SUR LEBRETON DE GAUBERT,

PAR M. DUGAST-MATTIFEUX.

René Lebreton de Gaubert (1), ancien recteur-curé de Saint-Similien de Nantes, naquit en 1725, à . . . dans ce diocèse, d'une famille bourgeoise. Ayant embrassé de bonne heure l'état ecclésiastique, il fut ordonné prêtre vers 1751, et commença sa carrière sacerdotale par être vicaire à Saint-Denis de Nantes, petite paroisse aujourd'hui supprimée, et qui était alors desservie par un vice-gérant, au lieu et place du recteur suspendu pour cause de jansénisme. Plusieurs cures de cette ville avaient été ainsi données en régie à des intérimaires.

---

(1) Ou Gobert, car il écrit des deux manières, et signe même aussi parfois de Gaubert-Lebreton.

Lebreton profita des facilités que lui procurait cette résidence, pour prendre ses grades dans l'Université de Nantes, et se faire recevoir docteur en théologie; ce qui eut lieu la première année de son vicariat. Il continua de remplir ces modestes fonctions jusqu'en septembre 1758, qu'il fut d'abord pourvu de la cure de Nort, sur la présentation du chapitre de la Cathédrale, qui en avait le patronage. Il s'en démit quelques mois après, et passa à Saint-Similien de Nantes, toujours sur la désignation du chapitre, qui présentait également à cette cure. Les anciens chapitres diocésains, signalés par tant d'usurpations sur le bas clergé et le peuple, conféraient ainsi, en vertu des prétendus droits de *curés primitifs*, de fondateurs ou restaurateurs d'édifices religieux, à une foule de paroisses, tant des villes que des campagnes, dont ils percevaient exactement la dîme, quoiqu'ils entretinssent fort mal les églises. C'était, dans un autre ordre, l'analogue de l'abus du marchandage industriel, c'est-à-dire, un vrai parasitisme ecclésiastique. Les chanoines étaient gros décimateurs sans rien faire, tandis que le curé, en travaillant, était réduit à portion congrue. (1)

---

(1) Voici, du reste, comment Lebreton de Gaubert raconte lui-même l'origine de ce patronage ou collation dans ses *Notes historiques sur l'église de Saint-Similien* : « L'église ayant été » pillée et démolie pour la seconde fois par les Normands, qui » saccagèrent la ville de Nantes, l'an 913, sous le règne de Charles *le Simple*, fut encore rétablie selon les pieux désirs des paroissiens et de tous les habitants de la ville. Mais ces premiers, » épuisés par les frais de la réédification de leur église qu'ils avaient

Quoi qu'il en soit, Lebreton prit possession de cette nouvelle église, qui passait pour la cure primitive de Nantes, le 9 mars 1759, et contracta dès-lors avec elle une union indissoluble. . . . .

» faite depuis environ quatre-vingts ans, ne trouvèrent point » d'autre expédient, pour satisfaire leur dévotion, que celui » d'offrir, de concert avec leur recteur, les dîmes de la paroisse » et le patronage de la rectorie à Gautier, évêque de Nantes, l'an » 958, à condition qu'il rebâtirait leur église à ses dépens, pour- » voyant d'ailleurs à la subsistance de leur pasteur par l'établissement » d'une subvention nommée *tierçage*, etc. Mais cet évêque n'ayant » point rempli les obligations contractées avec les recteurs et pa- » roissiens de Saint-Similien, propose la cession de son traité aux » chanoines de la Cathédrale, qui l'acceptèrent et promirent d'en » observer les conditions. C'est ici l'époque de la possession où » sont les chanoines de percevoir les dîmes de cette paroisse, et » le titre de leur patronage, sans néanmoins en être curés primitifs. » Le clergé de la Cathédrale accepta donc ces rétributions, sous la charge de reconstruire l'église à ses frais; mais grâce à une procession solemnelle qu'il eut soin d'organiser, le jour fixé pour la pose de la première pierre, et dans laquelle les chanoines exhortèrent le peuple à contribuer à cette bonne œuvre par ses aumônes, grâce surtout à un miracle plus ou moins authentique, opéré sur un sourd et muet de naissance, qui reçut tout-à-coup, par l'intercession de Saint-Similien, l'usage entier de l'ouie et de la parole, ce qui acheva de délier toutes les bourses, ils purent solder la reconstruction... avec l'argent des fidèles.

« Ce miracle éclatant, ajoute Lebreton non sans quelque crève- » cœur dissimulé, ravit aux chanoines de l'église Cathédrale *le » bonheur et la satisfaction de prendre sur leurs revenus* l'exé- » cution de leurs promesses et de leur traité; car tous les habitants » de la ville, animés d'une sainte émulation, etc., portèrent tant » de présents et d'aumônes, qu'au moyen de ces pieuses libérali-

Son zèle et ses talents lui méritèrent bientôt d'être élu procureur général de cette même Université où, naguère, il avait pris le grade de docteur ; et, en cette qualité, lorsqu'elle fit, suivant l'usage, sa rentrée publique de l'année scolaire 1763, Lebreton de Gaubert ouvrit la séance par un discours latin sur l'éducation de la jeunesse, divisé en deux parties. Dans la première, il prouva que l'éducation dépend d'abord des parents et principalement de la mère, dont rien ne peut remplacer l'action ; dans la seconde, il fit voir qu'elle dépend ensuite des maîtres. Il démontra, dans l'une et l'autre parties, les avantages et la nécessité de l'éducation ; mais surtout il s'attacha, dans la seconde, à dévoiler les futilités et les vices de l'instruction proprement dite, proposa un nouveau plan d'études, et fit justement sentir combien il importait que ceux qui se chargent de cette mission eussent à cœur, tout en professant les langues mortes, d'enseigner les élèves sur la religion, leurs devoirs moraux et l'idiome national. Une éducation chrétienne, comprenant une instruction raisonnée

---

» tés, l'église de Saint-Similien fut rebâtie telle que nous la » voyons aujourd'hui, sans qu'il en coûtât rien aux chanoines, qui, » *néanmoins*, sont restés possesseurs des dîmes de la paroisse et » du patronage de la cure. » (*Notes historiques sur l'église de Saint-Similien*, dans le *Manuel*, etc., pag. 176 à 179.)

La grange ou hangar, qui servait à la perception des dîmes au profit du clergé chapitral de Nantes, existe encore dans la rue Sarrasin, autrefois du Martray, où elle est contiguë à l'église de Saint-Similien. Elle avait été vendue nationalement, avec l'ancien presbytère, à la famille Lucas, qui vient de la revendre à la Fabrique moyennant 10,000 fr., dit-on.

et patriotique, était, à ses yeux, l'un des plus grands bienfaits de la Providence.

Ce discours intelligent et progressif pour l'époque fut généralement applaudi ; aussi, lorsque, après la séance, il fut procédé par les délégués des trois Facultés de théologie, de médecine et des arts, qui composaient alors l'Université de Nantes, à la nomination des nouveaux officiers, l'orateur fut-il élu d'emblée recteur pour l'année qui s'ouvrait. (*Affiches de Nantes, du* 11 *novembre* 1763.)

Sur ces entrefaites, il fut aussi nommé examinateur du concours ecclésiastique du diocèse pour les cures vacantes en cour de Rome ; et, nonobstant la multiplicité de ses occupations, comme ce n'était pas un prêtre de loisir, il trouvait encore le temps de se livrer aux recherches d'érudition locale et d'archéologie chrétienne. En l'année 1773, il publia chez Vatar, à Nantes, un petit *Manuel* de piété, pour l'instruction de ses paroissiens, à qui il le dédia. Ce livre, qui n'est pas commun aujourd'hui, et dont les exemplaires bien conservés sont même devenus excessivement rares, se compose de deux parties bien distinctes : la première contient une sorte de liturgie propre à l'église qu'il desservait et spécialement à la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde qui en dépendait ; la seconde comprend, avec la vie de Saint-Similien, des notes historiques sur l'église paroissiale de ce nom et ses quatre chapelles rurales, où se trouvent, à la suite de légendes puériles et mêlés à des faits sans valeur, quelques matériaux pour l'Histoire de Nantes. Quoique faiblement exécuté et beaucoup plus technique, pour ainsi dire, qu'historique, cet écrit inspire le regret que l'auteur n'ait pas trouvé

d'émule dans ses autres confrères de cette ville. En reprenant ainsi en sous-œuvre le grand travail de l'abbé Travers, ils l'eussent rectifié et complété en beaucoup de points, ce qui eût un peu compensé la pénurie de nos annales.

De longues années s'écoulèrent durant lesquelles le recteur de Saint-Similien sut toujours concilier ses devoirs nombreux et le goût de l'étude. Enfin, des événements précurseurs d'un ordre de choses plus propice au grand nombre des hommes, survinrent sans l'étonner (la caducité des trônes lui présageant que les princes auraient les peuples pour successeurs), et le trouvèrent même disposé à les accueillir. Appelé à présider, en sa qualité de recteur-curé de la plus ancienne paroisse de Nantes, le diocèse assemblé dans la grande salle du couvent des RR. PP. Jacobins, les 2 et 23 avril 1789, d'abord pour la rédaction du cahier, et ensuite pour la députation de l'ordre du clergé aux États-généraux, Lebreton de Gaubert, qui s'était cependant acquitté de cette mission avec succès, ne fut élu que suppléant (1). Une circonstance à noter, c'est qu'il ne passa aucun curé de Nantes dans cette élection, et que les députés nommés furent trois simples desservants de paroisses rurales; ce qui donnerait à croire que l'influence épiscopale, quoique fortement combattue, fit néanmoins écarter les premiers au profit des seconds qu'elle se croyait sans doute plus sûre de maîtriser.

---

(1) Voir *le Procès-Verbal des séances de l'Assemblée diocésaine de Nantes, convoquée par le roi, le 2 avril 1789, avec le Cahier des charges et demandes, arrêté par la même Assemblée*; in-8° de 36 p., sans nom d'imprimeur.

Lebreton de Gaubert n'était point, en effet, un de ces prêtres parasites, ne tenant à l'église que par des bénéfices (1), comme il y en avait tant alors. Quoique recteur de paroisse dans une grande ville, il appartenait à ce bas clergé, laborieux et utile, que l'exercice journalier de son ministère imprégnait du sentiment du devoir et éclairait des vraies lumières de l'Evangile. La Révolution française, dans son principe, lui parut un écoulement du christianisme. A ce titre, il en accepta généreusement les sacrifices, souscrivit aux décrets de l'Assemblée constituante, et prêta, avec l'Université en corps, le 21 janvier 1791, devant la Municipalité, le serment civique d'être fidèle à la Nation, à la Constitution et au Roi, etc. Deux de ses collègues, également docteurs en théologie, Clair-Pierre Delaville, prieur-curé de Sainte-Croix, de Nantes, et Jean Lefeuvre, syndic de la Faculté et recteur de Saint-Nicolas, se joignirent à lui dans cette circonstance décisive, ainsi que plusieurs autres membres de l'un et de l'autre clergé séculier et régulier. « Puisse, dit à cette occasion le procès-verbal imprimé de cette solennité (2), l'exemple d'un corps connu par ses grandes lumières et ses sentiments patriotiques, et celui des dignes recteurs et autres ecclésiastiques de Nantes, déterminer tous les autres fonc-

(1) Voir les *Déclarations concernant les biens ecclésiastiques*, reçues à la Municipalité de Nantes, en exécution des décrets de la Constituante.

(2) In-8° de 8 pag., Nantes, Malassis. Ce procès-verbal, extrait du registre des séances du Conseil général de la Commune, à la date du 21 janvier 1791, est également reproduit dans le *Journal de Correspondance*, etc., tom. VII, pag. 570-74.

tionnaires publics à prêter le serment prescrit par la loi, et leur faire connaître qu'il ne touche que les intérêts des prêtres, et non les objets de la foi ou les dogmes de la religion. » (Pag. 8.)

Deux jours après, le dimanche 23 janvier, à l'issue de la grand'messe, Lebreton de Gaubert en renouvela l'expression publique, et tout le clergé de sa paroisse, composé alors de trois vicaires: Jean-Honoré Letourneux, depuis curé lui-même de Saint-Similien de Nantes; Julien Leroux, docteur en théologie, et Alexis-Prudent-Ursule Lemaignan du Clody, prêta aussi le même serment, à l'exemple de son pasteur. Ses confrères, les recteurs de Saint-Nicolas et de Sainte-Croix, dont les paroisses et celle de Saint-Similien comprenaient les trois-quarts de la population urbaine, avec tout leur clergé, les maires-chapelains de la Cathédrale et les oratoriens, le réitérèrent également dans leurs églises.

« Ces vrais apôtres de l'Évangile, dit un journal du temps (1), en s'acquittant de ce devoir sacré, ont assuré la tranquillité dans nos murs. » Toujours est-il qu'en se prononçant ainsi pour la révolution et en adhérant à la constitution civile du clergé, ils contribuèrent puissamment au triomphe du nouveau régime, qui luttait avec tant de peine, même à Nantes, contre les institutions anciennes.

Une ligne de démarcation ardente et profonde s'établit bientôt entre les prêtres assermentés et ceux dits réfractaires, qui étaient les seuls purs à leurs propres yeux. La

---

(1) *Chronique du dép. de la Loire-Inferieure*, du 26 janvier 1791, n° 11, pag. 146.

déchéance des anciens évêques et recteurs, qui n'avaient pas voulu se soumettre aux décrets, l'installation du nouveau clergé constitutionnel, devinrent deux sources abondantes de dissensions théologiques, de scrupules de conscience, de querelles et même de troubles intérieurs. Les fidèles se divisèrent d'opinion comme les ministres; et l'opposition qui existait entre les divers intérêts politiques, se combinant avec l'un ou l'autre groupe clérical, rendit encore plus vive la scission qui venait de naître entre les prêtres français. Lebreton de Gaubert, imbu de l'esprit de J.-C., qui est un Dieu de paix et veut la tranquillité des choses humaines, prononça en chaire et publia, sur la fin de 1791, une justification éloquente et serrée du serment civique, où il démontrait sa double légitimité religieuse et patriotique. Quelque réfractaire, sans doute, redoutant l'impression que pouvait produire le discours de l'ancien recteur de l'Université de Nantes, qui était même encore doyen de la Faculté de théologie, tenta d'y répliquer par un écrit intitulé : *Réponse à M. de Saint-Similien.* On jugera de sa prétention par ce préambule où il veut se défendre de garder l'anonyme : « Quoique vous en puissiez » dire, je ne mettrai pas mon nom à la tête de la réponse » que je fais à l'ouvrage que vous avez mis au jour. Le zèle » des gardes que vous avez à vos ordres (1), pourrait leur » faire voir, dans votre antagoniste, un ennemi de la

(1) Quels gardes Lebreton de Gaubert pouvait-il avoir à ses ordres? L'anonyme entendait-il par là le bedeau de Saint-Similien, ou bien plutôt la garde nationale avec laquelle une grande partie du clergé était alors complétement brouillée?

» constitution; et, comme malgré vos égarements, je
» vous crois un bon cœur, je veux leur épargner, à eux,
» un crime, et à vous, des regrets.... J'ai cru devoir
» commencer par vous prévenir là-dessus, afin que vous
» ne fassiez pas croire à vos paroissiens que cette réponse,
» qui paraît sans nom d'auteur, est *un ouvrage de men-*
» *songe*, etc. Pourvu que la vérité se fasse connaître,
» qu'importe de quelle main elle part. Je n'avancerai rien
» de hasardé, encore moins de faux, et je tâcherai de
» relever les propositions téméraires et de dévoiler les
» faussetés dont votre *libelle* fourmille. » Suit une longue discussion, page par page, du discours de Lebreton de Gaubert, dans le cours de laquelle son adversaire inconnu, après s'être targué du plus grand nombre de prêtres non-assermentés (1), prétend que « celui des prêtres jureurs
» serait presque nul, si l'ignorance et l'amour de la liberté
» n'y eussent engagé plusieurs religieux, et si la crainte de
» périr de misère n'y eut déterminé et n'y retenait atta-
» chée la presque totalité des prêtres séculiers. Rien n'est

(1) En voici la statistique exacte et comparée, telle qu'elle résulte de l'État général des ecclésiastiques, fonctionnaires publics, qui avaient prêté ou refusé le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790; État dressé pour huit districts seulement du département de la Loire-Inférieure, le neuvième (celui de Nantes), où la proportion des prêtres assermentés était beaucoup plus forte, n'y ayant pas été compris :

Assermentés purs et simples,	97	Réfractaires,	319
Assermentés avec restriction,	19	Rétractants,	2
	116		321

» si commun, ajoute-t-il, que d'entendre ces messieurs » dire : *Si j'avais du pain, je ne l'aurais pas fait.* »

Sans vouloir relever de pareilles assertions, nous bornerons là ces extraits, qui justifient mieux assurément le prudent incognito de l'anonyme, que le zèle redoutable des gardes que le recteur de Saint-Similien avait à ses ordres.

Plus tard, dans le courant d'octobre 1792, il prêta encore, devant le Conseil général de la commune de Nantes, le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.

En se prononçant ainsi dans le sens de 89 et se soumettant à la constitution civile du clergé, Lebreton de Gaubert n'avait eu d'autre but que les véritables intérêts du peuple qu'il aimait et de la religion qu'il adorait. Il éprouva donc une cruelle déception, lorsque le mouvement révolutionnaire, détourné de sa bonne direction par le philosophisme, vint aboutir à la fermeture des églises et à l'interdiction des signes extérieurs de la profession du catholicisme, pour lui substituer le culte insensé de la raison. Forcé, dans les derniers mois de 93, par les violences d'une coterie matérialiste et impie, dont son ex-collègue le ci-devant oratorien Fouché, successivement professeur de physique, préfet du Collége, doyen de la Faculté des Arts, et, en dernier lieu, député à la Convention nationale, s'était montré à Nantes le coryphée, Lebreton de Gaubert cessa l'exercice public de son ministère. Il paraît, toutefois, qu'il le continuait en secret dans quelque oratoire particulier. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'abdiqua jamais les fonctions sacerdotales,

qu'il ne livra point ses lettres de prêtrise, et qu'il ne se sécularisa même pas entièrement dans son costume. Doyen du clergé de Nantes, il n'était pas homme à renoncer à la religion sainte qu'il enseignait depuis plus de quarante années, pour recommencer une nouvelle existence. Un prêtre tel que lui pouvait être opprimé, mais non vaincu. Il y a des circonstances auxquelles la vie entière doit toujours se rattacher.

Dénoncé pour ces faits au Comité révolutionnaire, que ses préventions, exagérées encore par le soulèvement de la Vendée et de la Bretagne, déchaînaient contre le culte et le clergé catholiques, nonobstant qu'il voulût appliquer le sentiment chrétien dont il était imbu aux choses de la terre (1), un mandat d'amener fut lancé contre lui, le 5

---

(1) Les paroles profondes de Saint-Vincent-de-Paul au sujet du coadjuteur, le fameux cardinal de Retz : « Ce personnage n'est pas aussi éloigné du royaume de Dieu qu'on pourrait le penser »; paroles qui renferment peut-être un avant-faire-droit des décisions du juge éternel, sont aussi susceptibles de plus d'une application.

« Que vous semble de ce que je vais vous dire, demandait un jour Jésus aux princes des prêtres et aux sénateurs du peuple juif? Un homme avait deux fils, et s'adressant au premier, il lui dit : Mon fils, allez-vous en aujourd'hui travailler à ma vigne.

» Son fils lui répondit : *Je ne veux pas y aller ;* mais après, étant touché de repentir, *il y alla.*

» Il vint ensuite trouver l'autre, et lui fit le même commandement. Celui-ci répondit : *J'y vais, seigneur*, et *il n'y alla point.*

» Lequel des deux a fait la volonté de son père? Le premier, lui dirent-ils; et Jésus ajouta : Je vous dis en vérité que les pu-

novembre de cette année (15 brumaire an II); il se présenta le jour même, car alors il n'y avait pas à décliner de pareils ordres, devant cette redoutable juridiction, *revêtu de quelques lambeaux de la livrée sacerdotale*, dit le registre des séances. Le président Bachelier, qu'il avait marié autrefois et avec qui il avait toujours conservé quelques relations, était précisément de ceux qui, dans la révolution, voyaient les événements à travers la majesté des Écritures, et qui eussent voulu réaliser une sorte de *christianie* sociale. Après avoir été entendu, il fut renvoyé simplement à la police correctionnelle, pour être puni suivant la loi, s'il y avait lieu. Il paraît que l'affaire n'eut pas de suite; toutefois, Lebreton de Gaubert ne resta pas longtemps en paix dans son domicile. Sur de nouvelles plaintes ou dénonciations, ordre fut de rechef donné par le Comité révolutionnaire, le 7 février 1794 (19 pluviôse), de l'arrêter et de le conduire aux Saintes-Claires, l'une des prisons les moins rigoureuses à l'époque de la terreur. Il obtint même bientôt d'être transféré à l'ancien Sanitat, dit alors *Hospice de la Réunion*, qui était une espèce de maison de santé où se trouvaient également détenues plusieurs autres personnes suspectes ou compromises dans les événements de la révolution, et secrètement protégées, entre autres le dernier prévôt de Vertou, Soulastre, depuis premier vicaire épiscopal constitutionnel, mais qui

---

blicains et les femmes prostituées vous devanceront dans le royaume de Dieu. » (*Évangile selon saint Mathieu*, XXI, 28-31.)

avait abdiqué toutes fonctions sacerdotales comme l'évêque Minée.

Malgré cet adoucissement aux rigueurs de la prison qui lui avait été discrètement ménagé, soit ennui de sa situation, soit conséquence naturelle de son âge avancé, Lebretón de Gaubert tomba malade dans ce lieu. Il y termina sa carrière, le 1er septembre suivant (15 fructidor an II), fidèle à la foi pour laquelle il souffrait une persécution sinon acerbe, du moins pénible pour un vieillard de 69 ans, qui croyait avoir fait tous les sacrifices compatibles avec la vérité, et donné des gages suffisants à la révolution. Il l'avait, en effet, traitée en sage conseiller, mais non en complice de ses écarts : honneur à lui !

Lebreton de Gaubert a laissé : 1° *Manuel ou Livre contenant différentes prières, instructions, la vie et les litanies de Saint-Similien ; avec des notes historiques sur l'église de ce saint, et la station solennelle de la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde. Dédié aux paroissiens de Saint-Similien de Nantes.* In-12 de 232 pages, Nantes, Vatar, 1773.

L'abbé Guignard, ancien principal du collége d'Ancenis, a fait une longue et mordante critique des *Notes historiques sur l'église de Saint-Similien*, dans son *Voyage en ballon autour du diocèse de Nantes*, pag. 45 à 59. — Édouard Richer, dans un article d'archéologie armoricaine, intitulé : *du Dragon et des traditions auxquelles il a donné lieu* (tome IV de ses *Œuvres littéraires*, pag. 300) ; et, d'après lui, Mellinet, ainsi que M. Bizeul (de Blain) dans son livre inédit *des Nannètes et de leur ancienne capitale*, ont également critiqué la tradition fabuleuse à

laquelle Lebreton assigne l'origine de la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde. Ils s'accordent à ne voir, dans le vitrail peint qui la retraçait autrefois, que la simple mise en scène d'une vision de saint Jean, et croient pouvoir expliquer l'inscription gothique qu'on lisait au-dessous par quelques versets de l'*Apocalypse* (chap. VI, 2, 4 et 5), dont elle ne serait que la traduction en mauvaises rimes françaises.

2° *Discours par M. Lebreton D. G.* (de Gaubert), *docteur en théologie, recteur-curé de Saint-Similien de Nantes.* In-8° de 40 pag. Nantes, Guimar, décembre 1791.

Une critique anonyme de ce discours, par quelque réfractaire qui n'avait pas le courage de ses croyances, parut dans le temps, sous le titre de *Réponse à M. de Saint-Similien*, in-8° de 16 pages, sans nom d'imprimeur.

Il existe aussi un *Mémoire pour messire René Lebreton de Gaubert, etc., intimé, contre les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Nantes*, in-4°..., publié à l'occasion de quelques procès qu'il eut avec ses anciens patrons les chanoines, gros décimateurs de sa paroisse. Le bon curé n'en était pas trop fuyant, dit-on; c'était là son moindre défaut.

LITTÉRATURE PERSANE.

CHAPITRE X.

SUITE DE KOURROGLOU.

Fin de la douzième rencontre.

Un jour Hassan-Pacha, premier visir du grand seigneur, convoqua les négociants de Constantinople, et voulut savoir d'eux pourquoi ils n'importaient plus de marchandises persanes. Les négociants répondirent qu'ils avaient été forcés de renoncer à ce commerce à cause des brigandages de Kourroglou, qui rançonnait ou massacrait impitoyablement les caravanes. Le visir s'écria : — « Eh! quoi, un misérable voleur serait assez audacieux pour toucher à des marchandises qui m'appartiendraient ! Ne craignez rien je veux vous donner cinq cent mille tomans ; allez en Perse, achetez-y pour mon compte des produits de toute espèce. Si Kourroglou s'en empare, il ne fera tort qu'à ma bourse, et vous, vous ne perdrez rien.

Non-seulement les négociants acquiescèrent à cette proposition, mais aux cinq cent mille tomans du ministre ils

ajoutèrent, de leurs propres deniers, une somme égale et partirent. Arrivés sur les pâturages de *Daly-Baba*, — cette fameuse prairie dépendante de Tchamly Bill, et de laquelle nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler, — ils y dressèrent leurs tentes; Kourroglou, dont la caisse était à sec, fut enchanté de l'aventure; il fit seller Kyrat, prendre les armes à ses sept cent soixante-dix-sept enragés, et les conduisit au combat en leur adressant une harangue qui nous rappelle certains ordres du jour, d'un tour aussi original qu'énergique, conservés dans la mémoire de nos vieux grognards et qu'inspiraient cette éloquence abrupte, cette vigoureuse rhétorique d'avant-garde qui ne fleurit qu'au bivac.

— Mes âmes! leur dit-il, mes enfants! nos poches sont vides. N'eussions-nous donc pour seule arme qu'un vieux balai, prenons-le et en avant? autrement nous crevons de faim.

Sans plus de façons, ils tombèrent en masse sur la caravane, coupèrent le nez et les oreilles à ses chefs, les renvoyèrent pieds-nus et à peine couverts du plus léger vêtement pour voiler leur nudité.

Lorsque Hassan-Pacha apprit cette triste nouvelle et vit ses pauvres marchands revenir à lui nus et mutilés, il en devint furieux jusqu'à la frénésie, élevant en l'air sa coupe pleine de vin, il s'écria: — Quiconque, ici présent, osera accepter cette coupe de vin et la boire, partira sur le champ pour Tchamly Bill, et m'amènera Kourroglou mort ou vif. A son retour je partagerai avec lui ma puissance et mes richesses, et le donnerai pour époux à ma fille Dunah Pascha.

Un certain Bouly-Pacha, chef d'une nombreuse tribu

nomade, et qui depuis longtemps nourrissait une passion secrète pour Dunah Pascha, se trouvant en ce moment chez le visir, se leva, et prit l'engagement d'aller s'emparer de Kourroglou à la tête de douze mille cavaliers de sa tribu.

La main sur le coran, Hassan pacha lui renouvela sa promesse; et, sans perte de temps, Bouly pacha se mit en mesure d'accomplir la sienne.

Ce fut un soir à la nuit close, qu'il établit son camp sur le pré fameux. Mais Kourroglou instruit de son arrivée prépara à l'instant même *la nuit du sang* et vint tomber sur l'armée turque. Les plus ingambes échappèrent par la fuite au vainqueur, les autres furent passés au fil de l'épée ou pris et jetés dans un donjon.

Trois jours après, Bouly pacha qui était au nombre des prisonniers fut amené à Kourroglou et lui dit : — O guerrier ! je ne désire point retourner parmi les miens : fais-moi mourir. J'adore Dunah Pascha, la fille du grand visir; son père me l'avait accordée à condition que je te livrerais à lui mort ou vif. N'ayant pu réussir, ayant perdu à la fois et mes soldats et ma fiancée, quelle figure ferais-je désormais à Stamboul? La mort est préférable à une telle humiliation.

Kourroglou eut pitié de Bouly pacha, et, sans qu'on puisse s'en expliquer le motif, le prit tout d'un coup en affection. Il lui fit délivrer une pelisse d'honneur, lui assigna un logement particulier dans la citadelle, pourvut généreusement à tous ses besoins, et même l'admit constamment à manger à sa table. Un jour en dînant Bouly pacha se prit à pleurer. — Je ne t'ai fait aucun mal, lui dit Kourroglou. Comment donc se fait-il que tu pleures ?

— Un triste souvenir m'a passé dans l'âme, et je n'ai pu

retenir mes larmes. Je t'ai dit déjà, guerrier Kourroglou, combien j'étais attaché à Dunah Pascha; son père me l'avait promise si je parvenais à te conduire à Stamboul, mort ou vif. A présent que pourrais-je dire au visir? Quel droit ferais-je valoir à la main de sa fille? Voilà la cause de mes larmes.

Le cœur de Kourroglou se fondit de pitié; il dit : — Si tu m'emmènes à Stamboul, Hassan pacha ne peut te refuser la main de sa fille. Dis-moi, mérites-tu le nom d'homme? — Noble guerrier, la suite le prouvera : tout ce que je dirais d'avance serait vanterie.

Par un excès de confiance voisin de la folie, Kourroglou voulut être conduit à Constantinople pieds et poings liés par Bouly pacha. Ni les larmes, ni les représentations, ni les prières de sa chère Nigharâ et d'aucuns des siens ne purent le retenir : il promit seulement de revenir au bout de six mois, et se remit entre les mains perfides de Bouly pacha.

Celui-ci se montra, les premiers jours, le plus attentif des serviteurs auprès de Kourroglou; mais à peine eurent-ils touché le territoire ottoman, qu'assénant traîtreusement un coup de massue à son prisonnier volontaire, il le renversa par terre, et profita de son étourdissement pour s'en rendre maître avec l'aide des hommes de sa tribu qui l'accompagnaient et auxquels on avait rendu la liberté comme à lui. Ils lièrent les bras de l'héroïque bandit et le firent marcher à pied à la tête de leurs chevaux.

Kourroglou se repentait jusqu'au plus profond de son âme de sa folle confiance et il se disait : — J'ai été magnanime bien mal à propos. Insensé que j'étais!

La situation du héros turkoman est critique; sanglante

est la blessure faite à son cœur : qui en adoucira l'amertume ? Sa Muse fidèle.

— « O Barde Merlin, dit un de nos anciens lays bretons, d'où viens-tu, avec tes habits en lambeaux ? Où vas-tu ainsi, tête nue et nu-pieds ? où vas-tu ainsi, vieux Merlin, avec ton bâton de houx ? »

Et le vieux Merlin répond : — « Je vais chercher ma harpe, consolation de mon cœur en ce monde. »

Ainsi dans la joie ou dans la peine, Kourroglou aussi lui en revient toujours à sa guitare bien aimée. — Bouly pacha, dit-il, fais délier mes bras afin que je puisse chanter.

— Chante, comme tu es, voleur, bon-à-rien, répond brutalement le Turc déloyal.

Le pauvre prisonnier, grand dans son malheur, jetant alors un dernier regard sur les montagnes de Tchamly Bill fit entendre cette stance véritablement pathétique :

— « Je vois au loin les monts escarpés que couvre la » neige. Derrière eux demeurent mes chères amours. O » ma rose ! tu as fleuri sur une tige si élevée que ma main » n'y peut atteindre pour te cueillir. Ma grenade est restée » suspendue à la branche. Les guerriers de Bouly se sont » emparés de moi. Une chaîne de fer courbe mon cou. Mes » belles compagnes, toutes plus belles les unes que les au- » tres, je vous ai donc abandonnées ! »

Bouly pacha se riant de sa détresse, disait : — Ne te désespères pas ; tes femmes trouveront une prompte consolation dans les bras de galants plus jeunes que toi. Méchant larron, tu as ravagé le monde entier, et te voilà maintenant qui soupires comme un amoureux de quinze ans !

On le força de continuer la route en silence. Chaque

nuit on le tenait enchaîné à un poteau à l'entrée de la tente de Bouly pacha, lequel lui jetait dérisoirement et pour toute nourriture les os et les débris de ses repas. Après plusieurs jours de cette marche pénible, il arriva enfin à Constantinople où il fut ignominieusement traîné par huit hommes en présence d'Hassan pacha. Sa taille gigantesque, son air martial fixèrent quelques instants l'attention du visir, qui ferma les yeux d'effroi à l'aspect de ses immenses moustaches et de sa longue barbe, *véritable crinière humaine*. Kourroglou lui dit : — Ne tremble pas Hassan, je ne suis ni un Div ni un Scheïtan ; je suis un homme ainsi que toi. Je mange du pain et bois de l'eau. Pourquoi t'effraies-tu donc et pourquoi trembles-tu devant moi ? . . . .

Peu rassuré par ces paroles, Hassan pacha s'écria : — Qu'on mette à mort ce scélérat. Le plus tôt sera le mieux.

Cet ordre était loin de cadrer avec les idées de Bouly pacha, qui se disait intérieurement : — Je n'ai point fait Kourroglou prisonnier dans une bataille ; il s'est livré à moi spontanément, et il a un grand nombre de guerriers forts comme des lions. Tôt ou tard ils vengeront leur maître. J'aurai beau me cacher, ils me trouveront toujours. Si je suspendais sous les cieux mon âme dans un panier ; avec une corde ils tireraient le panier à terre. Quand je serais un Djinn et quand je m'enfoncerais dans les entrailles de la terre, ils m'atteindraient avec des pinces. Le plus prudent, c'est d'obtenir moi-même la garde de Kourroglou pour une demi-année. Si, pendant ce temps, ses soldats viennent le réclamer, je le leur rendrai ; si, au contraire, ils ne paraissent pas, je

pourrai le tuer sans crainte. Maintenant terminons nos fiançailles avec Dunah Pascha. J'enfermerai Kourroglou dans la citadelle de Scutari où je me tiendrai moi-même avec ma fiancée. Elle admirera ma valeur en voyant quel tigre, quel lion j'ai dompté.

Ce plan dressé, il s'écria : — Longue vie au pacha! Ce vilain a exterminé au moins un demi-million d'hommes : en le tuant aujourd'hui, nous rougirions nos mains d'un sang appartenant à des victimes qui ont bien plus de droits que nous à sa vie. Daigne donc ordonner qu'on l'enferme dans la prison de Scutari pour qu'il y meure de faim et de soif.

Hassan répondit : — Bravo, mon gendre! Dieu te bénisse! Tu as sagement parlé après avoir vaillamment combattu. Emmène ton prisonnier à Scutari et jette-le dans la basse-fosse du donjon.

Bouly pacha traîna en triomphe Kourroglou à Scutari, et le fit plonger dans un trou qui n'était pas large de plus de dix pieds, mais qui était profond, Dieu seul a jamais su de combien!

Les servantes de Dunah Pascha, qui, des fenêtres donnant sur la cour de la forteresse, avaient vu conduire Kourroglou, coururent en porter la nouvelle à leur maîtresse. Elle n'y voulait pas croire. — Bouly pacha, disait-elle est mon fiancé : je dois avouer cependant qu'il a plus l'air d'une vieille femme que de n'importe quoi. Il est impossible qu'il ait vaincu un vaillant comme Kourroglou dont la gloire, comparable au soleil, est connue du monde entier.

Dunah Pascha avait à ses ordres quarante suivantes,

elle s'en fut avec elles au bord de la basse-fosse et, appelant Kourroglou, elle lui dit : — N'as-tu pas honte d'avoir terni ainsi l'éclat de ta renommée? Après avoir répandu la terreur de ton nom jusqu'aux dernières limites de l'univers, tu t'es laissé prendre par un Bouly pacha, pour le moins aussi pusillanime qu'une femme!

Kourroglou se justifia en racontant toute sa triste mésaventure. La princesse en faillit perdre les sens et finit par se mettre à la disposition du pauvre prisonnier.

Profitant des bonnes dispositions de Dunah Pascha, Kourroglou réclama d'abord une lime pour briser ses fers, puis ensuite une plume, de l'encre et du papier à l'effet de mettre par écrit le *menu* des repas que l'excellente fille du visir promettait de lui faire servir chaque jour avec ponctualité.

Après avoir pris connaissance de ce menu digne de notre illustre Gargantua, Dunah Pascha haussa les épaules comme pour dire : n'est-ce que cela? Car Kourroglou avait paru douter qu'elle pût tenir sa promesse. Elle recommanda à son maître d'hôtel d'avoir bien soin que le prisonnier fût ponctuellement servi comme il le désirait.

On le voit, la Providence ne le flagellait pas sans quelques compensations.

Lorsque le terme de six mois fixé pour le retour de Kourroglou fut expiré, Issa Baly, un de ses lieutenants les plus dévoués, ne le voyant pas revenir, partit de Tchamly Bill pour aller à sa recherche, à cheval sur Kyrat et couvert des propres armes de son maître. Arrivé à Constantinople, plusieurs semaines s'écoulèrent sans qu'il pût rien apprendre sur le sort de Kourroglou; alors il se dit :

— Jamais je ne saurai rien tant que je ne me déciderai pas à jouer le rôle d'Aaschik.

Il courut au bain, lava son corps, revêtit le costume persan et, la guitare en main, se rendit sur la place du marché où son talent de chanteur et de musicien eut bientôt attiré autour de lui la foule des auditeurs. Longtemps avant la nuit il avait déjà effectué une recette assez ronde, ce qui ne fit que l'encourager à retourner, le lendemain et les jours suivants, sur la même place. Le soir venu, il rentrait régulièrement à son caravansérail avec les profits de la journée.

Un matin, le maître d'hôtel du harem de Dunah Pascha étant venu faire à Constantinople ses provisions pour l'entretien de Kourroglou, s'oublia si bien à écouter Issa Baly, qu'il ne se rappela que vers le soir ses devoirs de la journée. Vite il se hâta d'acheter un peu de riz, de viande et de beurre pour retourner le plus tôt possible à Scutari.

Cependant Dunah Pascha, qui ne manquait jamais d'aller, au moins une fois par jour, visiter Kourroglou, s'étant approchée de la basse-fosse, n'apprit pas sans surprise que le pauvre prisonnier n'avait rien eu à manger de la journée, ce qui valut au majordome, à peine arrivant de Constantinople, l'apostrophe suivante : — Vilain! où es-tu allé courir jusqu'à cette heure? — Puis se tournant vers ses suivantes : — Mes filles, où sont vos houssines?

En moins d'un clin-d'œil les talons du pauvre maître d'hôtel tournés vers le ciel recevaient une grêle de coups.

— Pardon! miséricorde! gracieuse maîtresse, s'écriait le malheureux patient. Si tu avais entendu ce que j'ai entendu aujourd'hui, tu ne serais jamais revenue chez toi.

— Explique-toi donc.

— J'ai vu un jeune auschik récemment arrivé de Perse : son jeu, son chant, ses improvisations et tous ses récits offrent un si grand attrait, que le marché regorge de monde empressé de l'entendre. Je crois vraiment que la ville entière y fait cercle.

Dunah Pascha fit relever son majordome, et prêtant une oreille complaisante aux éloges qu'il ne cessait de prodiguer au jeune auschik, tant pour ses talents variés que pour tous les agréments de sa personne, elle en tomba subitement amoureuse et ordonna de le lui amener le soir même au harem.

Prévenu du désir de la princesse, Issa Baly courut à son caravansérail prendre ses armes et se remit à la disposition de son guide. Arrivé à Scutari, Dunah Pascha lui dit ; — Fils de la Perse, assieds-toi et chante-nous quelque chose.

Issa Baly frappé de l'extrême beauté de la fille du grand visir s'éprit d'elle à l'instant et l'aima *de la force de cent mille cœurs*. Il se mit ensuite à chanter ses plus jolies chansons, à conter ses meilleurs contes, et il conta et il chanta si bien que Dunah Pascha, curieuse autant que fille cloîtrée, s'oublia à l'écouter jusque assez avant dans la nuit. Cependant le bel Auschik, qui, au milieu du plaisir, de la poésie, de l'amour et du vin, ne perdait pas le souvenir de son maître, risqua le couplet suivant destiné à sonder la princesse.

— « Mon seigneur est un cerveau fêlé ; j'ignore s'il » languit ici ou quelqu'autre part. Une belle a allumé un » feu dans mon âme : mais où est mon seigneur ? où es- » tu, audacieux insensé ? »

Dunah Patcha entendant deux fois ce mot de *seigneur* se dit à elle-même :

— Dieu veuille que ce jeune homme soit un des compagnons de Kourroglou! Et elle ajouta tout haut :

— Ton seigneur, quel est-il?

— Le nom de mon maître est Kourroglou le guerrier.

— Que lui est-il donc arrivé?

Issa Baly répéta alors les détails de l'expédition de Reuly-pacha et du départ de Kourroglou pour Constantinople. L'amoureuse Dunah Pascha eût bien voulu lui faire confidence pour confidence, mais elle se contint, dans la crainte qu'il ne voulût se rendre immédiatement auprès de Kourroglou et ne la privât ainsi du plaisir d'un doux entretien. Issa Baly continua donc près d'elle et ses chants d'amour et ses tendres soupirs.

Cependant la nuit étant fort avancée, Dunah Pascha ordonna de dresser les lits. Sa nourrice apporta trois garnitures de couchettes, en étendit une sur le sopha, une autre en travers de la porte, et la troisième sous le portique, de l'autre côté de la cour.

— Chère nourrice, comment allons-nous dormir?

— Toi sur le sopha, et moi ici contre la porte après l'avoir bien close.

— Et l'Auschik, où couchera-t-il?

— Sous le portique, comme tu vois.

— Tu oublies donc qu'il a bu une goutte de trop ce soir et qu'il est un peu pris de vin. Si dans cet état il sommeille en plein air, il s'enrhumera et sera malade. Pauvre étranger, il n'a personne pour prendre soin de lui! Il vaut bien mieux qu'il dorme ici à ta place et que ce soit toi qui passe la nuit sous le portique.

— Chère maîtresse, jamais je ne ferai pareille chose. Tous deux vous avez bu un peu trop librement, tous deux vous êtes jeunes, et je craindrais que le diable ne vous jouât cette nuit quelque mauvais tour. Et après ton mariage, c'est sur moi que Bouly pacha, ton fiancé, ferait retomber le blâme de cette aventure!

Désir de fille est un feu qui dévore : la belle irritée appela ses servantes pour donner à la malencontreuse nourrice, avec des coups de houssine sous la plante des pieds, une douce leçon de complaisance; ensuite elle l'envoya coucher dans la cour, sans couverture ni matelas.

Pendant l'altercation, Issa Baly s'était sans façon étendu sur les moelleux coussins et dormait déjà du plus paisible sommeil.

Pleine de ressentiment, la nourrice, dès que tout bruit eut cessé au harem, se laissa glisser dans la rue par le trou à travers duquel on balayait les débris de la cuisine, et courut chez Bouly pacha lui raconter de quelle façon sa pudique fiancée venait de la fustiger pour s'être opposée à ce qu'un jeune Persan passât la nuit dans sa chambre. Aussitôt Bouly pacha, nouveau Vulcain, fit envelopper la citadelle par un réseau de cinq cents hommes et somma de lui en ouvrir les portes.

Dunah pleine d'effroi saute à bas de sa couchette, éveille Issa Baly et l'emmène avec elle pour délivrer Kourroglou et réclamer le secours de son bras. Mais celui-ci dans son orgueil, et peut-être aussi dans sa honte, déclara d'abord ne pas vouloir sortir de son trou : — Pourquoi m'en irais-je? répondait-il. Ne suis-je pas établi ici très-confortablement? Grâce à la générosité de Dunah Pacha, je ne

manque de rien. J'ai du vin, de l'eau-de-vie et de tout en abondance. Je vis comme un seigneur. Laissez-moi donc en paix. . . . .

Persuadé à la fin que le salut de son lieutenant et de sa bienfaitrice dépend du secours de son bras, il cède à leurs prières; mais il a pris un tel embonpoint par le repos et la bonne chair, que ce n'est pas trop des quarante servantes de Dunah Pascha pour leur aider à le sortir de la basse-fosse, à grand renfort de cordages, qui plus d'une fois craquèrent sous le poids effrayant du héros. Grande fut leur joie lorsqu'apparut d'abord sa tête colossale et qu'ensuite ses coudes de géants s'appuyèrent sur le bord du puits. Issa baisa les mains de son maître, puis lui fit apporter son armure, qu'on eut bien de la peine à agrafer, car il était devenu *plus gros qu'un buffle*. Ils en vinrent pourtant à leur honneur et tous les trois sortirent à cheval de la citadelle après que Kourroglou en eut brisé les portes à coups de massue. . . . .

Une fois dehors, Kourroglou chanta de sa voix la plus tonnante :

— « O Aghas ! lorsque le jour du combat est venu, le
» poltron a la migraine et se dit bien souffrant. Le choc des
» chevaux lui fait corner les oreilles. Il fuit de montagne
» en montagne. . . . . Laissez le lâche se
» passer une hart au cou et me présenter le bout de la
» corde en signe de soumission. Il verra aujourd'hui com-
» ment un brave sait combattre et vaincre. »

Bouly pacha aurait bien voulu prendre la fuite aux éclats de cette voix formidable, sur laquelle il ne comptait pas : la honte le retint et même il s'avança le sabre au poing

vers Kourroglou qui, d'un coup de cimeterre, lui fendit la tête et la poitrine en lui disant : — Retiens bien cette leçon sur la manière de couper avec un sabre.

Inutile d'ajouter qu'après avoir massacré une partie des Turcs, Kourroglou et Issa Baly, emmenant avec eux la fille du grand visir, prirent leur course du côté de Tchamly Bill où, pendant vingt jours de fêtes, l'hymen des deux amants fut célébré avec une grande solennité, car Kourroglou tenait à prouver à Dunah Pascha sa vive reconnaissance de tout ce quelle avait fait pour le prisonnier de Scutari.

Treizième rencontre.

La renommée des hauts faits et des improvisations de Kourroglou avait souvent frappé les oreilles des courtisans de Schah Abbas II, qui pour lors régnait en Perse (1). Maintes fois ce prince l'avait engagé à se présenter à sa cour, promettant de lui conférer le titre de *sipah-sallar* (commandant en chef de toutes les armées). Ainsi qu'on l'a vu au début, Kourroglou avait juré à son père expirant de ne jamais tourner ses armes contre le roi de Perse ; il fut constamment fidèle à ce serment, mais, d'un autre côté, il ne voulut jamais accepter aucune offre du souverain de son choix, et ne déféra à aucune de ses invitations. Le shah finit par se trouver offensé de ces refus obstinés : un jour de réception publique ou *sélam*, il promit de

(1) Ce souverain a occupé le trône pendant dix ans, de 1641 à 1651.

conférer la dignité de sipah-salar à qui lui apporterait la tête de Kourroglou.

Écoutez maintenant ce qui se passait à Tchamly Bill. Un matin le barbier de Kourroglou vint, comme d'habitude, pour lui raser la tête et lui mit un miroir sous les yeux. Kourroglou regarda la réflexion de ses traits et remarqua que sa barbe et ses moustaches étaient devenues entièrement grises. Il en fut rempli de souci et laissa échapper un profond soupir. Issa Baly et Ayvaz, qui se trouvaient présents, lui demandèrent : — Maître, pourquoi soupires-tu ainsi ?

— Voyez, répondit-il, je n'ai plus un seul poil noir, ma tête s'incline vers la tombe, mon cœur glacé n'éprouve plus aucun besoin des plaisirs de ce monde. De tous mes vœux, deux seulement n'ont point encore été exaucés : le premier, d'accomplir un pèlerinage à la Mecque ; le second, d'avoir un enfant de quelqu'une de mes femmes.

Kourroglou fit appeler tous ses serviteurs et tous ses guerriers, et proclama en leur présence Ayvaz son héritier et successeur.

— Je suis vieux, dit-il, et je jure ici devant Dieu qu'aussi longtemps que je vivrai désormais, je ne tirerai plus jamais une épée.

Il remit alors entre leurs mains son épée favorite et ordonna de la river des deux côtés du fourreau, de manière qu'il ne fût plus possible de la dégaîner. Cette opération terminée sous ses yeux mêmes, il dit : — Jamais je n'ai courbé mon front devant seigneur ni roi (1), jamais je

---

(1) Cette phrase rappelle la prétention orgueilleuse des Tur-

n'ai souhaité d'en servir aucun. Le roi de Perse m'a invité plus d'une fois à sa cour ; je n'y suis point allé. Maintenant je désire, par ma soumission, complaire non pas au roi, mais à Dieu. Le shah qui gouverne aujourd'hui la Perse est Abbas II, de la dynastie des Sophis : j'irai sans aucune pompe le saluer à Ispahan ; et après un court séjour dans cette ville, je poursuivrai mon chemin vers la Mecque. S'il plaît à Dieu, je reviendrai près de vous ; mais retiré dans quelque réduit paisible, loin du monde et des soins qu'il impose, j'attendrai la mort en louant le Seigneur, en le suppliant de me pardonner les péchés de ma vie passée.

Ayvaz dit : — Tu vas partir, sans doute comme il convient à un homme tel que toi comblé de richesses et de gloire, avec une suite nombreuse et une splendeur toute royale ? Qui de nous t'accompagnera ?

— Personne. Monté sur Kyrat, je m'en irai seul.

Triste fut le jour du départ : les femmes pleuraient dans les harems et les hommes dans la rue. Kourroglou leur fit ses adieux à tous. Ne voulant pas se séparer de son épée quoiqu'elle fût rivée au fourreau, il l'attacha à son côté et se mit en voyage.

Le vieux guerrier ne suivit pas longtemps la route directe ; bientôt il prit par les montagnes afin de les visiter une dernière fois, et il soupira. Tout d'un coup il arrêta son cheval et dit à ses sept cent soixante-dix-sept guerriers,

---

komans de ne s'être jamais reposés à l'ombre d'un arbre ou d'un roi. (A. C.)

sortis avec lui pour l'accompagner une partie du chemin :
— Mon cœur déborde, il faut que je vous chante quelque chose :

— « Voici venir le printemps. La neige fond sur les » montagnes. Montagnes mes sœurs vous découvrez vos » fronts devant mes yeux. C'est en ces lieux que mon » épée égyptienne se plongeait joyeusement dans le sang, » et s'y abreuvait jusqu'à l'ivresse ! O montagnes chéries, » nos batailles vivront éternellement dans vos échos ! » Combien j'étais heureux d'errer sur vos flancs ! Caché » derrière vos roches, j'y dressais mes embuscades atten- » dant que la lourde caravane vînt gravir vos pentes. O » mes montagnes, jamais vous ne trahîtes mes secrets ! » Merci à vous ! merci ! »

Kourroglou attendri pleura, et ainsi que lui tous ses guerriers versèrent des pleurs. Après une courte pose, il reprit son chant :

— « Étant descendu à Tchamly Bill avec Ayvaz, j'ai bu » le vin qui coulait en flots pourprés. O mes montagnes ! » j'ai mesuré dans le creux de mon bouclier les perles, » les turquoises, l'or, l'argent et les joyaux de la terre » entière, conquis sur vos coteaux pour ma part de » butin. »

Kourroglou soupira et poursuivit :

— « J'ai renversé Scutari, cette forteresse du sultan, » haute autant que vous, mes montagnes ! Adieu, ô mes » belles montagnes ! Souvent j'arrachais vos agneaux à la » mamelle de leurs mères ; mais aujourd'hui je dévorerai » vos loups et hurlerai comme eux. »

Les guerriers dirent : — O notre maître, dans le cours

de ta longue carrière en ce monde, tu n'as jamais rejeté la coupe du plaisir sans l'avoir vidée jusqu'à la dernière goutte ; pourquoi donc soupires-tu maintenant?

Kourroglou chanta :

— « Kourroglou dit : « Je suis venu dans le monde ;
» j'ai appris la valeur des jours qui ne sont plus. Je suis
» mort le jour même que ma mère m'a enfanté (1). Je
» n'ai que deux frères, mon cheval et mon sabre : vous,
» montagnes, vous êtes mes sœurs. »

Ils reprirent leur marche et arrivèrent bientôt à Gazly Gull : là Kourroglou fit ses derniers adieux à ses guerriers, leur recommanda de vivre toujours en bonne intelligence et ajouta : — Il est possible que je ne vous revoie jamais. Les Destins, toujours trompeurs, ne sont constamment favorables à personne. — Et il chanta :

— « O guerriers ! ne craignez pas d'avoir trop de pré-
» somption, nul ne nous est égal. N'hésitez jamais à vous
» porter aide et amitié. Dites sans colère des paroles justes
» et ne transgressez jamais les limites de vos devoirs. »

Les bandits l'écoutaient avec un intérêt solennel. Il continua :

— « Je me sacrifierai pour celui qui sera véritablement
» homme. Anathème sur la génération des lâches et des
» traîtres. Que nul ne touche à la propriété d'autrui. Ah !
» puisse ma tête tomber pour le salut d'un homme de
» noble extraction ! Et que Dieu envoie affliction au lâche !

---

(1) M. Chodzko a consulté plusieurs lettrés persans sur la signification de cette phrase : nul n'a pu lui en donner une explication satisfaisante.

» O homme ! si personne ne veut acheter ta marchandise, » ne défais pas tes bagages. On m'appelle Kourroglou, » j'ai atteint la centième année de mon âge : apprenez de » moi, un enragé, que vous ne devez jamais fuir devant » l'ennemi. »

Ainsi dit Kourroglou : ses compagnons pleuraient à chaudes larmes. Il les embrassa tous l'un après l'autre sur les yeux, leur recommanda de l'attendre pendant une année et, seul ensuite, continua sa marche vers Ispahan.

Apprenez maintenant des nouvelles de Shah Abbas II. Vous savez ce qu'il avait offert à Kourroglou, pourquoi il s'était irrité contre lui et à quel prix il avait mis sa tête ; mais vous ignorez que ce monarque avait ensuite congédié deux officiers de sa cour pour conduite répréhensible. Leurs noms étaient Almas-Khan et Behram-Khan.

Sur ces entrefaites Kourroglou arrivait à Kehrud, petite ville située entre Kaschan et Ispahan, et devait y passer la nuit. Les deux courtisans disgrâciés se trouvant à la chasse près de cette ville aperçurent de loin un cavalier portant une longue barbe grise : son grand âge n'avait altéré en rien ni son air de vigueur ni sa mâle beauté. Le cheval qu'il montait fixa aussi leur attention d'une manière particulière. Almas-Khan s'étant approché du voyageur lui dit : — De quel lieu Dieu t'amène-t-il, étranger ; et où vas-tu ?

Cette question était accompagné d'un salut plein de courtoisie : le cavalier s'inclina à son tour et répondit : — Je viens de Tchamly Bill et je vais à Ispahan offrir au Schah l'hommage de ma soumission.

— De quelle tribu tires-tu ton origine, seigneur?

— Je suis Turkoman-Tuka de naissance et mon surnom est Kourroglou.

Almas-Khan fut frappé de terreur en apprenant ce nom redouté. — Guerrier, dit-il, le Shah t'a souvent invité à sa cour et tu as toujours refusé. Maintenant tu t'y rends seul, sans aucune pompe, et la barbe blanchie par l'âge.

— Il y a dans ce monde une fin à tout. J'ai juré de ne plus répandre de sang, et même j'ai rivé mon sabre dans le fourreau. Je n'ai plus qu'un désir, celui de finir paisiblement mes jours en servant Dieu. J'irai à la Mecque implorer sa miséricorde et le prier de pardonner les fautes de ma vie passée.

— Guerrier, il faut que tu nous fasses, à mon ami Behram-Khan et à moi, la faveur d'accepter à souper. — Et le traître pensait dans son cœur : — Voici une excellente occasion de rentrer en grâce auprès du Schah. Nous tuerons Kourroglou, nous porterons sa tête à Ispahan, et le Schah sera bien obligé de tenir la promesse solennelle qu'il a faite. S'il ne me nomme pas chef de toutes ses armées, au moins nous rendra-t-il à tous deux nos dignités et nos anciennes fonctions à la cour.

Kourroglou accepta leur invitation et consentit même à passer la nuit avec eux. Behram-Khan et Almas-Khan lui prodiguèrent respectueusement les témoignages de la plus grande amitié. Après le repas ils firent apporter trois garnitures de lit, dont ils laissèrent le meilleur à leur hôte, lequel fatigué d'une longue marche ne tarda pas à se coucher et à dormir d'un profond sommeil.

La première chose que firent alors les deux infâmes Khans, fut d'aller à l'écurie couper les veines de Kyrat aux quatre jambes. Ils distribuèrent ensuite des armes à vingt ou trente de leurs gens et se précipitèrent sur Kourroglou.

Celui-ci réveillé en sursaut, rejeta sa couverture, se leva, s'ouvrit à la force du poignet un passage à travers ses agresseurs et courut à l'écurie, mais là, que vit-il? son fidèle destrier nageant dans le sang et les jambes entaillées tout autour. Il se prit alors la tête à deux mains et pleura comme un enfant ; puis se tournant vers ses assassins terrifiés, il leur cria : — Avancez donc, traîtres! vous avez tué mon Kyrat, voici mon sein, frappez! Je ne me défends plus, prenez aussi ma vie, sans lui je ne suis utile à rien en ce monde. Mais avant que je meure laissez-moi chanter quelques vers. Et il improvisa pour la dernière fois :

— « O fortune inconstante! dois-je proclamer ta malice
» entière à la face du monde? Jamais tu n'as fidèlement
» protégé personne jusqu'à la fin. La mort fut toujours ton
» dernier bienfait. Combien de potentats n'as-tu pas abat-
» tus de niveau avec les ronces rampantes sur la terre?
» N'as-tu pas dit à l'Hébreu Joseph : « Tu seras esclave! »
» Ne l'as-tu pas vendu comme une vile marchandise? Qu'as-
» tu fait de chaque monarque, de chaque dominateur du
» monde? Où est-il ce soliman qui commandait aux Divs
» et aux Péris? Keï Kaous, ce roi des rois, ce second
» Rustem n'a-t-il pas perdu, sur un coup de dé, la partie
» engagée avec la mort? »

Se tournant alors vers Almas-Khan, il lui dit : — Tu n'es pas seulement un traître, tu es aussi un insensé. Si tu prétendais à quelque faveur du Schah, il fallait réclamer mon intercession et tu aurais obtenu tout ce que tu aurais désiré. Maintenant, après la mort de Kyrat, quand tu voudrais m'accorder la vie je ne l'accepterais pas : souffre seulemant que je chante une fois encore :

— « Le vrai guerrier doit perdre la vie sur le champ » de bataille. Les tromblons, l'artillerie à la voix tonnante » disent son chant de mort. O mort! qui as-tu jamais » épargné? Le plus rusé de tous les hommes, Babeï-émir » fuyait devant toi et s'efforçait de t'échapper; ne l'as-tu » pas atteint en tombant brusquement sur lui du lieu de » ton embuscade (1)? Le cœur de Kourroglou le bélier » ne te crains pas si ses vœux peuvent être agréables à » Dieu. Hassan et Hussein, ces deux marche-pieds du » trône de Dieu, furent-ils épargnés par toi dans le sep- » tième ciel? Non! A Kerbela tu en as fait deux mar- » tyrs (2). »

Ayant fini cette improvisation, Kourroglou récita pieusement les prières des mourants et se remit sans résistance aux mains de ses meurtriers. Ahmas-Khan et Behram-Khan séparèrent la tête du corps; dépouillèrent la peau du crâne, la salèrent et la remplirent de paille, et, chargé de leur précieux fardeau, se mirent en route pour Ispahan.

---

(1) Babeï-émir était un célèbre coureur de schah Abbas-le-Grand. Les Persans prétendent qu'il pouvait parcourir quarante farsangs (environ 260 kilomètres) en vingt-quatre heures. Ayant amassé d'immenses richesses, il en chargea ses chameaux quand il fut vieux et partit en voyage dans l'intention d'échapper à la mort. Un soir, fatigué d'une longue traite, il s'assit pour reprendre haleine, mais au même instant il fut immolé par Ezraël, l'ange de la mort, qui n'avait pu atteindre Babeï-émir tant qu'il avait couru. (A. C.)

(2) Ils étaient fils d'Ali et de Fatime, fille du Prophète. L'un d'eux périt par le poison, l'autre fut assassiné dans le désert de Kerbela.

Le Schah instruit du motif de leur arrivée fit annoncer un Sélam. La tête de Kourroglou y fut apportée dans un bassin d'or et déposée au pied du trône. Une goutte de sang en jaillit et vint tomber sur la bordure de la tunique royale. A la vue de ce phénomène, le Schah se dit en lui-même : — Un sang innocent doit avoir été répandu. — Et il reprit à haute voix : — Comment avez-vous tué Kourroglou?

Almas-Khan répondit : — Puisse le schah vivre longtemps! Nous sommes allés à Tchamly Bill, et nous l'avons tué afin de pouvoir jeter cette tête comme une offrande à la poussière de tes pieds sacrés.

— Tu mens! s'écria le roi d'un ton courroucé. Vous n'avez, ni l'un ni l'autre, assez de courage pour l'avoir tué dans son propre château fort. Gardes, qu'on les mène en prison!

Les deux Khans furent emmenottés, enchaînés et jetés dans un donjon. Un courrier porteur d'un firman royal fut expédié pour Tchamly Bill, afin d'y recueillir tous les détails de la mort de Kourroglou. A son arrivée les cinq premiers lieutenants de la bande, Ayvaz, Daly Ahmed, Issa Baly, Demurtchy Oglou et Kimtchy Oglou partirent pour aller en personne porter la réponse à Ispahan. Le Schah leur fit l'accueil le plus gracieux et prêta patiemment l'oreille au récit du dernier voyage de leur chef. La vérité en jaillit. Dans l'agonie du désespoir ils se roulèrent sur la terre : leurs cris et leurs gémissements arrachèrent des pleurs à tous les habitants d'Ispahan. Par l'ordre du Schah, Almas-Khan et Behram-Khan furent livrés aux bandits qui les hachèrent en morceaux par vengeance. Le Schah affran-

chit ensuite la petite ville de Kehrud de tout impôt, en mémoire de l'horrible assassinat commis dans ses murs. Il voulait que les habitants, favorisés par cet acte de munificence agréable au ciel, adressassent de constantes prières à Dieu, pour qu'il fît miséricorde à l'âme de Kourroglou. La tête et le corps du vieux guerrier réunis furent ensuite, par commandement exprès du Schah, déposés avec les plus grands honneurs dans un décent mausolée, que l'on peut voir encore de nos jours. Ayvaz reçut une pelisse d'honneur, et un firman royal lui assura le gouvernement de Tchamly Bill.

Ici finit le poème de Kourroglou. Lorsqu'un auschick a récité ce dernier chant, il y ajoute d'ordinaire quelques vers de sa composition à la louange de la personne qui le paie. Il s'y plaint de l'inconstance et des rigueurs du sort; recommande la sagesse et la sobriété à ses auditeurs; leur souhaite une vie longue de dix-neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans, c'est-à-dire égale à celle du saint patriarche Noë, et termine enfin en demandant que leur générosité laisse tomber une pluie d'or sur les lèvres béantes et altérées de sa bourse vide.

Si la supériorité des poètes, dit quelque part M. Chodzko, s'estimait sur le nombre des voix qui répètent leurs vers, Firdousi lui-même devrait céder le pas à Kourroglou. Le savant orientaliste ne prétend pas dire par là que quelques strophes, — si excellentes soient-elles, — tombées des lèvres incultes d'un improvisateur nomade, puissent être comparées à une épopée aussi magnifique par son plan et

par sa mise en œuvre que le Livre des Rois ; mais les *Rencontres de Kourróglou* possèdent, à un degré éminent, les seules qualités qui pouvaient les rendre chères à ses compatriotes et les faire pénétrer intimement, non pas seulement dans leur mémoire, mais au fond même de leur âme et de leur cœur, *intus et in cute.*

Firdousi exhuma des chroniques oubliées de sa patrie d'antiques traditions nationales. Il les anima du souffle de son génie, et raconta les fastes de l'Empire persan avant l'Islamisme dans une poésie ample et majestueuse, du ton le plus propre à charmer une cour aussi policée que celle du Ghaznévide. Rustem fut posé par lui sur le piédestal comme le modèle des héros de l'Iran : mais ce Rustem, ce type complet de perfection, est-il une incarnation fidèle et vraie du caractère, des mœurs, des usages, de la civilisation des Perses ses contemporains ? Non. Pour Kourroglou c'est autre chose : les vers du poète-bandit jaillissaient d'inspiration, et coulaient de ses lèvres, de premier jet, sans recherche, sans préparation, sans effort, sans travail. Le héros et l'auteur de cette poésie simple et forte, Kourroglou, le fils de l'aveugle, n'a rien à démêler avec le monde surnaturel des Divs, des Ahrimans, des Simurghs ; il est homme, et autour de lui rien ne se meut qui ne tienne à l'humanité d'une manière intime. Ses personnages sont tous taillés sur des types vrais, que l'on retrouve parmi ses compatriotes d'aujourd'hui, comme chez ceux d'il y a deux siècles, constamment pillards, vantards, gloutons, ivrognes et passionnés pour tous les plaisirs des sens. L'exagération même, ce *sine qua non* de toute poésie asiatique, est dans le livre de Kourroglou,

aussi sobre et aussi retenu qu'ait pu le permettre l'invincible amour du merveilleux chez les Orientaux. L'idéal de Rustem, c'est la piété fervente envers Dieu, le dévouement et la fidélité envers son souverain : l'idéal de Kourroglou c'est la parole loyale du guerrier, mais avant tout c'est une indépendance farouche et sans borne, n'interprétant la morale et la religion que conformément aux idées et à tous les sentiments des hommes de sa race. C'est là l'unique secret de l'ardente sympathie qu'excite le nom de Kourroglou chez les Turkomans et toutes les tribus nomades du nord de la Perse. S'il me fallait enfin formuler en quelques mots mon sentiment personnel sur ces deux poèmes, si remarquables à des titres bien divers, je dirais : J'admire davantage le Schah Nameh, mais j'aime mieux Kourroglou.

Quant au style de M. Chodzko, — dont je me suis efforcé d'être toujours l'interprète fidèle, en le traduisant mot à mot, autant que je l'ai pu faire sans cesser de parler français, — il réunit, selon moi, toutes les qualités que l'on pouvait désirer pour l'accomplissement d'une tâche bien difficile. « Nous ne savons, dit Georges Sand — que je citerai encore une fois, tant elle exprime justement ma pensée, — si ce style a la véritable couleur orientale, mais c'est une couleur nette, hardie, sans recherche, sans affectation, sans aucune coquetterie déplacée pour chercher à flatter le goût européen. C'était, je crois, la vraie manière et la seule bonne. »

C.-G. Simon.

MÉMOIRE

SUR

LA QUESTION DE LA BOUCHERIE A NANTES,

PRÉSENTÉ

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

PAR M. GEORGES BERTIN,

CHIMISTE-VÉRIFICATEUR DES ENGRAIS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, INSPECTEUR-VÉRIFICATEUR DES COMESTIBLES ET DE LA SALUBRITÉ DE LA VILLE DE NANTES (1).

I.

MESSIEURS,

La boucherie, cette question pleine d'avenir et d'intérêt matériel pour le peuple, si grave pour l'agriculture, est libre aujourd'hui.

---

(1) M. G. Bertin ayant pris seul l'initiative de ce mémoire, déclare assumer toute la responsabilité des faits et des chiffres ici présentés.

Il appartenait au premier magistrat du département, à l'honorable M. de Mentque, de l'éclairer, de la sortir de la routine, de briser d'un seul coup les étroites coutumes qui l'entravaient de toutes parts, pour marcher désormais dans une voie toute nouvelle.

Aussi, n'est-ce pas trop préjuger de l'Administration municipale actuelle, que de croire qu'elle ne reculera plus devant toutes réformes qui auraient pour effet l'*amélioration des classes pauvres.*

Cependant, Messieurs, il faut le reconnaître, l'Administration de M. Colombel a pris l'initiative : c'est lui qui, le premier, a réclamé de moi l'étude de cette grave question, fait trouver peut-être la solution qu'elle comporte et que les *intérêts* de la *population nécessiteuse réclamaient impérieusement.*

Mais, quoi qu'il en soit, il résulte des *apprécis* (1) que j'ai pu établir pour les années 1850 et 1851 :

Qu'en 1850, les bouchers de Nantes ont tué 2,832 bœufs, du poids de 609 kil. en moyenne, achetés, également en moyenne, 296 fr. 72 c., représentant un capital de 840,311 fr. 04 c. ; que, pendant cette année, les bouchers auraient gagné en moyenne, par tête de bœuf, 40 fr. 20 c., ou 113,874 fr. 72 c. ; conséquemment, qu'ils auraient réalisé 13 fr. 50 c. p. °/。 de bénéfice, d'après la taxe administrative ;

---

(1) Expression usitée dans le commerce des bestiaux à Nantes, pour désigner le calcul à l'aide duquel un boucher cherche à se rendre compte du bénéfice ou de la perte qu'il doit attendre de la vente de l'animal acheté par lui sur-pied.

Qu'ils auraient tué 25,025 veaux, en moyenne, sur pied de 59 kil. 25 g., achetés, en moyenne, 30 fr. 53 c. pièce, ou 763,084 fr. 31 c.;

Sur lesquels veaux ces marchands auraient réalisé un bénéfice, par tête, de 3 fr. 02 c., ou 75,581 fr. 54 c., donnant 9 fr. 90 c. p. °/₀ de bénéfice, d'après la taxe officielle ;

Qu'ils auraient tué également 23,142 moutons, en moyenne, sur pied, de 45 kil. 70 g., achetés, en moyenne, 25 fr. 71 c., ou 594,980 fr. 82 c.

Ainsi, le bénéfice sur les moutons ne serait pas moindre que celui des deux espèces précédentes, puisque, d'après les apprécis, il s'élèverait à 4 fr. 16 c. par tête, ou à 96,270 fr. 72 c., produisant 16 fr. 18 c. p. °/₀ de bénéfice.

En un mot, l'année 1850 peut se résumer ainsi : Le chiffre des achats, 2,198,376 fr. 17 c., ayant produit 285,726 fr. 98 c., ou 13 p. °/₀ au chiffre légal administratif.

Qu'en 1851, les bouchers de Nantes n'ont tué que 2,292 bœufs ; ce qui présente une différence pour la boucherie, en moins pour l'année 1850, de 540 bœufs.

Je crois très-important de faire remarquer ici que les bœufs de cette année, quoique moins chers, en moyenne, puisqu'ils ne valaient que 279 fr. 51 c. pièce, ou 640,916 fr. 43 c., c'est-à-dire 17 fr. 21 c. par tête en moins, pesaient cependant, en moyenne, 611 kil. 33 g., ou 2 kil. 33 g. par tête de plus que ceux de l'année 1850.

Sans m'arrêter à cette différence, toute à l'avantage de la boucherie, il faut reconnaître que, conformément aux apprécis de l'année 1851, la boucherie n'aurait réalisé

cette même année, par tête de bœuf, que 28 fr. 39 c., ou 65,098 fr. 27 c., c'est-à-dire 10 fr. 15 c. p. °/₀ de bénéfice.

Mais par compensation, dans cette année, les bouchers auraient tué 26,574 veaux du poids, en moyenne, de 59 kil. 25 g., achetés 28 fr. 48 c., en moyenne, présentant un capital de 756,827 fr. 52 c., donnant 3 fr. 95 c. par tête, ou 104,967 fr. 30 c., produisant 13 fr. 87 c. p. °/₀ de bénéfice.

Les moutons tués se seraient élevés à 22,528, du poids, sur pied, de 45 kil. 65 g., coûtant 25 fr. 11 c. pièce, ou 366,688 fr. 08 c., atteignant, à raison de 2 fr. 03 c. de bénéfice par tête, le chiffre de 45,731 fr. 84 c., ou 12 fr. 47 c. p. °/₀.

Il est facile, d'après ces faits mathématiques, de résumer l'année 1851 par le chiffre de 1,764,432 fr. 03 c. de capital, et de 215,797 fr. 41 c., ou 12 fr. 23 c. p. °/₀ de bénéfice.

En 1850, le kilogramme de bœuf a été vendu au public 95 c.

En 1851, le public ne l'a payé, en moyenne, que 85 c.

C'est donc un bénéfice, pour les consommateurs, sur l'année 1850, de 10 c. par kilogramme.

Aussi, est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer la cause pour laquelle les bouchers de Nantes auraient tué 540 bœufs de moins qu'en 1850.

Tandis qu'ils auraient poussé à la consommation sur la viande de veau, qui leur présentait un bénéfice de 3 fr. 95 c. par tête d'animal, et conséquemment 93 c. de plus que pendant l'année 1850.

En 1850, le prix moyen des veaux est de 30 fr. 53 c., du poids de 59 kilog. 29 g.

En 1851, le prix moyen des veaux est de 28 fr. 48 c., pesant, sur pied, 59 kilog. 25 g., ou 2 fr. 05 c. moins cher qu'en 1850.

Et, chose de la plus haute gravité à consigner ici, c'est que, pendant ces deux années, le prix du kilogramme de la viande de veau est identique et coûte au public 84 c.

Comprendra-t-on maintenant pourquoi l'intérêt du boucher le portait à diminuer la consommation de l'un pour forcer la vente de l'autre ?

En 1850, les bouchers paient le mouton de 45 kilog. 70 g. 25 fr. 71 c., en moyenne.

Tandis que, en 1851, le mouton de 45 kilog. 650 g., ne leur coûte que 25 fr. 11 c., c'est-à-dire 60 c. moins cher par tête qu'en 1850; et, chose digne de remarque encore, c'est que le mouton, pendant ces deux années, est maintenu à la même taxe, à quelques centimes près.

Il résulterait des annotations mises en marge des mercuriales de l'année 1850, qu'à cette époque les bœufs, les veaux, les moutons étaient hors de prix, les bouchers ruinés, et l'autorité municipale obligée, forcée même de céder à leur insistance pour augmenter la viande (voir les mercuriales des 7 et 13 décembre 1850). Il faut remarquer encore qu'au dire de tous les propriétaires et des fermiers, jamais ces animaux n'avaient été à plus vil prix qu'en 1850.

Peut-on s'expliquer comment il se fait, si les mercuriales étaient alors l'expression vraie du cours et du prix de la viande sur pied, que les bœufs n'ayant cessé, pendant toute cette année, d'être de 17 fr. 21 c. par tête plus chers que pendant l'année 1851 ;

Les veaux, également plus chers de 2 fr. 05 c. par tête ;

Les moutons de 60 c., voire même plus chers qu'aujourd'hui !

Si, en 1850, les bénéfices sur les viandes étaient si réduits; comment les bouchers du Collége, du Séminaire pouvaient-ils prendre la fourniture de ces établissements en viande de 1re qualité à 22 c. par kilogramme au-dessous de la taxe ;

A 28 c. par kilogramme pour les hospices ;

Enfin, à 0 fr. 47 c. par kilogramme au dessous de la taxe, pour les prisons ?

Il ne faut pas cependant se figurer que toute latitude soit laissée au boucher adjudicataire de la prison, si j'en juge par l'article 4 du cahier des charges que j'ai sous les yeux, et qui est ainsi conçu :

« La fourniture sera faite tous les jours aux heures indiquées par la commission de surveillance, par quartiers ; il ne pourra être livré de partie de viande au-dessous d'un kilogramme, si ce n'est pour complément de pesée.

» Les trois quarts de la fourniture seront en bœuf de bonne qualité, et l'autre quart en veau et mouton.

» L'adjudicataire sera tenu de fournir, en outre, les fêtes et dimanches, la quantité de viande destinée à être rôtie. Cette viande devra être livrée en quartiers, et se composera de veau, de mouton, ou des deux qualités à la fois.

» Les *collets, cœurs, têtes, fressures et pieds, sont généralement exclus de toute espèce de fourniture.* »

Ainsi, voilà des misérables, des voleurs, mieux nourris que nos braves soldats, auxquels journellement les bouchers de Nantes livrent des *collets*, des *cœurs*, des *têtes*,

issues, etc., *sans parler des morceaux à peine de 100 grammes*; et jusqu'ici il ne s'est pas élevé une seule voix pour modifier un semblable état de choses !

En rapprochant le chiffre assigné par le boucher adjudicataire des prisons, 49 c. pour les trois espèces de viandes, vendues au *Port-Communeau*, par les bouchers extra-muros, estimées, en moyenne, à 40, 50 et 55 fr. les 100 kilogrammes et sans réjouissance, pourra-t-on désormais contester l'exactitude de mes assertions, par rapport au cours du prix de la viande du *Port-Communeau* ?

Il faut noter que, cependant, les troupes paient leur viande 60 c. le kilogramme, conséquemment onze centimes plus cher que celle des prisons.

La conclusion obligée à tirer de tous ces faits, c'est que les renseignements fournis à l'Administration municipale, pour asseoir ses mercuriales, devaient être *inexacts*, *erronés*, et basés sur des prix exagérés et infidèles.

Infidèles, en ce sens que si les bouchers de Nantes n'avaient eu pour bénéfice que celui de 13 pour °/₀ en 1850 et 12 fr. 23 c. en 1851, il leur aurait été matériellement impossible de diminuer la viande de 47 c. par kilogramme et de supporter les frais inhérents à leur profession.

Exagérés, en ce sens que l'intention où était l'Autorité municipale de laisser un bénéfice de 12 à 13 pour °/₀ à la boucherie, l'empêchait d'approfondir une question d'une aussi haute importance.

Je suis donc intimement convaincu, Messieurs, par les renseignements recueillis sur le marché du *Port-Communeau*, relativement à la taxe des viandes; par les apprécis

mensuels des mois de novembre, décembre 1851, janvier 1852, que j'ai fournis ; par la connaissance des prix de vente recueillis par moi, sur le marché de l'Abattoir ; par le rapprochement de ces prix avec ceux des mercuriales de Sceaux et de Poissy, que le chiffre des bénéfices de la boucherie de Nantes doit être porté, pour les années 1850 et 1851, de 12 ou 13 pour %, à 24 fr. 74 c. pour %. C'est, du reste, Messieurs, ce que je vais facilement vous prouver dans la seconde partie de mon mémoire.

II.

A l'effet de justifier, d'une manière irrécusable, les documents qui vont suivre et servir de bases aux apprécis sur lesquels reposent ce mémoire, je dois entrer dans le développement et la démonstration de faits recueillis par moi dans l'exécution du service qui m'est confié.

La Société pourra ainsi se convaincre de la vérité des sources où j'ai puisé les calculs que je lui présente ; elle y verra la preuve matérielle que toujours mes assertions ont été appuyées de circonstances qui mettent ma manière d'opérer à l'abri de tout reproche.

Les renseignements que je vous présente, Messieurs, sont de deux sortes : 1° ceux recueillis par suite des fonctions que j'exerce ; 2° ceux résultant de mes investigations en dehors de l'action administrative proprement dite. Aussi, ces faits, ai-je pris le soin de les faire corroborer par l'avis motivé des personnes dont le concours m'était devenu nécessaire.

Je placerai, comme exemple de la 1re catégorie de faits, les apprécis de novembre 1851, démontrant qu'à cette

époque les bénéfices résultants pour la boucherie s'élevaient, savoir :

Par bœuf, à.......... 37 fr. 34 c.
Par veau, à........... 4 16
Par mouton, à........ 5 04

Dans la seconde catégorie, je rangerai un fait pris en dehors du service administratif, mais que je regarde, néanmoins, dans l'espèce, comme de la plus haute gravité, puisqu'il démontre jusqu'à quel point sont difficiles à recueillir les documents propres à éclairer la religion de l'Autorité, alors qu'il s'agit de toucher à des habitudes reçues ou de froisser des sentiments d'autorité maladroitement interprétés. Voici le fait :

Le vendredi 2 janvier 1852, à huit heures du matin, le sieur Babin, fermier au Bourg de Saint-Herblain, amène, sur le marché de l'Abattoir, un bœuf du poids, sur pied, de 602 kilog., qu'il vend une somme de 180 fr., y compris les droits.

Instruit de ce fait, où je pouvais puiser la preuve matérielle de mes prévisions, qu'en dehors des taxes administratives la boucherie réalisait d'énormes bénéfices, je me rendis au bureau de l'Abattoir pour y prendre le poids du bœuf vendu; mais, par des circonstances que je crois ne pas devoir mentionner ici, je fus forcé d'attendre jusqu'au lendemain, et, lorsque le lendemain je me présentai pour en connaître le poids, j'appris que MM. les bouchers avaient classé la viande de ce bœuf en *cinquième qualité.*

Cependant, cette opinion des bouchers appelés était loin de se trouver en harmonie avec celle de l'inspecteur boucher attaché à l'Abattoir, qui classait cette viande en 2e qualité.

Je dus répondre que, dans l'espèce, il m'était impossible

de regarder comme vrai l'avis intéressé des maîtres bouchers, et je manifestai hautement ma surprise de voir qu'on cherchait à faire suspecter les dires de l'homme de l'Administration, par des individus que cet agent pouvait être fréquemment appelé à contrôler.

La boucherie, dis-je, ne reconnaît que trois qualités de viande : une 1re, une 2e, une 3e et dernière qualité, inférieure.

Si les bouchers ont classé cette viande en 5e qualité, il restait encore un devoir important à remplir, celui d'empêcher une si mauvaise viande de sortir de l'Abattoir, et de la faire saisir à l'instant même.

Sous le coup d'une semblable déclaration, qui faisait planer sur l'inspecteur boucher de l'Abattoir, et, par contre, sur l'Autorité elle-même, une insinuation aussi injuste que perfide, je dus de suite, dans l'intérêt de la *salubrité publique*, si ostensiblement compromise, requérir M. Pavageau fils, vétérinaire pour le département, de m'assister contradictoirement, afin d'examiner la viande morte du bœuf Babin.

Je crois devoir, attendu la gravité de cette affaire, qui démontre si bien la résistance systématique que j'éprouvai tout d'abord, transcrire ici, mot à mot, le rapport de M. Pavageau fils, lequel, mieux que tout ce que je pourrais dire, dévoilera le but qu'on se proposait d'atteindre :

« L'an mil huit cent cinquante-deux, le cinq janvier, je, soussigné, Pavageau (Victor), vétérinaire à Nantes, requis par M. G. Bertin, inspecteur-vérificateur des comestibles et de la salubrité, me suis transporté ce jour, neuf heures du matin, accompagné de MM. Bertin et Beurrier, inspecteur boucher de l'Abattoir, chez le sieur ***, à

l'effet de reconnaître et constater la qualité de la viande d'un bœuf y exposée en vente, et qu'il nous a déclaré avoir acheté sur le marché de Nantes, le 2 janvier dernier, du sieur Babin, cultivateur à Saint-Herblain. Toute la partie gauche du bœuf soumis à mon examen était encore intacte et m'a permis de reconnaître qu'au moment de la mort l'animal était, selon l'expression admise, *en chair*, c'est-à-dire dans un état moyen d'embonpoint; les tissus musculaires avaient une couleur parfaitement rosée; le suif, une teinte jaunâtre indiquant que peu de temps avant la mort l'animal était encore soumis au travail; la viande était parfaitement préparée; et, en présence de ces Messieurs, j'ai affirmé que cette viande devait être placée au rang de celle de *deuxième qualité*.

» En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

» *Signé* Pavageau fils.

Et plus bas :

» Vu pour légalisation de la signature de M. Pavageau.

» Nantes, ce 5 janvier 1852.

» *Le Maire*, signé Renoul, adjoint. »

APPRÉCIS

du bœuf de 602 kilogrammes vendu par le fermier Babin, de Saint-Herblain, au marché de l'Abattoir, du 2 janvier 1852, pour la somme de 180 fr., y compris les droits d'entrée.

De 301 k. en viande........	180 fr.	»	Bœuf sur pied de 602 kilog.
Abattage..........	6	»	
Achat et frais......	186	»	

PRODUITS.

200 k.	En viande de 0,90......	180 fr.	»
101	En viande de 0,70......	70	70
40	Suif de 0,80......	32	»
40	Peau de 0,60......	24	»
	Tête, pire, ventre, pieds, sang.	10	»
		316	70
	A déduire les frais..........	186	»
	Bénéfice du boucher.........	130	70

Les apprécis administratifs du mois de décembre 1851 constatent, savoir :

69 fr. 94 c. par bœuf de bénéfice.
6 01 par veau *id.*
7 20 par mouton *id.*

Le 18 janvier, un boucher achète, au marchand Chaillou, un bœuf qui lui présente 25 fr. 50 c. de bénéfice net.

Le 23 janvier 1852, la femme Saureau, marchande de bestiaux à Viais, vend au marché de l'Abattoir, pour le prix de 245 fr., un bœuf sur pied de 602 kilog., dont l'acheteur retire net 59 fr. 30 c. de bénéfice.

Le 30 janvier, un autre boucher achète, pour 330 fr., du sieur Chacun, marchand de bestiaux, un bœuf de 741 kilogrammes sur pied, lequel lui laisse 41 fr. 15 c. net de bénéfice.

Les apprécis administratifs de janvier 1852 constatent :

74 fr. 95 c. de bénéfice par bœuf.
7 46 par veau.
6 08 par mouton.

Le 14 février 1852, on achète, au marché de l'Abattoir, pour la somme de 249 fr., un bœuf de 640 kil. sur pied, au sieur Gaboriau, boucher à la Boissière (Vendée). Il donne 76. fr. 82 c. de bénéfice net; il est vrai que ce bœuf s'était démonté le pied. La viande en fut classée en 2e qualité.

Le 30 janvier 1852, un veau du poids de 49 kil., acheté, à raison de 22 fr. 50 c., au sieur Caillé, fermier à Saint-Mars-du-Désert, donne 8 fr. 26 c. de bénéfice.

On a cherché à prouver que, du jour où l'Administration a fait payer l'entrée des animaux à l'Abattoir au poids; le volume des bœufs avait considérablement diminué. Poursuivant ce système, on n'a pas craint d'avancer que bientôt on ne verrait plus entrer à l'Abattoir que des bœufs pauvres et misérables, ou des vaches.

Dans la première partie de ce rapport, j'ai démontré que le poids des bœufs, pour l'année 1850, s'élevait, en moyenne, à 609 kil., tandis que, pour l'année 1851, la moyenne des bœufs sur pied entrés à l'Abattoir avait été de 611 kil. C'est donc une augmentation, par tête, de 2 kil. 33 en faveur de cette même année sur la précédente.

Ainsi, les assertions que je combats tombent d'elles-mêmes; mais, ce qu'on ne dit pas, et ce qu'il eût été éminemment utile à l'Autorité municipale de connaître, c'est que les 204 vaches entrées à l'Abattoir, en 1850, et les 256 de 1851, quoiqu'achetées, sur pied, plus de 20 c. par kilogramme moins cher que le bœuf, n'en ont pas moins été vendues au même prix.

Cependant, il est reconnu que la viande de vache est

beaucoup moins substantielle que celle du bœuf, indépendamment de ce que, bien dépecée, elle est très-difficile à en différencier.

Mais je laisse parler les faits : Le 23 janvier dernier, le sieur ***, boucher à Nantes, achète, au marché de l'Abattoir, à M. Simon, une vache de 534 kil. pour 225 fr., qui lui donne 29 fr. 24 c. de benéfice net.

Un autre boucher achète également, à ce marché, au sieur Gareau, pour 181 fr., une vache du poids de 449 k., laquelle lui donne net 65 fr. 60 c. de bénéfice.

Ce même jour encore, un troisième boucher achète pour 205 fr., de M. Noël, une vache de 542 kil. sur pied, laquelle lui laisse net 88 fr. 62 c. de bénéfice.

Si l'on prend ces résultats pour base, il en résulte la preuve matérielle que les bénéfices sur les vaches, obtenus par les bouchers dans les années 1850 et 1851, se seraient élevés à 30 fr. 12 c. pour %.

En effet, la moyenne des bénéfices que je viens de signaler sur ces trois vaches, présente 61 fr. 15 c. par tête de bénéfice.

En 1850, la boucherie de Nantes a tué 204 vaches, achetées, en moyenne, 203 fr. ou 41,412 fr., donnant 61 fr. 15 c. de bénéfice par tête, ou 12,474 fr., conséquemment 30 12 p. %.

Ce bénéfice se serait renouvellé en 1851, puisque la boucherie a tué 256 vaches du poids moyen, sur pied, de 508 kil., achetées, en moyenne, 203 fr. ou 51,968 fr. et produisant 15,654 fr. ou 30 12 pour % de bénéfice.

Il ne suffisait pas dans mes investigations, où chaque pas, chaque démarche sont positifs et sans équivoque, d'apprécier les viandes au seul point de vue de leur rendement

commercial ; il fallait encore, pour asseoir ce travail sur des bases certaines, irréfragables, les titrer en raison de leur qualité ; aussi, dans cette grave circonstance, comme dans celle du fermier Babin, ai-je fait corroborer les dires seulement pratiques de M. l'inspecteur boucher par l'opinion officielle d'un vétérinaire reconnu par l'Autorité.

A peine les résultats de cette expertise étaient-ils connus, qu'ils étaient commentés d'une manière qui n'était rien moins que flatteuse.

Il est difficile de se rendre compte d'une si ridicule opposition ; aussi on se demandait si la lumière que voulait apporter l'Autorité dans cette grave question de la boucherie n'avait pas pour effet de blesser trop particulièrement des gens qui, depuis beaucoup trop longtemps, se plaisaient dans les ténèbres.

Partant de toutes ces données, j'ai pu établir des apprécis basés sur la moyenne des faits que j'avais recueillis dans l'exercice de mes fonctions, faits corroborés de ceux rassemblés dans ma pratique extérieure.

Ce serait à tort, Messieurs, qu'on chercherait à faire admettre que les apprécis administratifs de novembre et décembre 1851, janvier 1852, sont établis sur des chiffres d'animaux peu importants, lorsque vous saurez qu'ils s'élèvent à 15,353 têtes, savoir :

En bœufs	973
vaches	101
veaux	4,842
moutons	9,436
	15,352 têtes.

Et pour les viandes mortes apportées au Port-Communeau,

servant également d'exemple, à 74,572 kilog.; savoir :

En novembre 1851.....	19,267 kil.
décembre 1851......	23,442
janvier 1852.........	31,863
Total.........	74,572 kil.

qui ont été vendus, en moyenne, pour les trois espèces, aux marcandiers, à raison de 52 c. le kilogramme.

Ainsi, le chiffre de 15,352 têtes d'animaux sur pied, le poids de 74,572 kilog. de viandes mortes dont je viens pour les trois espèces, bœuf, veau, mouton, de mentionner le prix, me semblent des faits assez importants pour que le bénéfice qui résulte des apprécis soit pris pour base des bénéfices présumés comme ayant été réalisés par la boucherie, pendant les années 1850 et 1851, en dehors de la taxe administrative.

Je ne crains donc pas d'être démenti en disant que, sur les bœufs, il se serait élevé, par tête, à. 65 fr. 69 c.

Pour les vaches, à........	61	15
Pour les veaux, à..........	5	82
Pour les moutons, à........	5	94

chiffres qui, dans l'état, me permettent d'établir les données suivantes :

En 1850, il a été tué à l'Abattoir de Nantes 2,832 bœufs du poids moyen de 628 kilog., lesquels, d'après les apprécis que je viens de mentionner et les exemples pris dans les achats de bestiaux signalés, porteraient le prix d'achat, en moyenne, à 256 fr. 10 c., ou en capital à 725,275 fr. 20 c., produisant net 65 fr. 60 c. de bénéfice par tête, ou 186,034 fr. 08 c., conséquemment 25 fr. 65 c. pour %.

Dans cette même année, il a été tué 204 vaches, du poids, en moyenne, de 508 kilog., achetées 203 fr. ou 41,412 fr., donnant 61 fr. 15 c. par tête, ou 12,474 fr. de bénéfice, ou 30 fr. 12 c. pour %.

Les veaux, dont le chiffre s'élève, pour cette même année, à 25,027 têtes, pesant 53 kil. 48 en moyenne, et coûtant à la boucherie 27 fr. 43 c., en capital 686,490 fr., 61 c., n'auraient pas donné moins de 5 fr. 82 c., ou 145,657 fr. 14 c., ou bien 21 fr. 21 c. pour %.

Le chiffre des moutons est de 23,142, pesant 45 kil. 15 et coûtant 21 fr. 32 c., ou 493,387 fr. 44 c., produisant en bénéfice 5 fr. 94 c. ou 137,463 fr. 48 c.; pour % 27, 86.

En 1851, les bénéfices pour la boucherie, en dehors des taxes administratives, n'auraient pas été moindres ; ce dont vous pourrez vous-mêmes vous convaincre, Messieurs, par les exemples suivants, quoique cependant le chiffre des affaires ait été de 98,394 fr. 27 c. moins important. On peut expliquer cette différence par les événements politiques et par l'état de gêne de la population.

Quoi qu'il en soit, il n'est entré dans l'année 1851 à l'Abattoir que 2,292 bœufs, achetés, en moyenne, 256 fr. 10 c. ou 586,981 fr. 20 c., produisant également 65 fr. 69 c. de bénéfice par tête, ou 150,561 fr. 48 c., donnant 25 fr. 65 c. pour %.

Par compensation, le chiffre des vaches tuées augmente et s'élève, dans cette même année, à 256, achetées 203 francs, ou 51,968 fr. donnant 61 fr. 15 c. de bénéfice par tête, ou 15,654 fr., conséquemment 30 12 pour %.

On remarque également que le chiffre des veaux dépasse celui de 1850 de 1,547 têtes achetées, en moyenne, 27 fr.

43 c. ou 728,924 fr. 82 c., donnant 5 fr. 82 c. par tête ou 154,660 fr. 68 c. pour °/₀, 21 21.

Par contre, le chiffre des moutons est un peu moins considérable qu'en 1850, puisque leur nombre ne s'élève qu'à 22,528, lesquels achetés, en moyenne, 21 .32, exigent un capital de 480,296 fr. 96 c. qui, à raison de 5 fr. 94 c. de bénéfice par tête, donnent 133,816 fr. 32 c., ou bien encore 27 86 pour °/₀.

De tout ce qui précède, Messieurs, doit résulter à vos yeux la preuve qu'il existait pour la boucherie deux bénéfices : 1° Le bénéfice légal administratif, connu de certains individus par avance, et fixé, en général, d'une manière banale à 12 ou 13 pour °/₀ ;

2° Le bénéfice commercial, fait par le boucher en dehors de la taxe et pouvant s'élever, en moyenne, tous les ans, à 24,74 pour °/₀.

On peut donc de tous ces faits tirer cette conséquence que jusqu'ici l'Administration avait été faussement renseignée pour asseoir le chiffre des mercuriales spéciales des bestiaux sur pied et des apprécis mensuels.

Si malgré tout ce que j'avance, Messieurs, il pouvait vous rester un doute, ne vous suffirait-il pas de jeter un coup-d'œil sur le prix des viandes mortes apportées au Port-Communeau par les forains et vendues, aux marcandiers de la ville, à raison de 52 c. en moyenne le kilogramme, comparativement à celui des viandes vendues par les bouchers de la ville, pour les trois espèces, 95 c. le kilogramme.

Ainsi, Messieurs, par tout ce qui précède, la boucherie libre, assujétie seulement à une surveillance sérieuse et de tous les instants, paraît être la solution du problème de la

taxe des viandes, question si difficile, tant en raison de la précision des renseignements propres à assurer les mercuriales, qu'en raison du milieu social de la classe de la boucherie. Cela fait, je voudrais qu'on appelât, par tous les moyens possibles, les bouchers du dehors à venir approvisionner les marchés publics, et cette grande mesure acceptée, qu'on préparât peu à peu les troupes à y acheter les viandes préalablement et sérieusement inspectées.

Le moment (1) était donc arrivé, Messieurs, où, grâce à l'active surveillance et au zèle de M. de Larralde, commissaire central, pour tout ce qui regarde le bien-être matériel de notre population laborieuse, l'Administration de l'honorable M. Ferdinand Favre, pouvait, sans crainte, renverser des abus depuis trop longtemps enracinés, et faire jouir notre belle cité de cet état de bien-être si manifestement promis par le Monarque aussi énergique qu'habile qui tient dans ses mains les destinées de la France.

Marchons donc tous aujourd'hui, Messieurs, dans cette voie de progrès; ne nous laissons plus arrêter par quelques hommes rétrogrades qu'il ne faut que déborder momentanément pour imprimer au char du bien-être public cette impulsion si ardemment attendue par les masses; car, croyez-moi, faire quand même le bien de ses concitoyens, est de toutes les ambitions la plus noble et celle dont le succès rend le plus heureux.

NOTA. — Les tableaux suivants présentent, en les résumant, tous les chiffres développés dans le cours de ce mémoire.

---

(1) Par arrêté du Maire de Nantes du 18 octobre 1852, la boucherie a été déclarée libre à dater du 10 novembre suivant.

TABLEAU des bénéfices résultant pour la boucherie

18

Il a été tué 2,832 bœufs du prix de 296 fr. 72 c. en moyenne, ou de.....
— 25,027 veaux du prix de 30 fr. 53 c. en moyenne, ou de.....
— 23,142 moutons du prix de 25 fr. 71 c. en moyenne, ou de.....

18

Il a été tué 2,292 bœufs du prix de 279 fr. 51 c. pièce en moyenne, ou de.
— 26,574 veaux du prix de 28 fr. 48 c. pièce en moyenne, ou de.
— 22,528 moutons du prix de 25 fr. 11 c. pièce en moyenne, ou de.

TABLEAU des bénéfices commerciaux réalisés en 1850 et

18

Il a été tué 2,832 bœufs du poids de 628 k. 33 achetés 256 fr. 10 c. ou ....
— 204 vaches du poids de 508 k. » achetées 203 fr. » c. ou ....
— 25,027 veaux du poids de 53 k. 48 achetés 27 fr. 43 c. ou ....
— 23,142 moutons du poids de 45 k. 15 achetés 21 fr. 32 c. ou ....

18

Il a été tué 2,292 bœufs du poids de 628 k. 33 achetés 256 fr. 10 c. ou ....
— 256 vaches du poids de 508 k. » achetées 203 fr. » c. ou ....
— 26,574 veaux du poids de 53 k. 48 achetés 27 fr. 43 c. ou ....
— 22,528 moutons du poids de 45 k. 15 achetés 21 fr. 32 c. ou ....

...laise des taxes administratives en 1850 et 1851.

...40,311 fr. 04 c.	donnant 40 fr. 20 c. de bénéfice ou	113,874 fr. 72	ou 13 55 %
...63,084 fr. 31 c.	donnant 3 fr. 02 c. de bénéfice ou	75,581 fr. 54	ou 9 90 %
...94,980 fr. 82 c.	donnant 4 fr. 16 c. de bénéfice ou	96,270 fr. 72	ou 16 18 %
...98,376 fr. 17 c.		285,726 fr. 98	ou 13 %

...40,916 fr. 43 c.	donnant 28 fr. 39 c. de bénéfice ou	65,098 fr. 27	ou 10 15 %
...56,827 fr. 52 c.	donnant 3 fr. 95 c. de bénéfice ou	104,967 fr. 30	ou 13 87 %
...66,688 fr. 98 c.	donnant 2 fr. 03 c. de bénéfice ou	45,731 fr. 84	ou 12 47 %
...64,432 fr. 03 c.		215,797 fr. 41	ou 12 23 %

...851 par les bouchers en dehors des taxes administratives.

...25,275 fr. 20 c.	donnant 65 fr. 69 c. ou	186,034 fr. 08 c.	ou 25 65 %
...41,412 fr. » c.	donnant 61 fr. 15 c. ou	12,474 fr. » c.	ou 30 12 %
...86,490 fr. 61 c.	donnant 5 fr. 82 c. ou	145,657 fr. 14 c.	ou 21 21 %
...93,387 fr. 44 c.	donnant 5 fr. 94 c. ou	137,463 fr. 48 c.	ou 27 86 %
...46,565 fr. 25 c.		481,628 fr. 70 c.	ou 24 74 %

...86,981 fr. 20 c.	produisant 65 fr. 69 c. ou	150,561 fr. 48 c.	ou 25 65 %
...51,968 fr. » c.	produisant 61 fr. 15 c. ou	15,654 fr. » c.	ou 30 12 %
...28,924 fr. 82 c.	produisant 5 fr. 82 c. ou	154,660 fr. 68 c.	ou 21 21 %
...80,296 fr. 96 c.	produisant 5 fr. 94 c. ou	133,816 fr. 32 c.	ou 27 86 %
...48,170 fr. 98 c.		454,692 fr. 48 c.	ou 24 74 %

L'inspecteur de la salubrité, G. Bertin.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE DOCTEUR MARESCHAL,

PRÉSIDENT,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 14 NOVEMBRE 1852.

MESSIEURS,

Lorsqu'à la fin du XV[e] siècle, la bonne duchesse Anne, alors reine de France, revint à Nantes pleurer la mort de Charles VIII, son mari, la population, charmée de sa présence, fit, à l'occasion de sa bienvenue, de sincères et grandes réjouissances, où rien de ce qui pouvait distraire cette jeune et belle princesse ne fut épargné. Parmi les ornements

des fêtes qui se succédèrent sans interruption, la musique ne fut pas oubliée.

Des orchestres placés dans tous les parvis et aux coins des rues, se composaient de bignous ou corne-muses, de cornets-à-bouquin, de tambourins et de guimbardes, le tout accompagné de chœurs de jeunes filles, chantant plus ou moins à l'unisson, à quoi il faut encore ajouter le gazouillement d'une multitude d'oiseaux retenus captifs, à qui l'on donnait la volée, comme une gracieuse image des charmes de la liberté!

Environ deux siècles et demi plus tard, je crois que ce fut en 1777, lorsque le comte d'Artois, depuis Charles X, parcourant le royaume, s'arrêta quelque temps à Nantes, où il fit une jolie rosière, dont nous voyons encore la modeste maison, dans la rue alors appelée Rosière, et maintenant Montdésir; des fêtes dispendieuses se multiplièrent à l'envi; et, quand le jeune prince allait au spectacle dans la salle du Bignon-Lestard, l'orchestre, composé à peu près de six violons, d'une basse et de quelques instruments à vent, ne manquait jamais de jouer le morceau si connu du célèbre Grétry : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa » famille. »

Enfin, lorsque Napoléon-le-Grand fit son entrée à Nantes, en 1808, accompagné de son épouse Joséphine, qui devait, hélas, déposer dès l'année suivante son titre d'impératrice, on lui prépara une grande réception dans la rotonde du Cirque, placée à l'une des issues de la rue qui porte aujourd'hui le nom de Boileau. La réunion était brillante et nombreuse, mais la musique, malgré un grand renfort d'instruments, exécutant, au moment de l'entrée

du héros, l'air triomphal de l'opéra de la *Caravane*, cette musique, dis-je, n'avait pas la puissance de s'élever jusqu'à la hauteur du cheval allé, sorte de pégase qu'on voyait peint à la voûte de l'édifice, et qui semblait voler dans les nuages dont il était environné.

Aujourd'hui, Messieurs, les temps sont bien changés et la musique aussi.

Malgré ses grands bruits, qui souvent nous étourdissent, elle a fait de sensibles progrès; progrès que doivent détester nos archéologues, qui aimeraient mieux sans doute les bignous de la duchesse Anne; et, reconnaissons toutefois, qu'en fait d'antiquité, les *archéologues de naissance* (1), comme les appelle un de ses plus spirituels représentants, qu'une regrettable distraction a pu momentanément séparer de nos rangs, les archéologues, dis-je, aiment plus la contemplation que l'usage des choses surannées soumises à leur observation.

Pour moi, du reste, je me suis suffisamment expliqué, en 1846, dans une occasion semblable à celle-ci, sur ce qu'on doit entendre par le mot progrès, je n'y reviendrai pas davantage.

Le sujet que j'ai choisi aujourd'hui pour ce discours, que nos usages ont rendu obligatoire, se rattache pourtant encore au progrès : il roulera sur l'origine de cet art charmant qui est presque toujours de mise dans toutes les réunions nombreuses ; qui s'accommode à tous les goûts, selon les temps et les lieux, sans distinction des rangs, des sexes et des âges, sur cet art enfin dont nous, aussi, avons

(1) Bulletin archéologique, année 1851, t. 3, p. 165.

emprunté l'appui, pour embellir nos séances et les rendre plus attrayantes, grâce aux talents des artistes qui consentent à nous prêter leur bienveillant concours.

Mais si j'entreprends de parler de la musique, c'est seulement au point de vue de son origine et des causes qui ont retardé ses progrès.

J'avouerai, d'ailleurs, que, dans le choix d'un pareil sujet, je trouve l'avantage de ne point toucher à ces questions de morale et de philosophie sociale qui demandent aujourd'hui beaucoup de circonspection; questions pleines d'attraits où mes prédécesseurs ont pu donner carrière à cette éloquence brillante qui leur est naturelle, familière et à laquelle je ne saurais prétendre. C'est vous rappeler la parole facile de M. Billault, qui occupe en ce moment une haute position politique; la grâce élégante de M. Besnard de la Giraudais, la concision lucide de M. Colombel, et les qualités non moins remarquables de beaucoup d'autres de mes collègues présidents, que je m'abstiens de nommer.

Mon intention, du reste, n'est point de traiter à fond cette matière dont à peine un long discours pourrait esquisser les principales parties. Ce sera assez pour moi si je parviens à répandre un peu de clarté sur un sujet qui m'a toujours paru rempli de confusion.

Il y a, en effet, à peine deux siècles, que l'enseignement de la théorie musicale, était hérissé de tant de difficultés, que l'on ne conçoit pas comment il était possible de s'y faire initier, si ce n'est par un exercice longtemps répété, et, on peut le dire, par une aveugle routine.

Toutefois, avant de m'engager dans cet obscur dédale, qu'il me soit permis de prendre les choses d'un peu plus

haut, et de faire une légère excursion dans le domaine de la physique, en disant un mot de la vibration.

La vibration est un de ces grands moyens que la nature emploie dans une foule de circonstances, particulièrement dans la production des sons et même des bruits.

Tous les corps sont susceptibles d'en être émus. Cette faculté vibratile de la matière doit sans doute se rattacher au mouvement, mais c'est un mouvement intérieur et moléculaire, sans déplacement de la masse des corps où il a lieu, et qui leur communique un frémissement soit par le choc direct, soit indirectement, par l'entremise des fluides qui les entoure, soit, enfin, par l'impression vitale excitée, à son occasion, dans un autre ordre de phénomènes, sur les fibres des animaux vivants.

Lorsque la vibration s'établit dans les corps privés de vie, ne pourrait-on pas dire des bruits sonores qui s'en échappent, qu'ils sont comme des cris arrachés de la masse de ces corps en apparence inertes, à la suite des agitations soudaines qui viennent troubler leur repos; en sorte que les poètes ne s'écartent pas beaucoup de la vérité, lorsque dans leur langage figuré ils nous parlent de forêts retentissantes; qu'ils disent que la mer mugit, que la terre et l'onde font entendre de sombres rumeurs et autres allégories semblables. Les organes de l'homme et des animaux sont également soumis à ces sortes d'oscillations frémissantes, qui sont accusées par des troubles nerveux, dont on a quelquefois peine à se rendre compte, et qui s'expriment par les mots d'étonnement, de spasme, de douleur ou de plaisir.

La médecine a su faire tourner au profit de la science certaines vibrations de nos organes les plus cachés; et, à

l'aide d'un instrument ingénieux, comparable en cela au microscope, elle a découvert aussi un nouveau monde dans le domaine déjà si étendu des infirmités humaines. Qu'il me suffise de dire, à cet égard, que l'audition des sons et des bruits dont je parle, notamment de ceux des organes que renferme la poitrine, peuvent se réduire à quatre principales divisions qui sont comprises sous les noms de vibrations, de crépitation, de battements et de souffles; tous effets qui ont pour facteurs, l'air d'une part, et de l'autre les parties vibratoires des organes que ce fluide traverse.

Rappellerai-je la part importante de la vibration dans les principales fonctions des végétaux et dans celles de plusieurs tribus des classes inférieures des animaux? Il me faudrait, pour ces derniers, citer tous les mouvements merveilleux des organes d'attouchement et de palpation dont sont pourvus la plupart des insectes et ces innombrables polypes qui peuplent les mers. Je citerai cependant un fait, parce que je le crois moins connu et qu'il a trait à la vibration : parmi les arachnides ou araignées dont l'Amérique du Sud semble être la patrie de prédilection, il en est une qui, lorsqu'on la tourmente, se cache d'abord ou fait la morte, ruse commune et vulgaire à beaucoup de faibles espèces; mais qui, si ces moyens de salut ne lui suffisent plus, a recours à un autre stratagème qu'on dirait tenir du prestige: il consiste à se donner un mouvement vibratoire tel, que l'animal échappe complétement à la vue, comme ferait une corde élastique, de petit volume, qu'on abandonnerait à elle-même après l'avoir suffisamment tendue. (1)

(1) Voyez *Revue britannique* (1847), t. 1, p. 169.

En fait de sensations provenant du même principe de mouvements moléculaires, on en voit souvent qui, bien qu'inaperceyables, ne laissent pas d'être très-réelles pour ceux qui les éprouvent; tel était cet homme que Michel de Montaigne rencontra au bain, dans ses voyages; car chacun sait que ce spirituel philosophe semblait avoir pris l'engagement d'aller offrir un sacrifice à toutes les sources d'eau minérale connues de son temps. Or, cet homme élevait prodigieusement la voix en parlant, essayant ainsi de surmonter un bruit d'artillerie dont il se disait continuellement assourdi.

L'organe de l'ouïe est si merveilleusement adapté à la perception des moindres bruits, qu'il n'est pas surprenant, après tout, de le voir troublé dans ses fonctions par les plus faibles obstacles qui s'opposent au libre cours des fluides contenus dans les nombreuses anfractuosités qui entrent dans sa composition, et donner lieu à toutes les anomalies de l'audition.

Or, l'émotion vibratoire existe, de loin comme de près, dans tout ce qui nous entoure, et, sans pourtant ajouter foi au dire d'anciens philosophes, qui prétendaient distinguer le concert ou plutôt les bruits des globes planétaires roulant à travers l'espace, on peut toujours avancer qu'il n'existe pas de silence absolu.

Et si, au milieu des plus vastes solitudes, on prête une oreille attentive, on finira toujours par entendre quelques murmures, quelques sons qui viendront troubler un silence en apparence complet. Telle est la sensibilité de l'organe auditif, qu'elle est apte à saisir les moindres ébranlements de l'air, qu'elle les éprouve elle-même, les palpe en quel-

que sorte et sait en apprécier l'origine, l'intensité et les différences.

Je n'ai rapporté jusqu'ici que quelques faits épars de la vibration et de la faculté auditive; admirons pourtant combien il y a loin encore de cette simple perception des sons à l'art qui est venu les distinguer les uns des autres, qui a pu les compter et les reproduire à l'aide de la voix et des instruments, qui est parvenu à les présenter à l'ouïe dans une certaine succession, isolément ou groupés ensemble dans des rapports harmonieux; à cet art enfin, qui, profitant des diverses dispositions de l'âme, a trouvé le moyen d'en faire une poésie, tantôt suave, tantôt enthousiaste, capable d'émouvoir les plus indifférents et d'électriser les masses.

Mais cet art a-t-il toujours existé? Quels entraves ont pu pendant si longtemps retarder ses progrès? Je vais essayer de répondre à ces questions sur lesquelles rouleront les principaux points de ce discours.

Je dirai donc d'abord ce qu'il me semble que l'on doit entendre de l'art musical chez les anciens. Examinant ensuite les causes de retardement de cet art, je les trouverai, premièrement, dans l'usage que l'on fit de la musique; deuxièmement, dans la longue hésitation qu'on mit à disposer les gammes et à fixer les modes; troisièmement, dans la découverte tardive de la science des accords ou de l'harmonie.

Parcourons rapidement ces trois sections.

Tout nous porte à croire, quoi qu'on ait pu dire (1),

---

(1) Voir le charmant *Dialogue sur la musique des anciens*, attribué à l'abbé de Châteauneuf, édition 1725.

qu'à l'époque où les arts commencèrent à fleurir chez les Grecs, car je m'abstiens de parler des temps antérieurs, ce qu'on appelait la musique, était tout autre chose que ce que nous connaissons sous ce nom, car elle consistait dans les règles de l'art oratoire.

Oh! si nous voyons les poètes et les orateurs attacher tant d'importance dans la musique, à la justesse de l'intonation et à l'exactitude des rhythmes, soyons persuadés que c'était surtout en faveur de l'enchaînement et de l'expression des syllabes de valeur inégale dont se composait leur belle langue. (*C... Graïs dedit ore rotundo musa loqui...*). (1).

Les discours en vers ou en prose empruntaient à ce mélange, habilement distribué, des longues et des brèves et à la déclamation une grande partie de leurs effets oratoires; de là résultait une expression mélodique, qui n'était pourtant pas un récitatif, dans le sens que nous attachons maintenant à ce mot. Cette prosodie ou mélodie imprimait au débit des inflexions de voix variées et différemment accentuées, qui, assujetties à un certain rhythme, faisait de la parole une sorte de chant qui pouvait quelquefois être soutenu par des instruments, lesquels jouaient à l'unisson ou à l'octave et faisait même entendre la quinte et la quarte (2), qu'on aimait alors comme consonnances et surtout comme marque ou terme de repos.

---

(1) Art poétique, liv. 1, p. 323.

(2) Voir les savants mémoires de Burette, dans ceux de l'Acad. des sciences 13e vol. p. 179.

Quant aux chants libres et populaires, nul doute qu'ils n'existassent aussi, mais nous ne les connaissons point; et, pour s'en faire une idée, il faut se les représenter par ceux qu'on entend chez les peuples d'une civilisation plus ou moins avancée. C'est ainsi que le capitaine américain Wilkes, dans un voyage autour du monde, a remarqué des sauvages de l'Océan Pacifique chantant une sorte d'air d'ensemble, à la tierce et à la quinte, dont il a donné la notation.

Ce n'est que bien plus tard que des instruments plus compliqués essayèrent de se faire entendre seuls; et, s'ils avaient un certain charme, ils ne le devaient souvent qu'au rappel du rhythme des discours qu'ils avaient accompagnés. Ils représentaient alors, pour ainsi dire, le canevas des poésies récitées; de même que nos airs populaires nous remettent en mémoire les paroles pour lesquelles ils ont été faits; tel devait être aussi parmi nous, aux Ve et VIe siècles, *le Drotquet*, autrement dit le chant en commun, qui se répandit chez les barbares depuis l'établissement du christianisme.

Cependant, au point de vue scientifique, les Grecs n'ont point négligé, en son temps, d'étudier les sons et de les distribuer dans leur diagramme, où il faut les lire de haut en bas, contrairement à nos usages. Ils savaient distinguer, dans cette échelle, les intonations des voix des hommes, des femmes et des enfants; ils les divisèrent théoriquement en consonnances et en dissonnances, et ne tardèrent pas à reconnaître la plupart des intervalles, tels que les tons, les demi et les quarts de tons, et même des intervalles plus petits encore dont nous parlerons bientôt.

Enfin, les effets acoustiques des corps sonores leur furent en partie connus. C'est ce qu'on peut inférer de quelques passages de Pythagore, qui nous ont été conservés par Plutarque, Boëce et des auteurs plus modernes.

Cette connaissance des effets de la vibration était un fait isolé, dont ils ne pouvaient encore apprécier les développements; c'était une sorte d'anticipation sur l'avenir, un germe qui devait couver encore longtemps sous ses enveloppes, jusqu'à l'époque où l'harmonie fit sa tardive apparition.

Nous le voyons, les anciens avaient trouvé les éléments de la musique, c'est-à-dire la distinction des sons et une sorte d'arrangement méthodique au-delà duquel devaient se rencontrer un point d'arrêt, un obstacle difficile à surmonter, obstacle tel qu'il fallut plusieurs siècles avant de le franchir: il s'agissait de former des gammes régulières dans des modes bien définis, c'est-à-dire un ordre de succession dans la teneur générale d'un chant donné.

Car les intervalles dont je parlais tout à l'heure n'étaient pas tellement fixes qu'on ne les interprétât, même beaucoup plus tard, de diverses manières, et quand les vrais motifs manquent il est ordinaire de se jeter dans des comparaisons; il en était de même de leur nature: c'est ainsi que le théoricien *Donus*, au rapport du père *Mersène*, paraphrasant la pensée de ses prédécesseurs, disait que l'unisson devait s'adresser à Dieu, l'octave aux anges et la quinte à l'homme.

Les gammes dont je viens de parler se firent, ce semble, d'abord d'une manière arbitraire, et ensuite d'après cer-

taines règles toutes basées sur l'emploi des petits intervalles; nous dirons bientôt ce que nous pensons de ce procédé très-naturel.

Bornés d'abord au simple tétracorde, composant la lyre de Mercure, les Grecs ne tardèrent pas à pousser leur système à des proportions plus étendues à l'aide de tétracordes conjoints, ce qui alla jusqu'à leur donner 34 cordes représentant plusieurs modes réunis.

Cet enchaînement successif des diagrammes suppose un état fort avancé où l'on voit déjà se partager les opinions : les uns s'appuyant sur les données de la résonnance des corps, les autres sur le sentiment et le goût.

Les partisans de la secte italique ou pythagoricienne, en vue de maintenir en toutes choses les proportions numériques, disaient qu'il fallait soustraire les principes de la musique au témoignage des sens, sous prétexte que le jugement de l'oreille est arbitraire et incertain, et que les proportions des nombres tirées des vibrations sont seules vraies et irrécusables.

Aristoxène, au contraire, et son école voulaient qu'on s'en rapportât au sentiment de l'oreille et non aux calculs, dont les résultats, ajoutaient-ils, sont loin d'être toujours sanctionnés par les exigences du goût.

Telle est l'origine de cette opposition de principes, qui s'est renouvelée avec d'autres caractères, il est vrai, vers le milieu du dernier siècle, et qui n'est pas entièrement terminée.

Si j'osais exprimer mon opinion à cet égard, je dirais que, tout en reconnaissant ce qu'il y a d'admirable d'une part dans le rapport des sons produits par les vibrations

des corps sonores, et, de l'autre, dans l'organisation de l'oreille, qui nous représente à la fois une sorte d'harmonica et un instrument à corde, où le plectrum ou archer est remplacé par les mouvements ondulatoires d'un liquide, je dirais qu'on ne peut voir là que des phénomènes physico-physiologiques, qui sont loin de pouvoir prendre place, comme théorie musicale, pas plus que la théorie des couleurs du spectre solaire ne peut servir à l'art du dessin ou de la perspective ; et que c'est pour s'être obstiné dans cette fausse voie qu'on s'est longtemps créé des difficultés insurmontables.

J'ajouterai encore que, dans les expériences sur la résonnance, le passage d'un son à un autre est un fait isolé, qui n'est appréciable que dans certaines conditions; que les sons, indépendamment de toute théorie, se succèdent par des nuances infiniment petites, comme cela a lieu à l'égard de la lumière, dont les tons vont se perdant graduellement dans l'ombre, sans qu'il soit aisé de reconnaître la démarcation ou la limite de chacun. — Le père *Mersène* (1), que j'ai déjà cité, n'avait-il pas lui-même en vue la comparaison que je fais ici, lorsque parlant de l'intervalle de quinte, il lui donne le nom de *Penesquisonia*, expression qui est presque l'équivalent de *pénombre*, appliquée à une obscurité un peu lumineuse.

Il faudrait aussi pouvoir expliquer, dans l'expérience de la vibration des cordes, pourquoi le son ne paraît pas chan-

(1) *F. Marini Merseni, cogitata, phys. mathem.* (1644), p. 306, *harmoniæ et alia.*

ger du commencement jusqu'à la fin, bien que les mouvements d'excursion de ces cordes, d'où dépend le son, aillent toujours en diminuant de vitesse.

Ces considérations pourraient nous porter à croire que ce n'est que par approximation plutôt que par un calcul rigoureux, que les vibrations donnent la valeur des intervales.

J'ai dit que les Grecs procédaient quelquefois par des intervalles beaucoup plus petits que ceux qui sont à notre usage; cette assertion tend à nous confirmer dans ce que j'avançais en commençant, à savoir qu'il ne faut entendre, souvent, par la musique des anciens, que les règles qui présidaient au débit des discours : c'est, en effet, dans la voix parlée que l'on se sert de ces petits intervalles et non dans la musique pratique; et remarquez que l'usage de ces petits intervalles existe aussi parmi nous, surtout dans la province que nous habitons. C'est même à l'emploi naturel de cette voix parlée, qu'il faut attribuer le plaisir singulier qui nous séduit, en écoutant s'exprimer certaines personnes. La célèbre M[lle] Mars, par exemple, qui, par la suavité de son langage, a laissé une réputation si bien méritée, avait, dans la voix parlée dont il s'agit, de ces nuances à degré presque imperceptible et pourtant accentuées, qui ajoutaient au charme délicieux du timbre et de l'intonation.

Les Grecs savaient apparemment goûter cette sorte de musique, à laquelle ils donnaient le nom *d'enharmonique*. C'est dans ce sens que je répéterai, avec M[me] Tarbé des Sablons, « que bien parler et bien lire, est une sorte » de chant qui a sa grâce et sa mélodie (1). »

---

(1) Scènes et causeries de famille, t. 2.

Ce serait ici le lieu de montrer quelle fut la multiplicité des gammes et des modes chez les anciens. Qu'il me suffise de dire que ces gammes n'avaient rien de précis ni de bien déterminé. Cependant, il est quatre ou cinq de ces modes qui finirent par dominer tous les autres; parmi ceux-ci, je remarque les modes phrygien, le dorien et le lydien (1), dans lesquels le demi-ton qui les distinguent se trouve placé à la suite du premier, du second et de troisième son, dans l'ordre où je viens de les nommer.

Ainsi que je l'ai déjà rappelé, ces échelles, bornées d'abord aux tétracordes, ne tardèrent pas à être dépassées; on arriva promptement à l'héptacorde attribué, selon les uns à Olympe, et, selon les autres à Terpandre. Il est certain, d'ailleurs, qu'on n'en resta pas là; ajoutant, au contraire, toujours quelques sons au-dessus ou au dessous de cette échelle, on ne voit pas clairement à quel terme ils auraient pu finir, n'ayant aucun motif sérieux pour s'arrêter. — De nos jours, il y a bien, dans l'entraînement des compositions un peu compliquées, une multitude semblable de modulité, dont souvent on abuse étrangement, mais ces modes ou gammes capricieuses ne sont que transitoires et finissent par revenir au mode du point de départ, comme un animal dépisté tend à regagner son gîte. — Est-ce bien? Est-ce mal? L'expérience et l'habitude semblent avoir prononcé.

---

(1) Mode phrygien, *mi*, *fa*, *sol*, *la*.
Mode dorien, *mi*, *dièze fa*, *sol*, *la*.
Mode lydien, *mi*, *dièze fa*, *dièze sol*, *la*.

J'insisterai encore sûr ce point, qui me paraît capital, malgré le désir que j'ai d'arriver au terme de ce discours.

Je tiens à faire bien comprendre que la limite des sons entendus successivement en montant, dans un gamme majeure, se trouve naturellement au 4e son, ainsi que les anciens, guidés seulement par l'instinct, semblent l'avoir reconnu; et, en effet, en dépassant ce 4e son, on tombait dans le vague et l'inconnu. L'expérience et le sentiment nous montrent que dans cette succession il se trouve un repos naturel, absolu, inévitable sur la quarte juste, composée de deux tons et d'un demi-ton. On reconnaît cet arrêt, on sent ce repos définitif, dans un cri d'invocation; dans ce cri, par exemple, que pousse Zémir, lorsque rempli d'inquiétude elle appelle Azor, dans l'opéra de Grétry, ou encore dans celui de Robert, quand Alice, effrayée, appelle Raimbaut, qui la délaisse. La gamme mélodique que nous suivons aujourd'hui se compose elle-même, si l'on n'y prend garde, de deux quartes justes surajoutées; c'est presque le mode lydien doublé. D'un autre côté, lorsque la succession mélodique est mineure, le repos final, mais faible, se trouve sur la tierce, comme dans le mode dorien, mais ne comporte pas quatre sons. Or, dans ce cas, si l'on veut pousser au-delà et ajouter une autre tierce, on est naturellement arrêté au repos du sixième son final, et c'est peut-être là, pour le dire en passant, qu'est la source du ton mineur; c'est aussi à ce sixième son que Guy d'Arezzo dût se borner, quand, vers le XIIe siècle, cet ingénieux réformateur eut fait connaître sa gamme, qui ne contenait et ne pouvait contenir que six sons diatoniques.

On le voit, le terme mélodique de la gamme était bien l'un des tétracordes des anciens; les efforts qu'ils tentèrent pour le dépasser n'ont réussi qu'après plusieurs siècles d'hésitation.

Une seconde difficulté, la principale, qui empêcha pendant un si long espace de temps de sortir de cet arbitraire des gammes, fut l'ignorance de la science des accords ou de l'harmonie.

Les accords, comme personne ne l'ignore, se composent de tierces directes ou renversées, ce qui donne lieu à de nouveaux *genres de repos également naturels*, et qui ont pour effet de modifier, de changer même complètement les repos que nous venons de voir exister dans les gammes purement mélodiques.

Ainsi, remarquons-le bien, la privation de cette harmonie était une borne insurmontable au développement ultérieur de la musique, qui se trouvait renfermée dans les limites étroites que lui fournissaient les combinaisons mal définies des gammes.

Ce n'est pas que les chants purement mélodiques soient dépourvus du charme qui leur est propre, mais il aisé de comprendre que ce qu'ils ont de touchant dépend souvent de l'influence cachée de l'harmonie, qui se trouve accompagner, dans des rapports non exprimés, la marche des sons simples; aussi peut-on répéter avec M. Cabanon, que l'harmonie est comme l'enveloppe ou l'écorce de la pensée; et n'est-ce pas un sentiment confus de ce que j'exprime en ce moment, qui faisait dire à Aristoxène, lequel vivait 324 ans avant notre ère, ces paroles

remarquables : « Il faut, disait-il, de la mémoire pour goû-
» ter de la musique, car il faut pouvoir se souvenir des
» divers sons qui se succèdent. . . . . Autrement, ajouta-t-il,
» il devient impossible de suivre un chant, puisque le rap-
» port qui se trouve entre les différents sons fait une es-
» pèce de concert successif où l'on aperçoit les conson-
» nances et les dissonnances, etc. »

Cette science de l'harmonie ne pouvait, néanmoins, se développer elle-même que peu à peu ; on s'accorde généralement à en placer l'origine vers le XII[e] siècle ; or, ce n'est que bien tardivement qu'on est parvenu à distinguer la différence des gammes purement mélodiques, de celles qui procèdent de l'harmonie, puisque en 1744, l'abbé Rosier, dans son Traité des accords, ouvrage excellent, quoique trop diffus, sentait encore le besoin de marquer cette différence, lorsqu'il écrivait que : « c'est l'accord qui donne au » son sa forme, son énergie, son essence, en lui assignant » un rang dans le ton, bien loin que le rang apparent puisse » jamais régler l'harmonie. » Il dit cela, du reste, en critiquant avec raison la règle de l'octave qui, pourtant, guida les premiers pas de cet art naissant.

Ainsi fut franchie cette difficulté de placer régulièrement les gammes mélodiques. Ce fut l'œuvre de bien des siècles, tant les progrès réels sont lents dans tous les genres! Avant d'y parvenir, on vit se succéder un chaos informe de théories et de méthodes diverses : de là, la main harmonique, l'échelle dite par muances, conception bizarre, entortillée qu'on retrouve encore au commencement du XVII[e] siècle, laquelle fut remplacée avec avantage par la gamme

dite par *si*. Lovlé (1), musicien français et l'inventeur du *premier métronome connu*, y substitua la gamme encore obscure, mais plus simple, qu'il nomma à deux colonnes; déjà, en 1567, Nivers, maître de chapelle de Saint-Sulpice à Paris, avait contribué à rectifier l'hexacorde de Guy d'Arezzo, et jugé à propos d'écrire un *volume entier* sur la fameuse note *si*, appelée tantôt *bi*, tantôt *bo*, selon la position qu'elle avait dans le diagramme.

La science des accords, réduite d'abord à des tâtonnements, apprit enfin à distinguer dans les gammes les sons principaux de chaque mode, de ceux qu'on appela accessoires et de passage. Elle apprit ainsi à lier entre elles des gammes de nature hétérogène, ce qu'on ne pouvait faire sans beaucoup de peine avec les gammes mélodiques. Les différents modes des anciens purent être réduits à deux : l'un majeur, l'autre mineur. Je ne veux pas dire que ces modes des anciens aient été pour cela négligés, ils ont au contraire été singulièrement variés depuis, mais à titre de chants dits chromatiques et douteux, que l'harmonie a cherché à guider et à soutenir, bien que par des moyens, je dois l'avouer, qui sont loin d'avoir toutes nos sympathies.

Dès que l'art se trouva en possession de la puissance des accords, il ne quitta plus cette voie de perfectionnement, qui fut étudiée de toute part.

Assurément les chants simples ne furent pas par cela abandonnés; car ces chants possèdent parfois eux-mêmes tout ce qu'il faut pour émouvoir; mais alors, il faut qu'ils soient en

(1) Éléments ou Principes de la Musique, etc., in-8°, par Lovlé, 1696.

rapport avec les temps, avec les dispositions locales, avec les impressions morales qui nous dominent, et c'est ainsi que nous concevons la puissance de certaines mélodies sur des populations entières. Parmi les chansons recueillies dans notre province par M. de la Villemarqué, il en est dont nos Bretons paraissent passionnément affectés.

Lorsqu'au XIII[e] siècle, Edouard I[er], s'emparant avec violence du royaume d'Ecosse, voulut y effacer tous les souvenirs de nationalité, il ne négligea point de faire massacrer brutalement les Bardes, dont les chants avaient le pouvoir de réveiller, chez leurs compatriotes vaincus, les souvenirs de résurrection et d'une juste vengeance.

On peut même observer que la chanson a continué en France, plus que partout ailleurs, d'y partager la faveur de l'harmonie; qu'elle y a encore ce caractère propre qu'elle peut mieux que chez nos voisins être séparée des ressources des accords, sans rien perdre de ses agréments.

Mais n'oublions pas que je dois être court et qu'il faut clore cette exposition déjà un peu longue.

Je ne pourrais, toutefois, terminer sans faire remarquer que c'est en France que l'art de l'harmonie trouva d'abord ses premiers et ses plus habiles maîtres. On y venait de l'Italie et des autres pays étrangers pour y apprendre la composition. Le fameux *Palestrina*, qui fut le Raphaël de la musique, sous le pontificat de Léon X, vint prendre des leçons de son art, sous *Claude Gaudinel*, de Besançon. On peut citer, jusqu'à l'origine de l'étude des accords, *Adam de Lahale*. — *Josquin Desprèz*, maître de chapelle de Louis XII, fut l'aigle de toute cette école française, ainsi que *Nicol Gombert*, *Jean Mouton*, maître de

chapelle de François Iᵉʳ, *Ducaurroy*, sous Henry IV, à qui l'on attribue les airs de charmante *Gabrielle*, de *vive Henry IV*, et de la plupart de nos Noëls. Dans cette série d'artistes distingués, on ne peut omettre de citer, au XVᵉ siècle, Francon, qui habitait la Flandre, depuis française, mais qu'on appelait le docteur Parisien, et qui passe pour le principal promoteur de la musique mesurée ; c'est aussi à lui qu'on est redevable des figures indicatives de la durée des sons, car auparavant on ne connaissait que les valeurs arbitraires ou toujours égales des points du plain-chant. C'est du temps de Francon que l'on vit le contre-point, abandonnant des marches timides et incertaines prendre tout-à-coup un vol rapide et franchir les plus grands obstacles. Un autre français, Guillaume Dufay, apprit aux instruments à outrepasser la limite naturelle des voix.

Malgré les efforts tentés par ces artistes remarquables, la musique harmonique n'avançait que par tâtonnements.

L'Italie, qui fut depuis la terre classique des beaux-arts, déchirée alors par des discordes civiles, livrée aux entreprises hasardées de compétiteurs égoïstes qui foulaient aux pieds ce peuple né artiste, dans le but d'y établir une autorité qui n'était que passagère et toujours disputée ; l'Italie, dis-je, sans cesse menacée par des proscriptions et un régime arbitraire, n'avait ni le temps ni le loisir de se livrer au culte des muses auquel la conviaient et son beau ciel, et le génie de ses habitants, et le brillant souvenir de ses primitives institutions. — Malgré tous ces obstacles, le goût de la bonne musique y trouva d'excellents interprètes, qui depuis lui ont rarement fait défaut.

Disons, toutefois, que ce fut encore en France que, vers

1730, le célèbre *Rameau*, doué, à un haut degré, du talent d'observation et d'analyse, sut débrouiller le chaos des accords et leur appliquer, sinon un système exempt de reproche, au moins une méthode qui aplanissait les plus grandes difficultés ; car malgré les critiques injustes et exagérées dont *Rameau* a été l'objet, son système honorera toujours son nom et la nation qui l'a vu naître. Il n'appartient pas, ainsi que l'observe Jean-Jacques Rousseau, à nos systèmes de contrarier le jugement des sens, mais seulement d'en rendre raison. Or, c'est précisément ce qu'a fait *Rameau*.

Il est néanmoins curieux de pouvoir constater que, bien avant l'époque où cet homme célèbre parvint à trouver un lien aux règles éparses de l'harmonie, la plupart de ces règles avaient fini par être posées, par la routine il est vrai, mais avec une telle sûreté, une telle perfection qu'on n'y a rien pu changer, même aujourd'hui, si ce n'est par ce qu'on est convenu d'appeler des licences.

Ainsi l'on voit dans les anciens traités comment il faut préparer la quarte juste, éviter les fausses relations, apparentes ou cachées ; on y parle des accords par supposition, de la marche directe ou contraire de la basse et de beaucoup d'autres règles essentielles. Ils parlent aussi des différentes formes du contre-point, et enfin de ces fugues simples ou redoublées qui constituent encore le chef-d'œuvre des compositions musicales.

Je m'arrêterai ici. Il me paraît suffisant, pour l'objet que je me proposais, d'avoir jeté un coup-d'œil sur la musique depuis son état élémentaire jusqu'à l'origine, un peu douteuse, de l'harmonie, et jusqu'à celle où Rameau en fit une science artistique.

Il faudrait, pour aller au-delà, suivre les développements de cet art, non-seulement en France, mais en Italie et en Allemagne; il faudrait suivre ses diverses transformations depuis son passage des temples, où il a toujours sa place d'honneur, jusque dans la société et sur les théâtres; il faudrait, enfin, le suivre encore dans ses progrès depuis *Lalande* et *Lulli* jusqu'à cette poésie lyrique que les *Sacchini*, les *Gluck* et les *Piccini* sont venus nous révéler dans leur musique dramatique, et à laquelle nos modernes compositeurs ont tant et si heureusement ajouté.

Ce travail dépasserait de beaucoup la mesure de mes forces. Je dois donc m'arrêter; j'ai fini.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES,

PENDANT L'ANNÉE 1852;

PAR M. J. FOULON, D.-M.,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

« Vous avez dit : Penser en public, c'est penser
» avec plus de noblesse et de pureté ; c'est accepter
» la loi de cette surveillance générale, que nul ne
» doit fuir ou redouter. »

(M. DE LA GIRAUDAIS. *Discours présidentiel*, 1845,
Annales Académiques, *page* 479.)

MESSIEURS,

Le compte rendu de votre Secrétaire, en séance publique, porte toujours et avec raison, sur deux points, qui sont :

1° Le mouvement de votre Société ;

2° Vos travaux proprement dits.

Vos travaux, cette année, sont peut-être un peu moins nombreux que de coutume.

Sept à huit Mémoires complets, avec diverses lectures secondaires ou faisant suite, avec quelques communications moins importantes encore, voilà quel a été tout le contingent de vos *quatre Sections*.

Il semblerait que vous ayez voulu préluder par un peu de repos à une activité plus grande.

Pourquoi, d'ailleurs, la loi qui gouverne dans l'homme tout ce qui fait fonction intellectuelle, la loi d'intermittence, ne s'appliquerait-elle point aux sociétés savantes ? Celles-ci ne font-elles pas fonction analogue dans l'ordre social ?

Votre mouvement intérieur présente même tranquillité, et même signification aussi. Recueillement méditatif et transitoire entre un passé qui va se clore et une nouvelle existence qui s'annonce (1).

Ce passé, du reste, ce passé plus que demi-séculaire (2)

---

(1) « Les lettres et les sciences demandent, en effet, le repos et » la tranquillité d'âme ; lorsque les esprits sont agités par les orages » et les passions politiques, l'étude est négligée, sinon délaissée » complétement ; mais, quand le calme vient à renaître, lorsque » l'inquiétude a cessé, alors on se jette dans l'étude avec d'autant » plus d'ardeur que les agitations précédentes ont, presque toujours, » été suivies de déceptions. » (*Annales académiques*, M. Chaillou, secrétaire en 1835.)

(2) Ce fut en 1798 que fut fondé, à Nantes, *l'Institut départemental des Sciences et Arts*, nom primitif qui, aujourd'hui surtout qu'une Académie de chef-lieu existe, caractériserait mieux, pour la foule, la différence des deux créations, que celui

ne peut, par ses œuvres accomplies, que faire modèle et stimulant à nos efforts futurs. Pour m'enquérir de vos traditions, j'ai dû parcourir les trente et quelques volumes (1) qui forment la collection de ces œuvres ; et, je ne demande pas qu'on me croie, mais qu'on me vérifie ; cette collection, consultée sans doute, devrait l'être bien davantage.

Parmi les hauts problèmes d'étude, problèmes historiques et philosophiques, très-peu dont les solutions connues n'aient été reprises par vous et portées à une approximation plus grande.

Mais, parmi les intérêts du département ou de la cité, parmi tous ces projets d'améliorations qui, avant d'être mis en pratique, ont dû être mis à l'étude, pas un seul qui n'ait donné lieu, de votre part, à des investigations nombreuses et décisives (2).

---

presque homonyme de *Société Académique* dont on nous baptisa ou plutôt débaptisa en 1818.

(1) La Société n'ayant eu d'*Annales* imprimées et conservées qu'à partir de 1820.

(2) Quelques exemples pris au hasard :

Depuis 1818, vous avez donné primes agricoles et industrielles.

Vous avez, par la création, à vos frais et dans votre sein, d'un petit *musée industriel*, aidé à l'invention et à la propagande de l'outillage aratoire perfectionné, c'est-à-dire, avant l'institution des comices agricoles, vous en avez fait fonction.

En 1822, vous instituâtes des prix pour la navigation à la vapeur, entre Nantes et Orléans, et c'est un de nos collègues, M. Gâche, qui, plus tard, a résolu le problème.

En 1824, la première exposition industrielle se fit sous votre initiative.

En 1825, les premiers vous avez signalé, par des études et des

Ces services dans le passé, en faisant bien augurer de votre avenir, vous constituent, quant au présent, un titre réel et assuré à la bienveillance de vos concitoyens ; bienveillance d'accueil dont vos œuvres auront moins besoin

---

plans, ce havre de Saint-Nazaire, comme refuge d'hospitalité contre la tempête ou l'ennemi.

Par des études prolongées de législation, dues surtout à M. Colombel père, vous avez préparé la réforme de la jurisprudence, relativement aux landes de Bretagne. (*Voir le discours présidentiel de M. de la Giraudais, déjà cité*).

En outre, le crédit foncier dès 1840 donnait lieu, dans votre sein, sous le nom de banques agricoles, à des mémoires, à des plans d'organisation et notamment à un rapport très-remarqué de M. H. Braheix.

Avant 1841, l'un de vous, M. Leboterf, avoué, échantillonne, dans toutes les communes du département, les 29 grandes variétés de froment qui s'y cultivent :

14 de froment sous-barbu ;
11 de froment barbu ;
3 de froment plat ;
1 de froment renflé.

Il résème à part, et dans les conditions voulues, tous ces échantillons, récoltant lui-même leur moisson nouvelle ; et, après battage, mouture et analyse, échelonnant leur rendement et leurs qualités diverses, il constate, chose remarquable, que la pratique de nos paysans donne la préférence aux mêmes espèces, à peu près, que la théorie.

(Voir *Annales*, année 1841, pages 117-184, le mémoire de l'auteur, digne, par sa rédaction concise et technique, de recherches aussi admirables).

Un peu plus tard, mais avant février, le problême de la boucherie, si universellement agité depuis, donnait lieu, sous la pro-

cependant encore que celui qui doit et va leur servir d'interprète.

L'année dernière, votre séance publique eut lieu ici le 16 novembre avec son cérémonial ordinaire.

De la dignité des travaux de l'esprit et surtout *de la pression* que commence à exercer *la province sur Paris*, pression littéraire, scientifique et politique.

Tel fut, de la part de votre président d'alors, M. Grégoire, le thème d'un discours que votre président d'aujourd'hui a loué avec raison.

Celui de mon prédécesseur, M. Talbot, vous vous en souvenez, fut un des plus heureux et des plus brillants que vous ayez entendus.

Mesdames Rouxeau, Pansart, Voiron ; Messieurs Jousse Altairac, Legrand et Dolmetsch, exécutèrent des morceaux de grands maîtres, au milieu de vos applaudissements.

Dans tous les arts, Messieurs, Nantes aujourd'hui possède, artistes ou amateurs, sa part d'hommes éminents ; mais, dans la musique, Nantes produit des illustrations (1). C'est là son art d'excellence et de faveur. C'est donc à bon droit que vous en mêlez les jouissances et les charmes à votre fête annuelle.

---

vocation d'un ministre, à une étude préparatoire des mieux faites par M. Neveu-Derotrie.

Je m'arrête dans une énumération que je fais au hasard et que je pourrais continuer indéfiniment.

(1) Amateurs : M. de Bouteiller, le premier de tous ; feu M. le comte Joseph de Rezé, etc. Artistes : MM. Bataille, Prudent.

La musique, dirai-je, en saluant ici la présence du premier de nos magistrats, dont j'emprunte les paroles :

« La musique occupe, non-seulement l'esprit, mais » les qualités du cœur...... C'est la langue universelle » qui s'adapte à tous les intérêts sociaux et à tous les dé» vouements. » (M. le Préfet de Mentque, *rapport au » Conseil général*, 1852.)

Le lendemain de notre séance publique, élections générales comme de coutume.

Elles donnèrent lieu aux résultats suivants :

BUREAU.

MM. Mareschal,	*président.*
Vandier,	*vice-président.*
J. Foulon,	*secrétaire-général.*
Leray et Delamarre,	*archivistes-bibliothécaires.*
Huet,	*trésorier.*

COMITÉ CENTRAL OU D'ADMINISTRATION.

MM. Renoul, Bobierre, Wolski, pour la section d'agriculture, d'industrie et de commerce.

MM. Marcé, Leborgne, Bonamy, pour la section de médecine.

MM. Colombel, Lemoine, Dugast-Matifeux, pour la section des lettres et arts.

MM. Ducoudray-Bourgault, Pradal, de Tollenare, pour la section des sciences naturelles.

Chacune de ces sections procéda plus tard à ses élections particulières. Car, vous le savez, et il est bon qu'on le

sache, nous concilions avec les avantages de l'association tous les priviléges de l'individualité. Nous formons quatre *petits états unis* dont la Société-mère n'est, pour ainsi dire, que la *ville du congrès*. Chacun de ces états a son budget, son gouvernement, ses comices, ses alliances, en un mot, son indépendance entière, facile à combiner avec sa participation au suffrage universel et à la vie d'ensemble. (1).

Par des motifs divers, d'âge, de santé et autres, certains de vos collègues vous adressèrent leur démission (2), en vous laissant, quelques-uns, l'espérance d'une rentrée toujours agréable et agréée.

D'autres, éloignés de Nantes (3) ou s'en éloignant (4),

---

(1) Pourquoi faut-il qu'une Société-sœur, LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, dont le personnel est, en partie, la plus pure substance du nôtre, soit en dehors de notre cadre où elle occuperait une position d'élite. Les faux frais amoindris, un seul centre d'étude à Nantes, florirait là où deux fractions végètent. Réunis, nous nous vivifierions sansnous fondre; et la fusion, dans tous les cas, laisserait, comme je l'ai dit, à chaque existence sa propre souveraineté.

(2) MM. Sallion père, docteur-médecin; C. Marion; Esmein, docteur-médecin; baron de Wismes; E. Carissan; E. Talbot; Bizeul fils, docteur-médecin; Jouvion, censeur du Lycée.

(3) MM. Pître Chevalier, homme de lettres à Paris;.......... ..E. Cantin, à Saint-Gilles (Vendée). Grand propriétaire, docteur en médecine, agronome à la fois et industriel, chef d'une magnifique minoterie à Saint-Gilles. M. Cantin, qui vient de mourir ces jours-ci, à l'âge de ans, recevra sans doute une notice biographique de la part de quelque collègue dans la Société Académique. Il en était un des membres les plus anciens à la fois et les plus distingués.

(4) MM. Dunan, docteur-médecin; Dauban, professeur du Lycée.

ont échangé leurs titres de membres résidants pour celui de correspondants.

D'autres enfin, MM. Nuaud, Valin, abbé Delalande, nous ont quittés sans retour!

Le culte des morts, pour les Sociétés petites ou grandes, est un principe de vie.

Tous vos morts de chaque année reçoivent en conséquence, même les plus humbles, une petite notice d'honneur dans vos Annales, notice rédigée par votre président lui-même. Il suit de là, qu'à la longue, n'eussent-elles pas d'autres mérites, ces Annales constitueraient, pour l'histoire de la cité, de précieux documents. Car, dans ce nouveau livre-d'or, figurent ou figureront presque tous vos concitoyens d'élite, et c'est à la biographie des hommes, on le sait, que se rattache le mieux le mouvement des choses.

Vos nécrologies de cette année, dues à un si bon rédacteur, me dispensent de tout détail, qui ferait double emploi; mais non d'un mot de souvenir et de deuil, qui ne peut être de trop, puisqu'il est conforme à vos usages et à votre attente.

M. Nuaud, par profession, homme de comptabilité et de finances, et, par goût, botaniste, fut reçu des nôtres en cette dernière qualité. Il a eu l'honneur à la fois et l'obligeance de nous faire fonction de trésorier depuis 1818, jusqu'à sa mort, qui, comme sa vie pleine de vertus et de jours, a été pleine d'espérance et de calme.

M. Valin, docteur en médecine, a été emporté au fort de l'âge. La fatalité de l'événement est venue ajouter en-

core à tout ce qui, dans sa mort, remuait vos sympathies.

En outre de 10 ou 12 mémoires de lui, imprimés sur différents sujets professionnels dans le Journal de votre Section de Médecine, le XI[e] volume de votre collection contient un autre mémoire de M. Valin, qui a pour titre :

« *Canal d'Erdre, Loire et Mayenne.* »

Il est scindé en deux parties séparées.

La première partie est une étude comparative des voies d'eau et des voies de fer; parallèle puissamment conduit, discussion approfondie et technique, où surabondent calculs, autorités, faits et arguments de toute sorte.

La deuxième partie expose le trajet même du canal entre l'Erdre et la Maine par les vallées où coulent les petites rivières et ruisseaux de Croissel, de Rome, des Essards, etc.

Ici font défaut, au jugement si compétent de notre collègue M. Cotin de Melleville, nommé rapporteur, les éléments d'indication pratique; mais l'indication générale n'est-elle pas déjà un grand mérite, quand elle atteint assez de précision, pour prendre rang dans la science; et si un jour la chose venait à se faire, que Nantes s'en souvienne, la gloire de l'initiative étant d'un de ses enfants, serait non moins à elle.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ces différents travaux imprimés, surtout le mémoire en dehors de sa spécialité, témoigneront toujours d'une grande vigueur d'esprit dans M. le docteur Valin, comme nous ses contemporains, qui l'avons aimé et connu, témoignons des qualités de son cœur.

Messieurs, la chimie et la physique, la mécanique, voilà les sciences qui, d'une application de plus en plus

lucrative, deviennent par suite, dans notre siècle industriel, de plus en plus populaires.

Dans l'histoire naturelle, au contraire, les savants de premier ordre sont morts : Lamark, Cuvier, de Candolle, Jussieu, de Blainville ; et leur couronne gît sur leur tombeau sans plus trouver de tête à sa mesure.

Mais ce qui ne devient pas moins rare dans le champ de ces sciences délaissées, moins rare que les généralisateurs puissants, ce sont les observateurs exacts, les collecteurs instruits, les chercheurs passionnés et habiles, les vérificateurs sévères et consciencieux.

L'abbé Delalande était tout cela.

Si donc nous l'avons tant regretté, si nous nous sommes portés en masse à son convoi, si nous avons souscrit pour sa modeste tombe, assurément, la parfaite sociabilité y est pour quelque chose, d'un collègue si simple, si bon, si charitable dans le sens évangélique et vaste du mot. L'affection qu'il nous portait aussi, et par suite de laquelle, avec ses œuvres déjà imprimées par nous, il nous a légué, par testament, son herbier, ses livres, ses collections.

Mais, ce qui mieux que tout cela explique nos regrets et leur donne, en les agrandissant, quelque chose même d'impersonnel, c'est notre certitude entière que la science qu'il cultivait a perdu en lui un travailleur qui eût ajouté à son progrès et à ses découvertes, et, par conséquent, le pays un homme qui l'eût honoré.

Science et religion, deux grandes choses qui faisaient en l'abbé Delalande plus que se concilier, qui s'y fortifiaient. A propos de chaque être il reportait sans cesse sa pensée et la nôtre vers le trésor de l'Être. Prêtre et savant,

il ne touchait jamais au voile phénoménal sans nous montrer derrière la grande réalité divine.

Prêtre et savant : Tout homme qui est un peu savant, c'est-à-dire qui, avec le mouvement des aiguilles au cadran de l'univers, pénètre un peu le mécanisme caché dessous, et en admire la perfection sans bornes ; tout savant, dis-je, n'est-il pas un peu prêtre? Tout connaisseur ne devient-il pas adorateur? Ah! que l'homme ne s'en défende pas! c'est à ce double titre de savant et d'adorateur que l'homme s'élève hors des rangs zoologiques, qu'il ouvre une série supérieure, la série des êtres moraux, et que, dès-lors, doit s'effacer en lui le sentiment humiliant de son exiguité matérielle : car il n'est plus seulement un petit monde dans le grand, il devient un grand monde dans le petit.

Comme compensation à nos pertes diverses, notamment à ces trois intelligences, non éteintes mais disparues, nous avons reçu :

A TITRE DE MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Isid. Masseron, auteur d'études manuscrites et publiées sur la statistique et le commerce ; — rapporteur M. Dauban.

Bureau, jeune naturaliste ; — rapporteur, M. Ducoudray-Bourgault.

D. Gautret, docteur en droit, s'occupant d'études économiques ; — rapporteur, M. Livet.

A TITRE DE MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Destourbet, agronome de la Côte-d'Or.

Milet, docteur-médecin à Tours.

ANDRIEUX, docteur-médecin à Brioude.
LEGRAND, docteur-médecin à Paris.
E. PAIGNON, avocat à la Cour de cassation.
L'abbé CHASSAY, chanoine honoraire de Bayeux, professeur du Séminaire diocésain:

De ce petit tableau d'intérieur, qui, chaque année, n'est pas sans monotonie, je passe, et j'en ai hâte, Messieurs, à vos travaux proprement dits.

PREMIER MÉMOIRE. — *La Ligue en Bretagne*, par M. Grégoire (1).

C'est une épopée, a-t-on dit, que l'histoire de la nation française, une épopée pleine de grandeur et de dévouement..... Oui, Messieurs, c'est une épopée au dehors; mais, vous le savez, au dedans, c'est un duel.

Épopée au dehors. Rôle héroïque à cette noblesse de France, la plus distinguée, la plus vraiment illustre de toutes les noblesses d'Europe; qui, réduite à n'être plus que l'ombre d'elle-même, fait encore l'ornement du pays; mais qui serait restée, aussi elle, comme ses sœurs, maîtresse de

(1) Travail qui, après sa lecture dans notre enceinte, est resté inédit, l'auteur s'en réservant lui-même l'impression.

En voici le *plan* et les *divisions* :

1° Coup-d'œil sur la Bretagne, depuis la réunion.
2° État du protestantisme en Bretagne.
3° Causes particulières de la ligue en Bretagne.
4° Rôles du clergé et de la noblesse, du tiers-état et des campagnes.
5° Causes de la décadence de la Sainte-Union.

tout, si elle eût été moins généreuse, si elle n'eût affaibli son empire en tournant contre elle-même ses propres vertus ; race véritablement épique, dont on retrouve les actes partout où l'on trouve notre gloire; inclinée d'ailleurs au goût des arts, alliant au suprême degré l'audace et la grâce, l'élégance et la loyauté, et qui se fit toujours admirer pour son esprit non moins que pour sa force, dans les lettres non moins que dans les armes.

Epopée au dehors.

Duel au dedans, entre cette noblesse même, race conquérante, et le reste de la nation, race conquise. Après l'invasion barbare, une puissante aristocratie militaire se trouva nous avoir tout pris ; par 14 siècles de travail, d'études, de lutte, de richesses mobilières laborieusement créées, il nous a fallu tout reprendre.

La Ligue ! c'est un des grands moments de ce duel.

D'un côté, la féodalité qui, dans un profond instinct pour se refaire ses souverainetés individuelles et locales en ruine, adopte, pratique et propage le protestantisme, principe de morcellement.

De l'autre, la masse nationale, clergé en tête, qui s'armant avec passion du catholicisme, principe contraire, veut utiliser la tentative de son ennemie pour lui porter le dernier coup, et brusquer, avant le temps, son propre avènement aux affaires.

Entre les deux puissants champions, trois dynasties. Le rôle de ces dernières se caractérise mal, parce qu'il est comme l'égoïsme, plein de tergiversations :

Les Valois, dynastie féodale épuisée ;

Les Guises, dont on voudrait faire une dynastie municipale, mais leur grand représentant est mort ;

Les Bourbons, qui se jettent sur le terrain du combat, et, par le talent de leur chef, en restent les maîtres.

Voilà l'époque de la ligue ; la voilà, autant qu'il est possible de ne pas être inexact, quand il faut être excessivement bref.

Laissez-moi, du reste, insister un peu.

Notre histoire est telle, et la clef de son ensemble est si bien celle de tous ses détails, qu'une appréciation prolongée ici nous en dispensera plus loin, et servira pour nos autres travaux d'histoire comme pour ce premier.

Certes, quand on voit le prince Béarnais, pauvre et huguenot, séparé, par son défaut de ressources, moins que par toute l'épaisseur d'une nation qui le repousse, d'un trône, dont le rapproche seulement une parenté de vingt-deux degrés; quand on l'y voit, dis-je, au bout de quelques années, assis et glorieux, régnant sur la France, et présidant à l'Europe, — sur la France qui le bénit, — à l'Europe qui l'admire :

« Dieu est le poète, peut-on s'écrier avec Balzac l'ancien, et les hommes ne sont que les acteurs. Ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel. »

Dieu est le poète, faut-il dire en effet; cependant, sans lui faire sa part d'action moins grande, en regardant de plus près aux événements, on fait celle des hommes moins petite.

Qui dit parti dit partage.

Partage de la population d'abord ; mais ce qui est moins visible, et ce qui a bien plus de portée, partage de la vérité.

Le parti protestant proclamait une des inévitables nécessités du monde moderne, la liberté de conscience; liberté impliquant celle de la pensée, comme le plus implique le moins; c'était sa vérité à lui; il concluait au fédéralisme territorial, c'était son erreur.

Le parti catholique affirmait la souveraineté de la nation et son unité, c'était sa gloire. Mais cette unité, il ne la comprenait que par l'unité de culte et de dogme religieux, légalement maintenue; et, par tendances logiques, sinon intentionnelles, il rétrogradait vers la théocratie, l'inquisition, l'appel à l'étranger, c'était son malheur.

Partiellement vrais, les partis ne sont forts qu'en mesure de ce qu'ils sont vrais. Le moyen infaillible, mais unique de les vaincre, est connu; de les vaincre à demeure, c'est de leur prendre leurs vérités.

« En faisant survivre l'ancien régime dans ce qu'il avait » de bon, disait Napoléon à Sainte-Hélène, je l'écrasais; » et je tuais l'esprit révolutionnaire, en assurant le triomphe » des bienfaits de la Révolution. »

Que fit Henri IV?

Théoriquement parlant, la souveraineté des rois n'est que l'instrument d'une souveraineté plus grande, la souveraineté du peuple.

Celle-ci, à son tour, n'est que l'instrument d'une souveraineté plus grande encore, celle du bon sens, de la raison, du progrès, de la science; noms multiples qui attestent du vague dans cette souveraineté de l'intelligence, d'ailleurs réelle, irréfragable.

Celle-ci, enfin, ne peut que se subordonner à la souveraineté infinie, à la souveraineté divine, l'exprimer et s'y confondre.

Brisez l'échelle, isolez de leurs rapports toutes ces souverainetés graduées, et vous n'avez plus que des thèmes à dispute, des principes contestables, de *fausses vérités.*

Henri IV reconnaît cette graduation. Par sa conversion à demi-forcée, il déclare à-demi que sa souveraineté relève de celle du peuple; il désarme d'autant la Sainte-Union. Il la désarme tout-à-fait en se chargeant de réaliser, par un meilleur moyen que le sien, l'unité nationale, c'est-à-dire en conciliant celle-ci avec la liberté des cultes, et, du même coup, par son édit de Nantes, il désarme encore, de ce qu'il a de juste, le parti protestant.

L'opposition de toute sorte n'a donc plus à elle que ses éléments rétrogrades, c'est-à-dire elle est plus que vaincue, elle est discréditée. La masse nationale rentre à l'atelier, au comptoir, à l'étude; la féodalité va venir à la Cour. Elles se retrouveront plus tard.

Tels sont, fin du XVI[e] siècle, en Bretagne comme sur toute la France, les faits abstraits qui traduisent et résument, dans leur immense complication, les faits réels, les événements pratiques.

Ceux-ci, avec beaucoup d'entrain et d'érudition, avec son talent, je dirais presque professionnel, notre collègue, professeur d'histoire, les raconte à fond et en détail.

A un moment donné, il ne trouve, en notre province, de royalistes, que parmi la noblesse et dans la classe des légistes. Preuve de la nationalité de la ligue, et de sa profondeur comme mouvement.

Pourquoi, d'ailleurs, cette classe des légistes, du sein

de laquelle sortit la pensée de ce mouvement (1) s'y associe-t-elle si peu et si mal et s'en détache-t-elle si vite, elle qui prendra la tête d'un mouvement pareil en 89? C'est qu'ici le clergé l'a primée tout-à-coup en énergie et en influence et qu'elle répugna toujours à sa suprématie.

Sur huit évêques, en effet, en Bretagne alors, cinq sont zélés ligueurs : *Rennes, Dol, Cornouailles S*t*-Malo et Vannes*; deux s'abstiennent : *Tréguier* et *Saint-Brieuc*; un seul est royaliste, Philippe du Bec, évêque de *Nantes*. Mais telle est l'énergie du mouvement dans nos murs, que le chapitre expulse l'évêque et le décrète déchu de ses bénéfices, aux applaudissements des ordres monastiques, des corporations ouvrières, des classes lettrées et marchandes, de la cité tout entière.

Entrons à la Cathédrale, Jacques le Bossu est en chaire; ce n'est pas un mince personnage.

Prieur de l'abbaye de Saint-Denis, comme dignité; comme science et éloquence, dit Bayle, un des premiers hommes du temps.

« Les Français, dit le fier prédicateur, ne sont pas des
» esclaves qui doivent toujours obéir à leur maître. Ils ne
» sont pas des Turcs régis en servitude. Nos rois ne nous
» ont point acquis, mais nous nous sommes donnés à eux
» et avons transigé avec eux. »

Malheureusement, de ces vérités qui ne sont que hardies, il descend à des glorifications odieuses, à des apothéoses d'attentat, que M. Grégoire a flétries avec l'indi-

---

(1) La première pensée de la ligue fut d'un avocat de Paris, nommé David.

gnation qu'elles méritaient; organe, en cela, des honnêtes gens de toute époque, non moins que de la postérité et de la raison.

Par son *Étude sur le général Foy*, commencée, ainsi que le Mémoire ci-dessus, dès l'année dernière, M. Ev. Colombel ne nous sort point de l'histoire de France, mais il nous transporte, à niveau de nos propres souvenirs, dans les faits contemporains.

La tradition et le progrès;

La résistance et le mouvement.

Il nous montre le jeu parlementaire de ces deux forces politiques de 1815 à 1830.

C'est toujours, si vous voulez, le grand duel national, mais bien transfiguré, bien adouci. Et pour reconnaître dans leur champ-clos, après 89, nos deux races, conquérante et conquise; pour les faire distinguer, identifiées qu'elles sont de costumes, de droits, de priviléges, d'éducation, de connaissances et de fortune, il faut au moins deux choses: d'abord, que le cœur se prononce un peu entre elles; ensuite, une puissance de palingénésie, une vivacité de style vraiment magique.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la résurrection de ces luttes lointaines et qui n'ont pas été sans déceptions, qu'on aurait pu croire par suite émoussées d'intérêt, nous avons tous assisté émus et sympathiques; la raison de ce miracle étant pour ce public d'ailleurs toute simple: M. Colombel, Messieurs, parlait d'orateur et d'éloquence. On est toujours maître sur son terrain.

Un thème moins littéraire et plus scientifique, c'est celui de la population.

Quelles sont les lois de son accroissement ?

Cet accroissement est-il accéléré ou contrarié ?

Le progrès ici ne se paralyse-t-il pas lui-même par sa propre ascension ?

Un tableau de chiffres, que j'ai ci-dessous en notes, semble établir cette dernière hypothèse, en prouvant que depuis environ un siècle en France, au fur et à mesure que la population s'est accrue, sa force d'accroissement est devenue moindre, c'est-à-dire, la fécondité des mariages a diminué (1).

Ainsi, en 1772, la population étant moindre d'un tiers, il naissait 1 individu sur 24.

En 1841, la population étant d'un tiers plus grande,

---

(1) Il naissait en France en l'année :

1772	un individu sur	24,50.
1784	*idem*	25,70.
1801	*idem*	29,77.
1811	*idem*	31,40.
1821	*idem*	31,55.
1826	*idem*	32,11.
1831	*idem*	33,00.
1836	*idem*	3,375.
1841	*idem*	34,10.

(Relevé imprimé dans la *Presse*, octobre 1852, n° x.)

C'est-à-dire, qu'à mesure que croissait la masse produite, baissait l'énergie productive.

La multiplication de notre espèce, d'après cela, se développerait en progrès non accéléré, mais contrarié.

il naissait 1 individu sur 34 ; c'est-à-dire les naissances étaient d'un tiers plus rares.

D'où il faudrait conclure que la multiplication infinie de notre espèce est une chimère ; la reproduction humaine étant bien comme un arbre qui végète d'autant plus vite que ses pousses sont récépées plus à fond et plus souvent, mais étant aussi comme un ressort élastique qui, à mesure qu'il s'étend, perd de sa force extensive.

M. Renoul, si bien fait pour aborder ce problême général, semble s'y préparer par des études restreintes à notre localité, et qui, par leur restriction même, ont une utilité plus immédiate et plus intéressante pour nous.

Cette année, dans un Mémoire intitulé : *Mouvement de la population à Nantes*, il nous donne, dans tous leurs détails, les quatorze recensements officiels faits depuis 89 jusqu'à l'année dernière, 1851.

Voici quelques chiffres ronds :

77,000 (1) habitants à Nantes, en.......... 1789

96,000 (2) — en.......... 1851

Accroissement de 20 mille en 60 ans, mais sur une ligne ascendante qui fléchit, à un moment, au-dessous de son point de départ. Du moins, ne trouve-t-on plus qu'un effectif de :

70,000 en.............................. 1810

inférieur, comme on voit, à celui de 89.

Ces tableaux suffiraient à la curiosité par leur valeur.

(1) Chiffre exact, 77,671.
(2) 96,362.

M. Renoul en déduit des remarques peu nombreuses, *pauca sed bona*.

Par exemple, il totalise, pour une période de 40 ans, de 1810 à 1850, l'excédant des naissances sur les décès, excédant qui n'est que de 5,856.

On voit, par ailleurs, que la masse des habitants s'est accrue, non de 5 mille, mais de 27 mille (27,928), dans le même laps de temps.

Il s'est donc implanté à Nantes 22 mille étrangers en 40 ans. D'où sont-ils venus principalement, sinon des campagnes?

Émigration des champs vers les villes, désertion rurale, phénomène depuis longtemps pour tous à l'état de vérité; mais de vérité vague, et à présent fait scientifique, constaté pour Nantes, et mesuré avec précision.

Notre collègue établit avec la même netteté, à l'honneur de notre ville, que la population des enfants naturels y est bien moins élevée que dans les autres villes comparables.

Elle est de plus de...........	32 p. %	à Paris
Elle s'élève à...............	35	à Bordeaux.
Elle serait au plus de........	21	à Nantes.

L'auteur termine en disant : « Ce travail n'est que la » reproduction des matériaux officiels que possède notre » municipalité. Notre seul mérite est de les avoir » réunis.... Nous aurons ainsi rendu service aux hommes » d'étude, pour qui la recherche de ces matériaux n'eût » pas été sans difficulté. »

A ces formules de modestie, nous répondons : En plus du mérite du dépouillement, il y a ici celui des aperçus,

des contrôles, des rapprochements qui ne se trouvaient point dans les tables à dépouiller ; pour faire ce Mémoire, il fallait être bon comptable, il fallait, en outre, être bon observateur et écrivain bien au courant de la spécialité.

En plein moyen-âge, la population française atteignait quelquefois son niveau d'aujourd'hui. Au XIVe siècle, en 1328, par exemple, elle était au moins de 34,625,299. Cela résulterait d'ingénieux calculs de M. Dureau de la Malle, membre de l'Institut (1). Et cela ne serait pas incompatible, comme nous l'avons dit, avec une mortalité très-active, au contraire.

Mais il est certain, d'autre part, que les grands fléaux du temps, par leur intensité par fois extrême, devaient, par fois aussi, déprimer bien bas les générations qu'ils frappaient.

Parmi ces fléaux du moyen-âge : la guerre civile en per-

---

(1) Voir son savant Mémoire : *Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IV, 1840.

On connaît un fait qui a bien sa signification sur cette multiplication de notre espèce au moyen-âge, et sur la productivité humaine en général.

Parmi les épitaphes qui existaient encore en 1780 au cimetière des Innocents, à Paris, on lisait celle-ci :

Cy gyst
Yolande Bolly
Qui trespassa l'an 1514, la 88e de son âge,
Laquelle a pu voir devant son trépas
108 enfants issus d'elle.

manence, et de fief à fief; la disette et la famine tous les cinq à dix ans; l'insalubrité et l'absence d'hygiène partout; les épidémies périodiques.

Une illusion d'enfant que partagent bien des hommes, c'est que notre époque serait une des plus troublées et des pires de l'histoire. Pour la trouver meilleure, il suffit de bien connaître les époques précédentes : comme pour mieux aimer la France, il suffit d'aller à l'étranger.

M. le docteur Leborgne a lu, dans notre enceinte, tout un ouvrage, résumé seulement dans nos *Annales*, faute de place, et intitulé :

Recherches historiques sur les grandes épidémies qui ont régné à Nantes.

Ce travail est divisé en deux Mémoires importants:

L'un, sous le nom générique et vague de Pestes, traite de toutes les grandes contagions dont Nantes a souffert depuis le VIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe.

L'autre traite du Typhus de 93.

M. Le Borgne est connu, par des ouvrages antérieurs, pour unir à la science du médecin la plume de l'homme de lettres.

Dans son premier Mémoire, il rencontre, chemin faisant, mille questions secondaires que soulève ou implique son sujet, et il les élucide avec rapidité : nevroses et léproseries du moyen-âge; régime des hôpitaux; inhumations à l'intérieur des églises, si insalubres et si difficilement réformées; établissements des lazarets; maintien, suppression ou abrégement des quarantaines; métamorphose de Nantes, à partir de l'administration Mellier; son passage hygiénique de ville féodale à l'état de ville

moderne, de seconde capitale d'un petit duché à l'état d'une des grandes capitales du commerce.

Il nous montre surtout, dans son long tableau de souffrances, trois sortes de moyens invoqués par les populations frappées.

1° MOYENS RELIGIEUX : — Prières publiques, décrétées d'autorité ; processions pénitentiaires ; pélerinages et offrandes à divers sanctuaires, principalement à Saint-Sébastien, sur la rive gauche du fleuve.

2° MOYENS ADMINISTRATIFS : — Obstacle au mélange des populations atteintes par interdiction de voyages et arrêt de circulation ; évacuation des maisons pestiférées, et leur scellement au sceau de la ville, par les sergents et dizainiers.

3° MOYENS HYGIÉNIQUES ET MÉDICAUX : — Bonnes herbes jettées et espendues dans les églises le dimanche ; feux publics et nocturnes en chacun carrefour, chaque habitant étant imposé à un fagot de bois sec, à peine de cinq sols d'amende ; chirurgiens d'épidémie, à 10 écus d'or par mois, les riches les payant, en outre, de leurs drogues et pencements.

A chaque degré du développement historique, ces trois moyens sont toujours combinés ; mais, M. Le Borgne, conformément à la loi de progrès, nous montre les derniers, allant toujours se perfectionnant en puissance et en efficacité, à mesure que la civilisation marche ; c'est-à-dire, car la civilisation n'est pas autre chose, à mesure que l'homme, de plus en plus conscient de sa destinée, et de moins en moins terrifié par la nature, réagit davantage contre les hostilités de celle-ci, et à son rôle passif de vaincu substitue sa domination de suzerain.

Que dirai-je du IIe Mémoire, intitulé : « *Le typhus à Nantes en 93* ? »

Sinon que jamais plus vivement que par cette description indirecte ne fut peinte cette effroyable époque.

Carrier est prévenu, par toutes les commissions de salubrité, même les plus révolutionnaires, que le fléau typhoïde va se développer, que l'encombrement est sa cause infaillible, et Carrier ajoute de plus en plus à cet encombrement.

« On avait poussé dans les *Saintes-Claires*, dit un té-
» moin oculaire, le chirurgien Laënnec, des détenus jus-
» qu'à ce qu'il n'eût plus été possible d'en faire entrer ;
» et, ils y étaient tellement pressés, qu'il avait fallu en
» faire sortir plusieurs pour pouvoir fermer la porte. »

Et il en était de même dans toutes les autres geôles temporaires, où l'on entassait, avec leurs enfants, femmes et vieillards, les prisonniers frappés de désespoir, couverts de haillons et mourant de faim et de froid : Bouffay, château, couvents, églises, hospices, entrepôts et pontons. De tous ces centres d'empoisonnement atmosphérique rayonna dans les districts la maladie horrible, et dans six mois le typhus fit à lui seul 10,000 victimes.

On peut dire qu'aux mains de Carrier ce typhus fut une quatrième invention de supplice, avec la guillotine, les bateaux à soupape et les fusillades ; car ce misérable refusa sciemment d'en prévenir les ravages.

Certains forfaits sont de telle nature, qu'à quelque cause qu'ils appartiennent, de quelque but qu'ils aient été les moyens, il ne faut pas faire valoir, y en eût-il, des causes atténuantes en leur faveur. Que venez-vous motiver

et expliquer ici ? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, c'est de flétrir. Il est bon alors, il est honorable de ne savoir pas comprendre. Si on faisait reproche à notre collègue de ne s'être placé qu'au point de vue d'humanité, nous lui en ferions un mérite. Il a répudié cet excès d'intelligence historique qui consiste, à propos d'horreurs, à noyer le dégoût dans le raisonnement. Il a bien fait.

Malheur au talent qui enveloppe de théories l'ignoble couteau de la terreur, et qui sait dorer d'explication quelconque l'arquebuse de la Saint-Barthélemy.

Le typhus, non-seulement par similitude de mot, mais par affinité de chose, par identification même, me fait penser à la typhoïde et m'entraîne, par suite, dans votre *Section de Médecine*.

Un *Mémoire* y a été lu par M. G. Letenneur *sur l'étiologie de la fièvre typhoïde* (1) ; et comme cette maladie devient assez commune pour qu'on s'y intéresse, je vais tâcher, en analysant M. Letenneur, de satisfaire un peu la curiosité, sans être assez long ou assez technique pour lasser l'attention.

Entre les quatre principes morbides que l'on désigne des noms suivants :

Miasmes.
Virus.
Venins.
Poisons.

---

(1) *Journal de Médecine*, 1852, page 10.

faisons d'abord quelques rapprochements.

Les miasmes sont intangibles et invisibles à l'œil et à nos autres moyens, quoique réels.

Certains virus sont également insaisissables, celui de la rougeole, celui de la scarlatine.

D'autres, au contraire, peuvent être isolés et pris à la pointe de la lancette, le virus vaccin, le virus varioleux, le virus rabiéique, et autres.

Maintenant, tous les virus produisent leur effet à dose infiniment petite; n'y en eût-il qu'un atôme, même énergie d'action que s'il y en eut dix mille.

L'effet des miasmes, au contraire, s'amplifie avec leur quantité; et leur puissance de nuire s'amoindrit avec la diminution de leur dose. Ils ont cela de commun avec les venins et les poisons.

Le virus inoculé se multiplie lui-même et est doué d'une sorte de germination reproductive à l'infini.

Il ne paraît pas en être ainsi de tous les miasmes, mais seulement, et encore peut-être, de quelques-uns.

Ce n'est pas tout.

Miasmes, virus, venins, poisons, présentent, quant à leur introduction dans le corps humain, bien d'autres analogies et différences.

Un poison végétal mal connu, le *Curare*, est soluble; et, quoique soluble, déposé dans l'estomac, le larynx, les intestins, les bronches, la muqueuse nazale, buccale, occulaire, il ne fait aucun mal. Pénètre-t-il aux extrémités terminales des rameaux bronchiques, dans l'intérieur des vésicules du poumon, il est mortel; comme encore quand on l'introduit dans les veines, dans le tissu cellulaire.

Les venins, ceux de la vipère, du moins, et des autres serpents, sont dans le même cas : dangereux et homicides à la piqûre, ils peuvent être avalés impunément.

Quelques poisons minéraux, au contraire, notamment l'acide arsénieux, sont beaucoup plus funestes dans l'estomac qu'introduits dans le tissu cellulaire.

Poisons et venins, en général, n'attaquent point ou attaquent peu par la peau, protégée de son épiderme. Au contraire, le principe *charbonneux* n'attaque guère que par là. Ce qu'il y a de certain et de démontré, par force expériences, tout récemment répétées et controlées, c'est que des viandes, infectées de ce principe charbonneux, ont été innocentes à manger, elles qui eussent été très dangereuses à toucher et à manipuler.

Le miasme, lui, moins terrible par ailleurs que ses congénères, a ceci de plus fâcheux que peau, muqueuse, respiration, circulation, toutes les surfaces absorbantes lui donnent issue dans notre organisme, et, par où qu'il y arrive, son action anti-vitale est la même.

Celà dit, il paraîtrait que la fièvre typhoïde, maladie spécifique, serait due à un miasme spécifique comme elle et de même nom. Miasme typhique qui pourrait avoir une double origine, et provenir de putréfaction tantôt végétale, tantôt animale.

Notre collègue est convaincu de cette étiologie miasmatique.

Il appuie sa conviction sur deux observations significatives qu'il détaille dans son Mémoire. Et ce premier argument d'un miasme est fortifié d'un fait, savoir : la contagion de la maladie ; contagion qui s'en explique mieux à son tour.

La *contagion* (1) est donc un premier trait-d'union que l'auteur établit de la fièvre typhoïde, maladie d'origine miasmatique, à la variole, maladie d'origine virulente.

Ce n'est pas le seul ; citons à peu près textuellement :

La fièvre typhoïde, dit notre collègue, n'attaque en général qu'une fois le même individu, — de même la variole.

Elle est très-rare dans la vieillesse. Les différentes phases de la maladie ont lieu dans un ordre, et se déroulent dans un espace de temps qu'on peut assez bien préciser d'avance, — de même la variole.

La typhoïde est caractérisée par des éruptions sur la muqueuse; la variole et autres fièvres éruptives, par des éruptions sur la peau.

Dans l'une et l'autre éruption, c'est le même organe anatomique attaqué, le follicule.

Dans des cas fort rares, l'éruption intestinale manque à la typhoïde, l'éruption cutanée à la variole.

Enfin, les prodrômes des deux maladies et leurs symptômesgénéraux ont beaucoup de rapport.

Si bien que la typhoïde serait une sorte de variole interne.

Voilà la doctrine exposée dans l'important Mémoire de M. Letenneur.

Cette doctrine n'est point nouvelle, mais seulement re-

---

(1) Il y a contagion lorsque le corps d'un individu malade produit un principe qui fait naître chez un individu sain une maladie semblable à celle du premier.

nouvelée jusque du dernier siècle, et depuis nombre d'années déjà.

Elle n'est point personnelle à l'auteur qui y était, au contraire, d'abord opposé ; elle est très-partagée, très-répandue, et en voie de rallier des partisans sans nombre dans la pratique comme dans le haut enseignement.

Cette doctrine est, du reste, de nature à faire penser le philosophe non moins que le médecin, et à les attrister à la pensée de tant de déceptions qu'on salue du nom de progrès.

Progrès, progrès, nous réussirions mieux dans la chose, si nous ne prodiguions pas si souvent le mot.

Des observateurs plus hardis, plus téméraires, peut-être, notamment un médecin (1) et un statisticien (2) distingués, ne se sont point arrêtés là où notre collègue a su le faire. Ils ont hasardé de ces conclusions assez logiques, peut-être, mais qui ont un caractère trop pessimiste pour qu'il fut sage de les vulgariser dans leur état d'incertitude; ce n'est d'ailleurs ici ni mon droit, ni mon devoir (3).

---

(1) M. Bayard.

(2) M. Carnot, élève de l'école Polytechnique, ingénieur.

(3) « L'opinion de M. Carnot, de M. Bayard et de leurs adhé-» rents, peut se dédoubler :

» Ces Messieurs soutiennent d'abord que la vaccine a eu pour » résultat d'élever, d'une manière général, le chiffre de la mor-» talité dans la population virile. Puis, descendant à l'interpré-» tation du phénomène, ils affirment que la variole externe sup-» primée dans l'enfance, *contre le vœu de la nature*, est

Mais, dans votre Section de Médecine, un second Mémoire, du même auteur, a été lu (1), qui est d'une nature tellement intéressante et d'un ordre si élevé, que je crois devoir risquer encore de vous en donner une idée rapide; la science ayant ce privilége de pouvoir élever à l'infini la pudeur de son langage, et, en s'inspirant de toute sa délicatesse, de n'en offenser aucune.

L'être humain, dès l'instant qu'il est conçu, est-il une personne?

Et le faire passer avant l'heure, pour tel motif que ce soit, du milieu maternel où seulement il peut vivre, dans le milieu atmosphérique où il n'est pas encore viable, est-ce un homicide?

Oui, dit la loi française (articles 725 et 906 du Code

» suppléée, à un âge plus avancé, par la *variole interne* ou » fièvre typhoïde, plus souvent mortelle que la première, qui, » par conséquent, a pour résultat de faire fleurir une population » encore inutile à la société, consommant sans produire, et de » décimer une population *féconde*, produisant au-delà de sa » consommation. De là abaissement du chiffre de la population » virile; d'abord, par l'effet direct d'une mortalité plus grande » et d'un déchet dans le nombre des naissances; puis, indirecte- » ment, par suite de la diminution du bien-être général. » A Dechambre, *Gazette Médicale de Paris*, 10 juillet 1852, t. VII, p. 431.

Voir même journal, même t. p. 566.

Voir surtout, *analyse de l'influence exercée par la petite vérole*, travail extrêmement remarquable et remarqué, de M. Carnot.

(1) De l'avortement provoqué avant le moment ou le fœtus est viable. *Journal de Médecine*, 1852, p. 31.

civil, 317 et 27 du Code pénal); oui, dit cette loi de civilisation, *homo est qui futurus.*

Oui, dit pareillement la religion catholique mère de cette civilisation, morale divine incarnée dans le plus beau des cultes.

Celle-ci renchérirait même; car, pour elle, le meurtre est plus que matériel, la victime étant privée de la vie et des bienfaits du baptême.

La science dit oui aussi elle comme la loi, comme la religion.

Mais là n'est pas la difficulté.

Elle n'est pas non plus ici.

Si la mort du fœtus était un principe certain et unique de salut pour sa mère, et tellement certain et tellement unique que ce serait comme si l'on tuât celle-ci, que de ne pas la délivrer prématurément, que faudrait-il faire?

Là dis-je, n'est pas encore la difficulté; du moins, à la question ci-dessus, il faut donner sa véritable formule qui est la suivante :

La double certitude que mourra la mère, si on ne la délivre pas, et qu'elle vivra dans le cas contraire, peut-elle des deux côtés être assez entière, assez mathématique, assez radicalement absolue, pour autoriser à supprimer volontairement et positivement la vie de l'être le plus faible?

Non, répond nettement l'auteur, cette double certitude est toujours infirmée et par toutes les ressources obstétricales extrêmes d'un côté; et de l'autre, par mille et mille complications et éventualités morbides.

Il place, en conséquence de sa réponse, la science à niveau de précepte avec la loi et la religion, se plaçant lui-même à

un point de vue d'humanité d'où la vie de l'individu ne doit jamais être préférée à la morale, car en effet celle-ci est la vie de l'espèce.

Cette négation ferme et tranchée a donné lieu à une discussion délicate, où se sont fait jour certaines réserves pleines de justesse, quelques fins même de non-recevoir à l'égard d'un problème jugé inacceptable. Mais pendant ce temps, ce même problème était posé en pleine séance de l'Académie nationale de Paris, où il était loin de provoquer une solution et des débats aussi remarquables, et aussi à sa hauteur.

C'est tellement vrai, Messieurs, qu'un rédacteur en chef de la Presse médicale de Paris a confirmé la thèse présidentielle de M. Grégoire; *réaction des provinces sur la capitale*, car il a terminé par cette phrase les félicitations qu'il nous adresse :

« C'est ainsi que la lumière reviendra de la circonférence au centre. » (1)

---

(1) Cette question de pratique médicale, et même de simple obstétrique, touche, comme on voit, aux profondeurs de la genèse humaine. C'est de l'embryogénie pour ainsi dire physique et morale, et confinant aux plus hautes notions métaphysiques. Elle demande dans le praticien, au suprême degré, moralité et intelligence.

La médecine n'est donc pas une petite spécialité.

Quand est-ce que la civilisation, par un progrès de plus d'elle-même, qui en engendrerait mille autres, élèvera notre art que tout affaisse quand tout s'élève, que dégradent de plus en plus, notamment le mercantilisme titré et le charlatanisme professionnel, sans parler des autres; s'élèvera, dis-je, à l'état de *magistrature*

Un troisième Mémoire médical a eu pour auteur M. de Rostaing de Rivas, et pour titre : *Considérations pratiques et historiques sur le traitement et la nature des gourmes propres à l'enfance* (1).

Des gourmes, c'est-à-dire, Messieurs, de cette supersécrétion humide et abondante du cuir chevelu au premier âge.

Peuvent-elles et doivent-elles être guéries dans tous les cas et au plus vite, par le traitement le plus immédiat et le plus prompt ?

Oui, peut-on dire, d'après la théorie Broussaisienne, de l'*irritation*.

Non, d'après la théorie antérieure, la théorie *de la Coction*, qui, depuis Hyppocrate jusqu'à nous fait base à l'ancienne médecine : il faut mettre, quelquefois, dans cette guérison, des délais et des réserves.

La première opinion pratique et nouvelle a été énoncée

---

domestique et sociale (*Salvandy*), en organisant, en service régulier, intégral et hiérarchique, la première des assurances, l'assurance sanitaire.

Le problème d'exécution pratique est difficile, mais non impossible. Celui qui fait cette note connaît tous les projets qui ont été produits. Il croit que celui dont il a communiqué, en 1847, les bases et le plan, à la Section de Médecine de Nantes, et qu'il retira, pour l'améliorer, bien qu'un vote d'impression lui fut acquis, serait de nature à gaguer à la réforme, à les en rendre partisans passionnés, les esprits qui, à première vue, y répugnent le plus, et n'y voient qu'absurdité et chimère.

J.H FOULON.

(1) *Journal de Médecine*, 1852, p.

et appuyée de faits et d'érudition par l'auteur du Mémoire, M. de Rivas.

La seconde, la thérapeutique traditionnelle, a été défendue par votre secrétaire-général, dans une improvisation qu'il a rédigée après coup, et qui est imprimée à la suite du Mémoire.

Au fond, ce débat ne manque ni de gravité ni de portée. Il est très-simple en apparence et vulgaire. En fait, il soulève la question de savoir si, dans ses phases diverses, la médecine a changé de bases; ou si, au contraire, aucune révolution subversive n'a prévalu et ne prévaudra contre son principe d'unité essentielle et fondamentale qui la différencie, dès l'origine, de tout ce qui n'est pas elle, et la classe depuis longtemps à son rang et à son degré, parmi les sciences progressives et positives.

Loi de mouvement de l'esprit humain et de progression encyclopédique régulière, impliquée par conséquent dans les deux thèses soutenues; lesquelles, du reste, reprises comme elles le sont par tous les médecins et dans tous les centres d'enseignement et de polémique actuelle, doivent amener, entre les vérités du passé et les découvertes du présent, une transaction certaine et une conciliation finale.

Le point de vue de lésion cutanée, le point de vue *dermatologique*, a été repris avec de grands détails et de main de maître, par M. Letenneur, et prolongé encore par M. Malherbe, à l'occasion d'une étude sur une affection limitrophe, *l'herpès tonsurant*.

M. Malherbe a été fidèle ici comme de coutume, à la bonne méthode des travaux positifs. Il a résumé les

connaissances acquises et décrit l'état de la science, puis, il y a joint sa part d'aperçus neufs, et rectifié une foule de notions imparfaitement exactes. (*Journal de Médecine* 1852, p. X).

Messieurs, si je mentionne, en outre, une *observation* curieuse de *quasi-monomanie homicide, pendant l'état de gestation, chez une jeune femme*, et lue par le docteur Mabit, vice-président.

Un mémoire important et qui s'imprimera bientôt, de M. Aubinais, intitulé :

De l'action de la danse sur et contre la vie intrà-utérine du fœtus chez les femmes de l'antiquité et des temps modernes.

Mémoire, où, à beaucoup d'érudition historique, se mêlent des aperçus curieux et pratiques sur l'art des accouchements.

Une *Notice nécrologique sur M. le professeur Récamier*, faite d'un haut point de vue, par M. Padioleau.

Une *série d'observations cliniques*, par M. Rouxeau, sur *le tartre stibié, la spécialité de ses effets et les moments de son indication.*

Si je rappelle la continuité des *recherches rétrospectives* de M. Gély, sur *l'histoire de la suture intestinale*; opération de haute-chirurgie, que notre collègue a perfectionnée à ce point de pouvoir s'en dire, avec raison, l'inventeur (1).

---

(1) Voir *Journal de médecine*, page x.

Comme une fibre qu'on prendrait dans un arbre, et qu'on enle-

Si, en outre de ces *travaux individuels*, je rappelle le travail par voie d'entretiens oraux ou *travail collectif*, selon l'heureuse expression de M. Mareschal, entretiens oraux dans lesquels nos anciens rectifient les communications écrites des plus jeunes, par les indications de leur longue expérience pratique, par la sagacité que développe l'âge, par l'addition de mille petits enseignements qui ne sont point dans les livres.

Travail collectif, je le répète, où se signalent principalement : MM. Ménard, Thibeaud, Lequerré, Aubinais, Hignard, Le Ray, Bonamy, Deluen, Rouxeau, Hélie, Boucher de la Ville-Jossy, Anizon, Pihan-Dufeillay, Delamarre.... Vous comprendrez que, moins que jamais, cette année la Section de Médecine est restée au-dessous d'elle-même.

Et certes, le beau et substantiel discours par lequel l'a inaugurée son président, M. Marcé, en donnait bien l'espérance.

Dans ce discours, furent récapitulés tous les travaux des années antérieures, avec ce talent d'abréviation et de caractérisation exacte, qui n'est possible qu'à qui sait bien et beaucoup.

---

verait dans toute la longueur de celui-ci, depuis l'extrémité des racines jusqu'à la cime, M. Gély a pris, dans l'histoire de la médecine, un simple détail chirurgical, celui de la suture intestinale; mais, en ne poursuivant en apparence que cela, par le fait il remue toute la littérature, toute l'érudition, tous les précédents historiques de l'art lui-même, et initie parfaitement les lecteurs à l'intégralité de son développement.

Quant aux travaux actuels, s'ils ne sont pas ici trop mal analysés, votre Secrétaire général en est redevable au secrétaire de la Section de Médecine même, à M. Sallion fils, dont les comptes rendus trimestriels, par leur caractère sommaire et expressif, ont singulièrement facilité ma tâche.

Messieurs, point de sciences à dédaigner, point de sciences petites; toutes satisfont à notre bien-être et à notre curiosité, à nos besoins physiques ou intellectuels ; et les plus humbles, non moins que les plus hautes, touchent, d'ailleurs, par leur essence, à l'infini.

La science d'une partie des invertèbrés, des mollusques, la conchyliologie surtout, a pour chef en France, et pour grand représentant en Europe, M. Deshayes, de l'Institut.

Or, M. Deshayes, avec toute l'autorité de son nom, avait nié, en cette science, une découverte positive de notre collègue, M. Cailliaud.

Selon M. Cailliaud, un mollusque de nos rivages, appelé Pholade, creusait, d'une façon mécanique et rotatoire, avec sa coquille, les trous de pierre où il loge.

Selon M. Deshayes, c'était faux. La perforation n'était due qu'à une sécrétion acide de l'animal, et voilà pourquoi on ne le trouvait interné que dans le calcaire.

« Est-ce sérieusement, avait dit en plein Institut de » Paris, M. Deshayes, que l'on a voulu comparer une co» quille mince et fragile à un instrument perforateur ? » Que l'on présente cette coquille au plus habile ouvrier, » en lui disant de creuser avec la pierre calcaire d'où

» elle a été retirée, et cet homme regardera votre pro-
» position comme dérisoire ? »

Le directeur de notre Muséum a commencé par réaliser l'expérience prétendue *dérisoire*, en creusant un calcaire, dans l'espace d'une heure et demie, d'un trou de 18 millimètres, et cela en tournant la *coquille mince*, *fragile*, par un mouvement de va-et-vient, comme doit agir l'animal.

De plus, M. Cailliaud, son idée en tête, car, vous le savez, on ne voit les faits qu'à la clarté des idées, a trouvé, sur un point de nos côtes départementales, au Pouliguen, la confirmation de sa preuve artificielle, par un fait naturel, irréfragable.

Il a trouvé, sur la grève, à quelques pieds au-dessous du flot, dans une pierre inattaquable aux acides, dans un gneiss surmicacé et grenatifère, des pholades vivantes et qu'il a surprises à l'œuvre.

Il a fait plus ; il a coupé, pour notre Musée, de ces tables de gneiss, toutes semées d'alvéoles et de pholades qui les creusent ; et lui-même, en tenant la pierre sous l'eau, il y a creusé des trous avec une coquille morte, partant moins résistante que vivante, et il les y a creusées par perforation mécanique, plus grandes et plus vite même que dans le carbonate de chaux.

A une découverte tellement constatée, il ne manquait plus qu'une chose : c'est de donner lieu à une contestation de priorité. Un anglais a donc voulu se poser comme premier inventeur, ce qui n'empêchera pas l'inventeur réel d'être reconnu pour tel par tout le monde savant, ainsi que nos gneiss du Pouliguen de figurer, comme échantillons à pholades, dans tous les musées de l'Europe.

Avec cette vérité nouvelle dont il dotait la science, le Conservateur de notre musée dotait cette année la collection qu'il dirige d'un grand nombre d'espèces rares ou inconnues, minérales ou animales.

Le produit de ses excursions annuelles dans le département a été tellement riche, cette fois, que la *commission administrative de ce musée* en a fait l'objet *d'un rapport* d'honneur, et ce rapport est tellement intéressant pour l'histoire de l'avancement de la science dans notre pays, que vous l'avez honoré vous-mêmes d'un vote d'impression dans vos *Annales* (1).

Nantes possède, Messieurs, un autre collecteur naturaliste, non plus habile, mais plus jeune; doué d'une santé énergique, d'un grand talent de dessinateur et de peintre, et d'une adresse rare à tous les petits arts manuels du préparateur et du conservateur d'échantillons. C'est M. Constant Bar (neveu). Je le nomme ici en vertu de mon devoir, parce qu'il est un de nos membres correspondants, en vertu surtout de l'hommage que la passion de la science mérite quand elle touche à l'héroïsme.

Or, M. Bar neveu se donne pour champ d'explorations, non point le département, mais tout un autre hémisphère. Il est en ce moment installé comme observateur et collectionneur à Cayenne. Il y est à ses frais, sauf une modeste allocation d'encouragement qui honore notre mu-

---

(1) Rapport fait à la commission du musée sur les objets d'histoire naturelle récoltés par M. Cailliaud, en 1851, dans le département de la Loire-Inférieure. Examinateurs : MM. Augé de Lassus, Pradal, et Malherbe, rédacteur.

nicipalité, et qu'il commence déjà à restituer largement par ses envois (1). Il y est, enfin, missionnaire de son ordre, pour convertir en faits scientifiques des faits inconnus, comme d'autres pour convertir en fils de lumière des idolâtres, rapprochement moins forcé qu'on peut le croire, Messieurs; rapprochement, au fond, de deux sœurs, mères des grandes choses : la science et la foi.

Napoléon disait aux savants : Mettez les Indes en France.

---

(1) M. Constant Bar, membre correspondant de la Société Académique, a envoyé de Cayenne pour le Musée d'Histoire Naturelle de Nantes :

2 boîtes d'oiseaux scientifiquement rares et comme échantillons très-beaux.

2 boîtes de lépidoptères.

1 boîte de coléoptères.

1 boîte de d'hémiptères, hyménoptères, nécroptères et quelques orthoptères.

Ce superbe envoi n'est que le prélude de dons plus importants par lesquels M. Bar se propose de reconnaître l'appui généreux qu'il a reçu de notre administration municipale, appui qui, nous l'espérons, lui sera continué.

Nous ferons aussi des vœux pour que le gouvernement ne reste pas indifférent à ce dévouement pour la science, qui a porté notre jeune compatriote à s'expatrier dans le but d'explorer, sans relâche et pendant de longue années, ce sol de la Guyane si riche en productions naturelles. Déjà M. Bar a pu réunir de nombreuses notes : ce fruit de ses observations et de ses découvertes relève plus d'une erreur, éclaircit bien des points douteux. Il est à ésirer qu'il puisse être bientôt livré à la publicité.

(Note communiquée au secrétaire par M. Ducoudray-Bourgault.)

Cela, Messieurs, est depuis longtemps commencé.

Sur 2 ou 3 cent mille végétaux et animaux que la nature a créés, déjà l'Europe a triplé, par l'acclimatement, ses espèces naturelles.

Mais, avant peu, la locomotion du genre humain sur sa planète aura acquis une telle vitesse, une telle économie de frais, une telle appropriation aux masses et aux individus, qu'autour de chaque pays le reste de la terre ne sera plus que ce qu'est autour d'une capitale sa banlieue, j'oserais dire autour d'une maison son domaine (1).

Il s'ensuit que le transport venant en aide à l'acclimatement, et même le remplaçant, au lieu de déraciner et de transplanter, l'homme, présent partout, cueillera partout sur place, à son choix et à portée de la main, dans l'herbier général de la création, dans la ménagerie universelle du globe.

L'important, de nos jours, c'est donc d'avoir force collecteurs et observateurs ; c'est de hâter et d'achever l'inventaire du globe et de ses produits ; l'inventaire de cet opulent mobilier dont la nature nous dote, et qui est tel, que ces greniers se tassant sous la charge, ces magasins encombrés, ces étables pleines ; que toute cette richesse actuelle n'est, pour ainsi dire, que la semence dont nous

---

(1) Paquebots transatlantiques, chemins de fer, peut-être ballons-navires.

« En Europe, les locomotives seules ont parcouru, en 1851, » calcul fait, plus de 390 millions de kilomètres. Voilà le chemin » que les hommes d'Europe ont fait sur le fer seulement. » *Journal des Débats*, 1er *janvier* 1852.

pourrons tirer, dans un avenir qui s'approche, mille et dix mille pour un.

Pauvreté de l'individu, tu pourras toujours être méritée ou méritante (1)!

Pauvreté des nations, tu ne seras plus fatale ; l'homme n'ajoutera plus forcément à ses souffrances ici-bas la souffrance de la faim !

O vous, préoccupés de son rôle expiatoire, ne vous inquiétez pas ; il restera bien encore à l'homme assez de douleurs pour accomplir son triste destin !

Au congrès de Saint-Brieuc, cette année, Messieurs, un de vos membres les plus éminents, à tous égards, dans une de ces leçons agronomiques qu'il prodigue au loin et rend trop rares dans notre enceinte, dans une de ces instructions si justes et si détaillées, en même temps que si savantes et si littéraires même ; notre collègue, M. O. de Sesmaisons, qui, comme écrivain agricole et praticien, n'a de rival chez nous que notre collègue M. Jollan, présentait, avec bonheur, notre département de la Loire-Inférieure en avance de beaucoup sur tous les autres départements bretons, en fait de défrichements.

« Trente à trente-cinq mille hectares de landes, disait-» il, ont été convertis en terre arable dans les seuls

(2) Méritée par la paresse ou l'inconduite, méritante comme abnégation exemplaire et privation consentie ; méritée comme châtiment, méritante comme vertu.

» arrondissements de Châteaubriant et de Savenay. » (*Association bretonne*, 1852.)

D'autre part, j'ouvre vos premières *Annales*, et j'entends un de vos anciens présidents, feu M. Thomine, vous dire en 1825 :

« Quand, par vos excitations diverses, souvent répétées » vous aurez arraché à la stérilité une grande partie des » 60,000 hectares de landes qui couvrent encore le sol de » notre département, vous aurez assurément beaucoup » fait. »

La moitié de l'œuvre au moins, vous le voyez mathématiquement, 35 sur 60, est donc accomplie. Or, on peut dire de votre section d'agriculture et de son ardente intervention depuis un quart de siècle, qu'en partie, cet agrandissement du domaine cultivé, cet enrichissement du pays, n'est que son travail intellectuel *capitalisé*.

Pour hâter le mouvement, l'Administration a régularisé, je dois dire moralisé, depuis deux ans à Nantes, par voie de contrôle et de garanties officielles (1), le commerce si important des engrais, resté ailleurs toujours si frauduleux.

Les bienfaits de cette institution ne sont pas douteux. Ils nous ont été exactement déterminés par celui de nos collègues qui la dirige, par M. Bobierre, dans une com-

(1) Établissement d'un *chantier public départemental*, avec *écriteaux indicateurs*, avec bureau de *vérification* et *d'analyse*. (Par arrêté préfectoral du 6 avril 1850, ou plutôt de janvier 1840, car la réglementation du commerce des noirs date primitivement de cette époque et de l'administration Chaper.

munication intitulée : *Étude sur le commerce des engrais dans la Loire-Inférieure, pendant l'année* 1851-52 (1).

Précision du chimiste dans ses analyses, précision de l'écrivain non moindre dans ses rédactions, écoutons-le : . . .

« L'engrais, dit M. Bobierre, entre pour 8 centimes dans le prix du kilog. de pain en France.

» Une économie de 50 % sur l'emploi de la matière fertilisante, équivaudrait pour la France à un bénéfice annuel de 292 millions.

» Ce bénéfice annuel, ces centaines de millions, comment les obtenir à coup sûr? Par l'application à toute la France, au moyen d'une loi, des mesures de bonne foi, de surveillance et d'ordre dont le commerce des noirs et autres engrais a été entouré chez nous.

Ci-joint un tableau des chiffres utiles à reproduire, parce qu'il est expressif et court, mais inutile à lire en public, car on ne le retiendrait pas.

(1) Résumée aux *Annales*, année courante, p. 10.

Tableau des améliorations introduites dans le commerce des Engrais,

Par l'application de l'arrêté préfectoral du 6 avril 1850.

Campagne du 31 juillet au 31 juillet.	1849-50	1850-51.	1851-52.	Observations.
Quantités de noirs de raffinèrie et d'engrais divers, vendus dans le chantier départemental de la Loire-Inférieure.	683 hec.	3,865 hect.	3,061 hect.	Les livraisons de 1850-51 ont été faites en partie à des marchands. En 1851-52, elles ont été réparties entre un grand nombre de cultivateurs.
Proportion du phosphate de chaux contenu dans les mélanges de noir de raffinèrie et de tourbe livrés à l'agriculture.	27 °/ₒ	41 °/ₒ	42 °/ₒ	En 1850-51, il y a eu une hausse considérable sur les noirs purs. Le prix des mélanges n'a point varié proportionnellement.
Proportion du phosphate de chaux contenu dans les noirs classés comme résidus purs de raffinerie.	66 °/ₒ	65 °/ₒ	65 °/ₒ	
Proportion des charrées de bonne qualité contenues dans l'ensemble des matières présentées comme telles à la vérification.	54 °/ₒ	72 °/ₒ	79 °/ₒ	La matière utilisée par les falsificateurs consiste principalement en débris de tufeaux des bords de la Loire.

Ce tableau est la condensation du mémoire même de M. Bobierre, et il équivaut à l'impression du tout. C'est pourquoi nous l'avons joint ici.

Dans cet ordre de faits, votre correspondance du mois de mai vous apportait le *Rapport du haut jury de l'Exposition agricole de Versailles*. Vous y lisiez, à l'honneur d'un de vos collègues, et par conséquent au vôtre, messieurs :

« M. Edouard Derrien, de Chantenay, comprenant bien le rôle des matières nutritives pour les plantes, notamment des phosphates, des sels et des débris organiques azotés, réunit avec intelligence ces agents de l'alimentation végétale;

» Il mérite la 1re récompense dont le jury dispose. »

Rapporteur, M. Payen de l'Institut.

Namnetis sum, nihil a me namnetensis.

Prenant pour devise ce vers abrégé et modifié de Térence, que notre Société soit de plus en plus, en même temps que centre d'étude au dedans, centre d'encouragement au dehors, c'est-à-dire fidèle à sa double fonction.

Qu'elle ne craigne pas, en conséquence, de réitérer les témoignages écrits qu'elle décernait, avec médaille d'honneur, l'année dernière, à M. Fontenau pour sa découverte.

Car, une brochure (1) imprimée nous en donne la preuve, nos félicitations ont été plus que confirmées et contresignées par tous les grands noms aristocratiques, industriels et militaires de la France, de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre; elles ont été renchéries et surpassées.

Je reviens à M. Bobierre et à un second Mémoire de

---

(1) *Système-Fontenau*, notice historique, sur l'origine et les progrès de cette découverte, 100 pages. Charpentier, Nantes, 1852.

lui, analysé dans nos *Annales* (1852, p. 192 à 202), et intitulé :

Recherches sur l'altération des bronzes employés au doublage des navires.

Mais je m'abstiendrai d'appréciation et d'éloges. On sent assez l'estime que méritent les travaux de notre collègue à voir les recueils de Paris les publier à l'envi, ou les reproduire.

La boucherie à Nantes, de 1850 *à* 1851, par M. G. Bertin.

Savez-vous, Messieurs, comment notre *système réglementateur* peut arriver en tout à la perfection ? c'est en arrivant en tout à la simplification.

Le plus fixe dans ses idées de tous nos publicistes, et aussi le plus vigoureux, a complètement réussi dans la démonstration de celle-là (Emile de Girardin). L'histoire parle comme lui.

Plus on la descend, plus le système réglementateur se complique, s'étend, s'enchevêtre, s'universalise; plus on la monte, plus il se restreint, se concentre, se simplifie et par conséquent s'améliore (1).

Vérité administrative acquise depuis février, non la seule, vous le savez, messieurs.

---

(1) Ce mouvement de simplification est très-visible dans le Code municipal *de Nantes*, recueil de tous les arrêtés et règlements propres à notre cité, depuis les plus anciens connus jusqu'aux plus récents; publication de première utilité qui ne manquait à aucune ville que la nôtre, et qui, ordonnée enfin par M. Colombel, pendant sa mairie, et confiée aux soins de M. Chevas, achève en ce moment de s'imprimer chez MM. L. et A. Guéraud.

— Il faut que dans le commerce de la boucherie l'autorité supprime son intervention mercantile et renforce d'autant sa surveillance de salubrité. —

La mairie si pleine d'initiative de notre collègue, M. Colombel, voulut en 1851 s'éclairer d'une *commission consultative* qui lui signala nettement ce résultat dans ses conclusions unanimes (1).

La mairie actuelle, toujours d'un autre de nos collègues, a déjà eu ce mérite d'en décréter l'application.

Cette application peut avoir ses mauvais côtés. Elle pourra donner lieu à des retouchements, à des correctifs, jamais à des regrets.

Qoiqu'il arrive, le Mémoire que nous a lu M. Bertin, en dévoilant ce qui faussait les bases du régime de la taxe, prouve que, pour qui le connaîtra bien, il n'y aura jamais lieu ni de l'envier ni d'y revenir.

Etude historique et morale sur le compagnonnâge en France, par C.-G. Simon.

Travail important, qui, à tout ce qui est connu, ajoutera force détails inédits, force documents propres au compagnonnage nantais, (car Nantes a toujours été une grande ville de compagnonnage) ; et dont le haut enseignement final sera bien fait pour hâter la fin prochaine de ces combats fratricides,

---

(1) Cette commission consultative, nommée en mars 1851, se composait de MM. Ev. Colombel, maire ; Renoul, adjoint ; Guibert, adjoint ; Jollan ; Polo, conseiller municipal ; J. Favre ; Corniller ; de Goulaine, conseiller municipal ; G. Demangeat ; Benoit ; Lechalas ; Neveu-Derotrie ; Jh Foulon ; de Saint-Pern, conseiller municipal ; A. des Jamonières.

de cette guerre civile en petit, mais en permanence, qui ont si longtemps décimé ou mutilé l'élite des masses ouvrières; comme si les haines corporatives ne devaient pas être enfouies avec les haines locales et féodales sous le monument qu'envient tous les autres peuples : le monument de notre unité (1).

---

(1) Ce Mémoire n'est point destiné à l'impression dans nos *Annales*. Raison de plus pour que j'en donne ici, comme supplément à mon compte rendu, la table des chapitres :

Chap. I[er]. Origine du compagnonnage, commune au compagnonnage et à la franc-maçonnerie moderne.

Chap. II. — Naissance du compagnonnage.

Chap. III. — Des confréries de métiers. — En quoi elles diffèrent du compagnonnage.

Chap. IV. — Formation du compagnonnage. — Propagation. — Rivalités. — Divisions. — Combats. — Lois fondamentales des frères constructeurs adoptées par les loges d'Angleterre, en 926, d'après les anciens titres des corporations de constructeurs romains, tels qu'ils furent approuvés et confirmés, l'an 290 de J.-C., par l'empereur Carausius.

Chap. V. — *Le livre du compagnonnage*, d'Agricol Perdiguier. — Répression. — Censure ecclésiastique. — Cérémonial d'initiation condamné par l'officialité de Paris, en 1651. — Consultation théologique contraire au compagnonnage. — Abjurations de compagnons de divers corps d'état, en 1651. — Initiation actuelle.

Chap. VI. — Catégories diverses du compagnonnage. — Légendes traditionnelles d'Hiram, de maître Jacques et du père Soubise. — Jacques Molay. — Tableau chronologique de l'admission de divers corps de métiers dans le sein du compagnonnage. — Société de l'Union.

Chap. VII. — Avenir du compagnonnage. — Ses avantages et ses abus. — Réformes possibles.

« Raisonner, c'est classer.
» Et classer, c'est conclure. » (Proudhon.)
A-t-on dit :
Je fais de mon mieux pour bien classer afin de bien

Chap. VIII. — De quelques pratiques, locutions et expressions particulières au compagnonnage.

Conclusion.

Un plan de pacification et de fusion se poursuit en ce moment à Nantes, dirigé activement par quelques compagnons des plus capables dans leur partie, des plus considérés aussi par leur haute moralité et leur intelligence.

Au banquet qui a eu lieu, en conséquence, le 19 septembre de cette année 1852, voici quels furent les progrès d'union constatés à cette date :

Étaient absents du banquet, les quatre corps...	Coutcliers. Ferblantiers. Poêliers. Fondeurs.
Étaient représentés, quoique non au complet, les sept corps..............................	Serruriers. Menuisiers. Vitriers. Charrons. Forgerons. Bourreliers. Tourneurs.
Idem les enfants de Soubise........	Charpentiers. Couvreurs. Plâtriers.

En tout, de 100 à 120 compagnons des parties ci-dessus nommées et de beaucoup d'autres spécialités, engagés désormais, par un précédent honorable, à éteindre, de tous leurs efforts et de toute leur influence, le vieil antagonisme.

Ce fait, que nous tenons du compagnon plâtrier, *Sincère*, n'est point hors de place au-dessous du travail de M. Simon, ni sans valeur historique dans la question.

Le Secrétaire général,
J.h Foulon.

conclure ; et cependant, me voici forcé, par un mouvement de retour, à rentrer dans votre *Section des Lettres*(1).

Bois-Robert, *étude sur le XVII[e] siècle*, par M. Livet.

Étude déjà commencée et appréciée l'année dernière, mais qui, achevée dans année courante, réclame ici une mention.

Un délicieux chapitre à la Sainte-Beuve, voilà ce que l'auteur est venu nous donner.

« Un chapitre d'histoire littéraire, et le donner vrai, » neuf, nourri de toutes sortes d'informations sur la vie » et l'esprit du temps, d'un temps déjà lointain comme » date et comme souvenir. » (Sainte-Beuve, *Revue des Deux-Mondes*, études et portraits, 1840.)

Pour la forme...., style gravé au trait sur l'acier le plus fin.

Pour le fond...., érudition presque invisible, tant elle est profonde.

Mais ce Bois-Robert, en était-il bien digne ?

Poëte baladin, courtisan parasite, prêtre sans tenue et sans dignité. Une dame Cornuel, le voyant à l'autel, « croyait sa chasuble faite d'une robe de la Ninon. »

Un de nos types primitifs d'homme de lettres, je le veux ; mais type pas bien beau.

Type primitif, ai-je dit, car, on le sait, l'homme de

---

(1) « L'ordre que chacun peut adopter à cet égard sera tou- » jours bon, s'il résume avec clarté tout ce qui est sorti de la » Société pendant l'année. »

Amondieu, secrétaire, 1835, *Annales*, p. 29.

lettres est une production de cette époque ; c'est, comme le journaliste, une création de Richelieu.

Étrange génie que ce Richelieu, tuant les ennemis de sa monarchie d'une main, et de l'autre, lui en préparant de pires.

De quelques lois romaines, par M. Vandier.

Pages exquises et laconiques, trop laconiques même ; pleines d'érudition, et parfumées d'antiquité ; où l'on ne sait qu'admirer le plus, soit de la phrase brève et sobre, soit de cette verve de souvenirs latins qui fait qu'on croirait que Sénèque, Cicéron, Horace, Tacite, Salluste, etc., n'ont fait de leur temps leurs beaux écrits qu'au service de ce que penserait au nôtre, notre respectable et aimé vice-président.

Mort de Raphaël, par M. Puységur.

Élégie dialoguée et dramatique, poésie qui n'a rien de commun, certes, avec le romantisme.

Vous savez, Messieurs, que celui-ci, vous savez que la littérature nouvelle, si brillante au départ, si pleine d'enthousiasme au moment de son ascension, a un peu l'air aujourd'hui d'une montgolfière désenflée, et même, si j'osais devant vous parler son langage, d'un ballon crevé en route.

Beaucoup des aéronautes qui la guidaient en sont depuis longtemps descendus, et cherchent, chacun un petit sentier à soi, dans la grande voie traditionnelle et sur la solidité du terrain classique.

Originalité bien grande au milieu de notre mutabilité

infinie, M. Puységur n'a jamais changé, n'a jamais quitté ce terrain. Toute nouvelle pièce qu'il vous apporte a toujours même pureté grammaticale, même noblesse de sentiments, et mérite de votre part même sympathie et même bienveillance, et les reçoit toujours.

Essai sur la chanson populaire en France de 1600 *à* 1636, par M. Livet.

*La chanson au XVI*e *siècle*, par M. Colombel.

Deux sujets identiques, traités dans la même séance par deux auteurs si différents. Joûte littéraire d'autant plus piquante qu'elle était imprévue; concours involontaire, à l'égard duquel les auditeurs n'ont pu faire fonction de juges, entraînés, moi du moins, dans une distraction absolue de surprise et de plaisir.

Si la première de ces charmantes fantaisies est destinée d'avance et presque de commande à un des hauts recueils littéraires de Paris, l'autre, du moins, la seconde, ne tardera pas à égayer, à illuminer le fond sèvère de vos *Annales*.

Il y aura là, attendez-vous y, plus d'esprit cent fois qu'il n'en faut, pour nous venger de ceux qui, sous prétexte que notre Société Académique en manque, essaient d'en faire contre elle.

Notice sur René Lebreton de Gaubert, ancien curé de Saint-Similien de Nantes, par M. Dugast-Matifeux.

Voici qui est plus grave, Messieurs. Voici une notice qui, ouvrant une série de notices pareilles, remue un des plus grands mystères de notre révolution; mystère que nous

ne pouvons ni aborder, ni même indiquer ici, si ce n'est toutefois d'un mot rapide.

Quelles sont les limites et quelle est la nature des fonctions de l'État dans les temps modernes?

En d'autres mots :

Etant admise la nécessité de l'État, que doit-il être? (1)

---

(1) Tout.................................. **Louis Blanc.**

Rien.................................. Proud'hon.

Juge et gendarme au plus........ les libre-échangistes.

Assureur universel,............. E. de Girardin.

Ce qu'il est.......................... les routiniers conservateurs ou démocrates.

Gérant de ce qui doit rester indivis, *ager publicus... res publica*........ l'auteur.

Et cette dernière réponse, à ce degré de concision, équivaut à la question même.

Mais elle sera développée en tête du Mémoire intitulé : MÉDECINE-FONCTION, déjà sus-mentionné, travail qui, sans cette partie préliminaire, laquelle d'accessoire est devenue capitale, aurait déjà paru.

Elle sera développée, dis-je, et la démonstration fournie qu'une telle transfiguratation de l'état, non seulement clôrait la révolution française en l'effectuant, mais encore aurait, entre autres conséquences, les suivantes :

1° D'abaisser de 10 à 14 °/. le prix de revient général de notre fabrication.

2° D'ouvrir, par suite, à deux battants, au-dedans et au-dehors, le débouch commercial.

3° Et, comme l'offre se nivèle à la demande, d'activer notre

La Nation étant souveraine, l'État doit être son serviteur.

Telle fut la réponse de 89.

Quand il fallut l'effectuer, échec, échec absolu.

A la CONSTITUANTE on était légiste; on était, en fait d'équité, habile, instruit et compétent; on améliora le droit civil.

On était novice ou anglais en fait d'économie; on était pour l'idée simpliste et américaine, *laissez faire*, *laissez passer*, pour le *libre échange*; et l'on commença à désorganiser, mais si à l'aveugle, si à l'excès, que l'absurdité de l'individualisme fut vite sentie.

On était classique au contraire, on était gréco-romain on était anti-chrétien en fait de liberté; et l'on crut mieux, d'alleurs, ruiner à fond la féodalité en exagérant les usurpations del'Etat.

C'est-à-dire que l'idée de sa toute puissance, cette vieille idée communiste, prévalut finalement.

On ne sut pas comprendre l'antinomie; on ne sut pas renverser la subordination; on ne sut pas mettre dessus la société qui était dessous, ni dessous l'État qui était dessus.

---

richesse annuelle à ce point de la porter presque brusquement de 10 milliards à 30 milliards.

4° Enfin, en nous dotant de la suprématie économique de l'Angleterre, de ramener, mieux que par un envahissement de territoire, cette puissance à ses limites naturelles... cette puissance dont l'exagération anormale ne peut se maintenir et ne se maintient que par un arrêt de développement imposé au reste de l'Europe.....

JH. FOULON.

Une des conséquences de cette fatalité fut la *constitution civile du clergé.*

Faute des plus capitales, des plus intelligentes; erreur des plus anti-démocratiques et qui, ayant les caractères d'un crime de premier ordre, puisqu'elle niait la souveraineté la plus intime, la plus indéléguable des individus et des peuples, la souveraineté de conscience, reçut immédiatement son châtiment.

Une religion locale et patriote! en effet, dit le peuple sourdement, c'est absurde.

La religion! c'est le grand élément cosmopolite de l'humanité; c'est le réseau qu'il faut jeter par dessus toutes les frontières. C'est par son signe que l'homme se reconnaît concitoyen et frère d'un pôle à l'autre. C'est dans ses communions diverses que se confondent les langues, les origines, les races.....

Voilà ce que dit le peuple, plus éclairé par son instinct religieux que ne fut aveuglée la classe des légistes et des gens de lettres par sa passion contraire.

Le clergé, pour la plus grande partie duquel la révolution d'abord avait été si chère, placé dans l'alternative de *jurer* ou d'être puni; de rompre avec sa foi, sa hiérarchie, sa discipline, ou avec ses premières sympathies; d'être rebelle ou orthodoxe; préféra la cité du ciel à la cité de la terre, sa grande patrie à la petite; et, forcé de passer finalement dans un camp ou dans un autre, passa là où l'on respectait sa mission.

Ce qu'il y a de certain, c'est que sa résistance au serment ajouta à sa popularité; c'est que son martyre enflamma l'insurrection; c'est que l'insurrection des campa-

gues amena la chute de la bourgeoisie trop faible pour la comprimer, chute vengeresse qui ne fut pas son dernier malheur; mais arrêtons-nous dans cette filiation et caractérisons-la en trois mots :

Superposition à changer de l'Etat et de la société;
Révolution française. *Revolvere.*
Irrésolue comme problème;
Interminable comme bataille;
Manquée comme résultat.

Les prêtres constitutionnels furent en minorité. Ils le furent de nombre et de vertus. Et, dans cette minorité, il y eut encore une scission importante.

Il y eut ceux qui, avec leur croyance éteinte, perdirent toute dignité de conduite et toute pudeur.

Il y eut, au contraire, ces cœurs excellents comme Le Breton de Gaubert, qui ne manquant de clairvoyance que par excès de générosité; purs de toute intention de schisme, ne voulant que concilier deux choses, au fond similaires ou consécutives, l'esprit de progrès et d'évangile, l'amour de Dieu et du peuple; avec leur foi conservée vive et pure, conservèrent jusqu'au bout le courage de la manifester.

Certes, les notices de ces ecclésiastiques, d'ailleurs influents ou savants, avaient leur place d'attente et marquée dans la galerie des célébrités nantaises, surtout les notices poussées comme le sont celle-ci, par un tel rédacteur, jusqu'au mérite de vrais petits chefs-d'œuvre.

Mais, que M. Dugast ne se borne pas là, lui qui, mieux que personne en France, connaît sa révolution, hommes et choses, événements et doctrines, livres et documents.

Nous entrons dans une époque où la pensée française, dans son vol éternel doit changer de région sans changer d'essor. . . . .

Que de la presse, de la tribune et du club — qui ne sont, après tout, que des moyens de vulgarisation pour le faux tout autant que pour le vrai, — les esprits se replient sur les centres scientifiques, foyers d'origine pour la vérité exacte, non moins que foyers d'épuration. . . . .

Que cette vérité exacte, par un nouvel examen du passé et de l'avenir, se substitue en tout, à ce qui n'en était ou que l'à peu près, ou que le simulacre, ou que le contre-pied ; à tous ces lieux communs, par exemple, dont la fausseté vient de nous trahir.

Les gouvernements les plus forts sont les plus favorables aux fortes études.

La science est pour eux, en définitive, la grande sanction de leur droit.

Les corps savants constituent, dans les temps modernes, le véritable corps législatif. . . . . .

La nouvelle société est ingouvernable, on l'a dit ; ce n'est pas sa honte, c'est sa gloire : ingouvernable par tout ce qui ne serait pas la solution vraie donnée à ses problêmes.

Deux mondes (1), Messieurs, deux mondes pour les

---

(1) « Quelle est, au fond et religieusement parlant, la grande question, la question suprême qui préoccupe aujourd'hui les esprits ?

» C'est la question posée entre ceux qui reconnaissent et qui ne reconnaissent pas un ordre surnaturel, certain et souverain, quoiqu'impénétrable à la raison humaine ; la question posée, pour appeler les choses par leur nom, entre le *supernaturalisme* et le

simples de cœur comme pour les esprits perçants ; deux mondes là où les autres n'en voient qu'un : le visible et l'invisible, le naturel et le surnaturel superposés, entre-croisés dans un mystérieux mélange.

Si la science ne nous mène qu'au bord de l'un, dans l'autre elle est souveraine, dans l'autre elle porte la vie à à tout; et, comme l'eau, féconde, comme elle aussi elle est incompressible.

Le droit scientifique est ici absolu, parce que seul ici il est efficace. Laissons donc, amis du peuple, aux vieux arsenaux du passé, ce droit insurrectionnel, armure qui toujours nous crève aux mains, et qui jamais ne tue que ce qui n'est pas l'ennemi.

L'ennemi véritable, l'ennemi de la liberté, le grand oppresseur du peuple, c'est-à-dire de nous tous, concitoyens et frères, c'est le paupérisme ; or, la couronne d'empereur,

---

rationalisme. D'un côté, les incrédules, les panthéistes, les sceptiques de toutes sortes, les purs rationalistes ; de l'autre, les *chrétiens*.

» Parmi les premiers, les meilleurs laissent subsister dans le monde et dans l'âme humaine la statue de Dieu, s'il est permis de se servir d'une telle expression, mais la statue seulement, une image, un marbre. Dieu lui-même n'y est plus.

Les chrétiens seuls ont le Dieu vivant....

« L'ordre naturel est le champ ouvert à la science de l'homme. l'ordre surnaturel est entr'ouvert à sa foi et à son espérance ; mais sa science n'y pénètre point.

Dans l'ordre naturel, l'homme exerce une part d'action et de pouvoir ; dans l'ordre surnaturel, il n'a qu'à se soumettre. »

(M. Guizot, *Etudes morales*, 1851.)

en s'y posant, ne saurait éteindre cette pensée dans la tête qui l'a produite, car personne, après tout, ne change de conviction.

« Aujourd'hui, a dit Louis-Napoléon, le but de tout Gouvernement doit être de tendre par ses efforts à ce qu'on puisse dire bientôt :

» Le triomphe du christianisme a détruit l'esclavage.

» Le triomphe de la révolution a détruit le servage.

» Le triomphe de la démocratie organisée détruira le paupérisme.. » (*Œuvres de Louis-Napoléon.*)

Destruction du paupérisme!

Le paupérisme, moralistes, ne le confondez donc plus, en le proclamant éternel, avec la pauvreté (1); car ce n'est pas à confondre que gît la science, c'est à distinguer.

Economistes, ne faites pas la même confusion en porclamant, du haut de vos enseignements (2), qu'il est d'autant plus intense qu'il est plus ancien.

Car, au contraire, le paupérisme est récent, mot et chose.

C'EST BEAUCOUP DE MISÈRE RÉELLE COINCIDANT AVEC BEAUCOUP DE RICHESSE POSSIBLE.

La pauvreté des nations antiques exprimait une PUISSANCE PRODUCTIVE insuffisante; elle était fatale. Cette pauvreté,

---

(1) MM. Thiers................ *Moniteur*, 25 janvier 1849.
Benoist-d'Azy .... }
Gustave de Beaumont. } *Ibid*, 9 juillet 1849.
etc., etc............ }

(2) Michel Chevalier, *Revue des Deux-Mondes*, 1848.

ayant survécu à une PUISSANCE PRODUCTIVE infinie comme est devenue la nôtre, n'est plus fatale; c'est le paupérisme.

Formuler la nature de celui-ci par une bonne définition, c'est prouver qu'il est suppressible par cela même qu'il existe.

Donc, Messieurs, voilà l'ennemi!

Paix au dehors, guerre au dedans.

Que le grand duel national recommence contre cet ennemi commun et intérieur.

Que la science vienne en aide au pouvoir, et le pouvoir en aide à la science; qu'il y ait simultanéité de concours et d'efforts; quand au respect mutuel, il est inévitable, il est acquis.

Cette grande alliance entre la science et l'autorité, nous en avons en petit une preuve et un symbole dans cette perpétuelle harmonie, qui existe de notre petite Société Académique de Nantes aux autorités locales.

Trait d'union et d'honneur, sorte de lien administratif qui, jeté autour de notre faisceau, ne fait qu'ajouter à notre indissolubilité, et n'ôte rien à notre indépendance.

C'est une mutualité de bons offices; c'est notre réponse de gratitude, comme commission consultative en permanence, aux allocations d'encouragement qu'on ne nous refuse jamais.

Interrogés, cette année, PAR LA PRÉFECTURE, sur l'extension à notre département d'une *Compagnie d'assurance contre la grêle*, aux statuts tout spéciaux et qui fonctionne déjà ailleurs, un travail, fait par une commission ayant

pour rapporteur M. Vandier, fut notre réponse aussi empressée que bien accueillie.

Même procédé d'interrogation et de satisfaction entre nous et la DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES, relativement à l'*hyptis capitata*, déterminée botaniquement par l'un de nous, M. Augé de Lassus; plante rapportée de la Guyane, où elle est connue sous le nom de *petit Wabé*, et dont la végétation serait de nature à féconder nos landes en s'y naturalisant.

Comme travaux mi-scientifiques et administratifs, l'un de nous, M. de Tollenare, dirige l'exécution de *cartes cantonales* dont toutes les mairies et tous les propriétaires seront saisis quand ils auront vérifié leur utilité et leur beauté.

Un *radier général* formé par des voûtes et arcs de cercle renversés, trouvé comme moyen de fondation économique et solide dans les mauvais terrains, par M. Morillon, entrepreneur, tout en ne recevant pas de notre rapporteur, M. Cottin de Melville, une approbation technique, vous donna lieu à exercer votre fonction de Société encourageante.

D'autres rapports de nature mixte sont en retard, mais nous arriveront prochainement; notamment un *sur l'histoire de la question de l'Hôtel-Dieu*, où seront mis en regard, comme l'a déjà fait votre président, M. Mareschal, les deux principes contraires des hôpitaux à grandes dimensions ou à petites, d'un hôpital unique pour Nantes ou d'hôpitaux multiples; ce dernier principe étant le seul d'accord avec la raison capitale de salubrité, et seul au niveau des progrès acquis aujourd'hui dans les discussions universelles à ce sujet.

Comme hommage ou correspondance, comme tribut de collaboration ou de politesse, vous avez reçu :

1° De M. Colombel, *Du Principe électif et de ses applications*, ouvrage d'histoire politique, modelé, jusque dans la coupe de ses petits chapitres, sur les profonds livres de Montesquieu, riche et clair de pensées et de contrastes, incisif de style à la façon de Tacite.

2° De M. Neveu-Derotrie, votre collègue, une *Méthode simplifiée pour l'évaluation des bois.*

3° De M. du Chatellier, résidant à Paris, et l'un de vos correspondants les plus aptes aux études puissantes, un *premier livre*, dit l'auteur, *d'un travail qui embrasse toute l'histoire de l'Inde.*

4° De votre autre correspondant, M. Fillon, vous allez recevoir, faisant suite à ses *considérations artistiques et historiques sur les monnaies de France*, ouvrage déjà épuisé, tant l'étude en avait besoin, un autre ouvrage numismatique qui va faire particulièrement honneur aux presses de Nantes, car il reproduit, gravées pour la première fois, les médailles les plus rares et les plus inédites des collections d'Europe, envoyées et communiquées à cet effet à notre savant ami.

De lui, en outre, une *notice* curieuse *sur Nicolas Rapin*, collaborateur de la *Satyre ménippée*, faisant tête à une *édition nouvelle des plaisirs du gentilhomme champêtre*, charmant petit poëme du XVI[e] siècle, qui n'avait pas été réuni aux œuvres de Rapin, et qui sera pour tous les amis des célébrités poitevines et de la littérature française une véritable bonne fortune.

5. De M. Chevas, par M. Colombel qui vous en a lu un compte rendu, des *notes historiques sur Bourgneuf.*

Quelle humilité de sujet et quelle modestie de titre ! Qu'on ne s'y fie pas. Dans ce travail, qui se poursuit encore et sans bruit, il y a toute une *archéologie* religieuse et politique doublée d'une *statistique* d'avant et d'après la révolution (1):

C'est l'évolution nationale étudiée dans une petite commune, comme on étudie toute la série des animaux dans l'embryogénie d'un seul, toute la géologie dans les sédiments d'un ruisseau, tout un cristal dans une de ses molécules.

6° Enfin, de Mlle Morin, cette autre Elisa Mercœur, quelques charmants petits poëmes mis en musique ; et de

---

(1) « L'étude du fait, la statistique, est le flambeau du législateur ; » c'est l'épreuve des théories. Trop négligé depuis longtemps, son » ensemble n'est, nulle part en France, accessible aux efforts individuels.......... C'est aux Ministres seuls qu'est possible » un résumé complet.

» Qu'ils se hâtent donc d'utiliser, au profit du pays, un monopole dont ils sont comptables ; et, récapitulant la science, de » faire que les lois en deviennent la plus haute expression. La vie » des hommes du pouvoir ne doit point être oisive ; elle ne doit » pas non plus s'éparpiller dans les menus détails des tracasseries » du jour. C'est au Gouvernement de diriger, en les fécondant, les » tendances et les travaux de la société tout entière ; il faut, dans » sa mission providentielle, qu'il ne cesse pas un instant d'être le » plus puissant et le plus infatigable des travailleurs. »

Annales, page 294, t. 1837. *Etudes sur les voies de transport*, par M. A. Billault, dont les idées, comme on voit, sur la statistique, viennent de recevoir satisfaction entière par le décret du 1er juillet et la circulaire d'exécution du 14 octobre 1852.

plus cette jolie pièce manuscrite que je voudrais bien vous lire, mais je n'en ai pas le talent, que je vais vous lire du moins d'une manière quelconque.

LA BONTÉ.

J'ai faim! disait assis sur le bord d'un chemin,
Un petit mendiant, pâle et couvert de fange,
Je n'ai plus de parents pour me donner du pain!
— Prends la moitié du mien, répondit un autre ange
Qui versait une larme en lui tendant la main,
Pauvre orphelin! pour moi tu prieras en échange!

Une autre fois c'étaient, dans les champs, deux pinsons
Qui remplissaient les airs de leurs cris de détresse :
Le nid venait de choir, avec les nourrisons!.....
Notre enfant généreux, qui passait là, s'empresse
De chercher les petits, épars sous les buisons,
Puis, grimpe et les remet dans l'arbre avec adresse.

Plus tard, devenu grand, son plaisir le plus doux
Fut toujours de se rendre utile sur la terre;
Du bien de son prochain il n'était point jaloux;
Il aimait son pays; chaque homme était son frère;
Il savait modérer même un juste courroux.
A quoi donc devait il ce noble caractère?

Un jour il contemplait dans le sein d'une fleur
La perle de cristal qui, déroulant sa lame
Pour l'embellir versait l'arôme et la fraîcheur,
Sa mère alors lui dit : (douce et pieuse femme!)
Veux-tu briller aussi? laisse, enfant dans ton cœur
Pénétrer la bonté, cette perle de l'âme!

ELISA MORIN.

Messieurs, voilà nos travaux de cette année :

Sept à huit mémoires complets et importants ; le reste, communications secondaires ou inachevées (1).

Un de nos Ministres actuels, M. Fortoul, disait naguère, dans une circonstance éclatante :

« Ce qui est redoutable aux sociétés comme aux indivi-
» dus, ce n'est pas l'activité, c'est le vide des âmes. Si elle
» manque d'aliment, l'intelligence humaine se dévore,
» elle meurt et se déprave (2).

Un orateur de la chaire (3), le plus éloquent, ajoutait :

« Ceux qui, au contraire de la multitude des hommes
» ont trouvé dans leurs berceaux des loisirs tout faits, qui,
» dans le seul acte de leur naissance ont reçu un demi-
» siècle prêt à les servir ; ceux-là sont bien coupables de
» ne pas comprendre ce grand don, accordé à si peu, le
» don du temps. »

Messieurs, que de jeunes gens d'élite à Nantes, qui s'étiolent dans l'oisiveté peut-être et qui ne sont oisifs que parce qu'ils s'isolent de centres d'études comme le nôtre, où ils trouveraient peut-être aussi un stimulant capable de les pousser à des œuvres superbes.

---

(1) MM. Huet et abbé Fournier nous ont laissé regretter :

M. Huet, ses *Études atmosphériques sur la ville de Nantes et ses environs*, avec tables météorologiques de 1828 à 1851.

M. Fournier, ses *Appréciations et descriptions des églises de Normandie*, qui, après lecture faite dans notre enceinte, auraient si bien trouvé place dans nos *Annales*.

(2) Discours du Ministre de l'instruction publique au grand concours des Lycées de Paris, 1852.

(3) Lacordaire, sermon à Toulouse, juillet 1852.

Que d'autres, qui cultivent les lettres et les sciences dans une solitude presque égoïste, nous privant de l'exemple de leurs talents, de l'émulation de leurs succès, du contact de leurs lumières ; paraissant ignorer que c'est en agrandissant les institutions qu'elle renferme, que l'on contribue à la grandeur de sa cité (1).

Le dédain de ces derniers peut avoir pour base le peu que nous valons, le peu que nous savons faire ; mais nous avons du moins à faire valoir une réponse aussi éloquente que polie.

Nous serions plus dignes de votre estime, pouvons nous leur dire, si vous nous aidiez de votre concours (2).

---

(1) « Malheur à celui qui n'a jamais eu la louable intention » de se rendre utile à la cité qui le vit naître ou qu'il habite, en » contribuant à sa prospérité !.... à l'homme qui se retranche dans » sa vie intérieure sans donner à ses concitoyens une portion de ses » jours.... Malheur surtout à ces esprits empressés de tout rapetisser pour que personne ne dépasse la taille commune, et qui » n'acceptent pour grands hommes que ceux qui vivent au loin. »

(C. Mellinet. Discours de présidence académique. 1841.)

(2) Il résulte d'un recensement officiel qu'il existe en France 177 sociétés savantes. (*Siècle*, 23 octobre 1852.)

Paris en comprend à lui seul 39.

Ces sociétés de Paris, à part l'Institut et l'Académie de Médecine, se font, de diverses manières, un revenu moyen de. 3,130 fr.

Les 138 qui existent en province, par cotisations ou subventions, se créent un budget moyen de.................. 1,638 f.

Par le côté financier, la Société Académique de Nantes est trois fois supérieure au moins à la moyenne des autres sociétés départementales.

Jh Foulon.

CONCOURS.

La Société Académique avait ouvert un concours pour cette fin d'année, 1852. Elle n'en décernera pas le prix.

La question formulée était celle-ci :

Histoire abrégée de la Bretagne, pour servir à l'enseignement élémentaire.

Quatre Mémoires ont été envoyés. Les uns qui ne remplissent pas les conditions de mérite ; les autres qui, méritant davantage, ne remplissent pas les conditions de temps.

Ceux qui ne remplissent pas les conditions de mérite, — au degré voulu s'entend, car ils ne laissent pas que d'en avoir ; ils ne laissent pas que de prouver l'aptitude à l'étude, la science réelle et une intelligence distinguée chez les auteurs, — sont les deux Mémoires ci-dessous :

N° 1. — *Histoire abrégée de la Bretagne, pour servir à l'enseignement élémentaire.* — Épigraphe : « Autant durera la mer, autant dureront les Bretons. » — Auteur : un commis négociant de Nantes, quai Duguay-Trouin, 10.

N° 2. — *Histoire élémentaire et abrégée de la Bretagne.* — Point d'épigraphe. — 144 pages in-12. — Ouvrage publié et imprimé d'avance, et par ce second fait encore hors de concours.

Les deux autres Mémoires, qui ne remplissent pas les conditions de temps, c'est-à-dire qui nous sont arrivés après le délai fixé du 15 juillet 1852 (bien que l'ouverture du concours datât de 1850), ont du mérite ; et nous aurions pu passer outre à l'irrégularité ci-dessus, si ce mérite eût été complétement à niveau du programme et de notre attente ; mais la Commission d'examen, dont je suis l'interprète, n'en a pas jugé ainsi.

Comme abrégés historiques, les deux travaux laissent à désirer ; et, comme livres d'enseignement élémentaire, encore plus.

D'un côté, ils n'expriment pas assez, dans sa richesse et sa netteté, tout le produit du grand mouvement archéologique dont la Bretagne est devenue l'objet ;

De l'autre, ils nous paraissent avoir fait, tout en l'amoindrissant, la part plus large et plus élevée que ne l'exige encore la destination en vue, aux débats princiers, aux conflits belliqueux, en un mot à l'agitation politique et militaire de la Bretagne.

Toutefois, il a fallu, comme appoint à nos décisions négatives, la violation du délai fixé ; car les deux Mémoires ci-dessous sont positivement très-remarquables ; et c'est pourquoi nous nous permettons, en les entourant d'éloges, de signaler les noms des deux concurrents :

Le Mémoire n° 3, intitulé : *Histoire abrégée de la Bretagne, pour servir à l'enseignement élémentaire*, est dû à M. J.-J. Spal, instituteur à Couëron.

Le Mémoire supérieur encore, le Mémoire n° 4, est intitulé : ***Précis d'Histoire de Bretagne***, avec carte des divisions en cités gauloises, évêchés, grands fiefs et départements ; — Il a pour épigraphe : « La Bretagne est l'élément solide et résistant de la France. » — L'auteur est M. Guillaume Lejean, rue Saint-Benoît, à Paris.

Il n'y aura pas de prix pour l'année prochaine.

La Société Académique suspend temporairement ses concours.

Le Secrétaire général,

J. FOULON.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 3 décembre 1851.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

M. Talbot, secrétaire général sortant, donne lecture des procès-verbaux de la séance du 5 novembre, de la séance publique du 16 et de la séance des élections du 17. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. Grégoire invite les membres du nouveau bureau à venir s'asseoir à leurs fauteuils.

M. Foulon est absent pour service de garde à l'Hôtel-de-Ville.

M. Mareschal, nouveau président, prend la parole.

Dans son discours d'ouverture, il constate l'influence réciproque et la solidarité étroite de nos *travaux particuliers* et de nos *travaux collectifs*. Au rang des premiers, sont nos lectures, communications, mémoires ; au rang des seconds, nos discussions orales.

M. Mareschal fait grand cas de ces discussions, qu'il appelle, à bon droit, travaux collectifs. Elles donnent, dit-il, « une sorte de théâtre aux faits et aux opinions, et en

même temps des juges pour les apprécier selon leur valeur. Elles offrent, de plus, cet avantage considérable de susciter des idées, de stimuler cet esprit de recherche sans lequel rien ne se fait. » La condition du succès en est d'ailleurs bien simple. C'est que l'esprit de parti, les personnalités, les passions politiques n'y interviennent pas; et nos habitudes, à cet égard, seront, dans l'avenir, comme elles l'ont été dans le passé, conformes à notre *Règlement*.

M. le Président fait appel des membres inscrits à l'ordre du jour.

Les six premiers sont absents ou répondent qu'ils ne sont pas en mesure; ce qui s'explique par les graves événements qui se passent.

Le septième inscrit, M. Grégoire, poursuit la lecture de son travail sur *la Ligue en Bretagne*. (Voir séance du 3 mars 1852.)

Séance du 7 janvier 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Simon demande la parole pour la rectification suivante :

Dans le compte rendu de la séance du 5 novembre 1851, on lit :

« La Société adopte les conclusions du rapporteur, qui demande *la suppression du mois d'affiche*. »

Je n'ai demandé rien de pareil, dit M. Simon : le mois d'affiche n'a été repoussé ni par mes conclusions ni par

le vote de la Société; mais, au contraire, parfaitement maintenu. Seulement, ce mois d'affiche court à partir du jour de la présentation du Comité central du candidat, au lieu de ne venir qu'après le rapport de la commission d'examen. De telle sorte que le récipiendaire a moins à souffrir maintenant des délais et négligences dont sont coutumières les commissions. Je demande qu'on redresse cette méprise au prochain numéro de nos *Annales*, et qu'on imprime textuellement mes conclusions, comme on le doit de tout ce qui fait article réglementaire.

Ces conclusions sont celles-ci :

Art. 27. — *Lorsqu'on présente un candidat, ses titres d'admission sont remis immédiatement au Secrétaire chargé de les adresser officiellement à la commission nommée pour les examiner.*

. . . .

Art. 29. — *Le bulletin de présentation portant son nom et la signature de ses trois présentateurs sera immédiatement affiché dans la salle des séances.*

. . . .

Art. 31. — *Le rapport sera lu au Comité central dans sa plus prochaine réunion.*

(Additions manuscrites au RÈGLEMENT.)

Lettres de démission de MM. Calixte Marion, juge; Jouvion, censeur du Lycée; Esmein, docteur-médecin; Émile Cantin, agronome; Dunan, docteur-médecin.

M. Dunan est allé exercer la médecine à Montjean (Maine-et-Loire). Il demande à nous rester adjoint comme *membre correspondant*. Adopté de droit.

M. E. Cantin se trouvant dans des conditions analogues

d'éloignement, n'a pu, que par oubli et inadvertance, ne pas demander le même titre. M. Ménard propose qu'on lui en fasse l'offre. Adopté.

La Société Académique est invitée par la Société d'Horticulture à concourir à l'érection d'une très-modeste tombe à feu l'abbé Delalande. Une liste de souscription se couvre immédiatement de la signature de tous les membres présents.

Notice biographique de cet associé si regretté, par M. le Président. (Voir cette notice au présent numéro.)

M. de Tollenare est nommé son successeur au Comité central, section des *Sciences naturelles.*

L'ordre du jour appelle :

1.° Le *rapport* de M. Phelippes-Beaulieux, sur la candidature, comme membre correspondant, de M. Desfourbet, de la Côte-d'Or. Réception du candidat.

2.° Les *Recherches historiques sur les Grandes Épidémies qui ont régné à Nantes*, par M. Gabriel Leborgne. (Voir l'analyse de ce grand travail, page 76.)

Après M. Leborgne, M. Renoul lit son travail intitulé : *Mouvement de la population à Nantes.*

A la fin de cette lecture, M. Foulon demande à faire une observation.

Dans des tableaux de populations urbaines, calculés par le bureau des longitudes et reproduits dans un des annuaires de l'économie politique, il se souvient avoir vu la population de Nantes portée, au milieu du XVIII.e siècle et depuis, à 100,000 habitants et par delà.

M. Renoul répond que ses chiffres étant exacts, il y a lieu de croire que les chiffres donnés par les auteurs que cite M. Foulon sont enflés et erronés.

Selon M. Vandier, dans les recensements faits à Paris, on a groupé longtemps, et cela à tort, avec la commune de Nantes, plusieurs communes de sa banlieue, telles que Rezé, Chantenay; de là, l'erreur des calculs parisiens et leur exagération.

Séance du 4 février 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Lettres de démission de MM. le baron de Wismes; Eugène Carissan, professeur à l'École primaire supérieure; Eugène Talbot, professeur au Lycée.

On remarque avec peine que M. de Wismes exprime, dans sa lettre, l'espérance que la Société Archéologique fera échec à la Société Académique et l'absorbera.

Lettres des deux Sections d'Histoire naturelle et de Médecine, donnant le tableau de leurs élections.

SECTION D'HISTOIRE NATURELLE.

BUREAU :

MM. F. Cailliaud, *Président.*
Ducoudray-Bourgault, *Vice-Président.*
De Rostaing de Rivas, *Secrétaire.*
Aubé de Lassus, *Secrétaire adjoint.*
Pradal, *Trésorier.*

SECTION DE MÉDECINE.

BUREAU.

MM. Marcé, *Président.*

MM. Mabit, *Vice-Président.*
Saillion fils, *Secrétaire.*
Letenneur, *Secrétaire adjoint.*
Delamare, *Bibliothécaire.*
Ménard, *Trésorier.*

Comité de rédaction.

MM. Hélie, Lequerré, Mahot, *membres titulaires;*
Hignard, Rouxeau, *membres adjoints.*

Comité d'administration.

MM. Maguéro, Saillant, Mareschal, Leborgne.

Comité de vaccine et de topographie.

Les mêmes que l'an dernier.

Lettre du bureau de la Section de Médecine favorable à l'abandon que la Société-mère demandait à cette Section d'une somme de 50 fr. sur son allocation annuelle.

Lettre de M. Galois, directeur-général des douanes et contributions indirectes, qui nous demande la détermination botanique d'une plante américaine qu'on voudrait naturaliser dans nos landes. Cette plante est connue à la Guyane sous le nom de Petit Wabé. C'est, d'après notre collègue, M. Augé de Lassus, l'*Hyptis capitata* ou *Clinopodium rugosum*.

Circulaire du *Congrès des délégués* des Sociétés savantes des départements devant s'ouvrir, cette année, à Paris, au palais du Luxembourg.

Au bas de cette circulaire imprimée, M. de Kergorlay nous écrit de sa main des félicitations et des instances toutes particulières.

La question étant soulevée de savoir qui nous aurons pour représentants cette année, l'assemblée s'en réfère à son bureau.

Notice nécrologique sur le docteur Vallin, par M. Mareschal. (Voir le numéro des *Annales*, p. 92.)

L'ordre du jour appelle :

Rapports sur la présentation, comme membre correspondant, de M. le docteur Milet, de Tours, par M. Delamare.

Comme membre résidant, de M. Masseron, de Nantes, par M. Dauban.

Réception des deux candidats.

Délibération sur le droit de diplôme des membres correspondants.

L'article du *Règlement supplémentaire*, en date du 3 janvier 1849, qui fixe ce droit à 10 fr., est maintenu.

Le mode de perception, qui fait lacune dans cet article et l'a paralysé, consistera, sur l'indication de M. Ménard, dans une lettre d'avis imprimée, par laquelle le récipiendaire sera informé qu'on lui délivrera son diplôme en échange d'une somme de 10 francs, et aussitôt qu'il en aura versé le montant ou adressé le mandat.

Études sur le général Foy, par M. E. Colombel.

Ce travail, qui se refuse à l'analyse, met en présence les deux partis qui font honneur à la France tout en la divisant :

Le parti de la tradition.

Le parti du progrès.

Il nous fait assister, émus et sympathiques, à leur lutte de jeunesse, à la virginité de leurs colères et à leurs illu-

sions, à leur mutuelle violence. Tout le grand tournoi parlementaire de la restauration est là vivant, animé, ressuscité ; et telle est la puissance palingénésique de l'écrivain, orateur lui-même, que sa lecture triomphe d'emblée de tout ce que la nature de son sujet rencontre de peu favorable dans les circonstances du moment.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. (*)

Séance du 3 mars 1852.

PRÉSIDENCE DE M. VANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle :

I.° Le rapport sur la présentation, comme membres correspondants :

1.° De M. le docteur Andrieux de Brioude, par M. Letenneur;

2.° De M. le docteur Legrand, de Paris, par M. Champenois;

(*) M. le baron de Wismes n'a jamais espéré, nous écrit-il, que la Société Archéologique absorberait la nôtre, et c'est à tort que nous avions entrevu ce sentiment dans sa lettre de démission. (*Procès-verbal de la séance du 4 février* 1852.)

Cet ancien collègue demande, en conséquence, une rectification que nous lui accordons volontiers; car, demander en pareil cas, c'est mériter.

3.° De M. Eugène Paignon, avocat à la Cour de Cassation, par M. A. Guéraud.

Ces trois candidafs sont admis.

II.° Le travail de M. Grégoire, intitulé : *La Ligue en Bretagne.*

Ce travail étant réservé par l'auteur, nous en donnons ici une idée succincte.

LA LIGUE EN BRETAGNE.

Analyse.

Étaient du parti de la Ligue :

L'évêque de Rennes, Aymar Hennequin;
L'évêque de Dol, Charles d'Espinay;
L'évêque de Cornouailles, Charles du Liscouët;
L'évêque de Saint-Malo, Charles de Bourgneuf.
Surtout : L'évêque de Vannes, Georges d'Aradon.

Étaient dans l'abstention :

L'évêque de Tréguier;
L'évêque de Saint-Brieuc.

Était contraire à la Ligue :

Le seul évêque de Nantes, Philippe du Bec, lequel fut obligé, pour cela, de fuir à Tours, et fut déclaré, par arrêt, déchu de ses bénéfices.

« Les principaux du clergé nantais s'étaient mis, dès les premiers temps, à la tête de l'union, et présidaient les assemblées de bourgeois ligueurs.

» C'étaient le grand-vicaire de Courans, archidiacre;
» Le théologal Cristi;
» Le chanoine de la Benaste, etc., etc.
» Il en était de même dans presque toutes les villes. »

Le jacobin de Launoy est surpris portant une lettre aux ligueurs de Hennebon. Un cordelier, faisant même office de courrier entre Vannes et Auray, est saisi par les soldats du prince de Dombes et pendu. Les minimes et les capucins, attirés à Nantes par Mercœur, qui éleva une portion de leur cloître, se distinguaient surtout par leur dévouement exalté : processions, *Te Deum*, prières des Quarante-Heures, serment juré à l'union : ce n'est pas tout.

Plusieurs prédicateurs viennent successivement à Nantes.

Julien Cormerais, docteur de Paris ;

Feuardent, cordelier, et surtout frère Jacques le Bossu (Bossulus), que Bayle qualifie, avec raison, de grand orateur, prieur de l'abbaye de Saint-Denis au moment où la Ligue s'organisait, et précepteur du cardinal de Guise. Ses prédications ligueuses à la Cathédrale passionnèrent toute la cité nantaise ; il en a reproduit la pensée, la passion et l'excès dans un livre dont voici le titre :

Deux devis d'un catholique et d'un politique sur l'exhortation faicte au peuple de Nantes en la grande église de Saint-Pierre, pour jurer l'union des catholiques, le 8.e *jour de juin* 1589 ; par F. Jacques le Bossu, religieux à Saint-Denys en France, et docteur en la Faculté de théologie de Paris.

Troisième devis du catholique et du politique qui a esté réuny sur la mort de Henry de Valois, selon ce qu'en a esté presché à diverses fois en la grande église de Nantes, etc.

Popularité de ces sermons et de ces devis.

Vers des poètes nantais, qui célèbrent l'éloquence et les doctrines de Jacques le Bossu.

Dans un de ces devis, le docteur en théologie développe comme quoi Henri III a violé.... le droit divin et le droit humain.

Le droit divin ou ecclésiastique, en rendant l'église tributaire.

Le droit humain,... surtout en faisant massacrer par ses dagueurs l'illustre duc de Guise et son frère le cardinal.

Le droit commun, en n'écoutant aucune des demandes de réforme; et il ajoute cette pensée remarquable :

« Les Français ne sont pas des esclaves qui doivent toujours obéir à leur maître. Ils ne sont pas des Turcs régis par servitude. Nos rois ne nous ont point acquis, mais nous nous sommes donnés à eux et avons transigé avec eux. »

Il appartenait cependant à Jacques le Bossu, dit M. Grégoire, de justifier le crime. Il n'avait qu'à suivre, d'ailleurs, la circulaire des SEIZE, qui indiquait, selon M. Charles Labitte, trois points de sermon aux prédicateurs.

1.° Justifier l'action du jacobin Jacques Clément en le comparant à Judith;

2.° Établir que le Béarnais ne peut succéder à Henri de Valois;

3.° Montrer que tous ceux qui soutiendront son parti devront être excommuniés.

La justification ligueuse de l'assassinat royal est vigoureusement flétrie par notre collègue, dont le travail est, du reste, plutôt un exposé des événements qu'une systématisation des faits; il se recommande à deux titres : la clarté et la modération.

Séance du 7 avril 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle :

1.° Un rapport par M. Cotin de Melleville, au nom d'une commission chargée d'examiner, sur la demande de M. Morillon père, entrepreneur, en date du 23 février 1852, un système inventé par lui, d'arcs de cercle renversés, moyennant lequel seraient extrêmement amoindris, à solidité égale, les frais de fondation dans les mauvais terrains. Les conclusions de ce rapport sont loin de justifier l'invention.

Voici un extrait de ce rapport.

« Le système de fondations proposé consiste :

» 1.° En un radier général formé par des voûtes en arcs de cercle renversés. Ces voûtes correspondent aux arches et sont raccordées entre elles au moyen d'arcs droits construits sous les piles. Il résulte de cette disposition une sorte de serpentement qui règne depuis une culée jusqu'à l'autre....

» 2.° En d'autres voûtes droites qui recouvrent les voûtes renversées et qui ont avec celles-ci de doubles clés communes ; c'est-à-dire que les mêmes pierres, taillées aux deux bouts suivant des coupes inverses, forment clés à la fois dans une voûte droite et dans la voûte renversée..

» Ce mode de fondations proposé présente-t-il des avantages comparativement aux autres systèmes déjà mis en pratique sous les deux rapports essentiels de la solidité et de l'économie?.....

» D'après l'exposé et les observations qui précèdent, nous pensons que M. Morillon a droit à vos remercîments pour la communication d'un travail dont le sujet est si digne d'intérêt ; mais nous ajoutons avec regret que, dans notre opinion unanime, il n'y a pas lieu de donner votre approbation au système de fondations proposé. »

II.° Un travail de M. Livet intitulé : *Études sur la littérature française à l'époque de Richelieu et de Mazarin.* Bois-Robert, 1592-1662. (Aux mains du Comité de rédaction.)

III.° *Recherches sur l'altération des bronzes employés au doublage des navires*, par M. Bobierre.

IV.° *Note sur un nouveau fait relatif à la perforation des pierres par les pholades.*

Ce dernier travail donne lieu à une légère discussion, à laquelle prennent part MM. Bobierre, Letenneur, Foulon, Aubinais.

M. Bobierre dit que les silicates d'alumine qui constituent le gneiss pourraient, à la rigueur, être rendus solubles par un excès d'acide carbonique. La raison donnée par quelques-uns que l'acide carbonique n'aurait pas d'action dissolvante sur le gneiss, manque donc de force.

M. Letenneur est porté à nier la présence d'un acide, puisque la coquille serait là première à en être atteinte.

M. Aubinais s'étonne qu'un conchyliologiste en tête de la science comme M. Deshayes, ait pu invoquer l'action d'un acide, sans avoir constaté, oui ou non, la présence de cet acide. Or, il ne paraît pas que la sécrétion acide soit possible ou du moins abondante, puisque les pholades entre autres sont mangeables.

. . . . .

M. Bobierre, parfaitement convaincu, comme tout le monde, de l'action mécanique, devant la belle et irréfutable démonstration de M. Cailliaud, justifie M. Deshayes du reproche que semble lui adresser M. Aubinais. M. Deshayes n'a point dû se mettre en peine de démontrer au service de sa théorie la présence d'un acide dans l'atmosphère des mollusques, attendu que tout être vivant donne lieu à la naissance d'acides soit liquides, soit gazeux.

M. Foulon a remarqué que l'analyse chimique de la coquille, d'après M. Cailliaud, n'a donné lieu qu'à une quantité infiniment petite de silice. Mais si ce peu de silice se trouvait placé dans les aspérités qui hérissent la coquille, l'action corrodante de celle-ci s'en expliquerait mieux. Il serait donc à désirer que l'on analysât à part la poussière de ces aspérités. M. Cailliaud répond qu'il n'a pas pris cette précaution.

Quoi qu'il en soit, un fait scientifique nouveau demeure bien établi par un de nos collègues, et l'honneur qui lui en revient rejaillissant sur notre Société elle-même, cette Société lui en témoigne sa reconnaissance.

Séance du 5 *mai* 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle les travaux suivants :

1.° Rapport de M. Vandier, au nom d'une commission chargée, sur la prière de M. le Préfet, de donner l'avis motivé de la Société Académique, sur une compagnie

d'assurance agricole contre la grêle. Copie de ce rapport, dont les conclusions sont adoptées, sera envoyée à la Préfecture.

II.° Rapport fait à la commission du Musée, sur les objets d'histoire naturelle récoltés par M. F. Cailliaud, en 1851, dans le département de la Loire-Inférieure, par MM. Pradal, Aug.^te de Lassus, et Malherbe, rapporteur. (Voyez page 172.)

III.° *Grandes épidémies à Nantes, recherches historiques, 2.e mémoire, typhus en* 93; par M. G. Le Borgne.

L'auteur s'arrête, dans la lecture d'aujourd'hui, à la première moitié de ce deuxième mémoire.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 2 juin 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle :

I° *Compte-rendu* de M. Colombel sur un travail qui vient de paraître, intitulé : *Notes historiques sur Bourgneuf*, par M. Chevas.

D'après ce compte-rendu, ce travail présente des données extrêmement intéressantes sur Bourgneuf ; sur la fondation d'un monastère et d'un hôpital dans cette petite ville ; sur l'administration de cet hospice par les cordeliers ; sur les luttes de ces cordeliers avec le pouvoir séculier resté maître du terrain ; sur les droits féodaux des seigneurs de Bourgneuf, etc., etc.

II° *De quelques lois romaines*, étude par M. Vandier.

Cette lecture suggère à M. Colombel les observations suivantes :

1° Contrairement à l'opinion de M. Vandier, si l'on consulte l'histoire de toutes les nations, on voit toujours

les lois contre les crimes particuliers et publics précéder les lois chargées de régler l'ordre des successions, l'héritage, l'administration, c'est-à-dire les lois pénales avant les lois civiles.

2° Rome, en acceptant l'empire, ne subit point la servitude de la part d'un général victorieux, mais elle proclama le triomphe des idées démocratiques qui s'étaient fait jour dans les luttes de Marius et de Sylla.

3° Il n'y avait pas, à Rome, de ministère public. Le droit d'accusation était un droit privé.

M. Vandier répond que, malgré la compétence et les arguments de M. Colombel, il n'est pas convaincu de sa première observation. Il croit, au contraire, toujours et fermement, que certaines lois usuelles, sinon écrites, ont dû précéder les fautes et leur châtiment. Sans cette antériorité, il n'y aurait pas d'infraction.

Séance du 7 juillet 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle :

I° Le rapport sur la présentation de M. Bureau, naturaliste, comme membre résidant.

Admission du candidat.

II° Le rapport semestriel sur les travaux de la Section de Médecine, par M. Sallion fils, secrétaire de cette Section.

III° La suite et la fin du Mémoire de M. Le Borgne, sur le *Typhus à Nantes, en* 93. (Voir analyse de ce Mémoire, *Annales*, 3e série, 3e année, page 213.)

Séance du 4 août 1852.

PRÉSIDENCE DE M. VANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle :

I° Compte-rendu de M. Bobierre sur l'*Examen comparatif des différentes sources ferrugineuses de la Loire-Inférieure*, par MM. Bobierre et Moride.

M. Foulon regrette que les auteurs de cet *Examen comparatif* n'aient cité que M. Hectot parmi leurs devanciers dans la question. — M. Le Sant fils ayant fait, il y a peu d'années, une étude analytique comparée des mêmes eaux, laquelle étude, si ses souvenirs ne le trompent, est imprimée dans une des publications de la Société Académique, *Annales* ou *Journal de Médecine*.

II° *De l'Ivresse et de l'Ivrognerie*, par M. le docteur Aubinais. — 1re lecture.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 2 juin 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle :

1° *Compte rendu* sur un travail de M. Chevas, intitulé : *Notes sur Bourgneuf.*

2° Compte rendu de M. Colombel, suivi de quelques remarques de la part de M. Aubinais.

3° *De quelques lois romaines*, lecture faite par M. Vandier, avec quelques observations à la suite, par M. Colombel.

Séance du 7 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle :

1° *Rapport sur la présentation*, comme membre résidant, de M. Edouard Bureau, naturaliste, par M. Ducoudray-Bourgault.

Admission.

2° *Rapport semestriel* sur la Section de Médecine, par son secrétaire, M. Sullion fils.

3° *Typhus en* 93, par M. Leborgne, suite et fin.

Séance du 4 août 1852.

PRÉSIDENCE DE M. VANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle :

1° Compte rendu par M. Bobierre, sur un travail intitulé : *Examen comparatif des différentes sources ferrugineuses de la Loire-Inférieure*, par MM. Bobierre et Moride.

2° *De l'ivresse et de l'ivrognerie*, par M. le docteur Aubinais, sur manuscrits laissés par M. Palois.

Séance du 1er septembre.

PRÉSIDENCE DE M. VANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle :

1° *Étude historique et morale sur le compagnonnage*, par M. C.-G. Simon.

2° *Études statistiques sur la constitution des matières fertilisantes livrées à l'agriculture de la Loire-Inférieure, en* 1852, par M. A. Bobierre.

3° *Notice sur Lebreton de Gobert, ancien curé de Saint-Similien de Nantes*, par Dugast-Mattifeux.

Séance du 6 octobre.

PRÉSIDENCE DE M. VANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle :

1° *Mort de Raphaël*, poésie, par M. Puységur.

2° *Études sur le compagnonnage*, suite, par M. C.-G. Simon.

Séance du 3 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle :

1° *Rapport de présentation* de M. Adolphe Gautret, comme membre résidant, par M. Livet.

Admission.

1° Etudes littéraires sur le XVIIe siècle, par M. Livet ; *Chansons de* 1600 *à* 1636.

2° *Chansons*, *suite des études sur le XVIe siècle*, par M. Colombel.

3° La Boucherie à Nantes. — 1850-1851, par M. G. Bertin.

Séance publique annuelle du 14 novembre 1852.

HÔTEL-DE-VILLE.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL, PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à une heure, en présence des principales autorités religieuses, civiles et militaires.

On remarque dans les fauteuils autour du Président de la Société :

MM. Guillabert, lieutenant général.

De Mentque, préfet du département.

Poriquet, inspecteur de police générale.

MM. Janvier, président du Tribunal civil.
Crucy, adjoint.
Fournier, curé de Saint-Nicolas.
D'Audiffret, receveur général.
Etc., etc.

M. Mareschal a pris pour sujet de discours les *Origines et principes de musique*.

Ce discours est suivi :

1° D'un air de l'opéra de Betly, musique de Donizetti, chanté par Mlle Champbon (l'accompagnateur au piano étant M. Marie, professeur de chant) ;

2° De deux morceaux de piano, exécutés par M. Dolmetsch :

La Source, étude de Blumenthal ;

Morceau sur *Moïse*, de Thalberg.

M. J. Foulon, secrétaire général, lit ensuite son compte rendu.

Après ce compte rendu :

3° Duo de *la Favorite*, — Donizetti, chanté par Mlle Champbon et M. Flachat ;

4° *Nélida*, bolero de A. Decrousilles, chanté par Mlle Champbon ;

5° La *Plainte du Mousse*, romance de Abadie, chantée par M. Flachat.

Séance électorale du 15 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. MARESCHAL.

Sont élus dans les formes ordinaires :

BUREAU :

Président,	MM. Vandier.
Vice-Président,	Roulon. (J.)
Secrétaire général,	Livet.
Secrétaire adjoint,	Bobierre.
Bibliothécaire,	Leray.
Bibliothécaire adjoint,	Delamarre.
Trésorier,	Huette.

COMITÉ CENTRAL.

Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

MM. Renoul.
Demangeat.
Wolski.

Section de Médecine.

MM. Bonamy.
Marcé.
Le Borgne.

Section des Lettres, Sciences et Arts.

MM. Colombel.
Grégoire.
Dugast-Mattifeux.

Section de Sciences naturelles.

MM. Ducoudray-Bourgault.
Pradal.
De Tollenare.

Séance du 1er décembre 1852.

PRÉSIDENCE DE M. VANDIER.

Le Président sortant, M. Mareschal, invite le nouveau bureau à venir siéger.

Et M. Foulon remet à son successeur, M. Livet, le portefeuille du secrétariat.

M. le docteur Papin est admis comme membre résidant, rapporteur M. Blanchet.

M. Sallion fils lit son deuxième rapport semestriel sur les travaux de la Section de Médecine.

M. Grégoire lit une appréciation de la *Bibliographie bretonne*, et donne à cette importante publication des éloges spirituellement motivés.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

OU

LISTE DES OUVRAGES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE EN 1852.

Bulletin de l'Athénée du Beauvoisis, 1er semestre 1851, grand in-8°, 160 pages.

Mémoire sur les empoisonnements par les huîtres, les moules, les crabes, et par certains poissons de mer et de rivières. — Auteurs : MM. A. Chevalier et L.-A. Duchesne ; Paris, 1851, in-8°, 95 pages.

Travaux de l'Académie de Reims, trimestre d'avril 1851, petit in-8°, 90 pages.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1er trimestre 1851.

Le volume du Conseil général de la Loire-Inférieure, session de 1851, gros in-8°, 374 pages.

Mémoire de l'Académie nationale de Toulouse (des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres), t. 1er, 4e série, 1 vol. in-8° de 452 pages.

Annuaire de la même pour l'année 1852, petit in-18 de 64 pages.

Mémoire de l'Académie nationale de Metz. (Lettres, Sciences, Arts, Agriculture.) 22e année, 1850-51, un vol. in-8°, 520 pages.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Ire série, livraison grand in-8°, 143 pages.

Bulletin semestriel de la Société des Sciences, Lettres et Arts, département du Var, séant à Toulon, 19e année, n° 2, pagination allant de 167 à 279, études archéologiques et nouvelles.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 123e cahier, 4e trimestre 1851, de 416 à 486 pages.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques, année 1852, in-12, 405 pages, rapporté de Paris par M. Bizeul.

Extrait des séances de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, année 1851.

Travaux de l'Académie de Reims, trimestre de juillet 1851, n°

Bulletin de la Société d'Agriculture industrielle de la Lozère (Mende), 1852, nos 21-25.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, etc., du département de la Marne (Châlons), 1851.

Programme des prix de la Société de Médecine de Bordeaux, 1852.

Notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux, 1851.

Le Château de Ham et ses prisonniers, notice par M. Ch. Gomart, in-4° à deux colonnes, 8 pages avec illustration dans le texte.

Bulletin de l'Atéhnée du Beauvoisis, 2e semestre 1851; grand in-8°, 200 pages environ.

Table de multiplication et de division, par H.-P. Rat. Orléans, in-32, 99 pages.

Bulletin de la Société Académique de Laon, t. 1er, 1852, grand in-8°, 97 pages. On lit à première page :

« Première séance, 30 décembre 1850, une réunion » préparatoire a eu lieu dans le but de créer une Société » Académique à Laon. »

Bulletin de la Société Industrielle d'Angers, 1851, in-8°, 464 pages.

12e livraison de la Biographie Bretonne, par M. Levot, terminant le t. 1er de l'ouvrage, avec lettre d'envoi de M. Guéraud, qui réclame un compte rendu. A défaut de M. Talbot, précédemment désigné pour faire ce compte rendu, et qui ne fait plus partie de la Société, M. le Président confie ce compte-rendu, à faire, à M. Grégoire.

Société protectrice des animaux, compte rendu des travaux, 1852, petit in-8°, 32 pages.

M. Richelot, notre compatriote, secrétaire de cette Société, en nous adressant cette petite brochure, se rappelle au souvenir de ses collègues.

Quatre nouvelles cartes cantonales, avec lettre d'envoi de la part de M. de Tollenare.

Ce sont les cartes des cantons ci-après :

Vallet et Clisson, Aigrefeuille, Bourgneuf, Pornic.

Prix proposé à Lyon pour 1854, aux recherches sur la maladie de la vigne.

Les Annales de la Société d'Horticulture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, t. 31; janvier et mars 1851, in-8°; 58 pages.

Mémoire de l'Académie des Sciences, etc., du département de la Somme (Amiens), in-8° de 118-261 pages.

Mémoire sur l'adénite cervicale (engorgement des ganglions lymphatiques du cou), observée dans les hôpitaux militaires, par M. H. Larrey, professeur au Val-de-Grâce; plus une observation d'une tumeur fibreuse de la mamelle, par le même.

Méthode simplifiée pour l'évaluation des bois, par notre collègue M. Neveu-Déroterie, une page in-4°, renfermant un tarif à 6 colonnes, plus un petit texte explicatif.

Histoire élémentaire et abrégée de la Bretagne. Nantes, 1852, imprimerie Charpentier, 144 pages in-8°, par M. Dulaurens de la Barre.

Société centrale d'Agriculture de Rouen (Seine-Inférieure), extrait des travaux, 124° cahier, 1er trimestre de 1852, 64 pages in-8°.

Mémoire de l'Académie des Sciences de la Somme (Ameins), 1848, 49, 50; un grand volume in-8°, 578 pages.

Brochure de 47 pages in-8° sur la Maladie de la Pomme de terre, par M. Leroy-Mabille, Boulogne-sur-Mer, mai 1852.

Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, séance du 20 mars 1852, 40 pages in-8°.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Blois, 1851.

Conseil central de Salubrité de Nantes, rapport des années 1849-50, in-8°, 181 pages.

Note chimique sur la composition des terres ferrugineuses de la Loire-Inférieure, par MM. A. Bobierre et Moride. Nantes, 1852, 24 pages.

Association Bretonne, 9° session tenue à Nantes, en septembre 1851, compte rendu et procès-verbaux, in-8°, 228 pages.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, t. 15°, 1850.

Recherches historiques sur les grandes épidémies qui ont régné à Nantes, depuis le VI° jusqu'au XIX° siècle, par M. le docteur Leborgne, in-8°, 168 pages.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, janvier, février et mars 1852.

Académie nationale de Metz, programme des prix à donner en 1853.

Mémoire et explication d'un livre en bois gravé en creux et en relief, par M. Vergnaud-Romagnési (Orléans, 1852).

Académie de Reims, programme des concours pour l'année 1852, 53, 54, 55, 56, 57.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, 1re série, 4e semestre 1851.

Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, des Assolements, suite et fin.

L'Inde antique, extrait d'un ouvrage inédit sur les grandes nationalités des temps anciens, par M. A. Duchatellier, un de nos membres correspondants.

TABLE

DU VINGT-TROISIÈME VOLUME,

TOME 3e DE LA TROISIÈME SÉRIE.

